

Diagnostic territorial

Rapport



Projet

Parc
naturel
régional

Baronnies Provençales

Introduction	1
1 – Une démarche politique qui fédère un territoire.....	2
2 - Un périmètre d'étude pertinent	3
3 - Le diagnostic territorial partagé.....	7
Partie I : Un espace naturel et patrimonial d'exception	9
1 - Un territoire entre Alpes et Méditerranée.....	10
<i>A - Géographie d'un territoire de confins.....</i>	<i>10</i>
A.1 - Trois unités morphologiques distinctes	10
A.2 - Une géologie complexe.....	11
a) Une histoire de 200 millions d'années.....	11
b) Les sites minéralogiques et paléontologiques remarquables	16
c) Les carrières et anciennes mines ou indices minéralisés.....	17
d) Les cavités souterraines	18
A.3 - Un important réseau hydrographique	19
a) Les rivières	19
b) Les eaux souterraines	22
A.4 - Un climat contrasté.....	25
A.5 - Un territoire soumis aux risques naturels	27
a) Les risques d'inondation.....	27
b) Les risques d'incendie.....	27
c) Les risques d'éboulement.....	28
<i>B – Paysage des Baronnies Provençales, à la rencontre des paysages alpins et méditerranéens</i>	<i>30</i>
B.1 – Les grands traits de caractère du paysage des Baronnies Provençales.....	30
a) Un paysage au caractère original différent du paysage alpin ou méditerranéen.....	30
b) Le paysage des Baronnies, oeuvre de l'adaptation humaine à des contraintes naturelles fortes	36
c) L'ancien paysage « utile » adapté aux contraintes locales et ses traces aujourd'hui	43
d) L'évolution du paysage des Baronnies Provençales : vers un paysage « sauvage » au centre et « rurbain » aux périphéries	49
e) L'importance des franges est et ouest, dans la cohérence et l'évolution des paysages des Baronnies Provençales	53
B.2 – Une mosaïque de paysages	55
<i>Un territoire entre Alpes et Méditerranée : atouts, faiblesses, opportunités, menaces, enjeux.....</i>	<i>58</i>
2 - Un espace naturel riche et diversifié	60
<i>A – Richesse de milieux naturels</i>	<i>60</i>
A.1 - Les périmètres d'inventaires et réglementaires des espaces naturels	60
a) Les sites Natura 2000.....	60
b) La Réserve Biologique Domaniale Dirigée des gorges de la Méouge	61
c) Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.....	62
d) Les Espaces Naturels Sensibles	64
A.2 - Structures et dynamique des milieux naturels	64
a) Des milieux naturels d'excellente qualité	64
b) Dynamique des milieux naturels	68

<i>B - Une flore et une faune d'exception</i>	70
B.1 - Une flore diversifiée fréquemment protégée	70
B.2 - Les habitats naturels à enjeux.....	75
a) Tableau des habitats naturels à enjeux.....	75
b) Quelques habitats naturels remarquables.....	77
B.3 - La flore remarquable	79
a) Tableau des espèces végétales prioritaires en termes de conservation	79
b) Les espèces végétales remarquables.....	85
<i>C - Une faune remarquable évoluant au sein de milieux fonctionnels de qualité</i>	87
C.1 - L'entomofaune : les insectes.....	87
a) Les odonates : les libellules.....	87
b) Les coléoptères	88
c) Les orthoptères : les criquets, les sauterelles.....	89
d) Les dictyoptères : les mantes	90
e) Les lépidoptères : les papillons	91
C.2 - L'herpetofaune : les amphibiens et les reptiles.....	92
a) Les amphibiens.....	92
b) Les reptiles.....	93
C.3 - L'avifaune : les oiseaux.....	94
a) L'avifaune nicheuse.....	94
b) L'avifaune de passage ou hivernante.....	95
C.4 - Les mammifères.....	97
a) Les mammifères terrestres	97
b) Les chiroptères : les chauves-souris.....	98
c) L'utilisation du milieu par les mammifères	100
C.5 - La faune aquatique.....	100
a) Les poissons.....	101
b) Les invertébrés aquatiques.....	101
<i>D - Les espèces à caractère envahissant et les fonctionnalités écologiques</i>	103
D.1 - Les espèces à caractère envahissant.....	103
D.2 - Fonctionnalités écologique	104
<i>Milieux, faune et flore des Baronnies Provençales : atouts, faiblesses, opportunités, menaces, enjeux</i>	105
3 - Les héritages de l'histoire : le patrimoine culturel	107
<i>A - L'histoire des Baronnies Provençales : un territoire rural, tantôt unifié, tantôt divisé, marqué par le Moyen Age</i>	107
<i>B - L'occupation d'un espace montagnard</i>	113
<i>C - Les patrimoines liés à l'occupation du territoire</i>	117
C.1 - Les patrimoines archéologiques.....	117
C.2 - Les patrimoines religieux.....	117
C.3 - Les Patrimoines militaires.....	119
C.4 - Les habitats.....	121
<i>D - Les patrimoines liés à la valorisation du territoire</i>	123
D.1 - Patrimoines liés aux aménagements agricoles.....	123
D.2 - Les patrimoines liés à la transformation de productions agricoles	124
<i>E - Des richesses patrimoniales diversement connues, protégées, et valorisées</i>	126

E.1 - Des démarches d'inventaire parcellaires	126
E.2 - Les protections réglementaires.....	127
E.3 - Fragilité des institutions chargées de la préservation et de la transmission du patrimoine.....	129
<i>Patrimoines culturels : atouts, faiblesses, opportunités, menaces, enjeux.....</i>	<i>132</i>
Partie II : La vie d'un territoire rural de montagne	134
1 - Les habitants des Baronnie Provençales	135
<i>A - Une population en croissance par solde migratoire.....</i>	<i>135</i>
A.1 - Une opportunité : un territoire redevenu attractif.....	135
a) De fortes inégalités dans l'occupation de l'espace.....	135
b) Une croissance démographique soutenue par solde migratoire.....	138
c) Une forte présence d'agriculteurs et de retraités dans la population de plus de 15 ans.....	141
A.2 - Des facteurs d'inquiétude.....	142
a) Une population vieillissante	142
b) Des situations fréquentes de solitude	143
c) Une population moins diplômée qu'au niveau départemental	144
d) La faible part des cadres et professions intellectuelles dans la répartition socio- professionnelle des emplois	144
A.3 - Les bassins de vie	145
<i>B - Emploi et activité : une situation préoccupante.....</i>	<i>148</i>
B.1 - Atonie du marché du travail.....	148
a) Un faible taux d'activité.....	148
b) Fragilité de l'emploi.....	148
c) Un chômage élevé pour les plus de 50 ans.....	149
B.2 - Mobilité des actifs.....	150
a) Un marché du travail dominé par l'agriculture.....	150
b) Davantage de résidents avec emploi que d'emplois sur le territoire.....	151
c) Les mobilités domicile-travail en fort accroissement.....	152
<i>C - Des conditions de vie modestes</i>	<i>155</i>
C.1 - Un niveau de revenu relativement faible	155
C.2 - Un Parc de logements plutôt ancien.....	156
C.3 - Une offre de services de proximité concentrée dans les bourgs ruraux.....	159
a) Services de santé	160
b) Equipements scolaires.....	162
<i>D - Vie et pratiques culturelles</i>	<i>164</i>
D.1 - Diversité et richesse des acteurs culturels.....	164
D.2 - ...qui cachent mal de nombreux déséquilibres et faiblesses.....	165
a) Un paysage éclaté et fragile.....	165
b) Déséquilibres géographiques et temporels.....	165
c) Culture traditionnelle et culture du monde	166
<i>Les habitants des Baronnie : atouts, faiblesses, opportunités, menaces, enjeux.....</i>	<i>167</i>
2 - La gestion du cadre de vie	169
<i>A - Urbanisme : de faibles engagements</i>	<i>169</i>
A.1 - Les formes urbanisées.....	169
A.2 - Les documents d'urbanisme : des démarches incomplètes.....	169

<i>B - L'eau</i>	172
<i>C - Assainissement et traitement des déchets</i>	175
C.1 - L'assainissement	175
C.2 - Les déchets	176
a) Les plans départementaux	176
b) Les différents types de déchets et leur gestion	177
<i>D - Energie : vers de nouveaux comportements</i>	182
D.1 - La consommation d'énergie.....	182
D.2 - Les sources d'énergie	182
a) Les installations hydro-électriques.....	182
b) Le bois énergie	182
a) L'énergie solaire	183
c) L'énergie éolienne	184
D.3 - La maîtrise de l'énergie.....	184
D.4 - Initiatives locales.....	185
<i>E - Des conditions de déplacements difficiles</i>	187
<i>F - Communication et sensibilisation à l'environnement</i>	189
F.1 - Une multiplicité d'acteurs et d'intervenants	189
a) L'éducation à l'environnement	189
b) La sensibilisation à l'environnement.....	190
F.2 - Des acteurs diversement fédérés	191
<i>La gestion du cadre de vie : atouts, faiblesses, opportunités, menaces, enjeux</i>	192
3 - Les ressources d'un territoire de nouvelles campagnes	197
<i>A - Les établissements du territoire</i>	200
A.1 - Importance du secteur non marchand.....	200
A.2 - Les Zones d'Activité : une situation de pénurie.....	202
<i>B - L'économie productive : une approche en termes de produits</i>	205
B.1 - Le poids déterminant de l'agriculture	205
a) Un impact économique, social, et spatial important, mais une activité en question sur son devenir	205
b) Des productions de moyenne montagne méditerranéenne spécialisées.....	206
c) Vers une diversification des exploitations agricoles : une nécessaire valorisation des productions	224
d) Valorisation des produits agricoles par des démarches de qualité nombreuses, la transformation, et la commercialisation.....	225
B.2 - L'économie forestière.....	231
a) Les types de peuplement	232
b) La faible valeur économique de la filière bois.....	233
c) Les multiples fonctions de la forêt.....	235
B.3 - Une industrie ponctuelle.....	237
B.4 - Vivacité de l'artisanat.....	238
a) L'artisanat du terroir.....	238
b) L'artisanat d'art.....	239
B.5 - Faiblesse des services.....	239
a) Un commerce de proximité	239
b) Un déficit de services à la personne.....	240
<i>C - L'économie résidentielle : une approche en termes de revenus</i>	242

C.1 - Le tourisme, activité motrice	242
a) Un tourisme patrimonial	244
b) Sports et Activités de Pleine Nature	253
C.2 - Les transferts de revenus.....	267
a) Les contributions communautaires.....	267
b) L'importance des revenus de transfert.....	268
C.3 - La dissociation résidence-travail.....	268
<i>Les ressources d'un territoire de nouvelles campagnes : atouts, faiblesses, opportunités, menaces, enjeux.....</i>	<i>269</i>
Partie III : un territoire à ménager	274
1 - Organisation et coopération territoriale.....	275
<i>A - 130 villages ne sont pas un système urbain</i>	<i>277</i>
A.1 - Les bourgs ruraux de plus de 1000 habitants	277
A.2 - Les villages entre 400 et 1000 habitants.....	278
A.3 - Les villages de 300 à 400 habitants.....	278
A.4 - Les autres villages	279
<i>B - Les villes-portes.....</i>	<i>279</i>
<i>C - Les bassins de vie</i>	<i>281</i>
C.1 - Les bassins de vie : une nouvelle approche du monde rural.....	281
a) Les bassins de vie totalement inscrits dans les Baronnie Provençales	283
b) Les bassins de vie partiellement inscrits dans les Baronnie Provençales.....	284
C.2 - Données de cadrage sur les bassins de vie des Baronnie Provençales.....	284
a) Des bassins de vie qui se repeuplent par excédent migratoire.....	284
b) Qualification des bassins de vie : des scores convenables.....	285
c) L'accessibilité aux équipements et aux emplois : les contraintes de la géographie.....	285
d) Orientation économique : une forte économie résidentielle.....	286
e) L'utilisation du sol : la place prépondérante des espaces naturels.....	287
2 - Une intercommunalité avancée	289
<i>A - Les communautés comprises dans le périmètre des Baronnie Provençales.....</i>	<i>292</i>
A.1 - Communauté de communes du Val-d'Eygues	292
A.2 - Communauté de communes du pays de Buis-les-Baronnie.....	293
A.3 - Communauté de communes des Hautes-Baronnie	294
A.5 - Communauté de communes de la Vallée de l'Oule.....	296
A.6 - Communauté de communes Interdépartementales des Baronnie.....	296
A.7 - Communauté de communes du canton de Ribiers-Val-de-Méouge	297
A.8 - Communauté de communes du Serrois.....	298
<i>B - Les Communautés de communes limitrophes aux Baronnie Provençales</i>	<i>300</i>
B.1 - Communauté de communes du pays de Grignan	300
B.2 - Communauté de communes du pays de Dieulefit.....	301
B.3 - Communauté de communes du Diois	301
B.4 - Communauté de communes des Deux-Buëch	302
B.5 - Communauté de communes du Laragnais	303
<i>C - Les Pays</i>	<i>305</i>
C.1 - Le Pays Sisteronais-Buëch.....	305
a) Les documents d'orientation.....	306

b) Les actions en cours (non exhaustif).....	307
C.2 – Le Pays « Une Autre Provence »	308
a) Les documents de référence	309
b) Les actions en cours (non exhaustif).....	309
3 - Les politiques publiques conduites dans les Baronnies Provençales.....	311
<i>A - Les interventions de l'Etat.....</i>	<i>313</i>
A.1 - Les aides de l'Etat au titre de la ruralité.....	313
a) Les aides à finalité régionale.....	313
b) Les zones de revitalisation rurale.....	313
c) Les dispositions de la loi relative au développement des espaces ruraux du 23 février 2005.....	315
d) Les dotations spécifiques.....	316
e) Les pôles d'excellence rurale.....	316
f) Le plan de revitalisation des Baronnies 2009-2012.....	317
A.2 - Les aides contractuelles au titre de territoire de massif.....	318
a) Le Schéma interrégional d'aménagement et de développement du massif des Alpes.....	318
b) La Convention Interrégionale pour le Massif des Alpes.....	319
<i>B - Les aides de l'Union Européenne</i>	<i>321</i>
B.1 - Le Programme Opérationnel Européen Interrégional 2007-2013 Massif des Alpes.....	321
a) La gestion des risques naturels	321
b) Le développement de la mobilisation et de l'utilisation locale du bois énergie.....	321
B.2 - Les LEADER des Baronnies Provençales	321
a) LEADER + 2000-2006.....	321
b) Le LEADER du Sisteronais Buëch 2007-2013 : Un éco-territoire en marche.....	322
c) Le LEADER du pays Une Autre Provence « Terroirs du goût ».....	323
<i>C - Les interventions des Conseils Régionaux</i>	<i>325</i>
C.1 - Les interventions de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur sur la partie Haute-Alpine des Baronnies Provençales.....	325
a) Le contrat de projets 2007-2013 Etat-Région	325
b) Les politiques spécifiques territorialisées	326
C.2 - Les interventions de la Région Rhône-Alpes sur la partie Drômoise des Baronnies Provençales.....	328
a) Le contrat de pays « Une Autre Provence »	328
b) Le volet territorial du contrat de projets Etat-Région en Rhône-Alpes 2007-2013.....	328
c) La politique de la montagne	329
C.3 – Les interventions des Conseils Généraux de la Drôme et des Hautes-Alpes.....	329
a) Le contrat de territoire des Baronnies 2008-2011 du Conseil Général des Hautes-Alpes	329
b) Les interventions du Conseil général de la Drôme sur la partie drômoise des Baronnies Provençales	331
Conclusion	340
ANNEXES	343
<i>Annexe – Liste des associations et organismes associés</i>	<i>344</i>
<i>Annexe - Composition du Comité d'Orientation et de Développement.....</i>	<i>350</i>
<i>Annexe - Composition du Conseil scientifique.....</i>	<i>352</i>
Glossaire Parc naturel régional	353
Sigles et abréviations.....	361

Bibliographie	366
<i>Paysage.....</i>	<i>366</i>
<i>Eau, patrimoines naturels.....</i>	<i>368</i>
<i>Patrimoines culturels</i>	<i>371</i>
<i>Agriculture-forêt</i>	<i>375</i>
<i>Tourisme et APN.....</i>	<i>376</i>
REMERCIEMENTS	380

Diagnostic territorial

Introduction

Les Baronnie Provençales, situées à l'interface du bassin méditerranéen et du massif alpin sont un territoire de moyenne montagne préalpine provençale. Ce territoire de confins situé pour les deux tiers dans la région Rhône-Alpes (département de la Drôme) et pour un tiers dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (département des Hautes-Alpes) aspire à transformer son rôle de territoire de passage en carrefour de développement durable, au croisement des Alpes et de la Méditerranée. Après avoir perdu la moitié de sa population depuis le milieu du XIX^e siècle, il connaît depuis peu un renouveau démographique par un solde migratoire devenu positif. Ce territoire rural de nouvelles campagnes, qui bénéficie d'un patrimoine naturel et culturel exceptionnel, entend ainsi développer les ressources de son économie et participer à la revitalisation de cet espace de 2350 km² peuplé d'environ 40 000 habitants tout en préservant les richesses de son environnement. Le territoire des Baronnie Provençales est candidat au statut de Parc naturel régional pour mener à bien un projet de développement durable.

Le diagnostic territorial « partagé » du territoire a pour objectifs :

- d'établir un état des lieux initial de référence et de montrer les tendances d'évolution du territoire,
- de mettre en évidence les enjeux de développement durable et de protection des patrimoines.

Le diagnostic territorial des Baronnie Provençales résulte du croisement d'une analyse technique quantitative réalisée en interne (recueil de données, notes d'enjeux, entretiens techniques ...) et d'une analyse qualitative (recueil des perceptions des acteurs locaux et territoriaux représentatifs d'intérêts divers dans le cadre des groupes et commissions de travail). L'analyse quantitative permet d'étayer et d'éclairer les perceptions de l'ensemble des acteurs et de favoriser une appropriation collective des enjeux, des atouts, des faiblesses, des opportunités et des menaces du territoire.



1 – Une démarche politique qui fédère un territoire

En 1993, est créée l'association Vautours en Baronnies, qui réunit l'ensemble des acteurs locaux : éleveurs, élus, naturalistes, chasseurs, techniciens de l'Office National des Forêts et de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. Chacun promet de travailler à la réussite de la réintroduction des vautours, dans un esprit d'ouverture et de tolérance. La perspective de création d'un Parc naturel régional est alors évoquée et partagée pour la première fois.

En février 1995, la Région Rhône Alpes, par décision de son assemblée plénière, reconnaît les Baronnies Provençales comme faisant partie des zones éligibles au titre de la politique rhônalpine des « Parcs naturels régionaux ».

En 2001 l'association d'étude pour la création d'un Parc naturel régional des Baronnies est créée à l'initiative du Syndicat d'Aménagement des Baronnies, qui porte et anime dès 2002 un programme fédérateur interrégional « Leader + » et deux sites pilotes d'agriculture durable en partenariat avec la Communautés de Communes du Serrois.

En 2003, les Régions Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur engagent une étude d'opportunité et de faisabilité d'un Parc naturel interrégional.

Le 17 décembre 2004, par délibération en assemblée plénière, les Régions décident :

- D'agréer la candidature du territoire des Baronnies Provençales pour le projet de création d'un Parc naturel régional.
- D'engager la procédure de création du Parc naturel régional des Baronnies Provençales.
- De retenir le principe de la création d'un Syndicat Mixte de préfiguration comprenant les collectivités concernées (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et Communes non concernées par un EPCI).

Par arrêté du 30 mars 2007, le Préfet de la Drôme crée le Syndicat Mixte de préfiguration d'un Parc naturel régional et d'aménagement des Baronnies Provençales (ci-après dénommé Syndicat Mixte des Baronnies Provençales), après délibérations de la plupart des collectivités concernées (8 Communautés de Communes représentant 105 communes du périmètre, 14 communes non fédérées, 7 communes villes-porte, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Région Rhône-Alpes, le Département de la Drôme et le Département des Hautes Alpes).

Par courrier en date du 21 décembre 2007, le Président de la région Rhône-Alpes sollicite l'avis motivé de l'Etat concernant le projet de création du Parc naturel régional des Baronnies Provençales.

Par courrier en date du 21 février 2008, le Préfet de la région Rhône-Alpes transmet au Président de la région Rhône-Alpes l'avis motivé de l'Etat sur l'opportunité du projet de parc naturel régional.

Par courrier en date du 12 décembre 2008, conformément à l'article 3-2 de la circulaire du 15 juillet 2008, le Préfet de région transmet au Président de la région Rhône-Alpes les attentes particulières de l'Etat sur le territoire et sur les enjeux à traiter prioritairement dans la charte.

2 - Un périmètre d'étude pertinent

Le périmètre d'étude retenu par les Régions, par délibérations concordantes de décembre 2004, concerne pour partie ou totalité 130 communes dont 116 sont soumises à la loi montagne. 11 communes (Arnayon, Chalancon, Châteauneuf-de-Chabre, Laragne-Montéglin, Lazer, Le Saix, Saint-Auban-d'Oze, Salles-sous-Bois, Taulignan, Ventavon et Vesc) ont leur territoire partiellement inclus dans le périmètre.

CP	Communes	CP	Communes
05150	MONTMORIN	26110	ST FERREOL TRENTE PAS
05150	SAINTE-MARIE	26170	PLAISANS
05150	RIBEYRET	26170	LA ROCHETTE-SUR-LE-BUIS
05150	SAINT-ANDRE DE ROSANS	26170	BENIVAY - OLLON
05150	MOYDANS	26170	MONTGUERS
05150	SORBIERS	26170	SAINTE-EUPHEMIE-SUR-OUVEZE
05150	ROSANS	26170	PROPIAC LES BAINS
05150	BRUIS	26170	BUIS-LES- BARONNIES
05150	MONTJAY	26170	LA PENNE-SUR-OUVEZE
05300	ANTONAVES	26170	MONTAUBAN-SUR-OUVEZE
05300	SALEON	26170	LE POET EN PERCIP
05300	SAINT-GENIS	26170	BEAUVOISIN
05300	SALERANS	26170	LA ROCHE-SUR-LE-BUIS
05300	VENTAVON	26170	MERINDOL-LES-OLVIERS
05300	BARRET-SUR-MEOUGE	26170	PIERRELONGUE
05300	LARAGNE-MONTEGLIN	26170	VERCOIRAN
05300	LAGRAND	26170	RIOMS
05300	LAZER	26170	SAINT-AUBAN-SUR-OUVEZE
05300	CHATEAUNEUF DE CHABRE	26170	EYGALIER
05300	EYGUIANS	26170	MOLLANS-SUR-OUVEZE
05300	RIBIERS	26220	MONTJOUX
05300	SAINT-PIERRE-AVEZ	26220	VESC
05400	LE SAIX	26220	TEYSSIERES
05400	CHABESTAN	26470	LA MOTTE-CHALANCON
05400	SAINT-AUBAN D'OZE	26470	CHALANCON
05400	OZE	26470	ROTTIER
05700	L'EPINE	26470	LA CHARCE
05700	SAINTE-COLOMBE	26470	POMMEROL
05700	ETOILE-SAINT-CYRICE	26470	ARNAYON
05700	LE BERSAC	26510	MONTFERRAND LA FARE
05700	VILLEBOIS LES PINS	26510	VERCLAUSE
05700	CHANOUSSE	26510	CORNILLON SUR L'OULE
05700	LA BÂTIE-MONTSALEON	26510	CORNILLAC
05700	NOSSAGE ET BENEVENT	26510	LEMPES
05700	TRESCLEUX	26510	SAHUNE
05700	SAVOURNON	26510	MONTREAL LES SOURCES
05700	LA PIARRE	26510	ROUSSIEUX
05700	ORPIERRE	26510	PELONNE
05700	SIGOTTIER	26510	CHAUVAC - LAUX-MONTAUX
05700	MONTROND	26510	VILLEPERDRIX
05700	SERRES	26510	REMUZAT

05700	MEREUIL	26510	SAINT-MAY
05700	MONTCLUS	26560	SEDERON
26110	CURNIER	26560	VILLEFRANCHE LE CHATEAU
26110	BESIGNAN	26560	VERS-SUR-MEOUGE
26110	STE-JALLE	26560	MEVOILLON
26110	LE POET SIGILLAT	26560	LABOREL
26110	CHATEAUNEUF DE BORDETTE	26560	EYGALAYES
26110	EYROLES	26560	MONTFROC
26110	NYONS	26560	BALLONS (<i>en 2006</i>)
26110	MIRABEL AUX BARONNIES	26560	LACHAU
26110	VINSOBRES	26560	IZON LA BRUISSE
26110	CONDORCET	26560	EOURRES
26110	VENTEROL	26570	BARRET DE LIOURE
26110	PIEGON	26570	MONTBRUN LES BAINS
26110	SAINT MAURICE-SUR-EYGUES	26570	REILHANETTE
26110	MONTAULIEU	26570	AULAN
26110	CHAUDEBONNE	26570	FERRASSIERES
26110	ROCHEBRUNE	26770	MONTBRISON SUR LEZ
26110	BELLECOMBE TARENDOL	26770	SAINT-PANTALEON-LES-VIGNES
26110	SAINT-SAUVEUR-GOUVERNET	26770	SALLES-SOUS-BOIS
26110	ARPAVON	26770	ROCHE-SAINT-SECRET-BECONNE
26110	VALOUSE	26770	LE PEGUE
26110	AUBRES	26770	ROUSSET-LES-VIGNES
26110	Les PILLES	26770	TAULIGNAN

Les Baronnies Provençales se situent pour les deux tiers en région Rhône-Alpes, sur le Département de la Drôme et pour un tiers sur la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le Département des Hautes-Alpes. Si le territoire compte le double du nombre de communes que la plupart des Parcs naturels régionaux actuels du massif alpin, la ville de Nyons, commune la plus importante, n'atteint pas les 7 500 habitants, et 62 des 130 communes ont moins de 100 habitants. La superficie des Baronnies Provençales, avec 2 350 km², représente moins d'une fois et demi celle du Vercors, du Luberon ou du Verdon, mais avec 39 000 habitants, la population est comparable à celle d'autres Parcs préalpins.

C'est aujourd'hui une entité cohérente, qui fait le lien entre la plaine du Rhône à l'ouest, la vallée de la Durance à l'est, le bassin versant de la Drôme au nord et le Mont Ventoux et la montagne de Lure au sud.

Le paysage des Baronnies Provençales apparaît d'emblée différent de ceux qu'il est possible d'observer au nord et au sud, à savoir :

- Plissements du massif du Vercors essentiellement orientés nord-sud.
- Grandes barres des montagnes de Lure et du Ventoux orientées est-ouest, à la frontière de la Haute Provence et du Vaucluse.

Le massif des Baronnies (altitude comprise entre 500 et 1 757 mètres) croise ces deux orientations de relief pour présenter une plus grande complexité de structure. Il est fortement compartimenté par l'action conjuguée des plissements pyrénéo-provençaux dans le sens est-ouest, et alpins dans le sens nord-sud.

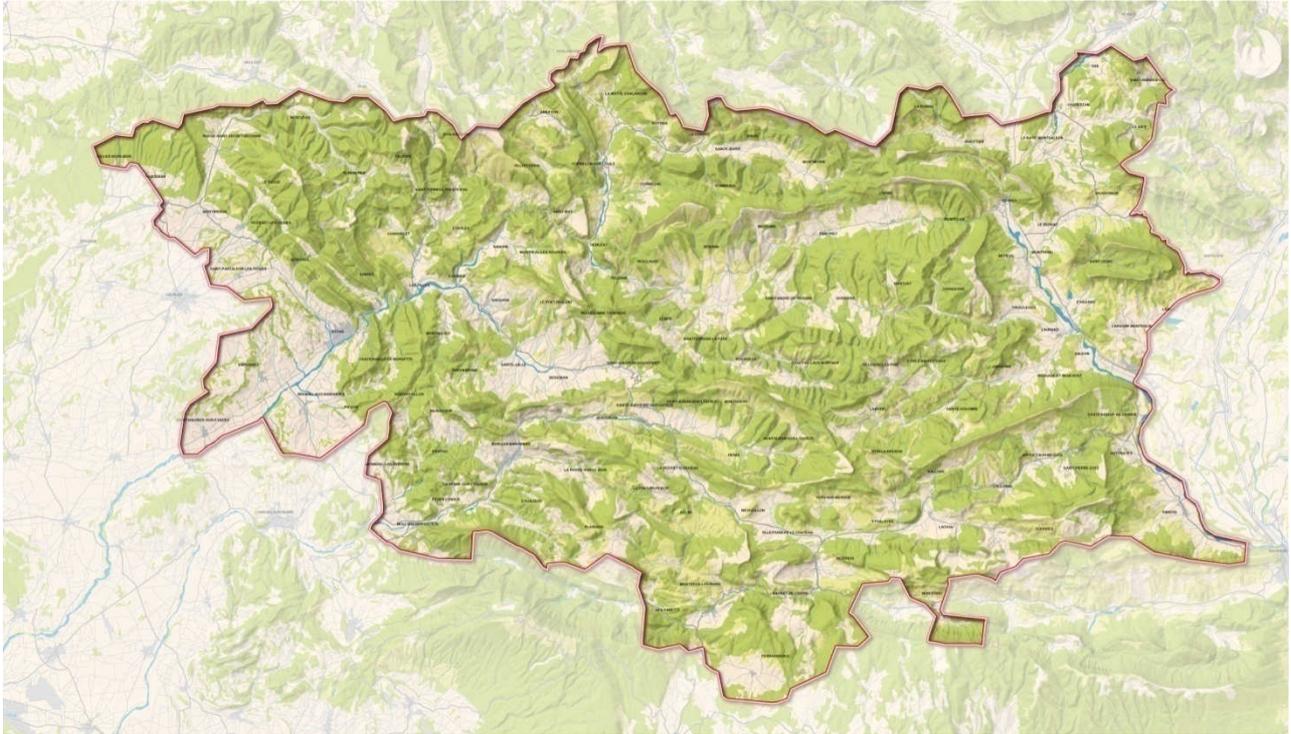
Il résulte du cloisonnement du massif, des difficultés de communication induisant au cœur du territoire des formes originales et anciennes d'occupation du territoire et, aujourd'hui, un sentiment d'isolement. Au-delà de la zone de massif, au relief contraint, faiblement occupée et dominée par l'agriculture, le périmètre du projet de Parc naturel régional des Baronnies Provençales englobe deux marches, constituées par les unités

morphologiques au relief plus calme, autour de Nyons à l'ouest, et sur la basse vallée du Buëch autour de Laragne-Montéglin à l'est.

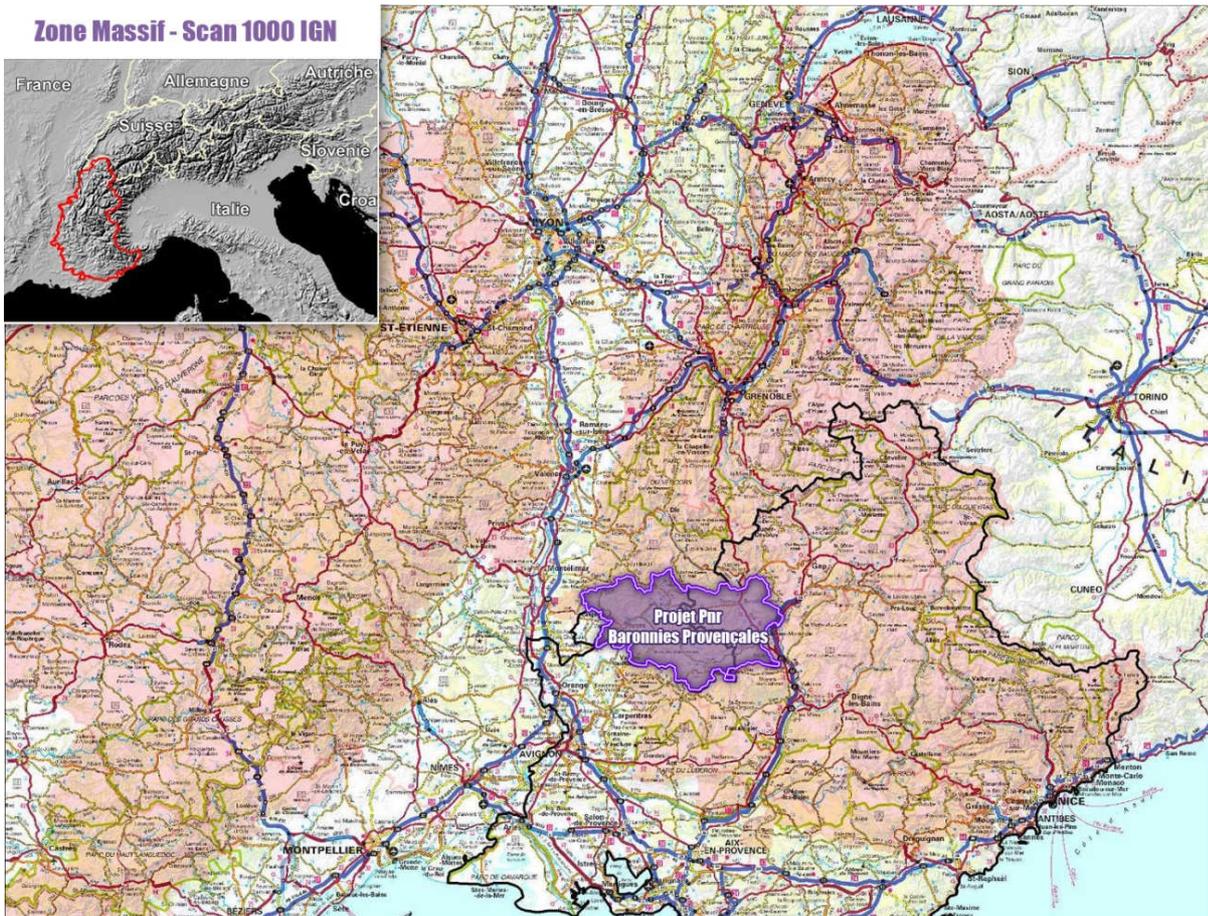
Ces marches du territoire, qui concentrent de part et d'autre du massif la plus grande part de la population et de l'activité économique, sont indissociables du fonctionnement du cœur du territoire, l'un des secteurs les moins peuplés de France. Depuis le Moyen Age au moins, elles assurent une fonction d'interface dans la relation du territoire avec les agglomérations périphériques de Montélimar et de Sisteron.

Le périmètre d'étude retenu par les deux Régions est délimité à partir de critères de cohérence paysagère et patrimoniale, suivant des limites physiques stables (crêtes, rivières, routes ...).

- A l'est : Au nord-est, à partir du Pic de la montagne d'Oule, intégrant le village de Saint-Auban-d'Oze, le périmètre suit le GR94D, longe la crête de la montagne d'Aujourd et englobe la montagne de Saint-Genis par l'ouest en suivant les limites communales de Savournon et Ventavon. Suivant la D942, le périmètre intègre le village de Ventavon, rejoint Lazer puis Laragne-Montéglin en intégrant les torrents de la Véragne, de l'Anguillouse et la montagne de la Platrière. Au Sud de Laragne-Montéglin, le tracé suit le torrent de la Véragne, traverse le Buëch au droit du pont sur la D942 en excluant la zone d'activité de Montéglin. Par la D942, rejoignant le Buëch, le périmètre suit les piémonts de la montagne de Chabre et rejoint la commune de Ribiers qu'il englobe avant de repartir vers l'ouest par la crête de la montagne de l'Ubac.
- Au sud : Après les crêtes de l'Ubac, le périmètre passe par la crête de l'Ane, la montagne de Mare et arrive au col de Verdun. Il prend la commune de Montfroc dans sa totalité puis contourne la montagne d'Albion par le sud en l'incluant, remonte vers le col du Trépalaud, suit la crête de la montagne de Geine puis de Bluye pour redescendre dans la vallée du Toulourenc en incluant l'ensemble de la commune de Mollans-sur-Ouvèze.
- A l'ouest : Remontant vers le nord, le périmètre intégrant les communes de Mérindol-les-Oliviers et Bénivay-Ollon aux pieds des premiers coteaux, part vers l'est et englobe les communes de Mirabel-aux-Baronnies, de Saint-Maurice-sur-Eygues et de Vinsobres. Le tracé continu alors vers le nord, intégrant les communes de Saint-Pantaléon-les-Vignes, Rousset-les-Vignes et Montbrison-sur-Lez. Le périmètre intègre la rivière du Lez, le centre-bourg de Taulignan et la Combe de Grésille (Salles-sous-Bois), puis contourne le bois de Taulignan par l'ouest en l'incluant.
- Au nord : Passant par le mont Rachas et la crête de la montagne de Champlas, le tracé passe au sud de Dieulefit, incluant la montagne de Ruy et de Bec de Jus jusqu'au col d'Espreaux, le sommet de la montagne d'Angèle puis continue au nord-est jusqu'au col de Chamauche puis au col de Vache par les crêtes. Passant en crête de la montagne de Praloubeau, le périmètre longe ensuite la montagne des Ruelles, passe au col du Faye, suit la crête de Buis, Serre Embouc, la montagne de la Sarcena, la montagne de l'Aup, le Serre du Charron et le col de Carabès. Le périmètre redescend alors et, en direction de l'est, va jusqu'au bois de Sellas, remonte le long de la commune d'Aspres-sur-Buëch sans l'inclure et traverse enfin le Buëch au niveau de la montagne de l'Oule.



Carte 1 - Périmètre de préfiguration



Carte 2 – Un territoire d'interface entre vallées et massif alpin

3 - Le diagnostic territorial partagé

Un projet construit par les acteurs du territoire

Une méthode d'animation participative très active permettant de partager les enjeux du territoire et de s'appropriier les objectifs d'un Parc naturel régional a été retenue et conduite.

Dès la création du Syndicat Mixte de préfiguration d'un Parc naturel régional et d'aménagement des Baronnies Provençales, les élus ont exprimé leur volonté d'associer le plus largement possible les habitants, les acteurs associatifs et socio-économiques et les élus municipaux des 119 communes adhérentes au Syndicat Mixte.

Cf annexe Liste des associations et organismes associés

En novembre 2007, le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales a invité par courrier plus de 650 associations et structures locales, départementales et régionales à participer à la création du Parc naturel régional au travers de 6 commissions thématiques réunissant élus et acteurs de la société civile et coprésidées par un élu du S.M.B.P. et un acteur de la société civile.

Agriculture-Forêt	201 personnes inscrites	91 structures et associations
Communication et Education au Territoire	38 personnes inscrites	29 structures et associations
Développement Economique et Social	63 personnes inscrites	50 structures et associations
Environnement et Gestion de l'Espace	121 personnes inscrites	97 structures et associations
Patrimoine, Culture et Habitat	116 personnes inscrites	98 structures et associations
Tourisme et Activités de Pleine Nature	125 personnes inscrites	93 structures et associations

Parallèlement, le Bureau du SMBP a rencontré les élus des 8 communautés de communes adhérentes afin de partager les finalités d'un Pnr et les conditions de sa création. Un premier forum des commissions s'est tenu le 1^{er} février 2008 à Rosans. Les 220 participants à cette journée de travail ont proposé des fils conducteurs et une méthodologie commune de travail pour chaque commission. Une campagne d'information a été conduite en mars (presse écrite et orale, 15 réunions publiques, création d'un site Internet) et au printemps près de 800 personnes représentant plus de 300 organismes se sont engagées dans un large travail collectif de réflexion et de proposition sur la situation économique, sociale et environnementale du territoire, sur l'opportunité de créer un Pnr et sur les missions qui pourraient être les siennes. Du printemps 2008 au printemps 2009, 17 réunions de commissions, 40 réunions de groupes de travail thématique et plus de 300 entretiens particuliers ont permis de partager le diagnostic territorial et de dessiner les enjeux du territoire. D'autres temps forts d'appropriation et de validation ont également été réalisés et notamment :

- 1^{er} Forum culturel à Serres (120 participants),
- 1 forum Activités de Pleine Nature à Rémuzat (65 participants),
- 3 réunions plénières de la Charte forestière (80 participants en moyenne),
- 1 journée sur les Vautours à Rémuzat (60 participants).

Une synthèse du diagnostic territorial a été finalement présentée et partagée le 27 février 2009 à Méreuil avec 220 acteurs de la société civile et le 27 mars 2009 à Buis-les-Baronnies avec 400 élus locaux représentant 96 communes du territoire.



Assemblée Général des élus - Buis-les-Baronnies



Forum des commissions - Méreuil

Pendant un an, de mai 2008 à mai 2009, le Syndicat Mixte a été à la rencontre des élus et des habitants (à la demande des communes et des Communautés de Communes) pour informer et débattre de l'avancement du projet. A partir de janvier 2009, une lettre d'information trimestrielle a été envoyée à l'ensemble des élus municipaux. Une infolettre mensuelle est également diffusée, par le biais d'internet, auprès d'un millier de personnes ressources.



Cet important travail d'élaboration partagée du diagnostic territorial s'est conclu par une campagne d'information destinée à en présenter une synthèse (4 pages diffusés par voie de presse, émissions radio, 10 000 exemplaires diffusés en complément par courrier aux 1566 élus du territoire ainsi qu'aux 1000 structures et personnes ressources partenaires et directement à la population et aux visiteurs à l'occasion des fêtes et foires et par l'intermédiaire des offices de tourisme).

Cf annexe Composition du COD

■ Mise en place d'un Comité d'Orientation et de Développement (COD) :

Le 24 avril 2009, le Comité d'Orientation et de Développement des Baronnies Provençales a été mis en place. Composé d'organismes et d'associations représentatives des enjeux du territoire, il a un rôle de relais d'information auprès des membres adhérents et de la population. Préalablement consulté par le

Comité Syndical, il remettra un avis intermédiaire sur le projet de Charte.

Cf annexe Composition du Conseil scientifique

■ Mise en place d'un Conseil scientifique :

Le Conseil Scientifique sera composé de personnalités qualifiées pour leurs compétences scientifiques, dans les différentes disciplines des sciences de la nature et des sciences humaines. Certaines personnalités ont déjà participé à l'élaboration du diagnostic. Mis en place à l'automne-hiver 2009-2010, il sera saisi pour apporter son expertise aux Syndicat Mixte dans le cadre de l'élaboration de la Charte et d'actions pilotes.



Partie I : Un espace naturel et patrimonial d'exception

1 - Un territoire entre Alpes et Méditerranée

A - Géographie d'un territoire de confins

A.1 - Trois unités morphologiques distinctes

Les Baronnies Provençales constituent un territoire de moyenne montagne au relief compartimenté entre le massif Alpin et la plaine du Rhône. La plupart des sommets ont une altitude comprise entre 1 000 et 1 600 mètres. Le point culminant est le sommet de la montagne du Duffre à 1 757 m sur la commune de l'Epine. Ces massifs, dont les versants courts et raides sont marqués par l'érosion, favorables aux glissements de terrain, sont bordés par des vallées, des gorges et des défilés qui construisent des paysages spécifiques. Ces vallées, souvent creusées en gorges par les rivières, sont orientées dans toutes les directions. Il y a peu de grandes surfaces planes étendues, favorables à l'agriculture et aux déplacements. Pas moins de 14 unités paysagères peuvent être distinguées sur un territoire dont le relief a pu contribuer à protéger les richesses floristiques et faunistiques. Pourtant, si la moitié du territoire est comprise entre 700 et 1 200 mètres d'altitude, et malgré un relief fortement prononcé, près de 75% du périmètre du Parc est soumis à une pente inférieure à 14°.

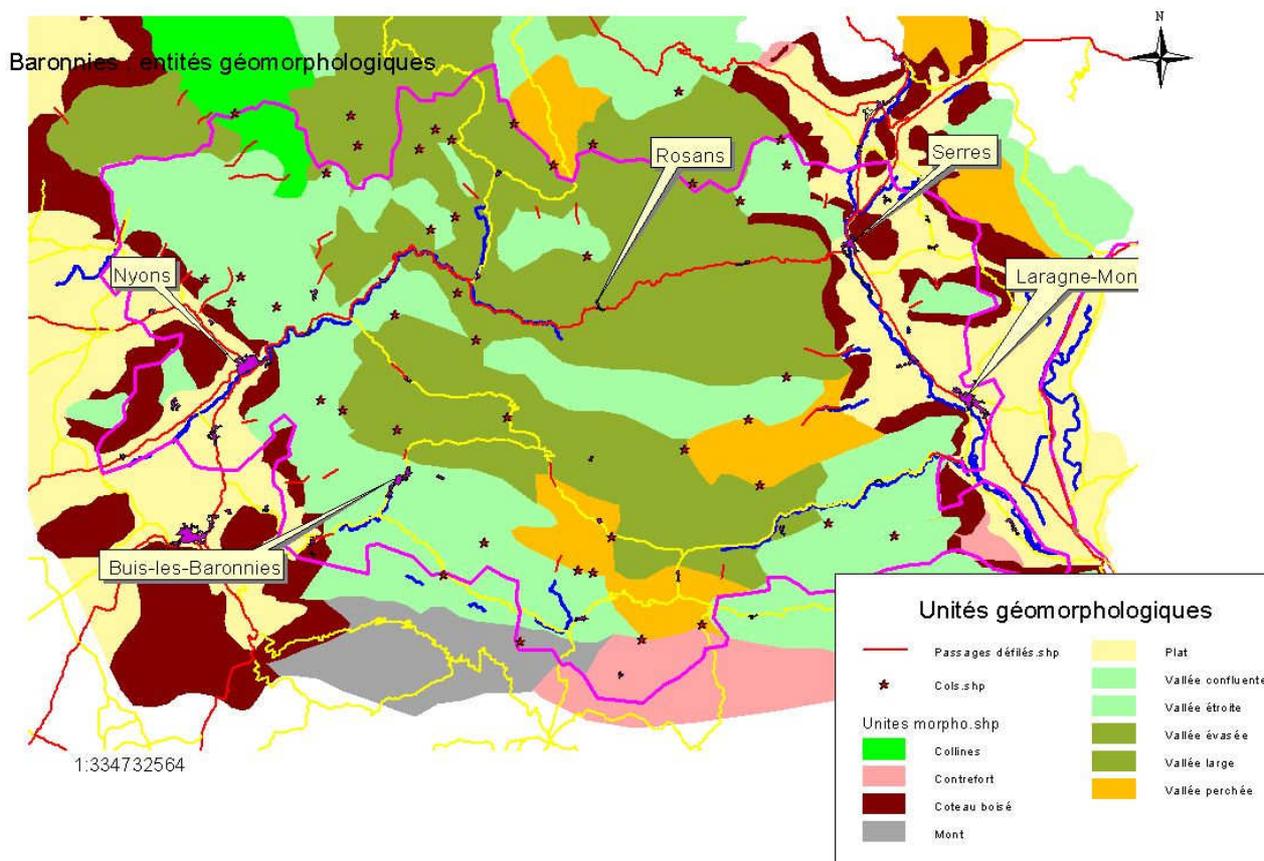


Le sommet du Duffre à 1757m

Les Baronnies Provençales constituent un vaste massif calcaire dont les plissements est-ouest pyrénéo-provençal et les plissements alpins nord-sud, de sens contraire, favorisent le cloisonnement et sont à l'origine de la complexité et de la tectonique du territoire. Les plissements font alterner des anticlinaux qui correspondent aux chaînes de montagne et des synclinaux qui correspondent aux bassins. Le paysage est marqué par l'hétérogénéité des matières : falaises de calcaire, strates rocheuses, collines boisées, monticules de marnes, rochers, dépôts alternés.

Trois unités morphologiques peuvent être distinguées sur cet espace de liaison entre la vallée du Rhône et la vallée de la Durance :

- Une première zone de plaine à l'ouest sur l'axe Nyons-Dieulefit qui fait la transition entre le Haut-Vaucluse, la Drôme Provençale et les Alpes,
- Une seconde zone de plaine à l'est autour de la Vallée du Buëch et de la Durance,
- Une zone centrale de moyenne montagne, de gorges et de vallées souvent encaissées



Carte 3 - Entités géomorphologiques

Ces trois unités différencient deux modalités spécifiques d'occupation de l'espace, tout en soulignant le poids de la géographie dans l'économie du territoire. Les deux marges de cet espace concentrent la plus grande part de la population et des activités économiques. Le cœur du Parc, où la population est plus âgée et les activités de production plus faibles, doit faire face aux contraintes d'un relatif enclavement.

Les Baronnies Provençales sont faciles d'accès grâce à des axes de circulation majeurs que constituent d'une part l'autoroute A7 et la RD94 Nyons-Bollène, d'autre part l'autoroute A51 et la RD4085 Sisteron-Veynes. La D994 Nyons-Gap les traverse de part en part. Toutefois, en dehors de cet axe, les déplacements internes sont plus difficiles.

A.2 - Une géologie complexe

a) Une histoire de 200 millions d'années¹

Les Baronnies Provençales correspondent à un bassin marin où se sont accumulées des marnes noires, dépôts de mer profonde, il y a 200 millions d'années. Cette sédimentation a donné un calcaire compact issu des résidus des organismes vivant dans cette mer chaude, la barre tithonienne. L'accumulation des falaises

¹ Comm. Pers. M.MAILLOT

sous-marines à l'ère secondaire par d'autres organismes, coraux et coquillages, constituées de calcaire urgonien a ensuite marqué la géologie et s'exprime aujourd'hui par une grande variation de dureté des roches, entre celles, tendres de la fosse vocontienne et celles, dures du calcaire urgonien. La vallée du Buëch est une vaste zone creuse qui correspond à des terres noires de l'époque jurassique. A partir de cette large dépression que traverse la vallée de la Durance, la poussée alpine a généré de puissants plissements pyrénéo-provençaux facilement identifiables. Ces chocs brutaux, affirmés par le relèvement de la bordure préalpine, se sont heurtés à la présence des reliefs déjà en place. La partie orientale des Baronnies est ainsi surélevée de 1 000 mètres par rapport à la vallée de la Durance. Les altitudes deviennent plus fortes vers le nord, au contact avec le Diois.

L'ensemble des Baronnies est mis en relief à l'ère tertiaire au cours des plissements alpins et pyrénéens, il y a 65 millions d'années. Les sédiments de la fosse vocontienne, masse de marnes peu résistantes, encadrés par les dépôts des calcaires ugoliens, se sont déformés en ondulations orientées est-ouest, à l'origine de plis, dômes et bassins :

- Les plis ou anticlinaux sont des chaînes longilignes de montagnes orientées est-ouest, aux montagnes à forte pente aux versants symétriques : montagne de Chabre, de la Clavière, du Buc, de l'Ubac, de la Lance, d'Angèle,
- Les bassins ou synclinaux sont de larges cuvettes elliptiques pinçant les anticlinaux ; elles peuvent être bordées de falaises, de gorges profondes ou ouverts,
- Les dômes sont des anticlinaux érodés sous forme de cuvettes déblayées, d'altitude plus faible que celles des bassins. Leurs pentes sont ravinées de marnes et de marnocalcaires.

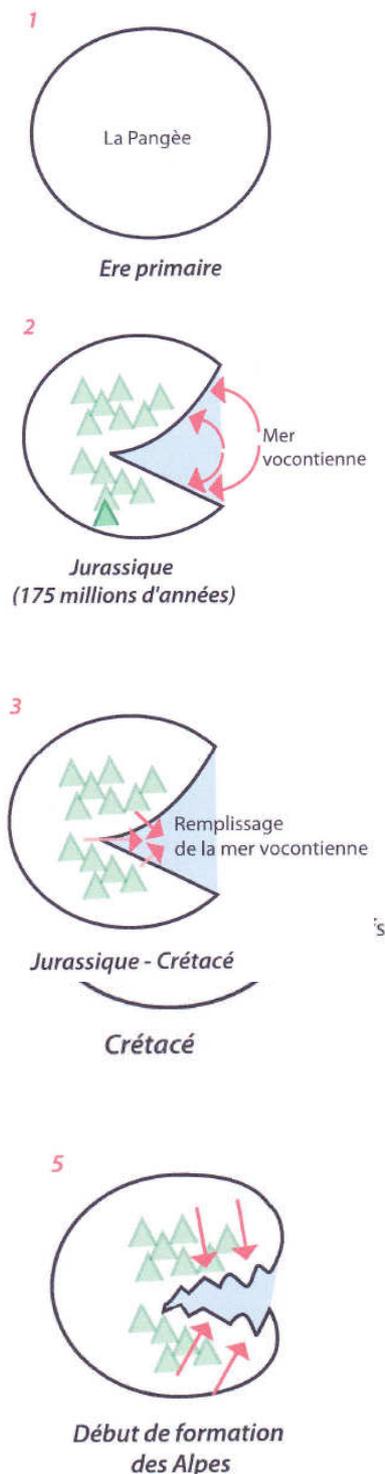
Ce bassin marin épicontinental a progressivement été comblé par des sédiments qui se sont accumulés en couches successives :

- Calcaires marneux noirâtres du Bathonien
- "Terres noires" du Bathonien, Callovien et Oxfordien
- Barre carbonatée du Jurassique terminal (Kimméridgien – Tithonien)
- Alternances marno-calcaires du Crétacé inférieur (Berriasien à Barrémien)
- Calcaires barrémo-bédouliens
- "Marnes bleues" du Crétacé moyen (Aptien supérieur à Cénomaniens)
- Barre des Calcaires gréseux du Crétacé supérieur (Cénomaniens supérieur à Coniacien)

Le relief des Baronnies est ainsi marqué par la violence des plissements pendant l'ère tertiaire. L'érosion a mis à l'air libre des sédiments vieux de 170 millions d'années. L'organisation géomorphologique permet d'identifier :

- Des bassins ou synclinaux de direction ouest-est : cuvette de Sainte-Jalle, Haute Vallée de l'Ouvèze,
- Des dômes ou anticlinaux de Condorcet à Montaulieu, de Sahune à Montréal-les-Sources (vallée de l'Eygues), et de Rémuzat à la Motte Chalançon (Vallée de l'Oule),
- Des vallées étroites : vallée de la Méouge, comprimé de Mévouillon, combe de Séderon, combe de Buis-les-Baronnies,
- Des vallées plus ouvertes : vallée du Buëch et de ses affluents, basse vallée de l'Eygues.

En résumé, l'histoire géologique des Baronnies peut se présenter de la façon suivante ²:



Ce n'est qu'au milieu du Jurassique (Bajocien - 170 millions d'années) que commence véritablement l'histoire des Baronnies Provençales. A cette époque, la Pangée, vaste plaque tectonique réunissant la majorité des continents actuels est en cours de dislocation. Un bassin sédimentaire, ouvert sur la Mer ligure dans l'Ouest de l'Océan téthysien s'approfondit. C'est le Bassin dauphinois (Jurassique), puis le Domaine vocontien (Crétacé), bordé à l'Ouest par le socle du Massif Central, au Sud et au Nord par les milieux de plate-forme continentale peu profonde du Jura-Bas Dauphiné et de la Basse Provence.

La sédimentation est dominée par des marnes et de calcaires. Les marnes sont le résultat de la compaction des argiles arrachées au continent par l'érosion, tandis que les calcaires sont essentiellement la résultante de la production organique primaire (phytoplancton). L'ensemble va se déposer au fond de cette bassin dont la profondeur varie au cours du temps (équilibre entre les phénomènes d'eustatisme et de subsidence). A la fin du Crétacé, sous contrôle tectonique lié à la collision entre les plaques africaine et européenne, se comble progressivement et la sédimentation devient plus gréseuse (apports en sables).

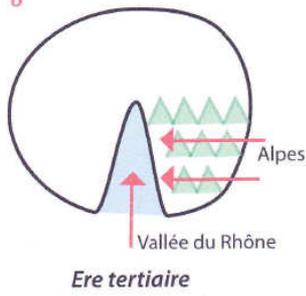
L'alternance à plusieurs échelles de temps de périodes à dominante marnreuse ou calcaire reflètent les variation séculaire du climat terrestre. En période tempérée à chaude et humide s'accumulent des sédiments argiles, et en période chaude et arudes des sédiments calcaires. On trouve une remarquable illustration de ces alternances cycliques et rythmiques au site du Serre de l'Âne sur la commune de La Charce.

A la fin du Jurassique, le climat est universellement chaud et aride. Une épaisse sédimentation calcaire en résulte, qui constitue un autre trait morphologique majeur des Baronnies : le Tithonien calcaire, puissant relief qui constitue aujourd'hui la plupart des cimes du paysage.

Le Crétacé (145 à 65 millions d'années) voit dans un premier temps le retour à une sédimentation globalement plus marnreuse, passant progressivement à des marno-calcaires, puis, de nouveau, à des marnes. La formation de plates-formes carbonatées bioconstruites dont le Vercors et le Ventoux sont les témoins des périodes les plus tropicales sèches. Au cours du Crétacé supérieur, Les apports détritiques sont dominés par des formations gréseuses dont

² Illustrations : Marie-Claude SCOTTO

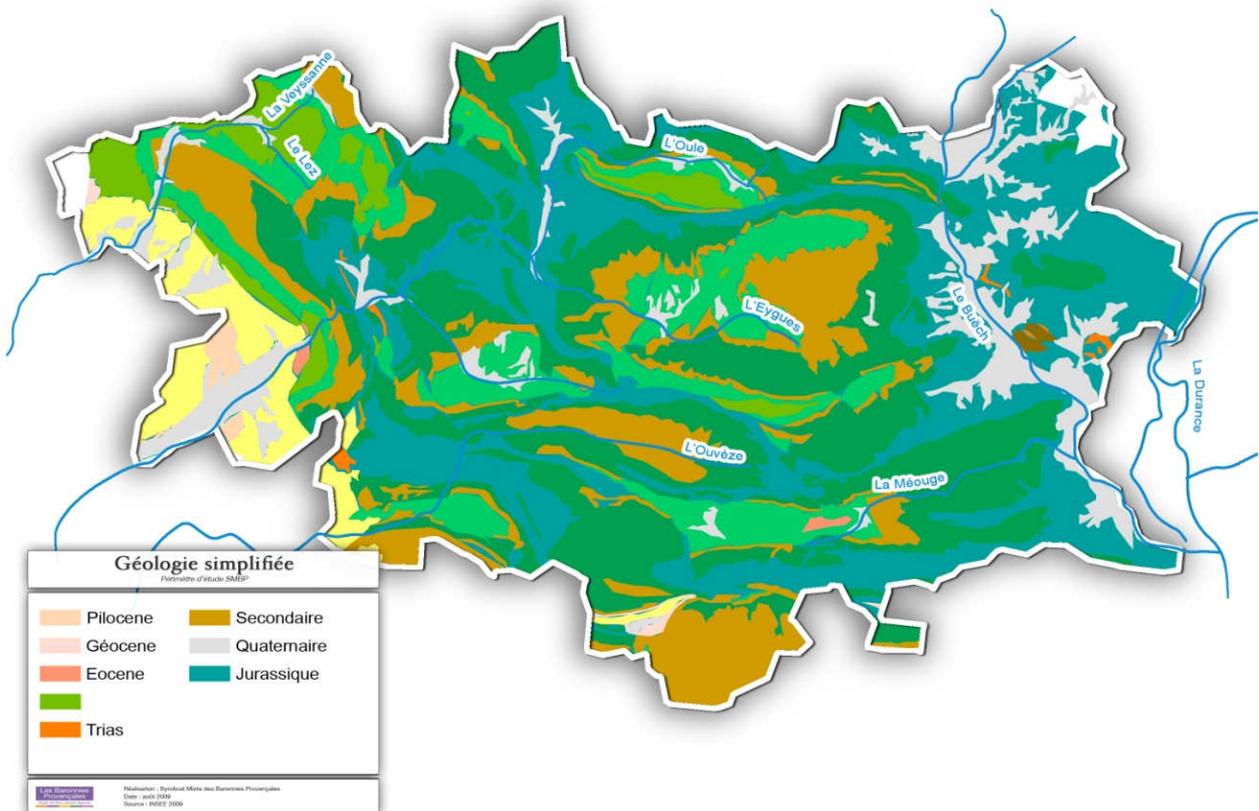
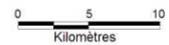
6



l'extension va progressivement s'étendre dans le Bassin jusqu'à sa fermeture.

Du point de vue biologique, le Jurassique et le Crétacé ont vu l'apogée d'une faune des dinosauriens sur les continents, tandis que dans les mers, les ammonites et les bélemnites (lointains parents du nautilus et du calamar actuel) sont dominants. L'étude de leurs restes fossiles permet aux géologues stratigraphes et aux paléontologues de dater précisément les strates dans lesquelles on les trouve aujourd'hui.

Ces roches seront aussitôt attaquées par une érosion vigoureuse qui en transportera les débris jusqu'à la toute récente Vallée du Rhône (née d'un effondrement entre Massif Central et les « jeunes » Alpes). Ce sont ces terrains, datés de l'ère tertiaire que l'on retrouvera aujourd'hui à l'ouest d'une ligne Nyons – Vaison-la-Romaine.



Carte 4 - Géologie simplifiée

Le territoire des Baronnies Provençales offre de ce fait une grande diversité de sites géologiques dont certains sont de rayonnement international (La Charce, Montbrun-les-Bains, Saint-André-de-Rosans).



Site du Serre de l'Âne à La Charce - R. MAILLOT



Boule de grès à Saint-André-de-Rosans - R. MAILLOT

Site	Localisation	Intérêt géologique et connaissance du site
Mont Risou	Saint-André-de-Rosans (05)	Étage cénomanien – Faune représentative : foraminifères planctoniques Référence géologique mondiale
Boules de grès du Serre d'Autruy	Saint-André-de-Rosans (05)	Diagenèse de sédiments siliceux en milieu isotrope
Filons de calcite	Lieu-dit Sironne à Saint-André-de-Rosans (05)	Exemple de filons de calcite en environnement gréseux Site très peu connu
Plateau du Col d'Arron	L'Épine (05)	Plateau karstique et phénomènes d'effondrement Site peu connu
Site du Serre de l'Âne	La Charce (26)	Alternances marno-calcaires de l'étage Hauterivien liées à des cycles astronomiques - étage de l'Hauterivien Référence mondiale Union Internationale des Sciences Géologiques.
Site de Vergol	Montbrun-les-Bains	Alternances marno-claie de l'étage Valanginien Procédure en cours de reconnaissance comme référence mondiale par l'Union Internationale des Sciences Géologiques
Gorges de Pommerol	Pommerol (26)	Erosion météorique d'un massif calcaire Site localement bien connu
Pas des Ondes	Cornillon sur l'Oule (26)	Creusement d'une gorge à travers un massif calcaire Site localement bien connu
Site géologique de la Chapelle	Châteauneuf de Bordette (26)	Aspects géologiques d'une dalle de grès et liaison avec la végétation Site localement connu
Sphères	Bénivay-Ollon (26)	Diagenèse de boues calcaires en milieu isotrope Site encore très peu connu
Pseudobiohermes	Beauvoisin (26)	Formation récifale sous-marine sous l'action de fluides hydrothermaux Citée à l'inventaire BRGM des sites géologiques Rhône-Alpes
Eboulement du Vayeux	La Motte-Chalancon (26)	Écroulement d'une falaise calcaire extrêmement tectonisée Site localement connu
La source	Chalancon (26)	Résurgence d'un vaste aquifère calcaire Site peu connu
Les sources	Montréal-les-Sources (26)	Sources de piedmont à l'interface marnes-calcaires Site peu connu
Col de la Pertie	Arnayon – Léoux (26)	Chevauchement de la Montagne d'Angèle Site nationalement connu
Col Flachet vers la Combe de Sauve	Venterol (26)	Boules de grès (diagenèse de sédiments siliceux en milieu isotrope) Très peu connu

A l'exception de certains sites notoires ayant pu faire l'objet d'extractions peu respectueuses et non encadrées (ex : gisement fossilifère de site de La Charce, Boules de grès de Saint-André-de-Rosans), les sites géologiques des Baronnies Provençales sont encore peu connus et en bon état mais restent globalement fragiles.

b) Les sites minéralogiques et paléontologiques remarquables³

Les différents minéraux des Baronnies Provençales se trouvent essentiellement à l'intérieur de nodules ou géodes, de forme plus ou moins ovoïdes appelées « Septaria ». Ces concrétions se localisent dans les marnes grises ou « terres noires » du Jurassique (ère secondaire).

Les fossiles, quant à eux, sont majoritairement représentés sur notre territoire par les différentes familles d'ammonites et leurs prédateurs tels que les Ichtyosaures.

La plupart des communes des Baronnies Provençales sont riches en gisements fossilifères ou présentent des espèces minéralogiques remarquables. Parmi les sites reconnus, on pourra souligner l'intérêt majeur des suivants :

Principaux gisements minéralogiques ou paléontologiques des Baronnies Provençales Sites d'intérêt scientifique mondial ou de renommée mondiale			
Localisation	Fossiles	Septarias	Autres
Arnayon (26)		Nodules barytiques connus depuis plus de 40 ans : mise en valeur des cristaux de baryte après dissolution de la calcite.	
Condorcet (26)		Présence de septaria avec cristaux de whewellite (oxalate de calcium monohydraté) – Rarissime.	Présence de tunisite cristallisée – unique au monde.
Rémuzat (26)		Présence de septaria avec quartz d'une rare pureté.	
La Charce (26)	Gisement important d'ammonites du Crétacé.		

Principaux gisements minéralogiques ou paléontologiques connus des Baronnies Provençales			
Localisation	Fossiles	Septarias	Autres
Partie Hautes Alpes			
Eyguians			*****
Laragne-Montéglin	*	***	**
Lazer		**	
Les Bègues – Sainte Colombe	**		
Nossage – Bénévent	*	***	
Orpierre	*	****	*
Ribiers	*	*****	
Saint Genis		***	
Sainte Colombe		***	
Saléon		***	
Savournon	*	**	
Partie Drôme			
Arnayon	*	***	*
Arpavon	**		
Beauvoisin	***	***	**
Condorcet	*	***	**
Cornillon sur l'Oule	**	*	
Curnier	**	*	
Izon la Bruisse	*	**	
La Charce	***	*	
La Motte-Chalancon	**	**	
Le Poët en Percip	*	**	
Montauban sur l'Ouvèze	**		
Montbrison	***		

Légende : intérêt croissant de * à ***** (tant en terme qualitatif que quantitatif)

³ Comm. pers. M. Venus, Mme Molles-Venus, M. Oddou, M. Ebbo

c) Les carrières et anciennes mines ou indices minéralisés ⁴

On doit aux caractéristiques géologiques des Baronnies Provençales les traits principaux de l'exploitation de son sous-sol. La présence de nombreux bancs de calcaire a entraîné la création de carrières pour la pierre à bâtir ou pour la pierre meulière. Les éboulis, résultant de l'érosion de ces barres rocheuses, ont été utilisés en lieu et place de l'extraction de graviers dans le lit mineur des rivières. La richesse de sédiments accumulés au creux de la fosse vocontienne a permis l'exploitation de carrières de gypse ou de minerais.

L'exploitation des ressources du sous-sol a d'abord concerné l'extraction de pierre à bâtir, de tuf, de meules de moulins (à blé ou à farine), de gypse et plus récemment de granulats et de graviers de rivière. Parmi les plus anciennes carrières de pierre, celle exploitée à Lachau, au quartier du Luminaire, et qui fut réutilisée comme dépotoir d'objets de culte, montre que les carrières étaient présentes à l'époque gallo-romaine. Ces carrières ont laissé de nombreuses traces dans le paysage, les plus notables étant celles qui concernent le gypse dans les secteurs de Propiac-les-Bains (quartier des Gipières). Certaines carrières ont aussi été transformées en dépôt de déchets ultimes (Sorbiers). Les carrières de pierre à bâtir étaient de dimension plus modeste et exploitées par intermittence. La carrière de pierres meulières de Nyons est particulièrement remarquable du fait de son insertion dans un quartier médiéval. Certaines activités de transformation (du gypse en plâtre ou du calcaire en chaux) ont également entraîné des constructions spécifiques (fours à chaux et à plâtre).

Dans la Drôme, les carrières actuellement exploitées sont en nombre relativement réduit. Elles sont situées dans la vallée de l'Eygues et de l'Oule (Aubres, Cumier et Rémuzat, en pierre à bâtir et éboulis) et de l'Ouvèze (Buis-les-Baronnies, éboulis), de l'Oule (Rémuzat, éboulis)

Dans les Hautes-Alpes, elles sont situées en marge du territoire du projet de Pnr.

Carrières en activité				
Commune	Exploitant	Matériau	Q autorisées Tonnes	Expiration
Eyguians	Terres cuites de Launes	Argile	600	2014
La Batie Montsaléon	Clavel Emery	Alluvions	60 000	2010
Lazer	Plocoplatre	Gypse	150 000	2028
Lazer	SRM Routière du midi	Argile	100 000	2013

Source : DRIRE PACA

Les caractéristiques du relief local limitent l'intérêt économique de telles carrières, en exigeant parfois d'importants travaux d'infrastructure. Il reste que certaines "cassures" minérales du paysage ne s'inscrivent pas forcément dans la rythmique du paysage géologique propre aux Baronnies Provençales, et peuvent constituer, notamment dans des secteurs les plus sensibles, un front ponctuel d'évolution des paysages et une menace pour le caractère de ceux-ci.

L'exploitation minière a été tout aussi rare et dispersée. De Propiac-les-Bains - Condorcet (26) jusqu'à Sigottier - La Pierre (05) de petits gisements de plomb et de zinc ont été exploités. Ces gisements étaient irréguliers et de peu d'importance mais ont fourni, au Moyen Age, de petites quantités d'argent destiné à frapper la monnaie (le minerai était quelque peu argentifère).

La fièvre de la recherche minière qu'engendra la seconde moitié du XIX^{ème} siècle n'a pas épargné les Baronnies Provençales. Ces gisements étaient alors depuis longtemps dépourvus de leurs éléments les plus riches, ce qui explique certainement que toutes les tentatives d'exploitation « moderne » se soient soldées par des échecs. Il semble que la dernière tonne de minerai extraite, le fut en 1943 au lieu-dit « Serre du Lot » (commune de Condorcet). Aujourd'hui la plupart des anciens sites sont inaccessibles, noyés ou

⁴ Comm. Pers. M.MAILLOT

éboulés. Quelques galeries ouvertes dans des roches très dures permettent toutefois d'apprécier quel fut le labeur des derniers « mineurs-paysans » et leurs méthodes de recherche.

Le tableau suivant indique quelques exemples de sites miniers anciennement exploités et d'autres dont l'exploitation n'a jamais été industrielle.

Localisation mine(s) exploitée(s)	Remarques
Orpierre (05)	Gisement du Suillet, exploité entre 1895 et 1907, et duquel il a été extrait 2 500 tonnes de minerais « oxydés » de plomb et de zinc
Sigottier et La Pierre (05)	Accès très difficile pour le second, ce qui explique sa fermeture prématurée. De Sigottier, on a extrait 4 500 tonnes d'oxydes de zinc entre 1891 et 1896. Ultimes travaux de recherche, infructueux, en 1933 – 1939
L'Épine (05)	On y a signalé d'anciens travaux miniers
Saléon (05)	On y aurait extrait des minerais de cuivre à la fin du XIX ^{ème} siècle
Condorcet (26)	Divers travaux effectués depuis le XIX ^{ème} siècle, desquels on a extrait 2 500 tonnes de blende (sulfure de zinc) et 550 tonnes de calamine. La dernière production fut celle de célestine (sulfate de strontium) associée à la barytine (sulfate de baryum), à partir d'un filon riche mais peu étendu
Condorcet (Serre du Lot) (26)	Il a été extrait 1 000 tonnes de minerais complexes barytine, célestine, plomb et zinc sous forme de sulfures
Propiac (26) - secteur de l'Auzière	Des travaux miniers sporadiques ont permis d'extraire un millier de tonnes d'ocres et de minerais oxydés du zinc, vers 1900 Ces anciennes mines sont en relation étroites avec la présence d'eaux thermo-minérales, tant à Propiac qu'à Condorcet
Localisation « indices » miniers non exploités industriellement	Remarques
Eyguians (05)	Zinc
Beauvoisin (26) - lieu-dit La Jalaye	Cuivre, plomb, zinc
Beauvoisin (26) - lieu-dit La Valouze	Célestine, barytine
Buis-les-Baronnies (26) - lieu-dit Le Flachier	Cuivre
Propiac (26) - lieu-dit Côte Blancharde	Cuivre
Bénivay (26) - lieu-dit La Déroute	Plomb, pyrites

d) Les cavités souterraines ⁵

Les cavités souterraines sont essentiellement ouvertes dans les calcaires tithoniques (Jurassique Supérieur) assez épais pour que l'eau ait pu y créer des cavités notables. En ce qui concerne les Baronnies Provençales, ce niveau affleure principalement de part et d'autre de l'Eygues. Mais certains plateaux calcaires suffisamment étendus peuvent également fournir matière à l'exploration spéléologique (plateau du Col d'Arron, plateau du plus haut Serre aux environs du col de Soubeyrand notamment). Certaines crêtes calcaires ont fait l'objet d'explorations, souvent avec succès comme la Crête de Chalancon, la Montagne de Haute Huche, la Montagne des Ruelles. Certaines cavités des Baronnies Provençales possèdent un intérêt archéologique.

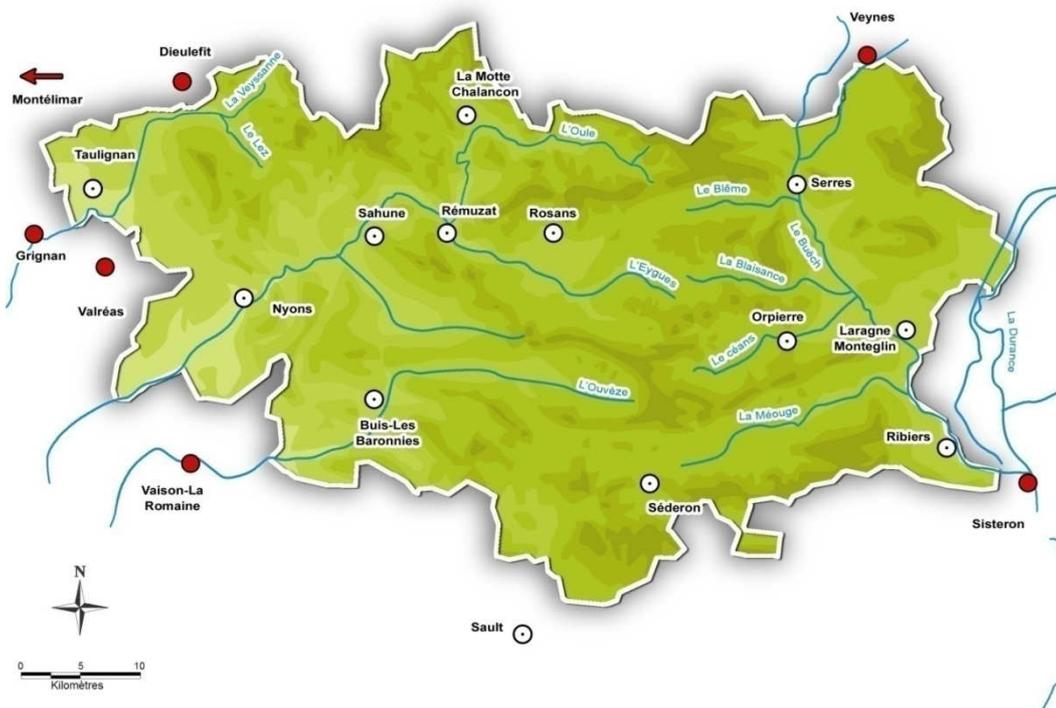
Exemples de cavités explorées dans la partie Baronnies Drômoises	Localisation
Gouffre du Grêle	Lemps
Grotte de l'Infernet	Aubres
Gouffre des Bornes	Chalancon

⁵ Comm. Pers. M.MAILLOT

Exemples de cavités explorées dans la partie Baronnies Drômoises	Localisation
Gouffre de la Sexagésime	Villeperdrix
Gouffre de Bravepeur	Villeperdrix
Grotte des narines de Girard	Saint May
Aven de l'Argenfaut et Grotte de la Lauze	Les Pilles – Condorcet
Gouffre de la haute Huche	La Charce
« Gouffre Sud » et « Gouffre Nord »	Le Poët Sigillat
Grotte de la Tune	Arnayon
Grotte du Beaumier	La Motte-Chalancon

A.3 - Un important réseau hydrographique

Les Baronnies Provençales sont irriguées par un important réseau de rivières qui a structuré l'implantation des lieux d'habitat et d'activités économiques, ainsi que les zones d'échanges. L'Eygues et l'Ouvèze sont les principales rivières, alimentées par un important réseau de cours d'eau secondaires, complété à l'est par le Buëch et la Méouge qui relèvent du bassin versant de la Durance et à l'ouest par le Lez (affluent du Rhône). Le régime de ces rivières, à caractère torrentiel, est très irrégulier et fortement marqué par les saisons. Elles peuvent se ramener à un simple filet d'eau en été et devenir boueuses et abondantes à l'automne. Elles jouent un rôle écologique et touristique majeur et modèlent les paysages.



Carte 5 - Réseau hydrographique

a) Les rivières

L'Eygues (orthographiée Aygues dans le Vaucluse) prend sa source sur la commune de Laux-Montaux, rejoint le Rhône à Châteauneuf-du-Pape. Elle traverse tout le territoire du projet de Pnr et constitue la principale voie d'entrée dans les Baronnies depuis l'ouest. Après une large boucle dans le Rosannais, elle parcourt, entre Rémuzat et Sahune, un relief karstique compliqué, creusant son lit entre des falaises abruptes, des cascades, des grottes et des gorges. La rivière reçoit les eaux de l'Oule à proximité de

Rémuzat et de l'Ennuye à Curnier. Elle est aussi alimentée par de petits cours d'eau : l'Armanlauze, le Léoux, le Bentrix, le Rieu, la Bordette et le Cougoir avant de traverser Nyons. En aval de Saint-Maurice-sur-Eygues, elle change radicalement de caractère et irrigue la vaste zone viticole du Nord Vaucluse.

L'Ouvèze, de sa source sur la commune de Montauban-sur-Ouvèze, traverse toutes les Baronnies méridionales jusqu'à Vaison-la-Romaine, en présentant une topographie très accidentée (fortes pentes et gorges encaissées). A l'aval de Vaison-la-Romaine jusqu'à sa confluence avec le Rhône à Sorgues, elle s'étale sur une zone de plaine contournant le massif des Dentelles de Montmirail et longeant la plaine du Comtat venaissin. L'Ouvèze reçoit puis traverse le Comtat Venaissin jusqu'à son confluent avec le Rhône au nord d'Avignon. L'Ouvèze reçoit les eaux du Charuis sur la commune de Saint-Auban-sur-l'Ouvèze, du Menon et du Derbous sur la commune de Buis-les-Baronnies puis celles du Toulourenc et de l'Ayguemarse à Mollans-sur-Ouvèze. Le toulourenc, affluent le plus important, prend sa source à Aulan et circule à travers de profondes et étroites gorges.

Affluent du Rhône, **le Lez**, et son affluent la Veyssanne, constituent une voie de passage entre Dieulefit et Grignan. Le Lez marquait autrefois les limites du Dauphiné.

L'Oule prend sa source dans la montagne de l'Aup avant de traverser La Motte-Chalancon, le Pas des Ondes à Cornillon-sur-l'Oule et de rejoindre l'Eygues à Rémuzat.

Sur le bassin versant de la Durance, **le Buëch** traverse toute la partie est du territoire entre Serres et Ribiers avant de rejoindre la Durance à Sisteron. Dans un large lit, le Buëch permet une agriculture intensive et offre une remarquable biodiversité, sans compter la production d'électricité hydraulique. Le Buëch reçoit les eaux de nombreux cours d'eau sur ses deux rives : l'Aiguebelle, la Blaisance et le Céans d'un côté ; le Channel de l'autre. La Méouge est son principal affluent. Depuis Séderon à l'amont, jusqu'à Laragne-Montéglin, cette rivière sert d'axe de circulation entre les Hautes-Baronnies et la vallée du Buëch. Les gorges, entre Barret-sur-Méouge et le village d'Antonnaves, constituent un site naturel remarquable qui dispose également d'atouts touristiques.



La Méouge

L'Eygues

Le Buëch

L'Ouvèze

Les bassins versants de ces cours d'eau sont situés pour leur plus grande partie en moyenne montagne sur des formations marno-calcaires et gréseuses, à l'exception du haut bassin du Buëch, à l'aval de ses affluents de la rive droite qui se traversent une formation de marnes noires. Des karsts sont plus rarement rencontrés (Haut Lez, Derbous, Toulourenc - Anary). Les surfaces des bassins versants varient de 156 km² (Lez) à 1490 km² (Buëch à Sisteron), dont une partie est hors périmètre de préfiguration.

Le régime est de type pluvial méditerranéen, sauf pour le haut bassin du Buëch de type pluvio-nival alpestre. Le module spécifique interannuel⁶ sur le Buëch (à Serres, 750 km², 21,5 l/s.km²) est ainsi presque le double (influence alpestre) de celui des bassins, sous hydrologie purement méditerranéenne, de l'Eygues, de l'Ouvèze et de la Méouge et presque le triple de celui du Lez.

Les modules spécifiques mensuels sont :

- Les plus faibles de juillet à septembre (minimum en août : 2 à 3 l/s/km², mais 0,7 pour le Lez),
- Maximaux de novembre-décembre à avril-mai (15 à 21 l/s/km²) sous influence méditerranéenne (Lez, Eygues, Ouvèze, pas de données sur la Méouge),
- Maximaux d'avril à mai (30 à 37 l/s/km²) sur le haut Buëch, ces maximaux étant pratiquement deux fois plus élevés que ceux des trois rivières précitées.

Il faut noter le faible nombre de stations limnimétriques⁷ sur tous ces bassins. Plusieurs ont été abandonnées (sur l'Eygues : Remuzat, sur l'Oule : Cornillon-sur-l'Oule, sur le Buëch : Lagrand, Laragne-Montéglin, sur le Petit Buëch : Veynes). Les campagnes de jaugeage DIREN ont été aussi abandonnées. Le reboisement important (qui a représenté, en moyenne, un quasi doublement de la surface forestière depuis la fin du 19^{ème} siècle) a entraîné une diminution de l'hydraulicité.

Les débits spécifiques d'étiage mensuels de fréquence quinquennale sont extrêmement faibles sur le Lez (0,16 l/s/km²) et très faibles pour les autres cours d'eau (1,00 à 1,20 l/s/km² sur l'Eygues, l'Ouvèze et la Méouge, 1,70 l/s/km² pour le Buëch).

Les étiages peuvent être qualifiés de sévères à extrêmement sévères d'autant plus que sur certains tronçons (Lez, Veysane, Eygues aval, Toulourenc, Petit Buëch en amont de Veynes), des assecs fréquents sont constatés en période estivale (écoulement sous-alluvial). Sur certains tronçons (Lez en particulier), les débits d'étiage mensuels de fréquence quinquennale sont inférieurs aux débits réservés. Le reboisement important a également entraîné une diminution de l'hydraulicité.

Les débits spécifiques de crues en m³/s/km² varient de 0,5 à 1,5, en fréquence décennale et de 1,0 à 2,9 en fréquence quinquennale. Ils sont très élevés en comparaison aux modules spécifiques interannuels. Le rapport est de l'ordre de 50 à 100 pour le décennal, de 100 à 250 pour le centennal. Des lits qui transitent en général des débits de l'ordre du module risquent d'être insuffisants pour évacuer de telles crues sur tout leur cours. Ceci explique les crues souvent catastrophiques. Les bassins versants du Lez, de l'Eygues, de l'Ouvèze et de la Méouge en amont de Séderon ou le long de son affluent, l'Auzance, sont fortement soumis aux risques d'inondation. Par contre, sur le Buëch et l'aval de la Méouge, les risques d'inondation sont plus limités. Le transport solide, ainsi que l'accélération du ruissellement et de l'écoulement, sont des facteurs aggravant le risque dans la formation et l'intensité des crues. Des PPRi (Plans de Prévention contre les Risques d'inondation) ont été approuvés sur ce territoire. Ces rivières sont caractéristiques des cours d'eau méditerranéens à caractère torrentiel, se manifestant par des crues soudaines, rapides, ayant une forte puissance hydraulique et un important pouvoir morphogène.

Ainsi la morphologie des lits peut être caractérisée par :

- Un lit en tresses divaguant dans un espace de mobilité (lit mineur) et submergeant les espaces contigus en périodes de crues (lit majeur) comme le Buëch,
- Ou des passages intermédiaires en verrou et en gorges avec un lit unique, peu mobile et peu variable en altitude du fait d'un substratum rocheux comme l'Eygues, la Méouge.

Le lit mineur peut par endroits être pavé, soit de sédiments grossiers, soit par des éboulis rocheux de versants. Les torrents des hauts bassins correspondent à la zone de production sédimentaire, dont la capacité de production diminue en général au fur et à mesure de la reforestation. On observe alors la fermeture du lit (rétraction de la bande active), son enfoncement et la régression des cônes de déjection aux confluences.

⁶ Le module spécifique est le module rapporté à la surface du bassin versant, généralement exprimé en litres par seconde et par kilomètre carré (l.s-1.km-2). Il permet d'étudier et de comparer l'hydrologie de bassins versants de dimensions différentes.

⁷ Station permettant d'étudier les variations périodiques de la hauteur du niveau des eaux des rivières.

Les situations varient, mais on constate souvent un déficit du transport solide, aggravé par les actions anthropiques (extractions de sables et graviers, curages non justifiés). Des enfoncements du lit par érosions régressive et progressive peuvent alors se produire, liés notamment aux rétrécissements et élargissements du lit de la rivière, du fait des déséquilibres entre le dépôt et la reprise de sédiments.

Des érosions de berges sont aussi constatées localement. Si de telles érosions ne compromettent pas les activités humaines, elles génèrent une recharge en matériaux qui peut plus ou moins compenser la diminution de production de sédiments sur les hauts bassins. En revanche, ces érosions de berges occasionnent des embâcles (accumulation de bois morts et vils déracinés) qui font obstacles, se bloquent dans les ouvrages et aggravent localement les situations d'inondation.

Ce réseau complexe est structurant dans les Baronnies Provençales. Il se décompose en deux versants facilement identifiables. Toutes ces rivières, cours d'eau et torrents, ont des régimes capricieux qui expliquent la localisation des anciens villages sur les contreforts et les hauteurs pour se prémunir des risques d'inondation. Longtemps, les rivières n'ont pas traversé directement des lieux habités, même si ils n'en étaient jamais très loin. Avec la construction de digues, à partir du XVIII^e siècle, l'habitat s'est plus volontiers étendu dans des zones anciennement inondables.

Les lits des rivières, pour la plupart d'axe est-ouest, ont également structuré le réseau des routes et des chemins les plus importants et aujourd'hui les plus utilisés des Baronnies :

- le Lez de Dieulefit à Grignan par Taulignan par la D538,
- l'Eygues de Verclause à Nyons par la D94,
- l'Oule d'Establet à Rémuzat par la D61,
- l'Ennuye de de Sainte-Jalle à Curnier par la D64,
- l'Ouvèze de Saint-Auban-sur-Ouvèze à Vaison-la-Romaine par Buis-les-Baronnies par la D5,
- la Méouge de Séderon à Laragne par la D542,
- le Buëch de Veynes à Ribiers par la D1075.

Les rivières et les cours d'eau des Baronnies constituent enfin d'importantes réserves de biodiversité en accueillant une flore et une faune particulièrement riches. A ce titre, elles font, pour la plupart, l'objet de mesures de protection, d'autant plus nécessaires que ces rivières sont fortement fréquentées en période estivale. Lors de l'été, les milieux aquatiques sont particulièrement vulnérables puisque se conjuguent souvent étiage important et Activités de Pleine Nature.

b) Les eaux souterraines

Sur les parties des bassins versants situés sur notre territoire, la nature géologique des terrains composant les systèmes aquifères se présente en grands ensembles :

- Sur la plus grande surface, on observe une alternance de calcaires, de marnes, de grès, d'argiles parfois en séries plissées, avec des ressources en eau très divisées pouvant parfois être non négligeables. Les secteurs concernés sont les bassins du Lez amont (en partie), de l'Eygues, de l'Ouvèze, de la Méouge et la plus grande partie amont des affluents rive droite du Buëch (Céans, Blaisance, Blème). Les formations géologiques calcaires, principalement marno-calcaires, offrent des potentialités de réserve en eau relativement faibles, largement inférieures à 5 l/s/km². Par endroits, des bancs de grès ou de calcaires fissurés permettent un emmagasinement de l'eau de pluie. Le rendement hydrogéologique de ces formations dépasse alors fréquemment 5 l/s/km².
- En bordure sud-ouest (Taulignan, Saint-Pantaléon-les-Vignes, Nyons, Mollans-sur-Ouvèze) se rencontre une nappe captive dans les calcaires urgoniens, dont les ressources sont mal connues et inexploitées.
- A partir de cette bordure commencent des sables, grès et molasses recouverts d'alluvions avec des réserves qui peuvent être importantes. C'est le cas du réservoir profond de la molasse miocène du bassin Valréas-Visan, qui possède un potentiel remarquable, mais de réalimentation très lente (perméabilité 10-6 m/s). La baisse du toit de la nappe y a été de 16 à 18 mètres en 40 ans. Le SDAGE Rhône-Méditerranée-Corse a prescrit que "l'aquifère du miocène du Vaucluse doit faire

l'objet de mesures de protection préventives vis-à-vis de la qualité des eaux, d'un suivi avec réseau piézométrique et d'une politique de gestion quantitative patrimoniale". Toutefois, dans le miocène, des variations latérales de faciès argilo-marneux imperméables se rencontrent sur des secteurs de potentialité aquifère très faible, voire nulle. La nappe remonte jusque sous Nyons, Saint-Pantaléon-les-Vignes, mais avec des faciès miocènes plus fins (sables plus ou moins chargés de fines) ou, dans des chenaux du pliocène marin entaillant le miocène. Les faciès deviennent détritiques (graviers, sables non consolidés). Il faut des forages de 150 mètres au moins pour un débit satisfaisant (niveau statique : - 100 m au mieux). L'eau pompée a une forte turbidité et contient de l'ammoniaque et du fer.

- Sur le haut bassin du Lez et de la Veyssane, en amont de Montjoux, des calcaires et dolomies fissurées (série du bassin de Dieulefit) constituent un système karstique susceptible d'emmagasiner des eaux profondes. Ce système est beaucoup plus important dans la région du Mont Ventoux. Dans sa partie nord, il est traversé par le Toulourenc jusqu'à sa confluence avec l'Ouvèze.

De façon ponctuelle, d'autres systèmes karstiques se rencontrent dans l'ensemble décrit au premier paragraphe :

- dans le nord du territoire du projet de Pnr (Haute Vallée de l'Oule en versant rive droite, haut bassin du torrent d'Aiguebelle de Cornillon-sur-l'Oule à Rottier par Chalancon, haut bassin du Trente Pas et du Léoux, haut bassin du torrent d'Aiguebelle sur le versant opposé à Valdrôme autour de la Pierre en amont de Serres),
- dans le secteur de Buis-les-Baronnies – Plaisians – Brantes avec une résurgence à Montbrun-les-Bains fonctionnant comme trop plein du système, en période de hautes eaux. La source d'Aygue Astaud, plus grosse résurgence du sud Drôme (débit de 80 l/s en septembre-octobre), alimente Buis-les-Baronnies ainsi que le Derbous comme soutien d'étiage. Un forage profond de 200 mètres a été réalisé dans le karst sur Plaisians, en amont de la Clue, pour assurer une protection sanitaire, impossible à réaliser sur le captage actuel.

Le SDAGE Rhône-Méditerranée-Corse recommande que "l'aquifère karstique Diois – Baronnies soit étudié dans un objectif de diversification de la ressource et de sécurisation de l'alimentation en eau", car c'est un ensemble mal connu de systèmes complexes, qui peuvent être intéressants à exploiter.

- Dans la Vallée du Buëch, y compris l'aval des bassins de ses affluents rive droite (Céans, Blaisance et Blème), les terres noires (marnes du jurassique), quasiment imperméables et de nature très friable, sont des systèmes aquifères de mauvaise productivité.
- Les alluvions des cours d'eau emmagasinent des nappes d'accompagnement, à faible profondeur. Leur productivité est bonne à condition de représenter un volume de stockage suffisant et une capacité de réalimentation compatible avec leur débit d'exploitation. Dans l'emprise du périmètre de préfiguration du Pnr des Baronnies Provençales, seule est retenue, dans l'Atlas Rhône-Méditerranée-Corse, la nappe de l'Eygues en aval de Nyons. Les alluvions du Grand Buëch, entre Sisteron et Laragne-Montéglin sont toutefois un aquifère productif.

Hormis ces cas, toutes les alluvions des rivières des différents bassins ont une productivité relativement limitée, à examiner au cas par cas. Elle peut toutefois être suffisante pour satisfaire des besoins modestes. En général, il existe des échanges nappe – rivière, d'où une forte sensibilité aux étiages. A titre d'exemple, un suivi piézométrique de la nappe alluviale de la Méouge montre que le niveau hydrostatique reste très sujet aux pompages effectués en juillet - août. La ressource disponible paraît limitée par la faible épaisseur des alluvions et par la largeur insuffisante de l'aquifère, ce qui est le cas général sur la plupart des cours d'eau des bassins. Un rapide calcul de la courbe de tarissement permet de conclure que la réserve ne dépasse pas 15 mm, soit une disponibilité de l'ordre de 2 000 à 3 000 m³ par jour à l'échelle du bassin en étiage, en tenant compte uniquement de la superficie des alluvions et des éboulis.

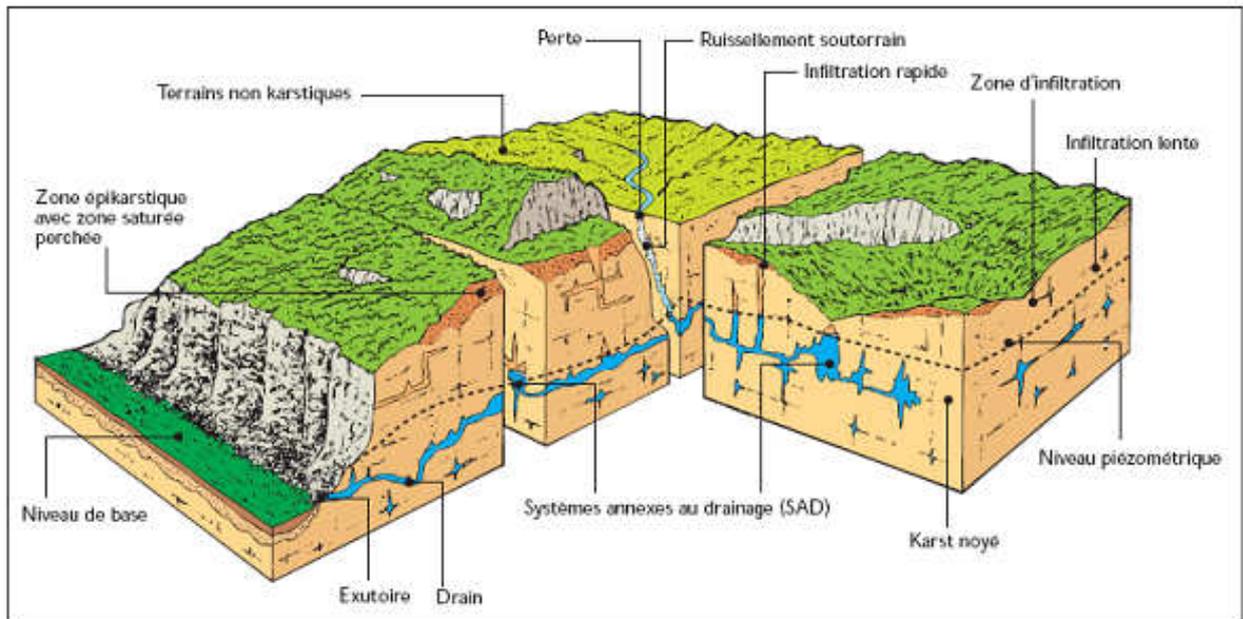


Image 1 - L'aquifère karstique (d'après Mangin, 1975)

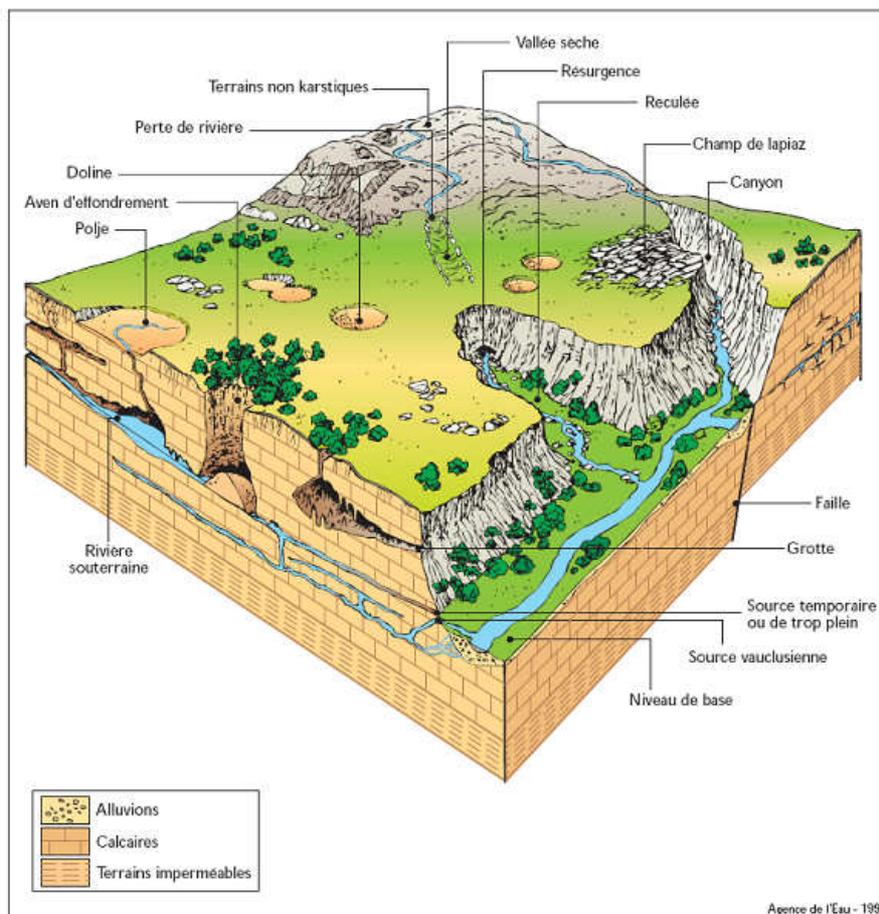


Image 2 - Paysage karstique (Agence de l'eau, 1999)

A.4 - Un climat contrasté

La position géographique des Baronnies Provençales explique un climat contrasté d'un territoire sous double influence alpine et méditerranéenne. Les spécialistes évoquent « un climat méso-méditerranéen à influence montagnarde » qui se caractérise par d'importantes variations saisonnières. L'été est marqué par un important déficit hydrique et de fortes chaleurs. L'hiver, au contraire, est rigoureux. Les plus hauts débits des rivières sont à l'automne. Il existe aussi des amplitudes sensibles entre la chaleur du jour et la fraîcheur de la nuit.

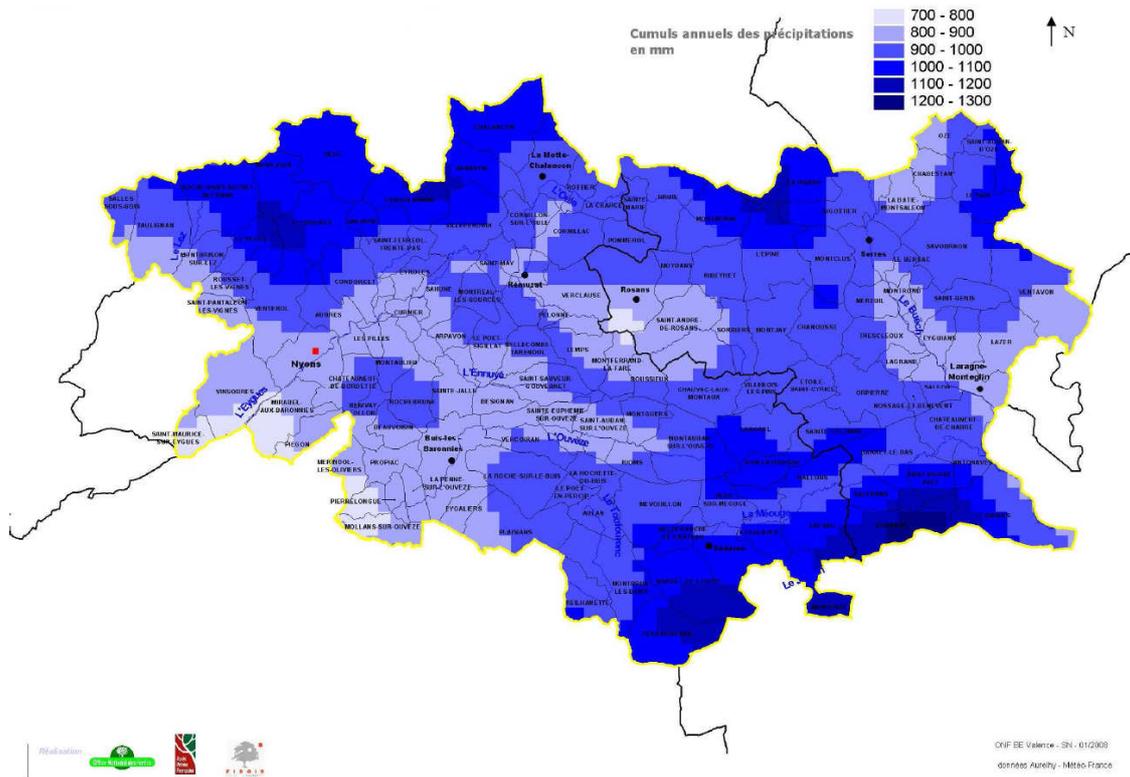
C'est le relief qui conditionne directement la répartition des précipitations. Deux zones climatiques peuvent être distinguées :

- Le climat méso-méditerranéen des basses et des moyennes vallées de l'Eygues, de l'Ouvèze et du Buëch, entre 300 et 650 mètres d'altitude où la température moyenne annuelle est supérieure à 18°C et le cumul annuel des précipitations modéré, compris entre 800 et 900 mm.
- Le climat sub-méditerranéen à tendance montagnarde des hautes vallées et des montagnes supérieures à 650 mètres, où les températures sont plus fraîches et la pluviométrie élevée, avec plus de 1000 mm par an au-dessus de 1000 mètres. Les déficits hydriques estivaux sont très marqués et freinent considérablement le développement de la végétation. Influencées par le relief, les températures sont plus fraîches que dans les basses vallées et diminuent avec l'altitude selon un gradient géothermique assez faible voisin en moyenne de 0.5°C/100 m. Les hivers sont rigoureux et bloquent toute possibilité d'activité végétative.

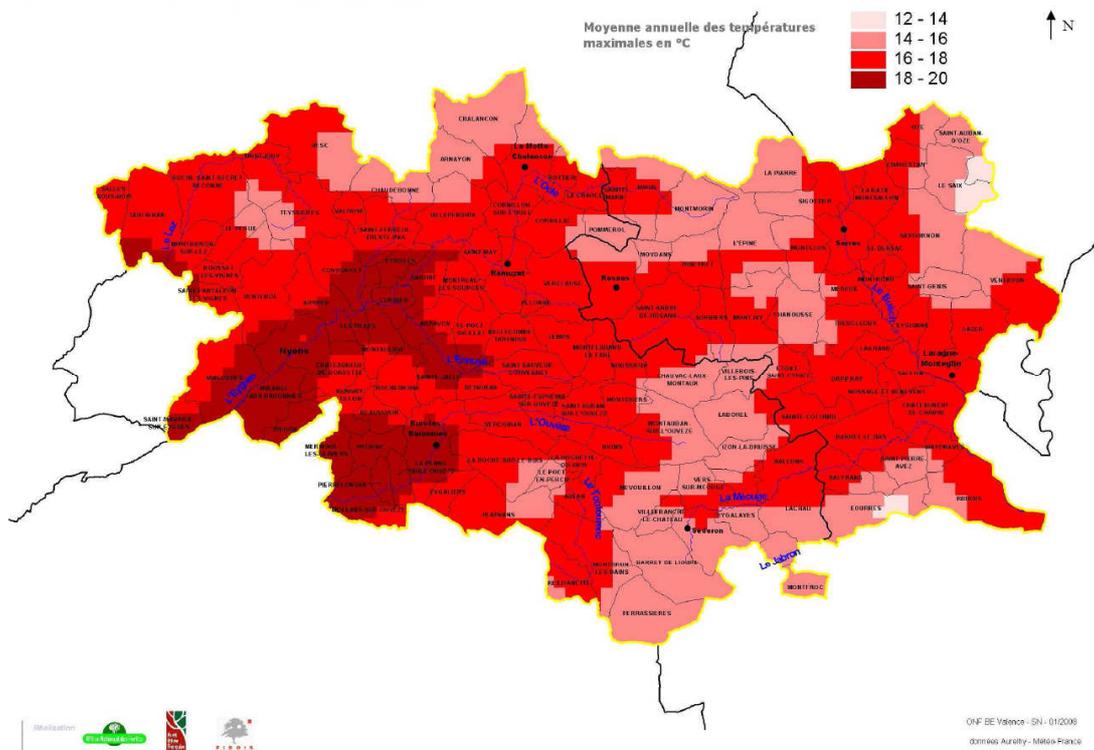
Si le nombre de jours ensoleillés est parmi les plus élevés de France, les contraintes du relief entraînent de forts déséquilibres dont les crues des rivières portent témoignage. Les crues de l'Eygues de 1914 et, plus récemment de l'Ouvèze en 1992 sont restées dans les mémoires. La répartition, la diversité et la complexité de la végétation sont aussi des conséquences des différents types de climats des Baronnies et marquent des paysages en modification permanente.

Les précipitations annuelles sont celles d'un territoire de montagne. C'est dans le nord des Baronnies (Pays de Dieulefit, cantons de Rosans et de Serres) et le sud du territoire (canton de Séderon) qu'elles sont les plus prononcées avec des cumuls annuels de 1200-1300 mm. Les basses vallées de l'Eygues, de l'Ouvèze et du Buëch sont beaucoup moins arrosées.

La moyenne annuelle des températures, relativement fraîche, est comprise entre 16 et 18°C. Les parties les plus chaudes sont les basses vallées de l'Eygues (entre Sahune et Vinsobres) et de l'Ouvèze (entre Mollans-sur-Ouvèze et Buis-les-Baronnies).



Carte 6 - Somme des précipitations annuelles



Carte 7 - Moyenne annuelle des températures maximales

A.5 - Un territoire soumis aux risques naturels

a) Les risques d'inondation

Une cartographie des zones inondables est disponible pour le Lez en aval de Béconne, pour l'Eygues et ses affluents (l'Oule à partir de La Charce, aval de l'Ennuye et du Bentrax), pour l'Ouvèze à partir de Buis-les-Baronnies, pour la Méouge en amont de Séderon et à son aval avant la confluence avec le Buëch.

En ce qui concerne les procédures de Plan de Prévention contre les Risques d'inondation (PPRi) :

- Pour le Lez, un PPRi a été adopté sur l'ensemble du bassin (20 communes de la Drôme, 7 du Vaucluse) et signé le 13/12/2006 par les deux Préfets.
- Pour l'Aygues (Vaucluse)-Eygues (Drôme), le PPRi est en cours d'instruction sur l'ensemble du bassin dans le Vaucluse (16 communes) et l'aval du bassin dans la Drôme (avec 5 communes - Mirabel-aux-Baronnies, Nyons, Saint-Maurice-sur-Eygues, Tulette, Vinsobres -, Piégon s'étant retiré de la procédure). Il est applicable par anticipation dans le Vaucluse à partir du 16/06/2007. Quatre secteurs sont particulièrement touchés dans la Drôme par les inondations : l'aval de Nyons (le seul concerné par un PPRi), la vallée de l'Eygues entre Curnier et les Pilles, la vallée de l'Ennuye en aval de Sainte-Jalle, la basse vallée de l'Oule entre Cornillon et Rémuzat. Par ailleurs deux communes disposent de PPR : Saint-May (mouvements de terrain), Rémuzat (inondation).
- Pour l'Ouvèze, le PPRi est aussi en cours d'instruction sur l'ensemble du bassin, à l'exception d'Aurel et de Sarriens dans le Vaucluse, soit 16 communes de la Drôme et 23 dans le Vaucluse. Il est applicable par anticipation sur 21 communes du Vaucluse. Un PPR Inondation et mouvement de terrain approuvé existe sur les communes de Buis-les-Baronnies et de La Roche-sur-le-Buis. Toutefois, le PPR de Buis-les-Baronnies est en cours de révision pour la partie inondation uniquement
- Pour la Méouge, l'inondation des parties urbanisées se limite à Séderon, à Lachau (sur l'Auzance) et aux bas quartiers de Salerans, ce qui ne justifie pas un PPRi de bassin. Toutefois Séderon dispose d'un PPR « inondation et mouvements de terrain ».
- Pour le Buëch, les crues ne se manifestent que par de faibles débordements et les inondations sont limitées.

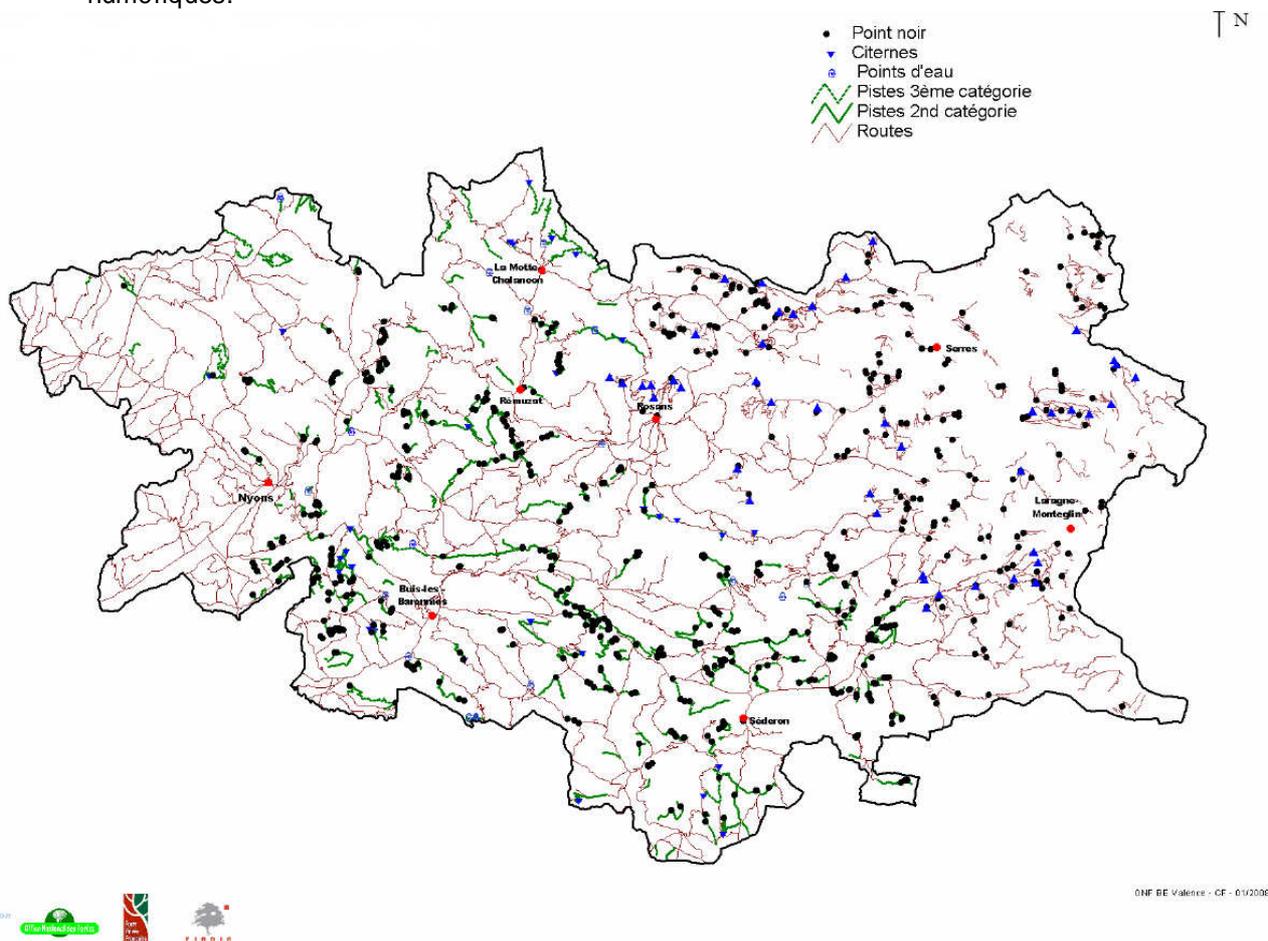
b) Les risques d'incendie

Le territoire des Baronnies Provençales est boisé à près de 80 % (landes et bois au sens de l'IFN, 61 % de bois stricto sensu). La sécheresse de son climat, l'aérologie et la typologie des essences forestières en font une zone largement exposée aux risques d'incendie de forêt. La totalité des communes sont classées par arrêté préfectoral dans la liste des communes à risque, soumises à des obligations de débroussaillage. Parmi celles-ci, onze communes de la Drôme (absence de données côté Hautes-Alpes) présentent les risques les plus élevés (plus de 10 habitations situées en zone à risque moyen à fort) : Séderon, Montbrun-les-bains, Plaisians, Eygaliers, La penne-sur-Ouvèze, Buis-les-Baronnies, Mollans-sur-Ouvèze, Pierrelongue, Mirabel-aux-Baronnies, Châteauneuf-de-Bordette et Nyons). Le PPR approuvé de Buis-les-Baronnies comprend d'ailleurs un volet sur les risques de feux de forêts.

Plusieurs documents de gestion ont été élaborés concernant les aspects D.F.C.I. :

- Les Plans Départementaux de Protection des Forêts Contre les Incendies sont des documents cadres qui fixent la politique départementale en matière de sécurité et d'incendie et déclinent un programme d'actions opérationnel à 7 ans. Les actions portent, pour l'essentiel, sur l'information du public, les brûlages dirigés, la formation des maires, la surveillance, les équipements D.F.C.I., l'abaissement de la masse combustible, la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme, le débroussaillage, la formation des sapeurs-pompiers... Ce document présente une cartographie des aléas à grande échelle qui permet d'apprécier les enjeux de façon globale. Ce document contient également une cartographie des communes les plus exposées au risque. Pour la partie drômoise, 9 communes de la bordure sud-occidentale sont identifiées comme étant les plus exposées.

- Les Atlas D.F.C.I. sont des documents cartographiques opérationnels d'intervention qui matérialisent, à l'échelle du 1/25000^{ème} et de façon normalisée, les équipements D.F.C.I. qui peuvent être utilisés lors de l'intervention des secours. Ces documents sont établis sur la base d'un travail de cartographie des équipements actualisé et stocké sous la forme de bases de données numériques.



Carte 8 - Equipements D.F.C.I.

D'autres études plus spécifiques ont été conduites par les D.D.A.F. Pour le département de la Drôme, il existe une cartographie des « zones stratégiques pour la réalisation d'équipements » destinée à orienter les choix de création de nouvelles installations. Une étude visant à apprécier le niveau de risque D.F.C.I., au regard des équipements en place et de l'aléa, est également en cours sur le secteur de Pierrelongue. De même, les Hautes-Alpes conduisent actuellement un important travail pour la réalisation de plans de massif. Trois P.M.D.F.C.I. concernent le secteur des Baronnies Provençales : Aujour/Céüse/St Genis (terminé), Chabre et Buëch Sud. L'essentiel de la création des équipements D.F.C.I. dans les Baronnies drômoises a été réalisé dans les années 1990/2000 sur la base d'un schéma d'aménagement des Baronnies, qui avait été réalisé en 1994 par le Syndicat d'Aménagement des Baronnies et le CRPF.

c) Les risques d'éboulement

Au cours du XIXe siècle, après une série de catastrophes causées par des crues torrentielles et des inondations, les lois sur la restauration des terrains en montagne ont organisé la réquisition de milliers d'hectares pastoraux dans le département de la Drôme. Pour lutter contre l'érosion et le ruissellement de

surface, ces terrains ont, dès le début du XXe siècle, été plantés de Pin noir à l'origine des grandes séries RTM de forêts domaniales du sud de la France. Un siècle après leur création, ces forêts qui ont pleinement rempli leur rôle de stabilisation des versants, deviennent vieillissantes et nécessitent un renouvellement des peuplements pour pérenniser et conforter leur rôle de protection. C'est à la Charte Forestière de Territoire (CFT) qu'il convient de définir une politique durable de gestion de ces peuplements.

Les exploitations de carrières n'induisent pas de risques naturels ou technologiques notamment si les études et les remises en état en vue d'un usage futur sont respectées. Elles sont peu sensibles aux effets d'un risque naturel ou technologique. Il en est de même pour les installations annexes telles que les installations de broyage et concassage qui accompagnent souvent les exploitations de carrières. Par voie de conséquence, le schéma départemental des carrières ne prévoit pas de disposition particulière à cet égard.

B – Paysage des Baronnies Provençales, à la rencontre des paysages alpins et méditerranéens

cf. annexe Paysages des Baronnies Provençales

“Partie de territoire telle que perçue par les populations”, “interrelation” des “facteurs naturels et/ou humains” (*Convention Européenne du Paysage*), le paysage est un espace à la fois objectif et subjectif. L'établissement d'un diagnostic territorial doit donc prendre en compte ces deux dimensions, qui lient étroitement des relations spatiales objectives et un aspect subjectif, qui témoigne d'une particularité et d'une identité locales.

Le découpage en “entités” paysagères constitue l'outil le plus couramment utilisé pour répondre à ce besoin de description. Il correspond à une perception courante qui insiste sur la variété des paysages. Les périmètres et les rapports de voisinages de paysages, différenciables selon des critères naturels, de visibilité, de perception sociale, forment alors des entités d'un même paysage qui peuvent être présentées comme des “parties”, les parties d'un tout. Ici, les Baronnies Provençales.

Il est aussi possible de rendre compte de la diversité, de la singularité et de la densité plus ou moins grande des éléments qui portent cette diversité et cette singularité, en s'attachant au détail ou au “trait” paysager. *La Convention Européenne du paysage* mentionne l'idée de “caractère” (“une partie de paysage telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de...”). Cette notion permet de cibler les éléments qui relèvent en propre du paysage, et pas seulement de l'environnement. La part subjective du paysage provient alors du rôle de marqueur culturel prêté à ces éléments, qui sont reconnus et se distinguent d'autres éléments connus dans d'autres régions. L'analyse peut aussi mettre en évidence d'autres éléments qui ne sont pas reconnus localement comme dignes d'intérêt ou distinctifs (car ils font alors partie du décor sans que personne ne puisse juger qu'ils marquent ou impriment un caractère aux lieux), mais qui peuvent toutefois jouer un rôle structurant et spécifique.

C'est cette seconde démarche, qui vise à faire apparaître des traits de caractère propres au paysage des Baronnies Provençales, avec leurs dynamiques, qui sera privilégiée dans ce diagnostic, même si, dans un second temps sera présentée une carte d'un découpage spatial en entités paysagères.

B.1 – Les grands traits de caractère du paysage des Baronnies Provençales

a) Un paysage au caractère original différent du paysage alpin ou méditerranéen

- D'autres Alpes : l'importance de la géologie

Les Baronnies présentent un relief de moyennes montagnes, s'étagant graduellement de 250 mètres à l'ouest à 650 mètres à l'est sur les fonds de vallée, et allant jusqu'à 1757 mètres pour les sommets (Le Duffre) avec une moyenne de plateaux à 900 mètres environ. Toutefois, d'un point de vue paysager, le paysage de montagne ici ne ressemble pas aux paysages de moyennes montagnes connus ailleurs en France. Malgré son altitude relativement faible, la brutalité et la complexité des formes et des pentes apparaissent d'emblée au visiteur. Les Baronnies Provençales se distinguent, en cela, d'autres régions aux altitudes moyennes comparables, comme les Causses, le Jura, les Vosges ou les Cévennes.

Le paysage, à la très grande échelle de la carte, apparaît d'emblée comme une zone au relief différent de ceux visibles plus au nord ou plus au sud. Les plissements du massif du Vercors au nord sont

essentiellement orientés nord-sud, ceux des montagnes de Lure et du Ventoux au sud, à la frontière de la Haute Provence et du Vaucluse, sont de grandes barres est-ouest. Entre ces deux orientations de relief, le massif formant la plupart du territoire des Baronnies croise ces orientations pour présenter une plus grande complexité de structure.



La montagne de Chabre (vallée du Buëch), un pli caractéristique (05)

Si les hauts plateaux du centre du massif sont peu visibles depuis les vallées, si les reliefs du nord et du sud du territoire sont peu perceptibles car noyés dans la masse du Vercors ou cachés par le Ventoux, les montagnes des franges ouest et est en témoignent clairement. À l'ouest, les reliefs dominent la vaste cuvette du Nyonsais ouverte sur la vallée du Rhône. L'érosion quaternaire d'une ancienne baie marine, datant de l'époque géologique du Pliocène, a mis les sommets à portée de vue sur l'horizon, en même temps qu'elle les a adoucis. À l'est, en revanche, dans la vallée du Buëch, limite de l'avancée des derniers glaciers (glacier de la Durance), une érosion violente a mis à nu, entre Serres et Sisteron, de grandes falaises sur des fronts de plusieurs kilomètres (Montagne de Chabre, du Beaumont, de Saint Genis).

L'ensemble du territoire n'en présente pas moins partout le spectacle de la roche avec des barres de calcaire, découvertes aux sommets, ou bordant les gorges et les fonds de vallée. Ces barres rocheuses aux formes plissées contrastent avec les fortes pentes tantôt boisées, tantôt dénudées et qui, dans ce cas, laissent apparaître les éboulis ou les sillons lunaires des « marnes noires ».



Marnes dans la vallée du Buëch



Montagne de St Genis, vue depuis Savoumon (05)



Marnes noires, St André de Rosans

Une histoire géologique singulière est la cause de cette originalité de caractère paysager. Au Pliocène (-20 millions d'années. à -5. Millions d'années), le territoire des Baronnies Provençales correspondait à une fosse marine appelée « fosse voconciennne », d'une profondeur de 2000 mètres et sous un climat tropical. Cette fosse est progressivement comblée par les estuaires d'un continent à l'ouest, ainsi que par les dépôts des organismes marins (coraux) en strates bien distinctes. Au tertiaire, le secteur est soulevé par la surrection des Alpes alors qu'à l'inverse une faille entraîne l'effondrement de la zone correspondant à la vallée du Rhône. Cette abysse, devenue pays de collines et de montagnes, laisse encore deviner son histoire par les strates de roches clairement empilées les unes sur les autres. À chaque strate, correspond une époque.

Tantôt la situation est simple, tout étant simplement empilé de bas en haut, tantôt les niveaux apparaissent tordus, poussant à l'extrême la typologie des plis géologiques.



Strates et plis calcaires, gorges de la Méouge (05)

Deux types de roches issus de cette période ont donné l'occasion au paysage de prendre les formes et les couleurs qui sont les siennes aujourd'hui. Pour simplifier, on trouve entre 800 et 1300 mètres d'altitude, une couche de calcaire blanc à gris épais de 50 à 100 mètres d'épaisseur. Sous cette couche calcaire, sur les flancs de montagne et dans les vallées, se trouvent plus de 800 mètres de marnes « bleues », « grises » ou « noires » qui constituent la base de ces plaques calcaires. Les marnes sont constituées d'argile, de calcaire et de schiste. Leur principale caractéristique, à l'échelle géologique, est leur plasticité. Très fragiles à l'érosion, elles prennent localement, là où elles ont été mises à nu et sont en pente, des formes comparables à celles des dunes, avec l'étrangeté d'un paysage lunaire. Elles contiennent en outre des ammonites et des bélemnites fossiles, ainsi que des nodules ferreux.



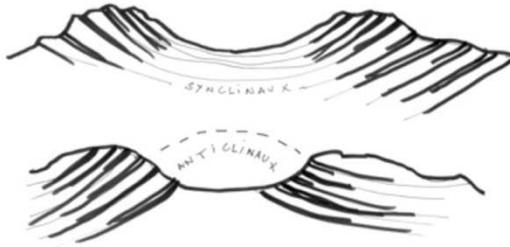
Marnes noires, Savournon (05)



Piémont sud du cirque de St Genis (vallée du Buëch) (05)

Ces marnes constituent un trait de caractère fréquent du paysage des Baronnies Provençales. La régularité géométrique de leurs strates et leur modelé, plus que leurs fossiles (plus petits et moins saisissants que dans la réserve géologique de Digne en Haute Provence), se retrouvent rarement ailleurs.

Sur la base des marnes, les plissements complexes, ayant formé les vastes plis de calcaire synclinaux (en « u ») et anticlinaux (en « n », reposant au sommet), atteignent un degré de plasticité dans la forme rarement égalé en France (plis en « S »). Des montagnes qui paraissent séparées sont en fait souvent les morceaux différents d'un même plissement, dont les arrêtes calcaires ont été érodées au passage d'une rivière, mais dont le soubassement marneux est continu.



Source : Ch. RONZANI



Pli calcaire caractéristique, St May (26)

La structure en vastes plis, érodés au centre et abrupts sur les côtés, tout comme la facilité d'érosion en gorges dans de tels substrats, ont globalement déterminé la répartition des vides et des pleins, des hauts et des bas, soit :

- Des vallées en bassins ou cuvettes, séparées par des montagnes abruptes faisant souvent figure de « murs » coupés par de rares cols, passes (les « serres ») ou gorges décaissés par l'érosion des rivières, et par celle des glaciers à l'est dans la vallée du Buëch.
- Des chaînes montagneuses présentant une grande diversité de plis en termes de direction autant que de dimensions.

■ Une autre Provence : l'importance du climat

- Un climat et une flore qui appartiennent de plein droit au milieu méditerranéen

Dans la partie ouest et la partie centrale des Baronnies Provençales, les grands traits du paysage végétal se laissent immédiatement reconnaître comme traits d'un paysage provençal. On y retrouve en effet les plantes sauvages ou cultivées de la zone bioclimatique « sub-méditerranéenne » (qui est le propre de l'arrière pays des côtes sud de la France) et qui sont associés, dans les représentations, à ce type de paysage.

Ces espèces, et les formes paysagères de leur peuplement ou de leur exploitation, sont, pour les plus emblématiques, les différentes variétés de lavande sauvage (lavande aspic et lavande fine, lavandins hybrides), le thym ou la truffe noire. Sous un angle moins symbolique, il s'agit d'espèces au feuillage persistant ou marcescent (les feuilles ne tombent pas) : chêne vert dans la partie ouest, genévrier commun et genévrier thurifère, olivier dans la partie ouest, chêne pubescent (ou dit chêne blanc) dont les feuilles restent en hiver donnant au paysage hivernal des Baronnies un manteau brun clair à orangé. Des végétaux plus discrets et moins connus du grand public, sont y fréquents et propres également au milieu méditerranéen, comme l'Ajonc de Provence ou Genêt scorpion (*Ulex parviflorus*), refus des pâtures, ou l'Erable de Montpellier (*Acer monspecullanum* L.).

D'autres végétaux, pas spécialement propres au milieu méditerranéen, bénéficient cependant ici d'un climat qui rend leurs productions viables et rentables, comme c'est le cas pour le tilleul, ou qui peuvent prendre des teintes que le climat ne leur accorde pas au nord, imprimant une marque forte au paysage comme les rouges vifs du Fustet ou arbre à perruque (*Cotinus coggyria*) qui envahit les gorges ou ceux de l'Erable de Montpellier.

Les formations et plantes indicatrices du milieu subméditerranéen sont aussi très largement présentes dans la frange nord-est du territoire. Cette partie peut sembler sur la carte participer d'un paysage alpin, mais il n'en est rien, du moins en ce qui concerne les adrets des montagnes, comme c'est le cas pour les montagnes de Saint-Genis, d'Aujourd, la vallée de Savournon ou les pourtours de la vallée du Buëch.

Ainsi les inventaires, établis pour la délimitation des ZNIEFF, mentionnent :

- les garrigues à thym, les chênaies pubescentes, la version méridionale des hêtraies calcicoles en adret sur les montagnes de Saint-Genis et d'Aujour. La limite du thym relevée par les botanistes englobe ces deux massifs jusqu'à la montagne de Ceüse, pour s'arrêter avant Gap.
 - La présence du Genévrier thurifère (*Juniperus thurifera*) dans le cirque de Saint Genis, peuplement similaire à celui de Saint-André-de-Rosans au centre du territoire.
 - La Fétuque de Breistroffer (*Festuca Breistrofferi*) dans la Méouge et dans la vallée du Buëch. Cette graminée, présente dans seulement trois départements en France, est originaire du Liban.
 - La Fétuque cendrée (*Festuca cinerea*), la Fumana fausse bruyère (*Fumana ericoïdes*) et l'Euphorbe à graines sillonnées (*Euphorbia sulcata*) présentes toutes les trois dans le cirque de Saint Genis.
- En quoi le climat, la flore et le paysage végétal des Baronnies diffèrent-ils du reste de la Provence ?

Le paysage, espace perçu par les hommes, trouve en partie ses traits de caractère sur la base du climat qu'il accompagne, et qui lui confère certains de ses éléments visibles (flore) ou certaines des représentations sociales qui le portent dans l'imaginaire. Le climat dans cette zone de transition théorique entre climat méditerranéen et climat continental dégradé ou montagnard ne se vit pas comme une « transition » géographique, ni comme un « paysage de transition ». Moins qu'une zone de transition climatique graduelle, associée à des différences de latitude ou d'altitude, le paysage des Baronnies Provençales est constitué d'un grand nombre d'enclaves qui redistribuent localement les caractères propres tantôt aux Alpes, tantôt à la Méditerranée.

La limite de l'olivier

La ligne de démarcation climatique, retenue par certains scientifiques et constituée par la limite nord de survie et d'exploitation de l'olivier, illustre à grande échelle ce principe. Alors qu'elle est alignée sur la latitude dans la vallée du Rhône, elle présente une inflexion en direction du sud-est au contact du massif des Baronnies Provençales. A petite échelle, la zone de l'olivier pénètre largement dans le tiers ouest du massif en fonction des vallées et des gorges protégées du mistral. C'est même sur un axe nord-sud, et non plus est-ouest, qu'elle s'arrête dans les gorges de l'Eygues, là où un degré moyen de différence provoque l'apparition hivernale régulière de la neige.

La limite de l'olivier doit donc être relativisée dans son tracé en fonction de l'altitude et des situations d'abris. Elle est également soumise à la relativité des pratiques culturelles, dépendant elles-mêmes de choix et de divergences culturelles. La zone de l'olivier correspond à une zone de culture (pratique culturelle) qui ne correspond pas forcément à la zone naturelle stricte au-delà de laquelle aucun site protégé ne saurait accueillir l'olivier. Cet écart s'explique donc aussi par des différences de pratique. Certains isolats climatiques, qui permettraient l'exploitation de l'olivier, ne connaissent pas la culture de cet arbre car il y est matériellement plus difficile de le travailler. Par ailleurs, la zone d'extension de la culture de l'olivier est aussi en partie déterminée par l'aire bénéficiant de l'appellation A.O.C « Tanche de Nyons » et son cahier des charges. La limite de culture de l'olivier ne peut donc pas être considérée comme une démarcation entre climats méditerranéen et alpin.

Paysage boisé

La répartition d'espèces végétales communes et caractéristiques du territoire n'est pas strictement soumise à la latitude. Ainsi, le paysage boisé des Baronnies Provençales n'est pas, comme on pourrait s'y attendre a priori, de plus en plus rustique à mesure qu'on progresse vers le nord-est et les Hautes Alpes. De même, à la différence du milieu strictement alpin, la répartition spatiale des végétaux ne se fonde assurément pas

simplement dans le modèle de répartition « verticale » des formations végétales selon les gradients thermiques d'altitude

Le paysage boisé est plutôt « **alterné** » du point de vue des critères bioclimatiques, comme c'est le cas également, avec les grandes formations végétales, de la partie la plus méridionale au sud-ouest à la partie la plus alpine au nord-est. Là où les peuplements de conifères d'origine anthropique s'accommodant de conditions très disparates laissent encore la place aux feuillus, la chênaie pubescente (chêne blanc) et la hêtraie s'alternent l'une l'autre sur l'ensemble du territoire, en fonction des ombres portées et des variations minimales d'orientation du relief. Du point de vue du paysage vécu, il n'est pas rare de passer d'une ambiance à l'autre, d'un imaginaire géographique sédimenté dans la société et dans les représentations de l'expérience touristique à un autre.

Les chênaies blanches, très basses, souvent issues de pâturage sous taillis réensauvagé, se déploient massivement sur les faces sud, avec un sol et un sous-bois sec, clair voire enherbé, propice aux truffes noires. La perméabilité de leur feuillage à la lumière, le fait qu'elles gardent leurs feuilles même sèches en automne (marcescentes) leur confèrent une chaleur réelle ou suggérée tout au long de l'année. À l'inverse, les hêtraies épaisses, ombreuses, occupent les versants nord ou les creux suffisamment abrités des grosses chaleurs. Elles se développent spontanément sur des sols jamais exploités jadis et présentent un sous-bois frais encombré de vivaces.



Chênaie pubescente en adret, vallée du Buëch

Ainsi à l'est, la montagne de Saint Genis, en forme de fer à cheval, présente des pentes fortes dans toutes les directions sur 360 degrés. Elle donne à voir, à grande échelle, des contrastes forts entre une face extérieure sud de son cirque aux adrets couverts de chênaie pubescente, manifestement issues d'anciens pâturages sous taillis, et des faces internes au cirque en ubac, ainsi que des faces externes au cirque en ubac également, où les hêtraies et une flore herbacée alpine prospèrent là où il n'a pas été planté de conifères.

- Le paysage plissé, cause dans les Baronnies Provençales d'une mosaïque des paysages alpin et méditerranéen

On peut voir dans la forme plissée du paysage des Baronnies Provençales non seulement une cause de diversité climatique, mais aussi un facteur de biodiversité. En effet, si on résume l'ensemble des causes et des effets concernant le plissement du paysage déjà évoqué à propos de la géologie, **le paysage plissé** semble fournir des critères bio-climatiques, floristiques et de milieu naturel global propres aux Baronnies Provençales :

- La **petite échelle** des micro-reliefs (marnes notamment),
- La forte fréquence spatiale des ondulations du modelé sur de très petites distances provoquant un enchaînement extrêmement varié de milieux,
- **L'exposition solaire**, elle aussi micro-variée,
- De plus, les très fortes pentes des Baronnies Provençales amplifient les contrastes d'exposition (adrets presque perpendiculaires à l'incidence solaire) et font varier, dans une fourchette d'altitude assez restreinte, les gradients thermiques et leurs conséquences sur le vivant.

Spatialement, ces ensembles de formes paysagères ont tout lieu d'être facteurs d'une « **biodiversité ourlée** » dépendant spatialement de la diversité micro-topographique. Du point de vue du caractère et de l'identité du territoire, ce régime de variation constitue en revanche un critère d'unité territoriale : les

Baronnies Provençales apparaissent comme une zone d'« **oscillation intermittente** » entre milieu méditerranéen et milieu alpin, entre paysage alpin et provençal. On assiste ici plutôt à une mosaïque paysagère – au sens spatial strict - de traits propres à la Provence et aux Alpes.

Que les Baronnies soient « Provençales » à de nombreux titres, à commencer par certains aspects du climat et de la flore est une réalité, mais cette « provençalité », si on entend par là l'alliance d'un milieu et d'une culture méditerranéens, tempérée par les pièces alpines du puzzle, doit être reconnue comme **une provençalité discontinue selon les lieux, une provençalité « en pointillés »**.

L'étude des cartes et des toponymies qu'elles portent laisse apparaître une fréquence des noms de lieux associant « **Adrets** » / « **Ubacs** », bien plus variée et localisée que dans un paysage alpin de grandes montagnes, ou que dans l'opposition monumentale de faces nord et sud bien connues de reliefs, comme Lure ou le Mont Ventoux. Le paysage des mots, à travers la *toponymie*, témoigne de cette micro-variété d'expositions davantage qu'ailleurs au nord ou au sud. De la vallée de l'Ouvèze à la vallée du Buëch, les occurrences et variantes des termes « adret », « adrech », « le devant », l'« ubach », le « petit ubæ », « l'envers » se retrouvent avec une grande fréquence sur de courtes distances et parfois de très petits reliefs. Parfois, cela peut être la formation végétale dominante ou l'expérience perceptive qui remplacent « adret » ou « ubac » : « la fayée » désigne un lieu de hêtraie, « coste chaude » un lieu exposé où le travail est pénible. Ces indices toponymiques attestent d'une représentation du paysage par les populations locales partiellement fondée sur ses différences d'exposition, considérées comme déterminantes pour l'implantation d'une ferme, d'un village ou de tout habitat.

Le paysage plissé est aussi une clef d'entrée pour la compréhension des situations d'habitat humain, en fonction des besoins saisonniers. Il faut pouvoir bénéficier de soleil en hiver dans une région où il peut neiger et où les températures hivernales peuvent être basses. Il faut toutefois pouvoir s'abriter de la grosse chaleur et de la sécheresse en été auprès de lieux où les sources ne se tarissent pas. Il faut en outre trouver la bonne exposition sous un « créneau de ciel » relativement restreint du point de vue de l'angle car encadré par les montagnes.

Du point de vue agricole, le plissement joue un rôle double. Sur des fonds de vallée, souvent marneux et donc très bosselés (vallée de l'Ennuye ou de Rosans), l'exposition solaire varie considérablement selon qu'on est sur une pente douce ou à l'ombre d'une éminence plus forte, voire au fond d'une ravine. En outre, la qualité du sol lui-même dépend de l'angle de pente et du système d'érosion mis en place par les réseaux de plis des marnes. Se décomposant facilement en un sol fin mais riche, les marnes, sur leur face en pente douce, peuvent entrer dans une dynamique de végétalisation. Sur ces versants, l'agriculture devient possible. Sur leur face en pente raide, une dynamique d'érosion puissante peut à l'inverse s'installer de façon souvent irréversible (sauf colonisation par un peuplement de pins), laissant apparaître la roche à nu.

b) Le paysage des Baronnies, oeuvre de l'adaptation humaine à des contraintes naturelles fortes

■ Un paysage naturel difficile à traverser

Patrick Ollivier-Elliott, dans son ouvrage consacré aux Baronnies, décrit la région comme « *un pays à part, peu connu, Parce que en dehors des grands axes, parce que doté d'un relief impossible* ». A l'instar de ce constat, le paysage des Baronnies Provençales semble avoir toujours posé, à travers l'histoire, les mêmes difficultés de franchissement. Pour les sociologues, certaines représentations sociales témoignent parfois des réalités vécues d'un paysage, à travers les exagérations et les mythes qu'elles structurent autour de lui.



Gorges de l'Eygues, vers Villeperdrix

Dans les Baronnies Provençales, comme dans d'autres régions de montagne au relief tortueux, c'est la référence au général carthaginois Hannibal qui est prégnante à de multiples lieux. Les historiens et les contes populaires partout dans les Alpes débattent toujours du parcours emprunté par l'ennemi de Rome avec son armée et ses éléphants en -219 av. J-C. Nombreux sont les ponts, gorges, lieux-dits qui lui font référence dans la vallée de l'Eygues ou de l'Ouvèze.

Situé entre la plaine du Rhône avec Avignon et les cols alpins ouvrant sur l'Italie au delà de Gap et Briançon, le territoire des Baronnies Provençales a toujours été traversé dans l'axe est-ouest. Cela est d'autant plus évident que les cours d'eau principaux suivent cette direction en longeant les principaux plissements.

Depuis l'antiquité, **deux axes** permettent de façon concurrente de traverser les quelques 60 kilomètres de labyrinthe rocheux des Baronnies Provençales dans le sens de la longueur. L'un au nord est le trajet partant de Nyons et remontant les gorges de l'Eygues, parvenant au bassin de Rosans, et rejoignant Serres. L'autre au sud est le trajet partant de Buis-les-Baronnies, remontant l'Ouvèze, franchissant le col de Perty au centre du massif, puis la vallée du Buëch par Orpierre ou les gorges de la Méouge.

La voie du nord fut privilégiée à l'époque gallo-romaine car longeant la rivière en fond de vallée elle est plus directe et arpenté peu les montagnes les plus hautes, ce qui est adapté aux chars à bœufs ou à chevaux. Au Moyen Age, le transport se faisant majoritairement à pied ou par convois de mulets, dans un souci de proximité avec les centres de pouvoir et de vie perchés (châteaux), c'est la route du sud qui est la plus active malgré son relief accidenté. Avec le développement des outils d'aménagements modernes, la route du nord, élargie, triomphe au XIXème siècle et prend une importance régionale, conférant à l'axe méridional, tardivement aménagé pour la circulation automobile, un statut très secondaire réservé au tourisme automobile et à un usage local.

Les chemins de fer n'ont jamais pénétré dans la zone centrale du massif. Nyons et Buis-les-Baronnies à l'ouest furent reliés à la vallée du Rhône jusqu'au début des années 1950. La vallée du Buëch à l'est, fortement développée jadis grâce au train (minoteries, exportation de fruits), demeure reliée à Marseille et à Grenoble avec des gares à Serres, Lagne, Sisteron.

- Un paysage de routes et de chemins dans un territoire pittoresque et sauvage

Du point de vue de l'expérience paysagère, bien que d'ampleur modeste et appartenant à l'ère industrielle, les routes des Baronnies constituent un trait de caractère paysager important en même temps qu'une modalité d'accès et de visibilité pour le reste du paysage. Souvent anciennes, car percées à la fin du XIXe siècle, ces routes de gabarit assez étroit présentent tout au long de leur parcours toute la gamme des ouvrages d'art élaborés lors de la grande phase de domestication du paysage de montagne qui eu lieu en France à l'époque. Contrairement à nombre de réalisations routières actuelles, ces aménagements (murets de pierres locales maçonnées ou sèches, ponts, tunnels creusés à la main) témoignaient, aux yeux de leurs concepteurs, d'une modernité triomphante sur l'hostilité du paysage sauvage (nombreuses cartes postales routières), mais cherchaient aussi à s'adapter à la diversité des formes du paysage local.

Parmi les itinéraires les plus remarquables, la traversée des Baronnies d'est en ouest, par les gorges de l'Eygues et celles de Montclus, réalisée entre 1806 et les années 1840, concentre un grand nombre d'ouvrages d'art. D'autres voies, plus modestes, ont exigé la réalisation d'aménagements importants, souvent en pierre sèche, comme certaines portions de la RD 546 entre Buis-les-Baronnies et Sainte-Euphémie, de la RD 942 dans les gorges de la Méouge entre Barret-sur-Méouge et Antonaves, l'ancien chemin de La Roche-sur-le-Buis au Poët-en-Percip (quartier d'Alauzon), le RD542 entre Montbrun-les-Bains et le col de Macuegne ou l'ancienne route entre Montmorin et le col des Tourettes. La valorisation des terroirs a exigé la création et l'entretien de nombreux itinéraires situés tant au fond des vallées qu'à mi-pente, à hauteur des cols, ainsi que la réalisation d'ouvrages d'art qui valorisent la pierre. On peut ainsi retrouver, dans le périmètre du projet de Pnr des Baronnies Provençales, une quinzaine de ponts ou de vestiges de ponts anciens (antérieurs aux années 1810) dont trois datés du Moyen Age (Mollans-sur-

Ouvèze, Nyons, Pomet). Ces ponts servaient autant à des usages locaux qu'à des itinéraires régionaux. Les Baronnie ont également été traversées par plusieurs itinéraires de transhumance, alors qu'au XVI^e siècle, elles étaient empruntées par les troupes qui allaient en Italie.

Le paysage routier des Baronnie témoigne aussi d'une phase historique de redécouverte du paysage français, d'une réinvention historique du genre pittoresque : le tourisme automobile, personnifié par le Touring Club de France en mission photographique, est devenu un genre à part de représentation du paysage, en général en insistant sur la monumentalité des reliefs traversés. Les Baronnie ont participé à cette mutation du regard porté sur le paysage, et leurs routes méritent à ce titre d'être considérées comme un patrimoine paysager historique.

Toutefois, les routes actuelles ne permettent de porter le regard que sur une infime partie du paysage des Baronnie. Etant souvent dans les vallées et les points bas, coupées des hauteurs par les pentes et les falaises, tout un paysage de plateaux demeure invisible pour qui les emprunte.

Les chemins pédestres ou de mulet quant à eux, s'ils furent un trait paysager majeur avant la révolution industrielle, subsistent à l'état de traces encore remarquables. Aujourd'hui partiellement rouverts et réutilisés par les parcours de randonnée, ils constituent une trame dense de liaisons entre bassins de vie et villages, qui avaient parfois encore au début du XX^e siècle un rôle social important (chemin du facteur à Rosans). De plus, traversant des lieux souvent d'importance stratégique et ouverts à la visibilité la plus large sur les éléments du paysage ambiant (cols, gorges), ayant parfois façonné le paysage pour le franchir (marches taillées, empièvements, petits ponts), longeant des crêtes et des points sur une grande longueur et moins regardant sur l'effort, ils sont les vrais points de vue sur les particularités locales.



Haute vallée de l'Ouvèze et crête de Rascuègne vues du col du Perty

- L'expérience du franchissement : le rôle stratégique des points de passages et les points d'articulation paysagers

Dans un paysage peu urbanisé et fortement structuré par le relief comme le sont les Baronnie, beaucoup d'«évènements » dans le spectacle visuel ont lieu via des sites à traverser, qui se trouvent souvent physiquement sur le chemin comme des points incontournables. Pour rallier un village, un gîte dans les Baronnie, il faut souvent vivre l'expérience d'une traversée.

Celle-ci peut comporter un ou plusieurs évènements visuels ou dans l'effort à fournir, manifestés par des éléments paysagers précis :

- **Des portes au sens de percements** dans les obstacles : cluses glaciaires, cols, tunnels,
- **Des portes au sens d'effets de seuils** qui peuvent jouer sur un plan horizontal grâce au dénivelé : arrivée sur un plateau par exemple, marches ou escaliers dans une falaise,
- **Des portes « continuées », des couloirs**, où le sentiment de franchissement dure car il est dû à un enchaînement voire à une continuité d'obstacles : gorges de plusieurs kilomètres, vallée étroite,

traversée d'une zone boisée, d'une allée ou d'une galerie plantée. Dans ce dernier cas, la porte n'est plus forcément à l'échelle du lieu mais à l'échelle du site ou du secteur paysager tout entier (les gorges de l'Eygues sont une longue porte d'entrée ouest pour les Baronnies ; la haute Vallée de l'Ouvèze, une suite de degrés successifs qui montent vers le cœur du territoire).

Dans ce dernier cas, les effets de couloirs paysagers peuvent suivre des éléments écologiques linéaires : rivières, ripisylves, crêtes.

Les portes se différencient selon le mode de déplacement des visiteurs pour qui elles font événement perceptif :

- Portes paysagères routières,
- Portes paysagères pédestres.

Effets de seuil et éléments paysagers aquatiques : il faut citer les effets de seuil très importants mais moins évidents que les portes terrestres que sont **les ponts et les gués**. Les ponts sont encore largement visibles et jouent toujours un rôle majeur dans l'organisation locale et régionale du territoire. Toutefois, ce ne sont plus forcément les mêmes ponts : le pont de Nyons, presque l'unique porte d'entrée des gorges de l'Eygues et des Baronnies à l'ouest n'est plus emprunté aujourd'hui. Confiné à un rôle de monument au caractère local, il n'en remplit pas moins la fonction de marqueur paysager précis, marquant de son arche comme une vraie porte la fin du paysage des Baronnies des plaines et le début des Baronnies des montagnes.



Cluse de Sisteron vue depuis le rocher de Pierre Impie



Plis calcaires au col de Jubee, cirque de St Genis (05)



Entrée des gorges de la Méouge



Porte pédestre en "passé" entre les rochers (Grande échelle)



Porte pédestre en "passé" entre les rochers (Petite échelle)



Porte en "passé" entre les végétaux



Passé en direction latérale



Porte routière en Gorges



Porte routière en Col



Porte routière en paliers

Typologie des portes paysagères dans les Baronnies (Source : Ecole Nationale Sup. du Paysage de Versailles)



Pont roman de la Méouge

- La structure en « réseau » des points d'articulation paysagers

Depuis le Moyen Âge, l'organisation politique et spatiale des Baronnie Provençales s'est structurée localement grâce aux points d'articulations et d'interfaces non seulement géographiques au sens strict (équidistance entre des lieux d'intérêt économique, stratégique...) mais paysagers également, au sens où les lieux de contrôle et de surveillance, doivent pouvoir être vus de loin, permettre de voir loin et se trouver entre eux en rapports de co-visibilité. C'est au premier chef le cas des multiples ouvrages fortifiés et châteaux féodaux, dont les ruines sont encore visibles dans le paysage des Baronnie Provençales. Les points forts et signes de propriété, comme les donjons, se placent stratégiquement sur les points-clefs de la topographie, en utilisant consciemment le relief comme un système de cloisonnement naturel. L'étude du patrimoine archéologique et historique de la région fait apparaître une forte dimension paysagère de ce patrimoine, au sens où ses structures coïncident souvent avec les grandes structures du paysage naturel ou aménagé. La co-visibilité des châteaux entre eux mais également avec les passages-clefs (les « portes »), que sont les grands cols par exemple, a été mise en évidence depuis longtemps. Un des points les plus remarquables de ce dispositif « optique » est le site du fort de Mévouillon.



Château et village de Verclause



Site du fort de Mévouillon, vu du col de Perty

- Rôle du regard, amorces et relais paysagers, points de repères

Dans un paysage aux dimensions monumentales, il y a des inconvénients et des avantages pour le visiteur selon qu'il se trouve dans le cœur du massif ou sur ses franges, en situation de recul dans la plaine du Rhône ou dans la vallée du Buëch. À l'intérieur du territoire, il est difficile de se repérer sans carte lorsqu'on cherche une vallée ou un bourg situés à l'écart des quelques axes majeurs qui coupent le massif. Les éminences visibles des crêtes et des sommets peuvent y jouer un rôle de **points de repères** par leurs silhouettes, étant toujours vues de façon partielle tant que le spectateur ne se trouve pas en situation surplombante, c'est-à-dire sur les plus hauts sommets des Baronnie.

Une forme récurrente notamment dans plusieurs vallées et bassins de vie des Baronnie Provençales, au centre comme en périphérie, est celle du « **cône** » - en général un reliquat de marnes plus dures – qui s'élève et structure autour de lui le terroir des communes. Le Mont Risou à Rosans, le Pic de l'Aigle à Savournon, les collines de la haute Vallée de la Méouge entre Mévouillon et Lachau, illustrent ce genre d'élément. A l'échelle d'une portion plus importante du territoire, la montagne de Vanige, le Cougoir au-dessus de Condorcet ou la montagne de Saint-Roman entre la Charce et Pommerol jouent un rôle comparable. Souvent très pentus et inhabités, ces marqueurs paysagers constituent de plus des zones naturelles riches et préservées paradoxalement au cœur des clairières de vie exploitées et urbanisées du territoire.



Montagne du Risou, St André de Rosans

À l'extérieur, les visiteurs ne voient pas même un aperçu du paysage des Baronnies centrales, puisque des **montagnes et des barres de falaises continues** bloquent le regard de qui longe les franges est et ouest en allant au sud ou au nord.

Par contre, cet inconvénient peut s'avérer un avantage puisque le recul de vue est suffisant depuis les franges pour avoir un panorama ample sur le profil du massif, la monumentalité assez représentative des formes géologiques qui s'y trouvent, et qui peuvent jouer un **rôle de démonstration et « d'appel »**, mettant à portée de vue des grands axes de transport effleurant les Baronnies des traits de caractères majeurs de leur paysage.

Les franges extérieures possèdent, de même que l'intérieur, des éléments de reliefs séparés du massif, de fait accédant à une hyper-visibilité et donc à un statut d'objet autonome visible sous tous les angles, et de surcroît souvent très proches des grands axes. Ces véritables **monuments naturels**, par leur représentativité du paysage du reste des Baronnies, peuvent apparaître comme des



Cirque de St Genis, vallée du Buëch

fragments de paysage des Baronnies, délocalisés sur les franges, mais

appartenant de droit au même caractère paysager général, voire parfois aux mêmes réalités géologiques. La montagne de St-Genis dans la vallée du Buëch à l'est est un morceau du synclinal de Rosans, détaché par l'érosion glaciaire. Ces éléments du relief peuvent jouer un **rôle de « relais » paysager** au sens où ils manifestent, à une échelle restreinte, l'identité du massif entier et peuvent renvoyer le spectateur ou le visiteur à celui-ci. A l'ouest du massif, les montagnes de Garde-Grosse ou de la Lance jouent un rôle comparable.

- Les villes-portes comme relais paysagers

Les villes-portes sont un outil commun aux Parcs naturels régionaux : situées à l'extérieur d'un périmètre de Parc, supposées bénéficier des retombées médiatiques ou économiques d'un Pnr, une convention est passée avec elles pour rétablir une participation et une assistance en retour. Les objectifs sont alors fréquemment une aide financière, une sensibilisation des populations urbaines et une communication « délocalisée » du Parc.

Or, certaines des villes-portes, par leur position géographique, se trouvent souvent être des sites paysagers remarquables en eux-mêmes ou du moins porteurs des traits de caractère du paysage du territoire du Parc.

Ces villes peuvent faire elles-mêmes effet de porte par des éléments paysagers (ouverture dans le rocher, lisière d'une forêt ou d'un massif). Elles peuvent aussi se situer à des points stratégiques du paysage local, en correspondance avec des grandes articulations du paysage : éminence rocheuse, méandre ou gué naturel de la rivière, centre le plus ensoleillé d'une vallée. Certaines villes ou certains bourgs peuvent aussi être les illustrations exemplaires d'un type d'architecture ou de modes de vie répandus ailleurs dans le territoire mais retirés et pas très visibles.

Grignan, à l'ouest et extérieur au territoire de Parc, témoigne ainsi à la manière d'un poste avancé en plaine du paysage des villages perchés qu'on trouve au centre des Baronnies (Montbrun par exemple). Sisteron, au sud-est et extérieur au territoire de Parc, en tant que site de percement dans les barres calcaires fermant le sud, créé un effet de seuil pour tous ceux qui arrivent du sud.



La ville de Serres et sa cluse : un site-porte

Butte-témoin de Grignan, avec son château : un village perché typique des Baronnies situé en plaine, mais représentatif des bourgs du massif

Ce rôle paysager est une réalité qui n'est pas propre aux seules « villes-portes » officiellement conventionnées à l'extérieur du territoire, mais qui est joué à l'intérieur du territoire par un certain nombre de villes périphériques ou de villages. Ainsi Orpierre, comme Rosans ou Mirabel-aux-Baronnies constituent de fait des rappels plus visibles des formes du paysage urbain de la région. Ces villes et villages sont souvent des fragments de paysage représentatifs, à portée de vue et proches des axes de déplacement. Leurs couleurs, leurs matériaux, leurs dimensions, leurs formes témoignent du reste du paysage tout entier.

Ce genre de configuration paysagère des villes amène à voir qu'il n'y a pas que les villes-portes extérieures au Parc qui possèdent un rôle de vitrine paysagère, mais que chaque agglomération à l'intérieur joue par elle-même un rôle de relais, capable d'évoquer l'ensemble et d'aiguillier les visiteurs vers les sites voisins.

c) L'ancien paysage « utile » adapté aux contraintes locales et ses traces aujourd'hui

- Une exploitation du sol adaptée à la sécheresse et à la pente, productrices de paysages originaux

Dans la partie centrale de Baronnies Provençales, particulièrement dans le centre-ouest, le contraste climatique est fort et l'été les pics de chaleur s'accompagnent d'un manque chronique d'eau. Si certains bassins de vie, sur fond marneux, recèlent nombre de sources et de résurgences (vallée de l'Ennuye, de Rosans), les abords des gorges (Eygues) et les plateaux sont majoritairement des terrains karstiques où l'eau infiltre le calcaire pour ne réapparaître que très bas dans la vallée.

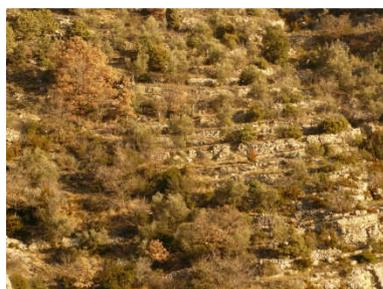
Aussi, les villages aux terroirs pentus ou perchés ont dû adapter leur paysage exploité tant dans sa forme que dans ses plantations et son couvert végétal. Les efforts d'adaptation aux contraintes du paysage existant concernent :

- Le choix de plantes à cultures « sèches » : plantes aromatiques (thym, romarin, lavande),
- Le choix de plantes ou d'arbres peu exigeants (même si ils demandent quand même eau et engrais) : oliviers, fruitiers de plein vent, vignes,

- La complantation et les associations agro-pastorales ou agro-forestières (plantes aromatiques sous fruitiers, élevage sous taillis de chênes, fumage direct des vergers),
- Le modelé du sol : terrasses, irrigation gravitaire (canaux) et rigoles de collecte d'eau, recours à la pierre sèche pour les murs de soutènement,
- Le choix des emplacements de fermes et de hameaux.

Ces adaptations sont productrices de traits paysagers, qui influencent l'ensemble du paysage local selon diverses modalités.

- Des **éléments de caractère** représentatif du paysage local (car représentatifs de son climat, de son histoire agricole, des propriétés de son sol) **disséminés** sur le territoire par champs ou par individus lorsque ce sont des représentants d'espèces végétales
- Des **éléments de caractère groupés et structurés, voire continus** sur de grandes longueurs dans certains cas, éventuellement producteurs de formes typiques à la grande échelle : géométrie des **plantations** d'oliviers, d'abricotiers dans le cas des végétaux, linéarité et régularité géométrique des **lignes de terrasses** en pierres sèches dans le cas des éléments architecturés.



Anciennes terrasses de culture (oliviers), Villeperdrix, Gorges de l'Eygues (26)

- Un cas particulier de culture sèche emblématique : la lavande, trait paysager des Baronnies ou de la Provence en général ?

La lavande : un symbole du paysage de Provence

La lavande est cultivée à travers toute la région, même si sa répartition spatiale est hétérogène. Si sa cueillette ou sa production ont des débouchés précis sous la forme d'essence pour la parfumerie ou de bouquets, il importe, du point de vue du paysage, de savoir quelle position elle tient dans la perception d'un territoire et de son caractère. Dans l'imaginaire collectif et les médias, la lavande comme image fait corps avec la représentation paysagère de la Provence tout entière, image d'un pays pour laquelle elle renforce les connotations d'ensoleillement et d'authenticité. De plus, par sa couleur mauve vive et ressortant nettement dans le paysage sur le fond des couleurs plus ternes, elle est capable de jouer le rôle d'un marqueur immédiatement reconnaissable. Elle a une dimension d'ornement très consensuelle.

En ce qui concerne la lavande est donc de savoir si elle peut être un trait de caractère général au paysage des Baronnies Provençales ou si il s'agit d'un emblème plus large qui dépasse le seul territoire de cette région. En effet, les Baronnies Provençales se trouvent historiquement dans la zone de production de lavande, qui est plus restreinte que celle du lavandin. Elles tiennent cette place traditionnellement aux côtés du Diois, du Vaucluse, et de la Haute Provence. Il faut donc d'abord considérer les particularités de la lavande, telle qu'elle y est cultivée et telle qu'elle apparaît dans le paysage spécifique de la région.

La lavande dans les Baronnies Provençales, une disposition caractéristique dans le paysage

Pour la lavande sauvage, le relief des Baronnies, s'étageant entre des vallées de 200 mètres à 600 mètres d'altitude, et des pentes montant jusqu'à 1500 mètres, fournit un cadre mixte propice à la lavande aspic en

dessous de 500-600 mètres et à la lavande fine au dessus. À cette diversité due aux différences d'altitude, s'ajoute la complexité du paysage plissé, puisque la lavande se complait sur les adrets. Aussi, la lavande sauvage peut se retrouver presque partout, les adrets se croisant fréquemment à l'échelle du talus aussi bien que de la montagne. Pour la lavande de culture, tant du point de vue de la couleur du « paysage mauve » des Baronnies que de la répartition et des formes des champs dans l'espace, il faut bien constater une originalité des nuances propres aux Baronnies. L'AOC « lavande fine de Haute Provence », couvrant une grande partie des Baronnies. En particulier, la commune et la vallée de Mévouillon au sud, présentent, pour les besoins du bouquet, une couleur de sélection bleue, que ne possède pas le lavandin cultivé dans la Provence des plaines. Du point de vue de la disposition, le paysage morcelé des champs de lavande s'étage donc sur toute une partie du champ de vision de bas en haut des horizons de montagne, mais se morcelle d'autant plus que les adrets peuvent être eux-aussi morcelés, à cause des plissements du paysage. Si la lavande est un trait de caractère valant pour l'ensemble du paysage des Baronnies, un emblème territorial, il faut donc garder à l'esprit qu'il n'est pas absolument particulier à ce territoire, qu'il vaut préférentiellement valeur de trait caractéristique par la lavande fine ou par la nuance bleue des variétés cultivées, et qu'il ne saurait être pris isolément, seulement par la plante ou la fleur. Il y a lieu de toujours considérer la lavande via le cadre paysager plus large où elle s'insère, qui lui, est plus particulier à la région : le perchement et le morcellement du parcellaire, donnant un effet de mosaïque à la différence des vastes étendues mauves de paysages comme ceux du plateau de Valensole.



La lavande dans les Baronnies : un paysage en mosaïque



Une culture de la lavande qui épouse les accidents du relief (Col de Peyruergue)

■ Le paysage de pente anciennement valorisé et aménagé : un lien entre bas et haut

Les pratiques inscrites dans les pentes étaient variées et riches en patrimoines bâtis associés à l'activité agricole. Souvent, la plus grande proportion des espaces communaux se situe sur les pentes et les plateaux, et le fond de vallée ou la partie relativement plane, dédiée à la production de céréales ou de fourrages, est limitée. La pression démographique et la nécessité de diversifier les productions pour s'adapter aux contraintes d'un sol et d'un climat difficiles ont entraîné la mise en valeur des pentes le plus haut élevées au-dessus des villages. Entre le village et les pâtures qui les dominaient, s'élevaient donc des pans inclinés qui pouvaient porter :

- Des vergers (poires, pommes, prunes, mirabelles, noix). Il s'agissait, à la différence de la culture fruitière actuelle, d'arbres hauts dits « de plein vent », évidemment de variétés locales différant d'un terroir à un autre. Ils servaient à la consommation locale et à l'exportation (fruits séchés). Ces vergers sont encore très nombreux et visibles à l'état sénescents aujourd'hui.
- De la vigne, présente de la vallée du Rhône à la vallée du Buëch pour la consommation locale avant la crise du phylloxera.
- De l'olivier dans la partie ouest, y compris dans l'anse de Nyons, là où la vigne les a en partie remplacés aujourd'hui. Dans le cas de l'olivier, il pouvait y avoir association avec l'élevage (moutons) puisque la fumure est nécessaire à l'olivier en l'absence d'apport d'engrais chimiques.

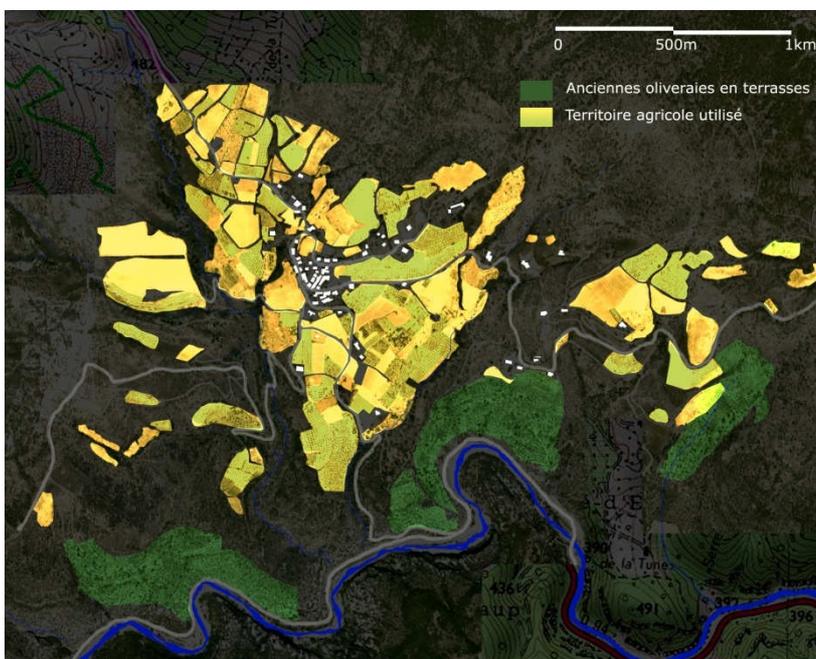
- Des « garrigues jardinées » : pelouses sèches traitées en jardins naturels, où lavande sauvage, thym et plantes aromatiques sont favorisés. Elles étaient généralement situées sur des terrains communautaires, chacun disposant d'un droit de prélèvement saisonnier. Ponctuellement, ces espaces comptaient des arbres truffiers connus et exploités.
- Des formes variées d'agroforesterie traditionnelle : complantation entre plantes aromatiques et arbres fruitiers (aujourd'hui oliviers et abricotiers), pâturage ou parcs à moutons sous taillis de chêne pubescent, dont témoignent largement les nombreuses cépées basses aux branches en émondes encore visibles sur les adrets.
- Des landes à genêts propices à la chasse à la perdrix.

Ce genre d'espaces porte encore les traces de sa mise en valeur à travers des aménagements tels que les terrasses en pierres sèches, murs de restanques, chemins empierrés et cabanons. A cet égard, les exemples visibles dans les Baronnies sont encore nombreux, à différents états de conservation. À l'ouest en particulier, là où l'aspersion automatique est impossible, ce genre de paysage jardiné et de paysage en terrasses est encore visible et entretenu. Un type d'aménagement traditionnel de pente en matière de terrasses mérite une attention particulière : il s'agit des moyens d'irrigation gravitaire mis en œuvre sur les pentes arides, en général sous la forme de petits canaux empierrés véhiculant l'eau de pluie ou de rigoles intégrées aux terrasses. En fond de vallée, le système bénéficie de l'apport de petits canaux issus de rivières ou de sources.

Les pentes, paysages « entrouverts » par le passage des troupeaux et la cueillette, mi-couverts mi-découverts, constituaient un lien entre le pays du bas et le pays du haut, donnaient accès aux champs les plus isolés (lavande), aux forêts exploitées, aux pâtures, aux prairies de fauche et grandes d'altitude. Aujourd'hui, largement enfrichées, ces pentes sont le théâtre de l'avancée forestière. La disparition de ces espaces de transition met directement en contact les zones urbanisées avec une forêt peu fréquentée et presque plus accessible.



Anciens champs de lavande en cours d'enfrichement (vallée de l'Ennuyé)



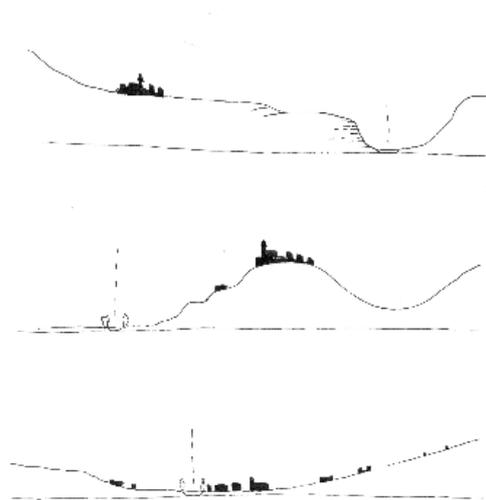
Un exemple de rétractation du terroir agricole : Villeperdrix (Source : Ecole Nationale Sup. du Paysage de Versailles)

■ L'habitat et le paysage de pente

L'implantation des villages semble dépendre dans les Baronnies Provençales d'une équation spatiale entre les différentes contraintes paysagères auxquelles il faut se plier. L'accès à l'eau explique en grande partie la position des sites d'habitat. Cet accès se présente sous des formes variables selon qu'on se trouve en vallée ou au bord d'une rivière, ou en situation perchée, soit sur une éminence isolée, soit au pied d'une montagne plus haute. La situation par rapport aux plateaux karstiques peut également varier selon une position en bord de plateau en talus ou en retrait par rapport à lui. L'accès à l'eau dépendait alors soit des puits sur les plateaux, soit des résurgences sortant des pentes, soit d'une proximité avec les ruisseaux ou la rivière en fond de vallée.

À l'accès à l'eau, s'ajoutait aussi le souci ancien de sécurité, mais surtout d'accessibilité. Pour perdre le moins de dénivelé possible, pour se placer sur les routes commerçantes, jadis les chemins d'âne à flanc de coteau, la situation en pente ou sur des sites à mi-hauteur, en piémont, alliaient tous ces avantages. Nombre de villages, de hameaux, de fermes, au centre, à l'est comme à l'ouest des Baronnies Provençales, étaient placés ou se placent encore selon une logique de « chaînes » suivant parfois un même gradient d'altitude, une même courbe de niveau, une même altitude moyenne. Nombre de villages perchés traditionnels sont toutefois « descendus » lors des diverses révolutions économiques et industrielles, avec la création de routes (vallée de l'Eygues) et/ou de voies ferrées (vallée du Buëch). Pour certains d'entre eux, le site du vieux village en hauteur subsiste en tant que quartier, pour d'autres il est isolé, voire disparu.

Il est possible d'envisager une typologie des sites d'habitats en fonction de la pente pour comprendre le paysage construit traditionnel des Baronnies.



Typologie des sites d'habitats en fonction de la pente (Source : Ecole Nationale Sup. du Paysage de Versailles)

Les fermes, les maisons rurales ou urbaines des Baronnies suivent, sauf les fermes vraiment placées en plaine, un modèle essentiellement vertical. L'organisation de l'espace est alors régie par la nécessité d'autonomie. La ferme doit disposer d'une source ou d'une citerne pour l'eau potable. Une fontaine et un bassin sont parfois aménagés, ainsi qu'une aire destinée au foulage des céréales. Au XIX^e siècle, les fours se répandent. Les bâtiments doivent pouvoir accueillir l'ensemble des activités de l'exploitation et les espaces sont spécialisés en fonction de leur utilisation. La bergerie est destinée à l'élevage de caprins ou d'ovins. Une pièce est consacrée à la transformation des produits de la vigne. Une étable est réservée aux animaux de labours. Des bâtiments plus modestes sont réservés aux animaux de la basse cour et aux cochons. Parfois, l'élevage des vers à soie peut entraîner la construction de pièces spécifiques. A partir d'une première construction, les fermes peuvent se développer verticalement ou horizontalement autour d'une cour fermée. Les bâtiments ajoutés sont souvent modestes et leur toiture à un seul pan. D'autres

fermes, les fermes blocs, souvent reconstruites au XIX^e siècle, peuvent intégrer, dans un seul bâtiment, l'ensemble des fonctions.

Les fermes isolées présentent généralement un mur aveugle du côté du vent du nord, et un toit à pan unique incliné également vers le nord. Certains bâtiments sont construits autour d'un pilier central massif qui sert aux appuis des poutres des différents niveaux. Ce mode de construction, très original pour les bâtiments d'habitation, se retrouve dans des fermes construites depuis le XVI^e siècle et dans des bâtiments médiévaux. Parmi les particularités architecturales de détail, on peut signaler la fréquence des pigeonniers et l'usage de la gênoise multiple (rangées de tuiles canal sous le fait), signe variable d'opulence. L'escalier sous toutes ses formes est un élément de « rattrapage » des irrégularités dues à la pente, autant intérieur qu'extérieur. Greniers et bergeries se distribuaient selon les étages.

L'habitat groupé répond à des exigences comparables en matière de pente. La distinction entre village et ville est floue dans le sud de la France et l'« urbanité », constituée par une concentration de services, une situation de carrefour commercial et humain, des modes de convivialité et une petite industrie, n'était pas trop dépendante de la taille de l'agglomération. De plus, les villes ont continué très tardivement à entretenir des rapports forts avec la production rurale (troupeaux, moulins). Les places de marché (Nyons, Serres, Buis-les-Baronnies, Sisteron...) devaient répondre dans leurs formes à une multitude d'usages sur un minimum de surface. Un usage inventif de la pente répondait à nombre de ces contraintes. Cette pente, souvent un facteur d'irrégularité forte, a été créatrice paradoxalement de modes de sociabilité particuliers.

Les villages étaient généralement regroupés autour d'un château ou de ses vestiges et d'une chapelle castrale, sur un versant bien exposé. Dans les portions les plus anciennes de ces villages, les constructions restent modestes et cherchent à utiliser toutes les ressources d'un site. Certaines constructions sont parfois creusées dans la roche tendre. D'autres sont construites sur des rues. Elles s'enroulent souvent autour d'un point central, le sommet d'une butte ou un lieu de culte. Ces villages médiévaux ne sont pas systématiquement fortifiés dès leur fondation, mais ils le deviennent à partir de la seconde moitié du XIV^e siècle. Chaque extension, jusqu'au XVI^e siècle, entraîne la construction d'un nouveau mur de fortification, avec tours, portes et poternes.

Avec les extensions de la fin du Moyen Age, des périodes modernes et contemporaines, le parcellaire s'élargit. Les constructions s'étendent au sol et en hauteur. Les rues deviennent plus larges et plus rectilignes. Lorsque les agglomérations se développent à proximité d'un cours d'eau, l'extension urbaine pose la question de la protection des habitats et exige la construction de digues parfois importantes. Au cours des XIX^e et XX^e siècles, les villages se développent à l'extérieur des anciennes fortifications, le long des axes de communication. Parfois, certains villages perchés, trop à l'écart, sont abandonnés et une nouvelle agglomération se développe, en contrebas, le long d'une route importante.

Au sein des villes et des villages, les maisons doivent répondre à la diversité des activités et à l'évolution des familles : habitat, échoppes et réserves de marchands, ateliers artisanaux, étables et écuries pour les bêtes. A partir du XVI^e siècle, les animaux, mis à l'écart pendant le Moyen Age, sont tolérés au cœur des maisons qui sont alors rehaussées. Certaines activités polluantes, comme les tanneries, sont regroupées dans des quartiers spécifiques.

Dans les quartiers les plus anciens, les maisons se développent en hauteur à partir d'un parcellaire très resserré. Elles ont des ouvertures petites, en nombre limité, destinées à éclairer des pièces de 4 à 5 mètres de côté. Les escaliers, terrasses, balcons ou bancs montrent que la rue est un espace autant public que privé. Les pentes des toitures sont celles qu'on retrouve en Provence. La tuile canal est l'unique mode de couverture. Le nombre de rangs de gênoises, en façade, est un indicateur de la richesse de la maison mais traduit aussi l'appartenance des Baronnies à l'aire provençale. En général, l'étage à mi-hauteur permet une communication avec le niveau supérieur via une rue ou un passage couvert (garantie d'une haute densité et d'une protection des intempéries). La disposition verticale permet un fonctionnement des quartiers en « balcon », chacun ayant un accès garanti en façade à la lumière et la chaleur, chacun bénéficiant d'un chauffage solaire passif.



Sisteron



Serres



Montbrun les bains

Chaque rang de maison joue un rôle de protection climatique : les rues et passages étroits, pas toujours lumineux mais bénéficiant localement de percées ou de la lumière des cours et jardins intérieurs, peuvent abriter la vie extérieure des personnes, des animaux et des végétaux. Chemins creux et empierrés, ces ruelles sont souvent appelées par analogie avec les voies dédiées aux moutons « draille ». Aujourd'hui encore peu accessibles aux voitures, offrant une multitude de recoins, les espaces interstitiels des maisons de bourg offrent un espace public propice à l'appropriation des habitants (rues jardinées).

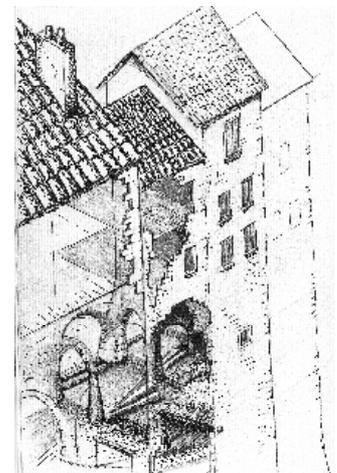
L'importance des fontaines et des lavoirs illustre également l'appartenance des Baronnie à l'aire provençale et dauphinoise, comme les montrent, pour les plus anciennes, les fontaines de Mollans-sur-Ouvèze, de Mirabel-aux-Baronnies, de Cornillac, de Lemps, etc.. A cause de la situation en hauteur de la plupart des villages, les plus anciens lavoirs et fontaines étaient généralement implantés hors des agglomérations. Toutefois, au cours du XIX^e siècle, la réalisation d'ouvrages importants comme des canaux enterrés ou creusés dans la roche, a permis de créer un nouveau réseau d'adduction d'eau, de fontaines et de lavoirs dans les villages mêmes.



Une limite entre espace privé et public (St May)



Escaliers et ceintures de potagers (Rosans)



Vue en écorché de la maison de bourg médiévale (Grande rue, Serres (05))

d) L'évolution du paysage des Baronnie Provençales : vers un paysage « sauvage » au centre et « rurbain » aux périphéries

■ Un ancien paysage pastoral

Le déclin massif de la société pastorale, et le dépeuplement que cela suppose, ont fait des anciens plateaux et des pentes jadis parcourus et tenus par les bêtes, les lieux d'un souvenir que peu d'habitants partagent aujourd'hui. L'évolution des paysages est flagrante dans le sens du recouvrement végétal. C'est tantôt un

authentique paysage de forêt qui s'installe avec les pins ou les épicéas qui forment des lisières de plus en plus près des villages, tantôt un paysage moins couvert de landes et de garrigues, moins couvert que la haute forêt mais aussi difficile à traverser. Les villages qui ne siègent pas au centre de larges vallées cultivées, ceux des vallées étroites s'ouvrant sur le Buëch à l'est (vallée de la Blaisance, du Céans), ceux des hauts plateaux du centre des Baronnies (Chauvac, Lemps) voient à présent la lisière de la forêt gagner la partie urbanisée et habitée du terroir.

Avec la vue sur le modelé des sols, ou la vue du particulier depuis sa fenêtre, c'est aussi l'accès et l'ouverture à des lieux qui se ferment et deviennent impossibles. Avec l'effacement de cette ouverture, s'amplifie également l'effacement des usages des lieux et de la culture qui ont édifié et su gérer les structures de paysages locaux.

Toutefois, le phénomène n'est pas nécessairement vécu, contrairement à d'autres territoires de Parcs (les Vosges par exemple), comme une agression paysagère ou une destruction du cadre de vie. En effet, la forêt méridionale n'est pas forcément synonyme de fermeture visuelle ou d'ombre : les chênaies blanches pubescentes sont à bien des égards ce que certains botanistes n'ont pas hésité à appeler des « jardins » (P. Lieutaghi) de par leur faible densité et donc leur grande clarté.

Reste que les zones intermédiaires entre villages et plateaux, jouant jadis un rôle fonctionnel polyvalent dans l'agriculture, l'économie, la gestion de l'espace (nombreuses garrigues jardinées ayant un statut de propriété communautaire) - ce que les géographes appellent « saltus » - sont aujourd'hui presque totalement effacées. Désormais la friche et la forêt, autrement la « nature ensauvagée », sont directement au contact avec « l'ager » (les terres exploitées) et les habitations.

A considérer l'espace utilisé ou « utile » du territoire du projet de Parc des Baronnies Provençales, il apparaît que ce territoire habité, lieu de vie et de travail, ressemble davantage à un archipel réunissant des clairières cultivées et urbanisées qu'à un continuum. Ces « clairières » sont reliées par des fils d'espace découvert, parfois larges de quelques mètres seulement dans certaines vallées.



ORPIERRE A LA FIN DU 19^e SIÈCLE
Ce cliché se situe le l'Est du Prêt, entre la montagne et du schiste d'Orpière.
Les pentes montagneuses sont initialement défrichées par suite de la forte grande dépopulation des montagnes et des chèvres qui y avaient pâture pendant plusieurs siècles, puis la végétation avait repris.



Le terrain est très accidenté, les pentes sont très raides, et les rochers sont nombreux.



1783 - MIRABEL-les-BARONNIES - Place de la Fontaine
C. Arge, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100

Evolution du paysage forestier à Orpière (05) Source : Livre « La Baronnies d'Orpière »

Transhumance à Mirabel aux Baronnies, au début du siècle Source : Archives départementales Drôme

- Les Baronnies du haut, un paysage de forêt en devenir : « désert » humain, image de sanctuaire

Jadis confinées par les moutons et la coupe du bois de chauffe sur les cœurs restreints et inaccessibles des plateaux, les zones forestières ayant brisé la prison du relief pour descendre les pentes en direction des vallées, couvrent aujourd'hui plus de 60 % du territoire. Cette croissance étant continue et assez rapide du fait de la forte dynamique du pin noir importé au début du XXe siècle, le territoire du projet de Parc naturel régional des Baronnies Provençales est donc une forêt en devenir. Le paysage doit nécessairement être aussi envisagé en tant que tel.

Ce paysage de forêt spontanée est donc « sauvage » à deux titres :

- **Sur un plan objectif**, il correspond à des habitats d'espèces de plus en plus proches des chaînes alimentaires complètes et d'espèces rares (chamois, vautours, loups). En effet, les pentes abruptes, qui tiennent une grande proportion de la surface boisée, ne sont donc ni parcourues, ni exploitées. Elles forment, le long des vallées, en plus des hauts plateaux et des crêtes, des éléments de continuité écologique autant que paysagère.

Sur un plan subjectif, le « sauvage » est un imaginaire spatial spécifique, culturellement construit en opposition avec le territoire « domestique » et les usages qu'il porte. Dévalorisée dans le passé ou dans les sociétés agricoles comme « désert » inexploitable, l'image du « sauvage » tient aujourd'hui une place ambiguë, voire positive, dans les représentations des citadins ou des néo-ruraux, touristes ou habitants. Du point de vue de l'identité du territoire aux yeux de ses habitants et de ses visiteurs, les traits de caractères paysagers propres aux Baronnies Provençales - surtout ceux fondés sur certains éléments végétaux de paysages découverts (lavande, olivier) mais même ceux d'ordre minéral (rochers et falaises remarquables, murs de pierres sèches, ruines) - sont susceptibles de disparaître sous l'homogénéité masquante de la forêt.

Les traits de caractères paysagers de demain seront peut-être différents, comme cela se passe avec le vautour, fondés sur une image connotant moins la Provence et davantage la montagne.

- Loin des villes, la nuit étoilée des Baronnies : le paysage nocturne⁸

La notion et l'expérience du paysage, espace perçu dans tous les sens du terme et par tous les sens de la perception humaine, ne se limite assurément pas à la moitié d'une journée qu'est le temps de la veille en opposition avec la nuit et le temps du sommeil. Le paysage nocturne est depuis longtemps reconnu à travers le regard des musiciens (Chopin), des peintres (Whistler, les peintres de Barbizon, Van Gogh, ce dernier ayant peint en particulier le paysage provençal de nuit), mais aussi, après un siècle de photographie et de cinéma, par l'imaginaire populaire tout entier.

Le paysage nocturne des Baronnies Provençales est caractéristique et potentiellement remarquable au-delà de l'échelle locale.

Avec une zone centrale éloignée des grandes villes, riches en point de vues hauts et portant sur un très large horizon, les Baronnies Provençales ont en leur sein de véritables « réserves » de ciel noir. La notion de « **pollution lumineuse** » est reconnue aujourd'hui, non seulement par les professionnels de l'astronomie intéressés par des conditions d'observation idéales, mais également par les écologues (pollution lumineuse et interférence avec les chiroptères) et les professionnels du tourisme, voire par les habitants soucieux d'un sommeil de qualité. C'est une donnée de la qualité du cadre de vie d'aujourd'hui.

D'un point de vue scientifique, les critères de qualité de la nuit sont connus et sont représentés par la magnitude du fond du ciel :

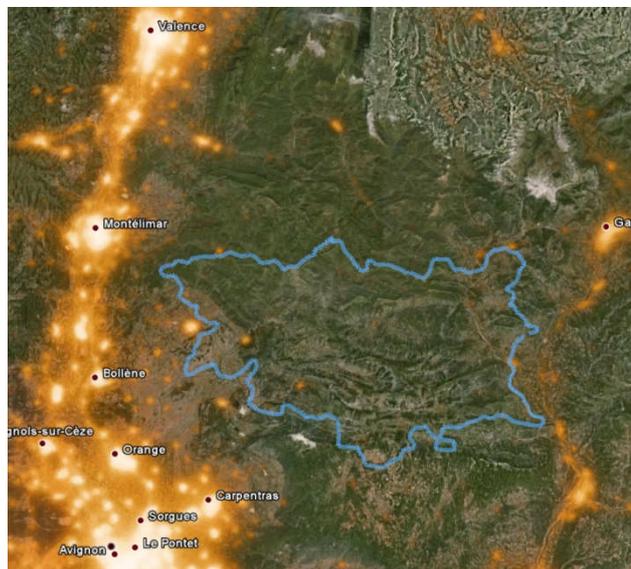
- Plus cette magnitude est élevée, plus l'environnement nocturne contraste avec les étoiles,
- Pour les zones 9 et 10 la magnitude s'échelonne de 21.40 à 22,
- Ce ciel sans pollution lumineuse est alors **comparable en noirceur à celui du Chili**, référence mondiale en termes de qualité astronomique.

Cette qualité de nuit est ainsi notamment présente sur les 2/3 est du périmètre et sur les axes regroupant des villages peu éclairés que les phases de la lune font ressortir selon de multiples aspects en fonction de la lunaison.

Les indices de qualité de nuit, véritables **traits de caractère paysagers**, propres au ciel local mais participant aux paysages du monde entier de moins en moins nombreux (surtout en zone habitée) sont :

⁸ *Comm. Pers. M. BRETTON (Observatoire Astronomique du Mas des Grès)*

- Les **étoiles** omniprésentes, visibles dans la totalité de la voûte depuis une hauteur ou part secteur depuis une vallée,
- La **Voie lactée**, galaxie contenant la Terre vue « en coupe » de l'intérieur. Elle est partout présente dans le ciel nocturne des Baronnies Provençales dès que l'on s'éloigne des centres des villages, certaines communes en altitude supérieure à 800 mètres augmentant encore leur sensation de belvédère d'observation astronomique.



Images satellites de la pollution lumineuse dans le sud-est de la France - Source : Association Avex, photo satellite Google Earth modifiée

La noirceur de la nuit intéresse les astronomes professionnels et amateurs. A l'instar de quelques autres régions françaises (Triangle noir du Quercy), il est possible de favoriser un véritable « **tourisme astronomique** ».

Hormis la qualité de noirceur et l'intérêt astronomique, le paysage nocturne n'existe pas seulement par la présence du ciel et l'obscurité. C'est toute une gamme de lumières et de teintes qui rendent visible **sous une nouvelle apparence le paysage terrestre** : silhouettes de montagnes, chaînes de villages. Ce paysage doit sa lumière :

- À la Lune,
- Aux éclairages artificiels des zones habitées,
- Au jeu entre lumière nocturne naturelle et lumières nocturnes artificielles.

En effet, les différentes phases lunaires déclinent une multitude d'intensités et d'effets tout au long du mois et de l'année, variables également selon la disposition des reliefs dans les Baronnies et la position du spectateur. Dans les villages faiblement éclairés de l'est des Baronnies, l'ouverture des vallées vers l'est favorise les effets Lune à son lever (lune rouge). Il y a donc des **paysages éphémères** des Baronnies à prendre en compte, au même titre que les paysages de saison.

La lumière de la Lune est un **éclairage naturel** d'intensité non négligeable, qui prend une vraie fonction sociale lors de la pleine lune puisque les sociétés traditionnelles pouvaient terminer les récoltes à la lumière lunaire. Qui plus est, les traits paysagers propres aux Baronnies, par leurs couleurs, au premier chef le blanc des barres calcaires et des graviers qui font les sentiers, réfléchissent favorablement cette lumière. Celle-ci, puissante d'à peine quelques *lux*, suffit au piéton pour se repérer en terrain découvert. Incolore, puisque réflexion de la lumière solaire sur les poussières lunaires, la lumière lunaire apparaît par effet d'optique

(lumière trop faible pour la vision humaine des couleurs) bleutée, conférant au paysage entier un aspect bleuté.

Les ombres portées participent au paysage nocturne, étant soit portées par la lumière lunaire, soit portées, dans des contrées exceptionnellement sombres comme les Baronnies, par la seule lumière stellaire, rayonnement de la Voie lactée et véritable rareté paysagère.

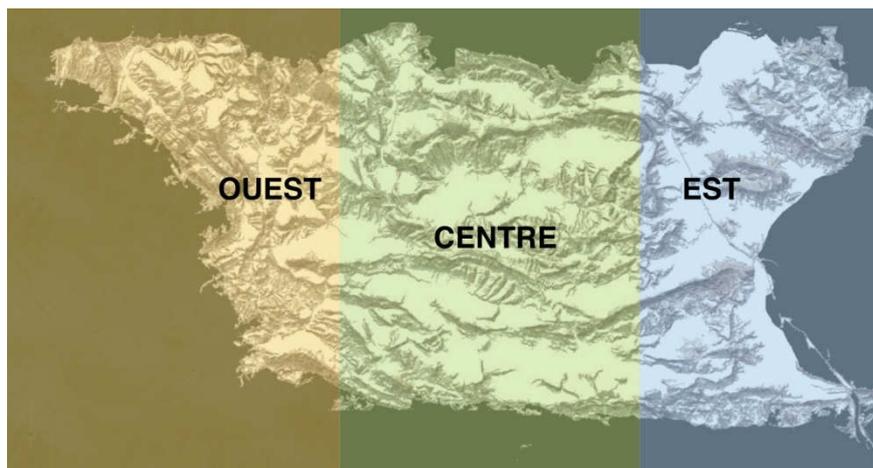
L'attention au paysage nocturne conduit à considérer les formes et les politiques d'éclairage public et privé des zones urbanisées, autant pour préserver le paysage nocturne d'ensemble des Baronnies que pour favoriser l'aspect esthétique, l'économie d'énergies, et la qualité de vie et de séjour dans le territoire. L'attention prêtée aux matériaux de construction, de mobilier, de balisage (sentiers) fait partie de cette prise en compte, et se généralise aujourd'hui dans la pratique des éclairagistes et de gestionnaires de milieux naturels comme les Parcs.

e) L'importance des franges est et ouest, dans la cohérence et l'évolution des paysages des Baronnies Provençales

- L'appartenance des franges est et ouest au paysage commun des Baronnies Provençales

Les Baronnies, un territoire divisé ?

Le territoire de projet des Baronnies Provençales, s'étendant de l'anse de Nyons-Valréas à l'ouest, en plaine, jusqu'à la vallée du Buëch à l'est, autre grande ouverture, en passant par un massif extrêmement cloisonné et compact au centre, peut paraître réunir des zones disparates. Bien qu'une unité de massif existe pour la partie centrale, l'éclatement de ce massif entre deux régions (Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur) et trois départements laisse penser que chaque morceau du territoire trouve sa raison d'être, sa définition et sa polarité à l'extérieur, par rattachement à des territoires plus grands capables de faire l'unité politique et culturelle autour d'eux. La partie ouest des Baronnies Provençales serait un confins de la Drôme ou de la vallée du Rhône, la partie est de la vallée du Buëch un confins des Hautes-Alpes et de la Durance. La partie nord, assez isolée du reste de la Drôme par des reliefs imposants, et la partie sud, très nettement coupée par les dernières barres séparant du Vaucluse (Ventoux et Montagne de Lure), ne posent pas la même ambiguïté.



Une tentation : penser le territoire de manière tri-partite ?

Depuis le Moyen Age, le territoire des Baronnies Provençales a oscillé **entre unité et éclatement politique et administratif**, ce dernier l'ayant très nettement emporté (voir I-3-A, L'histoire des Baronnies Provençales :

un territoire rural, tantôt unifié, tantôt divisé, marqué par le Moyen Age). En complément à cette partition politique et historique, **des séparations « naturelles »** peuvent être vues. Du point de vue du relief, il y a évidemment la rupture du massif à l'Ouest comme à l'Est, la partie centrale pouvant jouer un rôle d'obstacle et un effet de frontière climatique partielle.

La question de l'identité et de l'unité territoriales du point de vue du paysage

S'interroger sur l'unité ou la cohérence du territoire revient à poser la question d'une identité de ce territoire en tant que ce qui réunit, est partagé, permet de se reconnaître et de se faire reconnaître. Définir l'identité ou le caractère commun d'un territoire permet d'en identifier les problèmes, de qualifier les formes du voisinage et d'un rapport partagé à l'espace. Le paysage, à la fois espace objectif et perception subjective par les populations, a tout lieu d'être un facteur de lien. Des usages partagés de l'espace entre des territoires variés et divers peuvent être un indice d'identité. Le paysage peut être ainsi une dimension susceptible de porter des traits de caractère communs aux différentes « parties » des Baronnies Provençales, par delà des différences importantes comme le relief. Des façons d'habiter, d'occuper l'espace, de se déplacer, traversant les grandes limites administratives, historiques ou politiques, peuvent témoigner de similitudes sociales et spatiales sur lesquelles une communauté de projet peut légitimement s'appuyer.

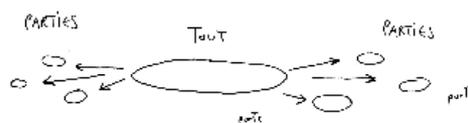
- Le paysage : un facteur commun d'identité

Des traits paysagers qui peuvent être « discontinus » dans l'espace mais qui peuvent être en continuité de caractère.

Du point de vue du paysage, si la contiguïté spatiale manque, le lien peut être assumé par une continuité visuelle, au sens le plus classique où le paysage est d'abord l'étendue de pays qu'on voit.

Dans un sens plus large du paysage comme trame spatiale construite dans l'espace qui porte du sens pour ses habitants ou évoque un imaginaire pour ses visiteurs, des « motifs » répartis dans l'espace peuvent constituer autant de « repères » symboliques ou porteurs d'une unité de pratiques et de caractère local. Par exemple, le motif du pli rocheux « signale » le caractère général des Baronnies Provençales (pays accidenté, diversifié, marqué par le minéral...) partout où il apparaît au sein de leur territoire comme en franges.

Le territoire de projet des Baronnies Provençales, sur ses franges, présente donc divers éléments séparés du centre du massif, qui en sont les parents et les rappels, des « fragments » de paysage délocalisés sur les bords, soit au sens propre (même appartenance géologique, même pratique culturelle de l'espace), soit au sens figuré (ressemblance). Au sens propre ou au sens figuré, ces traits - tantôt des lieux, tantôt des bâtiments ou des végétaux, tantôt des structures paysagères complexes (type d'aménagement agricole) - peuvent apparaître comme des îles appartenant aux Baronnies Provençales comme à un continent. Les espaces et paysages intermédiaires ne sont, quant à eux, pas laissés pour compte du point de vue du caractère, puisqu'ils ne sont pas « vides ». Eux-aussi, encadrés par des éléments de paysage appartenant indiscutablement au caractère des Baronnies, porteurs de traits paysagers peut-être à peine plus discrets, ils constituent dans cette optique une continuité de paysage des Baronnies Provençales.

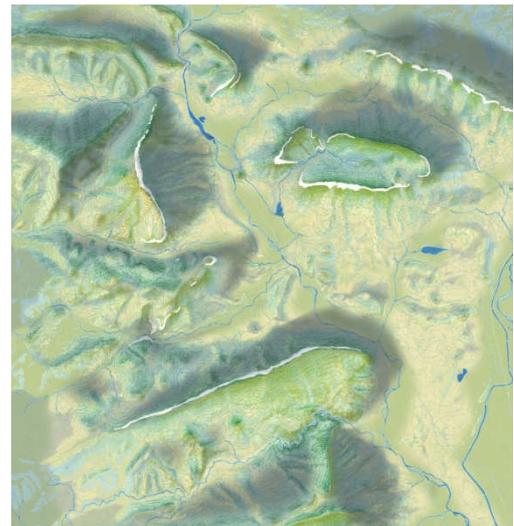


Parmi la « dissémination » sur les franges des traits de caractère du paysage des Baronnies, on peut distinguer plusieurs grands registres de parenté. On détaillera le premier pour expliciter la démarche et on listera simplement les suivants.

À l'est, les marnes et le calcaire des Baronnies semblent s'arrêter devant la vallée du Buëch par les grandes cassures des crêtes et falaises de Beaumont, de Chabre. En fait, elles se continuent au-delà du Buëch. L'érosion glaciaire due aux glaciers anciens de la Durance a contribué en effet à faire disparaître la carapace calcaire qui aurait dû se prolonger. L'assise de marnes sous-jacente et très malléable se prolonge ainsi sur la rive gauche du Buëch, pour porter des éléments « témoins » vestiges. La montagne de Saint Genis, ainsi qu'Aujour, présentent les même falaises blanches et le même piémont plissé que le cœur du massif, appartenant en fait à ce niveau au synclinal de Rosans, un pli unique venant alors du centre des Baronnies, ou au synclinal de la Méouge.



Carte topographique de la vallée du Buëch (Source : Ecole Nationale Sup. du Paysage de Versailles)



Carte de situation du relief en frange Ouest (coteaux du nyonsais) (Source : Ecole Nationale Sup. du Paysage de Versailles)

À l'ouest, les buttes molassiques de Visan-Vinsobres et de Mirabel-aux-Baronnies appartiennent au même ancien fond de la baie dont le site actuel de Nyons était le fond (Ria rhodanienne au Pliocène), recouvertes des alluvions arrachées par l'érosion quaternaire aux montagnes de l'ouest des Baronnies.

À l'est comme à l'ouest, l'« insularité » **géologique** de ces terroirs leur confère un rapport d'« **insularité paysagère** », car ils portent nombre des traits paysagers du reste des Baronnies. On y retrouve les mêmes paysages plissés propres aux marnes ou aux molasses érodées, ainsi que des micro-climats caractéristiques de secteurs du massif des Baronnies (Vinsobres à l'ouest pour la vigne, Saint-Genis à l'est pour les végétaux rares).

B.2 – Une mosaïque de paysages

Le découpage analytique du territoire des Baronnies Provençales en « entités paysagères » permet de rendre compte des différences de grande échelle entre « pays » ou zones de relative homogénéité de caractère paysager, tant du point de vue objectif. Elles sont déterminées par de grandes scissions naturelles ou visuelles (bassins et vallées...) mais aussi par les usages et les perceptions partagées des habitants autour d'un espace commun.

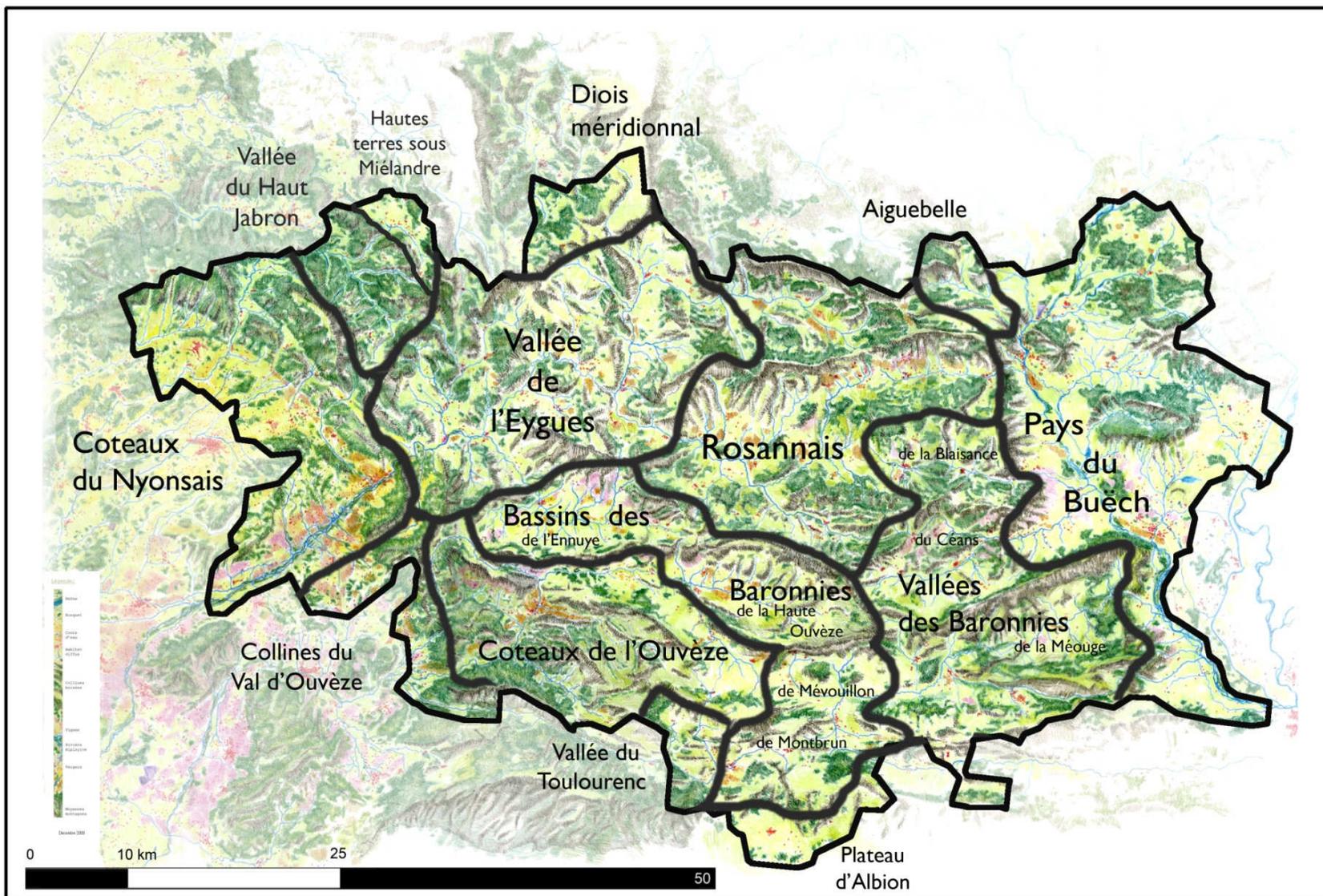
Un découpage général en entités a été proposé dans le cadre d'une étude paysagère d'ampleur plus vaste que le territoire du projet de Parc naturel régional, s'appliquant à un périmètre allant de la vallée du Rhône et d'Avignon à l'ouest jusqu'à la Durance à l'est dans les Hautes-Alpes. Dans le cadre plus restreint du projet de Parc, en particulier sur les franges du territoire, là où il y a transition culturelle, transition climatiques et de relief, il a été nécessaire de préciser ces entités, et donc d'adapter le fruit de cette étude, de préciser leurs formes et leurs limites, selon une prise en compte plus fine du paysage local.

La relation historique des coteaux viticoles de l'ouest avec Nyons, leur vis-à-vis visuel avec les collines des Baronnies, le sentiment d'appartenance des habitants, conduisent par exemple à distinguer ce paysage, moins accidenté que le cœur des Baronnies, du Tricastin et de la vallée du Rhône, et à lui reconnaître sa parenté de paysage avec le Nyonsais (partage du paysage historique de l'olive, dynamique géologique liée...).

À l'est, la parenté climatique, le partage du sol marneux éminemment plissé et des falaises de calcaire, l'inclinaison géographique, mais aussi culturelle et économique des vallées du nord-est (Savournon, Le Saix) et des coteaux entre Durance et Büech, conduisent à considérer la vallée du Buëch et celles de ses affluents comme une même entité indivisible, celle des « Pays du Buëch », zone la plus monumentale des Baronnies dont elle exemplifie le caractère minéral, « zone-porte » à elle seule et qui fait pendant à l'est à la « zone-porte » formée à l'ouest par la vallée de l'Eygues et les contreforts de Mirabel-aux-Baronnies.

Cf annexe Diagnostic Paysage des Baronnies Provençales

Le territoire des Baronnies Provençales est ainsi constitué d'une palette très riche et variée de paysages et d'ambiances, tant en termes de structures que de couleurs et d'odeurs. Au sein de cet espace, on peut distinguer 14 entités paysagères caractéristiques. Chacune d'entre elles est présentée sur la base du travail élaboré par un bureau d'études et amendé par les membres du groupe pour y intégrer la vision de la population locale habitant ou travaillant au sein des Baronnies Provençales. Ces entités sont présentées de manière plus détaillée en annexe.



La mosaïque paysagère des Baronnies provençales : 14 entités de paysage pour un Parc

D'après l'étude paysage de l'Agence Paysage – 2008-2009

Un territoire entre Alpes et Méditerranée : atouts, faiblesses, opportunités, menaces, enjeux

Géographie d'un territoire de confins

ETAT DES LIEUX du territoire de préfiguration du Pnr des Baronnies Provençales	
Atouts	Faiblesses
Une géologie remarquable pour l'étude de l'ère secondaire avec l'existence de sites connus internationalement et	Relief complexe qui rend difficiles les communications entre bassins versants
Important réseau hydrographique de surface, organisé autour de 5 bassins versants	Déséquilibres entre secteurs géographiques en ce qui concerne les ressources en eau souterraine
Existence de ressources en eau souterraine importantes	Faiblesse des connaissances en ce qui concerne les eaux souterraines
Existence de traditions de gestion de la rareté de l'eau, associées à des patrimoines culturels intéressants	Fragilité de la ressource en eau associée au régime méditerranéen des cours d'eau, qui entraîne de grandes variations des débits, crues brusques et importantes ou débits d'étiages très faibles
	Caractère incomplet des Plans de Préventions des risques (incendies, inondations, etc.)

TENDANCES EVOLUTIVES du territoire de préfiguration du Pnr des Baronnies Provençales	
Opportunités	Menaces
Existence de procédure de reconnaissance internationale de plusieurs sites géologiques	Risque de pillage de sites géologiques
Richesses des milieux naturels associés à certaines rivières (lits en tresse)	Erosion et instabilités des berges des cours d'eau
Engagement d'études pour la prévention de certains risques (incendies,...) et les ressources naturelles du territoire (eaux souterraines)	Surexploitation de certaines nappes souterraines alors qu'elles se renouvellent très lentement.
	Existence de carrières qui peuvent avoir des effets négatifs sur les paysages
	Risques d'incendies importants, notamment dans le sud-ouest du territoire

Enjeux
Obtenir une meilleure reconnaissance de la richesse des patrimoines géologiques, dans une perspective éducative et touristique
Assurer une préservation de la ressource en eau, par une meilleure connaissance et par des modes de gestion raisonnés
Obtenir la reconnaissance de modes traditionnels de gestion de l'eau

Paysages des Baronnies Provençales

ETAT DES LIEUX du territoire de préfiguration du Pnr des Baronnies Provençales	
Atouts	Faiblesses
Un paysage, original sur le territoire métropolitain et à l'échelle régionale et marqué par une grande diversité des formes géologiques, également associée à la montagne (variations entre l'ubac et l'adret)	Mutations rapides associées au dépeuplement et à la disparition des exploitations agricoles qui participaient à la variété des paysages agricoles, et notamment menaces sur la lavande
Un paysage marqué par la double influence d'un climat méditerranéen et alpin sur l'ensemble du territoire	Méconnaissance extérieure de ce paysage et manque de reconnaissance, localement, comme atout
Des formes d'occupation humaine qui s'adaptent aux éléments structurels du paysage (pente, rivières)	Paysage cloisonné qui rend difficile une vue d'ensemble
Variété des formes de valorisation agricole du territoire, qui confortent la diversité des paysages tout en leur offrant des éléments identitaires (olivier, lavande)	
Formes urbaines anciennes qui proposent des solutions intéressantes sur les liens entre espaces publics et espaces privés	

ETAT DES LIEUX du territoire de préfiguration du Pnr des Baronnies Provençales	
Atouts	Faiblesses
Grande qualité du ciel nocturne des Baronnies Provençales	

TENDANCES EVOLUTIVES du territoire de préfiguration du Pnr des Baronnies Provençales	
Opportunités	Menaces
L'importance du regard, du vu et du visible peut conduire à une approche différenciée du paysage	Mitage des paysages et banalisation du bâti associés à de nouvelles formes d'urbanisation (disparition des zones de vergers au profit de nouvelles constructions)
Des villes-portes qui sont autant de répliques des caractéristiques de l'occupation au cœur du territoire	Disparition de la variété des paysages agricoles, tant cultivés que pastoraux
Des franges est et ouest qui fonctionnent comme un appel à pénétrer au cœur du massif, notamment par le biais de portes paysagères	Création ou extension de carrières dans des sites particulièrement vulnérables d'un point de vue paysagers (synclinaux)
Multiplication des éclairages publics	

Enjeux
Protéger le caractère paysager emblématique et la diversité des Baronnies Provençales en ses sites et éléments remarquables, naturels ou historiques
Sauvegarder et valoriser des éléments végétaux, agricoles et arborés, du patrimoine rural quotidien contribuant à une diversité culturelle des formes visibles, des productions agricoles, des goûts et à une biodiversité de proximité (haies, alignements arborés, routes et chemins, jardins)
Maintenir et valoriser la structuration du territoire perçu par les sites « portes » et les sites « charnières » dans le paysage
Soutenir et adapter l'offre touristique et de l'éducation à l'environnement en mettant à portée l'aspect sensible du paysage vécu et traversé
Développer la lisibilité des grandes structures du paysage et de l'orientation des visiteurs par une signalétique et des supports de communication inscrits dans le respect du caractère paysager local
Valoriser et préserver un ciel nocturne et un paysage de nuit d'une qualité rare en faveur de la diversité de la faune nocturne, développer un écotourisme de pleine nuit et diminuer la consommation énergétique de l'éclairage des bourgs
Maintenir l'ouverture spatiale des paysages pastoraux par des mesures agro-environnementales adaptées pour préserver la diversité biologique et paysagère des espaces de transition (vergers, pentes jardinées)
Veille à l'intégration du bâti quotidien et touristique au paysage local rural et urbain, en innovant (ex. production d'énergie en toiture) à partir des formes héritées

2 - Un espace naturel riche et diversifié

A – Richesse de milieux naturels

A.1 - Les périmètres d'inventaires et réglementaires des espaces naturels

Cf annexe Perimetres reglementaires et d'inventaires

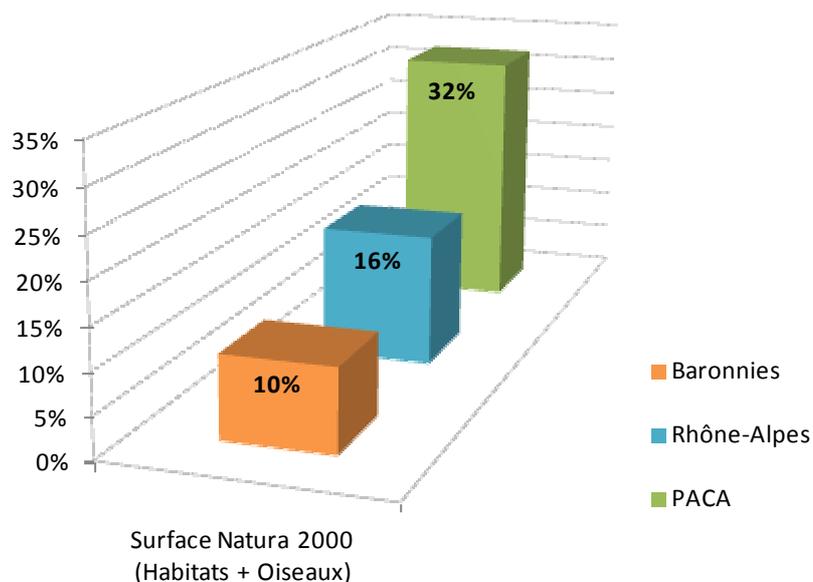
Cf annexe Reglementation et inventaires du patrimoine naturel

a) Les sites Natura 2000

9 sites Natura 2000 sont compris en partie ou en totalité sur le territoire de préfiguration du Pnr :

Sites Natura 2000 présents au sein ou en partie sur le territoire de préfiguration du Pnr des Baronnies Provençales						
	Nombre de sites Natura 2000 concernés par le périmètre de préfiguration du Pnr		Surface (ha)		Surface (ha) concernée par le périmètre de préfiguration du Pnr	
	<i>partie Rhône-Alpes</i>	<i>partie Provence-Alpes-Côte d'Azur</i>	<i>partie Rhône-Alpes</i>	<i>partie Provence-Alpes-Côte d'Azur</i>	<i>partie Rhône-Alpes</i>	<i>partie Provence-Alpes-Côte d'Azur</i>
Sites désignés au titre de la directive « Habitats - faune-flore »	5	3	4326 ha	11849ha	4224 ha	4447 ha
	Total : 8		Total : 16175 ha		Total : 8671 ha Soit 4% du territoire	
Sites désignés au titre de la directive « Oiseaux »	1	/	12 481 ha	/	12 481 ha	/
	Total : 1		Total : 12 481 ha		Total : 12 481 ha Soit 5.7 % du territoire	

10 % de la surface totale des Baronnies Provençales sont concernés par des sites Natura 2000. 59 % ont été désignés au titre de la directive « Oiseaux » et 41% au titre de la directive « Habitats-faune-flore ».



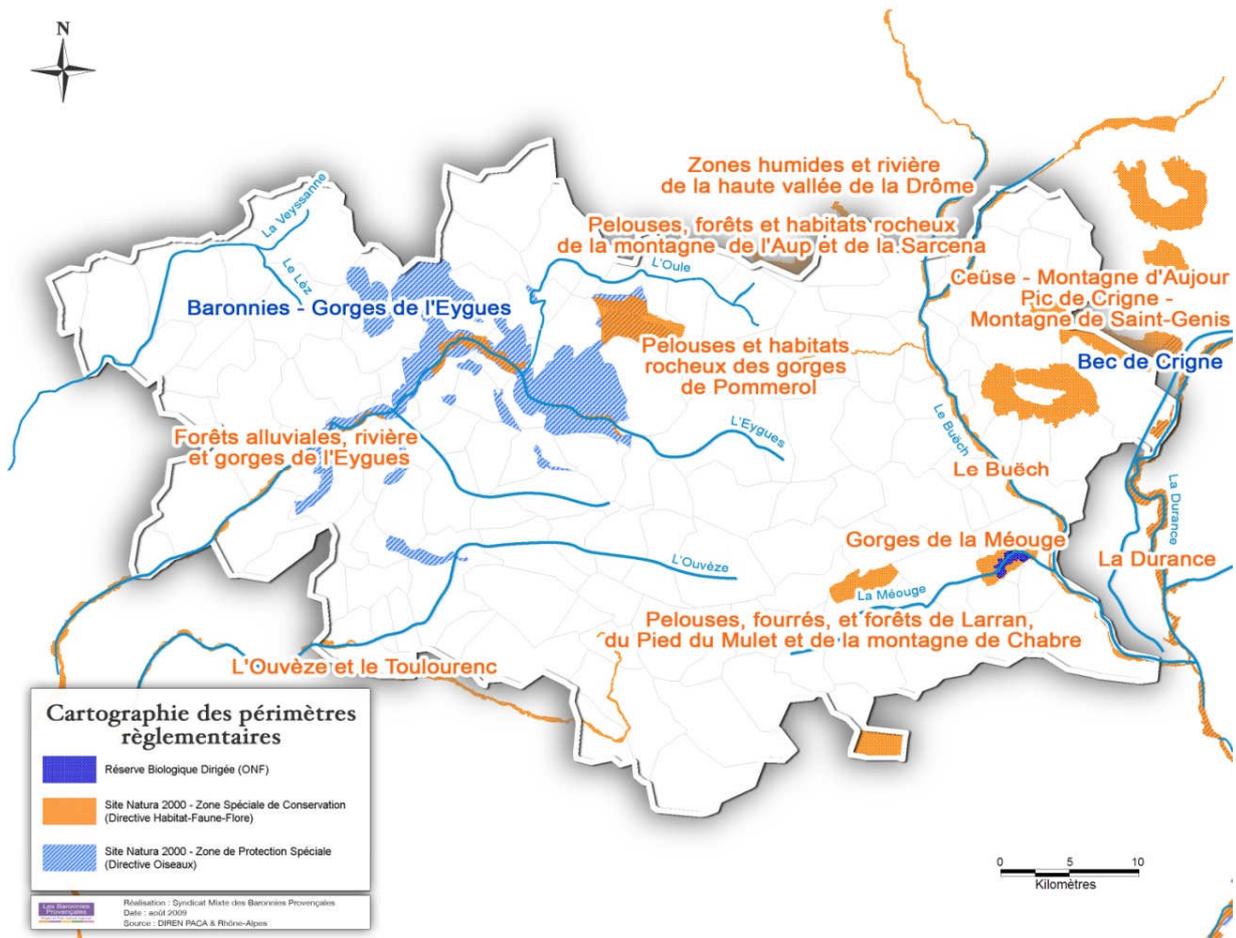
Graphique 1 - Rapport de la surface Natura 2000 sur différentes échelles de territoire

Le graphique ci-dessus compare les surfaces concernées par Natura 2000 sur le périmètre d'étude avec les territoires régionaux Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes.

b) La Réserve Biologique Domaniale Dirigée des gorges de la Méouge

Il n'existe qu'une seule réserve biologique sur le territoire : la Réserve Biologique Domaniale Dirigée des « Gorges de la Méouge » dans les Hautes-Alpes, qui s'étend sur 188 ha.

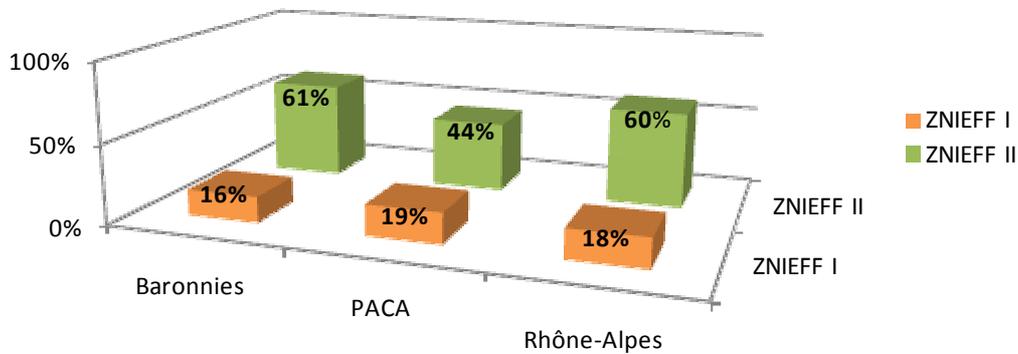
L'O.N.F. est porteur de deux projets de Réserves Biologiques Forestières en vue de la préservation du genévrier thurifère, l'un dans la Forêt domaniale de Beynon sur la commune de Saint-Genis et l'autre dans la Forêt domaniale de l'Eygues sur la commune de Saint-André-de-Rosans.



Carte 9 - Cartographie des périmètres réglementaires

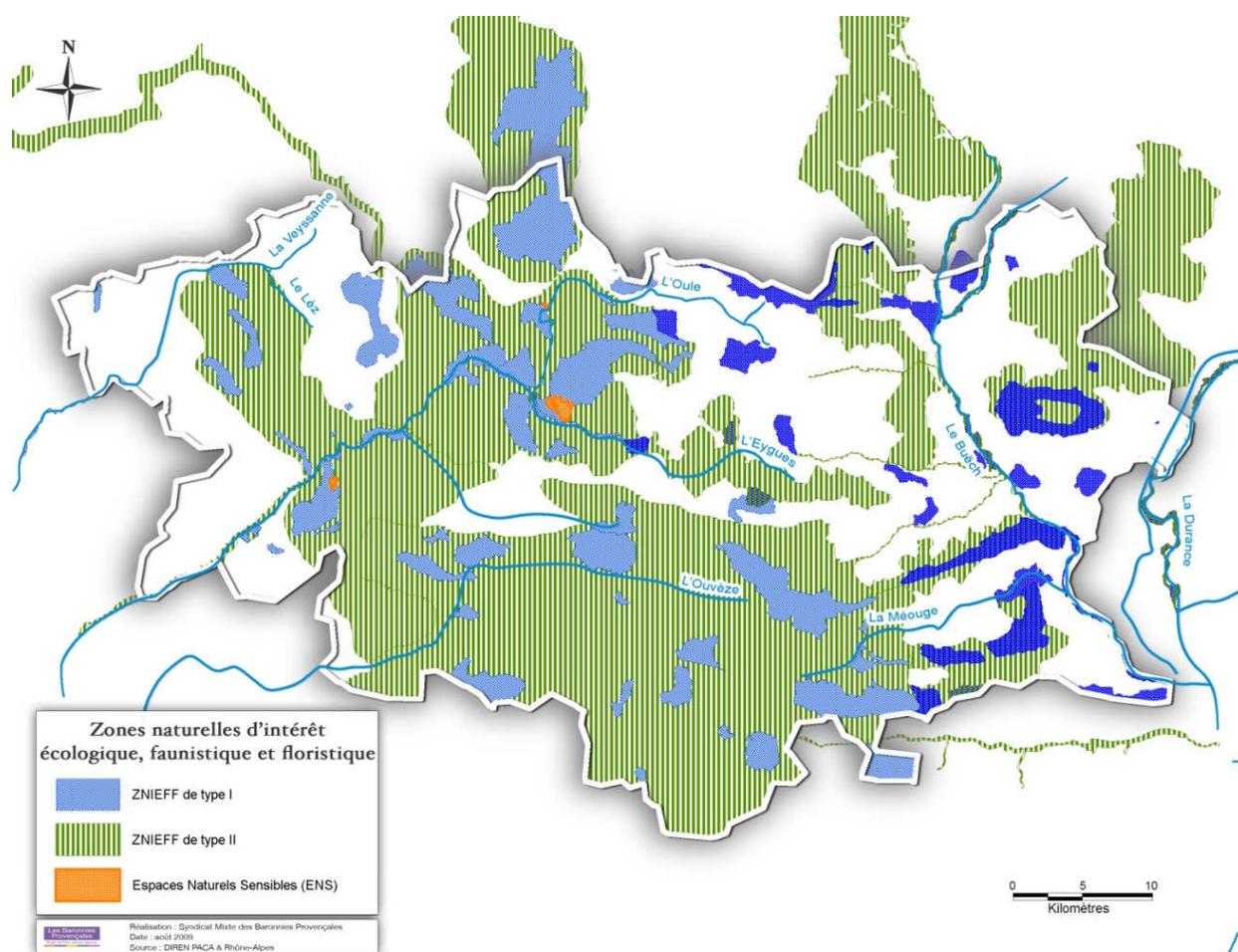
c) Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

Plus de 60 % du territoire de préfiguration du Pnr des Baronnies Provençales est couvert par des Z.N.I.E.F.F. de type II et un peu moins de 16 % par des Z.N.I.E.F.F. de type I. Tous ces périmètres correspondent à des zonages de seconde génération revus en 2004 et 2005 respectivement pour les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes.



Graphique 2 - Rapport de la surface des ZNIEFF sur différentes échelles de territoires

Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique présentes au sein ou en partie sur le territoire de préfiguration du Pnr des Baronnies Provençales						
	Nombre de Z.N.I.E.F.F. concernées par le périmètre de préfiguration du Pnr		Surface (ha)		Surface (ha) concernée par le périmètre de préfiguration du Pnr	
	partie Rhône-Alpes	partie Provence- Alpes-Côte d'Azur	partie Rhône-Alpes	partie Provence- Alpes-Côte d'Azur	partie Rhône-Alpes	partie Provence- Alpes-Côte d'Azur
Z.N.I.E.F.F. de type I	49	31	27 600 ha	12 100 ha	23 470 ha	11 020 ha
	Total : 80		Total : 39 700 ha		Total : 34 490 ha	
Z.N.I.E.F.F. de type II	7	11	130 500 ha	48 260 ha	107 300 ha	24 530 ha
	Total : 18		Total : 178 760 ha		Total : 131 830 ha	



Carte 3 - Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

d) Les Espaces Naturels Sensibles

Dans les Hautes-Alpes, aucun site n'a fait l'objet d'intervention de la part du Conseil Général.

Sur le territoire Drômois, 3 sites ont été acquis par des communes ou groupements avec l'aide du Conseil Général. Leur gestion s'appuie sur un Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles adopté en avril 2007 qui fixe les principes de gestion (connaissance, gestion durable et sensibilisation du public, valorisation des sites) et décline un programme opérationnel sur 5 ans. De nombreux autres sites sont pressentis sur le territoire et pourraient faire l'objet d'une politique volontariste de la part du département.

A.2 - Structures et dynamique des milieux naturels

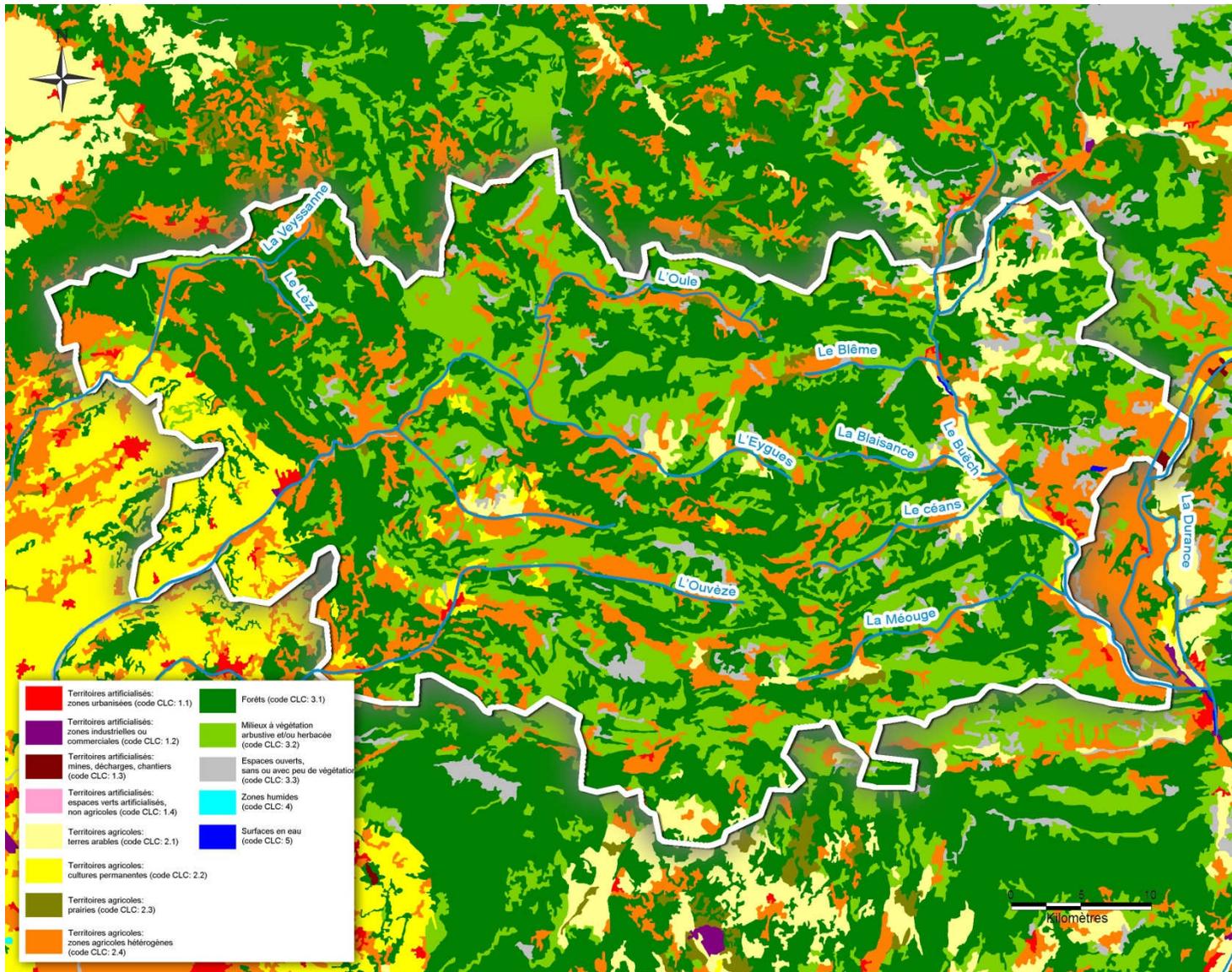
a) Des milieux naturels d'excellente qualité

La localisation des Baronnies Provençales, situées à l'interface des climats méditerranéens et alpins et caractérisées par des conditions climatiques, édaphiques et altitudinales très variées, confère à ce territoire une diversité floristique et faunistique exceptionnelles. Il concentre une mosaïque d'habitats naturels où les différentes espèces végétales et animales se reproduisent, se reposent, s'alimentent ou transitent. Ces milieux, regroupant à la fois des habitats naturels « ordinaires » et d'autres remarquables, sont considérés comme de très bonne qualité (peu ou pas de fragmentés, bon état de conservation général) et assurent leur rôle écologique (habitats d'espèces, fonctionnalité écologique...).

Cette diversité des habitats est facilement appréhendable à travers une carte représentant l'occupation du sol. Cette dernière a été réalisée sur la base de la typologie Corine Land-Cover et complétée par d'autres types de milieux non cartographiables. Ainsi cinq grands types de milieux naturels peuvent être recensés :

- Les milieux ouverts et semi-ouverts,
- Les milieux forestiers,
- Les milieux rocheux,
- Les milieux aquatiques et leurs annexes,
- Les milieux de cavités.

La carte montre l'hétérogénéité, à l'échelon local, du secteur des Baronnies Provençales.



Carte 4 - Occupation des sols – typologie Corine Land-Cover

- **Les milieux ouverts et semi-ouverts** sont constitués en premier lieu de zones agricoles dont les deux principales se situent sur les franges est (vallée du Buëch) et ouest (plaine de Valréas) du territoire. Entre ces deux pôles, les milieux ouverts dominant le paysage forment un « L » depuis le bassin versant de la Roanne au nord vers la haute vallée du Toulourenc au sud puis vers la confluence de la Méouge, à l'ouest. Ces zones sont étroitement imbriquées dans un maillage forestier.

Les zones cultivées (arboriculture, cultures, prairies...) sont localisées essentiellement en fond de vallées, notamment dans la partie centrale du territoire (vallée de l'Ennuye).

Les zones de pâturage sont localisées sur des secteurs de fond de vallée (facilité d'accessibilité, ressource en eau proche) mais aussi au niveau d'espaces intermédiaires voire sommitaux (pelouses sèches sommitales). Ces secteurs subissent « de plein fouet », la déprise agricole conduisant à l'abandon du pâturage et la fermeture des milieux par colonisation des ligneux.

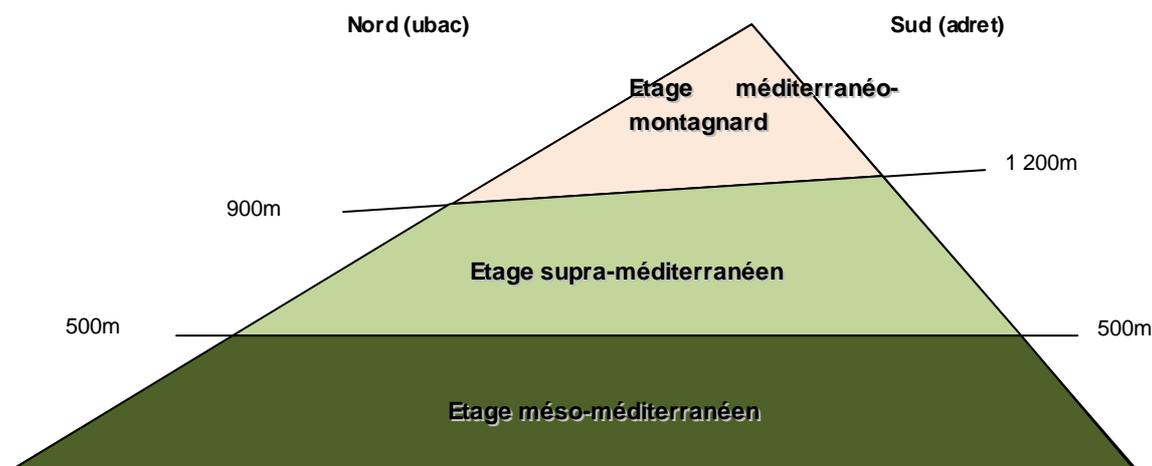
Les zones de landes et de landes boisées (stade intermédiaire dans l'évolution naturelle d'une lande non gérée) recouvrent plus de 20 % du territoire. Elles sont présentes sur la plupart des versants et notamment à l'est d'une ligne partant de la montagne d'Angèle et s'achevant au Col de Fontaube (Plaisians). On y trouve de nombreuses espèces d'orchidées, une grande diversité de graminées, des genêts et des genévriers dont le Génévrier thurifère (*Juniperus thurifera*)⁹ présent dans les hautes Vallées de l'Eygues, de l'Oule et de l'Ouvèze ; le Génévrier nain (*Juniperus sibirica*) présent dans la haute Vallée de l'Oule et sur les montagnes de Raton et le Génévrier de Phénicie (*Juniperus phoenicea*) ainsi que le Génévrier oxycèdre (*Juniperus oxycedrus*).

D'une manière générale, ces milieux ouverts à semi-ouverts, présentent une diversité biologique importante tant au niveau floristique que faunistique. Citons pour exemples, certains oiseaux patrimoniaux comme la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), la Pie-grièche méridionale (*Lanius meridionalis*), Alouette lulu (*Lullula arborea*), Bruant ortolan (*Emberiza hortulana*)...ou insectes comme la Magicienne dentelée (*Saga pedo*), l'Empuse (*Empusa pennata*), reptiles comme la Vipère aspic (*Vipera aspis*), le Lézard ocellé (*Lacerta lepida*)...et autres mammifères qui y chassent et s'y alimentent notamment.

- **Les milieux forestiers** occupent 61 % du territoire. Ces milieux ne sont pas homogènes dans leur composition, ils se répartissent en fonction des trois étages¹⁰ de végétation correspondant à une typologie éco-forestière bien précise :
 - **L'étage méso-méditerranéen** qui est le plus chaud et le plus sec. Il est caractérisé notamment par des forêts de Chêne vert (*Quercus ilex*), de Pin d'Alep (*Pinus halepensis*), des garrigues à Chêne kermès (*Quercus coccifera*) présentes à moins de 500 mètres d'altitude sur les piémonts ouest du territoire (basses Vallées de l'Ouvèze, de l'Eygues et du Lez). Cet étage remonte à la faveur des gorges.
 - **L'étage supra-méditerranéen** domine lorsque l'on monte en altitude. C'est le domaine du Chêne pubescent (*Quercus pubescens*) et des landes à Genêt cendré (*Genista cinerea*), à Buis-les-Baronnies. Le Chêne pubescent et le Pin sylvestre se rencontrent sur la plus grande partie du territoire à des altitudes comprises entre 500 et 1200 mètres d'altitude en versant sud et 500 et 900 mètres d'altitude en versant nord.
 - **L'étage méditerranéo-montagnard** s'impose au-dessus de 1300 mètres. Les formations boisées y sont assez peu présentes et se caractérisent par des hêtraies thermocalcicoles, voire des hêtraies sapinières plus localement. On y trouve fréquemment des landes et des pelouses sommitales à vocation pastorale.

⁹ Espèce protégée en Rhône-Alpes

¹⁰ Les étages de végétation correspondent à des ceintures de végétation de mêmes caractéristiques considérant les conditions les facteurs déterminants comme l'altitude



Graphique 3 - Couverture forestière et étages de végétation

Deux principales entités forestières peuvent être distinguées sur le périmètre de préfiguration :

- A l'Ouest sur le secteur de la montagne de la Lance,
- La partie centrale correspondant aux bassins versants des principaux cours d'eau.

La forêt domine ces secteurs et y structure le paysage. Elle constitue la matrice des milieux ouverts dont les zones agricoles. De nombreuses espèces (flore et faune) y sont caractéristiques et rares comme la Gagée jaune (*Gagea lutea*), le Sabot de Vénus (*Cypripedium calceolus*) pour ne citer que ces espèces végétales ; ainsi qu'une faune à forte valeur patrimoniale comme la Barbastelle (*Barbastella barbastellus*), le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*), le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*), la Chouette de Tengmalm (*Aegolius funereus*), le Pic noir (*Dryocopus martius*), le Tétrax lyre (*Tetrao tetrix*), le Vautour moine, la Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*)...

- **Les milieux rocheux** sont omniprésents mais peu visibles sur la carte issue des données Corine Land-Cover. L'importance des surfaces verticales ne peut être représentée sur un plan en deux dimensions. Ils se distinguent par le type de roche qui les compose, leur caractéristique physique (falaises, éboulis, pierriers...). Ces habitats présentent des conditions très particulières ne permettant qu'à certaines espèces de s'y développer ou d'y effectuer une partie de leur cycle biologique comme le Vautour fauve (*Gyps fulvus*), le Vautour percnoptère (*Neophron percnopterus*), le Grand duc d'Europe (*Bubo bubo*), le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*), le Chamois (*Rupicapra rupicapra*), le Molosse de Cestoni (*Tadarida teniotis*), la Saxifrage dauphinoise (*Saxifraga delphinensis*), le Chou des montagnes (*Brassica montana*)...
- **Les milieux aquatiques et leurs annexes** : De nombreux cours d'eau (Eygues, Oule, Ouvèze, Méouge, Buèch, Lez, entre autres) sillonnent le territoire, tantôt cours d'eau torrentiels en période de hautes eaux, tantôt filets d'eau lors de l'étiage. Ces rivières hébergent notamment la Truite fario (*Salmo trutta*), le Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*), l'Écrevisse à pieds blancs (*Austropotamobius pallipes*), espèces caractéristiques de milieux aquatiques de très bonne qualité. En bordure, les ripisylves sont constituées de saulaies, de frênaies et/ou d'aulnaies et autres plantes verdissant les berges. Ces milieux accueillent par exemple de nombreux insectes comme l'Agrion de Mercure (*Cœnagrion mercuriale*), le Sympétrum du Piémont (*Sympetrum pedemontanum*), le Castor

d'Europe (*Castor fiber*). Les zones humides, de par le climat et les sols présents sur le territoire des Baronnies Provençales sont très ponctuelles, l'*Epipactis* des marais (*Epipactis palustris*) et l'Azuré de la Sanguisorbe (*Maculinea teleius*) par exemple, sont des espèces s'étant établies sur certaines prairies humides de notre secteur.

- **Les milieux de cavités et souterrains** sont assez peu connus. Le système karstique favorise de nombreuses cavités souterraines et réseaux de fissures. Ces spécificités géologiques coïncident souvent avec des facteurs d'importance pour l'installation d'espèces tant en surface qu'en milieu souterrain (drainage souterrain, grottes, gouffres, résurgences....). En France, de nombreuses missions sont en cours pour mieux comprendre le fonctionnement de ces milieux très particuliers et très riches.

b) Dynamique des milieux naturels

La tendance naturelle de l'évolution d'un milieu naturel s'inscrit habituellement dans une dynamique végétale qui tend vers la constitution d'un milieu boisé. Diverses perturbations peuvent supprimer ou freiner cette évolution, de façon épisodique et brutale, ou plus lentement et en continu. Ces processus peuvent être d'origine naturelle ou anthropique.

- **Le climat**: le climat global et les changements qu'il subit auront à terme une influence sur l'évolution de milieux naturels, ainsi que sur les espèces floristiques et faunistiques y vivant. Le Conservatoire Botanique National Alpin de Gap-Charance a engagé une étude scientifique afin de qualifier et de quantifier les impacts du changement climatique sur les milieux naturels.
- **Les activités humaines**: l'homme influence également l'évolution des milieux. Dans les Baronnies Provençales, la révolution agricole entamée au XIX^e siècle, et qui se poursuit encore aujourd'hui par l'essor des cultures à plus fort rendement dans les fonds de vallées et dans les secteurs de plaine, s'accompagne d'une restructuration des espaces naturels pour en augmenter la production (remembrement...). Selon un schéma classique, on constate un double mouvement : l'abandon de certaines terres et sur d'autres l'intensification de l'agriculture par mécanisation.
 - ***L'abandon des terres***. Il peut s'observer sur une grande partie du territoire, à l'exception des pelouses sommitales où la colonisation des ligneux est nulle ou rendue très lente par les fortes contraintes écologiques s'y exerçant. Il s'accompagne d'une fermeture des milieux ouverts par l'embroussaillage et le boisement. C'est le cas par exemple des pelouses sèches et des garrigues basses à Thym ou à Lavande. On assiste alors à la disparition d'espèces de milieux ouverts au profit d'espèces de milieux fermés, fourrés et forêts.
 - ***L'intensification des pratiques agricoles*** s'est accompagnée d'un remodelage du paysage avec l'arrachage de haies ou d'arbres isolés, malgré leur intérêt en termes biologique et paysager. Elle s'est également accompagnée de changements de pratiques : mise en culture de prairies autrefois fauchées.
 - ***Le désherbage chimique*** des cultures a pour effet la raréfaction ou la disparition de la flore messicole¹¹. Or, les Baronnies Provençales constituent l'un des « réservoirs majeurs » de cette flore en France.
 - ***L'évolution du pastoralisme*** participe également du double phénomène évoqué ci-dessus: les surfaces pastorales des Baronnies Provençales sont pour les ¾ des formations boisées pâturées. Les estives/alpages du secteur n'échappent pas à la règle et sont structurés autour de formations boisées et pelouses (parfois de crête) imbriquées. En pratique, la conduite des troupeaux par les éleveurs et bergers n'a pas vocation à se concentrer sur les pelouses, mais s'appuie sur l'ensemble de la surface disponible (bois y compris). Cependant on constate que l'évolution des cours du marché incite les éleveurs à diminuer certaines charges de production (moins de bergers, etc.). A l'échelle des exploitations, les tailles de troupeaux sont passées de 60 à 120 brebis entre 1979 et 2000 (ce qui reste de très petits

¹¹ Plantes annuelles à germination préférentiellement hivernales habitant dans les moissons

troupeaux) avec une perte de 60% des exploitations. Cette hausse de cheptel s'est largement accompagnée d'une augmentation des surfaces pastorales des exploitations (avec le concours par exemple des mesures agro-environnementales et Opérations Locales Agro-Environnementales). On compte en moyenne actuellement une charge d'une brebis par hectare sur le territoire. Il existe un risque d'abandon du pâturage dans certaines zones et un surpâturage dans d'autres. L'érosion des sols et une diminution de la biodiversité font partie des conséquences possibles de cette intensification du pâturage, ainsi que l'eutrophisation des pelouses, provoquée par les excès de déjections animales, qui se manifeste par le piquetage d'espèces nitrophiles.

Dans ce contexte méditerranéen où la ressource en eau est rare, le problème de l'assèchement des zones humides et des pièces d'eau revêt un caractère particulièrement préoccupant. La végétation des bords de rivières et des torrents qui est intimement liée à la dynamique des crues, est menacée localement par les ouvertures de gravières et l'eutrophisation de l'eau, comme par exemple le long du Buëch.

- **Les perturbations naturelles (inondations, incendies, tempêtes, érosion...)** peuvent être naturelles et liées à des phénomènes météorologiques ou d'origine anthropique pour certains cas d'incendies. Ces événements restent ponctuels mais peuvent être de grande ampleur. Dans les Baronnies Provençales, les inondations constituent les perturbations de milieux les plus fréquentes, du fait des régimes torrentiels qui caractérisent les cours d'eau présents sur notre territoire. La sécheresse du climat, l'aérodologie et la typologie des essences forestières font du territoire une zone largement exposée aux risques d'incendie de forêt. Toutes les communes présentes au sein du périmètre sont classées par arrêté préfectoral dans la liste des communes à risque soumises à des obligations de débroussaillage. En altitude et sur les zones rocheuses, les alternances de gel et de dégel, le vent ou les précipitation favorisent les phénomènes d'érosions. Les fortes pluies printanières et automnales constituent un important facteur d'érosion des sols principalement sur les fortes pentes où les pelouses sont dites écorchées. Sur les faibles pentes ou les replats, moins sensibles à l'érosion des sols par ruissellement des eaux, le surpâturage peut transformer les pelouses de crêtes en gazons d'aspect « râpé » et ouverts par endroit, favorisant alors une érosion des sols par piétinement, accentuée par celle liée aux eaux de ruissellement et au vent. Les espèces constitutives de ces pelouses y présentent souvent une taille naine et des collets¹² déchaussés.

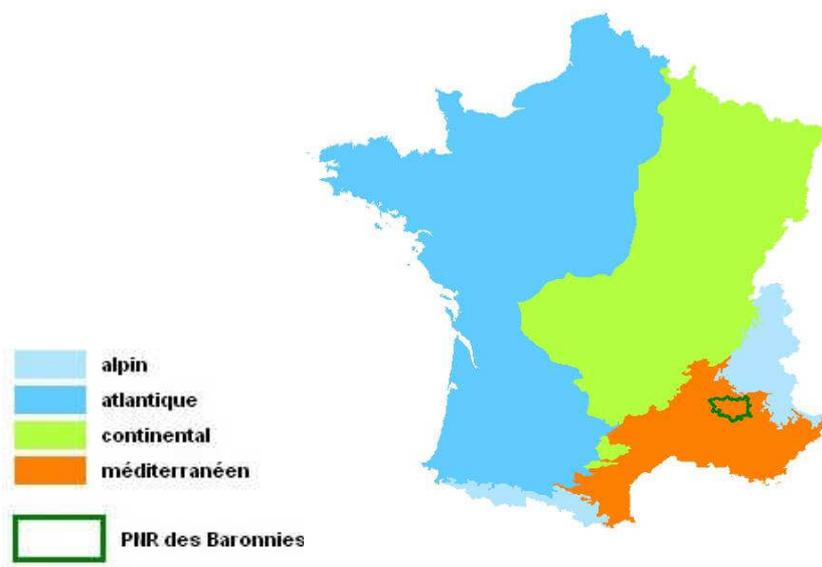
La présence de certaines activités humaines, en particulier agricoles, est toutefois indispensable au maintien d'un grand nombre d'habitats naturels.

¹² Zone de jonction entre la tige et les racines

B - Une flore et une faune d'exception

B.1 - Une flore diversifiée fréquemment protégée

Le secteur des Baronnies appartient au domaine méditerranéen, caractérisé d'un point de vue climatique par un déficit pluviométrique en été et des précipitations automnales et printanières très marquées. Tributaire de cette tendance climatique, la flore se répartit en trois étages selon l'altitude : l'étage méso-méditerranéen, l'étage supra-méditerranéen et l'étage méditerranéo-montagnard.

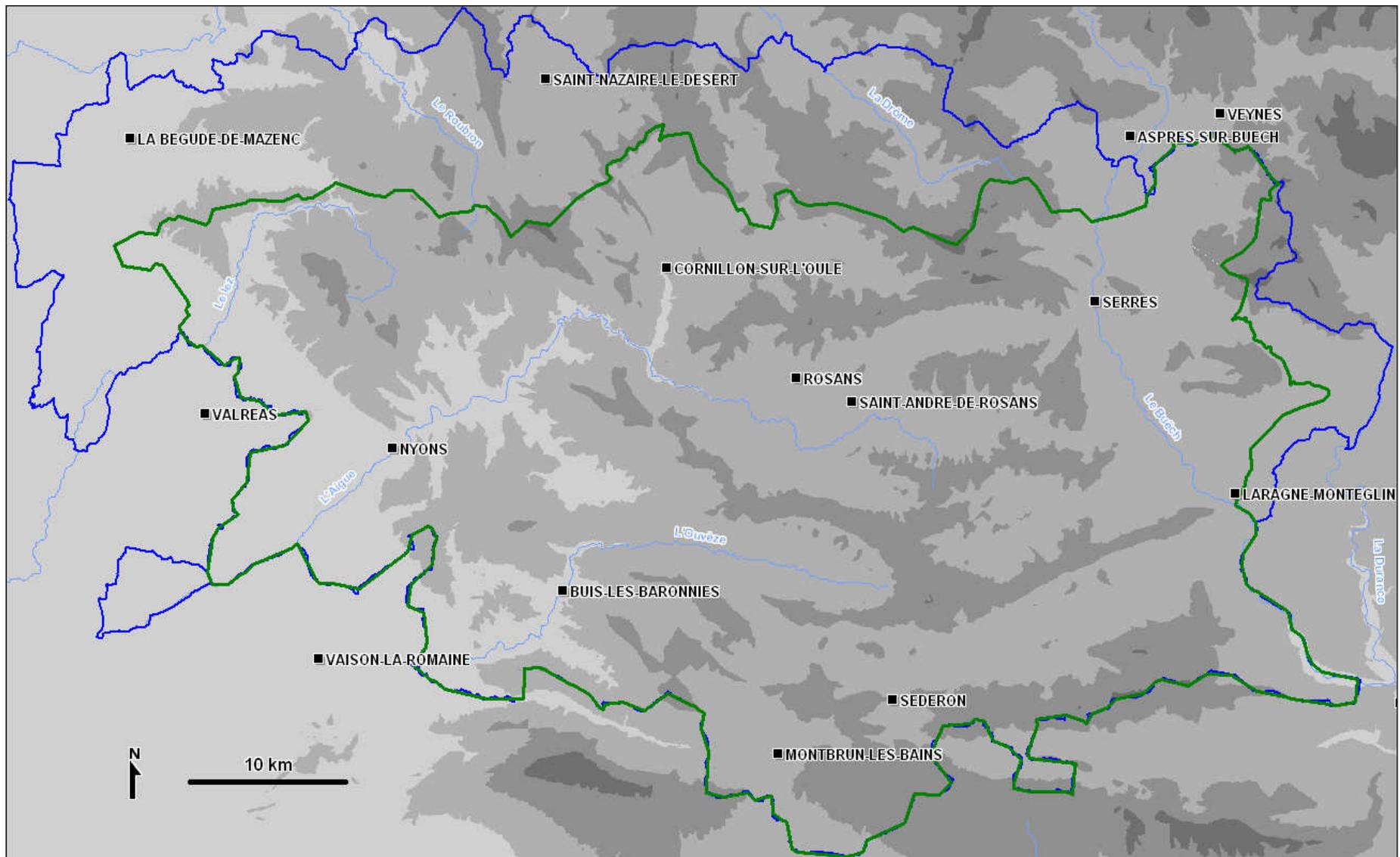


Carte 5 - Zones biogéographiques françaises (source : CBNA)

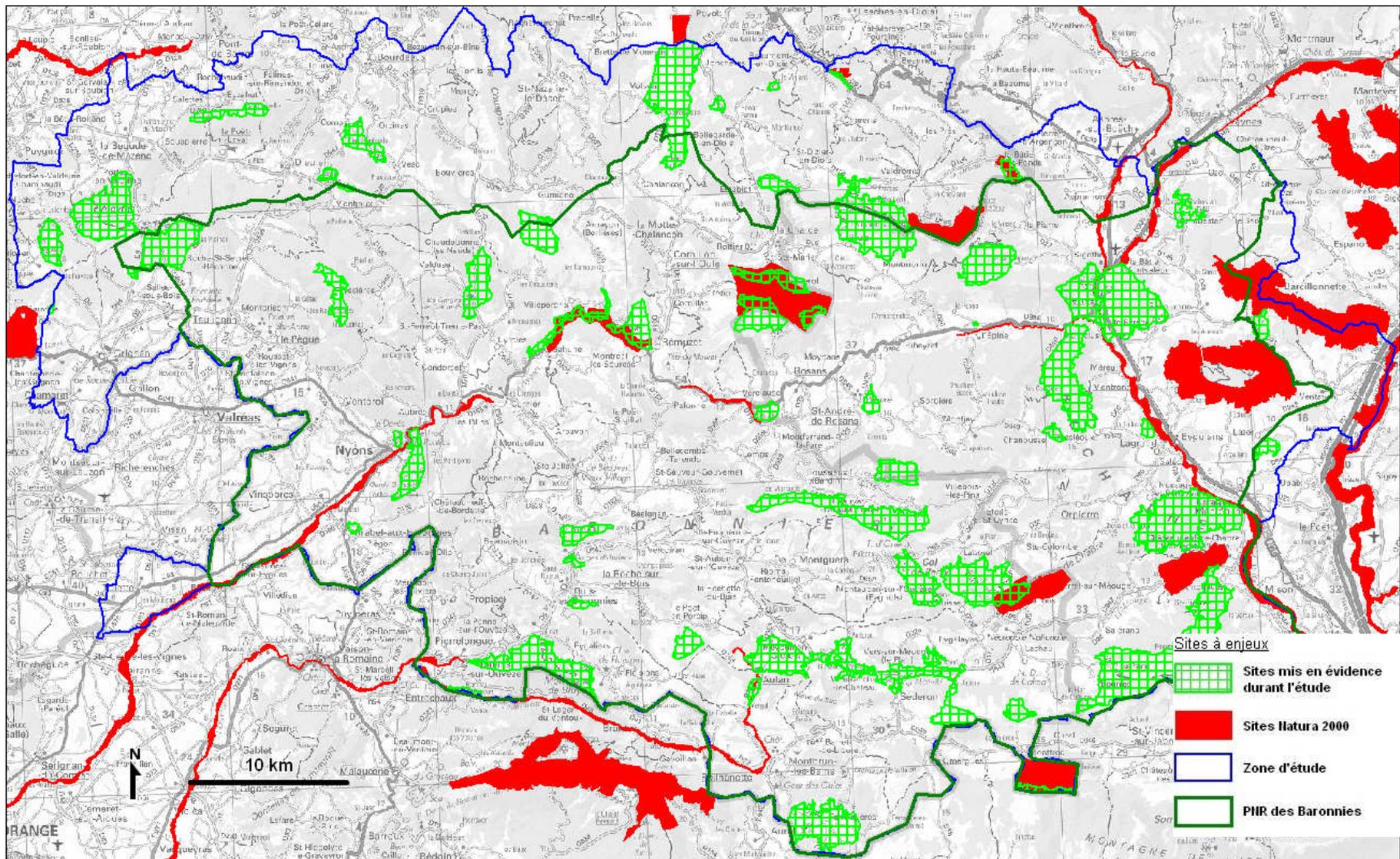
Au niveau local, la géomorphologie joue un rôle prépondérant, les plissements de type pyrénéens (« montagnes » étendues d'est en ouest) situés au sud de l'Eygues induisent de forts effets de versant ubac / adret. Les versants sud (adret) accueillent des espèces méditerranéennes tandis que les espèces à affinité montagnarde, voire alpine, préfèrent s'établir sur les versants nord (ubac).

Entre 2005 et 2008, le Conservatoire Botanique National Alpin de Gap-Charance a réalisé une cartographie des habitats naturels qui a mis en évidence les secteurs à enjeux floristiques sur le territoire. Suivant la méthode de travail qu'il a mis en place (zones échantillons, photo-interprétation, définition de la valeur patrimoniale des habitats, données issues de sa base de données floristique ...), le Conservatoire a repéré 57 sites à enjeux sur l'ensemble du territoire dont 45 compris dans le périmètre de préfiguration du Pnr des Baronnies Provençales.

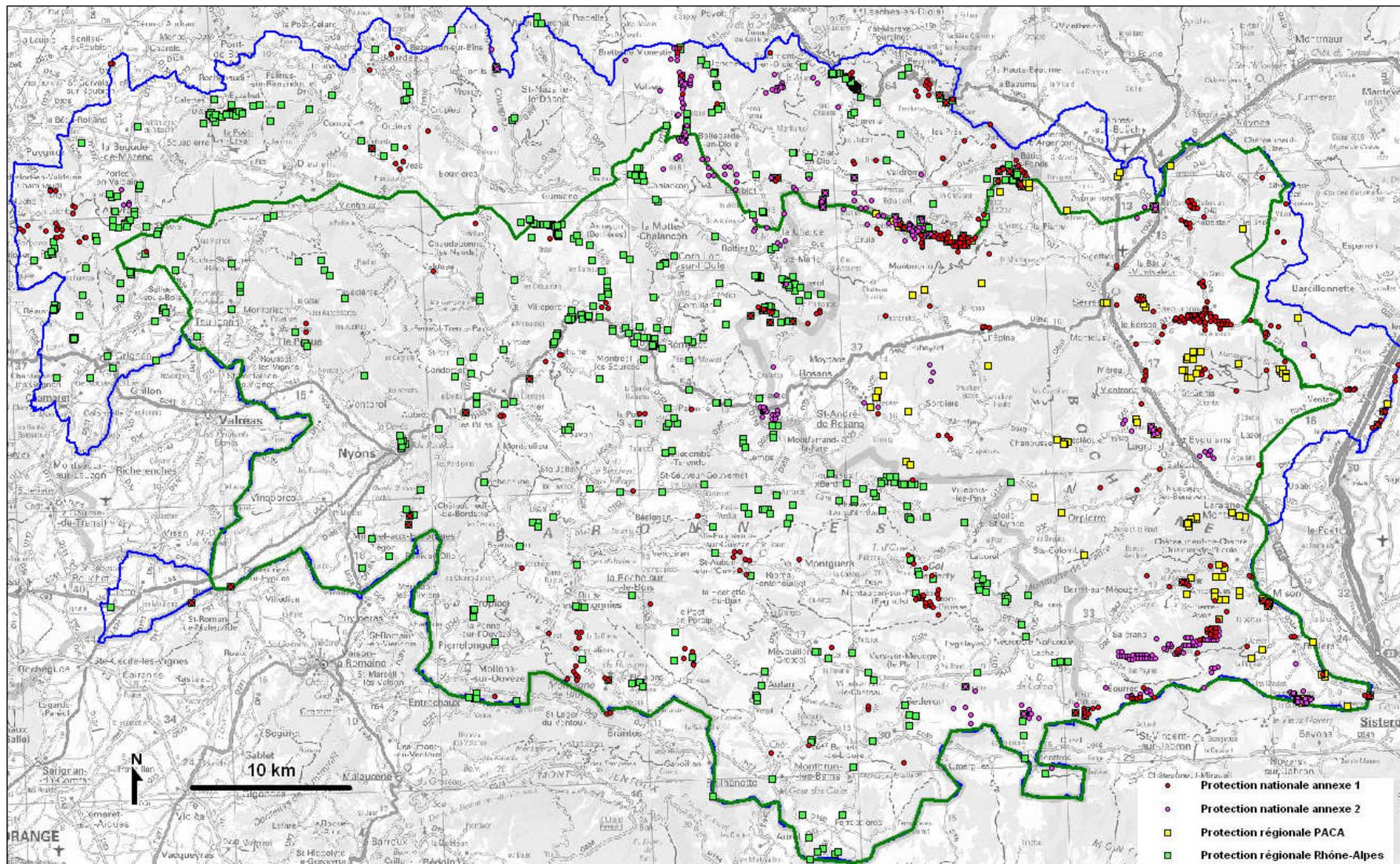
Nombre total de sites à enjeux répertoriés sur l'aire totale d'étude	Nombre de sites à enjeux répertoriés sur le périmètre de préfiguration du Pnr
57	45
	Dont 39 compris en totalité
	Dont 6 compris en partie



Carte 6 - Cartographie de la zone d'étude du CBNA - Carte réalisée par le CBNA, 2008

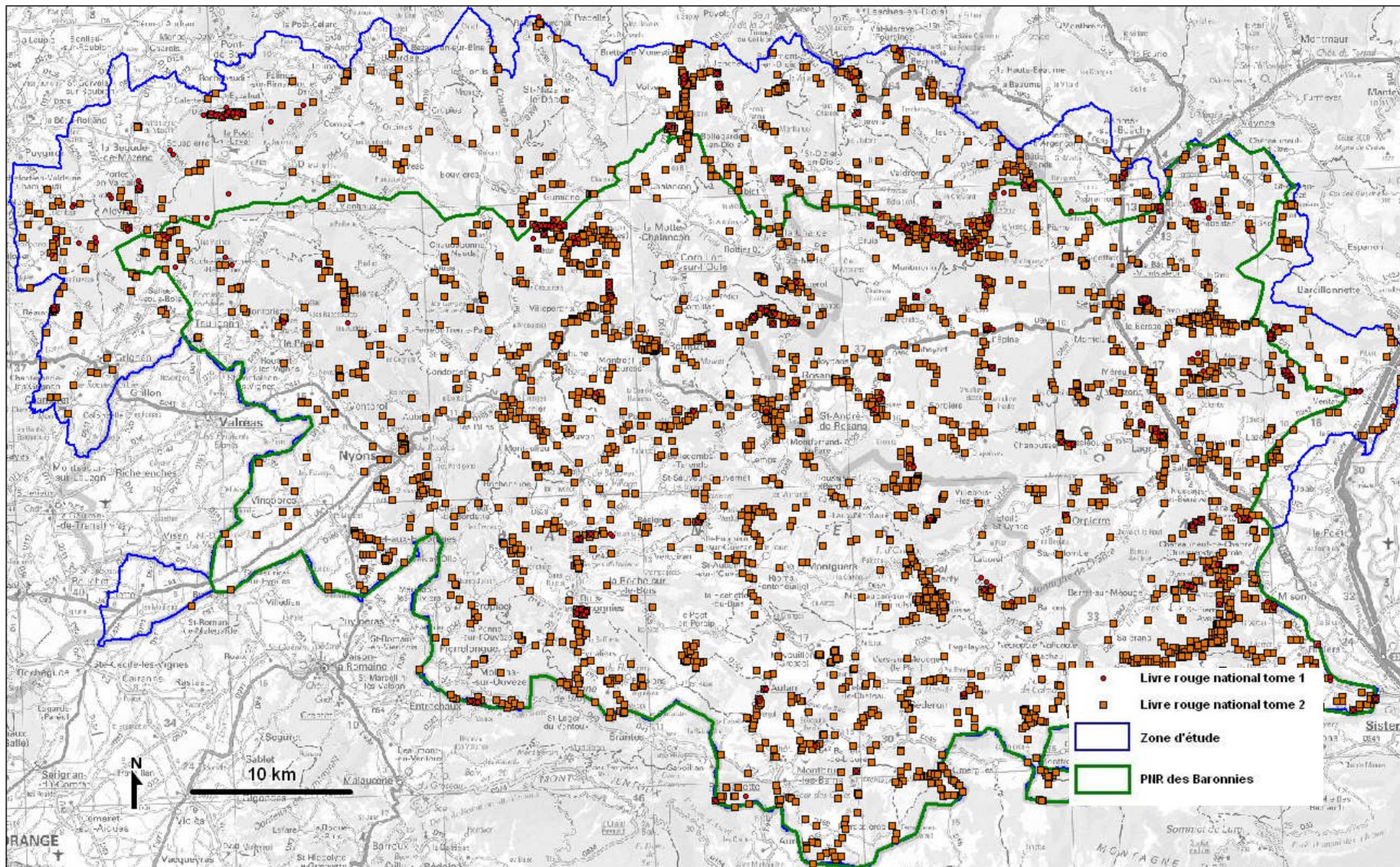


Carte 7 - Cartographie des sites à enjeux ou à forte valeur patrimoniale - Carte réalisée par le CBNA, 2008



Carte 8 - Cartographie de la répartition des espèces protégées sur la zone d'étude du CBNA - Carte réalisée par le CBNA, 2008

- Protection nationale annexe 1
- Protection nationale annexe 2
- Protection régionale PACA
- Protection régionale Rhône-Alpes
- Zone d'étude
- PIIR des Baronnies



Carte 16 - Cartographie de la répartition des espèces du livre rouge national sur la zone d'étude du CBNA - Carte réalisée par le CBNA, 2008

B.2 - Les habitats naturels à enjeux

a) Tableau des habitats naturels à enjeux

151 habitats naturels ont été mis en évidence au sein du périmètre de préfiguration du Pnr des Baronnies Provençales. L'étude du Conservatoire Botanique National Alpin de Gap-Charance a permis d'en présenter 149 et deux autres, qui présentent également des enjeux de conservation ont été ajoutés depuis le rendu de cette étude. Parmi ceux-ci, 32 présentent des enjeux de conservation (dont 30 ont été cartographiés).

Habitats naturels à enjeux de conservation présents sur le territoire de préfiguration des Baronnies Provençales					
Intitulés des habitats	Phytosociologie	Code Corine Biotope	Code EUR 27	Statut EUR 27	Surface (ha)
Chênaie des collines et montagnes gréseuses ou des sols acides de Chêne pubescent (<i>Quercus humilis</i>)	<i>Quercion pubescenti-sessiliflorae</i>	41.711	–	NC	408,04
Chênaie mixte des plaines et collines méditerranéennes gréseuses de Chêne vert (<i>Quercus ilex</i>) et Chêne pubescent (<i>Quercus humilis</i>)	<i>Quercion ilicis</i>	32.113	–	NC	301,14
Falaise calcaire des situations fraîches et ombragées des plaines et collines méditerranéennes, moussues à Polypode austral (<i>Polypodium cambricum</i>)	<i>Polypodium serrati</i>	62.1115	8210	IC	0,36
Fourré des collines et montagnes gréseuses ou des sols acides à Rosier de France (<i>Rosa gallica</i>)	<i>Berberidion vulgaris</i>	31.8	–	NC	7,49
Fourré des escarpements rocheux des collines et montagnes calcaires de Genévrier thurifère (<i>Juniperus thurifera</i>)	<i>Juniperion thuriferae</i>	32.136	5210	IC	29,42
Fourré des plaines et collines méditerranéennes gréseuses de Bruyère à balais (<i>Erica scoparia</i>)	<i>Ericion arboreae</i>	32.3	–	NC	0,26
Garrigue basse des collines et montagnes sableuses d'Armoise champêtre (<i>Artemisia campestris</i>) et de Thym (<i>Thymus vulgaris</i>)	<i>Lavandulo angustifoliae-Genistion cinereae</i>	32.61	–	NC	0,76
Garrigue basse des plaines et collines sableuses à Armoise champêtre (<i>Artemisia campestris</i>) et Aphyllanthe de Montpellier (<i>Aphyllanthes monspeliensis</i>)	<i>Helianthemum italicum-Aphyllanthes monspeliensis</i>	32.48	–	NC	9,48
Landine des collines et montagnes gréseuses de Callune (<i>Calluna vulgaris</i>)	<i>Genisto pilosae-Vaccinion uliginosi</i>	31.22	4030	IC	7,23
Landine des crêtes ventées des montagnes calcaires de Genêt de Villars (<i>Genista villarsii</i>)	<i>Genistion lobelii ; Minuartio villarsii-Genistetum villarsii</i>	31.7456	4090	IC	3,30
Landine des montagnes gréseuses de Callune (<i>Calluna vulgaris</i>) et Genêt d'Allemagne (<i>Genista germanica</i>)	<i>Genisto pilosae-Vaccinion uliginosi</i>	31.22	4030	IC	12,10
Marécage alcalin à Laïche de Davall (<i>Carex davalliana</i>)	<i>Caricion davallianae</i>	54.23	7230	IC	0,80
Pelouse à annuelles des plaines et collines méditerranéennes gréseuses	<i>Helianthemum guttati</i>	35.3	–	NC	1,18
Pelouse à annuelles des plaines et collines méditerranéennes gréseuses à Héliantheme taché (<i>Xolantha guttata</i>)	<i>Helianthemum guttati</i>	35.3	–	NC	2,74
Pelouse à annuelles des plaines et collines méditerranéennes gréseuses à Silène conique (<i>Silene conica</i>)	<i>Helianthemum guttati</i>	35.3	–	NC	3,87
Pelouse à annuelles des plaines et collines méditerranéennes gréseuses ou des sols acides à Omphalodes à feuilles de lin	<i>Trachynion distachyae</i>	34.5131	6220	IP	0,96

Habitats naturels à enjeux de conservation présents sur le territoire de préfiguration des Baronnies Provençales					
Intitulés des habitats	Phytosociologie	Code Corine Biotope	Code EUR 27	Statut EUR 27	Surface (ha)
(<i>Omphalodes lignifolia</i>)					
Pelouse à annuelles, des plages terreuses éclairées des plaines et collines méditerranéennes calcaires à Brachypode distique (<i>Brachypodium distachyon</i>)	<i>Trachynion distachyae</i>	34.5131	6220	IP	9,52
Pelouse à annuelles, des plages terreuses ombragées des plaines et collines méditerranéennes calcaires à Géranium luisant (<i>Geranium lucidum</i>)	<i>Trachynion distachyae</i>	34.5131	6220	IP	2,20
Pelouse des terrains sableux des plaines et collines méditerranéennes à Corynéphore blanchâtre (<i>Corynephorus canescens</i>)	<i>Corynephorion canescens</i>	35.23	2330	IC	0,46
Pelouse moyennement sèche des ubacs des montagnes calcaires à Séslerie bleutée (<i>Sesleria caerulea</i>) et Pédiculaire chevelue (<i>Pedicularis comosa</i>)	<i>Seslerion elegantissimae</i>	34.712	–	NC	191,27
Pelouse riche en annuelles des plages terreuses des crêtes montagneuses à Valériane tubéreuse (<i>Valeriana tuberosa</i>) et Pâturin de Molinier (<i>Poa badensis subsp. xerophila</i>)	<i>Alyssion alyssoidis-Sedion albi</i>	34.11	6110	IP	23,07
Pelouse sèche de crêtes des montagnes calcaires à Anthyllis des montagnes (<i>Anthyllis montana</i>) et Globulaire à feuilles cordées (<i>Globularia cordata</i>)	<i>Seslerio caeruleae-Mesobromenion erecti</i>	34.325	6210	IC	1092,32
Pelouse sèche de crêtes des montagnes calcaires à Bugrane striée (<i>Ononis striata</i>) et Brome érigé (<i>Bromus erectus</i>)	<i>Ononidion striatae</i>	34.71	–	NC	84,69
Peupleraie des plaines et collines méditerranéennes de Peuplier noir (<i>Populus nigra</i>)	<i>Salicion albae</i>	44.141	92A0	IC	30,21
Pinède des collines et montagnes gréseuse de Pin sylvestre (<i>Pinus sylvestris</i>)	<i>Quercion pubescenti-sessiliflorae</i>	42.5	–	NC	88,56
Pinède des plaines et collines méditerranéennes gréseuse de Pin sylvestre (<i>Pinus sylvestris</i>)	<i>Quercion pubescenti-sessiliflorae</i>	42.5	–	NC	78,70
Prairie de fauche des plaines et montagnes à Fromental élevé (<i>Arrhenatherum elatius</i>)	<i>Arrhenatherion elatioris</i>	38.2	6510	IC	86,80
Prairie humide des collines et montagnes marneuses et calcaires à Molinie bleutée (<i>Molinia caerulea subsp. arundinacea</i>)	<i>Molinion caeruleae</i>	37.311	6410	IC	64,94
Prairie humide des plaines et collines méditerranéennes marneuses à Iris maritime (<i>Iris spuria subsp. maritima</i>) et Souchet holoschoenus (<i>Scirpioides holoschoenus</i>)	<i>Molinio arundinaceae-Holoschoenion vulgaris</i>	37.4	6420	IC	0,45
Source pétrifiante avec formation de Tufs	<i>Cratoneurion commutii</i>	54.12	7220	IP	0,85

Légende :

NC : non communautaire

IC : intérêt communautaire (inscrit en annexe I de la directive européenne « Habitats-Faune-Flore »)

IP : intérêt patrimonial

Dans cette étude, deux habitats naturels, décrits plus bas, n'ont pas été cartographiés : les Adoux et les formations riveraines à Petite massette (*Caricion davallianae* – code Corine Biotope : 54.33 – Code EUR 27 : 7240*habitat prioritaire)

b) Quelques habitats naturels remarquables

cf. annexe Habitats naturels, espèces végétales et animales remarquables présents sur le territoire de préfiguration du Pnr des Baronnies Provençales

■ Les fourrés des collines et montagnes gréseuses ou des sols acides à Rosier de France (*Rosa gallica*) (code corine biotope : 31.8)

Cet habitat correspond à des formations végétales pré et post forestières, d'affinités atlantiques ou médio-européennes, caractéristiques de la zone de forêts décidues¹³, mais colonisant aussi, comme dans notre cas, des stations fraîches, humides ou perturbées de la zone forestière sempervirente méditerranéenne.



Habitat 31.8 – Trescloux - © J. VAN-ES



Rosa gallica - © J. VAN-ES - CBNA

Au sein du périmètre de préfiguration du Pnr, cet habitat se retrouve sur un plateau dominant le Buëch ainsi que sur le massif de Pié-Léger, qui représente, en dépit de sa petite taille, un ensemble floristique exceptionnel. L'arrivée sur le plateau par l'ouest fait immédiatement emprunter un sous-bois acidophile de forêts de Chêne pubescent (*Quercus humilis*) des plus originaux, où se côtoient de nombreuses espèces rares ou très rares dans la région : le Grémil pourpre bleu (*Lithospermum purpureocaeruleum*), qui croît ici en densité record, le Cytise faux-lotier (*Cytisus lotoides*), l'Asperge à feuilles fines (*Asparagus tenuifolius*) ou encore le rare Rosier de France (*Rosa gallica*).

■ Les fourrés des escarpements rocheux des collines et montagnes calcaires de Genévrier thurifère (*Juniperus thurifera*) (code corine biotope : 32.136 – code EUR 27 : 5210)

Cet habitat d'intérêt communautaire correspond à des formations végétales de type matorrals¹⁴. Il se retrouve sur des pentes calcaires supra-méditerranéennes exposées au sud. Dans les Baronnies Provençales, certaines junipérides de Genévrier thurifère se sont réfugiées dans des complexes de falaises et d'escarpements rocheux calcaires. Cet arbuste supportant mal la concurrence végétale trouve, dans cette ambiance minérale, un espace peu convoité par les autres végétaux. Certains pieds, ancrés dans de maigres fissures de falaises et semblant comme suspendus dans le vide, sont capables de supporter l'extrême sécheresse estivale régnant dans ce maigre substrat. Cette formation végétale se développe sur de nombreux secteurs du périmètre de préfiguration du Pnr



Habitat 32.136- Baronnies Provençales
© L. GARRAUD - CBNA

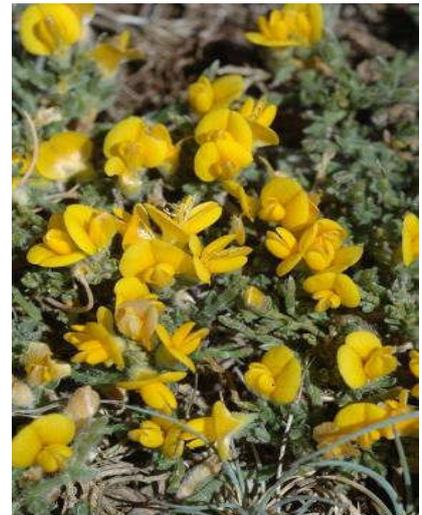
¹³ Forêts décidues : forêts à feuilles caduques

¹⁴ Matorral : une formation de plantes ligneuses dont la partie aérienne n'arrive pas à se différencier en tronc et frondaison, étant en général très ramifiée dès la base, et pouvant atteindre un port d'arbuste prostré (d'après Ruiz de la Torre en 1971)

tels que la partie est (zones de Trescléoux, Chanousse...), centrale (zones de St-André-de-Rosans, Chauvac...), nord (La Charce, Pommerol, ...).

■ **Les landines des crêtes ventées des montagnes calcaires de Genêt de Villars (*Genista villarsii*) (code corine biotope : 31.7456 – code EUR 27 : 4090)**

Cet habitat très discret se développe essentiellement au niveau des étages méso-méditerranéen et supra-méditerranéen sur certaines lignes de crêtes en position ventée. Dans les Baronnies Provençales, cette formation sous-arbustive est extrêmement prostrée, plaquée au sol et atteint à peine 2 à 3 cm de haut. Le Genêt de Villars peut y former un tapis discontinu, auquel se mêlent les plaquages colorés d'espèces herbacées comme l'Anthyllide des montagnes ou la



Genêt de villars

© J. VAN-ES - CBNA

Globulaire à feuilles cordées sur certains secteurs. Ce n'est qu'en mai et juin que ce genêt marque

de sa belle floraison jaune la physionomie de cette landine. En dehors de cette période, ce discret genêt s'efface et cet habitat prend l'aspect d'une pelouse rocailleuse. Sur notre territoire, cette formation se développe notamment sur certains secteurs des Hautes-Alpes (Méreuil, Serres, Antonaves, Eourres...) et Drômois (Laborel, Montauban-sur-l'Ouvèze...).



Habitat 31.7456 – montagne de Chamouse -

© J. VAN-ES - CBNA

■ **Les pelouses des terrains sableux des plaines et collines méditerranéennes à Corynéphore blanchâtre (*Corynephorus canescens*) (code corine biotope : 35.23 – code EUR 27 : 2330)**



Habitat 35.23 – Baronnies Provençales

© J. VAN-ES - CBNA

Cet habitat correspond à des formations végétales (pelouses) se développant sur des terrains sableux des étages planitiaire et collinéen. Sur le territoire de préfiguration du Pnr par endroits, l'altération des grès conduit à l'édification de sols très sableux. Au delà de leur intérêt paysager, les monticules sableux présentent un intérêt floristique par la présence d'une végétation originale mêlant sous-arbustes de garrigues basses et herbacées vivaces et annuelles des sols sableux.

Y figure notamment la Corynéphore blanchâtre (*Corynephorus canescens*), une graminée strictement inféodée aux sols sableux, où feuilles fines d'un vert bleuté très caractéristique forment d'élégantes touffes. Cet habitat se retrouve

notamment sur les secteurs nord-ouest de notre territoire : Montjoux, Vesc, Taulignan, Salles-sous-bois...

■ Les adoux

Les adoux sont de petits ruisseaux s'écoulant en marge de la bande active du Buëch, dans la ripisylve. Ils sont alimentés soit par des résurgences de la nappe alluviale, soit par des sources de versants. Les débits courants du Buëch ne les atteignent pas. Ces milieux naturels présentent une très forte valeur patrimoniale. La très bonne qualité physico-chimiques et les conditions morphodynamiques très particulières (débit constant, soutenant le débit d'étiage, température de l'eau fraîche à faible amplitude thermique saisonnière) permettent à de très nombreuses espèces sensibles de se développer. Ces milieux



Adoux du Buëch © SMIGIBA

aquatiques ne se retrouvent que sur la partie hautes-alpine du périmètre de préfiguration du Pnr des Baronnies Provençales. Cette dénomination semble être spécifique à ce département. Ces milieux ne constituent pas un habitat à part entière, au sens des typologies Corine Biotope ou EUR27.

B.3 - La flore remarquable

cf. annexe Etat actuel des connaissances sur la faune et la flore présents sur le territoire de préfiguration du Pnr des Baronnies Provençales

a) Tableau des espèces végétales prioritaires en termes de conservation

Dans ce paragraphe, nous ne présenterons que les plantes supérieures. Sur notre territoire, les plantes non vasculaires sont encore très peu connues. En France, 451 espèces de plantes vasculaires sont protégées au niveau national et 1 654 à un niveau régional ou départemental, soit respectivement plus de 7 % et 27 % des espèces présentes en métropole. Un arrêté ministériel fixe la liste des espèces végétales protégées dans chaque région complétant ainsi la liste nationale.

Espèces végétales et statuts			
	Nombre d'espèces connues	Nombre d'espèces protégées	Nombre d'espèces patrimoniales (livre rouge)
France	≈ 6 000 (source IFEN)	451 espèces protégées au niveau national (source IFEN)	486 (tome 1) 483 ou 1 400 en comptant les sous-espèces (tome 2)
Provence-Alpes-Côte d'Azur	≈ 4 000 ≈ 4 700 en comptant les sous- espèces (source CBNA)	234 au niveau régional (source DIREN Provence-Alpes- Côte d'Azur)	210 (tome 1) 600 (tome 2) (source CBNA)
Rhône-Alpes	≈ 4 300 en comptant les sous- espèces (source CBNA)	242 espèces protégées au niveau régional (source DIREN RA)	130 (tome 1) 400 (tome 2) (source CBNA)
Baronnies	≈ 2 000 (source CBNA)	17 au niveau national soit 4%	16 (tome 1) 92 (tome 2)
		39 au niveau Provence-Alpes-Côte d'Azur soit 17%	Soit 108 au total

Légende :

Livre rouge tome 1 (publié en 1995) s'intéresse aux " espèces prioritaires ". Il a pour vocation de présenter la problématique générale et l'essentiel des espèces qui sont, à divers titres, menacées en France. Chaque espèce fait l'objet d'une présentation détaillée au moyen d'une fiche normalisée, Livre rouge tome 2 (en cours d'élaboration) concernera les " espèces à surveiller " et présentera de manière brève un ensemble d'espèces végétales considérées aujourd'hui comme moins menacées. Il reprendra également quelques espèces du tome 1 dont la présentation méritait d'être modifiée suite à l'évolution de la connaissance scientifique.

Sur le territoire des Baronnies Provençales, parmi les 332 espèces végétales recensées sur les sites à enjeux retenus par le CBNA, 22 espèces sont considérées comme prioritaires en termes de conservation et 2 espèces d'intérêt communautaire listées en annexe II de la directive « Habitat », à savoir l'Ancolie de Bertoloni (*Aquilegia bertolonii*) et le Sabot de Venus (*Cypripedium calceolus*).

Rq. : une espèce définie comme prioritaire en termes de conservation n'est pas forcément une espèce bénéficiant d'un statut de protection réglementaire. Des critères de bioévaluation entrent également en ligne de compte (rareté, limite d'aire de répartition, etc.).

Espèces végétales prioritaires en terme de conservation
sur le périmètre de préfiguration des Baronnies Provençales

Nom scientifique	Nom français	Livre rouge national tome 1	Livre rouge national tome 2	Prot. Nat.	Prot. Régio. Provence-Alpes-Côte d'Azur	Prot. Régio. Rhône-Alpes	Classe de rareté	Libellé classe de rareté	Habitat principal	Habitat secondaire
<i>Agropyron cristatum</i> (L.) Gaertn. subsp. <i>pectinatum</i> (M. Bieb.) Tzvelev	Chiendent péctiné	X			X		E	Exceptionnel	Pelouse sèche de crêtes des montagnes calcaires à Anthyllis des montagnes (<i>Anthyllis montana</i>) et Globulaire à feuilles cordées (<i>Globularia cordata</i>)	
<i>Alyssum serpyllifolium</i> Desf. subsp. <i>serpyllifolium</i>	Alysson à feuilles de serpolet						E	Exceptionnel	Garrigue basse des plaines et collines méditerranéennes calcaires et marneuses de Lavande à feuilles larges (<i>Lavandula latifolia</i>), Thym (<i>Thymus vulgaris</i>) et Aphyllanthe de Montpellier (<i>Aphyllanthes monspeliensis</i>)	
<i>Androsace elongata</i> L. subsp. <i>breistrofferi</i> (Charpin & Greuter) Molero &	Androsace de Breistroffer	X			X	X	RR	Très rare	Pelouse à annuelles des plaines et collines méditerranéennes gréseuses ou des sols acides à Omphalodes à feuilles de lin (<i>Omphalodes lignifolia</i>)	
<i>Anthemis gerardiana</i> Jordan	Anthémis de Gérard		X				RR	Très rare	Garrigue basse des plaines et collines méditerranéennes calcaires et marneuses de Lavande à feuilles larges (<i>Lavandula latifolia</i>), Thym (<i>Thymus vulgaris</i>) et Aphyllanthe de Montpellier (<i>Aphyllanthes monspeliensis</i>)	
<i>Aquilegia bertolonii</i> Schott	Ancolie de Bertoloni		X	X			AR	Assez rare	Eboulis calcaires ou marneux à éléments fins, des situations chaudes à Calamagrostide argentée (<i>Achnatherum calamagrostis</i>)	Hêtraie des collines et montagnes calcaires
<i>Brassica montana</i> Pourret	Chou des montagnes	X			X		E	Exceptionnel	Falaise calcaire sèche des plaines et collines méditerranéennes à Doradille de Pétrarque (<i>Asplenium petrarchae</i>)	

Espèces végétales prioritaires en terme de conservation
sur le périmètre de préfiguration des Baronnies Provençales

Nom scientifique	Nom français	Livre rouge national tome 1	Livre rouge national tome 2	Prot. Nat.	Prot. Régio. Provence-Alpes-Côte d'Azur	Prot. Régio. Rhône-Alpes	Classe de rareté	Libellé classe de rareté	Habitat principal	Habitat secondaire
<i>Corynephorus canescens</i> (L.) P. Beauv.	Corynéphore blanchâtre						R	Rare	Pelouse des terrains sableux des plaines et collines méditerranéennes à Corynéphore blanchâtre (<i>Corynephorus canescens</i>)	
<i>Cotoneaster atlanticus</i> Klotz	Cotonéaster de l'Atlas		X				R	Rare	Fourré des terrains éboulés et des escarpements rocheux des collines et montagnes de Cotonéaster (<i>Cotoneaster obtusifolius</i>), Amélanchier à feuilles ovales (<i>Amelanchier ovalis</i>) et de Cerisier de Sainte-Lucie (<i>Prunus mahaleb</i>)	
<i>Doronicum plantagineum</i> L.	Doronic plantain				X		E	Exceptionnel	Hêtraie des collines et montagnes gréseuses	Chênaie des collines et montagnes gréseuses ou des sols acides de Chêne pubescent (<i>Quercus humilis</i>)
<i>Dracocephalum austriacum</i> L.	Tête de dragon d'Autriche	X		X			RR	Très rare (RR)	Pelouse sèche de crêtes des montagnes calcaires à Anthyllis des montagnes (<i>Anthyllis montana</i>) et Globulaire à feuilles cordées (<i>Globularia cordata</i>)	
<i>Erica arborea</i> L.	Bruyère arborescente						RR	Très rare	Fourré des plaines et collines méditerranéennes gréseuses de Bruyère à balais (<i>Erica scoparia</i>)	
<i>Genista delphinensis</i> Verlot (b.)	Génistrelle du Dauphiné	X				X	RR	Très rare	Pelouse sèche de crêtes des montagnes calcaires à Anthyllis des montagnes (<i>Anthyllis montana</i>) et Globulaire à feuilles cordées (<i>Globularia cordata</i>)	
<i>Hordeum secalinum</i> Schreber	Orge maritime						RR	Très rare	Prairie de fauche des plaines et montagnes à Fromental élevé (<i>Arrhenatherum elatius</i>)	

Espèces végétales prioritaires en terme de conservation
sur le périmètre de préfiguration des Baronnies Provençales

Nom scientifique	Nom français	Livre rouge national tome 1	Livre rouge national tome 2	Prot. Nat.	Prot. Régio. Provence-Alpes-Côte d'Azur	Prot. Régio. Rhône-Alpes	Classe de rareté	Libellé classe de rareté	Habitat principal	Habitat secondaire
<i>Inula hirta</i> L.	Inule hérissée						RR	Très rare	Pelouse très sèche à Brome érigé (<i>Bromus erectus</i>) et à Inule hirsute (<i>Inula hirta</i>) piquetée de sous-arbustes des garrigues basses, des plaines et collines méditerranéennes gréseuses	Prairie humide des collines gréseuses à Molinie bleutée (<i>Molinia caerulea</i> subsp. <i>arundinacea</i>)
<i>Iris spuria</i> L. subsp. <i>maritima</i> P. Fourn.	Iris maritime - Iris bâtard						RR	Très rare	Prairie humide des plaines et collines méditerranéennes marneuses à Iris maritime (<i>Iris spuria</i> subsp. <i>maritima</i>) et Souchet holoschoenus (<i>Scirpioides holoschoenus</i>)	
<i>Lathyrus venetus</i> (Miller) Wohlf.	Gesse de vénétie				X		RR	Très rare (RR)	Chênaie des collines et montagnes calcaires ou marneuses de Chêne pubescent (<i>Quercus humilis</i>)	
<i>Omphalodes liniifolia</i> (L.) Moench	Petites bourrache à feuilles de lin	X				X	E	Exceptionnel	Pelouse à annuelles des plaines et collines méditerranéennes gréseuses ou des sols acides à Omphalodes à feuilles de lin (<i>Omphalodes lignifolia</i>)	
<i>Rosa gallica</i> L.	Eglantier de France		X	X			AR	Assez rare	Fourré des collines et montagnes gréseuses ou des sols acides à Rosier de France (<i>Rosa gallica</i>)	
<i>Scandix stellata</i> Banks & Solander	Scandix étoilé	X		X			E	Exceptionnel	Pelouse riche en annuelles des plages terreuses des crêtes montagneuses à Valériane tubéreuse (<i>Valeriana tuberosa</i>) et Pâturin de Molinier (<i>Poa badensis</i> subsp. <i>xerophila</i>)	Pelouse à annuelles, des plages terreuses éclairées des plaines et collines méditerranéennes calcaires
<i>Serratula lycopiifolia</i> (Vill.) A. Kerner	Serratule à feuilles de chanvre d'eau	X		X			E	Exceptionnel	Prairie de fauche des plaines et montagnes à Fromental élevé (<i>Arrhenatherum elatius</i>)	Prairie temporairement humide de fauche des plaines et montagnes à Fromental (<i>Arrhenatherum elatius</i>)

Espèces végétales prioritaires en terme de conservation
sur le périmètre de préfiguration des Baronnies Provençales

Nom scientifique	Nom français	Livre rouge national tome 1	Livre rouge national tome 2	Prot. Nat.	Prot. Régio. Provence-Alpes-Côte d'Azur	Prot. Régio. Rhône-Alpes	Classe de rareté	Libellé classe de rareté	Habitat principal	Habitat secondaire
<i>Viola jordanii</i> Henry	Violette de Jordan		X		X	X	AR	Assez rare	Chênaie des collines et montagnes calcaires ou marneuses de Chêne pubescent (<i>Quercus humilis</i>)	

Légende :

Classe de rareté : donné sur le domaine biogéographique méditerranéen

Livre rouge tome 1 (publié en 1995) s'intéresse aux " espèces prioritaires ". Il a pour vocation de présenter la problématique générale et l'essentiel des espèces qui sont, à divers titres, menacées en France. Chaque espèce fait l'objet d'une présentation détaillée au moyen d'une fiche normalisée,

Livre rouge tome 2 (en cours d'élaboration) concernera les " espèces à surveiller " et présentera de manière brève un ensemble d'espèces végétales considérées aujourd'hui comme moins menacées. Il reprendra également quelques espèces du tome 1 dont la présentation méritait d'être modifiée suite à l'évolution de la connaissance scientifique.

b) Les espèces végétales remarquables

cf. annexe Habitats naturels, espèces végétales et animales remarquables présents sur le territoire de préfiguration du Pnr des Baronnies Provençales

De **nombreuses espèces végétales remarquables** se retrouvent dans le territoire concerné par le projet de Parc naturel régional. Elles sont généralement considérées comme exceptionnelles sur le domaine biogéographique méditerranéen. Elles sont toutes listées dans le tome I du livre rouge de la flore française et protégées au niveau national (PN) ou au niveau régional en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PR PACA) ou en Région Rhône-Alpes.

■ **Serratule hétérophylle ou à feuilles de chanvre d'eau (*Serratula lycopifolia*) - PN**

Il s'agit d'une espèce voisine des centaurées, qui s'est considérablement raréfiée à la suite de la mise en culture des prairies semi-naturelles. Au sein du périmètre de préfiguration du Pnr des Baronnies Provençales, plusieurs sites abritent parmi les plus belles populations de cette espèce en France notamment sur la partie Haute-Alpine (secteurs de l'Epine, Savournon, le Saix, Ventavon, Chabestan...).



Serratule hétérophylle
© J. VAN-ES - CBNA

■ **Chiendent pectiné (*Agropyrum cristatum* subsp. *pectinatum*) - PR PACA**

Cette plante est une graminée rarissime en Europe. Seules deux stations de cette espèce sont connues en France dont une est située dans le périmètre de préfiguration du Pnr des Baronnies Provençales sur le secteur de la montagne de Chabre (Hautes-Alpes).



Chiendent pectiné
© J. VAN-ES - CBNA

■ **Choux des montagnes (*Brassica montana*) – PR PACA**

Contrairement à son nom, cette espèce méditerranéenne s'écarte ordinairement peu de la bordure littorale. Une seule station est connue au sein du territoire sur la zone de Buis-les Baronnies. Elle marque la limite nord de l'aire de répartition de ce chou en France et constitue une population nettement isolée des populations les plus proches.



Choux des montagnes
© J. VAN-ES - CBNA

■ **Petite bourrache à feuilles de lin (*Omphalodes lignifolia*) – PR RA**

Cette espèce annuelle voisine des myosotis, est aujourd'hui rarissime en France comme sur le territoire des Baronnies Provençales suite à sa régression généralisée. Une station est connue dans le secteur de Mollans-sur-Ouvèze ainsi que sur une commune ville-porte du projet de Pnr (Grignan).



Petite bourrache à
feuilles de lin
© J. VAN-ES - CBNA

■ **Scandix étoilé (*Scandix stellata*) - PN**

En France, elle n'est présente que dans les départements des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence. Elle est très rare dans les Hautes-Alpes où seules trois stations sont connues et toutes comprises dans le périmètre de préfiguration du Pnr des Baronnies Provençales.



Scandix étoilé
© J. VAN-ES - CBNA

■ **Petite massette (*Typha minima*) - PN**

Cette massette se reconnaît avant tout à sa très petite taille nettement inférieure aux espèces du même genre. Cette espèce se rencontre notamment sur les grèves et berges graveleuses humides des rivières d'eaux courantes à débit constant des Alpes. Cette espèce est protégée par la réglementation nationale et fait l'objet d'un Plan National d'Action. Elle est présente essentiellement

dans le quart sud-est de la France (quelques départements de Rhône-Alpes et PACA).

Cette espèce est très rare dans les Baronnies, parsemée en stations précaires et en limite de répartition. On la retrouve, formant de petites populations, sur St-Maurice-sur-Eygues, Châteauneuf-de-Bordette, Les Pilles et Châteauneuf-de-Chabre.



Petite massette
© F. Le Driant

■ La flore messicole

La flore messicole représente les espèces compagnes des cultures, principalement des céréales, dont les plus emblématiques sont le coquelicot et le bleuet. Cette flore s'est constituée à partir de la période néolithique avec l'introduction en occident de semences de céréales, en provenance tout d'abord du Moyen-Orient puis du bassin méditerranéen, comme l'épeautre, les blés durs et tendres, l'orge auxquelles étaient mélangées des semences de plantes commensales. L'ensemble des collines basses sous influence méditerranéenne des Baronnies s'illustre par la diversité



Champ cultivé avec sa flore messicole associée - © J. VAN-ES - CBNA

exceptionnelle de sa flore messicole qui en fait un secteur le plus riche du territoire français. C'est la survie d'une agriculture traditionnelle par un contexte climatique très sec, des terrains maigres et un relief accidenté rendant difficile l'intensification de l'agriculture, que l'on doit cette particularité. C'est en particulier dans le sud du territoire (Ferrassières, Montbrun-les-Bains, Séderon...) que cette flore s'est particulièrement développée. Ce sont de vastes paysages de cultures extensives composées de parcelles de petites tailles associant principalement des cultures de céréales, luzernières et lavandins et qui constituent des zones d'intérêt majeur pour la flore messicole en France. Ces sites a



Adonis annuel
© J. VAN-ES - CBNA



Nielle des blés - © J. VAN-ES - CBNA



Aspérule des champs
© J. VAN-ES - CBNA

m
ent la Nielle des blés (*Agrostemma githago*), la Knautie à feuilles entières (*Knautia integrifolia* (L.) Bertol.), l'Adonis annuel (*Adonis annua*), l'Aspérule des champs (*Asperula arvensis*) ou encore la Saponaire des vaches (*Vaccaria hispanica*).

C - Une faune remarquable évoluant au sein de milieux fonctionnels de qualité

cf. annexe Etat actuel des connaissances sur la faune et la flore présents sur le territoire de préfiguration du Pnr des Baronnies Provençales

A ce jour, et en l'état des connaissances, sont recensées sur le territoire :

- 54 espèces d'intérêt communautaire (listées en annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore » et annexe I de la Directive « Oiseaux ») :
 - 28 espèces d'oiseaux,
 - 1 espèce d'amphibien,
 - 8 espèces d'insectes,
 - 3 espèces de mammifères terrestres,
 - 8 espèces de chiroptères,
 - 5 espèces de poissons,
 - 1 espèce d'invertébré aquatique.
- 203 espèces bénéficiant d'un statut de protection réglementaire (protection nationale ou régionale) :
 - 132 espèces d'oiseaux,
 - 16 espèces de reptiles,
 - 10 espèces d'amphibiens,
 - 14 espèces d'insectes,
 - 9 espèces de mammifères terrestres,
 - 18 espèces de chiroptères,
 - 3 espèces de poissons,
 - 1 espèce d'invertébré aquatique.

C.1 - L'entomofaune : les insectes

Les insectes, comme les autres animaux ou plantes, sont intimement liés à un ou plusieurs habitats (milieux). Certains naissent et meurent dans un même milieu (pelouse sèche par exemple), d'autres peuvent naître dans un milieu aquatique et finissent leur vie sur un milieu terrestre. Dans les Baronnies Provençales, les insectes sont présents dans les différents complexes d'habitats répertoriés au sein du territoire.

a) Les odonates : les libellules

cf. annexe Habitats naturels, espèces végétales et animales remarquables présents sur le territoire de préfiguration du Pnr des Baronnies Provençales

Dans le langage commun, cet ordre regroupe les insectes couramment nommés libellules.

Dans nos régions et d'une manière générale ailleurs en France et en Europe, les libellules sont dépendantes de la présence de l'eau et de zones humides, sous ses différentes formes (cours d'eau végétalisés ou peu, mares, étangs, bras morts de rivière, eau courante, en altitude ou en plaine, eaux alcalines ou acides, sources...). Sur le territoire des Baronnies Provençales, nous retrouvons les cortèges suivants :



Caloptéryx éclatant - © JM FATON

- **Le cortège des odonates des eaux courantes** : les eaux courantes sont composées d'une faune et d'une flore qui évolue de l'amont vers l'aval. Citons, pour exemples, le Gomphe à pinces (*Onychogomphus forcipatus*), la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*), le Caloptéryx vierge (*Calopteryx virgo meridionalis*),...
- **Les cortèges des odonates des annexes hydrauliques des cours d'eau** : Les annexes hydrauliques correspondent aux secteurs connectés au cours d'eau principal à certains moments de l'année.. On y retrouve notamment l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*), le Sympetrum du Piémont (*Sympetrum pedemontanum*) et le rare Agrion bleissant (*Coenagrion caerulescens*).
- **Les cortèges des odonates des eaux stagnantes naturelles** : est peu représenté sur le territoire compte tenu du faible nombre de mares et points d'eau persistant en été. Notons par exemple, des espèces comme l'Aeschne des joncs (*Aeshna juncea*) en montagne, l'Aeschne bleue (*Aeshna cyanea*), la Libellule déprimée (*Libellula depressa*)...
- **Les cortèges des odonates pionniers** : ces espèces possèdent des capacités d'adaptation à des milieux temporaires ou instables et de dispersion comme l'Agrion nain (*Ischnura pumilio*), le Leste dryade (*Lestes dryas*) et le rare Sympétrum jaune d'or (*Sympetrum flaveolum*)
- **Les cortèges des odonates des milieux humides (techniques et industriels)** : sont présents dans les zones de gravières, carrières, bassins de rétention des eaux qui constituent pour les libellules des habitats de substitution après la disparition de leur habitat naturel.

Quatre espèces présentes dans les Baronnies Provençales sont plus particulièrement remarquables.

- **Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*)**

Cette espèce est protégée par la réglementation française et inscrite en annexe II de la directive « Habitats-faune-flore ». Dans les Baronnies Provençales, la Cordulie à corps fin est connue sur quelques stations où elle se reproduit. Par manque de prospections, les populations ne sont pas estimées. On peut cependant qualifier ses habitats vitaux comme étant encore en bon état de conservation. On peut l'observer notamment sur certains secteurs de l'Ouvèze (zone de Buis-les-Baronnies).



Cordulie à corps fin © JP BOUDOT

- **Agrion bleissant (*Coenagrion caerulescens*)**

Le périmètre de préfiguration du Pnr constitue la limite nord de son aire de répartition. Cette espèce est présente, parfois en belles populations, dans les Hautes-Alpes où elle trouve des habitats aquatiques de bonne qualité et préservés (notamment sur les vallées du Buëch, de la Méouge, de l'Oule).



Agrion bleissant © JM FATON

- **Sympetrum du Piémont (*Sympetrum pedemontanum*)**

Sur la région Rhône-Alpes et nord PACA, les seules populations reproductrices connues sont en Ardèche, dans la Drôme et les Hautes-Alpes. Dans les Baronnies Provençales, elle est connue à la fois dans les vallées du Buëch, de l'Eygues et de l'Ouvèze.



Sympétrum du Piémont © JM FATON

- **Cordulégastre bidenté (*Cordulegaster bidentata*)**

Le cordulégastre bidenté est considéré comme rare dans la Drôme et les Hautes-Alpes. Dans les Baronnies Provençales, cette espèce est connue à la fois dans les vallées de la Méouge, du Céans, de l'Oule et de la Veyssanne notamment.



Cordulégastre bidenté © JP BOUDOT

b) Les coléoptères¹⁵

¹⁵ Comm. pers. : JM. FATON, C. TESSIER, E. BARTHE

Aucune étude spécifique n'a été menée sur cet Ordre au sein des Baronnies Provençales. Assez peu de données sont ainsi disponibles, en effet, d'après les bases de données naturalistes, seules 45 espèces ont été observées sur le territoire de préfiguration du Pnr, ce nombre est avec certitude sous-évalué.

Dans les Baronnies Provençales, les principales espèces les plus connues et caractéristiques appartiennent au milieu forestier. La Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*), le Pique-Prune (*Osmoderma eremita*), le Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*), protégés et d'intérêt européen, sont présents sur le territoire ainsi que le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*). Ces espèces vivent dans les vieux arbres, généralement de chêne, qui autrefois étaient conservés pour être émondés¹⁶.

■ Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*)

Dans les Baronnies Provençales, la Rosalie a été observée à plusieurs reprises notamment sur le bassin de l'Eygues (Nyons, Rémuzat...) et la vallée du Buëch. La qualité et la diversité des peuplements forestiers (montagnards et rivulaires) et la sous-prospection entomologique laisse présager que les populations en présence sont peut-être sous-estimées.



Rosalie des Alpes - © S. CHEMIN

■ Pique prune (*Osmoderma eremita*)

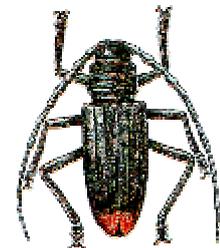
Dans les Baronnies Provençales, cette espèce a été contactée notamment sur les vallées de l'Ouvèze, de la Méouge et du Céans. La sous-prospection entomologique et la présence de vieux arbres laissent présager que les populations en présence sont peut-être sous-estimées. Cette espèce est un témoignage vivant des pratiques agricoles anciennes et des paysages traditionnels des Baronnies.



Pique prune - © S. CHEMIN

■ Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*)

Le Grand Capricorne est présent sur le périmètre de préfiguration du Pnr aussi bien dans les Hautes-Alpes que dans la Drôme (secteur de Châteauneuf-de-Bordette). Les chênaies y sont très bien représentées. Cependant, en l'état actuel de nos connaissances, il est difficile d'estimer les populations en présence.



Dessin de François Guid, extrait de Inventaire de la faune menacée en France, Nathan-MNHN, Paris, 1994.

c) Les orthoptères : les criquets, les sauterelles¹⁷

cf. annexe Habitats naturels, espèces végétales et animales remarquables présents sur le territoire de préfiguration du Pnr des Baronnies Provençales

Cet ordre inclut les criquets, les sauterelles, les grillons et les courtilières. Ces espèces fréquentent divers types de milieux naturels ; ceux qui accueillent le plus grand nombre d'espèces étant les milieux thermophiles et ouverts et/ou buissonnants en mosaïque.

Dans les Baronnies Provençales, 79 espèces ont été observées d'après les



Barbitistes fischeri - © Y. BRAUD

¹⁶ L'émondage est une forme de taille consistant à supprimer les branches latérales et parfois la cime d'un arbre pour favoriser la croissance de rejets ou du feuillage. Cette taille qui se pratique souvent sur des arbres isolés ou émergents du bocage provoque souvent l'apparition de gourmands sur le tronc, qui formeront de nouvelles branches, qu'il faudra à nouveau couper.

¹⁷ Comm. Pers. : Y. BRAUD

bases de données naturalistes existantes (62 criquets, 14 sauterelles et 3 grillons). L'inventaire est encore très sous-évalué : seulement un peu plus d'un millier de données concernant seulement 72 communes du territoire ont été recueillies. Le peuplement est constitué d'éléments typiquement européens (*Leptophyes punctatissima*), alpins (*Anonconotus alpinus*), méditerranéens (*Barbitistes fischeri*), ainsi que des espèces en limite de leur aire de répartition italienne (*Calliptamus siciliae*, *Yersinella beybienkoi*). Selon les grands types d'habitats, les cortèges observés sont assez spécialisés :

- **Les cortèges des orthoptères des pelouses sèches** : les garrigues basses, pelouses et prairies sèches constituent les milieux de prédilection des orthoptères, et en particulier des criquets. Ces habitats concentrent de nombreuses espèces méditerranéennes en limite d'aire. Dans les Baronnies Provençales, l'on peut observer par exemple :
 - Sur les pelouses de basse altitude : l'Oedipode framboisine (*Acrotylus fischeri*), le Dectique à front blanc (*Decticus albifrons*), le Criquet des chaumes (*Dociostaurus genei*),...
 - Sur les crêtes et pelouses de moyenne à haute altitude : la Decticelle montagnarde (*Anonconotus alpinus*), le Caloptène provençal (*Calliptamus siciliae*), le Criquet jacasseur (*Chorthippus scalaris*),...
- **Les cortèges des orthoptères des milieux prairiaux humides** : dans les prés humides, les marais, et aux abords des étangs, le cortège des orthoptères hygrophiles est très caractérisé : le Conocephale bigarré (*Conocephalus fuscus*), le Criquet des roseaux (*Mecostethus parapleurus*), la Decticelle bariolée (*Metrioptera roeselii*), le Tétrix caucasien (*Tetrix bolivari*)...
- **Les cortèges des orthoptères des fourrés et des milieux arbustifs et boisés** : de nombreuses espèces vivent dans la végétation dense des fourrés, landes ou lisières forestières : le Criquet égyptien (*Anacridium aegyptium*), la Decticelle splendide (*Eupholidoptera chabrieri*), la Leptophye ponctuée (*Leptophyes punctatissima*), le Méconème méridional (*Meconema meridionale*)...
- **Les cortèges des orthoptères des milieux alluviaux** : les bords sablonneux ou graveleux des cours d'eau constituent des habitats pour le Tétrix méridional (*Paratettix meridionalis*), le Tétrix des graviers (*Tetrix tuerki*), le Grillon des torrents (*Pteronemobius lineolatus*),...
- **Les cortèges des orthoptères des milieux rocheux et rocailleux** : le Grillon tintinnabulant (*Eugryllodes pipiens*), le Criquet-guêpe du Ventoux (*Podisma amedeagnatoae*) sont typiques des pelouses très rocailleuses et des bordures d'éboulis.
- **Les cortèges des orthoptères troglophile** : dans les grottes des Baronnies Provençales, et dans divers recoins sombres et humides, se cachent la Sauterelle des cavernes (*Dolichopoda azami*) et le Grillon des bastides (*Grylломорpha dalmatina*), qui attendent la nuit pour sortir de leur refuge.

Deux espèces sont plus particulièrement remarquables :

- **Magicienne dentelée (*Saga pedo*)**

L'espèce est protégée en France. Elle est rare en Ardèche et en Drôme, et rarissime dans les Hautes-Alpes, ces trois départements constituant sa limite d'aire de répartition. La Magicienne dentelée est régulièrement observée dans la partie drômoise des Baronnies Provençales. Dans la partie haute-alpine, seulement deux stations sont connues (Eourres et Eyguians).



Magicienne dentelée
© Y. BRAUD

- **Criquet-guêpe du Ventoux (*Podisma amedeagnatoae*)**

Ce criquet est une espèce endémique et fréquente les pelouses caillouteuses, de moyenne altitude jusqu'aux sommets du secteur comprenant le Mont-Ventoux, le plateau d'Albion, la montagne de Lure, les Baronnies et le Dévoluy où cette espèce est globalement rare. Dans les Baronnies Provençales, il est pour l'instant connu sur sept communes : Rémuzat, Ferrassières, Le Pègue, Chadebonne, Villeperdrix, Montauban-sur-l'Ouvèze, Sigottier.



Criquet-guêpe du Ventoux
© Y. BRAUD

d) Les dictyoptères : les mantes

Cet ordre regroupe les mantes. 6 espèces de mantes sont recensées en France. Le peuplement des Mantidés de France est essentiellement méditerranéen. Dans les Baronnies Provençales, ces espèces trouvent facilement leurs habitats de prédilection : plutôt secs et ensoleillés. L'Empuse (*Empusa pennata*) ou Diablotin, la Mante religieuse (*Mantis religiosa*) et la Mante décolorée (*Ameles decolor*) sont les 3 espèces connues sur le territoire.



Empuse - © S. CHEMIN

e) Les lépidoptères : les papillons¹⁸

cf. annexe Habitats naturels, espèces végétales et animales remarquables présents sur le territoire de préfiguration du Pnr des Baronnies Provençales

Les lépidoptères ou papillons sont scindés en deux groupes : les rhopalocères (papillons de jour) et les hétérocères (papillons de nuit). Dans les Baronnies Provençales, comme en France en général, les espèces de papillons diurnes sont les plus étudiées et connues. Assez peu de données sont disponibles sur les papillons nocturnes sur notre territoire du fait d'une sous-prospection. Sur le territoire des Baronnies Provençales, sont présents les cortèges suivants :

- **Le cortège des papillons des milieux boisés** (milieux forestiers peu denses humides ou secs, ripisylves), avec dans les Baronnies Provençales notamment l'Azuré de l'Orbe (*Meleageria daphnis*), la Thécla du Chêne (*Neozephyrus quercus*), l'Azuré du Baguenaudier (*Iolana iolas*),...
- **Les cortèges des papillons des milieux ouverts et semi-ouverts** (landes, garrigues, pelouses sèches calcicoles, prairies sèches ou humides, zones agricoles, parcs, jardins...). Dans les Baronnies Provençales, on peut observer par exemple :
 - Sur des zones sèches telles les zones sèches, l'Azuré du Thym (*Pseudophilotes baton*), le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*), la Proserpine (*Zerynthia rumina*)...
 - Sur les prairies humides : l'Azuré de la faucille (*Everes alcetas*), l'Azuré de la Sanguisorbe (*Maculinea telejus*), Nacré de la Sanguisorbe (*Brenthis ino*), la Diane (*Zerynthia polyxena*)
- **Les cortèges des papillons des milieux rocheux** (en transition avec les milieux de pelouses rases, telles que des éboulis, des pierriers,...). Le territoire recèle par exemple le Marbré-de-vert (*Pontia daplidice*), la Piéride de l'Ibérie (*Pieris manni*) et le rare Alexanor (*Papilio alexanor*).

Quatre espèces de papillons sont plus particulièrement remarquables : elles sont toutes protégées par la réglementation française.

■ Proserpine (*Zerynthia rumina*)

Dans les Baronnies Provençales, cette espèce est présente notamment sur les vallées de l'Eygues, de l'Oule, de l'Ouvèze, de la vallée de la Méouge.



Proserpine - © JM. FATON

■ Diane (*Zerynthia polyxena*)

La Drôme constitue sa limite nord d'aire de répartition. Dans les Baronnies Provençales, cette espèce est présente localement sur les vallées de l'Ouvèze, du Derboux et dans les secteurs de Châteauneuf-de-Bordette et de Ribiers. Les populations semblent très faibles et localisées sur seulement quelques hectares de prairies encore sauvegardées.



Diane - © Y. BRAUD

■ Alexanor (*Papilio alexanor*)

En France, il est surtout répandu dans les Alpes-de-Haute-Provence, les



Alexanor - © S. WAMBEKE

¹⁸ Comm. pers. : JM. FATON, L. QUELIN, L. JULLIAN

Hautes-Alpes et l'est de la Drôme. Les Baronnies Provençales sont situées au cœur de la population européenne. Au sein du périmètre de préfiguration du Pnr, l'Alexanor est devenu très rare. Les observations concernent les vallées de l'Ennuye, de l'Oule, du Bentrix et de la Méouge notamment, mais le peu de prospections réalisées ne permet pas d'établir d'estimation de ces populations.

■ **Azuré de la Sanguisorbe (*Maculinea telejus*)**

Au sein du territoire, cette espèce est présente localement dans les vallées de l'Oule, de l'Ennuye et du Buech notamment. Le plus souvent, elle forme de petites populations dispersées dans le paysage à la faveur de micro-zones humides, fossés... Elle est protégée au titre de l'annexe II la directive européenne Habitats.



Azuré de la Sanguisorbe
© JM. FATON

C.2 - L'herpetofaune : les amphibiens et les reptiles

a) Les amphibiens¹⁹

cf. annexe Habitats naturels, espèces végétales et animales remarquables présents sur le territoire de préfiguration du Pnr des Baronnies Provençales

Dix espèces sont recensées sur le territoire de préfiguration du Pnr. Elles sont plutôt caractéristiques de milieux à tendance sèche et ouverts à proximité de zones humides ou en eau (temporairement ou non). La coexistence milieux aquatiques/milieux terrestres de bonne qualité et situés à proximité l'un de l'autre (via des corridors pérennes de déplacement), la non fragmentation de ces habitats, la préservation des zones humides sont parmi les conditions de la viabilité des populations d'amphibiens notamment dans des zones telles que les Baronnies où les espaces humides sont rares. Le cycle de vie des amphibiens (grenouilles, crapauds, tritons, salamandres...) nécessite la présence d'habitats favorables dans deux types de milieux reliés entre eux : un milieu terrestre (pour l'alimentation de l'adulte en été et l'hivernage : terrain sablonneux, milieu forestier, pierres, souches...) et un milieu aquatique (pour la reproduction et le développement des jeunes (lacs, mares, canaux, ornières, torrents...)).

Ces espèces se répartissent en fonction des caractéristiques écologiques complexes d'un site. Dans les Baronnies Provençales, les cortèges suivants peuvent être recensés :

- **Les cortèges des amphibiens pionniers**, se caractérise par la capacité d'adaptation de ces espèces à des milieux instables, perturbés ou nouvellement créés. Ce sont par exemple le Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*), le Pélodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*), le Crapaud calamite (*Bufo calamita*), la Rainette méridionale (*Hyla meridionalis*)...



Rainette méridionale- © S. BLACHE

- **Les cortèges des amphibiens de milieux évolués** : ce sont typiquement les mares de prairies, les mares forestières... Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*), Rainette méridionale (*Hyla meridionalis*), Triton palmé (*Triturus helveticus*) en sont notamment les espèces caractéristiques.
- **Les cortèges des amphibiens d'altitude** : ils concernent un plus faible nombre d'espèces, comme par exemple le Triton palmé (*Triturus helveticus*), la Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*), la Grenouille rousse (*Rana temporaria*), ...

¹⁹ Comm. pers. : M. PHISEL, L. QUELIN, JM. FATON

- **Les cortèges des amphibiens anthropiques** (nouveaux milieux créés par l'Homme). Ils sont souvent composés d'espèces pionnières comme le Crapaud calamite (*Bufo calamita*), le Crapaud commun (*Bufo bufo*), l'Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*) mais aussi les grenouilles de type verte en particulier la Grenouille rieuse (*Rana ridibunda*)...

Le **Sonneur à ventre jaune** (*Bombina variegata*) est l'espèce remarquable des Baronnies Provençales. Elle est protégée (ainsi que son aire vitale) par la réglementation française, inscrite en annexe II de la Directive « Habitats-faune-flore » et fait l'objet d'un plan national d'actions. Dans les Baronnies Provençales, les populations sont dispersées et présentent de faibles effectifs (secteurs au sud de la montagne de St-Genis, vallée de l'Oule partie drômoise, vallée du Buëch...). Les micro-populations côté haut-alpin ont tendance à régresser, les connexions écologiques avec les autres populations de la partie drômoise ne semblent plus assurées.



Sonneur à ventre jaune - © S. BLACHE

b) Les reptiles²⁰

cf. annexe Habitats naturels, espèces végétales et animales remarquables présents sur le territoire de préfiguration du Pnr des Baronnies Provençales

Ce groupe faunistique regroupe les serpents, les lézards et les tortues, soit 34 espèces en France métropolitaine, toutes protégées par la réglementation française. Sur le territoire de préfiguration, ont été recensées 16 espèces dont 7 espèces de lézards et 9 espèces de serpents.

Les milieux de prédilection des reptiles peuvent être selon les espèces, sur les Baronnies Provençales :

- Des **milieux aquatiques et/ou humides** comme pour la Couleuvre à collier (*Natrix natrix*), la Couleuvre vipérine (*Natrix maura*), l'Orvet fragile (*Anguis fragilis*)
- Des **milieux terrestres à tendance sèche** comme pour la Vipère aspic (*Vipera aspis*), la Coronelle lisse (*Coronella austriaca*), le Lézard ocellé (*Lacerta lepida*), le Lézard vert (*Lacerta viridis*), le Psammodrome d'Edwards (*Psammodromus hispanicus*)...



Couleuvre à collier - © S.



Lézard vert - © S. CHEMIN



Vipère aspic - © S. CHEMIN

Quatre **espèces sont particulièrement remarquables** dans les Baronnies Provençales : Elles sont considérées comme menacées et sont inscrites sur la liste rouge des Vertébrés de Rhône-Alpes (en grave danger ou en danger).

- **Lézard ocellé (*Lacerta lepida*)**

Cette espèce fait l'objet d'un plan national d'actions. Dans les Baronnies Provençales situées en limite nord de son aire de répartition, elle s'observe sur les versants chauds des vallées de la Méouge et du Buëch, sur le plateau des Moures...



Lézard ocellé - © X. RUFRAY - CEN-LR

²⁰ Comm. pers. : M. PHISEL, JM. FATON, S. BLACHE

■ Psammodrome d'Edwards (*Psammodromus hispanicus*)

Les Baronnies Provençales constituent la limite nord de son aire de répartition. Il est occasionnellement observé sur la frange ouest de notre territoire de préfiguration et plus particulièrement dans les zones sableuses à proximité de Nyons. Cependant, au regard des habitats présents et de leur qualité, de la sous-prospection réalisée, les populations de cette espèce sont très certainement sous-évaluées.



Psammodrome d'Edwards © X. RUFRAY – CEN-LR

■ Seps strié (*Chalcides chalcides striatus*)

Les départements de la Drôme et de l'Ardèche constituent sa limite nord de répartition. Le Seps strié est occasionnellement observé sur la frange ouest de notre territoire de préfiguration. Le peu d'observations réalisées ne permettent pas de dire si les populations sont limitées ou si c'est le fait d'une sous-prospection.



Seps strié - © T. GENDRE – CEN-LR

■ Couleuvre à échelons (*Elaphe scalaris*)

La Drôme et l'Ardèche constituent la limite nord de son aire de répartition. Ce serpent est ponctuellement observé sur la partie drômoise du territoire de préfiguration. Les principales menaces pesant sur cette espèce sont la disparition de son habitat (fermeture du milieu, urbanisation...) et les collisions routières.



Couleuvre à échelons - © S. BLACHE

C.3 - L'avifaune : les oiseaux²¹

La relative quiétude et la diversité des écosystèmes font des Baronnies Provençales un territoire propice à la nidification, à l'hivernage et aux migrations d'environ 160 espèces d'oiseaux (estimation non exhaustive). Les principales menaces pesant sur les oiseaux sont liées aux perturbations en période de nidification. Les dérangements engendrés peuvent diminuer le succès de reproduction d'espèces particulièrement sensibles : difficultés dans la recherche de partenaires lors de l'accouplement, abandon de la couvée par les parents, envol prématuré des jeunes non encore volants... Ces phénomènes peuvent avoir des origines diverses (fréquentation importante, passages d'engins motorisés, ...). La fragmentation, la modification de l'état des habitats, les collisions routières et câbles et les prédatations sont d'autres types de menaces.

a) L'avifaune nicheuse

cf. annexe Habitats naturels, espèces végétales et animales remarquables présents sur le territoire de préfiguration du Pnr des Baronnies Provençales

De nombreuses espèces d'oiseaux trouvent dans les Baronnies Provençales, les conditions favorables pour se reproduire et élever leurs jeunes. En fonction des milieux naturels en présence, les espèces nicheuses sont très variées. On peut ainsi observer sur le territoire :

- **Le cortège des oiseaux des milieux ouverts et semi-ouverts** (zones de pelouses sèches parsemées de bosquets d'arbustes, haies, vieux vergers, landes, prairies et autres cultures) : on y trouve l'Alouette lulu (*Lullula arborea*), le Tarier pâtre (*Saxicola torquata*), le Torcol fourmilier (*Jynx*

²¹ Comm. pers. : C. BLACHIER (ONCFS 26), C. TESSIER (Vautours en Baronnies), J.P. SERRES – J.M. MARSOLLIER – T. CARTET (ONCFS 05), M. PHISEL (CRA VE), N. JEAN (Fédération départementale des chasseurs des Hautes-Alpes), G. PERRIER (Fédération départementale des chasseurs de la Drôme)

torquilla), la Huppe fasciée (*Upupa epops*), la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), le Moineau soulcie (*Petronia petronia*), la Fauvette pitchou (*Sylvia undata*), la rare Pie-grièche méridionale (*Lanius meridionalis*), le Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*). Le Tétraz lyre (*Tetrao tetrix*) espèce menacée, conserve quelques rares placettes dans le nord des Baronnies. Certaines de ces espèces y établissent leur nid et profitent de ces espaces ouverts pour se nourrir ou pour y rechercher leurs proies.

- **Les cortèges des oiseaux des milieux forestiers** (chênaies, pinèdes, hêtraies...) : une avifaune variée s'y est établie, comme le Pic noir (*Dryocopus martius*), l'Autour des palombes (*Accipiter gentilis*), la Sittelle torchepot (*Sitta europaea*), le Troglodyte mignon (*Troglodytes troglodytes*), les Mésanges noires (*Parus ater*) et nonette (*Parus palustris*), les Grives draines (*Turdus viscivorus*) et musiciennes (*Turdus philomelos*), le Lorient d'Europe (*Oriolus oriolus*), l'Epervier d'Europe (*Accipiter nisus*), la discrète Chouette de Tengmalm (*Aegolius funereus*), la rare Gêlinotte des bois (*Bonasa bonasia*) ainsi que le Vautour moine (*Aegypius monachus*).
- **Les cortèges des oiseaux des milieux rocheux** : Les milieux rocheux (falaises, escarpements calcaires, éboulis...) présents au sein des Baronnies Provençales constituent des habitats recherchés par certaines espèces d'oiseaux. Ces milieux, bien qu'assez hostiles, accueillent même une grande richesse d'oiseaux avec de nombreuses espèces emblématiques. Le Crave à bec rouge (*Pyrrhocorax pyrrhocorax*), le Vautour fauve (*Gyps fulvus*), le Vautour percnoptère (*Neophron percnopterus*), l'Aigle royal (*Aquila chrysaetos*). Le Tichodrome échelette (*Tichodroma muraria*), le Grand duc (*Bubo bubo*), le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) et le Monticole bleu (*Monticola solitarius*) sont des espèces un peu plus discrètes qui apprécient les espaces rocheux des Baronnies Provençales.
- **Les cortèges des oiseaux des milieux aquatiques et humides** : La bonne qualité des habitats aquatiques et des zones humides annexes (berges, ripisylves...) permet l'établissement d'espèces assez exigeantes et trouvant ainsi des zones de gîtes et de reproduction comme des ressources trophiques suffisantes. Citons notamment le Martin-pêcheur (*Alcedo atthis*), le Cincle plongeur (*Cinclus cinclus*), la Bergeronnette des ruisseaux (*Motacilla cinerea*).



Epervier d'Europe - © S. BLACHE

b) L'avifaune de passage ou hivernante

De nombreuses autres espèces d'oiseaux sont de passage dans les Baronnies Provençales en périodes migratoires (pré ou post-nuptiale) ou choisissent de séjourner sous des climats moins rigoureux en hivernage notamment pour certains passereaux montagnards. Ainsi, sont observables sur le territoire le Milan royal (*Milvus milvus*), le Venturon montagnard²² (*Carduelis citrinella*) où l'essentiel des populations alpines se concentrent, les Grives mauvis (*Turdus iliacus*) et litorne (*Turdus pilaris*), le Pipit farlouse (*Anthus pratensis*), le Merle à plastron (*Turdus torquatus*)...

Dans le territoire, les espèces remarquables d'oiseaux présentées ci-dessous sont protégées par la réglementation française. Certaines d'entre elles sont listées à l'annexe 1 de la Directive « Oiseaux », dans la liste rouge des vertébrés de Rhône-Alpes et bénéficient parfois d'un plan national d'actions :

- **Moineau soulcie (*Petronia petronia*)**

Sur le territoire de préfiguration du Pnr des Baronnies Provençales, le Moineau soulcie est présent notamment sur les plateaux cultivés comme les vallées de l'Oule, l'Eygues, l'Ennuye, l'Ouvèze, la Méouge, le Buëch ainsi que dans le Rosanais et le Laragnais.



Moineau soulcie - © S. BLACHE

- **Vautour fauve (*Gyps fulvus*)**

Au sein du périmètre de préfiguration du Pnr, le Vautour fauve a été réintroduit depuis les années 1996 par l'association « Vautours en Baronnies » dans la vallée de l'Eygues. Les



Vautour fauve - © C. TESSIER

²² A noter que cette espèce est également notée nicheuse sur certains secteurs de montagnes

derniers comptages réalisés en 2009 font état pour la colonie de Vautour fauve de 106 couples reproducteurs et 66 jeunes à l'envol soit 285 jeunes en 11 ans.

■ **Vautour moine (*Aegypius monachus*)**

Depuis 2004 dans les Préalpes Provençales (Massif des Baronnies et Gorges du Verdon), la Fondation pour la Conservation du Vautour moine, l'association « Vautours en Baronnies » et la LPO Provence-Alpes-Côte d'Azur ont débuté un programme de réintroduction du Vautour moine. Elles oeuvrent dans le cadre d'un plan national d'actions coordonné par la DIREN Midi-Pyrénées et mis en œuvre par la Mission Rapace de la Ligue de Protection des Oiseaux. Ce programme a commencé dans les Baronnies avec la libération des premiers Vautours moines pendant l'été 2004. Depuis, 25 Vautours moines ont été relâchés dans le secteur de Rémuzat. En 2009, 4 couples de Vautours sont formés avec les premières tentatives de reproduction.



Vautour moine - © C. TESSIER

■ **Vautour percnoptère (*Neophron percnopterus*)**

En France, elle fait l'objet d'un plan national d'actions coordonné par la DIREN Aquitaine et mis en œuvre par la Mission Rapace de la Ligue de Protection des Oiseaux. Dans les Baronnies Provençales, cette espèce est revenue spontanément au contact des deux autres espèces de vautours en 1999 après plus d'une vingtaine d'années d'absence. En 2008, trois couples se sont reproduits avec succès (un poussin par couple) dans le département de la Drôme (deux dans les Baronnies (bassin de l'Eygues) et un nouveau couple sur la bordure sud du Vercors).



Vautour percnoptère - © C. TESSIER

■ **Aigle royal (*Aquila chrysaetos*)**

Dans les Baronnies Provençales, les experts estiment que les densités de cette espèce sont parmi les plus importantes de France. Sur la partie drômoise de notre territoire, une quinzaine de couples se reproduit chaque année. Elle se reproduit également dans le Serrois, Laragnais, les gorges de la Méouge.



Aigle royal - © T. VEZON

■ **Crave à bec rouge (*Pyrhocorax pyrrhocorax*)**

Au sein du périmètre de préfiguration du Pnr, le principal site de nidification se situe sur les falaises de l'ancien fort de Mévouillon où une trentaine d'individus environ se regroupent. Le secteur du Pied du Mulet à Eourres est également un site de reproduction.



Crave à bec rouge - © C. TESSIER

■ **Venturon montagnard (*Carduelis citrinella*)**

Dans les Baronnies Provençales, cette espèce s'observe en période de reproduction dans les zones de montagne (montagne de Raton, d'Angèle...). Une grande partie des populations alpines hivernerait dans les Baronnies.

■ **Pie-grièche méridionale (*Lanius meridionalis*)**

En France, cette sa limite de répartition passe par le sud de la région Rhône-Alpes (sud Ardèche et Baronnies). Sur les Baronnies Provençales, cette espèce n'est pas répartie de manière homogène sur les milieux qui lui apparaissent favorables, une vingtaine de couples semblent s'y reproduire régulièrement. Elle s'observe notamment dans la vallée de l'Ouvèze (plateau des Moures), de la Méouge et de l'Ennuye et sur les secteurs de Mévouillon, de Ferrassières, du Séderonnais, du Rosanais.



Venturon montagnard
© S. BLACHE

Les trois espèces de **Vautours** étaient nicheuses dans les Baronnies Provençales jusqu'au XX^e siècle, mais elles y ont disparu avant leur retour progressif à partir des années 1990. Dans les Baronnies Provençales, l'association « Vautours en Baronnies », qui associe élus locaux, naturalistes, éleveurs et chasseurs, pilote ces différents Plans d'actions qui rencontrent un succès incontestable. Cette expérience est également remarquable d'un point de vue social et économique car elle a permis de répondre à une demande locale importante en matière d'élimination de cadavres d'ovins et de caprins. En organisant la récupération de carcasses d'ovins et de caprins issus de la mortalité naturelle des troupeaux présents dans les Baronnies provençales, l'association « Vautours en Baronnies » a ainsi créé une filière spécifique d'équarissage naturel. Il s'agit enfin d'une réussite économique pour le territoire. Environ 20 000 « curieux de nature » viennent chaque année découvrir ces oiseaux. Les médias (télévisions, radios, presse écrite locales et nationales...) sont aussi attirés par les Vautours et, par leurs reportages, participent à la connaissance des Baronnies Provençales²³.

C.4 - Les mammifères

a) Les mammifères terrestres²⁴

cf. annexe Habitats naturels, espèces végétales et animales remarquables présents sur le territoire de préfiguration du Pnr des Baronnies Provençales

Ces espèces utilisent les milieux terrestres et aquatiques pour s'alimenter, se reproduire et transiter. Dans les Baronnies Provençales, 46 espèces de mammifères terrestres ont été recensées dont 8 espèces protégées par la réglementation française. Les espèces de gibier (grand et petit) ne présentent pas d'enjeux de conservation mis à part celles de milieux ouverts, comme le lapin de Garenne qui a connu un très fort déclin au cours du siècle précédent.

Le grand gibier est présent en abondance (chevreuil, sanglier, chamois... et dans une moindre mesure le cerf). Certaines espèces comme le chamois sont en cours de recolonisation des Baronnies. Une petite population de mouflons, espèce introduite, est localisée aux alentours des communes de Reilhanette, Plaisians et Ferrassières. Des suivis sont organisés (comptages castor, turdidés, ongulés, lièvres, cervidés...) par les Fédérations de Chasseurs et les services de l'ONCFS.

Les espèces remarquables, présentées ci-dessous, se retrouvent dans les Baronnies Provençales. Deux d'entre elles sont protégées par la réglementation française et inscrites en annexe II de la Directive « Habitats-faune-flore ».

■ Castor d'Europe (*Castor fiber*)

Dans les Baronnies Provençales, le Castor, connu au sein du périmètre depuis une trentaine d'années, est présent notamment sur certains tronçons des bassins de l'Eygues, l'Ennuye, l'Oule, l'Ouvèze et le Lez. Il est également mentionné sur le Buëch mais en amont du périmètre de préfiguration. Il semble que sa recolonisation ait connu un plus fort dynamisme du côté drômois que du côté haut-alpin.



Castor d'Europe

²³ Source : C. Tessier (Association Vautours en Baronnies)

²⁴ Comm. pers. : N. JEAN (Fédération départementale des chasseurs des Hautes-Alpes), G. PERRIER (Fédération départementale des chasseurs de la Drôme), JP. SERRES – JM MARSOLLIER – Y. LEONARD, C. DUCHAMP, T. CARTET (ONCFS 05), C. BLACHIER (ONCFS 26), C. TESSIER (Vautours en Baronnies), M. PHISEL (CRA VE), SMBVL.

■ Chamois (*Rupicapra rupicapra*)

Dans les Baronnies Provençales, le Chamois recolonise ses milieux de prédilection, les territoires de moyenne montagne boisée, depuis une vingtaine d'années. Les populations sont en augmentation. Les suivis ont permis de mettre en évidence la présence de cette espèce, à des altitudes basse, dans les oliveraies, ce qui constitue une originalité notable.



Chamois - © R. MATHIEU

■ Loup gris (*Canis lupus subsp. italicus*)

Dans les Baronnies Provençales, des individus ont été observés à la frontière des départements drômois et haut-alpin (Rosanais, Buëch, et à proximité immédiate sur le secteur d'Aujourd). Les derniers suivis réalisés par le réseau Lynx-Loup de l'ONCFS confirment l'établissement d'une meute (au minimum 3 adultes + reproduction) dans le massif du Durbon-Jocou, en limite nord-est du territoire de préfiguration.



Loup gris - © ONCFS

b) Les chiroptères : les chauves-souris²⁵

cf. annexe Habitats naturels, espèces végétales et animales remarquables présents sur le territoire de préfiguration du Pnr des Baronnies Provençales

Sur les 34 espèces de chauves-souris présentes en France et toutes protégées par la législation nationale, 18 ont été recensées au sein du territoire de préfiguration du Pnr des Baronnies Provençales. 30 espèces sont présentes en régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes. Les chauves-souris peuvent être caractérisées par les types d'habitats qu'elles affectionnent pour le gîte et la chasse, ainsi que par les régions climatiques où elles vivent. Les cortèges présentés ci-après le sont en fonction des types de milieux utilisés pour le gîte puis pour les terrains de chasse.

Il est convenu de distinguer selon le gîte :

- **Les espèces cavernicoles** utilisent, pendant une grande partie de leur cycle, les cavités souterraines naturelles et artificielles. On trouve ainsi le Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersi*), le Petit et le Grand murin (*Myotis blythii* et *Myotis myotis*), les Rhinolophes (*Rhinolophus hipposideros* et *Rhinolophus ferrumequinum*). Cet ensemble d'espèces est celui qui a probablement le plus régressé et reste le plus sensible.
- **Les espèces arboricoles** : utilisent les arbres comme gîte ou lieu de chasse. Citons, la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*), la Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*), le Murin de Natterer (*Myotis nattereri*), les oreillards gris et roux (*Plecotus austriacus* et *Plecotus auritus*), des Murins de diverses espèces. D'autres sont très rares du fait du mauvais état de conservation des milieux forestiers gérés (Murin de Bechstein (*Myotis bechsteini*) et de la Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*)).
- **Les espèces rupestres** : utilisent en toute saison les gîtes des nombreuses falaises de la région. Parmi les plus représentatives, on trouve le Molosse de Cestoni (*Tadarida teniotis*), la Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*), le Vespère de Savi (*Hypsugo savii*), les Pipistrelle commune et de Kuhl (*Pipistrellus kuhli*). On trouve aussi d'autres espèces plus occasionnelles telles le Murin à oreilles échanquées (*Myotis emarginatus*), le Petit murin, le Minioptère de Schreibers et aussi souvent le Petit rhinolophe.

Les espèces anthropophiles qui gitent dans les constructions humaines (ponts, maisons, cabanons, immeubles, maisons modernes, etc.). Elles concernent l'adaptation occasionnelle d'espèces des 3 ensembles principaux dont en particulier les rupestres, comme la Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Kuhl et aussi l'Oreillard gris et le Petit rhinolophe.

²⁵ Comm. pers. : S. VINCENT (Groupe Chiroptères Rhône Alpes), E. COSSON (Groupe Chiroptères de Provence).

Dans les Baronnies Provençales, les types de terrains de chasse caractérisent d'autres cortèges de chauves-souris :

- **Les espèces forestières** : La forêt est sans doute le milieu naturel de chasse le plus utilisé par les chauves-souris européennes. Seules certaines espèces semblent inféodées à ce milieu toute l'année (Murin de Bechstein, Barbastelle d'Europe, Noctule de Leisler par exemple).
- **Les espèces de zones aquatiques et humides** : L'espèce la plus liée à ce milieu est le Murin de Daubenton (*Myotis daubentoni*) qui chasse au-dessus de l'eau. D'autres espèces sont représentatives de ce milieu (Pipistrelle pygmée (*Pipistrellus pygmaeus*), Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*)).
- **Les espèces de milieux semi-ouverts et ouverts** : chassent et gîtent au niveau ou à proximité de milieux ouverts ou semi-ouverts (prairies maillées de haies ou proches de lisières forestières par exemple). On peut observer notamment le Petit Rhinolophe, le Grand Rhinolophe et le Petit murin.
- **Les espèces ubiquistes** : Plusieurs espèces trouvent en divers milieux leurs zones d'alimentation comme la Pipistrelle commune et la Pipistrelle de Kuhl. L'oreillard gris semble lui aussi assez ubiquiste et peut être trouvé de la forêt à la garrigue ouverte et aux zones rocheuses et rupestres.

Certaines espèces, présentes dans les Baronnies Provençales, sont plus spécifiques et typiques de milieux chauds ou méditerranéens (Molosse de Cestoni, Vespère de Savi, Minioptère de Schreibers).

Les lampadaires attirent de nombreux insectes piégés dans les rayons de lumière. Cette manne est exploitée par plusieurs chauves-souris au vol rapide dites « butineuses de lampadaires », comme les pipistrelles, les sérotines, les noctules, les molosses, et même le Minioptère de Schreibers. Il n'en reste pas moins que les éclairages nocturnes apparaissent comme très néfastes à la faune et doivent être considérés comme un problème de conservation pour les chauves-souris.

Ces espèces font l'objet d'un Plan d'Actions National pour les Chiroptères (PANC II), qui fait suite à un premier PANC mis en œuvre entre 1999 et 2003. Ce nouveau Plan vise à protéger, améliorer les connaissances et informer et sensibiliser le public. Sur le territoire des Baronnies Provençales, qui concerne deux Régions, les principaux intervenants sont les groupes Chiroptères Rhône-Alpes et Provence qui cherchent à mettre en œuvre ces différents objectifs.

Parmi les **espèces remarquables** du territoire, présentées ci-dessous, quatre sont toutes inscrites en annexe II de la directive « Habitats-faune-flore » et considérées en danger ou en grave danger sur la liste rouge des Vertébrés de Rhône-Alpes.

- **Murin de Bechstein (*Myotis bechsteini*)**

Le Murin de Bechstein est régulièrement contacté sur la partie ouest du territoire dans les secteurs de la montagne de la Lance et de vallée du Lez. Côté haut-alpin, cette espèce y est potentiellement présente, dans la vallée de la Méouge notamment). Elle reste toutefois assez méconnue (répartition, estimation des populations, etc.). En effet, il est impossible de donner une estimation de ses effectifs du fait de sa grande discrétion, qui nécessite des opérations spécifiques d'étude.



Murin de Bechstein

- **Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*)**

Dans les Baronnies Provençales, les données sont assez ponctuelles. Elles concernent notamment les vallées de l'Eygues, de l'Ouvèze, du Lez et le secteur de Rosans (Ribeyret et Monjay). Elle est potentiellement présente sur la vallée de la Méouge. A l'instar du Murin de Bechstein, cette espèce trouve dans la région des habitats favorables (chasse, reproduction) mais reste méconnue. Il est donc impossible de donner une estimation de ses effectifs du fait de sa grande discrétion, qui nécessite des opérations spécifiques d'étude.



Barbastelle d'Europe
© C. SCHONBACHLER

■ **Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)**

Dans les Baronnies Provençales, le Petit Rhinolophe est une espèce très présente aussi bien sur la partie drômoise où des gîtes de reproduction (exclusivement dans du bâti) et d'hivernage (dans des grottes ou des mines) ont été découverts (vallée du Bentrax), que dans les Hautes-Alpes (vallées du Buëch et de la Méouge). Sur la partie drômoise la population de Petit Rhinolophe est estimée, entre 200 et 300 individus. Côté haut-alpin, aucune estimation de population n'est faite.



Petit Rhinolophe
© S. VINCENT

■ **Petit Murin (*Myotis blythii*)**

Dans les Baronnies Provençales, le Petit Murin est assez peu connu. Les experts tendent à dire que cette espèce est assez rare, deux colonies sont connues à proximité du territoire de préfiguration du Pnr (Grignan, massif forestier de la Roanne). Des individus ont été contactés dans les gorges de Trente-Pas, sur les vallées du Buëch et de la Méouge. A l'heure actuelle, nous ne disposons que de très peu d'éléments sur ses effectifs du fait de sa forte ressemblance avec le Grand murin et des colonies mixtes qu'ils forment.



Petit Murin
© S. VINCENT

■ **Molosse de Cestoni (*Tadarida teniotis*)**

Les Baronnies Provençales présentent des habitats très favorables pour cette espèce qui est régulièrement contactée sur les vallées de l'Eygues et de la Méouge. Aucun gîte n'est à ce jour recensé. Elle est sans doute bien présente dans les systèmes de falaises les mieux exposées.



Molosse de Cestoni
© S. VINCENT

c) L'utilisation du milieu par les mammifères

Le périmètre de préfiguration du Pnr des Baronnies Provençales regroupe des milieux particulièrement intéressants pour les mammifères, principalement du fait de la présence de milieux très diversifiés imbriquant massifs forestiers, zones agricoles et vergers, prairies pâturées et cours d'eau. Ces milieux constituent des habitats particulièrement favorables à la majorité des espèces. Les haies et les lisières forment des corridors de déplacement suivis par les mammifères, notamment les chauves-souris, pour rejoindre les zones de chasse, les gîtes de transit ou encore les sites d'hibernation selon les caractéristiques biologiques des espèces. Les boisements procurent des gîtes et abris pour les espèces à affinités forestières (fissures, anfractuosités dans les arbres, souches...). Aucune donnée n'est disponible quant aux collisions routières mettant en évidence des secteurs plus utilisés pour les déplacements faunistiques. L'ensemble des experts s'accorde à dire que le maillage des trames verte et bleue est suffisamment imbriqué pour favoriser un déplacement diffus et aucun corridor écologique emprunté principalement par les mammifères n'a été mis en évidence.

Les mammifères, et en particulier les chiroptères, sont très sensibles aux modifications de leurs habitats (fragmentation, disparition ou dégradation des corridors...) qui peuvent engendrer notamment des perturbations dans leurs déplacements, leurs conditions de gîte et leur reproduction.

C.5 - La faune aquatique²⁶

²⁶ Comm. pers. : Fédération de la Drôme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDPPMA 26), FDPPMA 05, ONEMA 26, ONEMA 05, SIEM, SMIGIBA, SIEM, SIDREI, SMBVL, AAPPMA « Truite du Lez », AAPPMA « La Gaule Laragnaise », AAPPMA « La Gaule Tricastine », AAPPMA « Truite de la Méouge », AAPPMA « Truite de l'Ouvèze », AAPPMA « Gaule de l'Eygues et de l'Oule ».

Les Baronnie Provençales recèlent une faune aquatique remarquable témoignant de la qualité de ses cours d'eau tant au niveau habitats (grande diversité de faciès...), qu'au niveau de la qualité générale biochimique de l'eau.

a) Les poissons

cf. annexe Habitats naturels, espèces végétales et animales remarquables présents sur le territoire de préfiguration du Pnr des Baronnie Provençales

De nombreuses espèces piscicoles sont présentes dans les cours d'eau sillonnant le territoire. Parmi les espèces pêchées ou bénéficiant d'un statut de protection (réglementaire ou inscrite en annexe II de la directive européenne « Habitat, Faune, Flore »), on peut en recenser 6 considérées comme patrimoniales. A savoir, la Truite fario (*Salmon trutta fario*) de souche méridionale, le Toxostome (*Chondrostoma toxostoma*), le Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*), l'Apron du Rhône (*Zingel asper*), le Chabot (*Cottus gobio*) et le Blageon (*Leuciscus souffia*).



Truite fario - © S. BLACHE

b) Les invertébrés aquatiques

cf. annexe Habitats naturels, espèces végétales et animales remarquables présents sur le territoire de préfiguration du Pnr des Baronnie Provençales

L'Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) constitue l'espèce d'invertébrés aquatiques la plus remarquable sur le territoire des Baronnie Provençales. Cette espèce protégée nationalement est présente régulièrement et forme de belles populations sur les cours d'eau et têtes de bassins.

Concernant la faune aquatique, les principales menaces rencontrées sur le territoire sont les perturbations des lits mineurs et majeurs des cours d'eau (extraction de matériaux...), les pollutions d'origines diverses, le réchauffement de l'eau provoquant une modification de la répartition des peuplements piscicoles (recul des espèces d'eau fraîche et vive vers les têtes de bassins), la libre circulation piscicole pouvant être entravée par des aménagements hydrauliques non équipés (seuils, barrages, etc.), les modifications de débits (sécheresses, prélèvements, etc.). Les zones de sources et têtes de bassins correspondent à des milieux particulièrement sensibles et vulnérables abritant une faune aquatique très exigeante en qualité de milieux.

Parmi les espèces remarquables du territoire et présentées ci-dessous, toutes sont protégées par la réglementation française et inscrites en annexe II de la directive « Habitats-faune-flore ». L'Apron du Rhône bénéficie d'un plan national d'actions.

■ Apron du Rhône (*Zingel asper*)

L'Apron est endémique du bassin du Rhône. Au sein du périmètre de préfiguration, l'Apron n'est présent que dans la section aval du Buëch, depuis Eyguians jusqu'à la confluence avec la Durance et en aval de la Méouge.



Apron du Rhône
© S. BLACHE

■ Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*)

Au sein du périmètre de préfiguration du Pnr, les populations de Barbeau méridional semblent « bien portantes », on les retrouve notamment sur la plupart des affluents du Buëch (Méouge, Céans, Blème) et bien réparties sur l'ensemble des cours d'eau drômois.



Barbeau méridional
© FDPPMA 26

■ Ecrevisse à pieds blancs (*Austropotamobius pallipes*)

Dans les Baronnies Provençales, cette écrevisse autochtone est représentée de façon homogène et diffuse sur l'ensemble du territoire principalement en tête de bassin versant et adoux, aussi bien en Drôme que dans les Hautes-Alpes. Les populations présentes peuvent être importantes. Leur présence démontre de la très bonne qualité des milieux aquatiques de ces secteurs.



Ecrevisse à pattes blanches
© P. CAREL

D - Les espèces à caractère envahissant et les fonctionnalités écologiques

D.1 - Les espèces à caractère envahissant

Ces invasions biologiques sont de nos jours considérées au niveau international comme étant la seconde cause d'appauvrissement de la biodiversité, juste après la destruction d'habitats naturels (S. MULLER, 2006). En effet, ces espèces dites envahissantes entrent en compétition avec les espèces autochtones (pour la lumière, pour l'espace, pour les ressources alimentaires...) et entrent ainsi en concurrence ou menacent directement la pérennité d'espèces remarquables voire très rares. Certaines espèces peuvent engendrer d'autres répercussions pour les activités humaines (diminution de rendements agricoles, par exemple) ou pour la santé humaine (plantes allergisantes, photosensibilisantes, etc.).

Les espèces à caractère envahissant sont présentes de manière assez ponctuelle selon les secteurs du territoire. En ce qui concerne les espèces végétales, les principales espèces envahissantes sont liées aux milieux aquatiques et rivulaires. Nous pouvons citer notamment :

- **Buddléia de David ou arbre à papillons (*Buddleja davidii*)** : cet arbuste originaire de Chine, se développe généralement en fourrés denses le long des lits des principales rivières du territoire :
 - Le Buëch : présent sur une petite portion en fourrés denses mais qui potentiellement pourrait s'étendre ;
 - Le Lez : l'espèce a encore assez peu colonisé les rives du Lez. On la retrouve sur sa partie amont ainsi que le linéaire de la Veyssanne ;
 - L'Ouvèze.
- **Renouée du Japon (*Fallopia japonica*)** : cette plante pérenne, originaire d'Asie Orientale, s'ancre dans le sol grâce à un système racinaire très développé. Cette espèce rivulaire forme des buissons denses et souvent impénétrables. Elle se retrouve ponctuellement sur :
 - Le Buëch où elle est en voie d'expansion ;
 - L'Ouvèze et l'Eygues.
- **Robinier faux acacia (*Robinia pseudoacacia*)** : cet espèce pionnière originaire de l'est des Etats-Unis, colonise facilement les terrains bien ensoleillés et secs. On retrouve cet arbre disséminé sur l'ensemble du territoire.
- **Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*)** : cette espèce originaire de l'ouest de l'Himalaya, se développe notamment le long des cours d'eau et milieux humides. On peut la retrouver par exemple en bordure du Lez (secteur de Rousset-les-Vignes).
- **Ambrosie à feuille d'armoise (*ambrosia artemisiifolia*)** : cette composée annuelle, originaire d'Amérique du Nord, colonise principalement les zones rudérales, les sols sablonneux et assez frais. Cette espèce est très allergène. On la retrouve notamment sur certains secteurs de l'Ouvèze ainsi que sur l'ensemble des berges et des milieux terrestres du bassin versant du Lez.

A noter que la Jussie (*Lugwidia peploides*) n'est pas encore mentionnée dans les Baronnies Provençales.

Les espèces animales à caractère envahissant semblent plus limitées. La présence de l'Ecrevisse américaine (*Orconectes limosus*) est très limitée. Elle est mentionnée dans quelques plans d'eau des Baronnies hautes-alpines et sur le Buëch en amont du barrage de Saint-Sauveur. Cette espèce est à surveiller étroitement. En effet, outre son fort pouvoir colonisateur, certains individus peuvent être porteurs de maladies engendrant la disparition des espèces autochtones (Ecrevisse à pattes blanches dans notre cas).

Les données sur notre territoire relatives aux répartitions locales, à l'écologie particulière et le contrôle de ces espèces sont très limitées.

D.2 - Fonctionnalités écologiques

Le périmètre de préfiguration proposé pour la création du Parc naturel régional des Baronnies Provençales regroupe une mosaïque de milieux naturels très favorables à une flore et une faune diversifiées. Ce contexte est particulièrement favorable à différents groupes faunistiques (oiseaux, mammifères, poissons, etc.) qui y trouvent des zones d'alimentation, de chasse, de reproduction, de transit, qu'ils utilisent temporairement ou en permanence durant leur cycle biologique.

Les déplacements s'effectuent notamment le long de corridors biologiques que constituent les trames vertes (corridors végétalisés...) et trames bleues (corridors aquatiques). De tels corridors peuvent plus facilement apparaître via une analyse fine et locale de l'écologie du paysage en se basant par exemple sur le recensement d'éléments fixes du paysage tels les barrières naturelles (falaises, gorges...), les linéaires de végétation (ripisylves, haies, lisières forestières...), les cours d'eau... Ces éléments structurants servent de repères pour les animaux pour effectuer leurs déplacements, comme le font les chauves-souris qui utilisent leur système d'écholocation pour repérer de tels éléments afin de se rendre sur leur terrain de chasse et rejoindre leur gîte. Les Baronnies Provençales se caractérisent par une occupation du sol définie par une omniprésence des milieux naturels et par peu de secteurs pouvant être définis comme mités ou fragmentés. Ainsi, la disposition des milieux présents sur le territoire permet de très bons déplacements et la dispersion de la faune et la flore très diffuse et non limitées à certains secteurs. Les trames bleues, quant à elles, sont bien délimitées et fortement liées à la topologie du territoire (gorges, lits majeurs étendus...).

L'imbrication des différentes trames permet d'avoir d'importantes interactions entre-elles. En effet, la plupart des cours d'eau possèdent une ripisylve continue, en lien avec des massifs forestiers ou des zones ouvertes maillées de linéaires végétalisés (haies...). Ces connexions permettent, outre les déplacements pour la chasse et l'alimentation, le brassage génétique entre les différentes populations présentes sur le territoire et à l'extérieur. Les continuités biologiques sont assurées et utilisées par les espèces pour rejoindre les zones du nord (Vercors notamment), l'est (zones alpines), le sud (le Ventoux) et l'ouest (Vallée du Rhône et au-delà).

Au-delà, des aspects d'espaces et d'espèces remarquables, il est important de souligner que le territoire des Baronnies Provençales est constitué d'une « nature ordinaire » d'excellente qualité. Elle permet d'assurer les interrelations des différents milieux et espèces, fournit souvent un habitat à la faune sauvage, et contribue à la fonctionnalité des écosystèmes (corridors écologiques, protection des bassins-versants...). Cette notion est essentielle car en ne s'assurant pas de la pérennité de ces espaces, par de bonnes pratiques humaines notamment, cette nature dite « ordinaire » pourra devenir rare.

Bilan synthétique de patrimoine naturel des Baronnies Provençales

Pour mémoire, plus de 60 % du territoire de préfiguration du Pnr des Baronnies Provençales sont couverts par des Z.N.I.E.F.F. Il démontrant son fort intérêt biologique tant au niveau floristique, faunistique qu'en terme de fonctionnalité écologique. Intérêts également mis en exergue par la présence de nombreux autres périmètres de type Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles... Cette reconnaissance du patrimoine naturel remarquable est également renforcée par la très grande qualité de la nature dite « ordinaire » (milieux prairiaux, pelouses, rivières...).

Diversité biologique des Baronnies Provençales (approche non exhaustive)							
	France	Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Région Rhône- Alpes	Périmètre de préfiguration du Pnr des Baronnies Provençales	Part des Baronnies par rapport à la France	Part des Baronnies par rapport à région Provence-Alpes- Côte d'Azur	Part des Baronnies par rapport à région Rhône-Alpes
Oiseaux nicheurs	246	212	216	≈ 132	54%	62%	61%
Amphibiens	36	16	21	10	28%	63%	48%
Reptiles	33	26	21	16	48%	62%	76%
Insectes	35 200	Non évalué	133	Non évalué données partielles	/	/	/
Chiroptères	34	30	30	18	53%	60%	60%
Poissons	78	44	49	Non évalué données partielles	/	/	/
Invertébrés aquatiques	XX	XX	Non évalué	Non évalué données partielles	/	/	/
Flore	≈ 6 000	≈ 4 700	≈ 4 300	≈ 2 000	33%	43%	47%

Données France, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes : Sources DIREN Rhône-Alpes (2005) / DIREN Provence-Alpes-Côte d'Azur (2005), CBNA, comm. pers. Experts

Milieux, faune et flore des Baronnies Provençales : atouts, faiblesses, opportunités, menaces, enjeux

Atouts	Faiblesses
Richesse faunistique et floristique d'exception et milieux bien conservés	
Présence de nombreuses espèces protégées, d'intérêt communautaire et/ou remarquables	Mise en valeur ou périmètres de protection souvent mal acceptés par les populations locales
Présence d'habitats d'intérêt communautaire et/ou remarquables	Pas de réelle mise en place de gestion de milieux (sauf cas précis de sites N2000 dotés d'un Docob côté 05), d'un ENS doté d'un PdG)

Atouts	Faiblesses
Surface d'espaces naturels importante	Nature ordinaire peu prise en compte
Grande diversité d'habitats naturels en mosaïque	Peu d'inventaires complets réalisés sur le territoire. Certains groupes faunistiques sont encore peu connus
Trames vertes et bleues en bon état de conservation – déplacements faunistiques et colonisation floristiques non perturbés	Manque de suivi sur le territoire de certaines espèces faunistiques menacées pour estimer les populations en présence
Pour la population préservation du cadre de vie = préservation de l'environnement	Régression de certaines espèces liées notamment aux milieux ouverts/semi-ouverts
Présence de syndicats de rivière sur la quasi-totalité des cours d'eau du territoire	Un des principaux cours d'eau n'est pas encore pourvu de contrat de rivière
Milieux forestiers présentant une grande diversité de peuplements (essences, âges)	Développement des espèces à caractère envahissant
Forte attente des acteurs locaux d'actions de sensibilisation en environnement	Peu ou pas de documents de planification/documents d'urbanisme, pas d'intégration environnementale dans les documents

TENDANCES EVOLUTIVES du territoire de préfiguration du Pnr des Baronnies Provençales	
Opportunités	Menaces
Baronnies = zone de transition entre influences méditerranéenne et alpine	Peu de zones sont protégées réglementairement Les zones pouvant bénéficier de mesures de gestion ne le sont pas forcément (N2000, ENS notamment)
Mise en valeur du patrimoine naturel = associations environnementales compétentes, sensibilisation, pédagogie...	L'augmentation de la fréquentation (APN, sports motorisés...) des milieux naturels peuvent engendrer des perturbations (dérangements de la faune, etc.) voire des destructions d'espèces et/ou d'habitats
Préservation de la Nature / du cadre de vie = attente de la population (sans réglementation particulière)	La fermeture des milieux (déprise agricole → avancée de la forêt) entraîne une perte de biodiversité
Relance de la démarche Natura 2000 côté drômois → moyens financiers de gestion des espaces (contrats MAE...)	L'urbanisme et son étalement peuvent engendrer un mitage des milieux, une fragmentation des habitats avec perte/dégradation des corridors biologiques, destruction des habitats naturels...
Les dispositifs de concertation mis en place dans le cadre de l'élaboration de la Charte du Pnr permettent de sensibiliser la population et les acteurs locaux sur le patrimoine naturel et l'importance de sa préservation	
Volet environnemental intégré dès l'amont des réflexions dans les programmes portés par le SMBP (Charte Forestière de Territoire des Baronnies Provençales, Plan Pastoral de Territoire, programme Activités de Pleine Nature (plan escalade)) et donc dans la future gestion pratiquée	

Milieux, faune et flore des Baronnies Provençales : les enjeux

Enjeux du territoire de préfiguration du Pnr des Baronnies Provençales
Maintenir et/ou restaurer la biodiversité, les milieux ouverts et semi-ouverts, et mettre en oeuvre des moyens de gestion des espaces se fermant par déprise agricole
Maintenir des milieux naturels en mosaïque pour une meilleure fonctionnalité écologique et une biodiversité plus riche
Préserver des milieux naturels / semi-naturels communs du cadre de vie assurant eux aussi une bonne fonctionnalité écologique et abritant une faune et une flore variées
Préserver à long terme des espaces dits remarquables
Maintenir, restaurer et améliorer la libre circulation des espèces et améliorer la connaissance
Surveiller, contrôler, améliorer les connaissances des espèces à caractère envahissant
Améliorer et développer des connaissances naturalistes
Améliorer et développer des connaissances concernant les espèces et espaces menacés et/ou à enjeux sur le territoire des Baronnies Provençales
Coordonner et fédérer des réseaux des partenaires (institutionnels, associatifs, ...)
Communiquer et sensibiliser les différents publics (élus, scolaires, grand public, agents techniques des collectivités locales)

3 - Les héritages de l'histoire : le patrimoine culturel

Les Baronnie Provençales sont un territoire à l'histoire originale, dont le relief a conditionné l'occupation et la valorisation des terroirs. Chaque époque a redéfini les relations entre le cœur du massif, profondément rural, et les vallées ou les plaines contiguës où les villes se sont développées. Depuis la période du chasséen (V^e millénaire av. J-C), il a toujours été densément occupé. La féodalité l'a profondément marqué. Les familles, élevées au rang de barons et qui dominent alors la région, organisent un réseau cohérent de châteaux et de villages fortifiés. Intégrées au Dauphiné puis à la France en 1349, les Baronnie connaissent les crises de la fin du Moyen Age, le renouveau du XVI^e siècle, mais aussi les guerres de religion au cours desquelles elles deviennent un des bastions protestants français. Après la croissance de la première moitié du XIX^e siècle, les conflits, les crises et l'enclavement contribuent à un vaste mouvement de désertification encore lisible dans les années 1970. Il résulte de cette histoire un héritage patrimonial qui contribue à donner aux Baronnie Provençales un caractère original. Le moindre village conserve les restes de son château, d'une église romane, de fortifications, mais aussi de patrimoines qui montrent le patient travail, au cours des siècles, de ses habitants pour utiliser, dans sa totalité, un terroir de moyennes montagnes sèches.

A - L'histoire des Baronnie Provençales : un territoire rural, tantôt unifié, tantôt divisé, marqué par le Moyen Age

Les Baronnie Provençales sont constituées de terroirs voisins qui, du moins à partir du haut Moyen Age, se sont trouvés dans une situation comparable à l'égard du processus séculaire de constitution d'un pouvoir central. L'absence d'agglomération, capable de fédérer l'ensemble du territoire, a soumis les Baronnie Provençales à des va-et-vient réguliers entre quelques tentatives d'organisation autonome du territoire et des périodes plus longues au cours desquelles la région a été écartelée entre plusieurs pôles. Parmi les périodes d'unification, le temps de la féodalité, entre le XI^e et la fin du XIII^e siècle, occupe une place particulière. En établissant l'histoire d'une unité hésitante, c'est en fait le destin commun d'un territoire fondamentalement rural qui émerge.

■ **Les Baronnie, portion du territoire Voconce**

Les premières organisations politiques dans les Baronnie Provençales remontent à la fin de l'âge du fer, même si la région est occupée depuis le Paléolithique inférieur. Au cours de l'âge du fer, le territoire des Baronnie Provençales est occupé par une confédération de peuples gaulois, les Voconces. C'est ce territoire qu'Annibal traverse en 218 avant J-C. A la fin du 1^{er} siècle avant J-C, cette confédération s'étendait de la Durance à l'Isère, des contreforts des Alpes à l'ouest jusqu'aux environs de Chorges à l'est. Les Voconces proprement dits occupaient un territoire qui s'étendait entre le Ventoux et le Vercors sur la presque totalité du territoire du projet de Pnr des Baronnie Provençales. A l'ouest, une portion de ce territoire relevait probablement de la cité des Tricastins qui étendait sa domination jusqu'aux environs de Valréas. A la suite des campagnes militaires victorieuses menées par Rome, en 125-123 avant J-C, contre les Ligures, les Salyens et les Voconces, la région des Baronnie est intégrée, en 121, à la région de la Gaule transalpine.

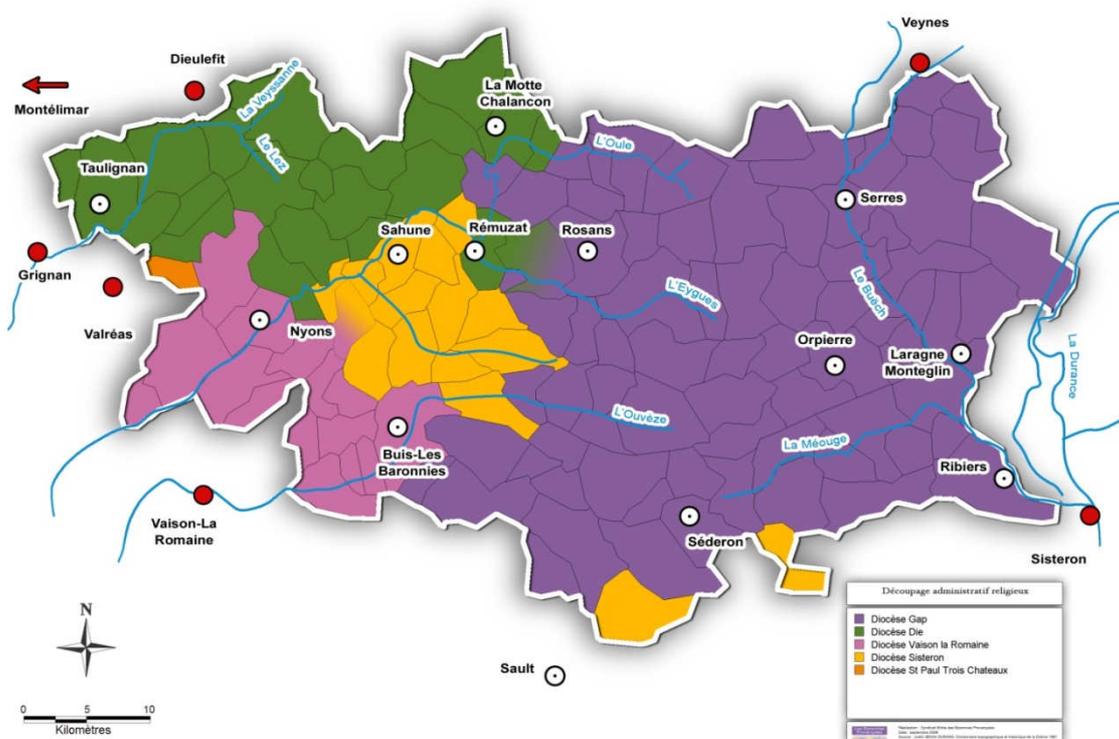
Au Haut-Empire, deux cités dominent le territoire des Voconces, *Vasio* (Vaison-la-Romaine) au sud et *Lucus* (Luc-en-Diois) au nord. Toutefois deux autres chefs-lieux de cité, Gap et Sisteron, émergent progressivement à l'est et organisent l'ensemble des terroirs environnants, alors que Die supplante Luc. Il est toutefois difficile de connaître les contours précis de chacune de ces cités. Il semble que le territoire était

divisé en *pagi* dont certains chefs lieux pourraient avoir été à l'origine d'agglomérations secondaires. Ce serait le cas de Rosans (*pagus Rosanensis*), de Mirabel-aux-Baronnies (*pagus Cadienses*), du Pègue (*pagus Aletanus*), de Sainte-Jalle (*pagus Baginensis*) ou Lagrand (quartier de la Plaine). D'autres bourgs ou villes, comme Buis-les-Baronnies, Ribiers, Taulignan, Montbrun-les-Bains ou Nyons, auraient aussi une origine gallo-romaine.

■ L'instauration d'un ordre chrétien : premières délimitations internes sûres

Au cours du Bas-Empire, les divisions antérieures sont confortées avec la christianisation de la région. En 314, un évêque de Vaison-la-Romaine, avec son exorciste, est présent au Concile d'Arles. Quelques témoignages, plus ou moins légendaires, évoquent ces premiers temps chrétiens. Au VI^e siècle, un moine, venu de la région d'Orléans, Marius ou Mary, crée l'abbaye de Bodon, située sur le plateau de Saint-Laurent sur la commune de Saint-May. A la même époque, Galle aurait été ensevelie dans la basilique Saint-Etienne du *Bagenus vicus*, c'est-à-dire Sainte-Jalle. Une légende lie également Césaire, archevêque d'Arles au début du VI^e siècle avec la prospérité de Nyons. Une inscription funéraire chrétienne, trouvée à Bruis et encore conservée, date de cette époque.

La constitution des évêchés, à partir du IV^e siècle après J-C, entérine l'éclatement de la région, en cinq portions inégales. Les évêques sont installés dans les cités gallo-romaines situées en périphérie des Baronnies : Saint-Paul, Gap, Sisteron, Vaison-la-Romaine et Die. Cette division reste en place jusqu'en 1789. A l'extrême ouest, seul le territoire de Saint-Pantaléon-les-Vignes est dans le diocèse de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Au nord-ouest et au centre-nord, la partie méridionale du diocèse de Die s'étend jusqu'à l'Eygues. A l'ouest et au sud-ouest, le diocèse de Vaison-la-Romaine s'étend jusqu'à Noveysan, Chateauneuf-de-Bordette et Buis-les Baronnies au nord. A l'est, le diocèse de Gap s'étend sur l'essentiel du territoire des Baronnies. Enfin, autour de Sainte-Jalle et de Saint-May, le diocèse de Sisteron possédait une enclave, appelée « petit diocèse » et connue dès le XI^e siècle. Ces diocèses étaient eux-mêmes rattachés à trois archevêchés : Arles (Vaison-la-Romaine, Saint-Paul-Trois-Châteaux), Aix (Sisteron, Gap) et Vienne (Die).



Carte 17 - Découpage administratif religieux

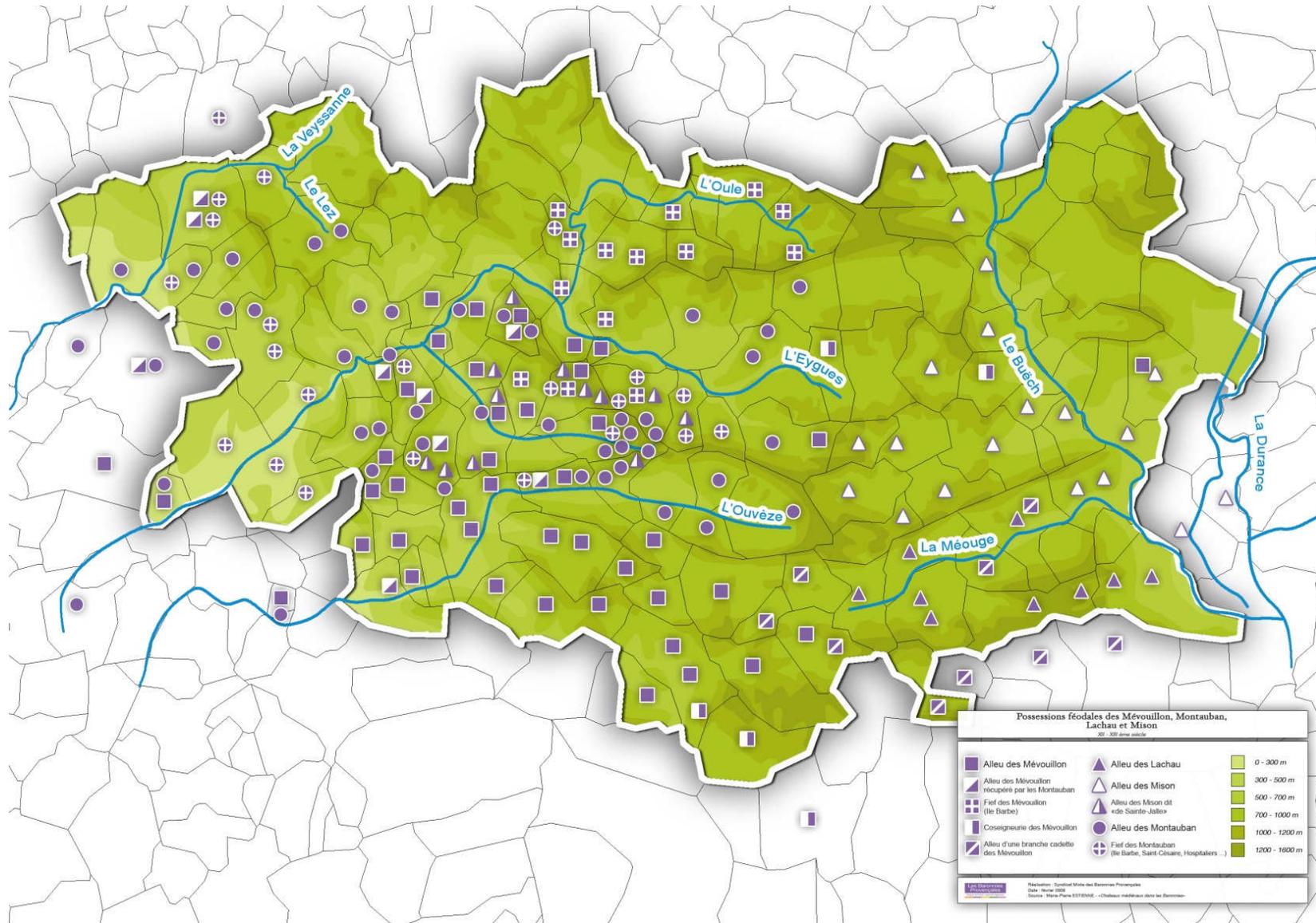
■ Morcellement féodal et unification territoriale

Les divisions administratives mérovingiennes et carolingiennes restent très incertaines, malgré la présence aux VII^e et VIII^e siècles de patrices, et aux VIII^e et IX^e siècles de comtes qui contrôlaient le territoire des Baronnie Provençales depuis les anciennes cités gallo-romaines. Toutefois, les conflits qui agitent le royaume de Bourgogne-Provence, au cours de la première moitié du X^e siècle, ainsi que les razzias effectuées par les Sarrasins, contribuent à morceler le pouvoir local et facilitent l'émergence de grandes familles de l'aristocratie locale qui vont s'inscrire dans le mouvement féodal.

Plusieurs documents des X^e et XI^e siècles révèlent l'existence de ces familles. Celle du clerc Richaud est positionnée dans les diocèses de Gap et de Vaison-la-Romaine depuis Serres et Mison à l'est jusqu'à Vaison-la-Romaine et Malaucène à l'ouest. Celle de l'évêque de Vaison-la-Romaine, Pierre de Mirabel, détient au début du XI^e siècle des biens importants autour de Nyons, dans la Vallée de l'Ouvèze et dans les diocèses d'Orange et de Carpentras. Dans la seconde moitié du XI^e siècle, une famille de Mévouillon est possessionnée dans les Vallées de l'Ouvèze et de ses affluents, alors qu'à l'est une famille de Mison-Dromon émerge dans le secteur de la Vallée du Buëch.

Cette période correspond à l'apparition de pouvoirs locaux très morcelés fondés sur l'existence de seigneuries banales. Les *villae*, héritières des grands domaines gallo-romains ou carolingiens, sont majoritairement supplantées par l'organisation de la population autour des *castra*. Nombre des villages des Baronnie sont issus de cette période. Leurs noms mêmes évoquent souvent les seigneurs (Piégon, Le Poët-en-Percip), les formes d'encadrement militaire (Châteauneuf-de-Bordette, Châteauneuf-de-Chabre, La Bâtie-Verdun...) ou religieux (Saint-May, Saint-Sauveur, Sainte-Jalle, Saint-Auban d'Oze, Saint-Maurice-sur-Eygues, Saint-André-de-Rosans...).

Au cours du XII^e siècle, les liens entre seigneurs locaux s'organisent et se hiérarchisent. Au XIII^e siècle, le territoire des Baronnie est dominé par trois parentèles, même si d'autres familles y possèdent quelques alleux. A l'est, dans le secteur de Serres, le long des vallées de la Blaisance et du Céans, ainsi que dans la vallée du Buëch et dans les environs de Mison, la famille de Mison possède 28 alleux et le quart d'un vingt neuvième. Une branche cadette, les « Mison de Sainte-Jalle », possède au début du XII^e siècle 10 alleux dans la vallée de l'Ennuye qui sont intégrés au haut domaine des Mévouillon. Au centre et à l'ouest, deux familles, elles-mêmes apparentées, se partagent la plupart des seigneuries. Les Mévouillon possèdent 70 alleux répartis le long des vallées de l'Ouvèze, du Menon, du Toulourenc mais aussi dans la vallée de l'Ennuye et au sud de l'Eygues. Dans la vallée de l'Oule et dans le secteur de Lemps, ils reconnaissent 14 fiefs à l'abbaye de Sainte-Barbe de Lyon. Une branche cadette des Mévouillon, également apparentée aux Mison, les Lachau, possède dix alleux aux alentours de Lachau et de Ballons, ainsi que dans la Vallée de Clairecombe. La famille de Montauban possède, au XIII^e siècle, 69 alleux dans la haute vallée de l'Ouvèze, dans la vallée de l'Eygues et dans le secteur de Nyons, Mirabel et Visan. Par le biais de coseigneuries, ces différentes familles étendent leur pouvoir sur d'autres territoires de la région.



Carte 18 - Possessions féodales

Ces seigneuries se constituent aux marges du comté de Forcalquier et de Provence et du marquisat de Toulouse au sud et du Dauphiné au nord. En 1178, les Mévouillon obtiennent le placement de leurs possessions sous l'autorité directe de l'empereur, illustrant ainsi la constitution d'une entité territoriale relativement autonome. Ces seigneurs participent également aux événements qui bouleversent la Provence au XII^e et XIII^e siècles, comme l'effondrement du comté de Forcalquier, le renforcement du comté de Provence ou la croisade des Albigeois.

L'unification territoriale de la majeure partie des Baronnie correspond à la conquête progressive du Dauphiné sur ses marges méridionales. Le Dauphin de Viennois commence, à partir du milieu du XIII^e siècle, à prendre pied dans la région des Baronnie, alors que le comte de Provence tente aussi d'affirmer ses prétentions sur ce territoire. C'est à partir de cette période, le 3^e quart du XIII^e siècle, que le terme de baronnie apparaît pour désigner les seigneuries des Mévouillon et des Montauban. Mais l'endettement de ces deux familles et l'absence d'héritier direct pour les Montauban précipitent, au début du XIV^e siècle, l'intégration de l'essentiel de leurs domaines dans le Dauphiné. A l'ouest, en 1319 ou 1320, les deux seigneuries de Montauban et de Mévouillon sont regroupées sous l'autorité d'une seule administration judiciaire et militaire, installée à Buis-les-Baronnie. A l'est, les territoires issus des seigneuries des Lachau, apparentés aux Mévouillon, et des Mison, sont rassemblés jusqu'en 1512 au début du XIV^e siècle au sein d'un bailliage créé à Serres. A l'exception d'enclaves de la Provence (claverie de l'Oule, régions de Séderon et de Ribiers, terres adjacentes dans les alentours de Grignan) et du Comtat Venaissin (Valouse, Eyroles, Les Pilles, Aubres, Rousset-les-Vignes, Saint-Pantaléon-les-Vignes), la plus grande partie du territoire concerné par le projet de Parc naturel régional est ainsi regroupée sous l'autorité dauphinoise.

■ Un seul nom pour un territoire éclaté

L'intégration dans le Dauphiné, puis dans le royaume de France en 1349, correspond à une double évolution. Le territoire des Baronnie est divisé en deux entités administrées depuis Le Buis et Serres, mais il finit par être désigné comme un ensemble. Le terme de Baronnie qualifie désormais le massif de moyennes montagnes, situées aux confins du Dauphiné et de la Provence.

Une région qui s'intègre dans l'ordre monarchique : la question des guerres

L'intégration des Baronnie et du Dauphiné dans l'espace français fait de la région une des marches du royaume de France. Sa situation géopolitique particulière en fait un terrain d'opérations militaires. Les guerres entre Provençaux et Dauphinois dans les années 1360, la passage des Grandes Compagnies de Raymond de Turenne dans les années 1390, les conflits entre le Dauphin Louis II, futur Louis XI, et son père Charles VII entraînent des opérations militaires destructrices dans La région et bouleversent les cadres administratifs et politiques.

Mais ce sont probablement les guerres avec les principautés italiennes, entre 1494 et les années 1520, puis aux XVII^e et XVIII^e siècles avec le Comté de Savoie, qui favorisent le plus l'intégration des Baronnie dans l'espace national. La région se trouve en effet sur l'itinéraire militaire le plus direct entre le sud du royaume et l'Italie en passant par Pont-Saint-Esprit, Gap et le col du Montgenèvre. Les Baronnie sont alors régulièrement traversées par des troupes et servent de lieu de garnison en hiver. Ces passages de troupes bouleversent l'économie et les institutions locales. Buis-les-Baronnie et Serres deviennent villes d'étape, chargées d'organiser le ravitaillement des armées alors que les communautés d'habitants doivent aussi assurer ce ravitaillement, voire fournir des hommes. A l'échelle du Dauphiné, la principauté perd progressivement son indépendance pour devenir une simple province, transformée en pays d'élection au début du XVII^e siècle.

Une unification temporaire ? L'organisation militaire protestante (1560-1620)

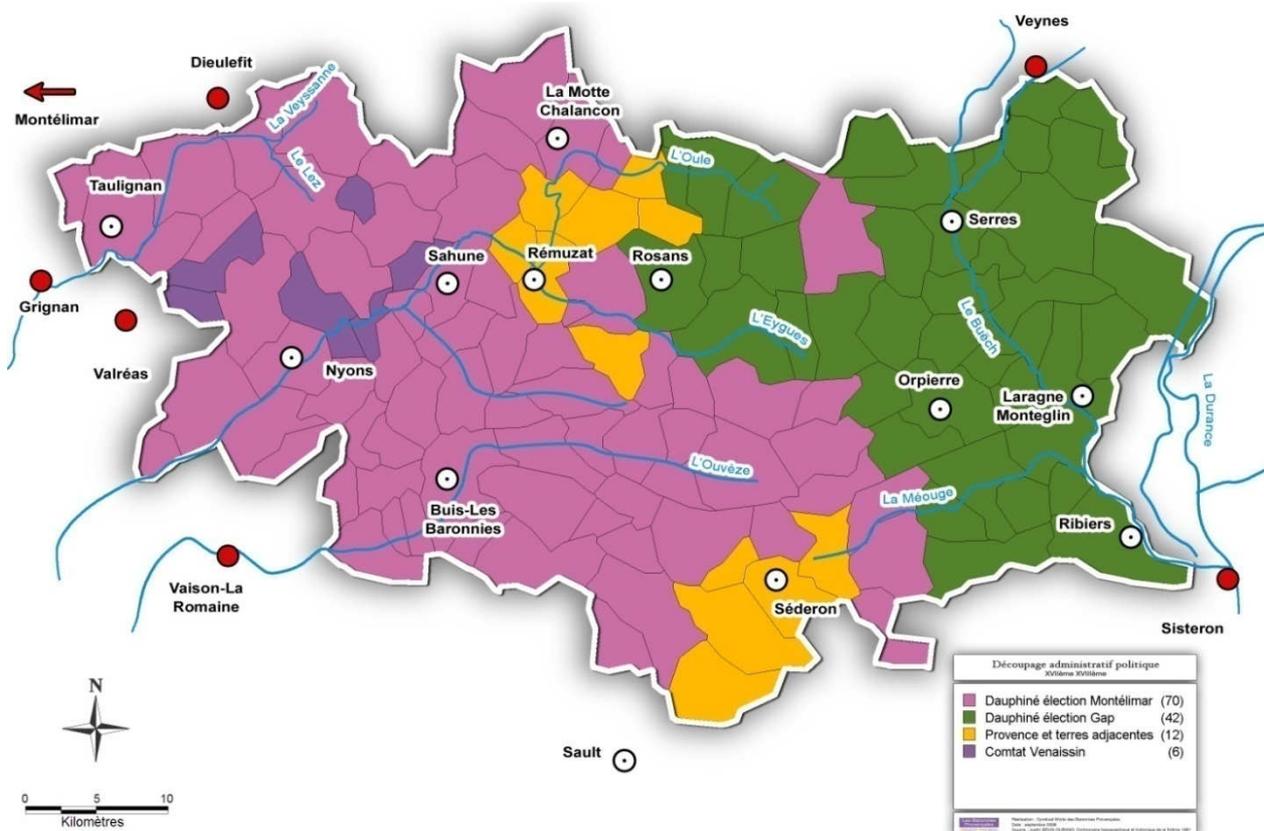
La région des Baronnie a été profondément marquée aux XVI^e et XVII^e siècles par la réforme protestante. Ses premières manifestations publiques datent du début des années 1550, et les premières communautés

apparaissent en 1561-1562. Les Baronniees sont situées entre Gap, patrie du réformateur français Guillaume Farel, et Orange qui adopte très tôt la Réforme, à cause des Orange-Nassau et Stadhouders de Hollande qui sont également princes d'Orange et barons d'Orpierre et de Trescléoux. Jusqu'en 1575, la région est dominée par la figure de Charles Dupuy-Montbrun. A partir de sa seigneurie, Dupuy-Montbrun organise des expéditions militaires en direction du Comtat, des Baronniees et du Dauphiné. Après sa disparition en 1575, Lesdiguières, un noble du Valgaudemar, s'impose militairement et politiquement parmi les protestants. Il contrôle l'est des Baronniees (Serres) alors qu'à l'ouest, son lieutenant, René de La Tour-Gouvernet domine le Nyonsais. Au moment de la constitution de la Ligue, en 1585, Lesdiguières et les protestants des Baronniees entrent dans le camp d'Henri de Navarre et participent à la reconquête politique du pouvoir royal.

Sans être une région entièrement protestante - des bastions catholiques subsistent notamment au sud comme Sainte-Jalle, Buis-les-Baronniees, Mollans-sur-Ouvèze ou Mirabel-aux-Baronniees, les Baronniees restent militairement contrôlées par les réformés. Ils construisent, dans les années 1585-1590, les citadelles de Nyons, d'Orpierre et de Serres. Ils contrôlent l'itinéraire principal et plusieurs itinéraires secondaires qui traversent la région. L'édit de Nantes consacre cette domination en leur conférant quatre places de sûreté (Nyons, Orpierre, Serres, Montbrun). Toutefois, les réformés les perdent en 1629 et, à l'initiative de Richelieu, les places fortes et citadelles sont démantelées au cours des années 1630.

Monarchie absolue et réorganisation territoriale

A la suite des bouleversements administratifs initiés par le dauphin Louis II qui aboutissent au regroupement, au sein d'un bailliage des montagnes, du vibailiage du Buis et de Serres, les évolutions administratives initiées par la monarchie connaissent une nouvelle évolution au début du XVII^e siècle avec la création de circonscriptions financières, destinées à la levée de l'impôt et chargées du suivi financier des communautés d'habitants. La création de deux Elections dans le sud du Dauphiné, une à Montélimar et l'autre à Gap, conforte la division administrative du territoire dauphinois des Baronniees en deux.



Carte 19 - Découpage administratif politique

La formation des départements : une division définitive ?

Au cours des années 1790-1802, le sud de la Drôme et des Hautes-Alpes connaissent de profonds changements administratifs. L'intégration des Etats du Pape (Comtat Venaissin) en 1791 fait disparaître plusieurs enclaves dans l'ancien royaume de France. Valouse, Eyroles, Les Pilles, Aubres, Rousset-les-Vignes et Saint-Pantaléon-les-Vignes sont intégrés au département de la Drôme. Seule l'enclave de Valréas demeure rattachée au Vaucluse. Les enclaves provençales dans l'ancien Dauphiné - Claverie de l'Oule, Lemps, communautés des environs de Ribiers et de Séderon - sont rattachées aux départements des Hautes-Alpes et de la Drôme. La division entre Hautes-Alpes et Drôme reprend, à l'exception de l'Epine, les limites des ressorts des Elections de Montélimar et de Gap. Cette réorganisation entraîne une simplification de l'administration religieuse catholique puisque, à partir de 1802, les diocèses reprennent les limites départementales. Depuis, ces limites départementales ou infra-départementales (cantons) ont servi de cadre aux collectivités locales pour leur action collective, comme ce fut le cas avec le Syndicat d'Aménagement des Baronnie, créé en 1974, et qui intervenait sur les 4 cantons des Baronnie drômoises (Séderon, Buis-les-Baronnie, Nyons et Rémuzat). Des travaux d'historiens ou d'archéologues (Michèle Bois, Marie-Pierre Estienne) ont également repris cette division.

Il reste que ces limites politiques ne se sont jamais imposées totalement, notamment dans le domaine de l'érudition et de la promotion touristique. Il faut attendre l'ouvrage de Patrick Ollivier-Elliott, « Les Baronnie, mode d'emploi d'un fragment de paradis », publié en 1984, pour trouver la première véritable tentative de présenter l'ensemble des Baronnie. Dans une démarche comparable, la thèse de doctorat en archéologie médiévale de Marie-Pierre Estienne, soutenue en 2000, démontre l'unité historique de cette région, entre la fin du X^e et le XIV^e siècle.

B - L'occupation d'un espace montagnard

Les Baronnie Provençales offrent une variété de terroirs, à des altitudes variables et relativement faciles d'accès, qui ont permis une utilisation de l'ensemble des terroirs. Cette diversité des formes d'occupation a structuré les patrimoines encore visibles.

■ La période préhistorique dominée par l'occupation chasséenne

Les plus anciennes traces d'occupation humaine dans les Baronnie ont été repérées dans la partie méridionale de la Drôme, à Eygalayes. Elles datent du Paléolithique inférieur (200 à 300 000 ans avant J-C). Le site de Bas-Guilotte à Buis-les-Baronnie a révélé des traces plus complètes d'occupation datées du Paléolithique moyen ou moustérien (60 à 50 000 ans avant J-C). Au cours de cette période de radoucissement climatique, les chasseurs-cueilleurs qui Parcouraient alors les Baronnie maîtrisaient la taille du silex.

Si les périodes du Paléolithique supérieur (40 à 10 000 ans avant J-C), du Mésolithique (10 à 6000 avant J-C) et du Néolithique ancien (6000 à 4800 ans avant J-C) sont représentées dans les Baronnie Provençales, il reste que la période du Néolithique moyen, autrement appelé Chasséen (de 4800 à 3500 ans avant J-C), est celle pour laquelle les traces d'occupation sont les plus nombreuses. Plusieurs dizaines de sites, tant dans la Drôme que dans les Hautes-Alpes, ont été fouillés ou repérés. Les silex de cette période, façonnés par les agriculteurs davantage éleveurs que cultivateurs, sont majoritairement blonds et d'excellente qualité. Ils montrent une certaine standardisation de l'outillage. Les haches polies se multiplient. La céramique est alors plus décorée qu'aux périodes précédentes et certaines formes complexes font leur apparition. Plusieurs sites sont emblématiques de cette période : Sainte-Luce (Bésignan et Vercoiran), Saint-Julien (Buis-les-Baronnie), col des Tourettes (Sainte-Colombe), Tarin (Orpierre), La Tuilière (Saléon), Pierrefeu (Etoile-Saint-Cyrice), La Berche (Lagrand), Le Bersac, Eyguians, Nossage et Bénévent. A la fin de la

période néolithique, la population devient plus importante. Toutes les terres exploitables sont occupées, ainsi que certaines grottes (Sigottier, col des Tourettes). Des sépultures collectives mégalithiques ou en grotte se multiplient. Au cours de cette période, un début de différenciation apparaît entre les groupes humains, illustrant ainsi des influences variables entre les Alpes et l'aire méditerranéenne.

■ Premiers villages de l'âge du bronze et de l'âge du fer

L'introduction de la métallurgie du bronze (1750 à 750 ans avant J-C) permet d'améliorer la qualité de l'outillage (faucilles, haches, couteaux, etc.) ou de multiplier les parures (bracelets, épingles, etc.). L'évolution la plus importante concerne l'apparition des plus anciens villages des Baronnies. Plusieurs sites d'occupation précaire ont ainsi été repérés, mais deux sites permettent de mieux connaître les villages de cette période, celui des Gandus (Saint-Ferréol-Trente-Pas) et celui de Sainte-Colombe, pour le premier âge du Fer. Etablis sur des pentes aménagées en terrasses, ces « villages » étaient composés de cabanes en bois et en torchis sur des fondations en pierres, aux sols enduits. La présence de fours destinés à la cuisson, comme le travail de la laine ou la présence de poteries nombreuses et variées, illustrent un mode de vie qui se complexifie. Les pratiques funéraires étaient diverses. A Mollans-sur-Ouvèze, 17 tombes souterraines (hypogées), creusées dans un grès tendre, montrent différents niveaux d'utilisation : incinération des défunts, dépôts des corps et nombreux matériel archéologique.

L'âge du fer (700 à 100 ans avant J-C) est notamment représenté par le site de Saint-Marcel (Le Pègue) qui est un habitat permanent entre l'âge du bronze final et pendant l'âge du fer. Il correspond au type d'habitat fréquent à cette époque, caractéristique des *oppida*, nombreux dans les Baronnies (Lazer, Châtelard à Mollans-sur-Ouvèze, Le Plan à Ribiers). Ce site est notamment connu pour être un centre de diffusion, voire de production, de la céramique dite « pseudo-ionienne », production tournée, en pâte claire micacée, portant un décor peint. Cette production locale illustre les influences grecques sur les populations voconces. De cette période date également les nécropoles tumulaires de Chabestan, fouillées aux XIX^e et XX^e siècles, ainsi que celle de Ventavon ou de Serres qui illustrent les échanges avec le monde alpin.

■ L'organisation gallo-romaine au service d'une valorisation globale du territoire

Le territoire des Baronnies, divisé entre plusieurs cités (Saint-Paul-Trois-Châteaux, Vaison-la-Romaine, Luc puis Die, Gap, Sisteron) aux limites incertaines, est marqué par l'absence de centre urbain important. Seules quelques agglomérations secondaires ont été repérées, dont celle de *Mons Seleucus* (La Batie-Montsaléon). Le territoire apparaît comme largement exploité grâce à de nombreuses *villae* agricoles, dont certaines ont été partiellement fouillées (Les Esparrans à Plaisians, Chausan à Nyons). La culture de la vigne et de l'olivier est pratiquée dans les franges occidentales et méridionales. Les productions sont certainement dirigées vers les sièges des cités grâce à la voie qui traverse alors la région en empruntant la vallée puis les gorges de l'Eygues, entre Nyons et Saint-May, avant de remonter vers le nord ou de se diriger vers l'est par la vallée de l'Oule ou le Rosanais jusqu'à *Mons Seleucus*. A l'ouest, depuis Vaison-la-Romaine et la vallée du Rhône, deux voies se rejoignaient dans les environs de Nyons, où il existait peut-être une agglomération, alors qu'à l'est une voie empruntait la rive droite du Buëch pour relier Sisteron à *Mons Seleucus*. Plusieurs sites votifs ont été repérés (Le Luminaire à Lachau, Sainte-Jalle, Jacogne à Etoile, Beauregard à Orpierre, Serre d'Astier à Eyguians), illustrant le syncrétisme gallo-romain à l'égard des divinités gauloises. D'autres sites, comme celui de Montbrun-les-Bains, montrent que la valorisation thermique des ressources du territoire était associée à un habitat permanent.

■ Antiquité tardive et haut Moyen Age : permanences et ruptures

La période qui suit la fin de l'Empire Romain est marquée par une série de ruptures, liées à des destructions ou à l'abandon de nombreux sites. Certaines églises du haut Moyen Age sont implantées auprès d'anciennes *villae* gallo-romaines : Saint-Baudile à Mirabel-aux-Baronnies ; Saint-Blaise à Plaisians ; Saint-Blaise à Montbrison-sur-Lez ; Saint-Christophe à La Roche-sur-le-Buis. Les légendes, liées à l'installation d'ermites lors du haut Moyen Age, signalent parfois l'occupation de sites de hauteur, comme à Saint-May.

Les premiers textes sûrs ne remontent, pour les Baronniees qu'à la fin du X^e siècle. Ils concernent des donations aux abbayes de Cluny, de Saint-Césaire d'Arles, de Saint-Victor de Marseille ou au chapitre cathédral de Vaison-la-Romaine. Au cours de cette période, dominent les *villae*, qui sont majoritairement liées à une organisation territoriale ancienne où les cours d'eau servent encore de limite. Certaines de ces *villae*, comme à Nyons et probablement à Taulignan, Mollans-sur-Ouvèze, Buis-les-Baronnies, Sainte-Jalle, Serres ou Ribiers, sont souvent à l'origine des agglomérations situées dans les vallées. A la fin du X^e ou au début du XI^e siècle, elles coexistent avec une structuration plus militaire et laïque à partir de *castra*. Ces sites fortifiés, qui subsistent encore en tant que mottes castrales, occupent parfois des sommets élevés (Peytieux, Châteauneuf-de-Bordette) ou modestes (Vers-sur Méouge).

- Grandeurs et vicissitudes de la période féodale : l'enchâtellement des populations en question (XI^e-XV^e siècle)

L'émergence de la féodalité aboutit à la mise en place, dans les Baronniees, d'un réseau de *castra* dont les possesseurs entretiennent entre eux des relations de dépendances. Elle est à l'origine de l'organisation du pouvoir des grandes familles sur ce territoire. Les seigneurs féodaux veillent à assurer l'encadrement religieux des populations qu'ils contrôlent. Les *castra* sont ainsi dotés d'églises ou de chapelles et viennent concurrencer les anciennes églises du haut Moyen Age. Ceux qui ont été préservés prennent aujourd'hui l'allure de villages perchés. Ce mouvement d'enchâtellement peut connaître des évolutions variables d'une seigneurie à l'autre. Certains sites fortifiés de hauteur du X^e siècle sont abandonnés au profit de châteaux moins élevés. Par ailleurs, le succès de l'occupation féodale n'est pas exclusif. Des *villae* parviennent à se maintenir, même si le modèle du *castrum* s'étend jusqu'à elles puisqu'elles sont progressivement fortifiées.

Les XII^e et XIII^e siècles connaissent une croissance démographique et économique très importante, qui ne sera dépassée qu'au cours de la première moitié du XIX^e siècle. La seigneurie banale permet la multiplication de moulins à blés, installés le long de cours d'eau ou de dérivation. Les itinéraires gallo-romains disparaissent progressivement, faute d'entretien, à cause du morcellement des pouvoirs locaux. Les abords des rivières sont abandonnés au profit d'itinéraires à mi-pentes qui empruntent les cols pour passer d'une vallée à une autre.



Vieux village ruiné de Condorcet



Village de Rosans © O.T. Buëch



Vieille ville de Serres

Au début du XIV^e siècle, l'intégration dans le Dauphiné et l'installation de la Papauté à Avignon jusqu'en 1377 entraînent, pendant quelques décennies, une prospérité qui vient de l'extérieur. Les villes et bourgs des Baronniees se développent. A Serres et Orpierre, un faubourg est organisé le long d'axes de circulations. Au Buis et à Nyons, deux quartiers nouveaux sont créés autour de places importantes où se déroulent des marchés. De nouvelles populations viennent s'installer dans les Baronniees, au premier rang desquelles les juifs et des italiens. Cette prospérité est toutefois remise en cause, à partir de 1348, par les épidémies de peste puis à partir des années 1360 par des épisodes militaires. La première moitié du XV^e siècle prolonge cette période de crise et correspond à l'abandon de nombreux territoires, villages et anciens *castra*.

- De nouvelles formes d'occupation et de valorisation du territoire (XVI^e - milieu XIX^e siècle)

A partir des années 1470, les terroirs les plus faciles à exploiter sont progressivement réoccupés, à l'initiative des seigneurs locaux, qui abandonnent parfois une partie de leurs droits féodaux ou qui construisent des fermes seigneuriales, souvent fortifiées (La Gabelle à Ferrassières ; Grange Neuve à Piégon ; Bruis).

A partir des années 1530, les Baronniees connaissent un nouveau dynamisme économique. Toutefois la population augmente lentement car la région est une terre d'émigration, en direction des territoires plus méridionaux. Ce mouvement de réoccupation des terroirs se confirme aux XVII^e et XVIII^e siècles jusqu'à atteindre un maximum au cours de la première moitié du XIX^e siècle. De nouvelles terres sont exploitées et de nombreuses fermes isolées sont progressivement construites.

Ces évolutions entraînent une mutation des villages qui, au cours des XVIII^e et XIX^e siècles, s'étendent au-delà des murailles médiévales. Cette extension prend parfois un caractère industriel, notamment autour de la filature et du moulinage à soie. Les édiles locaux veillent à améliorer les conditions de vie des habitants en les préservant des crues, en réorganisant les réseaux d'adduction d'eau et en créant des lavoirs et des fontaines. Les espaces publics sont réaménagés avec la création de places et de mails bordés d'arbres. De nombreux villages détruisent ou abandonnent leurs vieilles églises pour des édifices plus aérés et plus grands. Parfois, lorsque les territoires communaux sont traversés par une route importante, comme la route 94 entre Nyons et Serres, les vieux villages perchés sont abandonnés, en partie ou en totalité, et de nouvelles habitations sont construites le long des axes de circulation.

■ Un territoire à l'épreuve de l'exode rural

La population des Baronniees atteint son maximum en 1831, soit 66 679 habitants pour le territoire des communes comprises dans le périmètre du projet de Pnr. En 1851, ce territoire est habité par 65 478 personnes. A partir de cette date, l'émigration se fait de plus en plus forte. Sur l'ensemble du territoire, la population diminue en moyenne annuelle de 0,53 % entre 1851 et 1911 et de 0,93 % entre 1911 et 1946. En 1946 – ce recensement correspond à un minimum pour la région -, la population du territoire représente 45 % de la population de 1831. A partir de 1946, la population de l'ensemble des Baronniees commence à croître, mais faiblement.

Cette évolution n'est pas uniforme. La part des 10 % des communes les moins peuplées passe de 2,1 % de la population totale en 1851 à 0,6 % en 1975. Les 10 % des communes les plus peuplées représentent 32 % de la population totale du territoire en 1851 et 60 % en 1975. L'exode rural est plus fortement marqué pour les communes les plus petites, souvent situées au cœur de cet espace. Entre 1946 et 1975, les communes les plus peuplées continuent à gagner de la population, alors que les plus petites continuent à en perdre. Ces évolutions touchent différemment les communes de vallées et de montagne. En 1831 la densité de la population par rapport aux surfaces cultivées est comparable dans les communes montagnardes à celle des communes des vallées, à l'exclusion des villes : 64 hab./km² dans les Baronniees Drômoises contre 88 dans les communes des vallées. A partir de cette date, le dépeuplement des communes de montagnes est nettement plus important.

Ces évolutions accentuent l'abandon des villages perchés. Les fermes les plus isolées et dont les terres étaient les plus difficiles à exploiter, sont progressivement délaissées. Les villes dont la population augmente, connaissent un accroissement urbain qui correspond rarement à un projet urbain réfléchi. Les franges des villes s'étendent sur des terres agricoles à partir des axes de circulation, alors que les centres-villes concentrent l'essentiel des activités de services.

C - Les patrimoines liés à l'occupation du territoire

L'architecture vernaculaire, les patrimoines religieux, les techniques agricoles, les traditions font des Baronnies Provençales une région de convergence entre les aires d'influences méditerranéennes et alpines. Signe particulièrement révélateur de cette rencontre, le territoire des Baronnies Provençales relève presque entièrement, à l'exception de Ferrassières, de l'aire linguistique du vivaro-alpin, ensemble de parlers nord-occitans limitrophe du franco provençal au nord, et du domaine provençal au sud. Cet espace est divisé par une ligne nord-sud, Verclause-Lemps-Séderon qui recouvre globalement les limites départementales et délimite deux sous-zones. A l'est, on peut observer le maintien des consonnes finales, plus conforme à l'origine latine, alors qu'à l'ouest l'amuïssement ou la perte de ces consonnes finales rapproche les parlers du provençal. Cette richesse et cette diversité linguistiques se repèrent dans certaines pratiques culturelles contemporaines, mais aussi dans la toponymie des Baronnies Provençales où l'influence de langues anciennes (gaulois, latin) a été reprise et réinterprétée à l'aune des langues vernaculaires, à commencer par l'occitan.

D'autres patrimoines témoignent de ces convergences. C'est le cas pour les patrimoines archéologiques, religieux, militaires et pour les habitats.

C.1 - Les patrimoines archéologiques

Pour la période préhistorique, quelques sites permettent d'évoquer certaines formes d'occupation, notamment les grottes peintes ou ornées (vallée et des gorges du Toulourenc, Baume Ecrite à Pommerol), alors que le site de Sainte-Luce (Bésignan) illustre les occupations de hauteur. Pour la Protohistoire, il est possible de repérer certains *oppida* de l'âge du Fer (Mollans-sur-Ouvèze, fouilles de Saint-Marcel au Pègue). Les patrimoines gallo-romains visibles se limitent au tracé de la route dans les gorges de l'Eygues (commune de Villeperdrix et Sahune), ainsi qu'à un ensemble d'autels votifs aux déesses *Baginatea* présentées dans l'église Notre-Dame de Beauvert à Sainte-Jalle. Si certains patrimoines médiévaux sont bien connus, comme les tours des XII^e et XIII^e siècles, les mottes féodales des X^e-XI^e siècles sont moins bien connues, alors que rares sont les sites d'anciens villages perchés qui ont été fouillés (Lazer ou Condorcet).

C.2 - Les patrimoines religieux

- **Les édifices catholiques médiévaux.** L'essentiel des édifices religieux médiévaux des Baronnies est de style roman, même si leur datation, compte tenu de leur sobriété, est parfois difficile à établir. En effet, les édifices de style gothique sont très rares (Notre-Dame de Nazareth à Buis-les-Baronnies, Saint-Julien à Mirabel-aux-Baronnies, ancien prieuré et ancienne église paroissiale de Saint-May). L'absence d'église du haut Moyen Age est la conséquence du dynamisme du XII^e siècle et des troubles de la fin du Moyen Age qui ont souvent conduit à la reconstruction de nouveaux édifices et la destruction de bâtiments carolingiens ou du haut Moyen Age. La période romane est notamment dominée par le rôle d'abbayes puissantes, comme celles de Cluny, Saint-Victor-de-Marseille, Saint-André de Villeneuve-lès-Avignon, qui participent à l'encadrement religieux de la région. Quatre grands édifices, tous rattachés à une abbaye ou un ordre militaire, dominent la région : Notre-Dame de Beauvert à Sainte-Jalle, Notre-Dame de Calma à Lachau, Notre-Dame à Lagrand et l'église prieurale de Saint-André-de-Rosans. Une quarantaine d'autres églises, de dimension modeste, peuvent être datées, en totalité ou en partie, des XII^e et XIII^e siècles. Elles ont

généralement une nef de deux ou trois travées, une travée de chœur et une abside semi circulaire. Les plus remarquables sont inscrites ou classées. Ces édifices sont parfois entourés de cimetières qui prouvent leur fonction funéraire. D'un point de vue stylistique, les influences artistiques des édifices des Baronnies concilient traditions provençales (prieuré de Saint-André-de-Rosans, chapelle Notre-Dame de Beaulieu à Mirabel-aux-Baronnies, tympan de l'église Notre-Dame de Beauvert à Sainte-Jalle) et alpines (bichromie du chœur de Notre-Dame de Beauvert à Sainte-Jalle, sobriété de certaines églises comme à Lagrand ou Lachau).



Eglise ND de Beauvert - Ste Jalle



Eglise ND de Calma - Lachau



Eglise du Prieuré - St André de Rosans

- Les reconstructions de la Contre-réforme et du XIX^e siècle.** Les destructions liées aux guerres de religion contribuent, au même titre que l'abandon de certains édifices à la fin du Moyen Age, à la constitution d'une nouvelle géographie religieuse. Le plus souvent, les anciens édifices sont reconstruits sur place. La plupart des maçons adoptent des techniques ancestrales et reproduisent donc des formes architecturales proches de l'art roman. Dans les villes, au Buis et à Nyons, au cours de la première moitié du XVII^e siècle, les anciens monastères (Dominicains et Saint-Césaire) sont restaurés, alors que deux établissements liés à la Contre Réforme (Ursulines à Buis-les-Baronnies et Récollets à Nyons) sont créés dans les années 1640. Les évêques veillent aussi à l'organisation des croyants, en soutenant la refondation de confréries de pénitents et la reconstruction de leurs chapelles. Le développement ou la reprise de cultes au Rosaire, à Notre-Dame ou à des saints sont parfois accompagnés de pèlerinages (Saint-Cosme et Saint-Damien à Vers-sur-Méouge ; Saint-Eutrope à Rémuzat...). A la suite de la Révocation de l'Edit de Nantes, l'église catholique cherche à prendre pied dans les villes et villages dominés par les protestants. La destruction des temples précède, de quelques années, la construction de nouvelles églises classiques, comme à Vinsobres.

La période révolutionnaire entraîne tout d'abord la disparition des quelques établissements monastiques qui subsistaient et de nombreuses chapelles rurales ou d'églises de pénitents. Toutefois, la plupart du mobilier de ces établissements est récupéré et installé dans les églises paroissiales. Il faut néanmoins attendre le Concordat, et plus encore les années 1820-1830, pour observer un renouveau dans le réaménagement des églises. Des artistes itinérants d'origine italienne sont employés. Parfois, certaines paroisses acquièrent du mobilier provenant d'édifices éloignés (Mollans-sur-Ouvèze). Au cours de la 2^e moitié du XIX^e siècle, les églises paroissiales, souvent trop petites, sont reconstruites sous la direction d'architectes diocésains, qui privilégient un style composite, entre les styles néo-roman et néo-gothique. La construction de nouvelles églises peut être liée au déplacement de la population et à l'abandon des vieux villages perchés. Parfois, des initiatives individuelles aboutissent à la construction de bâtiments plus originaux (Nyons, Pierrelongue).

- **Patrimoines mobiliers catholiques.** La sociabilité religieuse dans les Baronnie, au cours des quatre derniers siècles, a laissé de nombreux témoignages originaux dans le mobilier des églises. Il est notamment possible de repérer :
 - des patrimoines associés à la sociabilité religieuse provençale, particulièrement vive aux XVII^e et XVIII^e siècles, qui s'exprime dans les confréries de pénitents (cultes à Notre-Dame de Pitié ou au Rosaire) ou des cultes à des saints locaux (exvotos).
 - Les patrimoines associés aux établissements religieux construits ou restructurés lors de la Contre Réforme.
 - L'importance des artistes itinérants, souvent originaires d'Italie, dans la décoration des églises des Baronnie Provençales.

- Les **patrimoines protestants** des Baronnie ne traduisent pas l'importance que cette communauté dans l'histoire de la région. Au début du XVII^e siècle, l'église réformée compte dans les Baronnie 12 églises protestantes et 24 annexes mais ces temples associés à la période de l'édit de Nantes (1598-1685) ont été détruits à la fin du XVII^e siècle. Il faut attendre l'édit de tolérance de 1787, et le concordat de 1802, pour que les communautés protestantes se réorganisent. Leur situation est alors très contrastée. Au XIX^e siècle, il y a tout juste une douzaine de temples dans les Baronnie. Ces temples du XIX^e siècle ont parfois occupé d'anciens édifices catholiques (Nyons, Vinsobres) ou d'anciennes maisons réaménagées (La Charce, La Motte-Chalancon Saint-Auban, Sainte-Euphémie-sur-l'Ouvèze, Saléon, Serres). Quelques-uns adoptent une architecture spécifique comme à Montjoux-La Paillette, Orpierre, Rosans, Taulignan ou Venterol. A Nyons, l'église méthodiste construit « la Fraternité » au début du XX^e siècle. Certaines communautés ont aussi affirmé leur existence par la création de cimetières spécifiques (Sainte-Euphémie, Sahune, Villeperdrix) ou par la partition du cimetière en deux secteurs (protestant-catholique) comme à Nyons ou à Saint-Auban-sur-l'Ouvèze. En revanche, la présence de cimetières privés est réelle mais diffuse.

- **Les patrimoines juifs.** La présence de populations juives dans les Baronnie est attestée pour le Moyen Age. Aux XIII^e et XIV^e siècles, des familles juives sont présentes à Buis-les-Baronnie, à Nyons, à Mirabel-aux-Baronnie, à Sainte-Euphémie-sur-l'Ouvèze, à Serres, à Orpierre notamment. Parfois leur présence a laissé des traces dans la toponymie (lieux-dits *Josiol*, rue ou quartier de la Juiverie). Il n'est toutefois pas certain qu'il ait existé des communautés à proprement parler, même si les textes ou certains vestiges attestent l'existence de cimetières juifs (Nyons, Serres où existe une pierre tombale reproduisant des signes hébraïques).

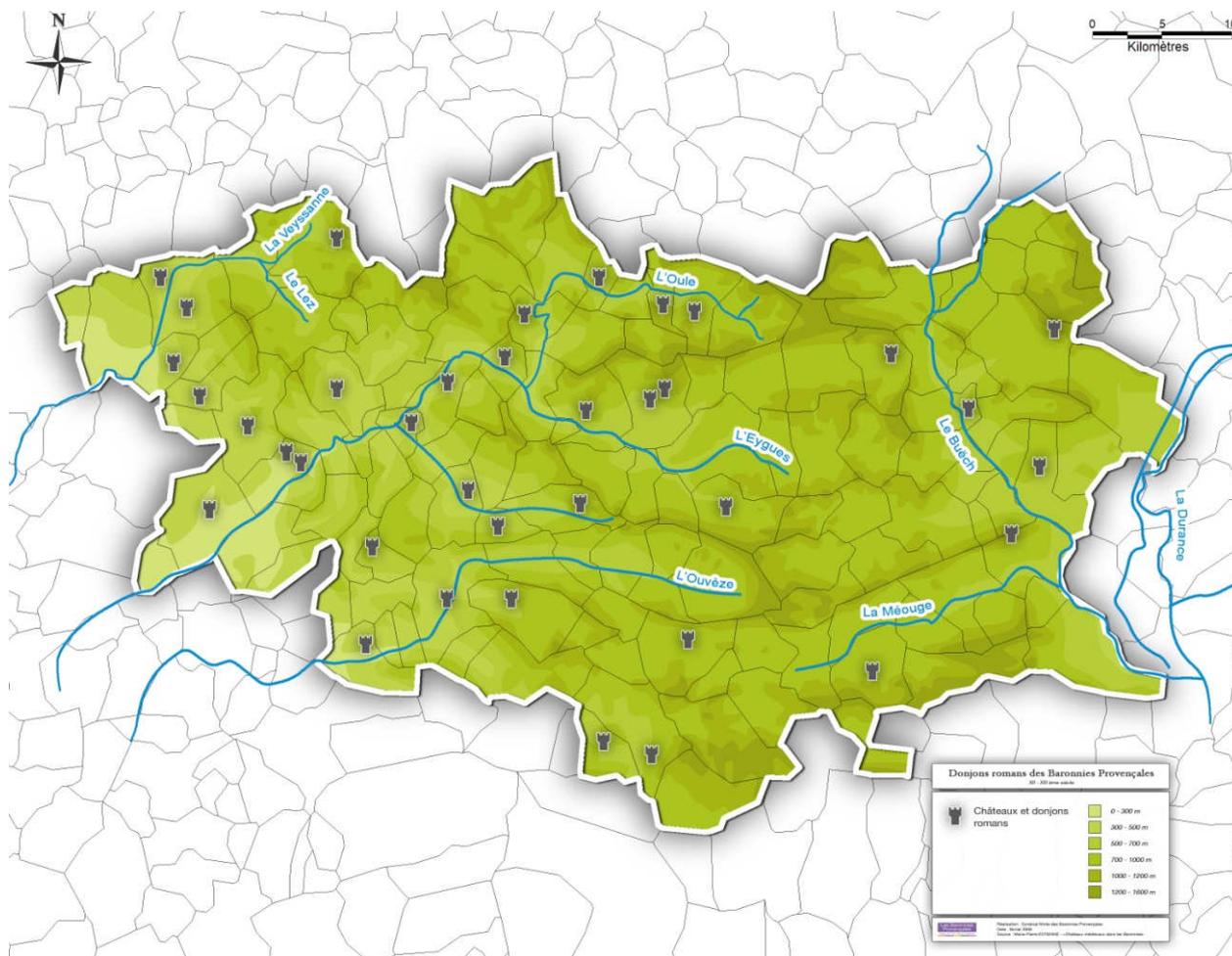
C.3 - Les Patrimoines militaires

- **Les oppida.** Les *oppida* sont les vestiges les plus conséquents datés de la protohistoire. Dans la Drôme, les habitants et les enceintes en pierres sèches des *oppida* de Mollans (Le Châtelard), de Sainte-Luce (Bésignan), du Rocher des Aures (La Roche-Saint-Secret), de Bois d'Ayes (Propiac-Mérindol), de Cost (Buis-les-Baronnie) ont été repérés et parfois fouillés. Dans les Hautes-Alpes, les sites de la Platrière (Lazer) ou du Plan (Ribiers) ou de la plaine (Lagrand) ont été repérés.

- **Les mottes castrales, tours féodales et bâties** datent de deux phases différentes d'occupation du terroir au Moyen Age. Alors que les mottes appartiennent au premier Moyen Age, les tours maçonnées sont datées des XII^e et XIII^e siècles. Ces tours sont au nombre de 30 dans le périmètre du projet de Parc naturel régional. Certaines sont implantées au cœur des agglomérations (Buis-les-Baronnie, Mollans-sur-Ouvèze, Nyons, Rosans), mais la plupart d'entre elles sont aujourd'hui isolées. Leur fréquence illustre le dynamisme de la féodalité dans les Baronnie. Elles peuvent être conservées en totalité (Alançon, la Roche-Saint-Secret). La majeure partie d'entre elles sont

ruinées. Certaines ne restent plus qu'à l'état de murs (Bésignan, Montferrand, Curnier, Sahune, Saint-May). D'autres ont été réutilisées et intégrées dans des châteaux plus vastes (Gouvernet, Mollans-sur-Ouvèze, Nyons, Reilhanette, La Roche-sur-le-Buis, Sainte-Jalle, Sainte-Marie) ou dans des maisons d'habitation (Rottier, Rosans). Le plan de ces tours est approximativement carré. Toutefois certaines d'entre elles sont des tours à éperon (Gouvernet, Montclus, Verclause). Ces tours ont souvent été volontairement endommagés, notamment au XVII^e siècle.

- **Une seule forteresse « royale » : Cornillon-sur-l'Oule.** Ce château, de plan trapézoïdal, juché sur un piton rocheux, est composite puisqu'il a connu plusieurs phases de construction entre la fin du XII^e et la fin du XVI^e siècle.



Carte 9 - Donjons romans

A l'issue du Moyen Age, les Baronies perdent quelque peu leur intérêt stratégique. Les citadelles protestantes construites dans les années 1585-1590 sont démantelées dans les années 1630. Au cours des périodes suivantes, les Baronies, ne se trouvant plus le long d'une frontière, ne connaissent plus d'entreprises de fortification. La dernière construction militaire en date est le silo à ogives nucléaires de Reilhanette, construit dans les années 1960 et désaffecté en 1999. Il est aujourd'hui propriété de la commune.

C.4 - Les habitats

- **L'habitat élémentaire** est composé par les cabanons et les constructions en pierres sèches. *Les cabanons*, parfois associés à des pigeonniers, sont des constructions modestes (rarement plus de 20 m²) en pierres et chaux, qui participaient à l'exploitation agricole. Dotés de deux niveaux au moins, ils étaient destinés à remiser les outils, à accueillir l'animal de trait ou le propriétaire pendant les heures des plus fortes chaleurs. Leur toiture, généralement à un seul pan, est couverte de tuiles canal. Certains sont aménagés dans des accidents du sol rocheux. Leur implantation résulte de deux facteurs : l'éloignement de la parcelle avec la ferme du propriétaire du terrain, l'importance du tènement du propriétaire et donc la nécessité de travailler par demi-journées. *Les constructions en pierres sèches* (bories, bergeries, abris) occupent des territoires marginaux du projet de Parc naturel régional. On les retrouve à Ferrassières et dans le canton de Grignan (Taulignan). Ces cabanes, généralement construites en marge des champs ou en bordure de chemin, sont aussi associées à des pierriers. Elles ne comprennent le plus souvent qu'une seule pièce, de dimension modeste et de plan rectangulaire ou carré. Leurs aménagements intérieurs sont également rudimentaires. Leur datation est difficile, même si certaines pourraient remonter au XVIII^e siècle. Dans les environs de Rosans et de l'Épine, de nombreuses étables, construites au milieu des champs, sont en pierre sèche.
- **L'habitat dispersé** est présent dans les Baronnies depuis le haut Moyen Âge. Les plus anciennes constructions correspondent à une volonté de remettre en exploitation des terroirs éloignés des villages et de limiter ainsi les déplacements. Ce type d'habitat se multiplie à partir de la deuxième moitié du XVI^e siècle. Au XIX^e siècle, le phénomène se développe jusqu'à occuper des territoires très reculés mais, à la fin du XIX^e siècle, avec l'exode rural, les fermes les plus isolées sont les premières à être abandonnées. Ses éléments structurels sont fortement marqués par l'exigence d'autonomie et l'utilisation des ressources de la pente (voir I-1-B.2-b° « l'ancien paysage « utile » adapté aux contraintes locales et ses traces aujourd'hui »). Par leurs caractéristiques, notamment en ce qui concerne la toiture, qui utilise presque exclusivement la tuile canal et les génoises, ces maisons, remaniées à de nombreuses reprises, s'apparentent aux constructions qu'on retrouve dans les plaines ou dans les montagnes méditerranéennes. Toutefois, en direction de l'est et du nord, ces fermes peuvent arborer des formes plus massives et plus alpines (abandon des génoises, plus forte pente des toits), même si le bois reste aujourd'hui rare.
- Les villages constituent la forme la plus répandue d'**habitat groupé**. Ils sont un élément marquant du territoire car ils sont associés à l'histoire de l'occupation du territoire à l'époque médiévale, date de fondation de la plupart des bourgs anciens. Certains ont pu disparaître et être remplacés par des agglomérations aux formes distinctes, marquées notamment par une organisation plus rectiligne qu'au cours des XII^e et XIII^e siècles (sur l'organisation de ces villages, voir I-1-B.2-b° « l'ancien paysage « utile » adapté aux contraintes locales et ses traces aujourd'hui »). Le village de Sainte-Euphémie-sur-l'Ouvèze ou le quartier du Bourg Neuf à Nyons en sont des exemples. Au cours des XIX^e et XX^e siècles, les villages se développent à l'extérieur des anciennes fortifications, le long des axes de communication. Certains villages perchés, trop à l'écart, sont abandonnés au profit d'une nouvelle agglomération qui se développe, en contrebas, le long d'une route importante.
- A partir du XVI^e siècle, de nombreux châteaux féodaux sont transformés en **demeures de plaisance**. Ce phénomène s'observe dans les villes comme à Nyons, mais aussi dans les villages lorsque les seigneurs du lieu ont des revenus suffisants pour assurer de nouvelles constructions (La Charce, Lachau, Montbrun-les-Bains, Montjoux, Montmorin, Pontaujard, Rousset-les-Vignes, Saint-Auban-sur-l'Ouvèze). Ces châteaux, vastes bâtiments rectangulaires, flanqués de tours circulaires aux angles, ont parfois conservés leurs fenêtres à meneaux. Les châteaux reconstruits ou réaménagés aux XVII^e et XVIII^e siècles sont des constructions plus modestes, à l'exception notable du château de Lagagne, à partir duquel une nouvelle agglomération est créée. Les demeures

patriciennes construites au XIX^e siècle sont plus rares. La famille de Suarez d'Aulan réaménage dans le style néogothique son château d'Aulan et construit les châteaux des Gipières (Montbrun-les-Bains) et de Rieuchaud (Buis-les-Baronnies). A Saint-Pantaléon-les-Vignes, le château d'Urdy est également un témoignage du style néogothique.



Château de la Charce



Entrée du Château de Laragne



Ruines du Château de Montbrun-les-Bains

D - Les patrimoines liés à la valorisation du territoire

D.1 - Patrimoines liés aux aménagements agricoles

- **Les aménagements en pierres sèches et pierres levées** Dans les territoires qui se sont spécialisés dans la culture de l'olivier ou de la vigne, certains terroirs ont bénéficié d'une valorisation intensive. La recherche de terrains pour ces cultures a conduit à l'aménagement des versants très pentus, avec des constructions et des aménagements indispensables à l'activité agricole : cabanons ou abri, réseau de distribution de l'eau, réservoir, galerie de drainage... Cette exploitation a également permis de réserver les terrains moins pentus à des cultures qui exigeaient des soins différents (prairies, terres à blé...). Certains aménagements ont été réalisés pour accueillir des charbonnières, associées à des forêts traditionnellement exploitées pour le charbon. Il est difficile de dater précisément leur période de construction. Leur localisation peut correspondre à l'aménagement de l'ensemble d'un quartier ou d'un versant, parfois à des aménagements liés à des fermes isolées. Ces terrasses peuvent aussi correspondre à un environnement villageois avec jardins et vergers.

La nature de la pierre employée dans ces constructions joue un rôle dans la constitution même des terrasses. Au centre du territoire, les calcaires utilisés, à dominante de calcaires marneux, gélifs et difficiles à tailler, donnent des moellons de grande dimension. Les accès se font par des rampes d'accès en biais, alors que la largeur des terrasses est d'1,5 à 2 mètres (Buis-les-Baronnies, Rochebrune, Villeperdrix...). A l'ouest du territoire, en limite des calcaires de l'Eygues et de l'Ouvèze, les terrasses sont en calcaire gréseux qui se délite facilement en plaque. Les pierres sont en forme allongées. Les murs peuvent être de hauteur élevée; de 2 mètres et plus. Les terrasses peuvent être larges de 3 à 4 mètres (Mollans-sur-Ouvèze, Nyons, Chateauneuf-de-Bordette...). Il peut aussi exister, en limite de parcelle, des pierriers parementés afin d'occuper moins de place (Les Perdignons à Châteauneuf-de-Bordette, quartier de Giraude et de Collet à La Rochette-du-Buis, Le Devès à Mévouillon, etc.). Il reste que nombre de ces aménagements, abandonnés il y a plus d'un siècle, sont de moins en moins visibles, car éboulés dans les pentes et reconquis par la forêt.

Dans les environs de Taulignan, la présence de bancs de calcaire a permis de débiter des pierres en dalles rectangulaires. Elles ont servi pour le revêtement au sol et dans les constructions, pour réaliser des ponceaux, pour clôturer des champs et des propriétés. Elles peuvent être plantées en bordure de voie sur un tiers de leur hauteur, comme c'est le cas le long d'1,5 km de route départementale (RD 24 et 538) entre Taulignan et Rousset-les-Vignes. Lorsqu'elles sont plantées en proximité de champs, elles peuvent aussi servir à contenir l'eau et à limiter l'érosion du sol.

- **Les patrimoines liés à l'activité pastorale.** Dans les Baronnies, les différentes formes d'organisation des troupeaux, individuelles ou collectives, ont entraîné la construction de plusieurs types de bergeries, appelées jas ou jasses. L'existence de petits troupeaux dans chaque ferme a incité les propriétaires à construire des bergeries, de taille modeste, sur des terrains situés en altitude, à proximité de leurs fermes. Elles étaient implantées sur des flancs de montagnes occupées par des bois : l'herbe des sous-bois, mais aussi les feuilles des chênes, étaient utilisées pour la nourriture des bêtes. Les bergeries les plus grandes étaient associées à des modes de valorisation collective des territoires de pâturage et parfois à la pratique de la petite transhumance. Elles étaient souvent situées au cœur des pâturages. Le terrain qui les entourait était généralement dégagé et plat. Il pouvait aussi être en pente, incliné vers le sud. Les bergeries situées en altitude, à plus de 1200 mètres, étaient réservées à l'estive, alors que les autres pouvaient servir à d'autres périodes de l'année.

Ces bergeries sont généralement des bâtiments rectangulaires, maçonnés, dont le toit est à un ou deux pans et sont associées à un point d'eau, source ou citerne. Elles n'ont pas d'orientation privilégiée, même si l'entrée se fait par le mur pignon. Les autres ouvertures sont limitées à de petites fenêtres étroites, destinées à assurer la ventilation de l'espace. Un pilier central en pierre, tuf ou un tronc d'arbre, servait à soutenir deux poutres arbalétriers. Entre celles-ci et les murs pignons, des pannes soutenaient les chevrons puis la toiture.

Certaines bergeries pouvaient être construites en pierre sèche. En l'absence d'inventaire, leur repérage est aléatoire, mais on en retrouve à La Roche-sur-le-Buis, Rosans ou l'Epine, parfois transformées en étables. De plan rectangulaire, assez basses et ouverte généralement sur un mur pignon, leur toiture à un seul pan était couverte de tuiles canal.

- **Les patrimoines liés à l'eau.** La valorisation de la ressource en eau, destinée à l'agriculture, a entraîné la réalisation de constructions spécifiques. L'eau souterraine était exploitée grâce à des puits, généralement couverts qui pouvaient se situer près des fermes mais aussi en plein champ. Certaines sources ou cours d'eau ont parfois été déviés pour la création de canaux et de bassins destinés à l'usage agricole et parfois industriel (moulins, filatures à soie, tanneries...). Le passage de vallons a parfois entraîné la réalisation d'aqueducs modestes (Venterol) ou plus importants (aqueduc du Céans à Lagrand). Des galeries drainantes, aménagées dans les reliefs et s'enfonçant parfois profondément sous la terre servaient aussi à diriger l'eau de ruissellement vers des sites habités.

D.2 - Les patrimoines liés à la transformation de productions agricoles

Les Baronnies Provençales n'ont jamais été une région marquée par l'industrie. Les patrimoines liés à ces activités sont relativement rares. Les fours à chaux et à plâtre, ainsi que les tuileries, étaient fréquents, mais la plupart d'entre eux ont disparu. Les tanneries étaient nombreuses au XVII^e et XVIII^e siècle, notamment dans les bourgs, mais elles ont presque toutes disparu au milieu du XIX^e siècle. En revanche, la diversité des productions agricoles du territoire des Baronnies Provençales a suscité de nombreuses activités de transformation. Certaines d'entre elles peuvent concerner l'ensemble du territoire, alors que d'autres ne se retrouvent que dans certaines portions des Baronnies Provençales.



Alambic pour huiles essentielles - Lemps



Filatures et moulinages à Nyons



Ancien moulin à blé de Curnier

Présents sur l'ensemble du territoire, on peut trouver :

- **Les moulins à blé.** De très nombreuses communes disposaient, aux XVIII^e et XIX^e siècles, d'un moulin à blé, voire de plusieurs. La construction de tels moulins était un investissement très important, généralement assuré par le seigneur ou la communauté d'habitants, puis au XIX^e siècle, par des entrepreneurs privés. Leur éparpillement est directement lié au morcellement des seigneuries banales. Dans les Baronnies Provençales, les moulins à blé étaient majoritairement des moulins à eau et seuls quelques moulins à vent fonctionnaient dans les communes situées à l'est de Rosans. A l'exception des moulins des gorges du Charuis (La Rochette-du-Buis) et des gorges de la Méouge (Pomet), directement construits sur une chute de la rivière, les moulins sont généralement installés le long d'un canal de dérivation d'un cours d'eau. Nombre d'entre eux subsistent encore, même si une partie de leur outillage, notamment les meules, a disparu.
- **Les activités de distillation.** L'existence d'une distillation de plantes aromatiques et à parfum est attestée, dans les Baronnies, dès le XVI^e siècle. Toutefois, la plupart des distilleries sont plus récentes. Elles sont associées à l'extension de la culture de la lavande et du lavandin, à partir de l'entre-deux-guerres. Une usine de construction d'alambics, dirigée par Félix Eysseric, a largement contribué à fournir la région à partir de 1925. Les distilleries peuvent se résumer à la forme modeste d'un simple alambic installé à l'écart de la ferme. Les installations peuvent être plus complexes et attachées à une ferme importante ou à une coopérative agricole.

On peut également trouver des bâtiments associés à des activités spécifiques à un espace de transition géographique et agricole :

- **La production et les utilisations des huiles.** Les régions de Nyons et de Buis-les-Baronnies, qui correspondent à l'aire d'extension de l'olivier, ont connu le développement de très nombreux moulins à huile d'olive. Si le système d'écrasement des olives à l'aide de meules est commun à l'ensemble de ce territoire, les presses (presses à grand banc, à petit banc, à chapelle,...) pouvaient être très différentes d'un lieu à l'autre, en fonction des moyens du propriétaire. Ces moulins étaient généralement actionnés, jusqu'au XVIII^e siècle, par la force humaine ou animale, qui fut supplantée, au XIX^e siècle, par la force hydraulique. Associées aux moulins à huile, des savonneries permettaient de transformer une huile de qualité médiocre et constituaient ainsi un débouché pour une partie de l'activité oléicole. Certains de ces moulins peuvent être visités à Nyons, à Mirabel-aux-Baronnies et à Buis-les-Baronnies, ainsi que les vestiges d'une savonnerie du XVIII^e siècle à Nyons. A l'est de la zone d'extension de l'olivier, de nombreux moulins à huile de noix sont construits. A Saint-Sauveur-Gouvernet, un moulin à huile de noix du XVII^e siècle est conservé.
- **Les filatures et moulinaages à soie.** L'industrie de transformation des cocons apparaît dès le XVII^e siècle, mais elle ne devient une industrie qu'à partir des années 1770. Elle a connu son apogée au milieu du XIX^e siècle et a presque disparu avant 1940. Cette activité était directement contrôlée par les négociants lyonnais qui, après le tirage du fil et son moulinage, le faisaient teindre et tisser à Lyon ou dans les environs. Cette activité a laissé de nombreux bâtiments, surtout à l'ouest du territoire (environs de Nyons, Mirabel-aux-Baronnies, Taulignan, Buis-les-Baronnies, Mollans-sur-Ouvèze), de forme allongée, de trois niveaux et installés le long d'une dérivation d'un cours d'eau. Au rez-de-chaussée, l'opération du tirage exigeait des pièces voûtées, sombres et humides. Au premier étage, le moulinage nécessitait, au contraire, des pièces très bien aérées dans lesquelles étaient installés de nombreux moulins actionnés, à partir d'un arbre central, par une roue à aube ou à godets.

E - Des richesses patrimoniales diversement connues, protégées, et valorisées

Dans les Baronnies Provençales, la connaissance, la protection et la valorisation des patrimoines culturels n'ont pas relevé d'une démarche systématique mais d'opérations ponctuelles. L'éclatement du territoire concerné par le projet de Parc naturel régional, entre deux départements et deux régions, a en partie entravé la prise de conscience d'enjeux patrimoniaux communs. Il n'est donc pas étonnant qu'aucun inventaire exhaustif des patrimoines n'existe véritablement à l'échelle du territoire du projet de Pnr. En 2006 toutefois, une première tentative de synthèse des patrimoines des Baronnies, par la Conservation Départementale du Patrimoine de la Drôme a donné lieu à la publication de l'ouvrage, « Patrimoines des Baronnies », mais qui reste limité aux quatre cantons drômois.

E.1 - Des démarches d'inventaire parcellaires

Le territoire concerné par le projet de Pnr des Baronnies Provençales n'a pas fait l'objet d'inventaires exhaustifs.

Ainsi, seul le canton de Grignan, en partie concerné par le projet (6 communes sur 14), a fait l'objet d'un inventaire par le Service Régional de l'Inventaire Rhône-Alpes entre 1997 et 2001. Ce travail a donné lieu, en 2001, à la publication d'un ouvrage, « Le canton de Grignan », dans la collection des Images du Patrimoine. Dans une démarche comparable, la Conservation Départementale du Patrimoine de la Drôme a fait réaliser, en 2005, un inventaire communal de Buis-les-Baronnies et en 2009, de Sahune. Pour les Hautes-Alpes, seules les communes de Rosans et d'Orpierre ont fait l'objet d'un inventaire par le Service régional de l'Inventaire Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Plusieurs recensements thématiques ont également eu lieu sur le territoire. Certains ont donné lieu à des publications. Les travaux d'archéologues médiévaux dans les années 1980 et 1990 ont entraîné la publication de plusieurs ouvrages qui recensent les patrimoines médiévaux, religieux, civils et militaires, sur l'ensemble du territoire du projet de Pnr. En 1997, l'ouvrage corédigé par Guy Barruol, Michèle Bois et Marie-Pierre Estienne, « Les Baronnies au Moyen Age », présente un recensement des villages et châteaux médiévaux et des églises et prieurés médiévaux des Baronnies. Ces données peuvent être notamment complétées par celles contenues dans l'ouvrage, publié en 2008, de Marie-Pierre Estienne, « Châteaux médiévaux dans les Baronnies », publié dans la collection des Documents d'Archéologie en Rhône-Alpes et Auvergne.

D'autres recensements thématiques concernent des portions du territoire des Baronnies Provençales. Dans le domaine de l'archéologie, des prospections archéologiques ont été conduites, par Stéphane Bleu, en 1994 et 1995 et à la demande des Services Régionaux de l'archéologie Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le canton de Ribiers et une partie de celui de Séderon pour les périodes préhistoriques, protohistoriques, antiques et médiévales. Ces données ont été complétées par l'ouvrage d'Isabelle Ganet, qui a compulsé l'ensemble des données archéologiques pour les périodes protohistoriques et antiques dans le cadre de l'ouvrage consacré aux Hautes-Alpes pour la Carte Archéologique de la Gaule (1995). L'édition dans cette collection du volume consacré à la Drôme devrait paraître en 2010.

Dans la Drôme, le Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement de la Drôme a mené en 2000, dans le canton de Nyons, une étude en vue de contribuer à l'établissement d'un répertoire départemental « architecture, patrimoine et développement local ». De son côté, la Conservation Départementale du Patrimoine de la Drôme a réalisé plusieurs documents concernant les patrimoines bâtis des Baronnies. La collection « les voies du sacré » recense les lieux les plus intéressants et qui concernent les religions.

D'autres recensements partiels et thématiques ont été réalisés comme celui qui concerne les bories de la commune de Ferrassières. En 2000-2001, le CAUE de la Drôme a mené une étude sur les terrasses en

pierres sèches des Baronnie, dans la cadre du programme Proterra qui a également donné lieu à un premier repérage non exhaustif des terrasses en pierres sèches de la Drôme.

Enfin, les Conservations Départementales des Antiquités et Objets d'Art procèdent à des visites d'églises afin d'engager des procédures de protection des patrimoines mobiliers remarquables. Certaines, notamment, dans la Drôme, ont fait l'objet d'inventaires exhaustifs mais il existe des différences entre les deux départements dans le repérage de ce type de patrimoine. Lorsqu'ils sont classés, ils figurent presque toujours dans la base « architecture et patrimoine » du Ministère de la culture et de la communication. Les patrimoines inscrits ne sont en revanche pas répertoriés de manière exhaustive.

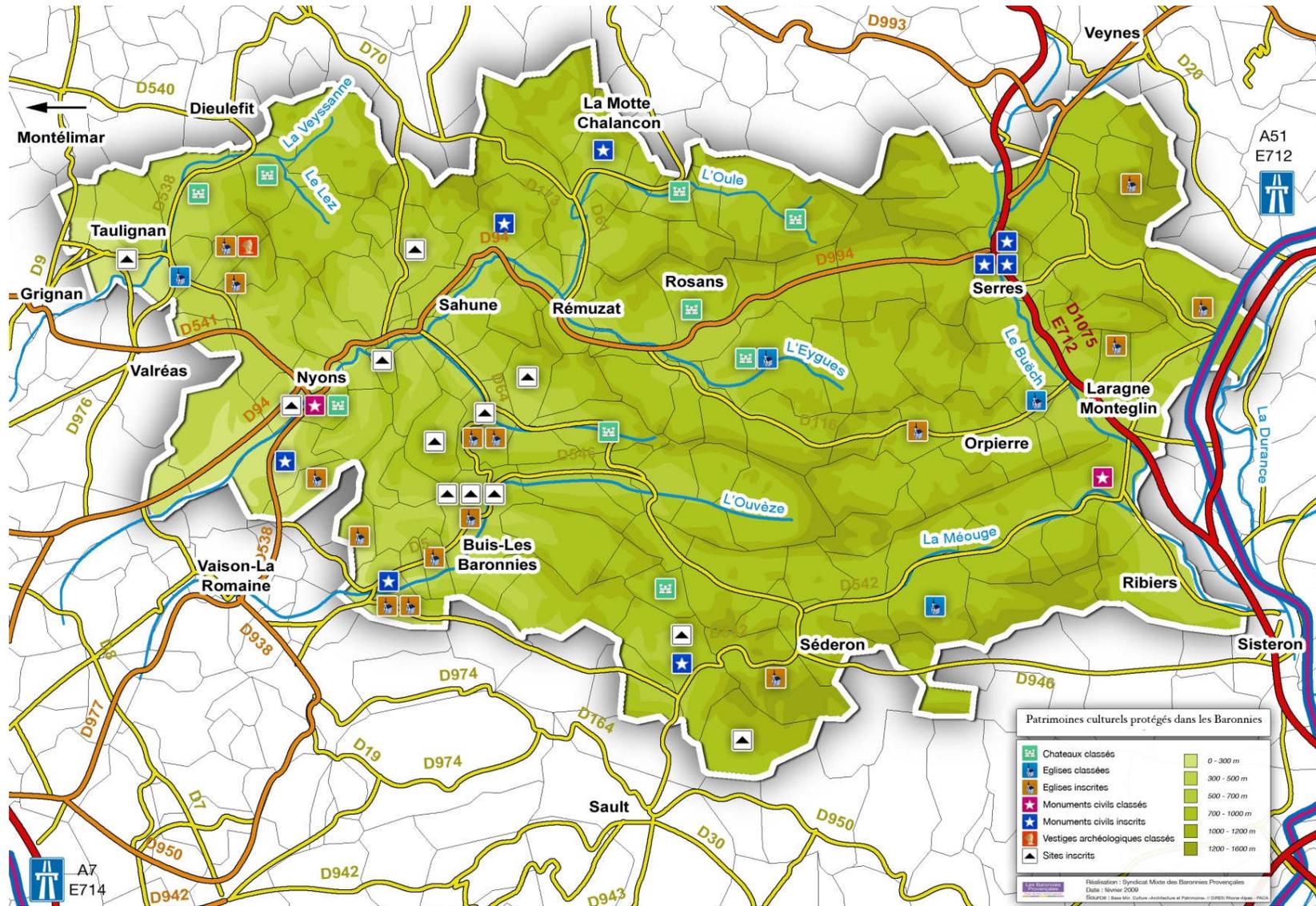
E.2 - Les protections réglementaires

L'existence de **patrimoines bâtis remarquables**, dans le périmètre du projet de Parc naturel régional des Baronnie Provençales, a entraîné des mesures de protections précises. Le classement comme Monument Historique ou l'Inscription à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques a ainsi permis de protéger 41 bâtiments. Autour de ces bâtiments, un périmètre de protection de 500 mètres a été défini à l'intérieur duquel tout projet urbain ou permis de construire doit être adressé pour avis au Service Départemental d'Architecture et du Patrimoine.

Comme le montre le tableau suivant, si l'ensemble des patrimoines et des époques sont représentés, il n'en reste pas moins que les patrimoines médiévaux sont majoritaires. Parmi eux, les églises ont fait l'objet d'une attention spécifique.

Patrimoine	Protohistoire	Antiquité	Moyen Age	Période moderne	XIXe s. XXe s.	Total
Fortifications Châteaux	0	0	5	6	0	11
Eglises	0	0	16	2	1	19
Monuments civils	1	1	4	3	1	10
Total	1	1	25	11	2	40

L'église Notre-Dame de Calma, à Lachau, a été le bâtiment le plus anciennement protégé. Visitée par Prosper Mérimée, elle est classée en 1875. Au cours du XX^e siècle, les procédures de protection ont moins correspondu à une politique globale qu'à des demandes locales, et notamment des communes, qui souhaitaient engager des travaux de restauration et bénéficier d'une aide financière de l'Etat. Il en est de même pour les dix sites inscrits (en Drôme) qui concernent majoritairement des ensembles bâtis.



Carte 101 - Patrimoines culturels protégés

Par ailleurs, des zones de présomption de prescription archéologique ont été créées sur le territoire du projet de Parc naturel régional. Une zone de présomption de prescription archéologique n'est pas une servitude d'urbanisme. Elle permet à l'Etat (Ministère de la culture et de la communication) de prendre en compte, par une étude scientifique ou une conservation éventuelle, "*les éléments du patrimoine archéologique affectés ou susceptibles d'être affectés par les travaux publics ou privés concourant à l'aménagement*". En conséquence, l'Etat peut formuler une prescription de diagnostic archéologique, de fouille archéologique ou d'indication de modification de la consistance du projet. Dans les Hautes-Alpes, au 1^{er} janvier 2009, 11 communes du périmètre du projet de Parc naturel régional avaient fait l'objet d'un arrêté préfectoral de définition de zone de présomption de prescription archéologique : La Bâtie-Montsaléon, Chabestan, Etoile-Saint-Cyrice, Eyguians, Lagrand, Laragne-Montéglin, Orpierre, Oze, Saléon, Serres, Trescléoux. Dans la Drôme, en revanche, aucune zone intégrée dans le périmètre du projet de Pnr n'était encore définie à cette date.

E.3 - Fragilité des institutions chargées de la préservation et de la transmission du patrimoine

Les institutions chargées de la préservation et de la transmission du patrimoine culturel restent fragiles. Il s'agit principalement des archives, des musées et éco-musées, et d'associations de chercheurs locaux.

- **Les archives.** La région des Baronnies Provençales relève de l'aire méridionale où l'influence du droit romain a incité, très tôt, les habitants à conserver des traces écrites de leurs transactions. Le dynamisme de la vie des communautés villageoises, très attachées à leurs libertés et à leurs propriétés, a conduit à la constitution de fonds d'archives anciens et importants. Le plus ancien registre notarié des Baronnies date de 1342 et concerne une étude de Buis-les-Baronnies. Certaines archives communales peuvent conserver des documents, en original ou en copie du XIII^e siècle.

Depuis les lois de décentralisation qui ont confié la gestion de dépôts d'archives départementales aux Conseils Généraux, les Hautes-Alpes et la Drôme ont eu deux démarches différentes à l'égard de la conservation des archives municipales. Si, dans les Hautes-Alpes, les archives communales de plus de 100 ans sont systématiquement rapatriées aux Archives Départementales, ce n'est pas le cas dans le département de la Drôme. Dans le cadre d'une convention de développement culturel, signée entre le Conseil Général de la Drôme et l'Etat dans les années 1980, deux postes d'archiviste ont été créés pour permettre le classement et la conservation, dans les mairies, des archives anciennes des communes. Plusieurs communes ont également créé des postes d'archivistes municipaux à temps partiel ou à temps plein. La Communauté de Communes du Val d'Eygues a créé deux postes d'archivistes pour le classement des archives contemporaines des communes, alors que celle du Pays de Buis-les-Baronnies finance des heures de classement des archives des communes membres.

- **Les musées, éco-musées et structures permanentes spécialisées dans la préservation et la valorisation des patrimoines.** La situation des musées et écomusées implantés dans le territoire des Baronnies Provençales est très diverse. Aucun musée n'a actuellement le label « Musée de France », mais il existe en revanche plusieurs structures qui évoquent les patrimoines et l'histoire des Baronnies Provençales.

Dans les Hautes-Alpes, les musées et éco-musées sont organisés depuis 1991 au sein d'un SIVU « Patrimoine et culture des Pays du Buech » qui regroupe 19 communes et qui est chargé de l'animation scientifique des différentes structures. Les bâtiments sont propriété des communes mais des associations peuvent les animer. Le SIVU est également propriétaire d'une collection de près de 3000 objets. Il existe actuellement 5 structures muséographiques : Rosans (lavande et monde arabo-musulman) ; Saint-André-de-Rosans (mosaïques et animation des vestiges du prieuré) ; Lagrand (vie domestique, arts et traditions populaires) ; Laragne-Montéglin ; Orpierre (viticulture).

D'autres projets sont en cours de finalisation comme à Eyguians autour du musée-poste, alors que d'autres restent à définir. Dans la Drôme, la situation est plus diverse encore. Les musées peuvent être communaux (Le Pègue, La Roche-sur-le-Buis, Taulignan), mais aussi associatifs (Nyons) ou privés (Nyons, Pierrelongue). Le statut des collections, privé et public, est également divers. Les secteurs concernés touchent la vie rurale et les arts et traditions populaires (Musée Layraud de La Roche-sur-le-Buis), la vie religieuse (Musée d'art sacré de Pierrelongue), l'économie et l'industrie (atelier-musée de la soie à Taulignan, musée de l'olivier et les vieux moulins et la savonnerie à Nyons), l'archéologie et l'histoire (Musée archéologique du Pègue et de Nyons). Entre 2004 et 2009, les musées du Pègue, de Taulignan et de Nyons se sont fédérés au sein d'une association, COPATRIM, destinée à assurer leur animation, leur communication et leur promotion communes, mais cette expérience n'a pas été reconduite.

Le dynamisme de ces musées et éco-musées est souvent lié à l'implication des communes et d'équipes de bénévoles. Ces efforts importants sont difficiles à tenir dans la durée et la question de la professionnalisation de l'accueil et de l'animation est une question récurrente. Certaines communes ont ainsi décidé de mettre à disposition du personnel pour l'ouverture pendant une partie de l'année, alors que des associations cherchent parfois à recruter, pour un temps limité, des agents d'accueil et d'animation.

Le château d'Aulan, propriété de la famille Suarez d'Aulan, est le seul château visitable de la région des Baronnies, avec les caves du château de Lagagne, associé au musée municipal. Certaines tours médiévales, comme celle de Rosans, sont également ouvertes au public une partie de l'année, alors que d'autres sites fortifiés sont accessibles à tous, même si parfois des questions de sécurité se posent, comme à Cornillon-sur-l'Oule.

Dans le domaine de l'archéologie, la faiblesse des structures muséographiques a entraîné un éclatement des collections concernant les Baronnies Provençales. Seuls les musées du Pègue et de Nyons conservent et présentent, sur place, des objets issus de fouilles locales. Il faut donc souvent aller hors du territoire, dans des musées proches (Sault, Avignon, Gap, Valence) ou plus éloignés (Lyon, Paris, Saint-Germain-en-Laye, Londres), pour reconstituer une partie du patrimoine archéologique de la région.

- **Des chercheurs locaux dynamiques mais insuffisamment liés à la recherche universitaire.** La recherche sur l'histoire et les patrimoines locaux a connu, depuis les années 1960, un renouveau. Elle s'est appuyée sur l'organisation des chercheurs et des érudits locaux qui étaient jusqu'alors dispersés. A partir de la fondation, en 1964, par Aimé Buix, de l'association des Amis du Buis et des Baronnies, et de celle de l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine du Pays du Buëch et des Baronnies (ASPPBB) dans les années 1970, le réseau des associations de préservation et de connaissance du patrimoine et de l'histoire locale s'est densifié. Nombre de communes disposent aujourd'hui d'associations, qui publient parfois des bulletins réguliers, comme Lou Trépoun (Séderon), le Luminaire (Lachau), Terre d'Eygues (Nyons), le bulletin de l'association « Histoire, patrimoine et histoire des Baronnies » (Buis-les-Baronnies), les cahiers de l'Oule (La Motte-Chalancon), Mémoire d'Ouvèze (Mollans-sur-Ouvèze). L'association des « Onze Tours » à Taulignan a soutenu la publication de plusieurs ouvrages sur l'histoire de ce village. Dans les Hautes-Alpes, l'ASPPBB continue à fédérer les initiatives locales et à publier des ouvrages, alors que dans la Drôme, en 1995, la création du Gardénote baronnien a fédéré plusieurs associations locales. La publication, depuis 1999, d'une revue annuelle, Terres Voconces, qui rassemble des études de géographie, d'histoire et d'archéologie portant sur les Baronnies et le Diois, a prolongé cette première action et a permis de reprendre, sous forme de résumés, plusieurs recherches universitaires. Enfin, la création d'une base de données bibliographiques sur les Baronnies Provençales, Biblibar, représente aussi une première tentative de fédérer les informations dans les domaines de l'histoire, de l'archéologie, de la géographie, de la géologie, etc.

Toutefois, alors que le dynamisme de la recherche locale est réel, les liens avec la recherche universitaire restent ténus. Ils sont souvent concentrés sur certains sites et ponctuels dans le temps, comme le montre l'organisation de journées d'études, comme celles, entre autres, consacrées aux confréries de pénitents en 1982 (Buis-les-Baronnies), aux mille ans du prieuré de Saint-André-de-Rosans en 1988, aux enjeux de la valorisation du patrimoine dans les Pays du Buëch en 1996 (Serres), à la Provence et à la Haute-Provence au Haut Moyen Age en 2002 (Nyons) ou à l'eau dans les Baronnies (Bésignan), et aux maisons monastiques médiévales en Provence et Dauphiné en 2008 (Saint-André-de-Rosans), au XIII^e siècle entre Provence et Dauphiné en 2009 (Lachau). Dans ces conditions, les Baronnies Provençales font rarement l'objet de travaux universitaires dans les domaines de l'archéologie, de l'histoire et des patrimoines. Le nombre de thèses de doctorat, dans ces domaines, concernant toute ou partie du territoire des Baronnies Provençales est donc faible, à l'exception notable de celles, en archéologie médiévale, de Michèle Bois en 1992 et de Marie-Pierre Estienne en 2000, en histoire moderne de Sophie Bentin en 2007 ou en archéologie protohistorique de Loïc Serrières en 2009. Par ailleurs, la plupart des autres travaux universitaires (mémoires de maîtrise, master II, DEA ou DES), lorsqu'ils existent, ne sont pas ou peu connus, à l'instar également des différents rapports de fouilles archéologiques réalisées dans la région.

Patrimoines culturels : atouts, faiblesses, opportunités, menaces, enjeux

ETAT DES LIEUX du territoire de préfiguration du Pnr des Baronnies Provençales	
Atouts	Faiblesses
Une histoire originale à la rencontre des espaces alpin et méditerranéen qui fait de la région tantôt un espace ouvert et tantôt un territoire de repli. Liés à cette histoire, des patrimoines immatériels originaux sont encore présents et associés à une population attachée à leur préservation.	Méconnaissance des patrimoines immatériels liés à la vie quotidienne des habitants dans les Baronnies et à la langue occitane.
Une valorisation et une occupation du territoire, dense et continue depuis le Chasséen (4500 à 3800 av. J-C) et qui, dans tous les espaces, ont pu laisser des patrimoines bâtis originaux, particulièrement importants pour le Moyen Age et au XIXe siècle.	Méconnaissance des patrimoines bâtis et de leur originalité par rapport aux formes d'occupation du territoire.
Des patrimoines mobiliers qui manifestent l'appartenance du territoire aux espaces alpin et méditerranéen.	Rareté des recherches universitaires et faiblesses des liens entre chercheurs locaux et professionnels.
Une diversité et une répartition géographique équilibrée des structures de préservation et de valorisation des patrimoines (musées, éco-musées, associations d'histoire locale, archives municipales,...)	Méconnaissance des patrimoines mobiliers et de leur originalité
Plusieurs dizaines de sites et de monuments protégés.	Précarité de ces structures qui disposent de peu de moyens humains, scientifiques et financiers, et qui sont diversement reliés entre eux
Existence de publications et d'actions de valorisation de certains patrimoines bâtis.	Absence de politique de protection et de valorisation des patrimoines bâtis qui entraîne des disparités dans le territoire et une sous-protection de certains types de patrimoines (patrimoine industriel, patrimoines liés à l'exploitation agricole, etc.).
	Capacités financières limitées (en investissement et fonctionnement) des propriétaires privés ou publics
	Absence de cohérence des politiques de valorisation qui ne permettent pas d'illustrer les caractères spécifiques de l'histoire et des patrimoines des Baronnies Provençales

TENDANCES EVOLUTIVES du territoire de préfiguration du Pnr des Baronnies Provençales	
Opportunités	Menaces
Existence d'un Centre de l'oralité alpine dans les Hautes-Alpes qui pourrait servir de support à des actions dans le domaine de la connaissance des patrimoines immatériels.	Des patrimoines bâtis qui peuvent être menacés par leur méconnaissance mais aussi par l'abandon (liés aux déplacements des populations comme les anciens villages perchés), par l'évolution des techniques agricoles (terrasses, bergeries, etc.), ou par certains aménagements (lotissements à proximité de villages remarquables, etc.).
Réorientation des priorités des Services Régionaux de l'Inventaire à la suite de leur régionalisation en direction des politiques régionales et notamment des Parcs naturels régionaux.	Disparition possible de structures spécialisées dans la préservation et la valorisation du patrimoine qui souffrent de la raréfaction des bénévoles.
Expression de besoins sur la réorganisation des structures de valorisation et de préservation des patrimoines et sur leur mise en réseau.	Des patrimoines mobiliers, notamment religieux, qui peuvent disparaître car ils sont méconnus et l'objet de moins d'attentions du fait du recul des pratiques religieuses.
Possibilité de mettre en place, dans le cadre des dispositifs de concertation pour l'élaboration de la Charte du Pnr, des échanges entre spécialistes de différents types de patrimoines.	Des patrimoines bâtis et archéologiques menacés car les propriétaires, privés et aussi publics, s'en désintéressent et/ou n'ont pas les moyens de les entretenir.
Développement des nouvelles technologies de l'information susceptibles de permettre le développement de nouvelles formes de valorisation des patrimoines.	

<p>Une sensibilité plus grande aux patrimoines culturels et leur intégration dans une nouvelle économie touristique, plus intégrée au territoire.</p>
<p>Développement de nouvelles formes de partenariat et de mécénat dans les domaines du patrimoine (Fondations d'entreprises, fondations d'intérêt général, etc.).</p>

Patrimoines culturels : les enjeux

<p>Enjeux du territoire de préfiguration du Phr des Baronnies Provençales</p>
<p>Soutenir et coordonner des inventaires des patrimoines matériels</p>
<p>Connaître et valoriser des patrimoines immatériels (langue d'oc, toponymie, récits et traditions orales, pratiques agricoles anciennes, etc.)</p>
<p>Coordonner et diffuser des connaissances scientifiques</p>
<p>Préserver et valoriser des patrimoines bâtis, archéologiques et mobiliers</p>
<p>Accompagner les acteurs locaux qui agissent en faveur de la préservation et de la valorisation des patrimoines culturels</p>



Partie II : La vie d'un territoire rural de montagne

1 - Les habitants des Baronnies Provençales

Sur une carte du sud de la France, les Baronnies Provençales apparaissent comme un espace blanc, vide de toute activité, trop faiblement peuplé pour figurer sur une représentation à cette échelle, vague tache brune sur une présentation du relief coupée en deux par les limites départementales. C'est pourtant un territoire spécifique et vivant, peuplé de près de 40 000 habitants, riche d'un environnement exceptionnel paradoxalement protégé par sa modestie.

Comme tous les territoires ruraux, les Baronnies Provençales ont vu leur population diminuer tout au long du XIX^e siècle, passant de 66 700 habitants en 1831 à 44 600 en 1911. Les conséquences de la guerre de 1914-1918 ont amplifié cette hémorragie. En 1946, la population tombe à 30 000 habitants. Elle ne progresse pas entre cette date et 1975 où elle se stabilise à 30 700 personnes. Le renouveau remonte à cette année où la population repart pour atteindre 32 500 habitants en 1982 et 38 400 en 2006. Les Baronnies Provençales ont connu un dépeuplement massif pendant 150 ans. Leur regain démographique est tout récent.

Les habitants des Baronnies Provençales se renouvellent par apport migratoire de retraités mais aussi d'actifs qui choisissent d'y vivre. A partir de la fin des années 1960, les néo-ruraux, en quête de conditions de vie plus authentiques, ont investi ce territoire en développant l'élevage et l'agriculture. Aujourd'hui, les post-ruraux s'y installent tout en travaillant dans les grands pôles urbains de proximité. Les premiers voulaient changer de vie et consommer peu, les seconds, vivre dans un environnement de qualité et consommer beaucoup. Mais la plus grande part des habitants est encore autochtone et originaire de la région, même si une partie d'entre eux a quitté les petits villages du cœur du territoire pour s'installer dans les vallées ou à proximité des bourgs ruraux. Ces apports de population constituent une opportunité à ne pas négliger. Les nouveaux habitants rajeunissent la population, augmentent son niveau moyen de qualification, sont demandeurs de services de proximité et disposent souvent de revenus plus élevés que ceux des autochtones. 60 % d'entre eux sont des actifs. Parmi eux, des habitants venus d'autres pays d'Europe ouvrent les Baronnies Provençales aux cultures du monde. Les nouveaux habitants²⁷ des espaces ruraux sont majoritairement d'origine urbaine et leur principale motivation est dans le choix d'un mode de vie. 42 % cependant d'entre eux estiment leur intégration difficile.

A - Une population en croissance par solde migratoire

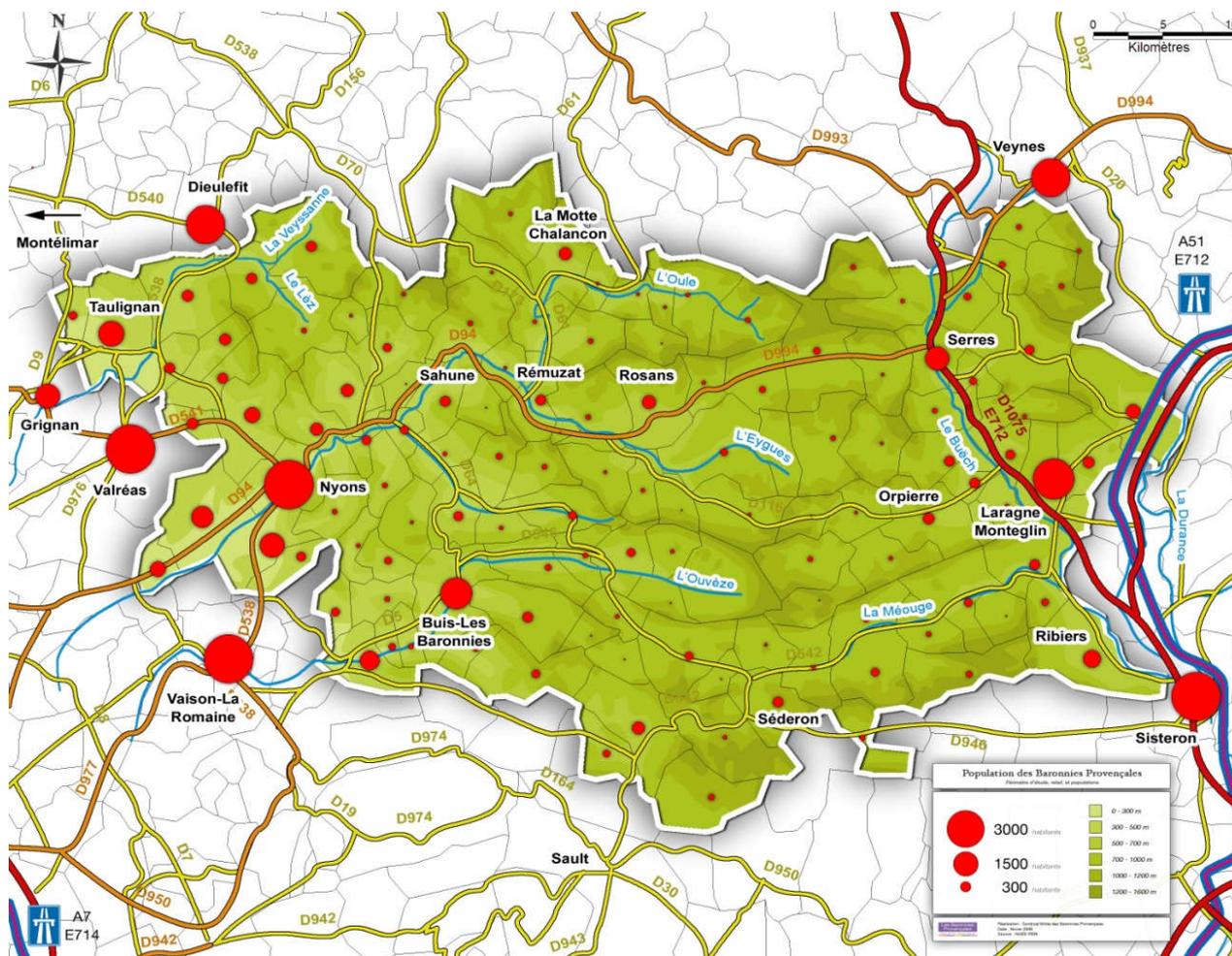
A.1 - Une opportunité : un territoire redevenu attractif

a) De fortes inégalités dans l'occupation de l'espace

La spécificité première des Baronnies Provençales est dans leur caractère exclusivement rural marqué par l'absence d'une ville centre à même de polariser l'ensemble du territoire. Six aires d'emploi de l'espace rural, qui offrent chacune plus de 1 500 emplois, ont une influence sur l'espace de référence. Parmi elles, deux villes sont à l'intérieur du périmètre : Nyons d'un côté qui exerce son influence sur la partie drômoise des Baronnies Provençales, Laragne-Montéglin de l'autre côté qui polarise la partie haute-alpine. Les quatre autres aires sont limitrophes (Dieulefit, Valréas) ou à proximité (Vaison-la-Romaine, Sisteron). Toutes sont des pôles d'emplois. Trois pôles de services intermédiaires internes à la zone, communes bien équipées, complètent le système urbain : Buis-les-Baronnies, Séderon et Serres. Deux autres pôles intermédiaires,

²⁷ Synthèse de l'enquête Mairie-Conseils sur les nouveaux habitants des territoires ruraux - 2005

extérieurs à la zone, ont néanmoins de fortes capacités d'attraction sur certaines parties des Baronnies : Sault au sud et Veynes au nord.



Carte 112 - Population des Baronnies Provençales

Comme il a été déjà souligné, le territoire oppose ses marges, relativement peuplées, à son cœur, beaucoup moins occupé.

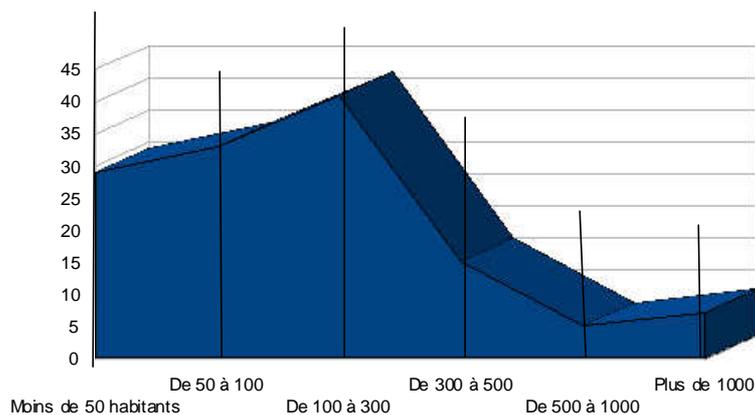
Sur les 130 communes du territoire²⁸ :

- 1 seule commune a plus de 5000 habitants, Nyons, avec 7065²⁹ habitants, est la première ville des Baronnies,
- 2 communes ont entre 2000 et 5000 habitants : Laragne-Montéglin (3480) et Buis-les-Baronnies (2283),
- 4 communes ont entre 1000 et 2000 habitants : Taulignan (1589), Mirabel-aux-Baronnies (1481), Serres (1309) et Vinsobres (1070),

4 communes ont entre 500 et 1000 habitants : Mollans-sur-Ouvèze (968), Ribiers (755), Venterol (631) et Saint Maurice-sur-Eygues (618).

²⁸ Données de 2006

²⁹ Toutes les données sont celles de la population légale 2006.



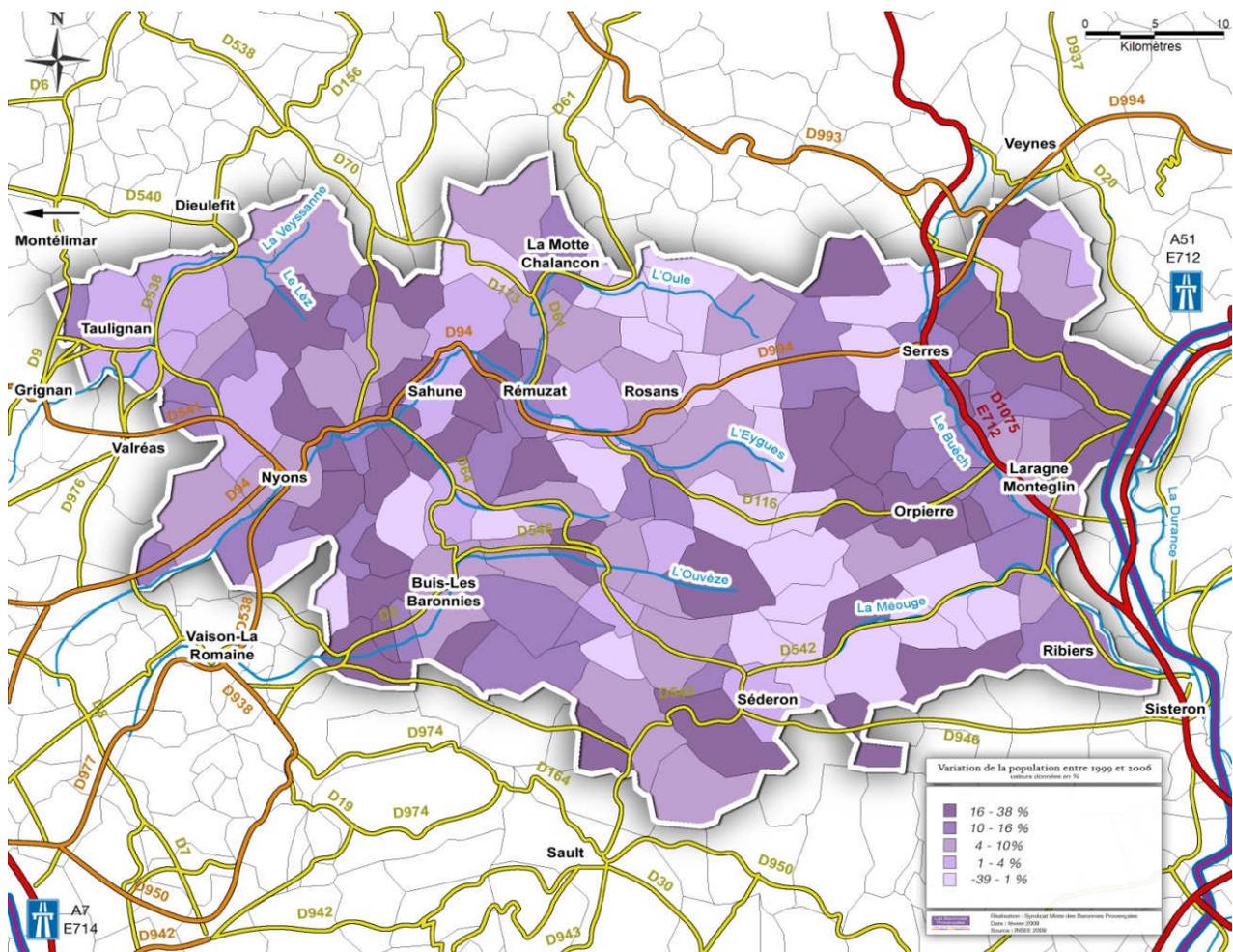
Graphique 4 - Un territoire rural

Les 7 communes de plus de 1 000 habitants regroupent 18 280 personnes, soit 48 % de la population des Baronnies Provençales. Entre 1999 et 2006, les deux communes de plus de 1000 habitants les plus attractives sont Mirabel-aux-Baronnies, dont la population a augmenté de 11,5 % d'un côté et Serres, où elle a augmenté de 9 %. Ce ne sont pas les plus peuplées. La population de Taulignan et de Vinsobres n'augmente pas sur la période. Mirabel-aux-Baronnies bénéficie de l'attractivité du Haut-Vaucluse et Serres du pays Sisteronais, ce qui démontre la dépendance économique des Baronnies vis à vis de ses territoires limitrophes. Nyons (4,9 %), Laragne-Montéglin (3,3 %) et Buis-les-Baronnies (2,7 %) affichent des résultats beaucoup plus modestes. Les 4 communes qui ont entre 500 et 1 000 habitants regroupent 3 490 personnes. Ce sont celles où la population augmente le plus vite.

Sous ce seuil, les 118 autres communes du Parc sont de petits villages. 62 ont même moins de 100 habitants et 7 moins de 20. Il n'existe pas de corrélation systématique entre la taille des communes et l'accroissement de leur population.

Population par tranches de communes 2006			
Tranche (habitants)	Communes	Population 2006	Accroissement 1999-2006
plus de 1 000	7	18 281	4,2%
entre 500 et 1 000	5	3 493	9%
entre 100 et 500	56	13 241	7,8%
moins de 100	62	3 381	7,5%
Baronnies Provençales	130	38 396	6,1%

Source : I.N.S.E.E.



Carte 123 - Evolution de la population - 1999/2006

La densité de 16,4 habitants au km² est l'une des plus faibles de France. Cette moyenne recouvre de fortes différences entre les bourgs centre et le reste des villages. De vastes espaces de montagne sont vides de toute occupation. Les habitants se sont progressivement installés dans les vallées et les piémonts, délaissant progressivement les sites perchés, héritiers du Moyen Age. L'économie du massif est étroitement dépendante de ses villes portes, dont les bassins d'emploi offrent des emplois aux actifs qui habitent les Baronnies.

b) Une croissance démographique soutenue par solde migratoire

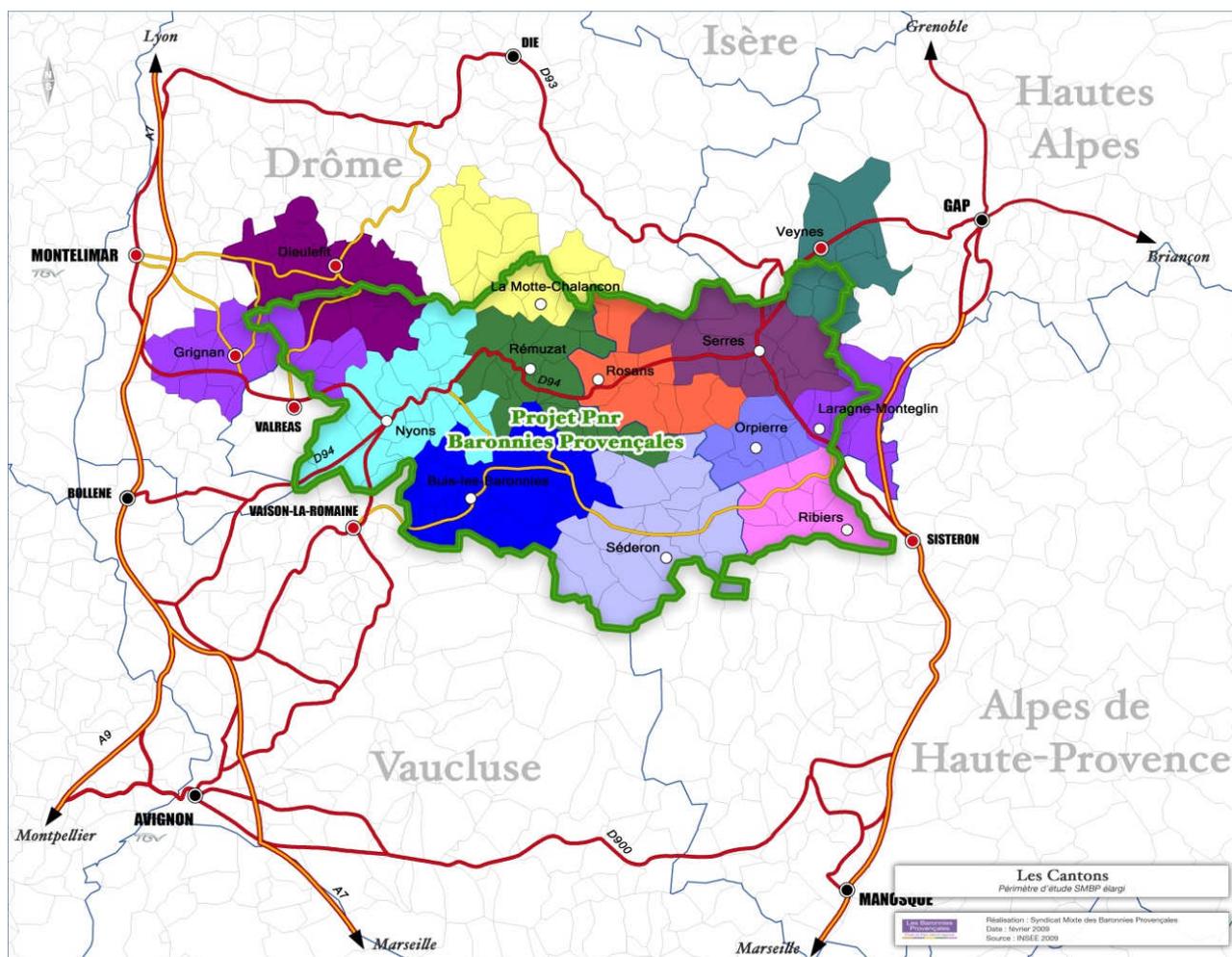
La population des Baronnies approche, avec 38 396 habitants en 2006, les 40 000, chiffre probablement atteint aujourd'hui. Elle est en croissance continue.

Variation annuelle moyenne de la population des Baronnies Provençales (%)

	1982-1990	1990-1999	1999-2006
Totale	0,6	0,6	0,9
Due au solde naturel	-0,3	-0,4	-0,4
Due au solde migratoire	0,9	1	1,3

Source : I.N.S.E.E.

Cet accroissement est exclusivement dû au solde migratoire qui augmente régulièrement, le solde naturel étant structurellement négatif. Mais ce solde naturel a tendance à se réduire par l'installation de jeunes ménages autour de Nyons d'une part, de Serres et Laragne-Montéglin d'autre part.



Carte 134 - Cantons

Variation annuelle moyenne de la population en %						
Cantons	1990-1999			1999-2006		
	Total	S.N.	S.M.	Total	S.N.	S.M.
Buis-les-Baronnies	1,1	-0,3	1,4	1,2	-0,2	1,4
Nyons	0,7	-0,5	1,2	0,8	-0,7	1,5
Rémuzat	0	-0,1	0	0,5	0	0,5
Séderon	0,4	-0,5	0,9	0,7	-0,3	1
Laragne-Montéglin	0,4	-0,3	0,7	1	-0,3	1,3
Orpierre	0,1	-0,6	0,8	2	-0,3	2,3
Ribiers	1,1	-0,1	1,2	1,2	-0,1	1,3
Rosans	0,1	-0,2	0,2	0,3	-0,4	0,6
Serres	0,7	-0,7	1,3	1,6	-0,9	2,5
Baronnies Provençales	0,6	-0,4	1	0,9	-0,4	1,3
Drôme	0,6	0,3	0,3	1	0,3	0,6
Hautes-Alpes	0,8	0,2	0,6	1	0,2	0,9
S.N. : Due au solde naturel						
S.M. : Due au solde migratoire						

Source : I.N.S.E.E.

C'est à partir de 1975 que la population des Baronnies Provençales, alors stabilisée autour de 30 000 habitants, entame sa progression, moins forte cependant que dans le département de la Drôme et surtout celui des Hautes-Alpes.

Evolution de la Population des Baronnies Provençales				
	Total	Indice 1975 : 100		
		Baronnies	Drôme	Hautes-Alpes
1975	30 724	100	100	100
1982	32 497	106	108	108
1990	34 160	111	114	116
1999	36 034	117	121	125
2006	38 296	125	129	134

Source : I.N.S.E.E.

Entre 1990 et 1999, le redressement observé est la conséquence d'un solde migratoire positif, largement supérieur au solde naturel demeuré négatif dans tous les cantons et la plupart des communes. Ce sont les cantons de Ribiers et de Buis-les-Baronnies les plus attractifs, alors que la population ne varie plus dans les cantons centraux de Rémuzat ou de Rosans. Si le taux d'évolution global est le même que celui de la Drôme, le solde migratoire est trois fois plus important.

Entre 1999 et 2006, l'accroissement de la population est uniquement dû au solde migratoire, deux fois plus important que dans la période précédente, le solde naturel ne variant pas. Les cantons les plus attractifs sont maintenant ceux d'Orpierre et de Serres.

Comparativement à la situation démographique de la Drôme et des Hautes-Alpes, les taux de natalité dans les Baronnies Provençales sont plus faibles et les taux de mortalité plus élevés. La vitalité démographique du territoire dépend exclusivement de son attractivité. Une analyse plus fine mettrait en évidence de forts contrastes entre les communes des marges sous influence urbaine des villes-portes, et les communes du cœur du Parc où taux d'accroissement naturel négatif et taux de migration très faible se combinent pour stabiliser ou même réduire le nombre des habitants. Sur les 130 communes du territoire, 30 perdent des habitants entre 1999 et 2006.

C'est sur ses marges est de la Vallée du Buëch que le territoire a bénéficié des plus forts taux d'accroissement, notamment dans les cantons de Serres, Ribiers, et Laragne-Montéglin. Le canton de Buis-

les-Baronnies est aussi resté attractif, nettement plus que celui de Nyons, confirmant la tendance observée entre 1990 et 1999. Par contre, l'accroissement de la population reste modeste dans les cantons de Rémuzat et de Rosans. Globalement, la population des Baronnies Provençales augmente au même rythme que celle de la Drôme, mais moins vite que celle des Hautes-Alpes. Le mouvement qui se confirme est une dynamique démographique élevée des marges est et plus modérée des marges ouest, avec une attractivité toujours modeste du cœur du territoire.

La densité moyenne de la population des Baronnies est ainsi passée de 15,4 habitants au km² en 1999 à 16,4 alors que celle de la Drôme passait de 67 à 72 et celle des Hautes-Alpes de 22 à 24. Cette densité reste néanmoins une des plus faibles des espaces ruraux français, à la fois facteur de préoccupations et élément de préservation d'un environnement relativement protégé par un peuplement modeste. Elle varie considérablement entre les marges du territoire où elle dépasse 140 habitants au km² à Nyons et Laragne-Montéglin et son cœur où elle est inférieure à 10 habitants au km². La population des Baronnies Provençales est principalement localisée dans les basses Vallées de l'Eygues, de l'Ouvèze et du Buëch. 36 % des habitants vivent sur la marge ouest, 40 % sur la marge est, et 24 % au cœur du territoire.

Variation population 1999-2006 par cantons			
Cantons	P. 1999	P. 2006	1999-2006 (%)
Buis-les-Baronnies	5 140	5 588	8,7
Nyons	12 596	13 295	5,5
Rémuzat	1 324	1 372	0,4
Séderon	1 986	2 092	5,3
Laragne-Montéglin	5 624	6 043	7,4
Orpierre	958	1 100	14,8
Ribiers	1 526	1 655	8,4
Rosans	1 088	1 109	1,9
Serres	2 268	2 531	11,5
Baronnies Provençales	36 034	38 396	6,5
Drôme	437 817	468 611	7
Hautes-Alpes	121 631	130 749	7,5

Source : I.N.S.E.E.

Le territoire des Baronnies Provençales ne correspond pas à un nombre entier de cantons. C'est pourquoi le total des données cantonales ne correspond pas exactement à celui du territoire.

c) Une forte présence d'agriculteurs et de retraités dans la population de plus de 15 ans

La répartition de la population âgée de plus de 15 ans sur le territoire des Baronnies Provençales met en évidence quelques spécificités par rapport à celle de la Drôme ou des Hautes-Alpes. Elle se traduit d'abord par le poids des retraités et des personnes sans activité professionnelle qui représentent 50,7 % des plus de 15 ans contre 44,4 % dans la Drôme et dans les Hautes-Alpes. Cette donnée souligne l'importance des revenus de transfert et notamment des retraites sur le revenu des habitants des Baronnies. Elle est aussi marquée par la place relative presque trois fois plus élevée que dans ces départements des agriculteurs et exploitants agricoles et la part nettement plus faible des cadres et professions intellectuelles supérieures. Les agriculteurs exploitants représentent 12,9 % du total des emplois du territoire.

64 % des personnes sans activité professionnelles sont des femmes. Le tiers des agriculteurs exploitants ont plus de 50 ans et 10 % seulement moins de 30. La question de la relève en agriculture est clairement posée. La part relative élevée des moins de 30 ans dans les ouvriers et employés, et la part relative faible

des artisans et des cadres, laissent présupposer un problème de qualification et de formation professionnelle.

Population de 15 ans et plus par C.S.P. 2006				
	Baronnies		Drôme	Hautes-Alpes
	Total	%	%	%
Agriculteurs exploitants	1 657	5,1	1,7	2
Artisans, chefs d'entreprises	1 567	4,9	3,8	4,8
Cadres et professions supérieures	1 252	3,9	5,9	5
Professions intermédiaires	3 096	9,6	13,5	13,7
Employés	4 514	14	15,5	18,3
Ouvriers	3 809	11,8	15,1	11,8
Retraités	11 627	36,1	27,5	29,3
Autres sans activité professionnelle	4 701	14,6	16,9	15,1
Total	32 198	100	100	100

Source : I.N.S.E.E.

Entre 1999 et 2006, la part des retraités dans la population de plus de 15 ans est passée de 32,1 % à 36,1 %, traduction de l'attractivité du territoire pour les personnes âgées et du vieillissement de la population ; celle des autres personnes sans activité professionnelle diminue de 19,4 % à 14,6 %, conséquence de l'accroissement du taux d'activité féminin.

A.2 - Des facteurs d'inquiétude

a) Une population vieillissante

La population des Baronnies Provençales est plus âgée que celles de la Drôme ou des Hautes-Alpes. Elle vieillit plus vite. Cette donnée, observable dans tous les pays d'Europe, prend des aspects particuliers sur un territoire de faible densité où l'offre de services adaptés à des populations vieillissantes est plus difficile à organiser qu'en milieu urbain. Les données disponibles montrent que la part des moins de 20 ans, 21 %, est nettement plus faible que dans la Drôme (25,2 %) ou les Hautes-Alpes (23,8 %). Les écarts sont encore plus importants pour les 65 ans et plus qui représentent 25 % des habitants des Baronnies Provençales, 17,8 % de ceux de la Drôme et 19,2 % de ceux des Hautes-Alpes. La part des moins de 30 ans est en baisse depuis 1990 et celles des plus de 60 ans en hausse.

Structure par âge de la population 2006				
Cantons	Total	Tranches d'âge en %		
		0-19 ans	20-64 ans	65 ans et plus
Buis-les-Baronnies	5 589	20,9	54,5	24,6
Nyons	13 296	21,3	51,6	27,1
Rémuzat	1 373	20,5	57,5	22
Séderon	2 092	18,4	58	23,6
Laragne-Montéglin	6 043	22,5	53	24,5
Orpierre	1 100	20,8	53,5	25,7
Ribiers	1 655	21,6	58,7	19,7
Rosans	1 109	17,2	59,9	22,9
Serres	2 530	20,6	52,2	27,2
Baronnies	38 410	20,9	54,1	25
Drôme	468 607	25,2	57	17,8

Structure par âge de la population 2006				
Hautes- Alpes	130 749	23,8	57	19,2

Source : I.N.S.E.E.

Les cantons où la population est la plus jeune sont ceux de Ribiers, Nyons et Buis-les-Baronnies. Ceux qui ont la part relative de moins de 20 ans la plus faible sont ceux d'Orpierre, Serres, Rosans et Rémuzat. Mais ce ne sont pas systématiquement ceux qui ont la part relative des plus de 60 ans la plus élevée. Les cantons concernés sont ceux de Serres, Laragne-Montéglin, Nyons et Buis-les-Baronnies. Les cantons qui ont le plus grand nombre relatif d'actifs entre 20 et 64 ans dans leur population sont ceux du centre du territoire (Rémuzat, Rosans, Séderon) et de l'est (Ribiers).

La géographie du territoire oppose ainsi une zone centrale fortement marquée par le vieillissement de ses habitants aux deux espaces limitrophes au contraire différenciés par une population beaucoup plus jeune.

b) Des situations fréquentes de solitude

La répartition des ménages des Baronnies Provençales selon le mode de cohabitation met en évidence, par rapport aux mêmes répartitions départementales, quelques spécificités :

- Les ménages composés d'une seule personne y sont relativement plus nombreux. Cette conséquence du vieillissement de la population et des séparations pose la question de la solitude pour près de 15 % des ménages, plus difficile à vivre en milieu rural qu'en milieu urbain.
- La part, dans ces ménages, des femmes seules est élevée. Les écarts d'espérance de vie entre les hommes et les femmes y contribuent certainement.
- La faible part des familles avec enfants de moins de 25 ans, que ce soit des couples avec enfants ou des familles monoparentales.
- La part élevée des couples sans enfant.

On peut voir dans ces données l'impact du vieillissement de la population déjà entrevue dans la répartition de la population par tranches d'âge.

La part des personnes qui vivent en familles monoparentales est plus élevée dans le Buëch que dans le reste du territoire, davantage marqué par la précarité. Les ménages d'une seule personne habitent principalement dans le cœur du territoire et les familles avec enfants sur ses marges.

Entre 1999 et 2006, les ménages composés d'une seule personne ont augmenté de 18,7 %, davantage qu'au niveau départemental. Les ménages avec enfant ont reculé de 5 % et les familles monoparentales ont augmenté de 22 %. Ces mouvements sociétaux que l'on constate partout en France posent des problèmes spécifiques en zone rurale : garde d'enfants, accès aux services de proximité, maintien des écoles, problèmes de transport conditionnent, dans les Baronnies Provençales, la qualité de vie des familles et le développement économique.

Ménages selon le mode de cohabitation 2006				
	Baronnies		Drôme	Hautes-Alpes
	Nombre	%	%	%
Ensemble	17 296	100	100	100
Ménages d'une seule personne	6 077	35,1	31,5	34,1
Homme seul	2 478	14,3	12,9	14,9
Femme seule	3 600	20,7	18,6	19,1
Autres ménages sans famille	471	2,7	2,6	3,2
Ménages avec familles dont la famille principale est :	10 752	62,2	65,9	62,8

Ménages selon le mode de cohabitation 2006				
Un couple sans enfant	5 412	31,3	28,6	28,2
Un couple avec enfant	4 050	23,4	29	26,7
Une famille monoparentale	1 299	7,5	8,2	7,8

Source : I.N.S.E.E.

c) Une population moins diplômée qu'au niveau départemental

Par rapport à la Drôme et aux Hautes-Alpes, la population non scolarisée des plus de 15 ans des Baronnies Provençales est moins diplômée. 34 % n'a aucun diplôme ou le seul CEP, plus qu'au niveau départemental. La part des diplômés de l'enseignement supérieur est entre celle de la Drôme et celle des Hautes-Alpes. Les plus diplômés sont dans les marges de l'ouest (Nyons, Buis-les-Baronnies, Taulignan) et de l'est (Laragne-Montéglin, Serres) ; les sans diplôme sont particulièrement nombreux dans le cœur du territoire.

Diplôme de la population non scolarisée de 15 ans ou plus 2006 en %			
	Baronnies Provençales	Drôme	Hautes-Alpes
Aucun diplôme ou C.E.P.	34,8	33,3	28,3
C.A.P., B.E.P. ou B.E.P.C.	30,3	31,2	49,9
Baccalauréat	16,5	15,2	12,2
Enseignement supérieur	18,4	19,2	9,5

Source : I.N.S.E.E.

Cependant, comme au niveau régional et national, le niveau de diplôme de la population des plus de 15 ans augmente entre 1999 et 2006. C'est ainsi que :

- La part des non diplômés diminue de 42,1 % à 34,8 %,
- La part des titulaires d'un CAP, BEP ou BEPC diminue de 31 % à 30,3 %,
- La part des bacheliers augmente de 12,6 % à 16,5 %,
- La part des diplômés de l'enseignement supérieur augmente de 13,5 % à 18,4 %.

d) La faible part des cadres et professions intellectuelles dans la répartition socio-professionnelle des emplois

L'emploi est dominé par l'agriculture, l'artisanat et le commerce. Par rapport aux départements de la Drôme et des Hautes-Alpes, la part des cadres, professions intellectuelles et intermédiaires est nettement plus faible.

Emplois au lieu de travail par C.S.P en % - 2006			
	Baronnies Provençales	Drôme	Hautes-Alpes
Agriculteurs exploitants	12,9	3,3	3,7
Artisans, commerçants Chefs d'entreprise	10,8	7,1	9
Cadres et professions intellectuelles	7	11,1	9,1
Professions intermédiaires	18,9	25,3	24,8
Employés	28,5	26,9	32,6
Ouvriers	21,9	26,3	20,9

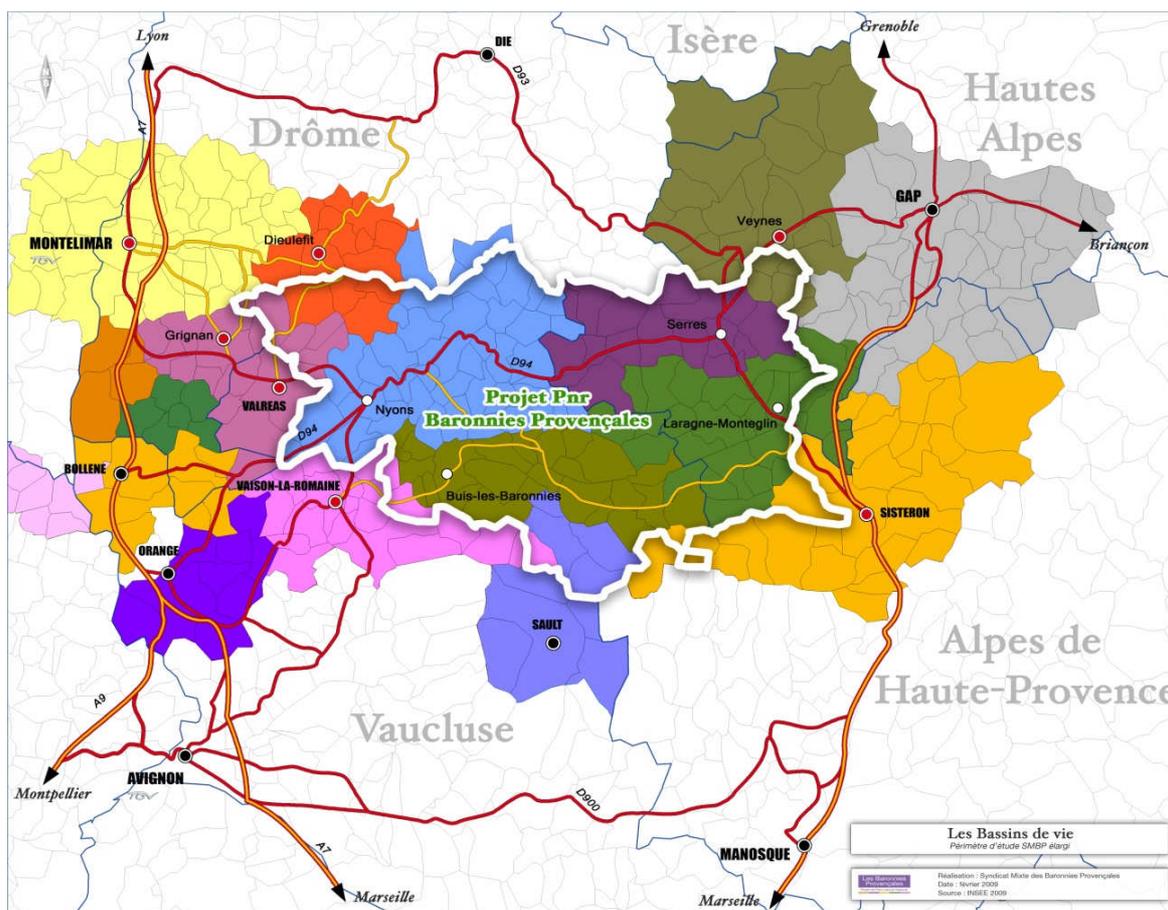
Source : I.N.S.E.E.

C'est dans les cantons de Nyons et de Buis-les-Baronnies que la part relative des cadres et professions intellectuelles est la plus élevée. Elle reste cependant inférieure au niveau départemental.

A.3 - Les bassins de vie

L'I.N.S.E.E. propose un nouveau découpage du territoire national en bassins de vie, « plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès à la fois aux équipements et à l'emploi ». Ce zonage est particulièrement intéressant pour les Baronnies et confirme l'attractivité des villes portes. Les 10 bassins de vie du territoire témoignent tout à la fois de l'importance des voies de circulation et de leur dépendance des influences extérieures. Quatre sont totalement ou presque totalement à l'intérieur du périmètre :

- Le bassin de Nyons est le plus étendu et le plus peuplé. Il est structuré par la D 94 le long de la haute vallée de l'Eygues et s'étend jusqu'à proximité de Rosans et la Motte-Chalancon. Il regroupe 41 % de la population des Baronnies et une grande part de ses activités économiques.
- Le bassin de vie de Buis-les-Baronnies regroupe plus de 5 000 habitants de la haute vallée de l'Ouvèze. Ses limites sont déterminées par la D 5 et la D 546.
- Le bassin de vie de Serres est déterminé par la D 994 et la D 1075, principale porte d'entrée dans le territoire.
- Le bassin de vie de Laragne-Montéglin suit sur sa partie ouest les D 542 et D 116 par les vallées de la Méouge et du Céans. Il s'étend au-delà du territoire des Baronnies vers la vallée de la Durance.



Carte 145 - Bassins de vie

Les communes des autres bassins sont tournées vers l'extérieur des Baronnies :

- Les 6 communes du bassin de Valréas sont tournées vers l'Enclave des Papes,
- Les 4 petites communes du bassin de Dieulefit sont sous l'influence de cette ville,
- Les 4 petites communes du bassin de Sault sont polarisées par cette commune,
- Les 2 communes du bassin de vie de Sisteron sont dirigées vers les Alpes de Haute-Provence,
- Les 4 communes du bassin de Veynes sont plutôt tournées vers le Gapençais.

Bassins de vie des Baronnies				
	Territoire d'études		Total bassin de vie	
	Communes	Population	Communes	Population
Buis-les-Baronnies	24	5 054	24	5 054
Dieulefit	4	1 037	13	6 324
Laragne-Montéglin	25	7 068	28	8 529
Nyons	41	15 608	42	15 762
Sault	4	631	9	3 639
Serres	17	3 409	17	3 409
Sisteron	2	835	30	15 576
Vaison-la-Romaine	3	1 300	23	19 672
Valréas	6	3 103	18	22 876
Veynes	4	351	21	7 524
	130	38 396	225	108 362

Source : I.N.S.E.E.

En définitive, une vingtaine de communes, périphériques aux Baronnies Provençales, mais dans le périmètre d'études, sont davantage en relation avec les villes-portes du territoire qu'avec le cœur du Pnr. Les limites des bassins de vie internes sont définies par les vallées et les voies de circulation qui les empruntent.

Ce découpage souligne le rôle majeur de bourgs et de petites villes dans l'accès aux services et à l'emploi. Il dégage la place centrale des villes centres sur les Baronnies Provençales dont 4 sont à l'intérieur du périmètre du Parc (Nyons, Buis-les-Baronnies, Serres et Laragne-Montéglin) et 6 sur ses franges (Vaison-la-Romaine, Valréas, Dieulefit, Veynes, Sisteron et Sault).

La dynamique démographique de ces bassins de vie les classe en plusieurs catégories :

Dynamique démographique des bassins de vie des Baronnies		
	Bassins de vie	
	Internes aux B.P.	Limitrophes des B.P.
Dynamique forte et régulière	Nyons	Dieulefit Valréas Vaison-la-Romaine
Croissance plus ou moins récente	Buis-les-Baronnies Serres Laragne-Montéglin	Sisteron
Situation incertaine		Veynes
Déclin récent		Sault

Source : I.N.S.E.E.

Cette approche souligne le rôle de Nyons et, dans une moindre mesure, de Buis-les-Baronnies, Serres et Laragne-Montéglin dans la dynamique démographique du territoire. Elle montre aussi que les bassins de vie

limitrophes qui comprennent des communes des Baronnies Provençales ne sont pas tous dynamiques ; ceux qui le sont le plus sont ceux du nord Vaucluse. Toutefois, la dynamique démographique ne signifie pas la dynamique économique et la situation générale de Vaison-la-Romaine, et plus encore celle de Valréas sont, sur ce point, particulièrement préoccupantes.

B - Emploi et activité : une situation préoccupante

B.1 - Atonie du marché du travail

a) Un faible taux d'activité

Le taux d'activité parmi la population de plus de 15 ans des Baronnies Provençales est nettement inférieur à celui de la Drôme et à celui des Hautes-Alpes, bien qu'en légère augmentation entre 1999 et 2006 à cause de l'accroissement de l'activité féminine. Il varie entre 47,2 % (canton d'Orpierre) et 53,5 % (canton de Rémuzat) à la fois pour des raisons économiques (dynamiques de l'emploi) et démographiques (vieillesse de la population). Cette faible activité traduit néanmoins une économie fragilisée par un marché du travail peu dynamique. Le taux d'activité de la population de 15 à 64 ans est de 69,5 % : 73,1 % pour celui des hommes, qui a tendance à diminuer, et 65,8 % pour celui des femmes, qui a tendance à augmenter.

Taux d'activité 1999-2006 parmi les 15 ans et plus		
	1999	2006
Baronnies Provençales	48,4	49,4
Drôme	55	55,9
Hautes-Alpes	55,5	56,2

Source : I.N.S.E.E.

b) Fragilité de l'emploi

Par rapport aux départements de la Drôme et des Hautes-Alpes, la fragilité de l'emploi se traduit dans les Baronnies Provençales par :

- Une part deux fois plus élevée de non salariés, résultat de la forte activité agricole et, dans une moindre mesure, commerciale. Entre 1999 et 2006, les emplois totaux au lieu de travail, en augmentation de 8,1 %, sont le résultat d'une augmentation de 9,4 % des emplois salariés et de 5,5 % des emplois non salariés.
- Une part plus faible des femmes salariées et plus forte des emplois à temps partiel dans le total des emplois qui ont augmenté respectivement de 13,3 % et de 2,7 % entre 1999 et 2006.
- Une part plus forte des contrats à durée déterminée et d'emplois aidés.

Il y a dans les Baronnies, en 2006, davantage de femmes salariées (4801) que d'hommes (4056), ce qui n'est pas le cas dans la Drôme ou les Hautes-Alpes. La moitié occupe des emplois à temps partiel. La situation est inverse pour les non salariés où les trois quarts des emplois sont occupés par des hommes.

Emploi au lieu de travail 2006				
	Baronnies		Drôme	Hautes-Alpes
	Nombre	%	%	%
Ensemble	12 674	100	100	100
Salariés	8 857	69,9	65,9	81,2
dont femmes	4 801	37,9	40,8	40,6
dont temps partiel	2 584	20,2	18,6	19,3
Non salariés	3 828	30,2	14,1	18,8
dont femmes	1 250	9,9	4,6	5,8
dont temps partiel	440	3,5	1,5	2,4

Source : I.N.S.E.E.

Deux cantons perdent des emplois entre 1999 et 2006 : celui de Rémuzat (- 11 %) et celui de Rosans (-9 %). Ceux qui en gagnent le plus sont ceux de Séderon (14,8 %), de Nyons (13,3 %) et de Serres (12,1 %). La dynamique de l'emploi concerne principalement les marges du territoire. Pendant que l'emploi au lieu de travail augmentait de 8,1 % dans les Baronnies Provençales, l'accroissement était de 12,3 % dans la Drôme et de 11,4 % dans les Hautes-Alpes.

Les conditions de l'emploi salarié sont moins favorables dans les Baronnies Provençales que dans la Drôme mais meilleures que dans les Hautes-Alpes. La part des emplois aidés, de l'apprentissage et des stages est plus élevée.

Conditions de l'emploi salarié en % - 2006			
	Baronnies Provençales	Drôme	Hautes-Alpes
C.D.I.	80,7	84,3	76,8
C.D.D.	14,6	10,3	18,9
Intérim	0,7	1,9	0,7
Emplois aidés	1,6	1,4	1,5
Apprentissage	2,4	2,1	2,1

Source : I.N.S.E.E.

c) Un chômage élevé pour les plus de 50 ans

En 2006, le taux de chômage déclaré dans les Baronnies Provençales, 11,9 %, se situe entre celui de la Drôme (12,3 %) et celui des Hautes-Alpes (8,2 %). Evalué au sens des inscriptions à l'A.N.P.E., le taux de chômage des Baronnies Provençales, 10 % au 31 décembre 2008, est dans la moyenne départementale. Le chômage affecte plus particulièrement les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans. C'est fréquemment un chômage de longue durée.

Les cantons qui présentent les taux de chômage les plus élevés sont ceux qui ont l'activité économique la plus soutenue : Buis-les-Baronnies, Nyons et Serres. Les cantons du cœur du territoire, qui offrent moins d'emploi mais où la population active est plus faible, ont des taux plus modestes : Orpierre, Rosans, Rémuzat. Les taux de chômage féminins sont toujours plus élevés que les taux masculins et la part des femmes dans le total des demandeurs d'emploi élevée, notamment dans le canton de Laragne-Montéglin.

Taux de chômage des 15-64 ans au sens du recensement 2006				
Cantons	Taux total	Taux des hommes	Taux des femmes	Part des femmes dans les chômeurs
Buis-les-Baronnies	12,6	12,1	13,1	49,8
Nyons	13,8	12,8	14,9	52,2
Rémuzat	10,5	9,7	11,5	50,7
Séderon	12,5	12,2	12,8	46,1
Laragne-Montéglin	9,5	6,4	12,8	64,7
Orpierre	9,5	8	11,4	53,6
Ribiers	11,2	9,6	13	54,1
Rosans	9,8	7,7	12,4	56,4
Serres	13,5	11,2	16,2	55,7
Baronnies Provençales	11,9	10,6	13,4	53,2
Drôme	12,3	10,3	14,6	55,8
Hautes-Alpes	8,2	6,8	9,9	56,5

La composition des demandeurs d'emploi est à l'image de la population active.

Après une rapide réduction de 30 % de 1997 à 2000 dans une conjoncture nationale alors favorable, le nombre de chômeurs est reparti à la hausse de 2000 à 2005, notamment pour les femmes demandeurs d'emploi. Ces mouvements s'observent aussi dans la Drôme et les Hautes-Alpes avec, toutefois, une moindre amplitude. Les catégories les plus concernées sont les demandeurs de plus de 50 ans qui ont augmenté de 30 % entre 2000 et 2005 et les femmes au chômage qui ont augmenté de 20 %. Le nombre de demandeurs a baissé de 2005 à 2007 avant de reprendre sa progression. Entre 2007 et 2008, les demandeurs d'emploi de 15 à 24 ans ont augmenté de 13,5 % alors que l'ensemble des demandeurs progressait de 0,7 %.

Il faut noter que les Baronnies Provençales résistent mieux que la Drôme et les Hautes-Alpes à la reprise du chômage en 2008. Le taux de chômage des hommes augmente trois fois moins vite et celui des femmes diminue. Le tableau suivant montre la part plus importante dans les Baronnies que dans les départements des chômeurs de longue durée et de ceux de plus de 50 ans :

Demandeurs d'emploi au 31-12-08				
	Baronnies Provençales		Drôme	Hautes-Alpes
	Nombre	%	%	%
Total	1 465	100	100	100
Hommes	712	48,6	50	50
Femmes	753	51,4	50	50
Répartition par âge				
Moins de 25 ans	219	14,9	18,9	16,8
25-49 ans	957	65,3	64,6	66,7
50 ans et plus	289	19,8	16,5	16,4
Part des chômeurs de longue durée	442	30,2	25	22,1
Evolution 2007-2008				
Dem andeurs		0,70%	11,6	7,3
Hommes		5,30%	16,9	13,8
Femmes		-3,30%	6,8	1,4

Source : ANPE

B.2 - Mobilité des actifs

a) Un marché du travail dominé par l'agriculture

La répartition des emplois au lieu de travail selon le secteur d'activité met en évidence le poids de l'agriculture qui en représente 17,9 %, ce qui est très élevé, même dans un territoire rural, surtout en comparant cette donnée avec les 5,4 % d'emplois agricoles de la Drôme et les 5,2 % des Hautes-Alpes. Les Baronnies Provençales ne sont pas uniquement un territoire rural, mais aussi un territoire agricole où 28 % des emplois agricoles sont salariés et 27,7 % occupés par des femmes.

Le faible poids de l'industrie (8,4 %) ne peut pas se comparer à celui de la Drôme (19,4 %) mais reste supérieur à celui des Hautes-Alpes (5,6 %) qui sont beaucoup plus ouvertes aux activités tertiaires et aux emplois touristiques que les Baronnies. Il s'agit principalement d'artisans, les trois quarts des emplois industriels étant non salariés, comme dans la construction d'ailleurs.

Le poids du tertiaire est comparable à celui de la Drôme, mais très inférieur à celui des Hautes-Alpes où les activités liées au tourisme, aux services à la personne et aux transports sont particulièrement développées.

Parmi ces activités, on peut noter le faible nombre d'emploi dans les services aux entreprises, conséquence de la faiblesse de l'industrie et de l'importance de l'artisanat.

Emplois par secteur d'activité au lieu de travail 2006				
	Baronnies Provençales		Drôme	Hautes-Alpes
	Total	%	%	%
Ensemble	12 560	100	100	100
Agriculture	2 253	17,9	5,4	5,2
Industrie	1 055	8,4	19,4	5,6
Construction	987	7,9	7,3	6,5
Tertiaire	8 270	65,8	67,6	80,7
dont commerces	1 699	13,5	14,6	13,6
dont services aux entreprises	690	5,5	9,6	7,1
dont services aux particuliers	1 109	8,8	6,6	13,4

Source : I.N.S.E.E.

La répartition des emplois salariés par secteur d'activité met en évidence, en matière industrielle, le poids des industries agro-alimentaires et de la chimie fine, traduction de la place de petites unités de production dans des produits labellisés haut de gamme pour les premières et de l'entreprise le Clos d'Aguzon devenue Bontoux pour les secondes, par ailleurs en difficulté. Dans les activités tertiaires, le commerce et les services représentent l'essentiel des emplois. Les salariés du secteur public représentent 3760 emplois, 45 % du total des emplois salariés. Ce chiffre est très élevé.

L'évolution de l'emploi au lieu d'activité traduit les recompositions en cours du marché du travail dans les Baronnies. Entre 1999 et 2006 :

- L'emploi total a augmenté de 6,9 %.
- L'emploi agricole a diminué de 4,2 %.
- L'emploi dans la construction a augmenté de 12,4 %.
- L'emploi industriel a diminué de 11 %.
- L'emploi tertiaire a augmenté de 12,7 %.

On assiste donc à une régulière tertiarisation de l'économie et au développement de l'artisanat, ce qui ne manque pas de bouleverser une économie encore agricole, fragilisée par les conditions climatiques et le coût du foncier.

b) Davantage de résidents avec emploi que d'emplois sur le territoire

L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois au lieu de travail de la zone rapporté au nombre d'actifs ayant un emploi résidant dans la zone. Un indicateur égal à 100 signifie qu'il y a autant d'emplois au lieu de travail que d'actifs ayant un emploi et résidant dans la zone. Un indicateur inférieur à 100 signifie qu'il y a davantage d'actifs ayant un emploi résidant dans la zone que d'emploi au lieu de travail. Un indicateur supérieur à 100 signifie qu'il y a davantage d'emplois au lieu de travail que d'actifs ayant un emploi résidant dans la zone. L'indicateur des Baronnies Provençales est nettement inférieur à 100 : 92,4 en 1999 et 90,1 en 2006. Il signifie qu'il y a davantage d'actifs ayant un emploi qui résident sur ce territoire que d'emplois au lieu de travail de la zone. C'est-à-dire qu'il y a davantage d'actifs avec emploi qui résident sur le territoire que d'emplois offerts sur ce territoire. Seuls les cantons de Laragne-Montéglin et de Nyons présentent un indicateur positif, comme les départements de la Drôme, où il diminue, et des Hautes-Alpes où il reste stable. Cet indicateur diminue généralement entre 1999 et 2006, ce qui montre une tendance à l'augmentation des déplacements et une ouverture vers l'économie résidentielle. Seul l'indicateur du canton

de Nyons augmente, passant de 98,7 à 102,2, traduction d'un rapprochement entre l'emploi et l'habitat ; celui de Laragne-Montéglin diminue tout en restant positif :

Indicateur de concentration d'emploi		
	1999	2006
Baronnies Provençales	92,4	90,1
Drôme	105,1	104,6
Hautes-Alpes	100,5	100,5

Source : I.N.S.E.E.

L'indicateur de concentration de l'emploi est particulièrement faible dans les cantons d'Orpierre (66,6) et de Rémuzat (70,3).

Calcul de l'indicateur de concentration d'emploi - 2006			
Cantons	Emplois dans la zone	Actifs avec emploi résidents sur la zone	Indicateur
Buis-les-Baronnies	1 860	2 018	93,2
Nyons	4 728	4 626	102,2
Rémuzat	387	551	70,3
Séderon	683	816	83,6
Laragne-Montéglin	2 331	2 302	101,3
Orpierre	259	389	66,6
Ribiers	435	645	67,6
Rosans	363	428	84,8
Serres	740	875	84,6
Baronnies Provençales	12 674	14 066	90,1
Drôme	195 774	167 106	104,6
Hautes-Alpes	55 667	55 409	100,5

Les Baronnies Provençales représentent 12674 emplois en 2006 qui peuvent être ou pas occupés par des résidents : 14066 actifs ayant un emploi habitent ce territoire où ils travaillent ou pas. Si les principales communes de plus de 1000 habitants sont à caractère économique, offrant davantage d'emplois que d'actifs résidents avec emploi, les autres communes sont à vocation résidentielle, avec davantage de résidents avec emploi que d'emplois locaux.

c) Les mobilités domicile-travail en fort accroissement

Les Baronnies Provençales, dont les principaux pôles d'emploi sont à ses marges, sont devenues un territoire de grande mobilité entre les lieux de résidence et les lieux de travail. En 2006, sur les 14066 emplois au lieu de résidence, 48,9 % des actifs travaillent et résident dans la même commune contre 54,1 % en 1999. Ce qui signifie que 51,1 % font des déplacements quotidiens entre leur lieu de résidence et celui de leur travail, alors qu'ils n'étaient que 45,9 % en 1999. Si 83 % d'entre eux ne quittent pas leur département, 17 %, soit 2397, travaillent dans un département où ils ne résident pas. Cette particularité se comprend aisément, compte tenu de l'attractivité des départements limitrophes et du faible nombre d'emplois dans le cœur du territoire. Ces déplacements se font principalement par les grands axes routiers qui traversent les Baronnies d'ouest en est et se prolongent au sud de Nyons vers le Comtat-Venassin et au-delà de Serres vers la vallée de la Durance.

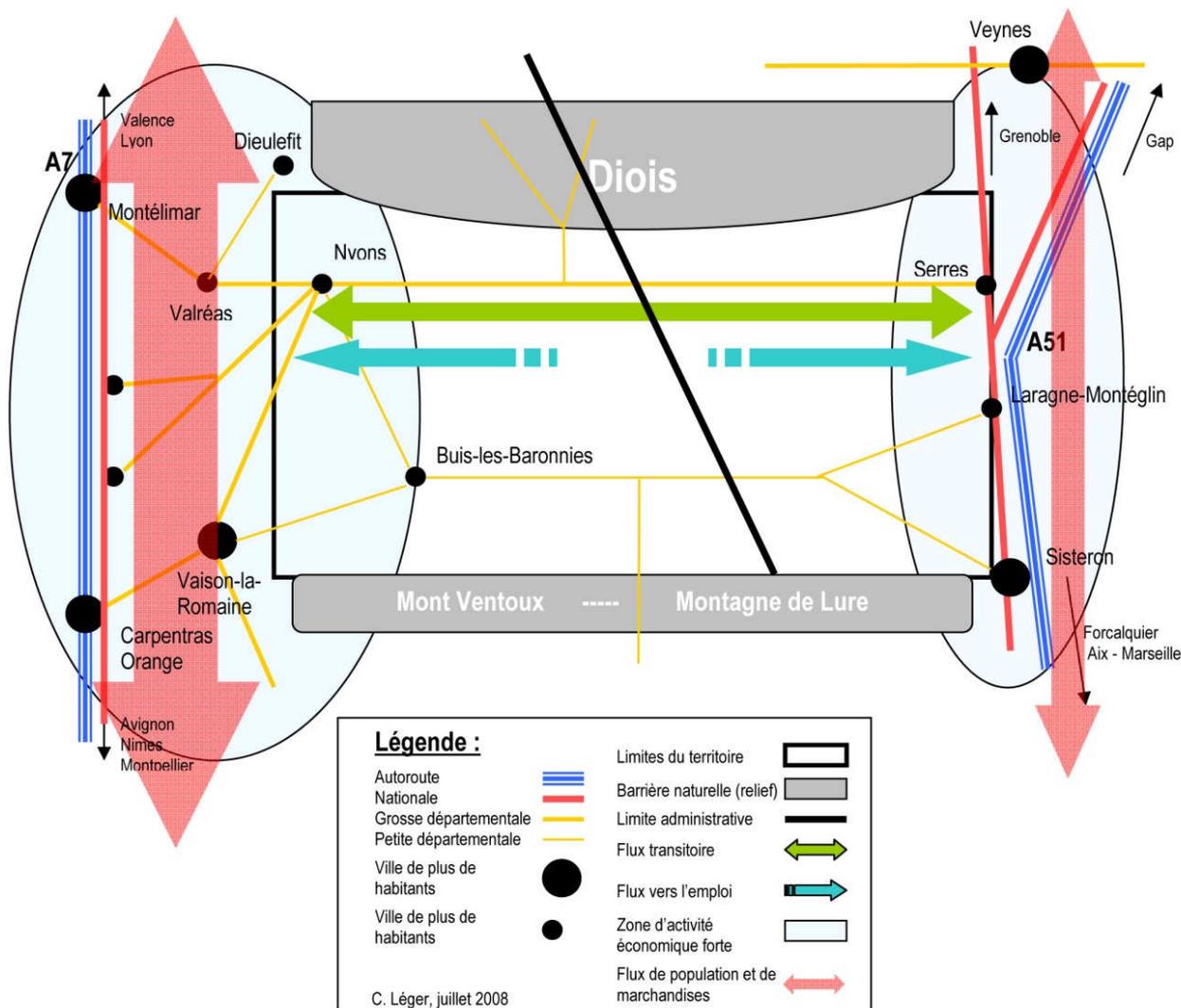


Schéma 1 - Organisation de l'espace

Près d'un actif sur deux ne travaille pas dans sa commune de résidence. Le taux atteint 59,3 % dans le canton de Rosans, 54,5 % dans celui de Séderon et 53,4 % dans celui de Nyons dont la vocation résidentielle s'affirme. Les déplacements quotidiens non seulement entre la Drôme et les Hautes-Alpes mais aussi entre les départements voisins du Vaucluse et des Alpes de Haute-Provence sont nombreux et explicables par la géographie du territoire.

Lieu de travail des actifs de 15 ans et plus ayant un emploi qui résident dans la zone 2006				
Canton	Ensemble	Travaillent (%)		
		Dans la commune de résidence	Dans une autre commune du même département	Ailleurs
Buis-les-Baronnies	2 017	52,7	32	15,3
Nyons	4 624	53,4	31,3	15,3
Rémuzat	551	46,5	38	15,5
Séderon	816	54,5	23,8	21,7
Laragne-Montéglin	2 302	48	33,4	18,6
Orpierre	389	36,9	47,8	15,3
Ribiers	645	36,2	34	29,8

Lieu de travail des actifs de 15 ans et plus ayant un emploi qui résident dans la zone 2006				
Rosans	426	59,3	28,7	12
Serres	875	44,1	47,7	8,2
Baronnies Provençales	14 066	48,9	34,1	17
Drôme	187 056	39,9	46,2	13,9
Hautes-Alpes	55 391	58,9	36,3	4,8

Source : I.N.S.E.E.

C - Des conditions de vie modestes

C.1 - Un niveau de revenu relativement faible

Le salaire net moyen est un peu plus faible dans les Baronnies que dans la Drôme et les Hautes-Alpes, notamment pour les cadres, employés et ouvriers. Il est par contre nettement plus élevé pour les professions intermédiaires qui représentent 17 % du total des emplois au lieu de travail.

Salaire net horaire moyen en 2006 en € - Temps complet			
	Baronnies	Drôme	Hautes-Alpes
Ensemble	10,6	11,1	10,7
Cadres	20,6	21,7	20,7
Professions intermédiaires	13,5	12,7	12,6
Employés	8,5	8,7	8,6
Ouvriers	8,7	9	9,1

Source : I.N.S.E.E. DADS

Ce niveau modeste de salaire moyen net horaire que l'on retrouve dans la plupart des zones rurales contribue à expliquer que 57,7 % des foyers fiscaux ne soient pas imposés sur le revenu contre 50,1 % dans la Drôme et 48 % dans les Hautes-Alpes. Le revenu net imposable moyen de 17 517 € et l'impôt moyen de 616 € sont aussi nettement plus faibles qu'au niveau départemental. Ces données ne sont pas toutes disponibles au niveau cantonal car certains cantons ont au moins une commune soumise au secret statistique.

Foyers fiscaux 2006			
	Baronnies	Drôme	Hautes-Alpes
Ensemble des foyers fiscaux	22 814	266 191	78 191
Revenu net imposable K €	399 643	5 342 544	1 546 461
Revenu net imposable moyen €	17 517	20 146	19 778
Impôt moyen €	616	877	843
Part des foyers fiscaux imposés	42,30 %	49,90 %	52 %
Part des foyers fiscaux non imposés	57,70 %	50,10 %	48 %

Source : Direction générale des impôts

Le rapport interdécile entre les 10 % de revenus les plus élevés et les 10 % des revenus les plus faibles est un indicateur des inégalités de revenus. Il est de 6,5 dans les Baronnies Provençales, de 5 dans la Drôme et de 4,4 dans les Hautes-Alpes. Le revenu moyen recouvre des inégalités particulièrement fortes entre le cœur du territoire et ses marches. La part des allocataires du R.M.I., de l'A.P.I. et de l'A.A.H. est plus élevée qu'au niveau départemental.

La structure du revenu fiscal déclaré met en évidence, par rapport aux départements, le poids beaucoup plus faible des revenus salariaux et beaucoup plus élevé des retraites et pensions. 37,8 % des revenus fiscaux déclarés ne sont pas le produit d'une activité mais de transferts sociaux. Ceci confirme le poids de l'économie résidentielle sur un territoire dont le revenu total est nettement plus élevé que le produit.

Structure du revenu fiscal déclaré en % 2006			
	Baronnies	Drôme	Hautes-Alpes
Revenus salariaux	47,1	60,3	55,9
Retraites, pensions et rentes	37,8	26,7	28,1

Structure du revenu fiscal déclaré en % 2006			
Revenus des professions non salariés	8,3	6,7	9,3
Autres revenus	6,8	6,3	6,7

Source : Direction générale des impôts

La comparaison des revenus nets moyens imposables en 2006 par commune montre que ce sont celles des marges du territoire qui ont les revenus moyens les plus élevés, et, par voie de conséquence, de la plus forte part des foyers fiscaux imposés. A titre d'exemple, le revenu net imposable moyen par foyer fiscal est de 19376 € à Nyons, 17422 € à Buis-les-Baronnies, 17 614 € à Laragne-Montéglin mais de 12252 € à Rosans. Ce sont les communes viticoles qui ont les revenus moyens les plus élevés.

Revenu net imposable moyen par foyer fiscal 2006 en €			
Les dix premières communes			
Commune	Canton	P.2006	R.N.I.M.
Saint-Pantaleon-les-Vignes	Grignan	336	24 544
Cornillac	Nyons	86	22 506
Vinsobres	Nyons	1 070	21 991
Chateauneuf-de-Chabre	Ribiers	292	21 980
Venterol	Nyons	631	21 623
Plaisians	Buis-les-Baronnies	192	21 583
Lazer	Nyons	344	21 423
Rousset-les-Vignes	Nyons	288	21 371
Montguers	Séderon	57	21 150
Oze	Veynes	87	20 562
Les dix dernières communes			
Lachau	Orpierre	206	12 153
Montauban-sur-l'Ouvèze	Séderon	114	12 151
Mévouillon	Séderon	211	11 857
Barret-sur-Méouge	Séderon	218	11 726
Chaudebonne	Nyons	63	11 687
Bellecombe-Tarendol	Buis-les-Baronnies	92	11 655
Montmorin	Dieulefit	88	11 626
Salérans	Ribiers	77	11 219
La Rochette-du-Buis	Séderon	67	10 789
Chalancon	La Motte-Chalancon	61	9 509

R.N.I.M. : Revenu net imposable moyen

C.2 - Un Parc de logements plutôt ancien

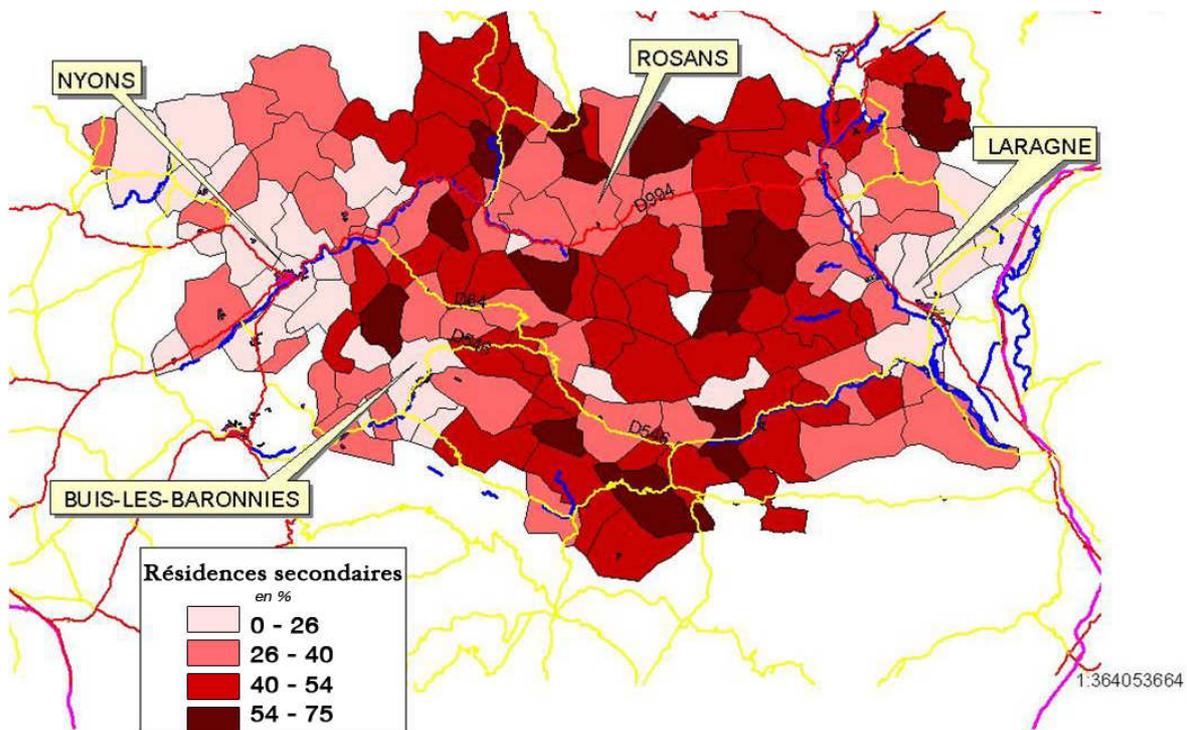
Le parc de logement des Baronnies Provençales est en 2006 de 27 106 logements, soit une progression de 11,6 % depuis 1999. Les trois quarts des logements sont des maisons et 30 % des résidences secondaires. Peu sont vacants. Le taux de vacance est en forte réduction et concerne principalement des logements construits avant 1949. Le parc est généralement ancien, surtout dans le cœur du territoire où peu de résidences principales ont été construites depuis 1990.

Comme au niveau national et départemental, le nombre moyen d'occupants des résidences principales diminue depuis 1968.

Parc de logements par canton - 2006							
	Logements	part relative en % des		part relative en % des		part relative en % des	
		Résidences principales	Résidences secondaires	Propriétaires	Locataires	maisons	appartements
Buis-les-Baronnies	4 087	61,4	32,4	64,9	29,2	60,5	16,6
Nyons	8 538	70,8	23,6	58,2	37,4	63,9	31,3
Rémuzat	1 257	49,8	46,6	71,8	23	88,5	9,4
Séderon	2 189	47	46	66,8	27	80,4	16,7
Laragne-Montéglin	3 329	81,5	10,9	58,9	37	64,4	33,4
Orpierre	929	51,7	38,9	71,7	23,3	75,9	22,7
Ribiers	1 162	62,6	30,4	67,6	26,4	78,4	20,7
Rosans	929	52,5	39,9	73,6	20	86,4	12,6
Serres	2 045	55	37,7	67,7	27,5	74,1	25,1
Baronnies Provençales	27 106	63,9	29,7	63,5	31,5	74,1	23
Drôme	232 630	85,3	8,3	60,5	38,8	63,5	35,3
Hautes-Alpes	116 418	49,2	46,2	58,9	36,1	42,3	56,5

38 % des logements ont été construits avant 1949 et 16 % seulement depuis 1990. Le parc de logements sociaux est faible. La plupart d'entre eux sont dans les villes principales : Nyons (287), Laragne-Montéglin (188) et Serres (63). Seules ces communes, avec Aulan, Buis-les-Baronnies, Sainte-Jalle, Séderon, La Penne-sur-Ouvèze, Montbrun-les-Bains, Izon-la-Bruisse, Barret-de-Lioure et Méreuil ont un parc de logements collectifs supérieurs à 20 %. Les habitants qui ne disposent que de faibles ressources rencontrent de ce fait des difficultés pour se loger.

La part des résidences secondaires dans le total des logements est de 29,7 %. Elle est particulièrement importante dans les cantons du cœur du territoire (Rémuzat, Séderon, Orpierre et Rosans) et est nettement plus faible dans les cantons des marges, notamment ceux de Nyons et de Laragne-Montéglin. La plus forte part des résidences secondaires est en zone de montagne, souvent à l'écart des grandes voies de communication, où le marché foncier est moins tendu.



Carte 26 - Résidences secondaires

Cette part est en réduction dans beaucoup de communes du centre et de l'est du territoire. Ce mouvement résulte de la transformation de résidences secondaires en résidences principales lorsque leurs propriétaires, devenus retraités, s'installent dans le pays.

En ce qui concerne les résidences principales, 63,5 % des résidents sont propriétaires de leur logement, ce qui est supérieur au taux de la Drôme et des Hautes-Alpes. La part la plus importante de propriétaires est dans les cantons du cœur du territoire : Rémuzat, Rosans, Orpierre.

Notons enfin que le parc de logements est constitué de 74,1 % de résidences individuelles et 25,1 % de logements collectifs dont la plupart sont dans les cantons de Nyons, Laragne-Montéglin et Serres. Cette part relative est beaucoup plus élevée que dans les moyennes départementales.

Les mobilités résidentielles sont notamment le résultat du solde migratoire. Si 65,9 % des habitants de 1999 n'ont pas changé de logement et si 9,7 % ont changé de logement dans la même commune, le quart d'entre eux habitait en dehors du département en 1999. On peut en déduire que si ces mobilités sont plutôt élevées, elles concernent plutôt des territoires de proximité et des déménagements de la Drôme et des Hautes-Alpes dans les deux sens. Les déplacements les plus importants au sein de la même commune s'observent dans les cantons de Buis-les-Baronnies, Nyons et Laragne-Montéglin qui sont les plus urbanisés. La population la plus stable est celle du cœur du territoire.

Lieu de résidence en 2006 par rapport à 1999 en %				
Cantons	Même logement	Même commune	Même département	Autre département
Buis-les-Baronnies	64,2	10,3	9,1	16,4
Nyons	65	11,2	8,8	15
Rémuzat	69	8,3	8,4	14,3
Séderon	65,7	8,3	6,8	19,2
Laragne-Montéglin	65,1	11,2	9,2	14,5
Orpierre	67,6	4,1	12,1	16,2
Ribiers	63,4	9	7,4	20,2
Rosans	70,4	6,7	6,1	16,8
Serres	66,6	7,4	11,8	15,5
Baronnies Provençales	65,9	9,7	8,9	15,5
Drôme	64,4	11,2	11,3	13,1
Hautes- Alpes	63,2	12,4	9,1	15,3

Source : I.N.S.E.E.

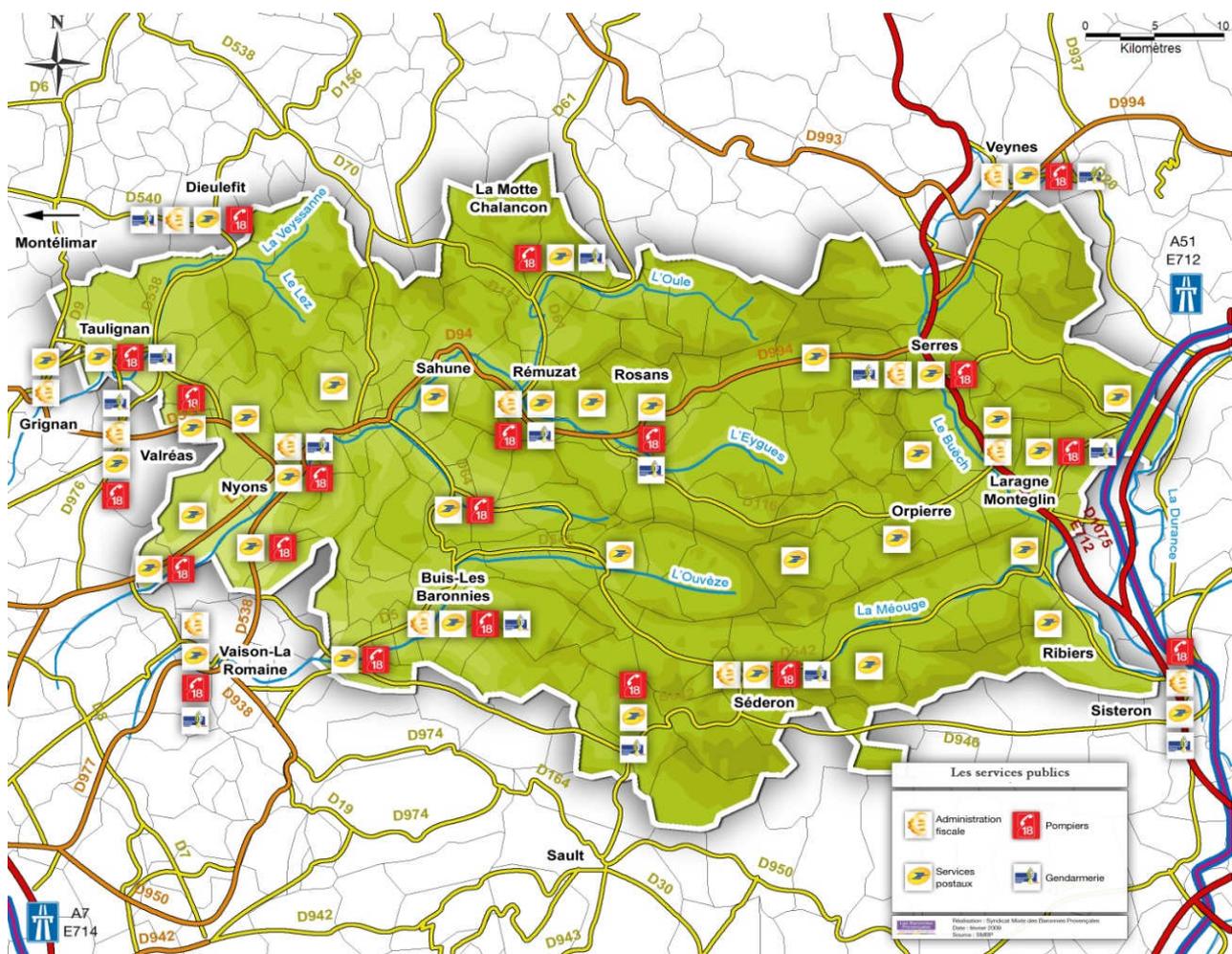
Par ailleurs, de nouvelles aspirations commencent à émerger. A côté de la préservation de l'identité visuelle des bâtiments, une approche écologique du bâti valorise la qualité passive des maisons et l'apport des énergies renouvelables. Certains matériaux de construction locaux semblent devoir être promus auprès des particuliers, des professionnels, des entreprises et des collectivités

C.3 - Une offre de services de proximité concentrée dans les bourgs ruraux

Une minorité de communes offre les services de proximité de la vie quotidienne. Mais comme ce sont les plus importantes, la population concernée varie entre 43 % pour l'offre de taxi et 81,9 % pour celle de restaurant. Entre 40 et 60 % de la population des Baronnies n'a pas accès sur place aux services de la vie quotidienne, notamment à une boulangerie ou à une épicerie. Mais la proximité des bourgs et des villes, où ces services sont disponibles, augmente considérablement la part de la population desservie à moins de 15 minutes qui se rapproche de 100 %. L'offre existe mais elle implique de pouvoir se déplacer. 86,5 % des habitants ont une voiture au moins et 35,4 % deux.

	Services de proximité			
	Communes équipées		% de population desservie	
	Nombre	%	sur place	à moins de 15 minutes
La Poste	19	14,6	62,4	98,6
Banque, Caisse d'Epargne	8	6,2	45,8	92,7
Réparation automobile et de matériel agricole	26	20	67,5	99,2
Maçon	65	50	84,5	99,9
Plâtrier, peintre	27	20,8	63,6	94
Menuisier, charpentier, serrurier	26	20	59,3	96,6
Plombier, couvreur, chauffagiste	25	19,2	64	98,4
Electricien	23	17,7	61,2	94,1
Coiffeur	22	16,9	64,5	96,2
Restaurant	55	42,3	81,9	100
Agence immobilière	11	8,5	48,7	87
Épicerie, supérette	24	18,5	61,9	99,6
Boulangerie	28	21,5	70,3	98,9
Boucherie, charcuterie	13	10	53,1	89,9
Taxi	10	7,7	43,3	90,7

Source : Inventaire communal



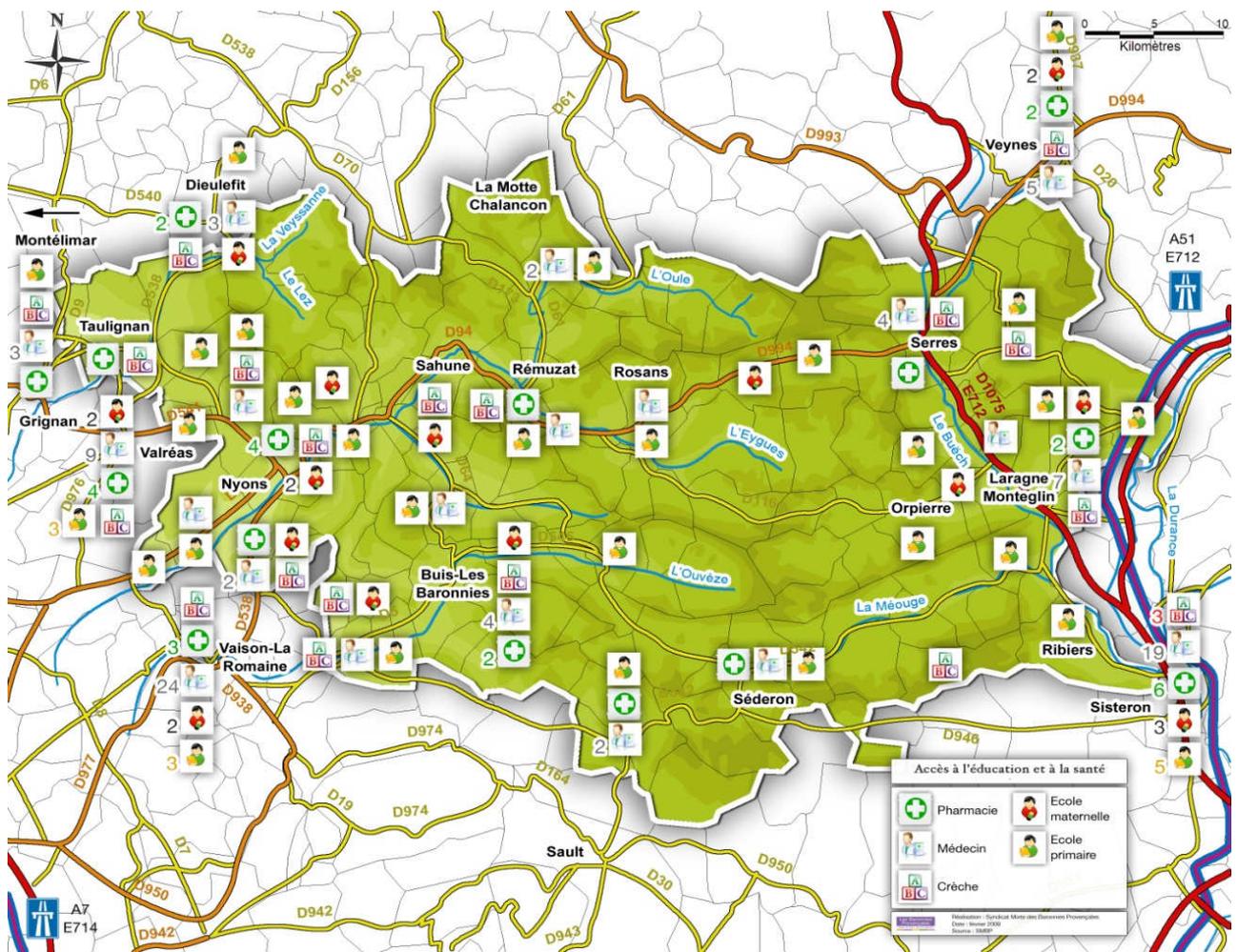
Carte 27 - Services publics

a) Services de santé

Comme beaucoup de zones rurales en France, les Baronnies sont sous équipées en praticiens de santé, quelle que soit la spécialité concernée. Seulement la moitié de la population est desservie dans sa commune de résidence. Les écarts avec la moyenne nationale sont très importants pour les médecins et les infirmiers. Cette pénurie est d'autant plus fortement ressentie que la population est âgée, notamment dans le centre du territoire, où il y a le moins de praticiens.

	Praticiens de santé		France
	Baronnies	France	
	Total	Pour 10 000 h.	
Médecin omnipraticien	38	10	16,5
Médecin spécialiste	8	2	17,3
Chirurgien dentiste	20	5	6,9
Infirmier	44	11	73
Masseur kinésithérapeute	24	6	9,8
Pharmaciens	10	2,5	4,8

Source : I.N.S.E.E.

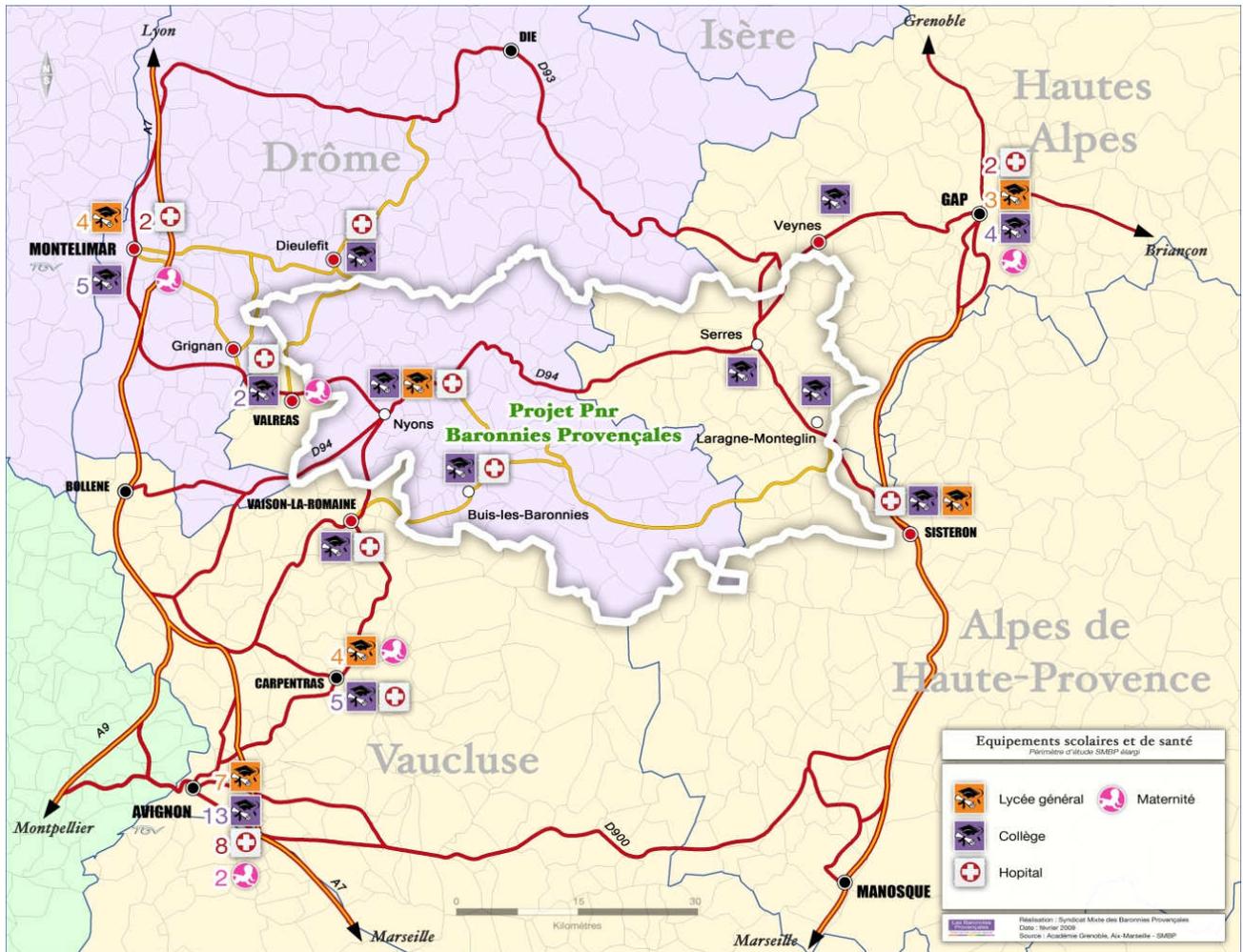


Carte 28 - Santé et équipements scolaires (1/2)

Les structures d'aide et d'hébergement aux personnes âgées sont aussi très insuffisantes. De plus, il n'y a aucune maternité sur le territoire. Les centres hospitaliers les plus proches sont à Valréas et à Vaison-la-Romaine.

Hôpitaux et cliniques			
Dans le périmètre		Dans les villes-portes	
Nyons	Clinique de pneumologie ATRIR	Dieulefit	Centre de réadaptation cardio-vasculaire
Nyons	Hôpital local	Dieulefit	Hôpital local
Propriac	Établissement thermal	Sault	Hôpital local
Buis-les-Baronnies	Hôpital local	Vaison-la-Romaine	Centre hospitalier
Montbrun-les-Bains	Établissement thermal	Valréas	Centre hospitalier
Laragne-Montéglin	Hôpital local	Sisteron	Hôpital local

Source : Inventaire communal



Carte 29 - Santé et équipements scolaires (2/2)

b) Equipements scolaires

Seulement une commune sur trois dispose d'une école primaire. Il n'y a que 10 écoles maternelles sur les Baronnies. Les 4 collèges sont à :

- Serres,
- Laragne-Montéglin (Hauts de Plaine),
- Nyons (René Barjavel),
- Buis-les-Baronnies (Henri Barbusse).

Un cinquième collège privé a existé un temps à Eourres (Sens et Autonomie).

Le seul lycée du territoire est à Nyons : le lycée Roumanille. Mais les villes-portes présentent une offre beaucoup plus nombreuse, sans compter les 4 lycées et les 3 collèges de Gap avec :

- un LEP et un collège à Veynes,
- un lycée et un collège à Sisteron,
- un collège à Vaison-la-Romaine,
- un LEP et 2 collèges à Valréas.

Equipements scolaires			
	Communes	Equipées	Part des moins de 20 ans à moins de 15 minutes
	Total	%	
Ecole maternelle	10	7%	89,6%
Ecole primaire	46	34,10%	99,8%
Collège	5	3,10%	85,4%
Lycée	1	0,80%	76,6%
L.E.P.	0		

Source : Ministère de l'éducation nationale

Cette situation nécessite un vaste réseau de ramassage scolaire et des internats dans les collèges et le lycée.

D - Vie et pratiques culturelles

Les Baronnies Provençales n'apparaissent pas d'emblée comme une terre de culture. Pourtant, il existe un grand nombre d'actions ou d'activités culturelles, parfois dans les plus petits villages, la plupart du temps très éclatées. Certaines d'entre elles ont toutefois montré, comme dans le Buëch ou dans les cantons drômois concernés par un Contrat de développement culturel au cours des années 1980 et 1990, que la mise en place d'actions fédératives était possible. Ces initiatives n'ont pas pu être pérennisées et il n'en reste aujourd'hui que quelques traces.

D.1 - Diversité et richesse des acteurs culturels...

Un recensement réalisé, à l'occasion du diagnostic pour le projet de Parc naturel régional, a permis de répertorier plus de 400 acteurs qui interviennent dans le domaine de la culture. Il s'agit, dans la plupart des cas, de structures animées par des amateurs, même si certains professionnels cherchent, avec plus ou moins de bonheur, à vivre sur le territoire. Cette importance quantitative traduit la richesse et la diversité des secteurs culturels concernés : pratiques musicales (instrumentales ou vocales), actions de connaissance et de préservation des patrimoines culturels, pratique de l'occitan et du provençal, théâtre, danse, lecture, arts plastiques... Les structures qui prennent en charge ces secteurs peuvent animer des manifestations. C'est le cas pour la lecture (fête du livre à Nyons), pour les arts plastiques (Serres-lez-arts, Peintres dans la rue à Mollans-sur-Ouvèze...), les contes (Contes et rencontres dans les cantons drômois), les musiques (classique avec Musique au cœur des Baronnies dans les Hautes-Alpes, Sérénades buxoises à Buis-les-Baronnies, musiques actuelles avec Rock on the l'Oule à Cornillon-sur-l'Oule ; jazz avec le festival de jazz de Serres ou Parfum de jazz à Buis-les-Baronnies...). De nombreuses fêtes de villages participent à la promotion culturelle. Elles peuvent ainsi chercher à valoriser les productions et savoirs locaux (fête des fruits anciens d'Orpierre, fête de la courge de l'Epine, Alicoque à Nyons, foire aux béliers de Savournon, fête du tilleul à Buis-les-Baronnies). Elles peuvent aussi promouvoir des expressions artistiques et artisanales à part entière comme c'est le cas notamment avec Lachau-photo autour de la photographie, « La Méouge sort du lit » à Barret-sur-Méouge ou la fête de l'Algérie à Rosans.

La variété de ces manifestations ponctuelles correspond également à une grande variété de structures qui œuvrent dans le domaine culturel tout au long de l'année. S'il existe deux Maisons des Jeunes et de la Culture, Serres et à Laragne, ainsi qu'une « Université du Temps Libre » à Nyons qui proposent une grande variété d'activités et de pratiques culturelles et socio-culturelles, la plupart des structures permanentes sont spécialisées dans un secteur d'intervention particulier. L'enseignement de la musique bénéficie, dans les Hautes-Alpes, de l'école de musique intercommunale des Pays du Buëch qui dispose de trois lieux d'enseignements dont deux sont sur le territoire du projet de Pnr, Laragne et Serres. A Nyons et à Buis-les-Baronnies, deux associations assurent des enseignements musicaux à l'année. La pratique de chant choral est très développée dans tout le territoire par de nombreuses associations. A Nyons, «la Cigale » est une des trois salles drômoises destinées à la promotion des musiques actuelles. Dans le domaine du spectacle vivant, plusieurs compagnies théâtrales résident sur le territoire : les « Pile ou Versa » est une compagnie de théâtre itinérant basée à Laragne-Montéglin, la compagnie de la Montagne Bleue est basée à Rousset-les-Vignes, la compagnie du Piano Voyageur à La Motte-Chalancon, etc. Une école de théâtre, le théâtre-école de la Lance, à Buis-les-Baronnies, assure des cours et produit des spectacles. Ces institutions spécialisées dans la création peuvent éventuellement s'appuyer sur des structures de diffusion permanentes, spécialisées dans le spectacle vivant, comme le Canard en bois à Montréal-les-Sources, ou plus occasionnelles comme La Honas à La Rochette-du-Buis ou la ferme de Pierre-Vieille à Cornillac. Dans certains villages, des associations culturelles et patrimoniales ou certains comités des fêtes peuvent accueillir ponctuellement des spectacles. C'est ainsi que, depuis plusieurs années, la Comédie de Valence

propose, en alternance, des spectacles dans trois villages du sud de la Drôme (Condorcet, Vinsobres, Mirabel-aux-Baronnies...).

Trois cinémas permanents, à Nyons, Buis-les-Baronnies et Laragne-Montéglin, classés art, essai et recherche, assurent une programmation éclectique et de qualité. Ces salles sont complétées par du cinéma itinérant, mené par la Fédération des Œuvres Laïques de la Drôme à Lachau, Séderon, Montbrun-les-Bains et La Motte-Chalancon.

La lecture publique bénéficie de l'engagement des deux conseils généraux, compétents dans la gestion des Bibliothèques Départementales de Prêt. Dans les Hautes-Alpes, la gestion reste centrée à Gap, alors que la Drôme bénéficie d'une gestion déconcentrée grâce à la présence d'une Médiathèque Départementale de la Drôme Provençale à Nyons. Ces deux bibliothèques animent un réseau de deux médiathèques (Nyons, Ribiers) et de 16 bibliothèques municipales ou associatives.

D.2 - ...qui cachent mal de nombreux déséquilibres et faiblesses

a) Un paysage éclaté et fragile

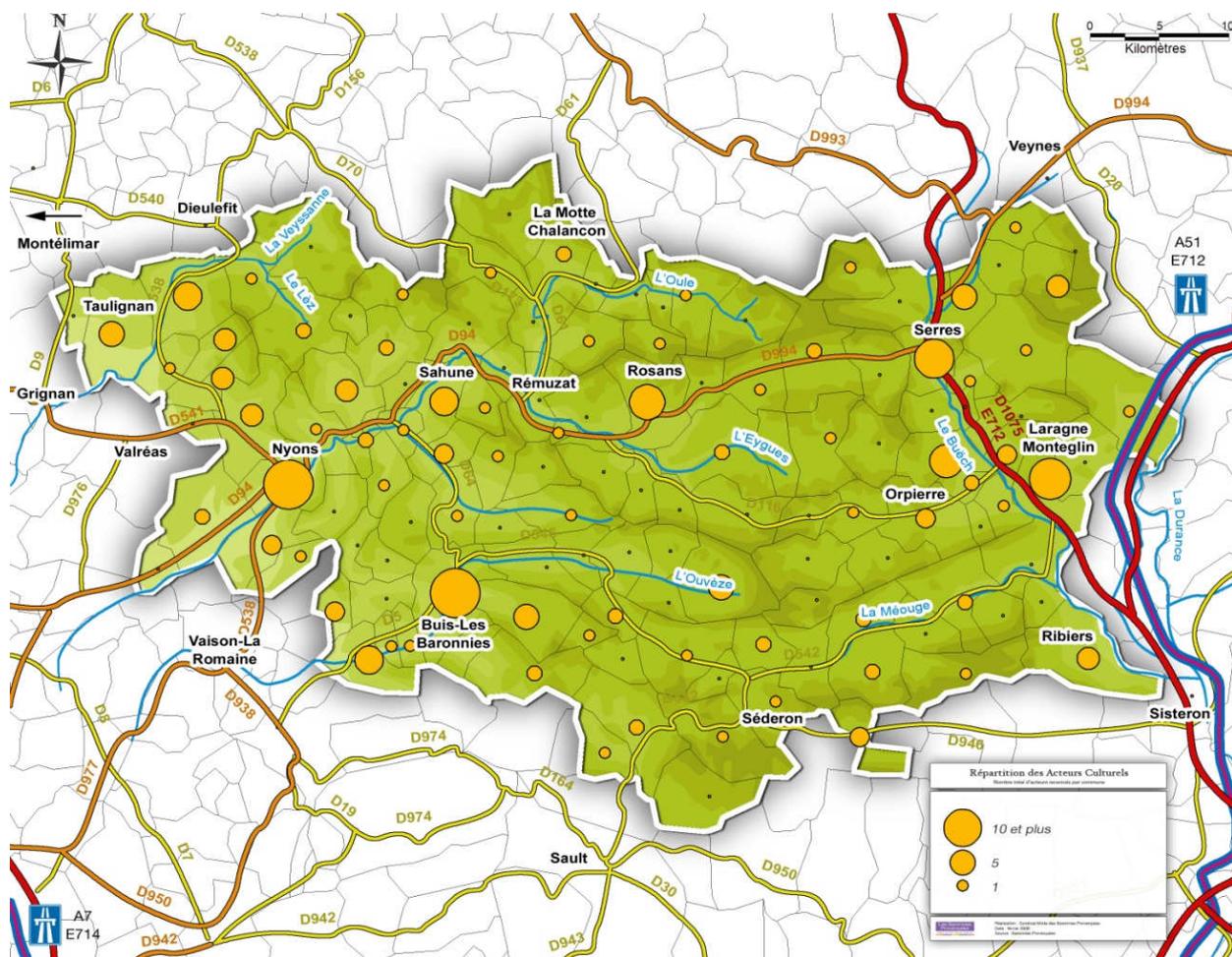
La diversité des acteurs culturels dans le territoire des Baronnies Provençales rencontre toutefois un écueil majeur. Créées à l'initiative d'individus ou de groupes, ces actions apparaissent souvent comme isolées et incapables d'intégrer une approche territoriale globale. Il en résulte des carences profondes. Les acteurs culturels se trouvent rapidement confrontés à des problèmes d'information, de diffusion, de communication et plus largement de moyens financiers et techniques. La faible institutionnalisation de ce secteur et la place très importante accordée au bénévolat fragilisent ces actions qui peuvent disparaître rapidement, malgré leur succès, faute de dynamique locale. Les rares professionnels qui cherchent à vivre de cette activité sont souvent confrontés à une très grande fragilité de leur emploi et à un morcellement des publics en partie liés aux difficultés de communication au sein du massif. A l'échelle d'une commune, une spécialisation des structures, autour d'objets spécifiques, contribue à la dispersion des énergies et des moyens.

Cette faiblesse constitutive des acteurs et des actions culturelles rend ainsi difficile le développement d'actions à l'année, ainsi que l'émergence d'un ou plusieurs lieux référents susceptibles de fédérer les initiatives locales. Elle rend également aléatoire toute action en direction de publics fragiles ou difficilement solvables comme les jeunes ou les personnes âgées.

b) Déséquilibres géographiques et temporels

Il ne faut donc pas s'étonner d'observer une concentration des activités culturelles dans les marches du territoire, à l'est dans la vallée du Buëch, et à l'ouest depuis Buis-les-Baronnies jusqu'à Nyons et Taulignan. En revanche, au cœur du territoire, ces activités sont plus rares et moins bien intégrées à des démarches plus collectives qui permettraient de compenser le manque de publics à proximité. A ces difficultés liées à la faiblesse des acteurs culturels, s'ajoutent souvent celles de la population qui réside au cœur du massif, plus âgée et plus modeste, parfois confrontée à des problèmes de déplacements qui limitent l'accès aux structures culturelles. Les divisions administratives, entre deux départements et deux régions, concourent également à séparer des bassins de vie et des populations (entre Rosans, Rémuzat et la Motte-Chalancon ou la Vallée de la Méouge) qui pourraient, en se regroupant, proposer des projets culturels modestes, mais centrés sur leur territoire. En l'absence de dynamique autonome, ces territoires apparaissent d'abord comme des « arrières pays » de territoires plus dynamiques, sans possibilité, semble-t-il, de développement culturel spécifique. La programmation d'événements culturels au cours de la période estivale, profitant ainsi d'un

afflux de population, notamment au cœur des Baronnies Provençales, contribue à limiter ces effets. Il reste toutefois que la « suractivité » estivale cache mal l'absence de manifestations tout au long de l'année.



Carte 30 - Acteurs culturels

c) Culture traditionnelle et culture du monde

Ces déséquilibres recouvrent également des pratiques qui se pensent différemment selon l'expérience et le passé des populations. De ce point de vue, les écarts sur l'intérêt pour la culture entre les populations installées depuis longue date et les nouvelles populations venues habiter les Baronnies Provençales sont réels.

L'occitan occupe encore une place importante dans la culture traditionnelle des habitants des Baronnies. Pour les plus âgés, la pratique quotidienne de la langue est non seulement l'expression d'une identité spécifique mais aussi d'un rapport à l'espace et aux hommes. Mais si les générations les plus anciennes pratiquent encore cette langue, les générations de moins de 50 ans n'ont qu'un contact épisodique avec l'occitan. Les cours d'enseignement de l'occitan en primaire permettent de sensibiliser les jeunes à ce patrimoine linguistique régional, mais sans pour autant que cela débouche sur une pratique régulière. Les associations occitanistes ou provençalistes, par le biais de conférences, de publications ou de cours d'adultes, parviennent à toucher un public plus large que les seuls pratiquants. Parfois, le développement d'une signalétique en occitan, a cherché à inscrire dans l'espace public la présence de cette langue. Les études sur la toponymie ont trop rarement insisté sur les apports de l'occitan dans la compréhension des caractéristiques de l'espace et de l'occupation humaine. Mais ces démarches très volontaires ne semblent pas enrayer un phénomène qui contribue à l'oubli d'un rapport spécifique au territoire.

Cette culture des populations originaires des Baronnie semble souvent s'opposer à des formes de cultures plus extérieures au territoire que cherchent à diffuser les nouvelles populations, constituées par les néoruraux. Ainsi, les lieux, comme les moments culturels, ne sont pas toujours ceux d'une rencontre entre populations aux horizons et aux passés différents. Ces formes divergentes d'expression culturelles peuvent parfois apparaître, pour les tenants d'autres pratiques culturelles, comme des tentatives d'exclusion. Il reste toutefois, que certaines manifestations, parfois conçues dans un cadre communal, permettent des rencontres conviviales et réelles autour de pratiques culturelles, tantôt traditionnelles, tantôt extérieures et nouvelles.

Les habitants des Baronnie : atouts, faiblesses, opportunités, menaces, enjeux

	Atouts/Oportunités	Faiblesses/Menaces
Répartition territoriale	Bourgs centre bien dotés en services et à forte attraction commerciale Rôle moteur des villes-porte	Trois espaces bien différenciés Très faible densité du cœur du territoire
Population	Forte croissance par solde migratoire Rajeunissement de la population sur ses marges	Solde naturel négatif Vieillesse de la population au cœur du territoire Faible densité
Activité	Forte présence des agriculteurs	Faible taux d'activité Faible nombre de cadres et de professions intellectuelles Vieillesse des actifs dans l'agriculture
Situation sociale		Situations fréquentes de solitude Forte part des allocataires des minima sociaux
Qualification des actifs	Amélioration de la qualification des actifs	Forte part des non diplômés
Emplois	Croissance des emplois Forte présence des agriculteurs	Fortes mobilités quotidiennes domicile-travail Fragilité des emplois Part élevée des emplois non salariés
Chômage	Taux dans les moyennes départementales	Chômage élevé pour les plus de 50 ans
Niveau de revenu	Revenus moyens plus élevés à Nyons que dans le reste du territoire	Niveau de revenu moyen faible Fortes inégalités de ressources Faible part des ménages imposés Forte part des revenus sociaux dans les ressources des ménages
Logements	Peu de péri-urbanisation Habitat regroupé	Ancienneté du Parc de logements Faible taux de vacance Faible Parc de logements sociaux
Offre de services	Commerces ambulants développés	Une offre concentrée dans les bourgs ruraux Sous équipement en services de santé Un seul lycée sur le territoire
Vie culturelle	Diversité des acteurs culturels dans de nombreux domaines de la culture	Concentration des acteurs dans les territoires les plus habités et des manifestations sur des périodes courtes (été) Activités culturelles qui ne sont pas orientées vers l'ensemble de la population et oubli de certains publics (personnes handicapées, jeunes, etc.) Acteurs culturels isolés et fragiles Des expressions culturelles (culture du monde, culture traditionnelle) qui expriment des différences, voire des oppositions entre populations

Enjeux du territoire de préfiguration du Pnr des Baronnies Provençales

Conforter les activités économiques implantées au cœur du territoire et qui s'appuient sur une valorisation durable du territoire, comme l'agriculture, le tourisme durable

Conforter les pôles d'activité et les bourgs au cœur du territoire, afin de compenser les déséquilibres avec les deux marches orientales et occidentales

Coordonner et soutenir les actions culturelles fédératives sur tout le territoire, sur l'ensemble de l'année ou pour des publics éloignés de la culture,

2 - La gestion du cadre de vie

A - Urbanisme : de faibles engagements

L'urbanisme est étroitement lié à la gestion de l'espace et aux dynamiques de développement local. Il se traduit par des documents dont les principaux sont les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme. La préservation du paysage, le respect des zones naturelles remarquables, la localisation des zones d'activité et d'habitat, la maîtrise de l'urbanisation, la nature des constructions peuvent être réglementées par les municipalités pour les P.L.U. et les P.O.S., par les Syndicats Mixtes pour les SCOT. La fragilité d'un territoire d'interface, les dynamiques démographiques contrastées, l'importance du parc de résidences secondaires invitent les élus locaux à s'engager dans des démarches d'urbanisme à la hauteur des enjeux du territoire pour accompagner son développement tout en préservant son environnement.

A.1 - Les formes urbanisées

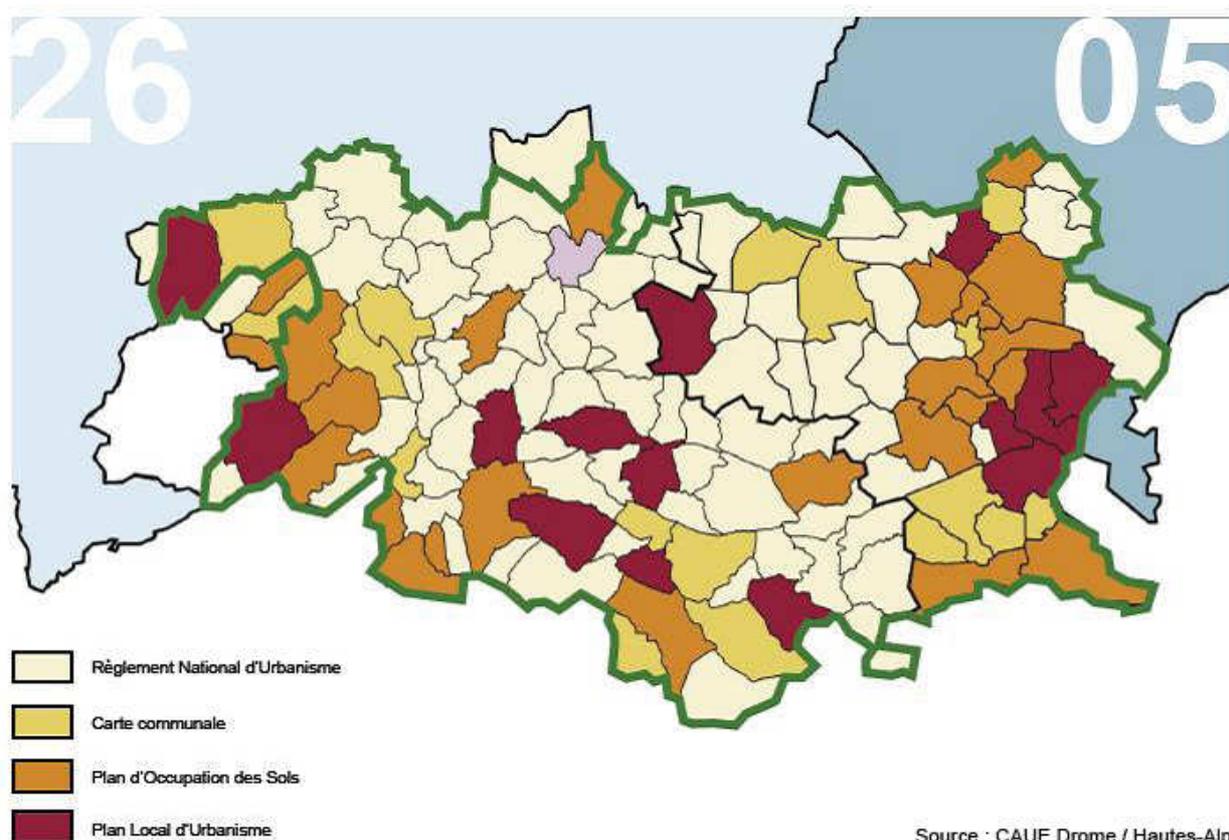
Dans les implantations originelles des villages, trois catégories peuvent être distinguées (voir I-1-B2-c) - L'ancien paysage « utile » adapté aux contraintes locales et ses traces aujourd'hui) :

- Les villages sommitaux sont les sentinelles du paysage.
- Les villages de versant, souvent à mi-pente, sont installés la plupart du temps au cœur d'espaces agricoles.
- Les villages de vallées sont établis en bord de rivières ou de routes, parfois récemment, pour profiter de l'accès à l'eau et de l'accessibilité.

Ces formes ont elles-mêmes connu des évolutions, notamment aux marges du territoire, sous la pression urbaine, alors qu'au cœur de celui-ci, certains villages ont pu perdre des habitants. Dans certains secteurs, cette pression a entraîné un certain mitage du paysage, qui reste limité, mais réel. C'est notamment le cas dans les secteurs où la pression touristique, au travers des résidences secondaires bien exposées sur des parcelles isolées, est notable. Dans d'autres secteurs, des opérations touristiques, parfois anciennes, sont déconnectées de l'urbanisation existante et perchées, d'où un impact très fort sur le paysage. Enfin, certaines zones d'activités très banales se sont développées aux abords des villes et le long des axes de communication. . Dans ces cas, une certaine perte d'originalité a pu s'en ressentir.

A.2 - Les documents d'urbanisme : des démarches incomplètes

Aucun Schéma de Cohérence Territoriale n'a été prescrit ou même n'est prévu sur le territoire des Baronnies Provençales. Moins de la moitié des communes sont dotées d'un document d'urbanisme (Carte Communale, Plan d'Occupation des Sols, Plan Local d'Urbanisme). Si cette situation peut se comprendre par la taille modeste de la plupart des villages, elle constitue un réel handicap pour la maîtrise du développement, le souci d'un habitat intégré au paysage et la régulation du marché foncier. 23 communes seulement ont un Plan d'Occupation des Sols et 11 un Plan Local d'Urbanisme approuvé. Le tableau suivant montre que ce sont généralement les plus peuplées. Elles représentent 28000 habitants.



Carte 15 - Documents d'urbanisme

Communes dotées d'un P.L.U. ou d'un P.O.S. 2006			
P.O.S.	P.2006	P.L.U.	P. 2006
Nyons	7 308	Laragne-Montéglin	3 586
Buis-les-Baronnies	2 351	Taulignan	1 626
Mirabel-aux-Baronnies	1 524	Vinsobres	1 131
Serres	1 338	Venterol	643
Mollans-sur-Ouveze	1 001	Rosans	534
Ribiers	780	Lazer	353
La Motte-Chalancon	462	Chateauneuf-de-Chabre	300
Montbrun-les-Bains	450	Sedron	292
Le Pegue	387	Sainte-Jalle	275
Orpierre	367	La Batie-Montsaleon	188
Saint-Pantaleon-les-Vignes	347	Saleon	78
Lagrand	307		
Sahune	299		
Eyguians	258		
Savournon	254		
Merindol-les-Oliviers	196		
Pierrelongue	167		
Le Bersac	157		
Ourres	126		
Laborel	103		
Teyssieres	92		
Oze	89		
Saint-Genis	67		

La qualité du territoire des Baronnie Provençales interpelle les élus locaux sur leur volonté de savoir le préserver. Ce mode de développement s'inscrit dans les trajectoires du passé tout en cherchant à ouvrir des voies nouvelles, entre innovation et qualité.

En matière d'habitat, le nombre important de résidences secondaires, dans certains cantons situés au cœur du territoire, pose la question de la transformation, pour certaines d'entre elles en résidences principales ou celle de leur valorisation touristique. Le développement de l'urbanisation s'accompagne également d'une sensibilisation plus grande aux enjeux environnementaux. Le développement des énergies renouvelables et leur insertion dans le bâti (panneaux solaires) ou la construction de bâtiments économes en énergie, de bâtiments H.Q.E. et la promotion de l'éco-construction apparaissent comme des opportunités qui pourraient être prises en compte dans les documents d'urbanisme.

Par ailleurs, le développement de l'urbanisation pose dans certains secteurs la question de la gestion de l'eau, tant en matière d'approvisionnement des villages du cœur du Parc en eau potable qu'en matière de gestion des eaux de ruissellement dans les aménagements des bourgs (voir I-1-A3 « un important réseau hydrographique) et I-1-A5-a) « les risques d'inondation »).

B - L'eau

Les ressources en eau des Baronnies Provençales exercent une influence de première importance sur l'aménagement du territoire que ce soit en ce qui concerne le lieu des habitations, la situation des exploitations agricoles ou bien les sites des entreprises.

Les cinq rivières principales, la présence des aquifères qui approvisionnent l'irrigation et l'alimentation en eau potable, sont globalement en mesure de satisfaire la demande actuelle des 39000 habitants permanents. Il existe également un patrimoine de l'eau considérable et des milieux aquatiques naturels de bonne qualité qui représentent un fort attrait touristique (voir I-2-B5 « La faune aquatique ; I-3-D1 « Les patrimoines liés aux aménagements agricoles »).

La densité de population est pour beaucoup dans cette situation. Néanmoins, dans une optique de développement du territoire, et en particulier de développement touristique, les Baronnies Provençales s'approchent d'un point de basculement où la ressource en eau ainsi que les infrastructures nécessaires ne seraient plus en mesure d'assurer une alimentation et un traitement de l'eau pouvant à la fois satisfaire les besoins, préserver la ressource et maintenir/améliorer la qualité de l'eau.

Le système associé à la connaissance et à la gestion de l'eau domestique présente les caractéristiques suivantes :

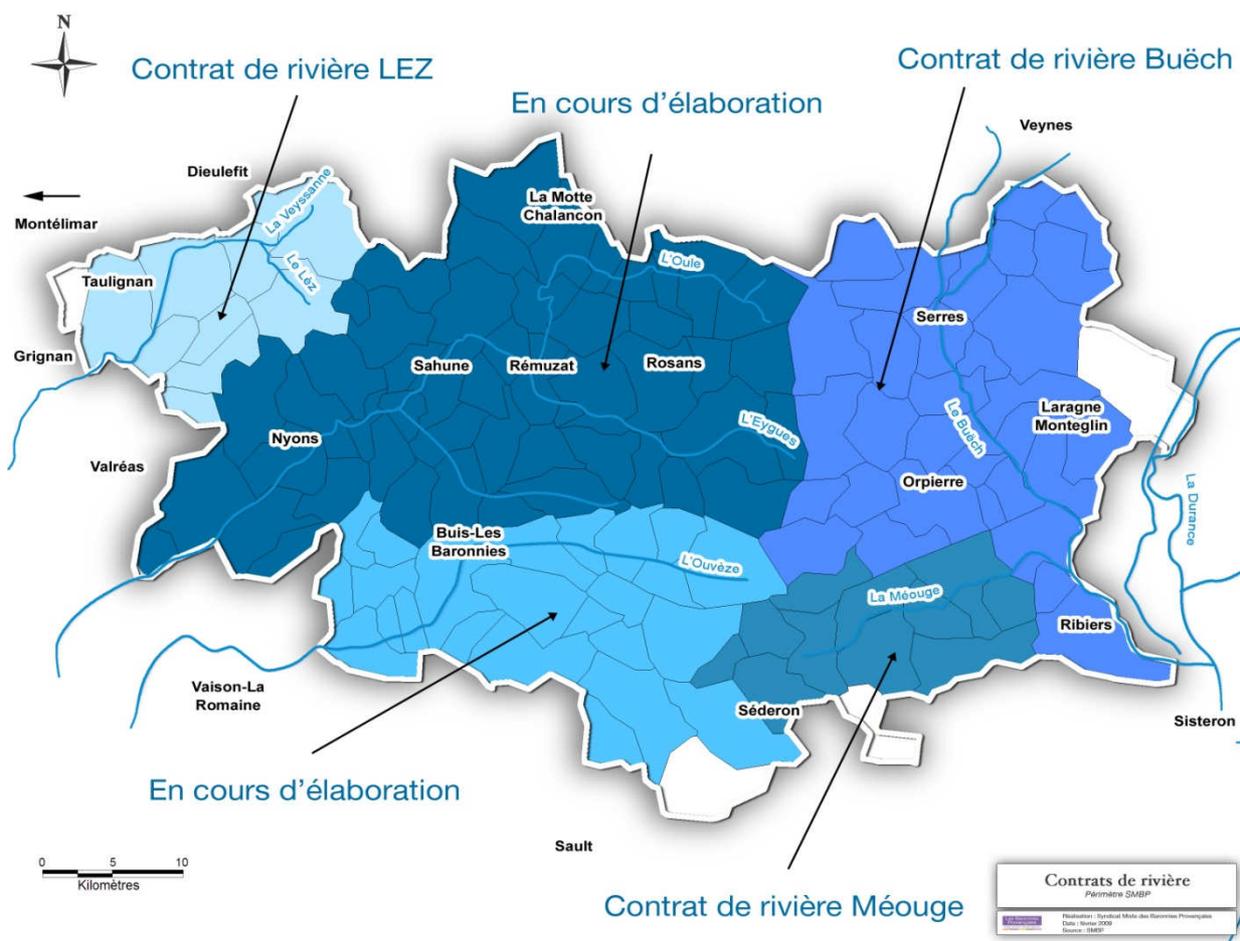
- Un réseau de cinq rivières principales et un système d'aquifères qui assurent une source d'eau potable et d'irrigation mais qui sont soumis à des régimes irréguliers, torrentiels et saisonniers entraînant les impacts négatifs sur la qualité de l'eau de surface et l'alimentation régulière (et lente) des aquifères.

Ce système est intégré au SDAGE Rhône-Méditerranée qui précise que les bassins versants concernés par le projet de Pnr des Baronnies Provençales sont retenus comme bassins versant en déséquilibre quantitatif et doivent faire l'objet d'études relatives à la disponibilité de la ressource en eau et aux volumes prélevables par les différents usages. L'élaboration et la mise en place des Contrats de Rivière représente un outil considérable pour faire face à ces défis, d'autant plus si le Parc peut contribuer à mettre en cohérence les Contrats et impulser un plan d'actions global intégré sur tout le territoire.

Un contrat de rivière est un instrument d'intervention à l'échelle de bassin versant. Si son cadre est défini par l'Etat, il s'agit d'un dispositif déployé à l'initiative des collectivités implantées localement. Ce contrat fixe pour cette rivière des objectifs de qualité des eaux, de valorisation du milieu aquatique et de gestion équilibrée des ressources en eau. Les Régions participent à son financement. Cinq contrats de rivières qui dépendent de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, sont en cours d'exécution :

- **Le contrat de rivière Buëch**, signé en septembre 2008, est porté par le Syndicat Mixte de Gestion Intercommunale du Buëch et de ses Affluents. Ses enjeux concernent les inondations, l'eutrophisation, la zone karstique, le transport solide, un gazoduc, les étiages et un patrimoine piscicole très important. Le milieu aquatique concerné est celui des eaux superficielles. Le bassin versant concerné est de 1490 km².
- **Le contrat de rivière Méouge**, signé en juin 2005, est porté par le Syndicat Intercommunal d'Entretien de la Méouge. Ses enjeux concernent l'étiage, les conflits d'usage (agriculteurs et baigneurs), l'entretien du lit et des berges, l'extraction et les transports solides. Le milieu aquatique concerné est celui des eaux superficielles. L'objectif est la recherche de la qualité de la baignade sur l'ensemble de la rivière. Le bassin versant concerné est de 228 km².
- **Le contrat de rivière Eygues** est en cours d'élaboration. Les enjeux se rapportent aux crues, transports solides, assainissement et pollutions agricoles. Les milieux aquatiques concernés sont ceux des eaux superficielles et des eaux souterraines. Le bassin versant concerné est de 750 km².

- **Le contrat de rivière Ouvèze** est en cours d'élaboration. Les enjeux concernent la qualité des eaux, les étiages sévères et les conflits d'usage, la préservation du patrimoine, la protection contre les crues et le développement durable. Les milieux aquatiques concernés sont ceux des eaux superficielles et des eaux souterraines. Le bassin versant concerné par le projet de Pnr est de 585 km².
- **Le contrat de rivière Lez**, signé en septembre 2008, est porté par le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez. Son principal enjeu est la prévention des inondations. Le bassin versant concerné est de 156 km².



Carte 16 - Les contrats de rivières

- Une capacité d'irrigation proche de ses limites (réf. Schéma Directeur d'Irrigation de la Drôme)
- Un risque réel de conflits entre usagers d'une ressource en eau relativement limitée. Ainsi, si le territoire des Baronnies Provençales voulait développer son offre touristique (usages récréatifs, etc.), les aménagements conséquents pourraient avoir un impact négatif sur la distribution d'eau potable et sur la couverture des besoins de l'agriculture et des entreprises, sans parler d'une 'marge de manœuvre' pour les évolutions dans ces deux secteurs importants de l'économie locale et régionale.
- Si les risques de pollution des cours d'eau sont relativement faibles, les pressions peuvent parfois augmenter avec la diminution des débits d'étiage, la croissance de la population et le développement touristique.

- Il existe un patrimoine vernaculaire lié à la gestion de l'eau important (sources, citernes, puits, fontaines, bassins, lavoirs, canaux, digues...) qui est mal ou peu valorisé, dont l'utilité est actuellement peu reconnue mais qui pourrait contribuer à des solutions individuelles ou collectives durables et économiques au stockage, à l'irrigation, à l'approvisionnement de l'eau potable et l'assainissement collectif et non collectif. Ce patrimoine peut aussi renforcer l'offre de tourisme rural du territoire.
- Des risques réels d'inondations, avec un régime de crues torrentielles ont des conséquences potentielles négatives sur l'aménagement du territoire, le développement économique, la qualité de l'eau de surface sans parler de la destruction des milieux naturels qui jouent un rôle clé dans la qualité de l'eau (ripisylves).

Dans son état actuel, le territoire des Baronnies Provençales peut continuer à fonctionner sur le plan économique avec un certain niveau de confiance, mais l'exploitation des ressources en eau par les habitants s'approche de ses limites. Une coordination à l'échelle du territoire, susceptible de renforcer et de mutualiser des moyens, semble être aujourd'hui une priorité, afin de veiller :

1. à réserver la ressource existante par la promotion de pratiques de développement durable pour réduire la consommation tout en privilégiant l'innovation et l'expérimentation. Dans ce cadre, la gestion de l'eau pourrait accompagner les réflexions des communes et des communautés de communes de l'urbanisation et de la gestion de l'espace.
2. augmenter la capacité potentielle des ressources en eau par la recherche des milieux souterrains et la revalorisation du patrimoine de l'eau, en harmonie avec les aménagements modernes financés par le secteur public.
3. fédérer les initiatives en matière d'information de la population et des élus sur les risques d'inondations, notamment par la mise en place d'outils d'information géographiques ouverts

En dehors des facteurs internes, comme l'accroissement démographique récent, le territoire est aussi soumis à des facteurs externes, comme la réforme de la PAC, la DCE sur l'Eau, etc., qui nécessiteront des changements dans l'utilisation et l'infrastructure de l'eau.

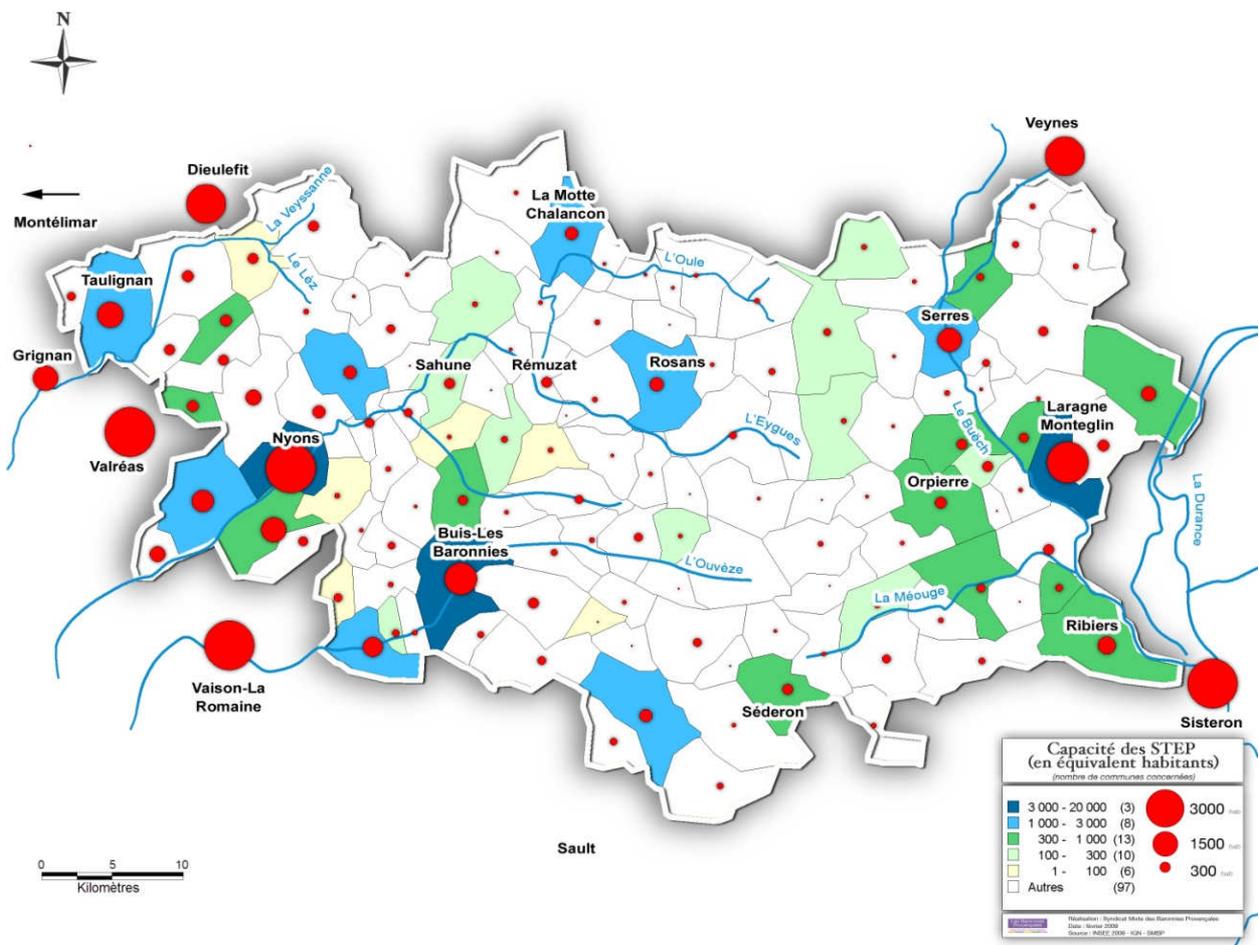
C - Assainissement et traitement des déchets

C.1 - L'assainissement

Assainissement collectif

Les enjeux et investissements liés à l'assainissement collectif dans les communes du territoire sont intimement liés à la mise en œuvre des contrats de rivière. Parmi les 80 communes sur les 130 du périmètre de préfiguration qui ont répondu à ce jour à un questionnaire du Syndicat Mixte, 27 déclaraient disposer d'un schéma directeur d'assainissement et 33 d'un schéma communal d'assainissement.

Il apparaît donc qu'une minorité seulement des communes du territoire répond aux obligations liées à l'assainissement collectif. Dans ce cadre, la mise en œuvre de la directive ERU, concernant la conformité de la collecte et des unités de traitement des eaux usées des agglomérations, semble insuffisante sur le territoire du projet de Pnr.



Carte 17 - Capacité des STEP

Assainissement non collectif

Les SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) correspondent à un service public local (et non une activité de police administrative), de nature industrielle et commerciale (SPIC) qui incombe aux communes ou à leurs groupements (communal ou intercommunal) et fournit des prestations en matière d'assainissement non collectif. Il fait partie du service public d'assainissement.

Cette procédure vise à établir un diagnostic du territoire relatif à la mise en place du SPANC, à évaluer les gisements des matières de vidange, à traiter la question de leur devenir et à interroger les entreprises vidangeurs, à porter à connaissance et promouvoir les bonnes pratiques et à mettre en œuvre une filière adaptée, assurant la traçabilité des matières de vidanges à un coût acceptable par l'usager.

L'ensemble des communautés de communes du territoire s'est saisi de cette compétence.

C.2 - Les déchets

a) Les plans départementaux

■ Le plan interdépartemental d'élimination des déchets Drôme-Ardèche (PIED)

L'arrêté Inter-préfectoral, en date du 9 novembre 2005, porte approbation de la révision du PIED Drôme-Ardèche.

Le plan propose **trois filières** (A, B et C) de collecte et de traitement avec des objectifs différenciés de recyclage afin d'intégrer les spécificités territoriales et le type d'habitat. Les objectifs sont fixés à 5 et 10 ans.

Quelle que soit la filière, les objectifs de recyclage sont identiques pour les papiers et cartons, le verre, les Déchets Ménagers Spéciaux (D.M.S.), les déchets verts et les encombrants.

La filière A s'applique au territoire des Baronnies Provençales. Elle est adaptée aux **zones rurales** à faible densité de population. Le plan fixe un objectif ambitieux pour le tri sélectif de la Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères (F.F.O.M.) qui représente un gisement important mais n'impose pas de seuil pour le recyclage des plastiques et métaux dont le gisement est faible et dispersé.

A l'issue du tri, les déchets ultimes sont dirigés vers un centre de stockage de classe II.

Les filières B et C sont respectivement adaptées aux **zones urbaines ou périurbaines** (Montélimar, Tricastin...) avec un habitat concentré, et les **zones rurales et petites zones urbaines** de densité moyenne (Marsanne, Dieulefit...).

PIED Drôme Ardèche						
Types de filière	Filière A		Filière B		Filière C	
	Zones rurales à faible densité de population (Rémuzat)		Zones urbaines ou périurbaines avec habitat condensé (Montélimar, Tricastin, Bourg-Saint-Andéol)		Zones rurales et petites zones urbaines de densité moyenne (Marsanne, Dieulefit)	
Les objectifs de la Valorisation	2010	2015	2010	2015	2010	2015
FFOM	30%	60%	20%	40%	30%	60%
Papiers-cartons	50%	80%	50%	80%	50%	80%
Plastiques valorisables	Non défini	Non défini	40%	60%	30%	40%

Verre	80%	90%	80%	90%	80%	90%
Acier	0%	0%	60%	80%	60%	80%
Aluminium						
DMS	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Déchets verts	50%	100%	50%	100%	50%	100%
Encombrants	30%	50%	30%	50%	30%	50%

Source : SYPP

Les objectifs :

- Réduction des déchets à la source.
- Valorisation du volume des déchets à hauteur d'un taux global de 50 % et mise en place de filières de traitement avec des objectifs différenciés intégrant les spécificités territoriales et le type d'habitat.

■ **Plan départemental des Hautes-Alpes :**

Le plan actuel sera en révision prochainement (délibération du Conseil Général en 2009). Il propose comme objectifs à ce jour :

- Réduction à la source du volume des déchets à éliminer,
- Collecte sélective et valorisation,
- Traitement des déchets non valorisables ou « ultimes »,
- Transport des déchets (voie routière et/ou voie ferrée),
- Installations qu'il sera nécessaire de créer :
 - pour la collecte sélective et la valorisation des boues,
 - les centres de tri,
 - les plates-formes de compostage déchets verts et fraction fermentescible des O.M.,
 - les centres de stockage,
 - l'organisation des transferts.

b) Les différents types de déchets et leur gestion

■ **Les déchets des ménages**

Les déchets des ménages sont composés de l'ensemble des déchets produits par **l'activité domestique des particuliers** dont **l'élimination doit être assurée par les communes**. Ils comprennent notamment les ordures ménagères, les déblais et gravats, les déchets de jardins, les déchets dangereux, les encombrants, les déchets liés à l'usage des automobiles.

Dans la réalité de l'organisation des services, sont collectés en même temps que les déchets des ménages, des déchets produits par des activités économiques intégrées dans le tissu urbain.

La gestion et la collecte des déchets des ménages varient selon les différentes Communautés de Communes (C.C.).

Les fréquences des rotations pour la collecte sont très variables comme le montre le tableau ci-dessous :

Communauté de communes	Caractéristiques	Regroupement	Prestataire	Centre d'enfouissement	commentaires
Communauté des Communes Interdépartementale des Baronnies	16 communes 2200 habitants 290 km ²	Communautés de communes regroupées au sein du Syndicat Mixte		Les déchets sont destinés au centre d'enfouissement du Beynon sur la commune de Ventavon (05)	Le site du Beynon, actuellement utilisé, sera remplacé par le centre d'enfouissement situé sur la commune de Sorbiers. Suite à plusieurs actions en justice d'un particulier (17 procédures !), la Cour d'Appel Administrative a dénoncé l'arrêté préfectoral autorisant l'extension de ce centre. La Préfecture des Hautes-Alpes a décidé de faire appel. Ceci a pour conséquence d'interdire son utilisation et seul un arrêt pris en Conseil d'Etat pourrait infirmer cette décision. Cette situation est très pénalisante pour les trois C.C. qui doivent continuer à envoyer leurs déchets au Beynon tout en devant faire face aux échéances financières puisque les travaux d'agrandissement de Sorbiers sont terminés. Une importante augmentation de la redevance est à prévoir pour 2009.
Communautés de Communes du Serrois	11 communes 2200 habitants 216 km ²	Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM) des Baronnies			
Communautés de Communes Ribiers Val de Méouge	9 communes 1853 habitants 190 km ²				
C.C. du Pays de Buis-les-Baronnies	21 communes 6514 habitants 297 km ²	/		Ordures ménagères acheminées vers le centre d'enfouissement de Roussas (26), les emballages plats (journaux, magazines) sont transportés à Montélimar (26), les emballages creux à Vedène (84).	La Communauté de Communes gère et collecte les déchets en autonomie. Aux 21 communes qui composent cette C.C., il convient d'ajouter les communes de Montguers (26) et Montauban-sur-l'Ouvèze (situées sur le territoire de la C.C. des Hautes Baronnies)
C.C. des Hautes Baronnies	10 communes (cas particulier de Montauban sur l'Ouvèze) 1420 habitants 270 km ²	/	Gestion et collecte par prestataire extérieur	Les déchets destinés au centre d'enfouissement de Donzère (26)	
C.C. de la Vallée de l'Oule	3 communes 205 habitants 58 km ²	/	Prestataire extérieur	Les déchets sont transportés au centre d'enfouissement du BEYNON situé sur la commune de Ventavon (05)	
C.C. du Pays de Rémuzat	13 communes 930 habitants 196 km ²	/	Gestion et collecte par prestataire extérieur		A noter le cas particulier de la commune de La Charce dont les déchets sont gérés et collectés par la C.C. du Diois
C.C. du Laragnais	7 communes 6 267 habitants 144 km ²	/	Collecte, transport et traitement par prestataire extérieur	Déchets transportés au centre d'enfouissement du BEYNON (ventavon)	

Communauté de communes	HIVER	MOYENNE SAISON	ETE
BARONNIES	1 fois par semaine	2 fois par semaine	3 fois par semaine
VAL D'EYGUES			
PAYS DE BUIS	2 à 3 fois par semaine	Idem	Idem
VAL DE L'OULE	1 fois par semaine	1 fois par semaine	2 fois par semaine
HAUTES BARONNIES	Semaine impaire : 2 fois Semaine paire : 1 fois	2 fois par semaine	3 fois par semaine
SERROIS	1 fois par semaine	2 fois par semaine	3 fois par semaine
VAL DE MEOUGE			Fréquence doublée
PAYS DE REMUZAT	1 fois par semaine	1 fois par semaine	Fréquence doublée
LARAGNAIS	1 à 2 fois par semaine sauf Laragne presque tous les jours	idem	3 fois par semaine + Laragne presque tous les jours

▪ **Le tri sélectif**

Le tri sélectif a été mis en place dans toutes les communautés de communes.

Communauté de communes	DATE	PRESTATAIRE	APPRECIATION SUR LA QUALITE	% DE VALORISATION
BARONNIES	2000	Prestataire extérieur	Passable	75 %
VAL D'EYGUES				
PAYS DE BUIS	2002	Compétence interne	Passable	75 %
VAL DE L'OULE	1999	Prestataire extérieur	Bonne	///
HAUTES BARONNIES	2002	Prestataire extérieur	Bonne/Passable	80 %
SERROIS	1998	Prestataire extérieur	Bonne/Passable	75 %
VAL DE MEOUGE				
PAYS DE REMUZAT	2004	Prestataire extérieur	Bonne	50 %
LARAGNAIS	1998	Collecte des colonnes de tri en interne	Bonne	

Les déchets sont :

- Le verre,
- Les journaux, revus, magazines,
- Les emballages cartonnés,
- Les plastiques,
- Les boîtes métalliques.

Les types de conteneurisation sont toujours les mêmes : bacs et colonnes.

Fréquences des rotations :

Communauté de communes	TRI SELECTIF	VERRE	JOURNAUX MAGAZINES
BARONNIES	2 fois par mois	1 fois / 6 semaines ou à la demande	1 fois / 8 semaines ou à la demande
VAL D'EYGUES			
PAYS DE BUIS	A la demande	A la demande	A la demande
VAL DE L'OULE	2 fois par mois	///	///
HAUTES BARONNIES	2 fois par mois	1 fois par mois	///
SERROIS	2 fois par mois	1 fois / 6 semaines ou à la demande	1 fois / 8 semaines ou à la demande
VAL DE MEOUGE			
PAYS DE REMUZAT			
LARAGNAIS	2 fois par mois	2 fois / mois + 1 fois / semaine (Bars et restaurants)	2 fois / mois

Le **coût par habitant** est variable selon les secteurs (redevance comprise entre 90€ et 120€). Pour les moins chers, la faible redevance a pu être obtenue grâce à la péréquation des coûts de transports (c'est-à-dire la répartition des dépenses liées au transport des déchets ménagers et assimilés jusqu'au lieu de traitement de manière égale pour toutes les structures adhérentes quelle que soit la distance parcourue).

Les **taux d'ordures ménagères produites par habitant** sont très variables suivant les différentes Communautés de communes :

- La C.C. Interdépartementale des Baronnie : moyenne nationale (392 kg/habitant/an),
- La C.C. du Pays de Buis-les-Baronnies : 336 kg/habitant/an,
- La C.C. des Hautes Baronnie : 440 kg/habitant/an,
- La C.C. du Serrois : 298 kg/habitant/an
- La C.C. du Laragnais : 337 kg / habitant / an

A ces chiffres, il faut rajouter les masses d'emballages, d'encombrants, de déchets végétaux, de verres, papiers... recueillies en déchetterie.

▪ Déchetteries

Les déchets qui sont transportés dans les déchetteries implantées sur les différentes communautés de communes (liste des déchetteries ci-dessous) représentent la totalité des déchets des ménages (sauf les ordures ménagères et les déchets issus du tri sélectif) : cartons, encombrants, métaux, huiles usagées, déchets verts, piles, pneus des particuliers, gravats, électroménagers non démontés...

Communauté de communes	Nombre	Implantation
BARONNIES	2	ROSANS – ORPIERRE
VAL D'EYGUES		
PAYS DE BUIS	1	BUIS-LES-BARONNIES
VAL DE L'OULE	0	
HAUTES BARONNIES	1	SEDERON
SERROIS	1	SERRES
VAL DE MEOUGE	2	RIBIERS – BARRETS/ MEOUGE
PAYS DE REMUZAT	(1)	
LARAGNAIS	1	LAZER

(1) – La C.C. du PAYS de REMUZAT a accès aux déchetteries de CHALANCON et ROSANS en payant un forfait annuel.

Deux types de déchets posent un problème : les pneus (la Société ALIAPUR est une filière française de valorisation des pneus usagés qui collecte gratuitement notamment dans les garages) et les appareils électroménagers non démontés. La réglementation en vigueur oblige les professionnels à prendre en charge ces déchets. Pour des raisons diverses (mauvaise volonté, difficulté de stockage par les commerçants des appareils hors d'usage ...), ils sont toujours transportés dans les déchetteries ce qui pénalise doublement l'habitant (paiement de l'écotaxe et frais de fonctionnement de la déchetterie).

▪ Encombrants

Communauté de communes	Nb de bennes	Collecte porte-à-porte	Destination des déchets
BARONNIES	1	OUI	CT du BEYNON
VAL D'EYGUES			
PAYS DE BUIS	1	NON	CT de ROUSSAS
VAL DE L'OULE	(1)	NON	CT du BEYNON
HAUTES BARONNIES	2	NON	
SERROIS	1	OUI (2)	CT du BEYNON
VAL DE MEOUGE	2	NON	
PAYS DE REMUZAT	(3)	(4)	CT de DONZERE
LARAGNAIS	2	OUI	CT du BEYNON

(1) – 2 bennes pendant 2 jours, 2 fois par an.

(2) – 1 collecte porte-à-porte 1 fois par trimestre

(3) – Plusieurs collectes 3 fois par an

(4) – En général, pas de collecte porte-à-porte, mais cela reste possible moyennant une contribution de 7€

▪ **Décharges sauvages**

Quelques décharges sauvages existent sur le territoire de certaines Communautés de communes. Leur résorption est en cours. Il existe notamment :

- Dans la C.C. du Pays de Buis-les-Baronnies : 2 décharges sauvages essentiellement d'encombrants. Le site sera réhabilité et clôturé.
- Dans la C.C. du Serrois : 4 décharges sauvages sont dénombrées (mais pas de déchets dangereux). La C.C. aide les communes à résorber ces points noirs.
- Dans la C.C. Ribiers Val de Méouge : 1 décharge sauvage est connue essentiellement composée d'encombrants.

■ **Les déchets industriels et artisanaux**

Les communautés des communes sont peu concernées par ces types de déchets :

- *Les Equipements Electriques et Electroniques* sont confiés à différents prestataires ou sont considérés comme déchets encombrants (C.C. Hautes Baronnies et C.C. du Pays de Rémuzat). Dans les Hautes Alpes, le transport est effectué par une entreprise unique (appel d'offres départemental).
- *Les Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux (DASRI)* font l'objet d'un traitement particulier de la part de certaines Communautés de communes. La C.C. du Pays de Rémuzat a implanté une borne de collecte à Rémuzat. Dans la C.C. du Serrois, les DASRI sont transportés en déchetterie puis fermés à clé dans une armoire. Avant de les traiter, un chimiste analyse les déchets avant d'établir la facturation. La C.C. du Laragnais a mis à disposition sur la déchetterie des bacs spécifiques pour les DASRI. La C.C. du Val d'Eygues vient de mettre en place, une collecte spécifique de DASRI. Elle invite les particuliers à stocker ces déchets dans des boîtes hermétiques homologuées (en vente dans des magasins spécialisés en matériel médical) puis à déposer ces boîtes dans une borne de collecte située en centre-ville notamment. La C.C. prend en charge les frais de suivi, de traçabilité et de traitement (incinération).

D - Energie : vers de nouveaux comportements

La crise énergétique et le changement climatique interpellent les territoires sur leur capacité à promouvoir les économies d'énergie et les énergies renouvelables. Les Baronnies Provençales sont engagées dans cette ambition plus difficile à traduire que dans les territoires urbains, compte tenu de la dispersion de l'habitat et du grand nombre de petites communes aux faibles ressources.

D.1 - La consommation d'énergie

La consommation annuelle du territoire des Baronnies Provençales est estimée à 100000 T.E.P. avec une part plus importante que la moyenne nationale pour le transport, le résidentiel et tout particulièrement l'agriculture. La consommation d'énergie en agriculture en effet, qui ne représente que 3% de celle du territoire, a augmenté entre 2005 et 2007 de 3 M.T.E.P. par an, conséquence de l'évolution dans les modes de travail.

La part de l'électricité dans la consommation d'énergie globale est de 25 %. Son approvisionnement doit prendre en compte les difficultés d'acheminement, le coût d'entretien du réseau et les contraintes liées la préservation du paysage. Deux usines nucléaires à proximité du territoire, celle de Tricastin et de Cruas-Meysses dans la vallée du Rhône, fournissent l'essentiel de l'électricité consommée.

Les énergies renouvelables ne représentent environ que 8 % de l'énergie totale consommée sur le territoire. Cette source d'énergie est principalement utilisée dans le domaine résidentiel et tertiaire, essentiellement sous la forme thermique.

La ressource renouvelable majoritairement utilisée est le bois énergie et principalement le bois bûche individuel, dont le rendement est faible. L'utilisation de cette ressource permet toutefois le développement de l'emploi et de l'économie locale, puisque l'exploitation du bois, son broyage et sa commercialisation peuvent se faire en circuit court par des agriculteurs. Il existe également sur le territoire de petites productions de solaire thermique et photovoltaïque, d'éoliennes, d'hydro-électricité et de biocarburants.

D.2 - Les sources d'énergie

a) Les installations hydro-électriques

Dans le cadre de l'aménagement hydro-électrique Durance-Verdon, décidé en 1955, la vallée du Buëch dans les Baronnies Provençales est concernée par quatre aménagements, un barrage et trois centrales. Par ailleurs :

- L'usine hydroélectrique de Serres, sur le Buëch, peu rentable sur ce cours d'eau très irrégulier, construite en 1901, a une capacité de production de 400 kW.
- La micro-centrale de Ribiers, sur le torrent de Clarescombes, construite en 1907, délivre une puissance disponible de 190 kW.
- Le barrage du Riou (0,84 millions de m³, 22 m de haut) mis en service en 1991 sur la commune de Lazer donne à la centrale de Lazer une puissance de 16,5 MW.

b) Le bois énergie

Le bois comme ressource énergétique peut être utilisé sous quatre formes différentes : le bois bûche, le bois en granulés, le bois en plaquettes et les sous produits de l'industrie du bois.

La bûche, plus traditionnelle, est la plus utilisée notamment comme chauffage d'appoint en campagne. Les chaudières à plaquettes ou à granulés sont plus performantes. Les granulés demandent plus de transformation que les plaquettes mais permettent aux particuliers d'utiliser une chaudière à haut rendement, nécessitant peu d'intervention. La chaudière à plaquette est plus appropriée aux entreprises, collectivités ou hébergements collectifs. Les sous produits de l'industrie du bois sont à des prix peu élevés mais ne peuvent être utilisés que dans des chaufferies adaptées.

Le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales développe et structure la filière bois énergie sous forme de plaquettes. La couverture forestière représente en effet 61 % du territoire et constitue une forte ressource valorisable à cette fin. La production de plaquettes offre aux agriculteurs et aux propriétaires forestiers une alternative à la trituration à l'usine de Tarascon ou aux feux à l'air libre, aujourd'hui réglementés en France.

Pour connaître et valoriser la forêt du territoire, le SMBP a mis en place une Charte forestière de territoire. Pour structurer et coordonner la filière, il a répondu à l'appel à projet ASTER (Actions Solidaires pour les Territoires) Bois énergie du programme AGIR (Action Globale Innovante pour la Région) de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les acteurs de la filière bois énergie :

- Les propriétaires forestiers, publics et privés : la plus grande part de la forêt est divisée en petites parcelles privées, ce qui complique la gestion globale à l'échelle d'un territoire.
- L'Office National des Forêts, qui possède des compétences importantes dans l'entretien, l'aménagement et l'exploitation de la forêt et dans le règlement des conflits d'usage investit dans la filière bois énergie par l'intermédiaire de la SAS ONF énergie, qui possède une plate forme de stockage de plaquette sur la ville-porte de Veynes.
- Les interprofessions FIBOIS (en région Provence-Alpes-Côte d'Azur), FIBRA et FIBOIS 26-07 (en Rhône-Alpes) développent l'exploitation forestière, par la certification « Chaleur Bois Qualité Plus » qui garantit la qualité de la plaquette forestière et la sécurisation de l'approvisionnement.

Les communes forestières identifient et accompagnent les projets autour de l'exploitation et l'utilisation du bois :

- Dans les Hautes-Alpes et en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
 - La mission régionale Bois-Energie de Provence-Alpes-Côte d'Azur suit la mise en place du programme ASTER bois.
 - L'association des communes forestières des Hautes-Alpes accompagne les collectivités et les porteurs de projets privés sur l'ensemble de la filière. Ces missions sont portées auprès des particuliers par l'ADELHA
- Dans la Drôme et en Région Rhône-Alpes
 - Le CEDER sensibilise et accompagne l'ensemble des porteurs de projets sur l'utilisation du bois énergie alors que FIBOIS joue le même rôle sur l'exploitation forestière et l'approvisionnement. Le Syndicat Départemental de l'Energie de la Drôme (Energie SDED) accompagne des projets de production d'énergies renouvelables et des opérations expérimentales (hydro-électricité, photovoltaïque, cogénération bois...). Concernant la maîtrise de l'énergie, le syndicat peut apporter aux communes qui le souhaitent un accompagnement de type conseil en énergie. Enfin, Energie SDED s'implique dans les chaufferies bois et les réseaux de chaleur compte tenu des sollicitations des communes.

a) L'énergie solaire

Le territoire des Baronnies Provençales bénéficie d'une moyenne de 2625 heures d'ensoleillement annuel pouvant être utilisées en énergie thermique ou électrique. Malgré un faible rendement du photovoltaïque (10 %) la ressource solaire est illimitée et le retour sur investissements est rendu attractif par les tarifs d'achat de l'électricité produits imposés par l'Etat. Le territoire des Baronnies Provençales est susceptible d'accueillir des porteurs de projets de centrales photovoltaïques en plein champ, très consommateurs d'espace.

C'est le cas sur la commune de Ferrassières, dans le canton de Séderon. Un projet entièrement privé porté par une société allemande spécialiste du photovoltaïque "Solon" profiterait des anciens silos des fusées nucléaires, installés sur le plateau d'Albion, pour y implanter une ferme photovoltaïque. Le projet porte sur une surface de deux fois 5 ha de panneaux, pour une production totale de 3 à 4 MW.

Si le développement de cette ressource s'inscrit dans les objectifs gouvernementaux de développement durable et de lutte contre les émissions de CO₂, tout devra être mis en œuvre pour minimiser l'impact sur les paysages et les milieux naturels et ne pas priver l'agriculture de ses terres. Les toitures (bâtiments publics ou agricoles) ou les secteurs déjà anthropisés (friches, terres non exploitables) pourraient être privilégiés.

c) L'énergie éolienne

L'exploitation des gisements éoliens est techniquement difficile dans cette zone de montagne compte tenu des conditions d'accès routiers et de l'éloignement des postes sources permettant le raccordement au réseau électrique des génératrices éoliennes. La diversité des paysages et des patrimoines emblématiques du territoire, la chiroptérofaune et l'avifaune sont également des obstacles importants.

Toutefois, deux Zones de Développement de l'Eolien ont été créées par arrêté préfectoral dans les Baronnies Provençales sur la partie Hautes-Alpes. Une zone dite de « Grand-Bois » sur les communes de Montjay, l'Epine, Ribeyret et Sorbiers le 10 avril 2007. Cette zone est prévue pour recevoir des éoliennes de 1,5 à 40 mégawatts. La zone de Bruis dans la communauté de communes de la Vallée de l'Oule a été créée par arrêté préfectoral le 23 janvier 2009. Ce Parc est prévu pour recevoir des éoliennes de 0,5 à 15 mégawatts.

D.3 - La maîtrise de l'énergie

La maîtrise de l'énergie implique un changement des comportements des consommateurs, des attitudes plus raisonnées et des économies dans l'utilisation de la ressource. A cette fin, les deux Espaces Info Energie du territoire sensibilisent les consommateurs à l'économie d'énergie dans leurs choix et leurs gestes quotidiens. Le CEDER (Centre pour l'environnement et pour le développement des énergies renouvelables) anime le territoire drômois et l'ADELHA, celui des Hautes Alpes. Leur rôle est d'organiser des événements sur ce thème, d'informer les acteurs du développement territorial sur la maîtrise de l'énergie, de développer des outils de sensibilisation et d'accompagner les porteurs de projets. Ces espaces info-énergie sont soutenus par la Région et l'ADEME qui participent également au financement de diagnostics énergétiques.

Par ailleurs, les C.A.U.E. de la Drôme et des Hautes-Alpes informent et sensibilisent les collectivités territoriales et les professionnels sur ces thématiques.

Sur la commune de l'Epine, le gîte « les Planious » bénéficie du label PANDA. Ce label de Gîtes de France identifie et valorise les gîtes situés dans les Parcs régionaux et nationaux répondant à des critères de qualité du milieu naturel, d'information et de sensibilisation du public à l'environnement. La démarche « écogîte » de Gîtes de France valorise les hébergements intégrant des critères de maîtrise de l'énergie et d'utilisations des énergies renouvelables.

D.4 - Initiatives locales

La production et la vente de bois-énergie par les agriculteurs ont toujours existé, notamment sous forme de bois bûche. Sur le territoire fortement boisé des Baronnies Provençales cette activité représente une opportunité car elle permet de rentabiliser les périodes de creux dans le travail agricole, tout en ouvrant des milieux, notamment pour le pâturage, mais aussi pour d'autres cultures. La filière de la plaquette forestière se développe également et des agriculteurs ont déjà investi dans des broyeurs et hangars de stockage.

La communauté de communes de Dieulefit a développé dans le cadre d'un PLGE (plan ou programme local de gestion de l'Espace) puis d'un Pôle d'Excellence Rural (PER) l'utilisation du bois-énergie par la création d'un réseau de chaleur et de plusieurs chaudières. Grâce à ces installations des agriculteurs ont pu se tourner vers l'exploitation forestière et investir dans le matériel adéquat.

La communauté de communes des deux Buëch à Veynes exerce la maîtrise d'ouvrage d'une plate forme de stockage de plaquettes sur le site du Boutariq. La société SAS ONF Bois-énergie qui possède un total de 7 unités de stockage bois-énergie en Provence-Alpes-Côte d'Azur exploitera cette unité qui permettra d'approvisionner les chaudières du Gapençais et Veynois dans un rayon de 50 km.

Sur la commune de Montauban-sur-l'Ouvèze, de nombreux pins sont coupés pour l'entretien des pâturages mais laissés à l'abandon faute de pouvoir le vendre. L'achat d'un broyeur par un paysan a permis de réduire ces bois en copeaux pour éviter le risque d'incendie, et d'alimenter une chaudière pour deux maisons voisines. Cette démarche a incité la commune à installer une chaufferie communale pour 4 logements et une salle des fêtes.

Certaines initiatives privées sont à souligner :

- Le domaine Rocheville à Nyons fait de la vente directe de produits agricoles dans un magasin éco-construit et chauffé avec une chaudière à plaquette.
- Les locaux de la Fontaine des Marins de Plaisians, établissement de l'institut de recherche et de formation humanitaire, sont chauffés par la combinaison d'une chaudière et de panneaux solaires.

Ces initiatives exemplaires sont encore trop peu nombreuses. On ne recense sur le territoire qu'une trentaine de chaufferies individuelles d'une consommation totale d'environ 1600 MAP, neuf chaufferies collectives et deux communales. L'ensemble de ces installations se concentrent sur la partie drômoise où onze projets sont en cours de réalisation dont sept en collectifs privés et quatre en publics. Seuls quelques projets sont au stade de la réflexion sur la partie des Hautes-Alpes. Ils représentent une consommation estimée à 1500 MAP.

Encore relativement isolés sur le territoire, les projets d'installations photovoltaïques dans les exploitations agricoles émergent aussi peu à peu. Les projets en cours ou réalisés dans le périmètre du futur Pnr l'ont été à la propre initiative des exploitants agricoles et concernent des panneaux solaires sur du bâti existant. Trois projets sont recensés à ce jour sur Eygalayes, Rosans et Vesc.

Cependant la région étant relativement bien ensoleillée, les installateurs prospectent. Un accompagnement des agriculteurs est nécessaire afin de s'assurer que les projets engendrent un réel bénéfice pour les exploitations. Moyennant investissement, ce type d'installation valorise l'espace agricole, et constitue un véritable avenir pour le maintien des exploitations agricoles.

Le Syndicat Mixte prévoit de s'associer aux signataires de la Charte agro-ressources-énergies³⁰ impulsée par la chambre d'agriculture de la Drôme.

Objectifs de la charte agro-ressources de la Drôme

- Améliorer l'information et la connaissance des problématiques énergétiques en agriculture
- Expérimenter, rechercher, innover pour le développement des agroressources, les économies d'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables.
- Développer les nouveaux marchés agroressources pour les productions agricoles drômoises.
- Améliorer l'efficacité énergétique des exploitations drômoises en économisant et en utilisant les énergies renouvelables, associée à la bonne gestion de l'eau.
- Contribuer au développement des nouveaux partenariats entre agriculteurs, collectivités locales, entreprises et territoires.
- Veiller à l'impact positif de la production des agroressources sur l'environnement et l'homme.

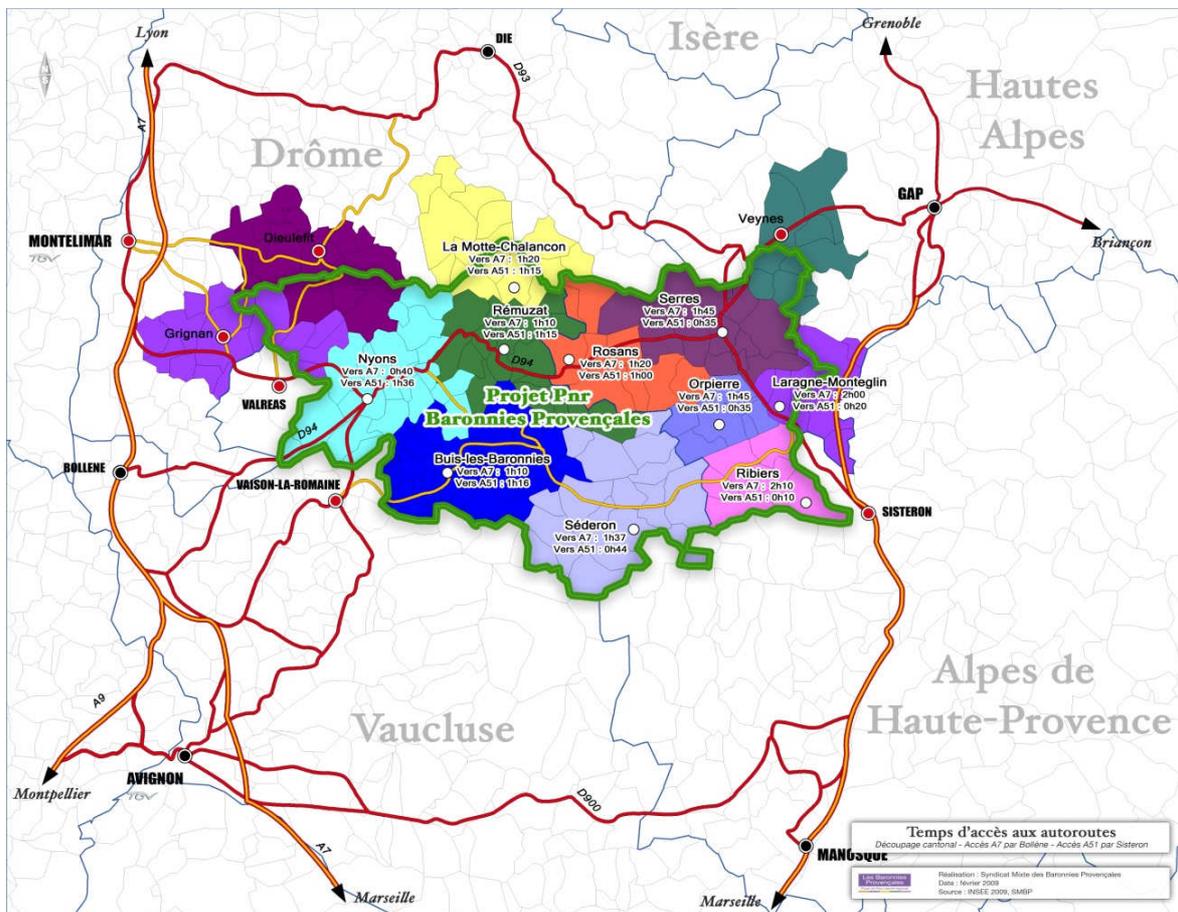
³⁰ Etat, Département de la Drôme, CAUE, ADIL, Fédération des CUMA, FIBOIS, Rhônalpénergie- environnement, SDED, Syndicat mixte de développement de la Drôme, communautés de communes du pays de Dieulefit, du pays Diois et du Val de Drôme, chambre d'agriculture de la Drôme

E - Des conditions de déplacements difficiles

Les déplacements sont compliqués sur le territoire des Baronnies Provençales à cause d'un relief contraignant. Par ailleurs, la majeure partie des déplacements se fait en véhicule particulier et les transports collectifs sont peu développés.

Les grands axes de communication qui traversent le territoire de part en part sont d'orientation ouest-est. La traversée nord-sud du massif est difficile en l'absence d'un réseau routier adapté. La D94 qui devient ensuite 994 assure la liaison Bollène-Gap par Nyons et Serres est l'axe est-ouest majeur pour la circulation et le plus fréquenté. Mais il faut une heure pour franchir les 60 kilomètres qui séparent Nyons de Serres. L'axe Mollans-sur-Ouvèze - Buis-les-Baronnies - Séderon - Laragne par les D546, 552 et 942 est le second en importance. Les autres liaisons majeures sont Saint-Auban-sur-Ouvèze - Orpierre - Laragne par le col de Perty, Rémuzat - La Motte-Chalancon par la D61 et Montbrun-Séderon par la D542 et le col de Macuégne. Le passage d'une vallée à une autre se fait par des cols de moyenne altitude. Les autres liaisons se font par de petites routes sinueuses et mal commodes qui permettent d'accéder à de petits villages isolés en franchissant généralement des cols élevés.

L'accès aux marges des Baronnies Provençales ne pose pas de difficultés. Nyons est à la convergence de trois routes majeures qui rejoignent sans difficultés le haut Vaucluse par Vaison-la-Romaine et la D938, Valréas par la D538 et Bollène par la D94. A l'est, Laragne et Serres sont sur l'axe Sisteron-Gap. L'autoroute A7 est, par Bollène à 30 kilomètres de Nyons tandis que l'autoroute A51 Aix-en-Provence - Gap passe à proximité de Laragne, la sortie la plus proche étant celle de Sisteron. Les relations ferroviaires suivent le même tracé que les relations autoroutières. La plus grande partie du territoire est à plus d'une heure de l'accès d'une entrée d'autoroute.



Carte 18 - Temps d'accès aux autoroutes

Les transports de voyageurs par autocars sont organisés par les Conseils Généraux autour d'un réseau de transports scolaires ouverts à tous et de 8 lignes régulières.

Dans la Drôme, la ligne 37 relie La Motte-Chalancon-Nyons-Vaison la Romaine, la ligne 38 relie Nyons-Bouvière- Saint-Sauveur-Gouvernet- Bellecombe Tarendol, la ligne 39 relie Lachau- Buis-les-Baronnies-Nyons-Vaison-la-Romaine, la ligne 43 relie Mévouillon-Laragne. Dans les Hautes-Alpes, le territoire est concerné par plusieurs lignes (Gap-Laragne-Montéglin-Sisteron / Rosans-Laragne-Montéglin -Veynes-Gap / Laborel-Orpierre-Laragne-Montéglin -Sisteron / Laragne-Montéglin -Ribiers-Sisteron).

Plusieurs communes situées en Nyons et Montélimar sont desservies, depuis 2007, par une liaison car classée en Train Express Régional (TER) et créée à l'initiative du Conseil Régional Rhône-Alpes.

Mais ces lignes ne sont pas toujours pratiques. La plupart ne fonctionnent pas tous les jours et ont une faible fréquence. La majeure partie des communes n'est pas desservie. Les liaisons ferroviaires se limitent à la relation Marseille-Gap et aux gares de Laragne-Montéglin et Serres, seules communes des Baronnies Provençales accessibles par train. La gare de Bollène est à 30 km de Nyons et la gare TGV la plus proche est celle d'Avignon à 74 km de Nyons et à 137 km de Laragne. Elles ne font que border le territoire sur sa partie ouest. Dans ce cas aussi, malgré des améliorations notables apportées au réseau, les fréquences sont faibles et les temps de transport importants. Le réseau le plus important est celui des transports scolaires, généralement ouverts à tous.

Il faut néanmoins souligner quelques initiatives intéressantes sur le territoire. Le Conseil général de la Drôme a mis en place un service régulier de transport à la demande pour faciliter les déplacements de proximité qui fonctionne entre Buis-les-Baronnies et Vaison-la-Romaine, Montmorin et Vaison-la-Romaine, Pommerol et Valréas, Bellecombe Tarendol et Valréas, Ballons et Séderon, Mévouillon et Séderon, Séderon et Carpentras. Ce service de demi-journées fixes, qui nécessite une réservation minimum 24 heures à l'avance, dispose de points d'arrêt pré-définis au centre des villages. Un service de correspondance est ouvert à toute la population pour un trajet de correspondance avec le réseau départemental S.N.C.F.

Le covoiturage commence à s'organiser à partir des principales villes.

F - Communication et sensibilisation à l'environnement

L'éducation à l'environnement et au territoire est pratiquée depuis de nombreuses années, dans le territoire concerné par le projet de Pnr des Baronnies Provençales. Une approche par filière permet d'apprécier la richesse des acteurs de ce secteur, mais aussi les difficultés qu'ils peuvent rencontrer. L'éducation au territoire est un domaine assez récent et certaines structures peuvent rencontrer des difficultés notamment au moment de salarier des animateurs. Par ailleurs, faute de caractère bien identifié du territoire, l'attrait que constituent les spécificités des Baronnies Provençales apparaissent sous-valorisées. Enfin, les initiatives semblent insuffisamment fédérées. Dans ces conditions, les actions d'éducation à l'environnement sont soumises à des financements publics qui limitent la majeure partie des actions aux jeunes.

F.1 - Une multiplicité d'acteurs et d'intervenants

a) L'éducation à l'environnement

L'éducation à l'environnement et au territoire repose essentiellement sur les activités liées à l'Education Nationale, qui ont permis l'émergence d'acteurs locaux dans ce secteur.

L'accueil de classes vertes est pratiqué au sein de plusieurs centres ou villages de vacances. Les enfants proviennent généralement d'autres territoires que celui des Baronnies Provençales. Le Val d'Oule à la Motte-Chalancon, qui s'est spécialisé dans cette activité, a ainsi accueilli, en 2008, près de 80 classes, soit 1700 enfants environ. La Fontaine d'Annibal à Buis-les-Baronnies a accueilli, en 2008, une trentaine de classes essentiellement drômoises, ce qui représente plus d'un tiers de la fréquentation annuelle du centre. Ces deux centres sont les plus importants des Baronnies Provençales. Ils sont ouverts toute l'année. D'autres peuvent également assurer ce type d'accueil, comme le Domaine des Damian à Vesc (collèges et quelques classes), le centre de vacances des Lavandes (une dizaine de classes par an), le centre ALFA de Barret-le-Bas (entre 20 et 30 classes entre mars et juin), même si cela ne constitue pas leur activité principale ou s'ils ne sont ouverts qu'une partie de l'année. Toutefois, ces actions peuvent varier d'une année à l'autre. Ces centres ont parfois des animateurs spécialisés dans le domaine de l'éducation et de la sensibilisation à l'environnement. Ils font aussi appel à des intervenants extérieurs, originaires de la région, et qui, en tant que prestataires, assurent des actions de sensibilisation à l'environnement sur des thématiques aussi variées que la faune, la flore, la lecture de paysages, la géologie, la spéléologie, la sensibilisation aux gestes éco-citoyens, la course d'orientation. Ils peuvent aussi solliciter des structures implantées sur le territoire comme l'écosite de Bellecombe à La Motte-Chalancon ou l'association « Vautours en Baronnies » à Rémuzat.

Certains de ces centres assurent également des formations en direction des jeunes adultes dans le cadre de formation en animation (BAFA, BAFD). Elles concernent souvent « la découverte du milieu et l'éducation à l'environnement ».

L'Education Nationale a favorisé la création d'éco-écoles qui développent une réflexion globale des enfants sur la notion d'environnement. Dans la Drôme, l'école de Venterol a obtenu ce label, alors que dans les Hautes-Alpes, il existe seulement un projet de création à Veynes. Enfin, sur le territoire du projet de Parc naturel régional des Baronnies Provençales, les Equipes Mobiles d'Animation et de Liaison Académique des Baronnies et du Buëch ont pour principale mission d'organiser une coopération entre des écoles en milieu rural très isolées et des actions pédagogiques communes. Elles assurent notamment des actions d'éducation à l'environnement et au territoire.

b) La sensibilisation à l'environnement

■ Education à l'environnement et accueils de loisirs

La dizaine d'Accueils de Loisirs (ex-CLSH) présents sur le territoire concerné par le projet de Parc naturel régional, conduisent des actions d'éducation à l'environnement et au territoire. La diversité de leur situation, liée à des ouvertures variables en fonction de l'année, instaure des différences dans la conduite des projets. Les actions de sensibilisation à l'environnement sont parfois organisées avec les animateurs des centres, mais il peut être également fait appel à des intervenants extérieurs. Dans ce cas, il existe souvent une sensibilisation préalable soit par l'intermédiaire d'un réseau départemental d'éducation à l'environnement (comme c'est le cas dans les Hautes-Alpes) soit par la volonté des centres de loisirs de travailler dans ce domaine (comme c'est le cas dans les secteurs de Nyons et de Buis-les-Baronnies). En 2009, le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales, soutenu par les Régions Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, a proposé d'organiser des actions de sensibilisation à l'environnement et au territoire au sein de ces Accueils de Loisirs.

■ De la protection à la sensibilisation à l'environnement

Certains prestataires des centres de vacances sont issus des milieux naturalistes ou du secteur de la préservation de l'environnement. Le Centre d'Etudes et de Recherche sur les Energies Renouvelables (Nyons) et « Vautours en Baronnies » (Rémuzat) relèvent de cette catégorie. Dans le domaine du paysage ou des patrimoines culturels, la Maison Usher (Upaix) occupe une place comparable.

Ces acteurs travaillent régulièrement avec les collectivités locales et les pouvoirs publics, dans le cadre de leur mission d'expertise ou de conseil. Ils peuvent parfois gérer des missions de service public comme l'équarrissage naturel ou l'information sur les économies d'énergie. D'autres acteurs peuvent gérer des équipements spécifiques, comme des jardins d'insertion (Les Jardins de Cocagne aux Pilles et à Larnage-Montéglin). Les Fédérations de Pêche de la Drôme et des Hautes-Alpes conduisent également des actions de sensibilisation à l'environnement, à l'occasion d'initiation à la pratique de la pêche. L'éducation ou la sensibilisation à l'environnement représentent pour ces structures une activité annexe, un apport non négligeable qui entre souvent dans la part d'autofinancement d'autres projets, plus tournés vers la préservation de l'environnement ou des patrimoines. Privilégiant les enfants, elles travaillent toutefois pour tous les publics, notamment au moment de la période touristique.

■ L'éducation à l'environnement, support d'une nouvelle approche du territoire des Baronnies Provençales

Depuis quelques années, les acteurs locaux de l'éducation à l'environnement et au territoire se sont multipliés. Ils peuvent provenir d'horizons très divers. Ils sont parfois animateurs, guides de moyenne montagne ou guides de pays et en fonction de leur intérêt ou de leurs connaissances, spécialisés dans les patrimoines naturels ou culturels (Sentouleygues, Pren-lo d'aïse ou Graines de Provence dans la Drôme ; la Bougeotte et la Barule dans les Hautes-Alpes). Certains naturalistes ont pu également choisir d'orienter leur activité vers l'éducation à l'environnement, avant de se voir confier des missions d'expertise (La Maison de la Lance à La Roche-Saint-Secret ou Cap Nature à Saint-Maurice-sur-Eygues). Parfois, leur spécialisation professionnelle antérieure permet de faire évoluer leur activité vers des missions d'expertise et d'étude.

Tout en travaillant auprès des publics scolaires et jeunes, ces acteurs développent une approche alternative du tourisme et des Activités de Pleine Nature dans les Baronnies Provençales, plus respectueuse de l'environnement et du territoire. Ils sont souvent regroupés au sein d'associations qui leur permettent d'organiser des actions communes. Toutefois leur fonctionnement reste précaire. Pour les associations les plus récentes ou les plus fragiles, leurs membres sont salariés dans d'autres structures (animation) ou exercent une autre activité (agriculture) pour compléter leurs revenus.

F.2 - Des acteurs diversement fédérés

La séparation du territoire entre deux départements et deux régions rend difficile, à priori, le regroupement des acteurs du secteur de l'éducation à l'environnement et au territoire des Baronnies Provençales. En effet, les politiques de l'Etat, des Conseils Régionaux et des Conseils Généraux, ainsi que les réseaux régionaux d'éducation à l'environnement (Graine Rhône-Alpes et Graine Provence-Alpes-Côte d'Azur), sont essentiellement organisées à partir des découpages administratifs régionaux et départementaux.

L'organisation des acteurs de l'éducation à l'environnement est également différente d'un département à l'autre. Dans les Hautes-Alpes, le réseau d'éducation à l'environnement (REE 05) est fortement structuré et animé par des permanents. En revanche, dans la Drôme, le réseau drômois d'éducation à l'environnement, malgré une création ancienne, est en cours de réorganisation. Il sera amené à fédérer les acteurs de l'éducation à l'environnement de la partie drômoise des Baronnies Provençales.

Cet éclatement est parfois amplifié par l'existence de deux autres réseaux, le premier lié à France Nature Environnement et le second aux Centres Permanents d'Initiative à l'Environnement. Ces deux réseaux adhèrent toutefois aux GRAINE.

Au-delà des acteurs du secteur de l'éducation à l'environnement stricto sensu, d'autres personnes ou structures peuvent avoir également une action dans ce domaine sans pour autant être des spécialistes. C'est le cas d'agriculteurs qui assurent une ouverture au public de leur exploitation mais aussi de structures muséographiques qui proposent des animations, notamment en direction des jeunes (écomusée des pays du Buëch qui regroupe une dizaine de musées ou salles d'exposition dans les Hautes-Alpes ; musées dans la Drôme à Nyons, Le Pègue, La Roche-sur-le-Buis, Taulignan). Les chercheurs locaux dans les domaines de l'histoire et du patrimoine peuvent mener des actions comparables par le biais de visites, conférences ou de publications (comme le « Garde Notes Baronnard » dans la Drôme et les bulletins d'associations d'érudits locaux). Certains artistes ou associations d'artistes peuvent également conduire des actions de sensibilisation à l'environnement à partir d'une évocation sensible du territoire et de ses composantes. Enfin des acteurs spécialisés dans le conseil en matière d'urbanisme comme les Conseils en Architecture Urbanisme et Environnement des Hautes-Alpes et de la Drôme, jouent aussi un rôle dans ce domaine. Au-delà, certains acteurs du tourisme peuvent également avoir un rôle d'informateurs ponctuels. Toutefois, appartenant à des secteurs qui ne se côtoient pas toujours, ces acteurs ont peu de liens entre eux ou avec les spécialistes de l'éducation à l'environnement et au territoire.

La gestion du cadre de vie : atouts, faiblesses, opportunités, menaces, enjeux

L'urbanisme

ETAT DES LIEUX du territoire de préfiguration du Pnr des Baronnies Provençales	
Atouts	Faiblesses
Cadre de vie perçu comme agréable et ne partie associé à un paysage et à une urbanisation originaux	Nombre limité de communes dotées de documents d'urbanisme, notamment pour les plus petites
Grande cohérence des patrimoines bâtis et des structures urbaines traditionnelles (villages, fermes isolées, etc.)	Faiblesse de l'ingénierie locale en matière de diagnostic
Pression urbaine relativement faible sur la plupart du territoire	Pression urbaine assez forte aux marges occidentales et orientales du territoire, avec des menaces sur le foncier agricole
	Territoire soumis à de nombreux risques naturels (incendie, inondation, etc.) qui limite la disponibilité de terrains constructibles et aménageables
	Ressource en eau rare

TENDANCES EVOLUTIVES du territoire de préfiguration du Pnr des Baronnies Provençales	
Opportunités	Menaces
Augmentation régulière de la population qui fait du logement et de l'habitat un enjeu de plus en plus important	Mitage du paysage par la multiplication de maisons de type individuel et à l'architecture banalisée ou par le développement de zones d'activités économiques sans réflexion sur l'insertion paysagère
Reconnaissance croissante de la qualité et de la valeur des paysages des Baronnies Provençales	Multiplication des résidences secondaires au détriment des résidences principales qui rendent plus difficiles les conditions de logements sur le territoire
Développement d'approches de l'urbanisme, qui veillent à une meilleure intégration d'enjeux jusqu'alors différenciés (énergie, eau, qualité architecturale et énergétique des nouvelles constructions, etc.)	Disparition ou menaces de disparition de services publics et de proximité dans les bourgs et les villages
Compétences locales en matière de conseils en architecture et urbanisme qui peuvent être mobilisées	
Implication croissante des communautés de communes dans la rédaction de documents d'urbanisme ou de planification	

Enjeux du territoire de préfiguration du Pnr des Baronnies Provençales
Accompagner les communes et les communautés de communes dans leurs réflexion en matière d'urbanisme, afin de mieux maîtriser la consommation de l'espace, par le développement d'outils de planification du foncier
Accompagner les communes dans le cadre de leur projet d'urbanisme et de construction afin de conforter les bourgs comme pôle d'attractivité du territoire
Favoriser le développement de techniques de construction qui permettent de concilier le développement urbain et les enjeux qui se posent au territoire en matière d'énergie, d'eau, etc.
Sensibiliser la population aux enjeux de l'urbanisme et des nouvelles formes de construction

L'eau et l'assainissement des eaux

ETAT DES LIEUX du territoire de préfiguration du Pnr des Baronnies Provençales	
Atouts	Faiblesses
Important réseau de 5 rivières principales	Régimes irréguliers et saisonniers
Systèmes d'aquifères assurant une source d'eau potable et d'irrigation	Risques naturels importants : précipitations fortes, ruissellement crues soudaines, inondations...
Milieux aquatiques et ripisylves de bonne qualité dans l'ensemble	Fragilité et irrégularité des aquifères : ressources en eau potable souvent limitées ou insuffisantes
Potentiel de ressources souterraines	Milieu souterrain reste mal connu et peu étudié
Faible densité de population : impact relativement réduit sur la	Reconnaissance et travaux coûteux pour de nouveaux forages

qualité de l'eau	
Attrait touristique fort mais saisonnier dont une partie orientée vers les milieux aquatiques	Capacité d'irrigation proche de la limite
Emergence des nouveaux loisirs en lien avec milieux aquatiques de surface et souterrains (spéléologie)	Assainissement non collectif étendu nécessitant un contrôle et un entretien considérable avec les points de pression dispersés et mal connus
Patrimoine de l'eau important – fontaines, lavoirs, canaux, citernes, bassins...	Moyens importants à mettre en œuvre pour assurer le SPANC
5 Contrats de Rivière signés ou à l'étude : capacité de mobilisation forte des acteurs locaux, moyens financiers potentiels importants	Qualité de l'eau sensible aux événements climatiques et aux activités économiques (extraction des graviers)
Une palette de financements publics UE, Etat, Régions disponible	Activité économique reposant en partie sur la capacité de maîtrise d'un réseau hydrologique capricieux (étiages faibles, crues torrentielles)
Offre éducation à l'environnement importante à l'échelle du territoire	Fragilité des structures de l'éducation à l'environnement, dispersion de l'offre, manque de collaboration entre les structures
	Manque de masse critique du territoire peut limiter les projets d'investissement portés par les acteurs publics

TENDANCES EVOLUTIVES du territoire de préfiguration du Phr des Baronnies Provençales	
Opportunités	Menaces
Etude et exploitation raisonnée du potentiel des milieux souterrains pour assurer la qualité et l'approvisionnement de l'eau potable et d'irrigation	Raréfaction de la ressource en eaux de surface et souterraines dans un contexte de changement climatique et de pressions multiples
Rôle fédérateur du Parc pour soutenir les démarches collectives des acteurs locaux et leur mise en cohérence (contrats de rivière, SPANC, etc.)	Dégradation de la qualité de l'eau à cause de pollutions diffuses non contrôlées (assainissements individuels notamment) et à des débits d'étiages trop faibles
Rôle fédérateur du Parc pour une meilleure organisation de la distribution d'eau potable sur le territoire	Problèmes d'approvisionnement en eau potable et de pérennité de l'irrigation
Rôle fédérateur du Parc pour une offre d'éducation à l'environnement plus cohérente, en lien avec les engagements de la Charte	Désorganisation de l'aménagement du territoire liée aux limites du réseau hydrologique et la perte de qualité
Potentiel pour la création de nouveaux emplois autour de l'amélioration de la qualité de l'eau, l'assainissement, la protection contre risques naturels, ... à partir de projets innovants impulsés par le Parc (Baronnies Provençales, territoire d'éco-innovation pour l'eau)	Risque de conflits entre les différents usages et usagers de l'eau face à une ressource limitée
Secteur des loisirs/sports de pleine nature liés à l'eau : potentiel de développement pour de nouvelles activités touristiques et de nouveaux emplois	Perte de solidarités entre collectivités face à la gestion d'une ressource rare
Réappropriation du patrimoine rural lié à l'eau par les usagers et propriétaires pour proposer des réponses durables, individuelles ou collectives au stockage, à l'approvisionnement, etc.	Risque de disparition de pratiques agricoles traditionnelles devant les problèmes d'irrigation
Redécouverte du patrimoine de l'eau au travers de projets éducatifs ou écotouristiques	Frein au développement économique, à la fois pour les activités traditionnelles et les activités émergentes face à la pénurie de la ressource
Potentiel pour le développement de modes de production agricoles moins gourmands en eau	Risque de dégradation des ripisylves lié au manque d'entretien et à l'impact des inondations
Recherche de solutions pour améliorer l'irrigation des cultures traditionnelles contribuant à l'identité territoriale	Manque d'information des habitants et des acteurs économiques sur les risques d'inondations avec des conséquences humaines et sur le développement local
	Surcoût de la gestion et de la distribution de l'eau insupportable pour les contribuables
	Problème de financement des projets face à la perte de gestion collective et au manque de pérennité des financements publics
	Menaces sur la pérennité du patrimoine de l'eau devant le manque d'information des usagers/propriétaires et de protection

Enjeux du territoire de préfiguration du Phr des Baronnies Provençales

Améliorer les connaissances de la ressource en eau disponible et potentiellement exploitable, dans une perspective de gestion économe et responsable
Coordonner les réflexions et les actions à l'échelle du territoire du projet de Parc, au-delà des différents bassins versants
Sensibilisation des habitants et des acteurs de l'eau (élus, ASA), à la nécessité de préserver la ressource en eau, tant en quantité (par le développement d'une gestion raisonnée et économe de l'eau) qu'en qualité (afin de protéger les points d'eau captés)
Valoriser la prise en compte de l'eau comme élément du patrimoine naturel et culturel
Soutenir des actions innovantes dans le domaine de la gestion durable de l'eau

Le traitement des déchets

ETAT DES LIEUX du territoire de préfiguration du Pnr des Baronnies Provençales	
Atouts	Faiblesses
Faible densité de population	Coût élevé du transport de collectes dû aux distances (ex : 850 kms pour la CCI des Baronnies – 1400 kms pour la CC du Val d'Eygues).
Motivation certaine des techniciens de certaines C.C.	Sensibilisation inégale de la population vis-à-vis du coût de gestion des déchets et des problèmes d'assainissement, notamment liée à des écarts importants de population entre la période estivale et le reste de l'année
	Absence de solutions pour les déchets agricoles
	Fractionnement des Communautés de communes face aux prestataires

TENDANCES EVOLUTIVES du territoire de préfiguration du Pnr des Baronnies Provençales	
Opportunités	Menaces
Initiatives de certaines Communautés de communes qui favorisent l'innovation (projet de mise en place de poubelles à puce électronique, collecte de DASRI)	Absence de solution satisfaisantes pour certains déchets (pneus, appareils électroménagers non démontés) qui se retrouvent dans les déchetteries

Enjeux du territoire de préfiguration du Pnr des Baronnies Provençales	
Répondre à ces pics de consommation et développer des outils avec les hébergeurs touristiques	
Sensibilisation permanente de la population (habitants permanents et résidents secondaires) avec une promotion de l'éco responsabilité, en favorisant des solutions individuelles et alternatives (développement du compostage individuel, etc.)	
Favoriser la coordination et de concertation entre communautés de communes, afin d'obtenir un partage d'expériences et des avancées dans le coût du traitement des déchets (coût des transports notamment)	

L'énergie

ETAT DES LIEUX du territoire de préfiguration du Pnr des Baronnies Provençales	
Atouts	Faiblesses
Un capital soleil important = 2625h d'ensoleillement annuel	Filière bois peu structurée, ressource bois peu mobilisée
Une ressource en bois importante	Transports = une obligation locale et une dépense énergétique > à la moyenne nationale
Des acteurs publics et associatifs nombreux à intervenir sur le territoire	Réseau de transport de l'électricité sous dimensionné à terme, contraintes d'acheminement de l'énergie
Territoire « pilote » de collaboration et d'intervention d'Énergie SDED 26 et de la FDE 05	Difficultés d'accès routiers et éloignement des postes sources
Des acteurs référents en matière d'éco construction	La maîtrise de l'énergie : un thème insuffisamment abordé sur le territoire
	Dispersion de l'habitat, grand nombre de petites communes aux faibles ressources et sans moyens techniques

TENDANCES EVOLUTIVES du territoire de préfiguration du Pnr des Baronnies Provençales	
Opportunités	Menaces
8 % des consommations énergétiques couvertes par les énergies renouvelables = un potentiel de développement	Des projets privés (spéculatifs) de fermes photovoltaïques potentiellement consommatrices d'espaces agricoles
Une filière bois-énergie en structuration	Des démarches individuelles non coordonnées à l'échelle du territoire = concurrences locales, conflits « d'usage »
Des initiatives locales spontanées = besoin d'appui et de structuration	Un impact paysager à contrôler
Un potentiel de développement de production énergétique pour les agriculteurs du territoire	
Promotion et développement de nouveaux habitats économes en énergie et intégrés aux patrimoines bâtis	

Enjeux du territoire de préfiguration du Pnr des Baronnies Provençales
Développer et organiser une production d'énergies renouvelables maîtrisée par les acteurs du territoire à partir de ses principaux atouts : bois, soleil.
Concourir à la réalisation des objectifs du Grenelle de l'environnement
Intégrer des unités de production d'énergies renouvelables aux patrimoines bâtis collectifs et individuels
Développer de nouvelles formes d'habitats plus économes en énergie (éco-habitats)
Mobiliser, innover et expérimenter des actions innovantes dans des communes volontaires

Les déplacements

ETATS DES LIEUX du territoire du projet de Pnr des Baronnies Provençales		
	Atouts	Faiblesses
Schéma routier	Importance de la liaison Nyons-Serres Territoire facile d'accès	Grand nombre de petites routes difficiles Contraintes du relief (cols, gorges...) Difficultés des liaisons nord-sud Enclavement
Relations ferroviaires	Voie ferrée Aix-Gap par Laragne-Montéglin et Serres	Très faible réseau concentré à l'est du territoire Eloignement du TGV
Transports collectifs	Importance des transports scolaires	Peu de lignes régulières et faibles fréquences Nombreuses communes non desservies

TENDANCES EVOLUTIVES du territoire de préfiguration du Pnr des Baronnies Provençales	
Opportunités	Menaces
Amorce d'une réflexion et d'initiatives en matière de covoiturage	Fragilité des lignes de transports régulières qui peuvent disparaître
Création d'un système de transport collectif à la demande dans la Drôme	Eclatement des gestionnaires du réseau de transport collectif (régions et départements) qui peut conduire à la remise en cause de certaines lignes au cœur du territoire

Enjeux du territoire de préfiguration du Pnr des Baronnies Provençales
Coordonner les politiques des transports collectifs entre les Régions et les Départements à l'échelle du territoire
Favoriser de nouvelles formes de travail et le développement d'un urbanisme qui limite les déplacements internes au territoire
Soutenir des actions qui privilégient des formes « partagées » de déplacement, comme le covoiturage

L'éducation à l'environnement et au territoire

ETAT DES LIEUX du territoire de préfiguration du Pnr des Baronnies Provençales	
Atouts	Faiblesses
Des acteurs dynamiques et complémentaires issus de plusieurs filières professionnelles ou domaines de connaissance (histoire, naturalistes, éducation à l'environnement, etc.)	Des acteurs qui restent isolés par rapport aux solutions professionnelles à mettre en œuvre (formation, structure adéquate, etc.)
Des structures de formation capables de coordonner des actions à partir de leurs besoins	Une absence de réseau, écartelé entre deux départements et un territoire très vaste, qui entrave la mise en place d'actions

	communes et une approche globale
Des enjeux environnementaux en matière de préservation de la « nature ordinaire » et des patrimoines culturels modestes mais partout présents, qui exigent une sensibilisation importante de la population	Des enjeux environnementaux et patrimoniaux diffus pour lesquels une prise de conscience est plus difficile

TENDANCES EVOLUTIVES du territoire de préfiguration du Phr des Baronnies Provençales	
Opportunités	Menaces
Les besoins en matière d'éducation à l'environnement deviennent de plus en plus importants et peuvent constituer une opportunité pour une politique de développement	La préservation de la « nature ordinaire » est toujours soumise à des pratiques vertueuses qui pourraient être abandonnées
La dimension environnementale est de plus en plus intégrée aux politiques d'aménagement (tourisme, Activités de Pleine Nature, urbanisme, agriculture et pastoralisme, etc.) et de préservation de l'environnement	Sans réflexion préalable, le développement d'activités à partir de la valorisation des ressources environnementales peut se transformer en consommation d'espace et de nature, sans apprentissage des gestes éco-responsables
Le projet de Phr a permis de regrouper un nombre important d'acteurs des secteurs de l'éducation à l'environnement	

Enjeux du territoire de préfiguration du Phr des Baronnies Provençales
Favoriser la prise en compte la préservation de l'environnement comme action transversale et permanente de l'ensemble de la population
Fédérer et professionnaliser les acteurs du secteur de l'éducation à l'environnement afin d'en faire un élément du développement économique du territoire
Développer une offre cohérente d'actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement tout au long de la vie

3 - Les ressources d'un territoire de nouvelles campagnes

Le territoire des Baronnies Provençales relève des « nouvelles campagnes » qui, après avoir subi une lente désertification du début du XIX^{ème} siècle aux années 1975, retrouvent aujourd'hui une nouvelle attractivité. Autrefois périphériques, trop pauvres pour maintenir leurs habitants, repliées sur des ressources trop faibles pour nourrir leur population, isolées des grandes voies de communication, les Baronnies Provençales sont maintenant devenues attractives et font preuve d'une étonnante vitalité. Cet espace n'est plus la partie d'un rural trop profond pour susciter l'intérêt mais exerce quatre fonctions spécifiques qui contribuent à son attractivité.

■ La fonction résidentielle

Elle connaît un développement spectaculaire dans une logique propre qui n'est pas celle de la péri-urbanisation car ce territoire n'est pas urbanisé. Les quelques villes de plus de 1000 habitants sont des bourgs ruraux qui ne connaissent pas ce mouvement à grande échelle, même si, notamment autour de Nyons et de Laragne-Montéglin tout danger de mitage de l'espace n'est pas écarté. La population augmente même dans les petites communes essentiellement par solde migratoire. Certes, ce mouvement est peu significatif pour les communes de moins de 100 habitants. Il concerne principalement des communes qui ont entre 100 et 1000 habitants, c'est-à-dire la plupart de celles du territoire. Par exemple, entre 1999 et 2006, la population d'Orpierre a augmenté de 24,2 %, de la Batie-Monsaléon de 34,5 %, d'Hourras de 44,7 %, de Moutauban-sur-Ouvèze de 34,1 %, de Beauvoisin de 60,2 %. L'excédent des arrivées sur les départs concerne la quasi-totalité des communes, alors qu'entre 1990 et 1999, le solde migratoire d'un grand nombre de petites communes était encore négatif. Ce mouvement tient principalement à l'installation de nouveaux résidents qui peuvent être des actifs, parfois d'origine étrangère ou des retraités. Certes, il y a encore quelques communes où les départs prédominent : Beauvoisin, Buis, Chabestan, Eygalayes, La Charce, Laborel, Lachau, Mérindol-les-oliviers, Montclus, Pommerol, Rochebrune, Sorbiers ont des soldes migratoires négatifs. Mais ce sont de petites communes. Tous les bassins de vie des Baronnies sont en croissance démographique.

Ils ne bénéficient pas tous du même nombre, ni de la même variété d'équipements. Les bassins de vie de Serres et de Buis-les-Baronnies sont moins bien dotés que ceux de Nyons ou de Laragne-Montéglin. Mais tous offrent de plus en plus de services à leurs habitants, même si la fermeture régulière de petits commerces contraint à des déplacements plus fréquents.

Cette fonction résidentielle procure des revenus au territoire indépendamment de ses capacités productives. Une grande partie des revenus dépensés dans les Baronnies ne sont pas la contrepartie de l'activité de ses établissements. Ils ont plusieurs origines.

Il s'agit d'abord des revenus de transfert, pensions de retraite, allocations familiales, prestations de santé, allocations chômage, minimums sociaux, exonérations fiscales qui relèvent de la solidarité nationale et ne dépendent pas de l'appareil productif. Il s'agit aussi des revenus gagnés sur les lieux de travail et dépensés sur les lieux d'habitat dont l'impact augmente avec l'accroissement des déplacements domicile-travail. Il s'agit enfin des dépenses des touristes, à condition qu'ils ne travaillent pas à l'intérieur du territoire.

■ La fonction productive

Elle est tout aussi essentielle. Elle se traduit par la croissance de l'emploi au lieu de travail, la création d'entreprises, le redéploiement d'entreprises et d'activités. L'agriculture joue un rôle majeur dans les Baronnies Provençales où elle représente encore 17,9 % des emplois, chiffre tout à fait exceptionnel. Même si l'agriculture n'est plus l'activité dominante, sa spécialisation vers des produits de qualité est tout à fait remarquable. Les vergers d'abricotiers, d'oliviers, les tilleuls, la vigne, les plantes aromatiques caractérisent

les Baronnies Provençales. De petites unités de production dans l'industrie agro-alimentaire transforment une partie de ces productions en produits qui portent toute l'identité du terroir : conserveries, biscuiteries, vins d'appellation, confiseries d'olives, fabrication d'huile d'olive. L'activité industrielle, même si elle relève essentiellement de l'artisanat, se maintient, notamment dans le domaine de la cosmétique et de la construction. Les activités liées directement aux besoins des habitants (commerces de détail, services à la population, services publics...) créent des emplois résidentiels directement dépendants du niveau de l'accroissement de la population par solde migratoire. La plus grande partie d'entre eux sont, sur ce territoire, des services publics. Les mairies, les communautés de communes, les établissements scolaires, les hôpitaux, la Poste ou les administrations déconcentrées de l'Etat sont les premiers employeurs des Baronnies Provençales. Mais si les services privés relèvent de l'économie productive, les services publics relèvent de l'économie résidentielle. Les salaires des fonctionnaires, sauf peut être en partie ceux des agents de la fonction publique territoriale, ne sont pas reliés à la capacité productive du territoire. Plus de la moitié des emplois, dans les Baronnies Provençales, sont liés aux besoins de leurs habitants. Pour autant, ils ne sont pas tous satisfaits et, en matière de santé notamment, de graves pénuries demeurent.

■ La fonction récréative et touristique

Elle est le résultat de l'augmentation du niveau de vie des habitants, de l'accroissement des déplacements le plus souvent en automobile, de l'accroissement du temps libre et du développement touristique. Le tourisme représente une destination majeure dans les Baronnies Provençales. Le cadre de vie, la richesse du patrimoine médiéval, la beauté de la nature attirent une clientèle familiale ou sportive autour de valeurs non marchandes. Le paysage, la nature, l'isolement, la liberté, l'attrait des grands espaces, la marche, les Activités de Pleine Nature sont des facteurs d'attractivité et de création de richesse même si ce tourisme de la campagne est moins dépensier que celui du littoral et des stations balnéaires. Le tourisme dans les Baronnies Provençales peut être un tourisme classique de nature familiale. Mais c'est aussi un territoire adapté à des activités spécifiques comme la randonnée pédestre et équestre, la pratique du V.T.T., le cyclotourisme, l'escalade, le vol libre, la baignade en rivière qui ne nécessitent pas d'équipements lourds. La pêche et la chasse, activités fortement ancrées dans les traditions locales progressent sur tout le territoire. Les résidences secondaires, qui sont nombreuses ici, sont plutôt en recul et leur part, par rapport au total des logements est en diminution. Dans un processus de sédentarisation, certaines d'entre elles deviennent principales. Les jeunes ménages préfèrent en effet de plus en plus fréquenter des destinations lointaines et ne pas s'attacher à une résidence secondaire dont beaucoup ne sont que faiblement occupées par des Européens du nord du continent. Elles représentent néanmoins 29,7 % du total des logements.

■ La fonction « de nature »

Elle répond à une évolution des comportements et à une forte demande de préservation et d'entretien des espaces, de gestion de la ressource en eau et de protection contre les risques naturels. Dans les Baronnies Provençales, toute une économie se construit autour d'une nature encore préservée. Les Activités dites de Pleine Nature en relèvent, comme celles liées à la protection des ressources naturelles et culturelles du territoire, le maintien de la biodiversité, l'attention apportée aux paysages, la gestion de la forêt. La gestion de l'eau, les contrats de rivières, la protection contre les inondations sont ici particulièrement importants, compte tenu de la nature du réseau hydraulique et des risques résultant des écarts de débit des rivières et des torrents. La régulation et les aménagements de l'Ouvèze, de l'Eygues, du Buëch, de la Méouge, du Lez et de tous leurs affluents répondent à cette fonction. Le pastoralisme demeure une activité essentielle dans l'élevage ovin et la restauration des terrains de montagne une obligation d'autant plus ressentie que les pentes sont souvent raides et les éboulements de terrain fréquents. Beaucoup de routes sont protégées par des filets et des équipements adaptés.

Parmi la variété des espaces ruraux, les Baronnies Provençales relèvent des nouvelles campagnes qui exercent les fonctions présentées, mobilisant tout à la fois leurs ressources endogènes de production, une fonction résidentielle notamment dans ses marches à proximité des villes-portes, une fonction récréative et touristique et une fonction de nature justifiée par la qualité de l'environnement. On parle alors de campagne « multifonctionnelle ». Parmi les six types d'espaces ruraux qu'elle a identifiés, la D.I.A.C.T. classe les

Baronnies Provençales comme « un espace rural à attractivité touristique et résidentielle ». La qualité de la vie est son moteur principal.

La situation économique générale des Baronnies Provençales est néanmoins préoccupante. Elle est de plus en plus résidentielle et de moins en moins productive. De plus, c'est le secteur public et l'économie associative qui sont les premiers employeurs. Cette économie est dominée par le secteur non marchand. Parmi les premières entreprises privées, la fermeture de la SICA de Rémuzat en 2004, la cessation d'activité de l'usine de conditionnement d'œufs de Carlier-Matines de Condorcet en 2007 et les très fortes réductions d'effectif du groupe le Clos d'Aguzon à Saint Auban-sur-Ouvèze marquent la fragilité du tissu économique qui justifie le plan de revitalisation des Baronnies arrêté en janvier 2009.

A - Les établissements du territoire

A.1 - Importance du secteur non marchand

2 960 établissements sont actifs sur le territoire des Baronnies Provençales au 31 décembre 2006 qui correspondent à 2515 entreprises. 58 % d'entre eux n'ont aucun salarié et 94,2 % moins de 10. La répartition par secteur d'activité n'est pas très différente de l'un à l'autre. 65 établissements seulement ont plus de 20 salariés dont 20 plus de 50. Il s'agit donc d'une économie de petits établissements, le plus souvent artisanaux sachant que les 7814 postes salariés du territoire se répartissent de la façon suivante :

- 2 970 dans des établissements employant entre 1 et 9 salariés,
- 1 401 dans des établissements employant entre 10 et 19 salariés,
- 1 978 dans des établissements employant entre 20 et 49 salariés,
- 1 012 dans des établissements employant entre 50 et 99 salariés,
- 1 053 dans des établissements employant 100 salariés ou plus.

Etablissements actifs au 31-12-06							
		%	0 salarié	1 à 9	10 à 19	20 à 49	50 ou +
Ensemble	2 960	100	57,8%	36,4%	3,5%	1,5%	0,8%
Industrie	254	8,6	55,9%	35,4%	4,7%	2,7%	1,3%
Construction	397	13,4	58,4%	37,0%	3,8%	0,7%	0,1%
Commerce et réparation	540	13,40	59,2%	35,9%	2,9%	2,0%	
Services	1 769	59,80	57,5%	36,6%	3,6%	1,3%	1,0%

Source : I.N.S.E.E.-Fichier SIRENE

Parmi les 20 établissements qui emploient plus de 50 salariés, on ne rencontrait que trois entreprises privées. Elles sont maintenant deux après la liquidation judiciaire des établissements Carlier-Matines à Condorcet (conditionnement d'oeufs) le 11 septembre 2008

- Bontoux qui a repris l'ensemble des activités matières premières du groupe Clos d'Aguzon et dont les effectifs sont passés de 400 à 80.
- L'entreprise SAFI à Taulignan qui fabrique de la robinetterie et des valves en matière plastique, implantée dans 6 pays, est en fort développement.

Le groupe Clos d'Aguzon a été pendant un siècle le premier établissement commercial des Baronnies Provençales. Fondée en 1898, cette entreprise familiale, implantée aux Etats-Unis depuis 1992, maîtrise toute la chaîne des techniques de production et de transformation des matières premières aromatiques qu'elle fournit aux industries des parfums, des arômes, de la cosmétique et de la pharmacie. Après la cessation de la production de « cadeaux senteurs », la société Bontoux SA développe maintenant une activité complète d'herboristerie : tilleul des Baronnies, thym et romarin de Provence, racine de gentiane, bouquets de fleurs de lavande et de lavandin. Elle emploie aujourd'hui 80 salariés très qualifiés dans l'extraction.

Tous les autres établissements de plus de 50 salariés sont des établissements publics (collèges, lycée, communes, hôpitaux) ou des associations qui gèrent des établissements médicaux ou sociaux pour enfants ou adultes en difficulté. Le plus important employeur des Baronnies Provençales est le centre hospitalier spécialisé de Laragne-Montéglin avec 500 salariés. Dans la tranche 100-200 salariés, les 3 établissements sont à Nyons (mairie, hôpital local et clinique de pneumologie « Les Rieux ») et un quatrième à Buis-les-Baronnies (hôpital local).

Etablissements de plus de 50 salariés	
Tranche 50-99 salariés	
BARRET SUR MEOUGE	ASS DEP SAUVEGARDE ENFANT ADULTE HT AL
CONDORCET	ASS REHABILIT EPANOUIS ARRIERES PROFONDS
LARAGNE-MONTEGLIN	COLLEGE LES HAUTS DE PLAINE
LARAGNE-MONTEGLIN	COMMUNE DE LARAGNE-MONTEGLIN
LARAGNE-MONTEGLIN	HOPITAL LOCAL DE LARAGNE-MONTEGLIN
NYONS	LYCEE GENERAL ROUMANILLE
NYONS	COLLEGE RENE BARJAVEL
NYONS	ORGANISATION POUR SANTE ACCUEIL
ROSANS	ASS DEP SAUVEGARDE ENFANT ADULTE HT AL
SAINT-AUBAN-SUR-L'OUVEZE	BONTOUX
TAULIGNAN	ASSOC DES AMIS DES TILLEULS
TAULIGNAN	SAFI
VENTEROL	ACCUEIL EDUCATION FORMATION ARTISTIQUE
Tranche 100-199 salariés	
NYONS	COMMUNE DE NYONS
NYONS	HOPITAL LOCAL DE NYONS
NYONS	CLINIQUE PNEUMOLOGIE LES RIEUX
Plus de 200 salariés	
LARAGNE-MONTEGLIN	CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE DE LARAGNE-MONTEGLIN

Source : I.N.S.E.E.- Fichier SIRENE

Le système productif local est dominé par des établissements non marchands et notamment des associations d'accueil pour jeunes et adultes handicapés ou en difficulté d'intégration sociale et des maisons de retraite.

Associations à vocation sociale employant plus de 20 salariés		
	Localisation	Effectif moyen
Association départementale de sauvegarde de l'enfant et de l'adulte	Barret-sur-Méouge	10
Association pour adultes et jeunes handicapés Demontais	Buis-les-Baronnies	10
C.A.T. Demontais	Buis-les-Baronnies	10
Association de réhabilitation des arriérés profonds	Condorcet	10
Centre intercommunal de soins et de santé	Curnier	10
Aube nouvelle	Condorcet	10
Foyer occupationnel Clair Matin	La Motte Chalauçon	10
Vivre dans son pays	Laragne-Montéglin	20
Maison de retraite Moun Oustau	Nyons	20
Santé-Accueil l'Orçet Hauteville	Nyons	20
Vivre dans son pays	Orpierre	10
Foyer le Lastic	Rosans	10
Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfant et de l'Adulte	Rosans	20
Les amis des Tilleuls	Saint-Pantaléon	10
Les amis des Tilleuls	Taulignan	20
Centre Hector Berlioz	Venterol	20

Source : I.N.S.E.E.- Fichier SIRENE

La répartition géographique des établissements est dans la logique des contraintes du relief. Le secteur primaire est partout présent, dominant dans la partie centrale du territoire. Les entreprises du secondaire sont plutôt localisées en zone d'activité ou le long des principaux axes de communication. Le tertiaire est principalement urbain. Le cœur du territoire bénéficie d'implantations reliées au tourisme. Les mouvements d'établissement, qui sont aussi ceux de la recomposition des emplois montrent que les Baronnies

Provençales passent d'une économie dominée par l'agriculture à une économie dominée par les services. Ce processus s'observe dans toutes les régions rurales françaises.

A.2 - Les Zones d'Activité : une situation de pénurie

La plupart des établissements ne sont pas localisés sur les 8 zones d'activité du territoire qui sont principalement sur ses marges, à proximité des grands axes de communication. Il n'y a aucune zone dans la partie centrale des Baronnies Provençales. De petites unités de production sont installées le long de l'axe Nyons-Serres.

5 sur les communes des marges ouest

- Nyons : Zone d'activité Les Laurons de 23 ha totalement occupée - Projet d'extension sur 2 ha
- Aubres : Zone artisanale Val d'Eygues de 1,54 ha totalement occupée
- Saint-Maurice-sur-Eygues : Zone d'activité Les Grands Prés de 3,18 ha dont 0,28 ha disponible
- Buis-les-Baronnies : Zone artisanale Lapalun de 1,6 ha - 0,15 ha disponibles - Projet de zone intercommunale
- Saint Pantaléon-les-Vignes : Zone d'activité Saint Just Collanion : 3,3 ha dont 2 disponibles

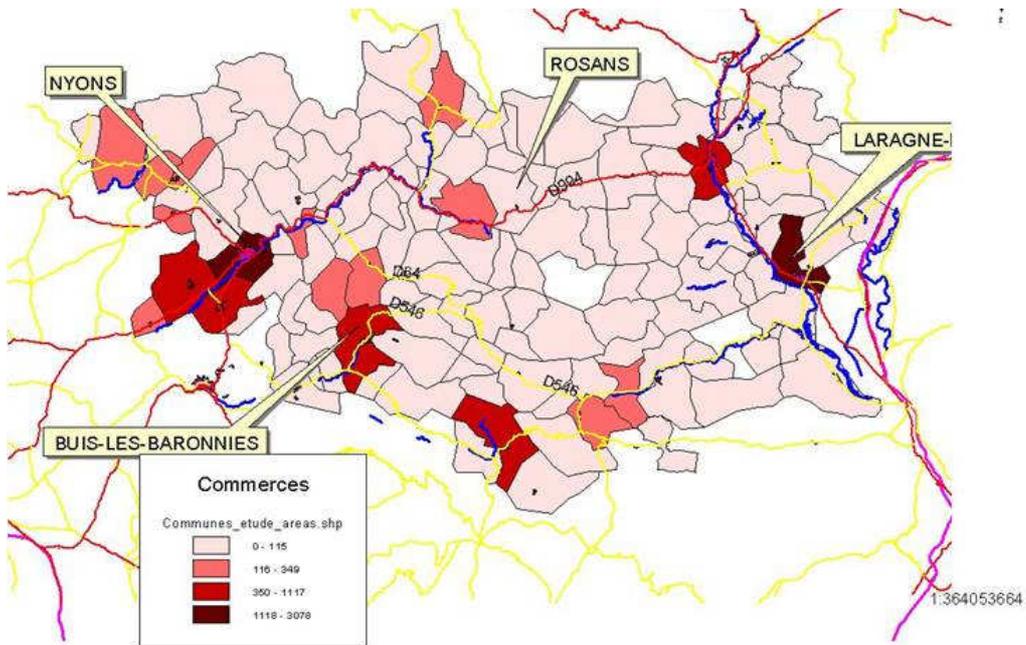
3 sur les communes des marges est

- Ribiers : Zone d'activité Le Planet - Projet d'extension Le Planet II (7 lots)
- Serres : Zone artisanale Fontainebleau
- Laragne-Montéglin : Zone d'activité Le Plan

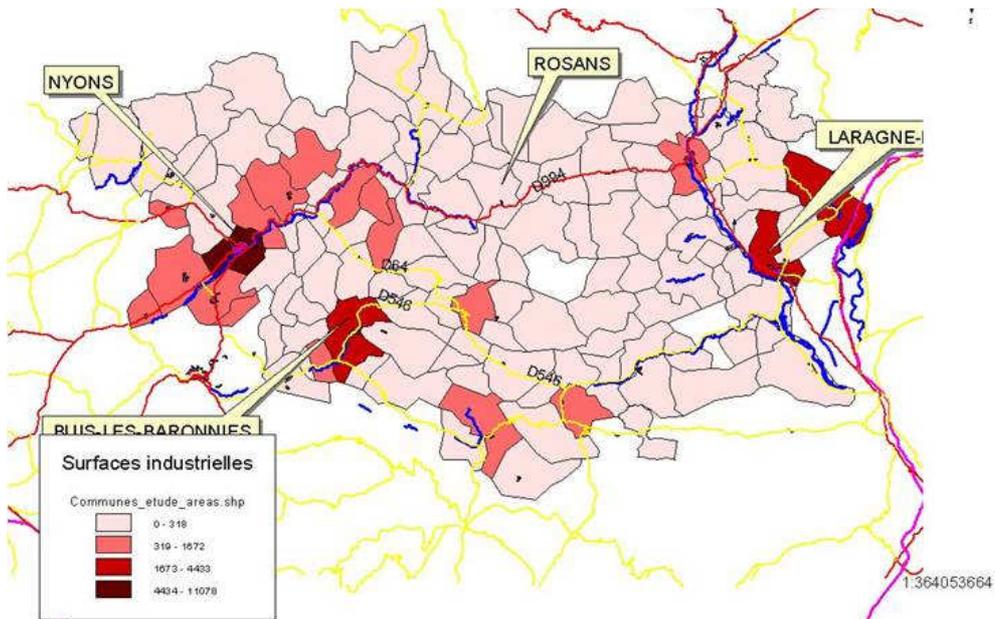
La communauté de communes du Laragnais commercialise deux nouvelles zones d'activité

- Les Grands Champs (5,8 ha) pour développer la filière agro-alimentaire (16 lots de 1 500 m² à 8 000 m²)
- Les Grandes Blaches (7,2 ha) sur la commune du Poët, pour développer le secteur tertiaire T.I.C. en relation avec l'opération ITER de Cadarache, à 45 minutes par l'autoroute A7 (21 lots de 2 100 m² à 5 150 m²). Il existe un projet d'embranchement ferroviaire pour faciliter le transport de gypse de la carrière de Lazer exploitée par la société BPB Placo.

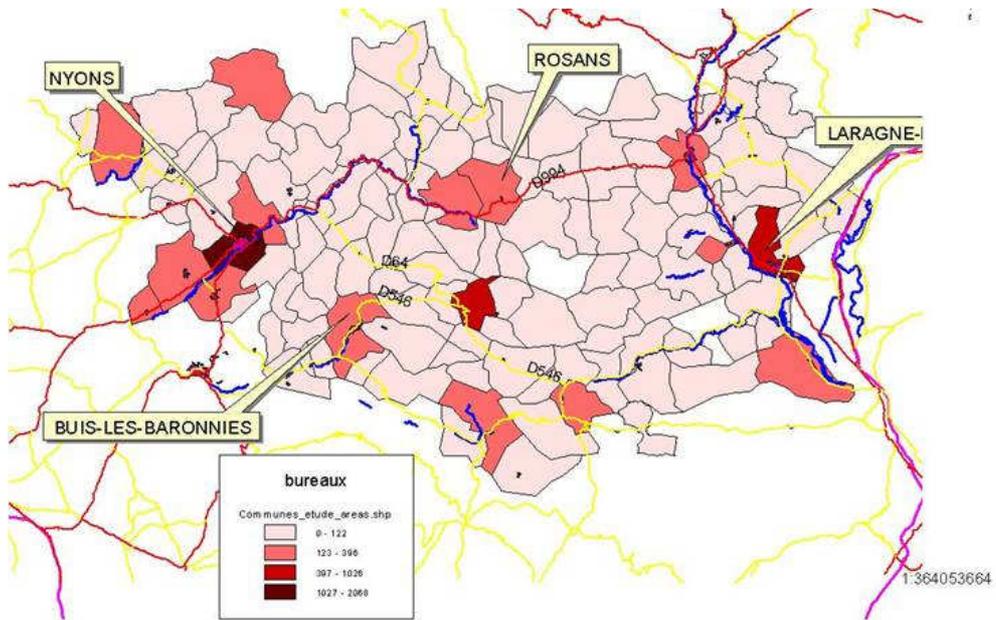
Cette faiblesse de terrains aménagés est un handicap pour l'installation de nouvelles entreprises qui sont souvent obligées de s'installer dans le diffus.



Carte 195 - Surfaces nouvelles ou réaménagées de commerces de 2000 à 2007



Carte 36 - Surfaces nouvelles ou réaménagées industrielles de 2000 à 2007



Carte 37 - Surfaces nouvelles ou réaménagées de bureaux de 2000 à 2007

B - L'économie productive : une approche en termes de produits

L'économie productive est à la base du développement économique local. Elle peut se décliner par grandes branches d'activité sans pour autant s'analyser comme un système productif local. Le territoire est trop limité, dans une mondialisation sans frontière, pour avoir une logique économique propre. Il présente néanmoins une identité autour des plantes aromatiques, principalement la lavande et le lavandin, qui jouent un grand rôle dans l'attractivité du territoire, son image de marque, ses paysages, même si son économie résulte davantage de ses effets induits en matière environnementales et touristiques que par ses effets directs par le poids des entreprises concernées. Les difficultés du groupe Clos d'Aguzon en témoignent.

Les données chiffrées qui suivent ne sont pas additionnelles. Un industriel peut être un artisan, un artisan peut être un commercial s'il n'est pas inscrit au registre des métiers, un commerce ou une entreprise de services peuvent avoir une forme juridique particulière. Cette présentation donne simplement un ordre de grandeur de tous les « productifs » des Baronnies Provençales.

B.1 - Le poids déterminant de l'agriculture

a) **Un impact économique, social, et spatial important, mais une activité en question sur son devenir**

Les actifs agricoles représentent 17,9 % de la population active des Baronnies Provençales contre 3,5 % à l'échelle nationale en 2008. Leur répartition sur le territoire varie d'un espace à un autre. Sur la zone centrale du territoire, le taux atteint 30 %. Cette population agricole a malgré tout tendance à décroître, comme partout en France depuis plusieurs décennies, avec une baisse de 5 % enregistrée entre 1990 et 1999. Le nombre d'exploitations agricoles a lui aussi diminué de 15 % entre 1988 et 2000 et s'est stabilisé depuis. Sur les 130 communes du territoire, on compte aujourd'hui environ 1240 exploitations agricoles professionnelles pour un peu plus de 2100 exploitations au total ; ce qui représente 3000 Unités de Travail Agricole dont 75 % de main d'œuvre familiale, 7 % de main d'œuvre salariée permanente et 18 % de main d'œuvre saisonnière.

En 2000, plus d'un quart des exploitants agricoles avaient plus de 55 ans. Le potentiel de transmission des exploitations est donc aujourd'hui très important. L'étude du marché foncier révèle cependant que les agriculteurs restent majoritairement acquéreurs plutôt que vendeurs de foncier, et les candidats à l'installation peinent à trouver du bâti agricole et foncier de valeur à exploiter à des prix abordables, notamment hors cadre familial. Cette situation est aggravée par des productivités et rentabilités des exploitations globalement faibles. **La transmission des exploitations agricoles constitue un enjeu majeur du maintien de l'agriculture dans les Baronnies Provençales.**

Avec 60 000 ha de Superficie Agricole Utilisée, les paysages cultivés occupent plus d'un quart de l'espace du territoire. A travers leur diversité, ils marquent fortement l'économie de cette région. Le pastoralisme est également très présent et bien visible avec 27 500 ha de surfaces pastorales (source : diagnostic du Plan Pastoral territorial). En maintenant des milieux ouverts, les activités agricoles et d'élevage jouent un rôle primordial dans le façonnage et l'identité du paysage.

Certaines productions sont prédominantes par secteur mais il n'y a pas de zone géographique dédiée à une activité agricole spécifique. Les zones de production se chevauchent fortement. La zone centrale du périmètre est marquée par une population très agricole, qui peut représenter jusqu'à 30 % de la population active sur certains secteurs. Le relief de moyenne montagne explique une occupation principalement

forestière sur les hauteurs, les Vallées et bassins restant occupés par de nombreuses cultures. Dans la vallée du Buëch et la frange ouest du territoire au relief plus doux, l'agriculture est plus intensive et les secteurs d'activité secondaire et tertiaire plus développés.

Globalement les surfaces agricoles ont diminué au cours des vingt dernières années, avec une stabilisation récente. Cette diminution est liée à la disparition d'une partie des exploitations agricoles ainsi qu'à la restructuration et à la professionnalisation d'une autre partie. Cette baisse d'occupation de l'espace par les agriculteurs ainsi que l'évolution des pratiques d'élevage vers moins de gardiennage, a entraîné une fermeture progressive du milieu et un abandon des surfaces les plus difficiles à exploiter. Aujourd'hui la pression foncière et la spéculation sur le bâti ancien constituent une menace qui pèse sur l'agriculture locale. Le prix du foncier, encore relativement modéré au cœur des Baronnies, attire des acquéreurs, dont une forte proportion d'étrangers, intéressés par de grandes propriétés qu'ils transforment en jardins. Les terres à bonne valeur agricole deviennent très difficiles d'accès aux candidats à l'installation. Le mitage menace les terres agricoles en périphérie des zones urbanisées. Le peu de documents d'urbanisme réalisés révèle la nécessité d'une réappropriation de la problématique foncière et de la gestion de l'occupation de l'espace par les communes.

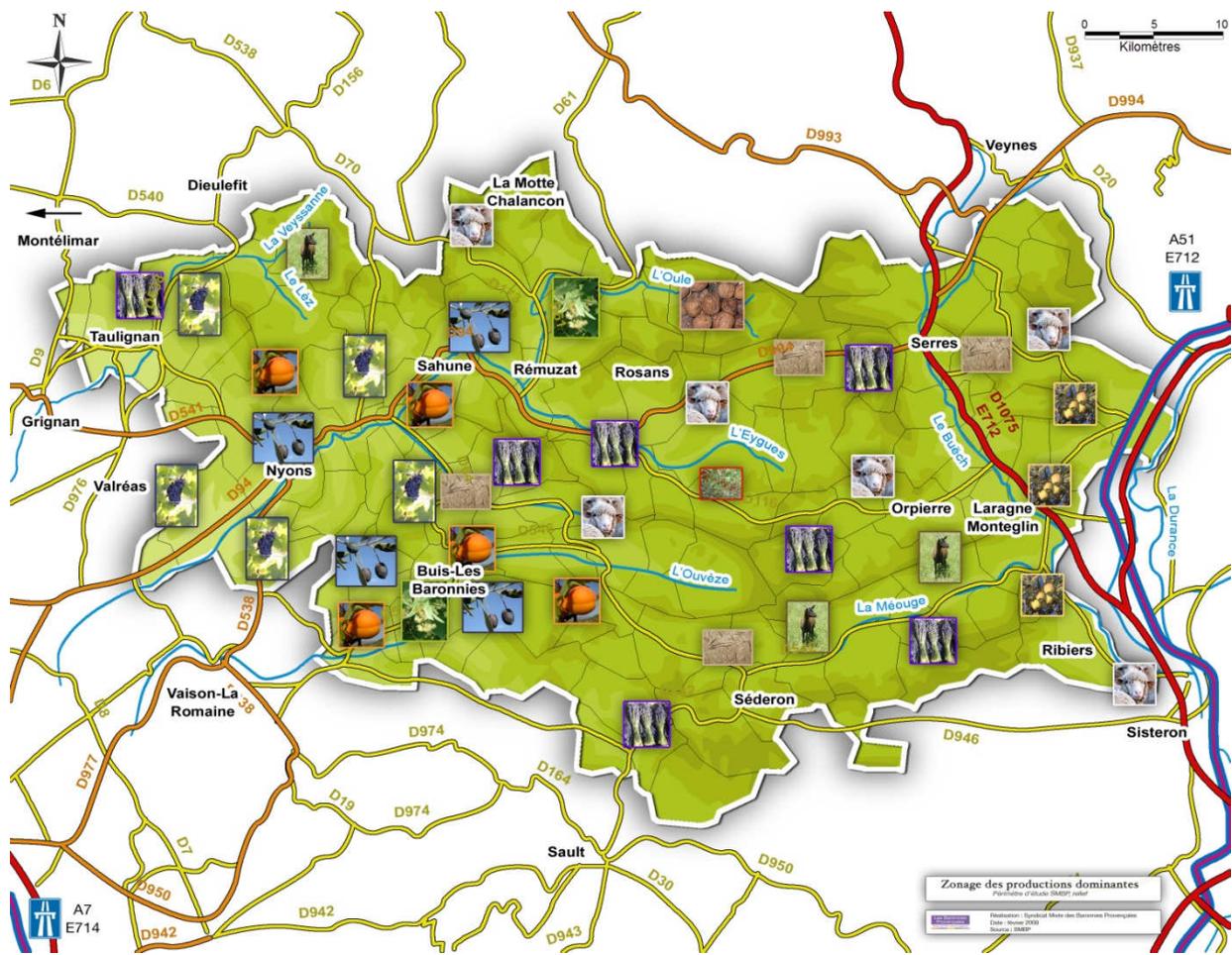
Compte tenu des nombreux effets induits profitant à la vie économique locale ainsi que des aménités de l'activité agricole, une politique d'aménagement prenant réellement en compte les enjeux de transmission des exploitations et de maintien des surfaces agricoles est indispensable.

Mobilisation de foncier agricole – transmission des EA	
Points forts	Points faibles
Un territoire encore fortement occupé par l'agriculture = encore beaucoup d'agriculteurs	Un nombre important d'agriculteurs proches de la retraite = transmissions d'EA à prévoir dans les 10 ans = pas ou peu de repreneurs identifiés
Une source d'emploi	Des emplois précaires, saisonniers
Prix des terres agricoles encore attractif	Difficultés d'accès au foncier bâti pour siège d'exploitation et/ou d'installation
	Voisinage agriculteurs/résidents secondaires parfois source de conflits
Existence de nombreux outils fonciers à disposition des institutions, des agriculteurs, des collectivités	Fonds publics pour de l'achat et le stockage de foncier et bâti agricoles limités
	Peu d'accueil de repreneurs « hors cadre familial » ou « nouvel arrivé » au pays

b) Des productions de moyenne montagne méditerranéenne spécialisées

cf. annexe Fiches filières agricoles

L'agriculture représente une dizaine de productions différentes. Ces productions, pérennes pour certaines, annuelles pour d'autres, sont réparties sur tout le territoire, créant un ensemble de paysages d'une grande diversité. D'est en ouest et du nord au sud, les associations de cultures varient, liées aux conditions pédoclimatiques, à l'altitude, ou à d'autres facteurs, plus économiques, voire historiques.



Carte 38 - Zonage simplifié des productions agricoles

- Une mosaïque de cultures changeante selon les secteurs, une richesse de paysages



Mosaïque de paysages agricoles

Depuis les vignes, oliviers et vergers d'abricotiers à l'ouest, qui s'accrochent aux coteaux avant de céder la place aux champs de lavande et autres plantes aromatiques, jusqu'aux vergers de pommiers et les champs

de fourrages de la Vallée du Buëch, l'agriculture, partout présente sur le territoire des Baronnies Provençales, révèle un visage différent dans chaque Vallée.

Certaines cultures sont sensibles à des contraintes naturelles qui régissent leur répartition sur le territoire ; les oliviers, les abricotiers et les cerisiers sont sensibles au gel. Ils sont plantés en dessous de 800m, principalement à l'ouest du territoire. Les pommiers, moins sensibles au froid mais qui exigent beaucoup d'eau pour être concurrentiels, sont cultivés à l'est dans la Vallée du Buëch. La vigne est plantée selon des critères de terroir liés aux sols, à l'altitude, à l'exposition, aux températures à l'automne qui la cantonne essentiellement sur la partie ouest du territoire. La lavande est cultivée sur les hauteurs, entre 700 et 1100 m d'altitude, à la limite des autres cultures. Le lavandin et les autres plantes aromatiques sont cultivés à peu près partout dans le bas pays et les collines. L'élevage est présent sur tout le territoire malgré des contraintes de la distance aux outils collectifs de transformation (collectes de lait, abattoirs...) et aux points de vente.

■ **Oléiculture, une filière identitaire à forte valeur ajoutée**

L'olivier n'est pas seulement une production agricole ancestrale, c'est aussi une culture identitaire qui caractérise les Baronnies Provençales et notamment le Nyonsais. Aujourd'hui, des manifestations comme l'Alicoque et les Olivades, des espaces muséographiques, des sentiers de randonnées mettent l'olive à l'honneur, en hiver comme en été. Ces fêtes sont l'occasion de déguster les huiles et olives des différents producteurs.

La culture de l'olivier se situe à l'ouest et au sud-ouest du territoire des Baronnies Provençales sur 1200 hectares, pour 850 producteurs environ. Environ 60 % du verger est concentré sur 6 communes, sur les coteaux des vallées de l'Eygues et de l'Ouvèze autour de Nyons et Buis-les-Baronnies. Ce sont généralement des exploitations basées sur la complémentarité avec la viticulture et l'arboriculture fruitière (abricotiers). La variété majoritaire est une olive noire de bouche, la Tanche, qui a un fort rendement oléique (25 % environ). 80 % des exploitations réalisent une récolte manuelle assistée par petit vibreur avec des filets au sol. Même si les arbres sont aujourd'hui cultivés par Parcelles et non plus individuellement, la production du territoire reste extensive avec une densité de 150 arbres/ha contre 1000 arbres/ha dans certaines exploitations de plaine. Les traitements sont peu nombreux et raisonnés. 10 % du verger est irrigué. L'olive de table des Baronnies Provençales est de très bonne qualité, ce qui permet aux producteurs de trouver un équilibre avec la production d'huile d'olive. A la suite d'une forte crise de la filière, un plan de relance a été adopté dans les années 90. Une démarche qualité très dynamique et à forte valeur ajoutée abouti en 1994 aux Appellations d'Origine Contrôlée « olives de Nyons » et « huile d'olive de Nyons » qui place les Baronnies Provençales en 3^e zone de production oléicole française (10 %). La moitié de la production environ est transformée par la Société Coopérative Agricole du Nyonsais (SCAN). Huit moulins et cinq confiseurs se partagent le reste de la récolte, en achetant les olives, ou en les transformant à façon pour les producteurs. La crise viticole menace cependant l'équilibre fragile qu'a trouvé cette filière qui a du mal à résister à la reconversion de certaines surfaces viticoles du sud de la France, plantées en oliviers dans des conditions de production industrielle. L'augmentation des volumes de production français et la multiplication des AOC pourraient déstabiliser la filière.

	Points forts	Points faibles
Economie (emploi, santé, rentabilité)	Rentable et en bonne santé Fait vivre de nombreuses exploitations du Nyonsais et du secteur de Buis Système de production complémentaire à d'autres Bonne image et produit de qualité reconnu, concurrentiel, Olives de tables : une position à conforter	Incertitudes sur une concurrence à venir Déstabilisation par la crise viticole (surtout en vin de pays) Alerte de médias sur la qualité des produits
Environnement (biodiversité, traitements)	Peu d'irrigation (10 %) Lutte biologique contre la teigne, piégeage de la mouche de l'olivier pour l'observation Logique de durabilité (durée de vie des arbres), d'extensivité	Pulvérisation de sulfate de cuivre contre l'œil de paon Insecticide systémique en cas d'attaque de la mouche Mécanisation et irrigation croissante
Social (savoir-faire, patrimoines paysagers et architecturaux, paysages, esprit de cohésion de la filière...)	Beaucoup de savoir-faire et de traditions liés (ex : olive piquée, taille, cueillette...) Patrimoine des moulins Impact paysager fort, esthétique et très emblématique Cohésion de la filière autour de ses acteurs (SCAN, mouliniers, confiseurs...) et autour de la démarche AOC	

Les produits de la filière oléicoles sont pour l'instant bien valorisés. La cohésion de la filière lui procure une relative stabilité, à l'origine de la qualité et de la notoriété des produits. La production a un impact environnemental maîtrisé et représente un élément du patrimoine paysager, culturel et artisanal du territoire. Une promotion et un développement accrus des olives de table lui permettraient de se démarquer complètement des autres zones de production. Le risque d'une concurrence future serait ainsi amenuisé.



Oliviers des Baronnies

■ La viticulture, une filière ancestrale en crise

Les vignes couvraient environ 7500 hectares en 1999. Cependant, ces surfaces ont fortement diminué ces dernières années du fait de la crise viticole. Sur les Baronnies Provençales sont principalement produits en rouge, rosé et blanc :

- Des vins AOC Côtes du Rhône sur quelques communes de la frange ouest du territoire, dont les Côtes du Rhône Village de Rousset-les-Vignes, Saint-Pantaléon-les-Vignes, Saint-Maurice-sur-Eygues et le tout récent cru Vinsobres,
- Des Vins de Pays des Coteaux des Baronnie (rouge, rosé et blanc) sur la moitié ouest des Baronnie Provençales. Cette appellation est presque entièrement comprise dans le territoire des Baronnie Provençales.

Hormis sur la frange ouest du territoire où les exploitations sont souvent spécialisées, la viticulture ne représente qu'une activité parmi d'autres sur les exploitations, où la surface moyenne est de 6 à 10 hectares dont l'arboriculture (oliviers ou abricotiers) est souvent l'activité principale. Les cépages sont diversifiés (grenache, merlot, syrah, cabernet-sauvignon). Les rendements sont maîtrisés mais globalement plus faibles qu'en Vallée du Rhône. Ils dépendent du mode de valorisation et de commercialisation du produit. La filière est très organisée, avec trois coopératives qui se répartissent les volumes de vin de pays, tout en vendant majoritairement des Côtes du Rhône rouge et rosé. Le vin de pays (mono cépage ou assemblage), géographiquement plus représentatif du territoire, est peu promu. L'Etat tente d'enrayer la crise viticole au niveau national par la baisse des volumes produits : une prime à l'arrachage avec perte des droits à plantation a été mise en place. Le territoire est éligible à cette prime sur la campagne 2007-2008. Les arrachages semblent mesurés en zone AOC. Ils risquent cependant d'être importants en zone de vin de pays. La baisse des volumes engendrée, si elle est importante, peut mettre à mal l'équilibre économique des coopératives. Cet arrachage pose également la question de la conversion de ces terres, et des conséquences de l'augmentation brutale de surfaces dans d'autres filières comme l'olivier.

	Points forts	Points faibles
Economie (emploi, santé, rentabilité)	Complémentarité de l'itinéraire technique avec ceux des cultures d'olivier et d'abricotier AOC Villages et cru Vinsobres	Crise viticole qui dure, en vin de pays production à perte Arrachage croissant Vins de pays peu reconnus Vins AOC majoritairement peu emblématiques
Environnement (biodiversité, traitements)	Quelques producteurs et nouvelle dynamique en AB Raisonnement des traitements	Arrachage croissant, et parfois abandon des terres Traitements nombreux, monoculture sur certains secteurs
Social (savoir-faire, patrimoines paysagers et architecturaux, paysages, esprit de cohésion de la filière...)	Production bien implantée sur la marge ouest du territoire. Plus récente pour les Coteaux des Baronnie. Viticulture en zone de reliefs : petites Parcelles, paysage diversifié Filière organisée mais peu dynamique localement	Arrachage croissant, et parfois abandon des terres

La viticulture est une filière en santé économique difficile, dont l'avenir semble compromis. Si ce n'est pas une production très respectueuse de l'environnement en tant que telle, on constate que de plus en plus de viticulteurs passent à des pratiques biologiques. La viticulture est importante culturellement sur le territoire et a un fort impact sur les paysages de l'ouest du territoire.



Vignes à Ste Jalle

■ Les abricotiers, une filière peu valorisée

Les vergers d'abricotiers occupent 2200 hectares, localisés à l'ouest/sud-ouest du territoire, pour une production annuelle moyenne de 15000 tonnes. Les systèmes combinent souvent arboriculture (oliviers et abricotiers) et viticulture, lavandes et lavandins voire troupeaux ovins. Les techniques de production sont comparables à celles de l'importante zone de production, voisine et concurrente, que représente la vallée du Rhône. Cependant les contraintes sont plus fortes : l'irrigation est inaccessible pour la plupart des exploitations, le relief est un obstacle à la mécanisation. La majorité des abricotiers est de variété « polonais » ou « orangé de Provence », spécifique au territoire. La filière produit essentiellement l'abricot en fruits frais, bien que de petits volumes soient transformés en nectar et en confiture. La filière est peu organisée, seuls 10% des producteurs adhèrent à une coopérative ou à une autre organisation de producteurs. La majorité des volumes produits est vendue à des expéditeurs, le plus souvent extérieurs au territoire. Le gel peut faire subir à la filière jusqu'à 80% de pertes certaines années. L'activité est peu rentable face aux aléas climatiques et aux problèmes sanitaires (capnode, monilia, etc.). Il manque à la filière une dynamique de cohésion qui lui permettrait de mieux valoriser son produit. Deux collectifs de producteurs tentent de développer des projets, notamment en termes de valorisation par la qualité pour l'un, d'irrigation et de froid collectif pour l'autre ; mais un trop faible nombre de producteurs y est engagé.

	Points forts	Points faibles
Economie (emploi, santé, rentabilité)	Produit de qualité, variété emblématique Production créatrice d'emplois saisonniers : taille, cueillette.	Peu rentable Filière défendant mal son produit par manque de cohésion Dépendance des producteurs à des expéditeurs extérieurs au territoire Saison de production « courte » laissant peu de temps pour initier de nouveaux modèles de commercialisation
Environnement (biodiversité, traitements)	variété bien adaptée	Traitements Irrigation à venir
Social (savoir-faire, patrimoines paysagers et architecturaux, paysages, esprit de cohésion de la filière...)	Dynamisme et démarche qualité qui tentent de se développer Impact paysager non négligeable des abricotiers	Manque de cohésion de la filière Individualisme des producteurs Production non traditionnelle, arrivée depuis moins de 50 ans sur le territoire

La filière locale de l'abricot est très soumise au marché national en termes de prix, et ne bénéficie pas d'une assez forte cohésion afin d'atténuer ces effets. Le positionnement sur une démarche qualité exigeante permettrait de mieux valoriser ces produits en les différenciant des autres zones de production françaises. La variété emblématique locale, l'Orangé de Provence, nécessite d'être mieux valorisée pour maintenir les vergers actuels.

■ Les pommiers, une filière structurée et intensive

La culture de la pomme « Golden des Alpes » couvre 820 ha à l'extrême est du territoire, dans la vallée du Buëch, avec une production moyenne de 25 000 tonnes. Elle est comprise dans un bassin de production plus vaste, le Haut-Buëch et la Vallée de la Durance. Dans les Baronnies Provençales, elle se caractérise par une production de coteaux, avec des rendements inférieurs à ceux enregistrés en fond de vallée. Son implantation progressive date des années 1980, encouragée par des aides à la plantation et la bonne rentabilité de la production. La filière est assez organisée : pour le calibrage et la conservation en petits groupes d'agriculteurs, pour le suivi technique et parfois la vente en gros. Une association regroupe tous ces groupements pour la promotion et la création de signes officiels de qualité et d'origine. Une démarche d'IGP, en supplément du Label Rouge existant, est en cours.

	Points forts	Points faibles
Economie (emploi, santé, rentabilité)	Filière nécessitant une main d'œuvre importante (du début à la fin de la chaîne, 1 emploi par hectare) Filière rentable	Produit peu reconnu
Environnement (biodiversité, traitements)	Nécessité de ruchers à la floraison pour la pollinisation	Mortalité de la faune et des insectes avec les filets anti-grêles Aspersion sur frondaison antigel, irrigation sous frondaison Nombreux traitements
Social (savoir-faire, patrimoines paysagers et architecturaux, paysages, esprit de cohésion de la filière...)	Existence d'une association de défense menant des démarches qualité (APFAHD)	Production non traditionnelle sur le territoire Empreinte perçue négative sur le paysage (filets anti-grêle, monoculture) Cohésion relative de la filière

La filière de la pomme a de la peine à se positionner sur des produits de qualité et sur des engagements environnementaux. Les cours du marché et le niveau d'organisation de la filière évoluant rapidement, on peut craindre une baisse de la rentabilité de la production ces prochaines années. Plus de transparence au niveau du consommateur, et une spécificité reconnue, lui permettraient d'anticiper cette évolution.



Pommiers de la Vallée du Buëch

- **La lavande et les plantes à parfum, aromatiques et médicinales : une identité locale, facteur de développement touristique**



Lavande dans le cd d'Ey

Les Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales sont une production très marginale dans l'agriculture française, avec un esprit de filière très spécifique. La Haute-Provence est traditionnellement un bassin de production important (Grasse, Valensole...), et les Baronnies Provençales sont le terroir de production spécifique de deux de ces productions : le tilleul officinal des Baronnies et la lavande vraie. Les surfaces en plantes à parfum et en plantes aromatiques s'élèvent à 3750 ha sur le territoire, pour environ 500 producteurs. Elles concernent essentiellement la lavande, les autres PPAM étant cultivées à plus petite échelle. Les exploitations produisant des PPAM sont souvent diversifiées. Elles peuvent coupler cette culture à de l'arboriculture, de la viticulture, et parfois de l'élevage ovin.

La lavande sauvage des hauteurs est cueillie depuis des siècles et utilisée pour ses vertus médicinales sous l'impulsion des parfumeurs grasseois dans ce que l'on nomme les baïassières, champs naturels de lavande, à la fin du 19^e et début du 20^e siècle. Elle commence alors à être cultivée en coteaux, avec un essor considérable qui atteint son apogée dans les années 1930. Aujourd'hui trois variétés de lavande sont principalement présentes : la Lavande fine (*Lavandula officinalis Chaix*) qui pousse entre 600 et 1800 mètres. La lavande aspic (*Lavandula Latifolia Vill.*) qui pousse en dessous de 700 mètres et l'hybridation de ces deux variétés : le lavandin. Une plantation dure environ dix ans et s'inscrit dans une rotation comprenant céréales et fourrages. La majorité de la production est destinée à la distillation, mais une partie est également vendue en bouquets secs et fleurs mondées, en sachets de tissus. La lavande « vraie » cultivée aux plus hautes altitudes a un rendement moins élevé que le lavandin mais produit une huile essentielle de meilleure qualité. Une AOC huile essentielle Lavande de Haute-Provence a été obtenue en 1997, dont un des critères, avec la localisation et la composition de l'huile, est l'altitude des plantations.

Les producteurs de lavande font face actuellement à une maladie : le dépérissement, qui fait l'objet de recherches actives de l'interprofession avec l'appui des organismes techniques agricoles concernés. Les Baronnies Provençales ont été très affectées, avec une diminution des surfaces de 50% en 5 ans et une réduction de la durée des cultures de 10 à 5 ans voire moins sur certains secteurs et en fonction des conditions climatiques notamment sur les secteurs d'altitude.

La culture de la lavande se trouve actuellement confrontée à des défis susceptibles de remettre en cause son existence même, avec les conséquences que cela pourra avoir sur le développement économique et humain de la zone de production.

Le dépérissement de la lavande : phytoplasme transmis par une cicadelle, le dépérissement de la lavande se traduit par une mortalité accrue des plans au bout de 4 à 5 ans de culture. Ce problème sanitaire de la filière lavande fait l'objet de nombreuses recherches : recherche fondamentale visant à mieux connaître le cycle de vie du phytoplasme et de la cicadelle, et recherche appliquée permettant de sélectionner des variétés de lavandes tolérantes, c'est-à-dire moins sensibles au dépérissement que les plans traditionnels, et de mettre en place une production de « plants sains », c'est-à-dire exempt de phytoplasme.

Les plans de relance et aides de l'état via France Agrimer (Ex. ONIPPAM), des Conseils Régionaux et des Conseils Généraux :

Le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche a annoncé la mise en place d'un plan de soutien à la filière lavande-lavandin victime d'années climatiques néfastes. En effet, au cours des années 2007 et 2008, suite aux sécheresses successives et à la maladie du dépérissement de la lavande d'importantes mortalités dans les lavanderaies sont apparues obligeant l'arrachage total des parcelles les plus touchées. Dans ce contexte et afin de compenser les préjudices subis, une aide d'urgence est attribuée aux producteurs les plus en difficulté suite à ces événements.

Les Conseils Régionaux et le Conseil Général de la Drôme ont aussi développé des plans de soutien et de relance pour favoriser la replantation de lavandes et lavandins en plants sains (exempts de phytoplasme).

L'objectif est aussi de poursuivre la recherche initiée. A ce jour, peu de résultats concrets ont été obtenus pour faire face à ce dépérissement.

■ **Le thym, le romarin et l'origan : de petites productions très odorantes...**

Ces plantes aromatiques sont peu visibles dans les Baronnies Provençales car elles sont généralement cultivées sur de petites surfaces à l'écart des axes de communication. La plupart d'entre elles sont distillées. Néanmoins, pour les productions destinées à la consommation, le Label Rouge « Herbes de Provence » a été obtenu en 2003, grâce à une volonté interprofessionnelle pour développer les productions locales, marginales par rapport à celles de l'Afrique du Nord. C'est un mélange de 5 plantes aromatiques dans des proportions définies : 26 % d'origan, 26 % de sarriette, 26 % de romarin, 19 % de thym et 3 % de basilic. Le Label Rouge Herbes de Provence représente encore un faible volume de production.

De petites structures développent cependant des gammes larges de produits, huiles essentielles, plantes séchées hydrolats, à destination de circuits courts. Ce sont encore à ce jour principalement des démarches individuelles.

■ **Le tilleul, une production marginale mais traditionnelle**

Les Baronnies Provençales sont le terroir spécifique du tilleul officinal des Baronnies, dont la production était généralisée sur ce territoire au siècle dernier. Chaque exploitation comportait quelques arbres, voire une parcelle. Mais cette production est coûteuse en temps et aujourd'hui peu rentable. Les exploitants ont progressivement



arrêté de récolter et d'entretenir les arbres. Seuls quelques gros producteurs produisent environ 400 kg de tilleul par an, à destination de l'herboristerie sèche, pour les tisanes. Cette production reste pourtant ancrée dans les traditions et le paysage local ; de nombreux particuliers et agriculteurs à la retraite en ramassent encore. Elle est à l'honneur lors du marché annuel des plantes aromatiques à Buis-les-Baronnies avec la journée « Tilleul en Baronnies », organisée en juillet.

Filière PPAM

	Points forts	Points faibles
Economie (emploi, santé, rentabilité)	Bonne rentabilité en lavande et lavandin Filière des HE très structurée Apiculture de qualité (miel de lavande) directement liée à la production de lavande Image de la lavande et du tilleul vendeuse : répercussions sur toutes les activités économiques Indépendance vis à vis des aides de la PAC	Remise en cause de la production de lavande et de lavandin par la réglementation REACH et le dépérissement de la lavande Rentabilité faible de la production de tilleul + déstructuration de la filière Rendements faibles en plantes aromatiques Risque de disparition de certaines distilleries, et donc de surfaces en lavande (proximité nécessaire)
Environnement (biodiversité, traitements)	Très peu de traitements en lavande, aucun en tilleul, AB développée, fort positionnement Base d'alimentation des abeilles	Crise sanitaire : dépérissement de la lavande = des pertes de surfaces importantes. Pas de solution connue.
Social (savoir-faire, patrimoines paysagers et architecturaux, paysages, esprit de cohésion de la filière...)	Très emblématique : empreinte paysagère et odorante (lavande et tilleul) Productions très traditionnelles sur le territoire, savoir-faire liés (distillations, bouquets de lavande, cueillette du tilleul) Lavande (altitude) et tilleul officinal des Baronnies : productions spécifiques Dynamisme de la filière Fleurs & Bouquets : nouveaux produits	Manque de cohésion de la filière, coopératives absentes ou en perte de vitesse Esprit de filière particulier : peu de lien au territoire Baronnies Provençales dans l'organisation de la filière Production en AOC encore peu abondante pour l'HE de lavande de Haute-Provence

Les PPAM sont une filière en bonne santé économique, qui peut cependant être remise en cause par des aspects techniques (dépérissement de la lavande, rendements faibles en plantes aromatiques), par la santé relative des industries de transformation (distilleries, réglementation REACH), par une concurrence extérieure forte et des cours du marché insuffisants. Les filières lavande et lavandin ont une bonne cohésion, et une bonne valorisation du produit. Les PPAM sont des cultures respectueuses de l'environnement, dans lesquelles la filière biologique se développe particulièrement. Elles participent de l'identité du territoire : empreinte paysagère et odorante, savoir-faire ancestraux... . Leur rôle n'est pas qu'économique. Elles contribuent à une représentation de la Provence avec un pouvoir symbolique fort. Tout un tourisme du « bien-être » (calme, paysages, soins aromatiques...) se développe autour de cette filière à partir de la fabrication de produits cosmétiques de qualité.

L'environnement technique : petit rappel

Des outils sur le territoire des Baronnies Provençales :

- Centre de formation CFPPA de Nyons : centre de formation professionnelle ayant développé des modules spécifiques sur les PPAM pour se sensibiliser, se former, approfondir.
- Chambre d'agriculture de la Drôme : a développé un pôle sur les Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales, participe aux programmes de recherche, expérimentation – Accompagne la structuration des filières
- Ferme expérimentale de Mévouillon : gérée par l'ARDEMA (Chambre d'Agriculture et Conseil général de la Drôme), la ferme abrite des expérimentations sur les cultures de PPAM, les sélections de variétés tolérantes, des essais sur des itinéraires culturaux...

Des organismes accompagnant la filière :

Réseau PPAM : CRIEPPAM, ITEIPMAI, CEPPAM, CIHEF, CNPMAI, sont des organismes nationaux accompagnant le développement des PPAM et la structuration de la filière. Ces organismes portent des programmes de recherche fondamentale et appliquée, des études de marché, des accompagnements techniques...

■ **L'élevage ovin viande et caprin laitier, un élevage fortement marqué par le pastoralisme**

Bien que parfois pratiqué aujourd'hui en système d'exploitation spécialisé, l'élevage caprin et ovin fait partie de cette polyculture typique des espaces de moyenne montagne. On le retrouve réparti sur l'ensemble du territoire.

■ **L'élevage ovin allaitant**

Les Baronnies Provençales comptent 46400 brebis allaitantes en 2008 (source : plan pastoral), réparties sur l'ensemble du territoire avec globalement de plus forts effectifs dans la partie est. Les systèmes d'élevages sont divers et s'organisent en sous unités territoriales. Le tiers est/nord-est du territoire correspond à des élevages dotés d'une certaine autonomie fourragère et céréalière, pratiquant parfois une transhumance estivale hors du territoire. Le tiers sud correspond à des élevages à faible autonomie céréalière et fourragère. Enfin, le tiers ouest/nord-ouest, qui est la zone la moins peuplée en brebis, correspond à des élevages moins dépendants de ressources céréalières et fourragères extérieures, et valorisant des prairies permanentes et des landes boisées. La race majoritaire dans ces trois zones est la Préalpes du sud. L'agnelage d'automne est assez fréquent, surtout pour les élevages des Hautes-Alpes. Il existe une grande hétérogénéité des agneaux produits, du fait de cette grande diversité des systèmes d'élevages. Cependant l'agneau des Baronnies Provençales est souvent un agneau de bergerie ou un agneau mixte, de 15 à 20 kilos de carcasse de 110 jours en moyenne. Le Label Rouge Agneau de Sisteron, essentiellement produit par une coopérative, garantit des agneaux jeunes et sevrés tard, de petite taille, dotés d'un engraissement optimal, et nourris avec les ressources de l'exploitation. Le taux d'organisation est assez élevé comme dans la filière ovine en général, avec deux coopératives ramassant des agneaux sur le territoire : la coopérative Die-Grillon et la coopérative de l'agneau des Alpes du Sud. La vente directe est limitée par l'absence d'abattoir dans le cœur du territoire, éloigné des deux abattoirs situés en périphérie, et par la non-organisation collective des éleveurs qui permettrait une mutualisation des moyens.

Les cours très bas du marché de l'agneau que connaît la filière depuis de nombreuses années remettent en cause des systèmes tels que ceux des Baronnies Provençales. Leurs coûts de production sont élevés (achats de céréales à l'extérieur) et ils sont géographiquement très éloignés des zones de transformation et de commercialisation. De plus, leur dépendance à des surfaces pastorales reste importante.



Troupeau ovine

	Points forts	Points faibles
Economie (emploi, santé, rentabilité)	Maintien d'une activité économique dans les zones les moins productives, avec le moins de ressources	Cours du marché très bas Cessations d'activité pour cause de revenus trop faibles Installations difficiles
Environnement (biodiversité, traitements)	Maintien d'espaces ouverts (landes boisées, Parcours...) Entretien de la biodiversité (pâturage extensif)	
Social (savoir-faire, patrimoines paysagers et architecturaux, paysages, esprit de cohésion de la filière...)	Activité très traditionnelle sur le territoire (avant territoire d'élevage) Architecture paysanne dépendante de cette activité Paysage entretenu Image positive de la production	Cohésion de la filière relative, par sous unités territoriales

La filière ovine sur le territoire est en situation de fragilité économique. Elle représente pourtant un intérêt incontestable pour le développement durable et l'aménagement du territoire. C'est une activité très structurante en termes de maintien d'espaces ouverts, d'entretien de la biodiversité mais aussi pour l'activité qu'elle engendre dans des zones peu peuplées. C'est également une production très identitaire et traditionnelle du territoire. Une meilleure valorisation de l'agneau est donc aujourd'hui indispensable, afin de rendre sa rentabilité à une filière essentielle à tous les points de vue.

■ L'élevage caprin

On compte environ 4800 chèvres laitières sur le territoire en 2008, réparties sur tout le du territoire. Les exploitations ne comportent souvent qu'un seul atelier de production, mais elles peuvent être dotées d'un atelier de transformation et se charger de la commercialisation des produits, ce qui représente une charge de travail importante. La filière est divisée entre les producteurs de lait qui vendent à des coopératives, et les producteurs fermiers, qui transforment eux-mêmes leur lait en fromage. Les exploitations laitières ont des troupeaux plus importants que les producteurs fermiers. Le territoire relève partiellement de deux zones de

production d'A.O.C. fromagères : le Picodon sur la partie drômoise, et le Banon sur l'extrême sud du territoire. Même si ces productions représentent de faibles volumes, toute la filière bénéficie de leur notoriété. Aujourd'hui les systèmes laitiers sont mis à mal par le resserrement des zones de collectes des coopératives et laiteries privées, situées en périphérie du territoire. Les systèmes laitiers se raréfient, au profit de systèmes fermiers plus complexes, mais apportant aussi une plus forte valeur ajoutée au lait.

	Points forts	Points faibles
Economie (emploi, santé, rentabilité)	Produits de qualité, reconnus Demande à exploiter Produits à forte valeur ajoutée Activité créatrice d'emplois	Activité en perte de vitesse pour les systèmes laitiers
Environnement (biodiversité, traitements)	Production intégrée, utilisant parfois les Parcours et landes : maintien de paysages ouverts	
Social (savoir-faire, patrimoines paysagers et architecturaux, paysages, esprit de cohésion de la filière...)	Production ancienne, était très présente sur le territoire Savoir-faire liés : transformation fromagère Entretien des paysages Image de l'élevage de chèvres en Provence, production présente sur les marchés	Manque de cohésion de la filière sur le territoire Peu de valorisation des A.O.C. fromagères

La filière caprine est riche de produits à forte valeur ajoutée sur le territoire, mais l'absence d'outils de transformation locaux en réduit les bénéfices. La création d'ateliers de transformation collectifs pourrait permettre la conservation de systèmes laitiers et une commercialisation à l'extérieur du territoire pour éviter la saturation du marché local. Cette production est un atout incontestable. Elle représente des savoir-faire artisanaux et contribue à l'identité territoriale. Cette production peut constituer une activité de remplacement d'autres productions moins rentables. A cette fin, l'aide à l'installation, notamment au niveau de l'accès au foncier, et une démarche de création d'ateliers de transformation collectifs sont à accompagner.

■ Les pratiques pastorales

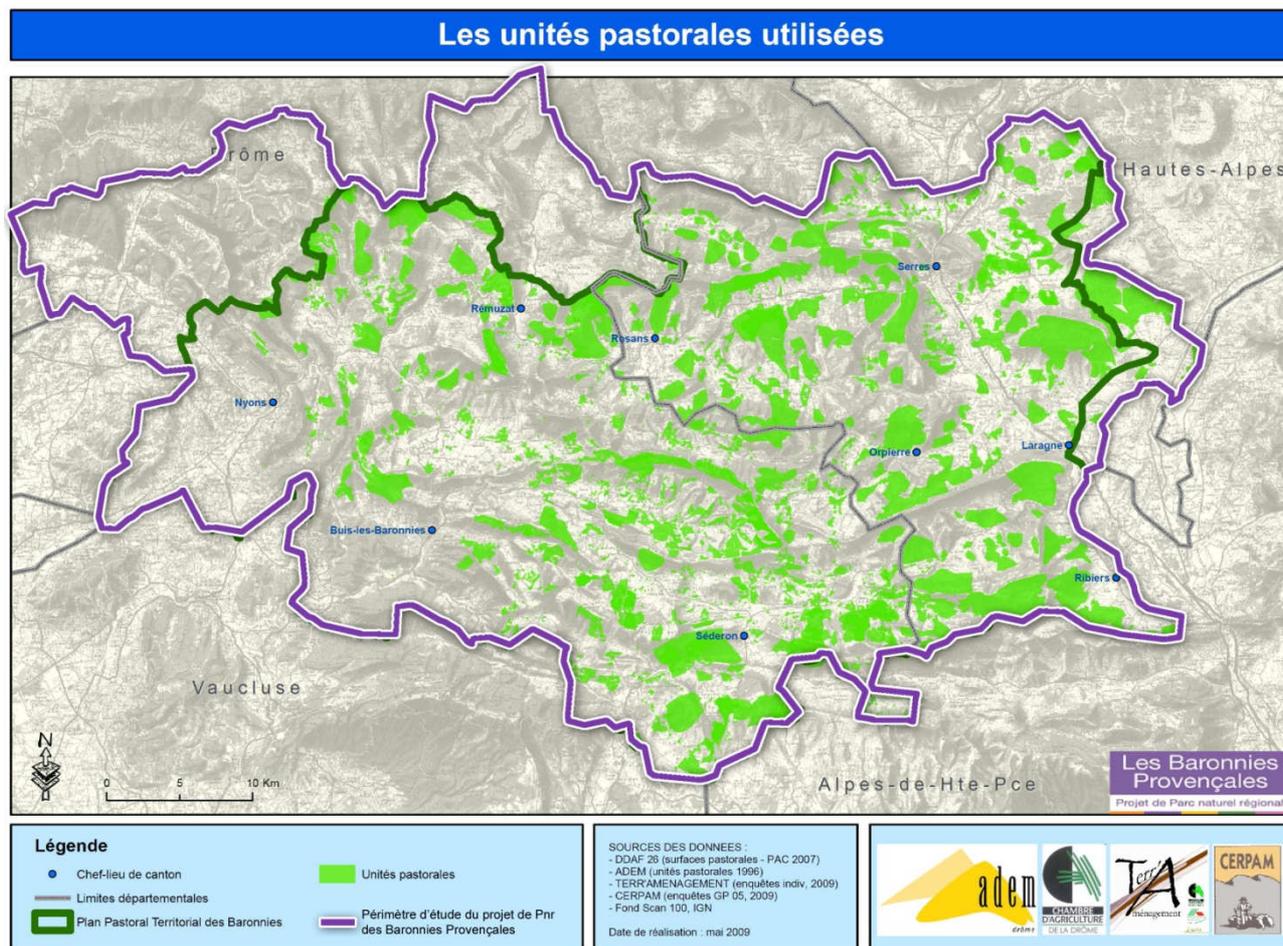
Cf annexe Diagnostic pastoral

L'élevage pastoral constitue une activité essentielle des Baronnies Provençales. Il contribue à l'entretien du paysage et au maintien de ses spécificités, limite les risques d'incendie, améliore la qualité des produits (l'usage des surfaces pastorales est souvent inscrit dans les cahiers des charges des Appellations d'Origine Contrôlée). Sur le territoire, au moins 27500 hectares (déclarés à la PAC ou déclarés lors d'enquêtes) dont 53 % dans la Drôme et 47 % dans les Hautes-Alpes sont utilisés par des troupeaux (voir carte 42). Les alpages collectifs représentent 1750 ha. Ces espaces pastoraux (ou parcours) sont majoritairement embroussaillés et boisés (3/4 des espaces pâturés), et représentent donc une ressource pastorale faible, mais indispensable, notamment en saison sèche. De nombreuses surfaces inutilisées à ce jour présentent encore un réel potentiel pastoral malgré une fermeture rapide des milieux.

L'évolution des systèmes d'élevage, notamment avec la diminution forte du gardiennage (bergers) au profit du développement des parcs clôturés, reflète en partie la complexité de l'utilisation de ces surfaces (embroussaillage, relief tourmenté, manque d'accès à l'eau), le manque de main d'œuvre disponible (de moins en moins de main d'œuvre familiale) ainsi que les contraintes d'organisation d'exploitations diversifiées (ateliers arboriculture, plantes aromatiques). Les systèmes d'élevage ovins, à faible autonomie fourragère et céréalière, principalement sur le sud et l'ouest du territoire, s'appuient largement sur les parcours et estives sur toute l'année ou presque (sites d'hivernages, parcours d'intersaison). Une minorité d'éleveurs pratiquent la transhumance à l'extérieur du territoire, mais le territoire accueille des troupeaux en transhumance inverse (sites d'hivernage).

Sur le territoire, la structure des espaces pastoraux complique la mise en place d'une gestion collective et partagée des éleveurs. 17 Groupements Pastoraux (GP) sur le territoire réunissent cependant une centaine d'éleveurs, principalement ovins, soit un quart des éleveurs du territoire.

Groupement Pastoral classique ou à gestion concertée, l'objectif est de réfléchir collectivement à la gestion de ces espaces pastoraux. Les premiers impliquent une mise en commun des troupeaux principalement l'été en alpage, mais ils sont peu adaptés à la nature des espaces pastoraux des Baronnies Provençales (très peu d'alpages). Les seconds, développés uniquement sur la Drôme, permettent une réflexion collective et concertée de l'usage des surfaces pastorales tout en poursuivant une utilisation par de petits troupeaux, plus adaptés aux espaces embroussaillés voire boisés.



Carte 20 - Les unités pastorales et l'organisation collective des éleveurs des Baronnies Provençales

Le morcellement de ces espaces et la propriété principalement privée sont des freins à la mobilisation des surfaces pastorales. Seulement 5 Associations Foncières Pastorales (AFP) existent sur le territoire, 4 sur les Hautes-Alpes, associées à des Groupements Pastoraux, et 1 sur la Drôme.

Elles regroupent 221 propriétaires pour une surface de près de 3000 hectares.

Associations Foncières Pastorales				
Nom	Création	Commune	Surface (ha)	Propriétaires
Bordette	1997	Chateauneuf de Bordette	513	57
Moydans	1982	Moydans	621	24
Ribeyret	1980	Ribeyret	472	29
St Auban-d'Oze	1974	St Auban d'Oze	520	16
Savournon	1996	Savournon	832	95
Total			2958	221

De nouvelles contraintes apparaissent avec la fragilité économique des ateliers de production complémentaires aux activités d'élevage (lavandes et arboriculture), l'augmentation de la prédation, notamment par le loup, les difficultés d'emplois des exploitations qui ont pourtant de forts besoins en main d'œuvre. La durabilité des exploitations pastorales est d'autant plus remise en question sur ce secteur que les surfaces pastorales sont complexes à aménager et soumises à des contraintes fortes, en particulier d'embroussaillage.

Les grands enjeux du territoire pour le maintien des pratiques pastorales au vu de leurs implications paysagères, écologiques et économiques sont donc :

- D'aménager et structurer le domaine pastoral pour conforter les élevages en place voire permettre de nouvelles installations
- De favoriser la cohabitation sur ces espaces, notamment en développant le sylvo-pastoralisme, valorisation conjointe des espaces boisés et de la ressource pastorale, et en faisant connaître la réalité de cet élevage au grand public
- De construire une politique pastorale innovante et durable permettant de prendre en considération les services rendus au territoire par ces pratiques pastorales et d'anticiper sur les nouvelles contraintes s'imposant à ces élevages (prédation, remise en cause de la durabilité des exploitations...)

■ **Des productions plus marginales mais constituant une valeur ajoutée pour le territoire**

Au delà des filières principales, déjà nombreuses, on trouve sur le territoire d'autres productions, plus marginales en termes de surfaces et de nombre de producteurs concernés, mais qui contribuent à la valeur ajoutée du territoire par leurs caractères traditionnels, innovants, complémentaires des autres productions, ou encore exemplaires dans leur impact environnemental : petit épeautre, apiculture, trufficulture notamment.

▪ **Le petit épeautre**



Le petit épeautre représente une production « de niche » sur les Baronnies Provençales. Le Syndicat Interprofessionnel du Petit Epeautre de Haute-Provence regroupe 35 adhérents dont 20 sur le territoire, localisés dans le cœur du territoire, plutôt au sud. Ces 20 exploitations représentent 135 hectares semés en 2007. Cette céréale ancienne, qui se cultive sur la base de longues rotations comprenant essentiellement des légumineuses, est réalisée majoritairement en Agriculture Biologique. Avec une bonne répartition entre les commercialisations en circuits longs et en circuits courts, un produit de bonne qualité, une production très respectueuse de l'environnement, et une bonne rentabilité de la production, cette filière est très équilibrée et exemplaire dans une démarche de Parc naturel régional. C'est, en outre, une filière spécifique au territoire, très traditionnelle, notamment au niveau culinaire.

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Produit de qualité Produit biologique en majorité Demande forte et offre limitée Production rentable Bonne valorisation en circuits courts	Longues rotations nécessaires	Développement d'une commercialisation collective Agrément de l'IGP « Petit épeautre de Haute-Provence »	Concurrence à l'échelon national par l'épeautre ou petit épeautre : l'IGP à valoriser

- **L'apiculture**

On recensait 7 200 ruches sur le territoire des Baronnies Provençales en 2000 (source RGA). Cette production, répartie sur l'ensemble du territoire, correspond en fait à deux filières distinctes. La première est l'apiculture professionnelle, qui est l'activité de 15 à 20 apiculteurs. Les apiculteurs professionnels ont 200 ruches minimum, et pratiquent souvent la transhumance. Ils récoltent plusieurs « miellées » sur différentes fleurs au cours de la saison et offrent une gamme de miels et de produits dérivés. La seconde « filière » est celle des apiculteurs pluriactifs, beaucoup plus nombreux mais représentant des volumes de miel plus faibles par exploitation. Ce sont soit des arboriculteurs ayant des ruches pour polliniser leurs vergers, soit des lavandiculteurs souhaitant valoriser leur production grâce au miel de lavande, ou encore des producteurs cherchant à élargir leur gamme de produits pour la vente directe. Leurs ruchers sont alors petits et sédentaires.

Des apiculteurs extérieurs au territoire déplacent aussi leurs ruchers sur les Baronnies Provençales, de mai à juillet, pour profiter de la floraison de la lavande. Cette production de miel n'est généralement pas valorisée sur le territoire et peut apporter des problèmes de concurrence locale entre les ruchers et des problèmes sanitaires.

L'apiculture du territoire reste une activité diffuse mais constituant un maillon indispensable de l'agriculture en général. Elle subit aujourd'hui des difficultés liées en partie à des crises sanitaires qui augmentent la mortalité des colonies d'abeilles. Son image est très porteuse pour le territoire car elle valorise la richesse des plantes aromatiques et médicinales du territoire : miels de lavande, de thym, de tilleul...



- **La trufficulture**

Les Baronnies Provençales font partie de la plus grande zone nationale de production de truffes noires, avec son climat méditerranéen et ses sols calcaires. Historiquement basée sur des truffières dites naturelles, chênaies ouvertes entretenues par un passage régulier de troupeaux, la production de truffes est aujourd'hui principalement issue de plantations. La culture de chênes ou noisetiers mycorhisés pour la production de la truffe noire (*Tuber Melanosporum*) est une activité de passionnés et une source de revenus non négligeables mais encore très aléatoires. Cette production se développe parfois en association avec d'autres cultures, notamment la lavande ou le lavandin. Les truffières naturelles, bien que souvent aujourd'hui abandonnées, voire oubliées, représentent un patrimoine local important et sont très liées à la présence d'autres activités comme l'activité pastorale et à la transmission orale pour leur connaissance. La

production de truffe est encore source de beaucoup d'interrogation et la réussite de sa mise en culture reste liée à des facteurs qui ne sont pas tous identifiés, ce qui concourt à ce caractère mystérieux et sa qualification de « diamant noir ».

La majeure partie des truffes se négocie sur le marché de Richerenches durant la période de production (décembre à mi-mars). Le marché de la truffe noire véhicule l'image positive d'un certain savoir-vivre local, mêlant savoir-faire, respect de l'environnement et amour de la gastronomie.

▪ **Les autres productions isolées sur le territoire**

Une production de cerises occupe 350 hectares en 1999 à l'ouest du territoire (source RGA). Un bassin d'élevage bovin dans le canton de Séderon regroupe 345 vaches allaitantes et 90 vaches laitières. Quelques exploitations de maraîchage, uniquement basées sur la vente directe, occupent une cinquantaine d'hectares. On recense également 100000 poules pondeuses ainsi que 40000 poulets de chair dans quelques élevages à l'ouest des Baronnies Provençales. Les 115 hectares de noyers au nord témoignent d'une production autrefois très importante. Aujourd'hui, la concurrence étrangère a fait disparaître la plus grande part de cette production. On observe aussi quelques vergers de poiriers, de pruniers, et de pêcheurs sur 320 ha. Tous ces systèmes, isolés sur un territoire et marginaux en termes de volume, ne disposent pas d'outils collectifs de valorisation et de commercialisation des produits. Ils sont donc souvent basés sur de la transformation fermière et la commercialisation en circuits courts. Ils contribuent à la diversité de la gamme des produits locaux. De nouveaux produits apparaissent aussi ponctuellement et soulèvent la question de l'adaptation des cultures et la recherche de nouvelles productions, comme par exemple :

- Le développement des petites exploitations valorisant les plantes aromatiques en production ou cueillette au travers de produits transformés : gelées, hydrolats, confitures, sirops, cosmétiques...
- La réapparition de safranières : culture de bulbes de safran, a priori adaptée au territoire mais subissant une forte pression des sangliers. On en retrouve des traces historiques au XVI^e siècle dans le secteur de Montbrun-les-Bains.
- La culture de spiruline, une algue vendue comme complément alimentaire.
- Des productions non-directement liées au territoire mais valorisées localement, voire nationalement : bière, légumes lacto-fermentés, charcuteries...

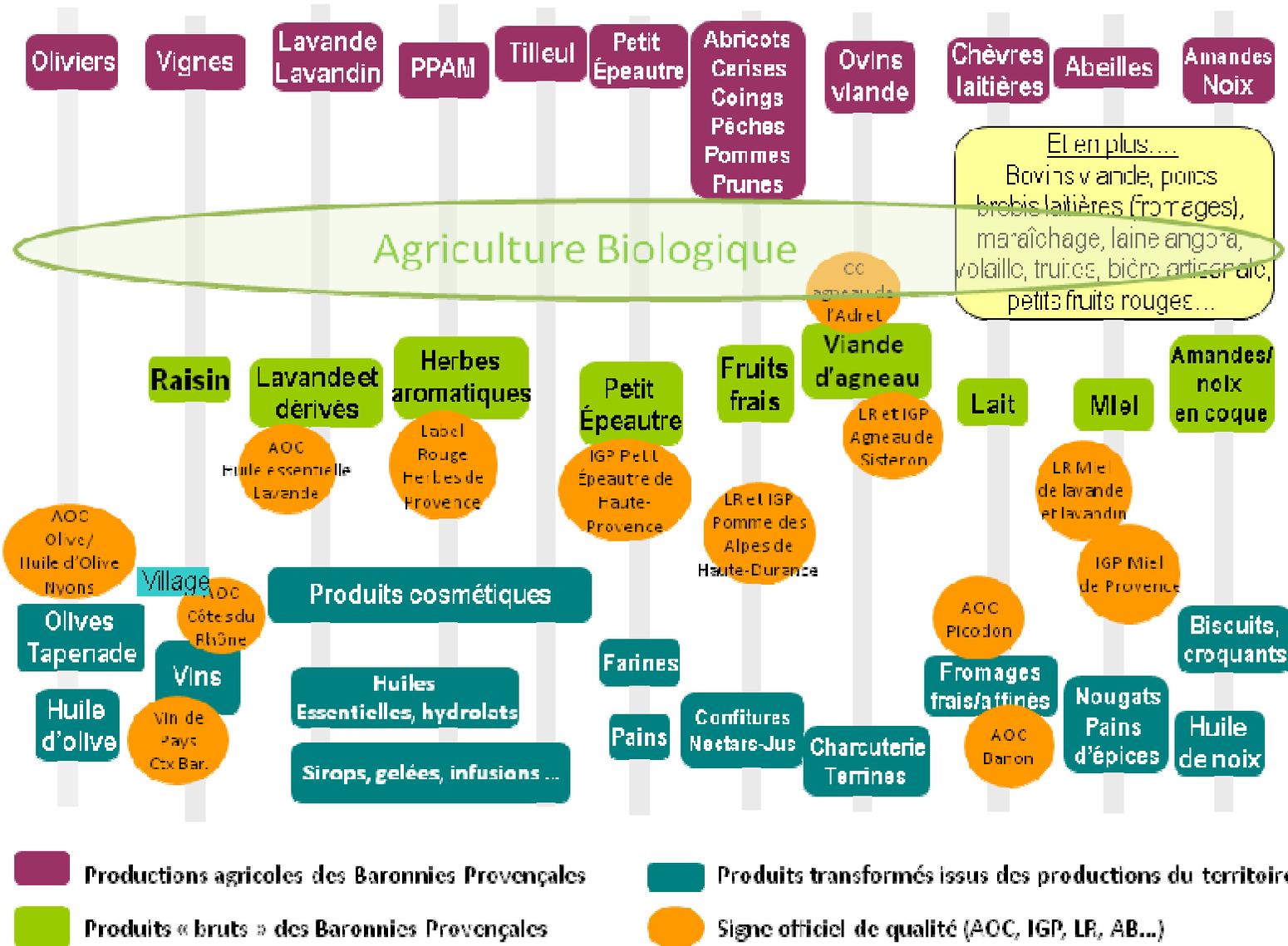


Schéma 2 - Productions agricoles des Baronnies Provençales

c) Vers une diversification des exploitations agricoles : une nécessaire valorisation des productions

Si les productions au sein des systèmes d'exploitation des Baronnies Provençales sont diversifiées, les activités économiques de l'agriculteur le sont aussi. Un agriculteur sur deux l'est à titre secondaire et retire plus de la moitié de ses revenus d'une autre activité. Les activités secondaires exercées par les agriculteurs valorisent généralement leur environnement, et sont liées et complémentaires à leurs activités agricoles.

La taille moyenne des exploitations dans les Baronnies Provençales est inférieure à la moyenne nationale (48 ha). Elle est passée de 40 ha en 1988 à 43 ha en 2000. Sauf en élevage, les exploitations sont peu spécialisées.

■ L'essor de l'agrotourisme

Agriculture et tourisme sont étroitement liés sur les Baronnies Provençales. En effet, beaucoup de l'attractivité du territoire s'est construit en lien avec les activités agricoles présentes (image des oliviers, des champs de lavandes, des estives et des troupeaux...). Ainsi la valorisation de l'image « lavandes » du territoire a-t-elle des impacts sur l'ensemble des activités : accueil, restauration, visites, achats de produits... Les filières agricoles locales étant pour la plupart en difficulté dans les circuits de commercialisation classiques, le développement touristique du territoire a donc induit une volonté des agriculteurs de se réapproprier une partie de la valeur ajoutée induite par leur production, notamment à travers le développement d'activités agri-touristiques.

L'agriculture du territoire se caractérise par un nombre important d'exploitations accueillant du public. Ces structures peuvent proposer un hébergement en gîte et la formation du public à la transformation fermière. Peu d'exploitations sont adhérentes dans le seul but de bénéficier d'une promotion de leurs produits pour la vente directe. Leur démarche est aussi culturelle. De nombreux agriculteurs qui n'adhèrent pas à ces réseaux possèdent cependant un gîte, des chambres ou une table d'hôte gérés dans le même esprit (voir aussi II-C1a, « les labels touristiques ne milieu rural »).

De nouvelles activités voient aussi le jour comme les visites de ferme, les randonnées thématiques, les démonstrations de distillation ou visites d'outils tels que les moulins à huile traditionnels, les locations d'ânes...

Les agriculteurs qui se lancent dans l'aventure de l'agritourisme rencontrent cependant des difficultés dans l'organisation de leur travail, ne réalisant pas toujours le temps très important que peut exiger un accueil de qualité à la ferme. Cette diversification d'activité nécessite une réelle adaptation du travail dans l'exploitation agricole, d'autant plus que le pic d'activité d'une partie des productions locales est celui de la saison estivale, au moment où les flux touristiques sont les plus importants. Des besoins se font sentir également pour une meilleure qualité de l'accueil sur les exploitations agricoles, afin de les différencier des simples gîtes ruraux. Des activités agritouristiques complémentaires sont à développer, telles que les visites d'exploitation, les fermes pédagogiques, les week-ends thématiques, autour de la truffe par exemple... Par leur activité agrotouristique, ces exploitations concourent à la promotion de l'agriculture locale auprès du public.

■ Développement d'activités non liées à la production agricole

Bien que plus rares, d'autres activités sont aussi développées par les agriculteurs, qui n'ont pas de lien avec leur production agricole, mais traduisent le besoin impératif pour ces petites structures d'un complément de

revenu. Ils exercent alors des activités de guide de randonnée, de location d'âne, d'entretien de jardins, de maçonnerie ou encore de salarié à temps partiel dans la prestation d'engins agricoles ou le BTP. Ces activités annexes peuvent engendrer une perte de professionnalisation des exploitants agricoles, obligés de passer du temps hors de leurs exploitations. Une organisation du travail et un équilibre sont alors à trouver pour assurer le maintien, à terme, de leur activité agricole.

La production d'énergie devient aussi une activité complémentaire aux activités agricoles : production de bois-énergie, installations solaires voire production de biocarburant sont en cours de développement ou en réflexion sur le territoire des Baronnies Provençales.

d) Valorisation des produits agricoles par des démarches de qualité nombreuses, la transformation, et la commercialisation

La description des filières présentes sur le territoire permet d'aborder la richesse de produits existants. La gamme des produits des Baronnies se complète par des produits transformés et s'appuie sur des signes officiels de qualité nombreux.

■ Les produits du terroir, de nombreux signes officiels de qualité

Le territoire des Baronnies Provençales est riche en démarches qualité sur ses produits agricoles. On dénombre ainsi 6 Appellations d'Origine Contrôlée (AOC), plusieurs Appellation Vin de Pays, 5 Indications Géographiques Protégées (IGP), au moins 4 Labels Rouges valorisés et plusieurs marques commerciales, et deux projets d'IGP en cours d'agrément.

Productions labellisées dans les Baronnies Provençales

- AOC Côtes du Rhône – AOC Côtes du Rhône Village – Cru Vinsobres
- AOC Olives noires de Nyons et AOC Huile d'olive de Nyons
- AOC Huile essentielle de Lavande de Haute Provence
- AOC Picodon et AOC Banon
- Vin de Pays Coteaux des Baronnies. En démarche pour une IGP/AOP.
- IGP viticoles : Comté de Grignan ; Côteaux ds Baronnies
- IGP Miel de Provence
- IGP Petit Epeautre de Haute Provence
- IGP Agneau de Sisteron
- IGP Ail de la Drôme
- IGP Volaille de la Drôme
- IGP Pintadeau de la Drôme (en cours d'agrément)
- Label Rouge Herbe de Haute Provence
- Label Rouge Pommes des Alpes de Haute-Durance (et IGP en cours d'agrément)
- Label Rouge Agneau de Sisteron
- Label Rouge Miel de Lavande et de Lavandin
- Projet de marque commerciale pour l'abricot « Orangé de Provence »

■ L'agriculture biologique prend de l'importance

150 producteurs ont tout ou une partie de leur production labellisée en Agriculture Biologique sur le territoire des Baronnies Provençales, dont 80 % du côté drômois, avec 4000 ha concernés. La Drôme est en effet depuis longtemps le premier département français en termes d'agriculture biologique qui occupe 10 % de sa SAU, cinq fois plus que la moyenne nationale. Les filières les plus représentées en agriculture biologique sont, dans l'ordre décroissant, les ovins viande, la production de fourrage, les PPAM (en forte hausse), et la vigne. La transformation des produits biologiques par les agriculteurs est réalisée à 100 % dans la filière lait, mais reste encore très minoritaire pour la viande et les produits végétaux. La commercialisation des produits biologiques se fait majoritairement en vente directe.

Même si ce grand nombre de marquages peut nuire à la définition claire d'une identité territoriale, l'image que donnent les Baronnies Provençales de leurs produits agricoles est une image de qualité. Elle participe à la promotion de pratiques durables et est à promouvoir et à accompagner.



Agriculture Bio & vente directe

■ **Transformation des produits agricoles : une situation très différente selon les filières concernées**

Les produits agricoles des Baronnies Provençales sont la traduction de savoirs-faire de transformation liés à ses productions. Que ce soit en transformation fermière, collective ou industrielle, le territoire accueille 88 entreprises agro-alimentaires. Ainsi, la transformation fromagère, la meunerie, la vinification, la distillation (huiles essentielles), la fabrication de l'huile d'olive, la biscuiterie, la fabrication de nougat sont des activités très ancrées sur le territoire.

▪ **Des filières locales très structurées**

Certaines filières locales telles que l'olive ou la vigne, sont très structurées, soit du fait d'une valorisation économique locale importante, soit du fait de contraintes techniques de transformation (meunerie, distillation, vinification...) qui les ont conduites à une forte organisation. En ce qui concerne les PPAM, les producteurs adhèrent peu aux coopératives. Quand ils ne disposent pas eux-mêmes d'une distillerie en groupement, les producteurs confient à la vingtaine de distilleries indépendantes leur production. Ces unités peuvent se charger pour certaines de commercialiser les huiles essentielles produites.



Distillerie de lavande - Mévouillon

Près de la moitié de la production d'olives est transformée par la coopérative SCAN de Nyons. De même que dans la filière des PPAM, le reste est acheté ou transformé à façon par 7 moulins indépendants et 3 confiseurs.

Dans la filière Vin « Côteaux des Baronnies », on compte 5 vignerons indépendants sur 150. Les autres adhèrent à l'une des trois coopératives, dont la plus importante est la SCAN. Le vin de pays souffre d'un manque de valorisation par les coopératives, toutes productrices majoritairement d'AOC Côtes du Rhône.

- **Des filières incomplètes pénalisantes**

Pour certaines productions, dont la valeur ajoutée est plus faible, les volumes moins significatifs à l'échelle régionale et le coût important des ateliers de transformation, les outils collectifs de transformation sont extérieurs au territoire. Ainsi, la filière ovin viande ne dispose par d'abattoir au sein des Baronnies Provençales. S'il en existe trois aux portes du territoire (Grillon, Die et Sisteron), ils ne satisfont pas pleinement les éleveurs, qui ne se reconnaissent pas dans ces outils de grande échelle, relativement éloignés de leurs exploitations. Des besoins sont exprimés pour le développement de solutions d'abattage et de découpe propres aux éleveurs. Ces projets se heurtent aux contraintes techniques, avec les normes sanitaires, et réglementaires en vigueur qui ne sont pas favorables à la multiplicité des petites structures et aux investissements très lourds qu'elles impliquent. Dans la filière caprin laitier, l'arrêt du ramassage du lait sur certaines parties du territoire par les coopératives remet en cause des systèmes de production traditionnels. Dans la filière fruit, il existe peu de transformation locale en dehors de quelques ateliers artisanaux. Les producteurs se rabattent donc sur des ateliers de transformation éloignés, qui augmentent leurs coûts de transport et font perdre de la valeur ajoutée au produit, ou abandonnent la transformation au profit d'une vente « en frais ».

La transformation fermière est une réponse à ces déficits, mais elle exige une organisation, une formation des investissements et du temps supplémentaires sur les exploitations, ainsi que la prise en charge de la commercialisation. Les réglementations et le niveau des investissements à effectuer peuvent être un obstacle au passage à la transformation fermière.

- **Transformation de produits non alimentaires : valorisation des sous-produits agricoles**

Des projets intéressants en termes de valorisation des résidus agricoles se développent sur le territoire, comme le compostage collectif à base de pailles de lavandes, des grignons d'olive ou des rafles de raisin. Des études sont également conduites pour mesurer l'efficacité en termes d'isolation en matériaux de construction de la paille de petit épeautre, de lavande, et de la laine de mouton.

- ***Une transformation locale à maintenir et développer***

La diversité des productions est encore renforcée par les différentes transformations des produits bruts issus de l'agriculture locale. Les ateliers locaux de transformation, qu'ils se situent à l'échelle fermière, artisanale ou industrielle, sont fondamentaux pour le territoire et son agriculture. Ils apportent une valeur ajoutée supplémentaire aux produits agricoles bruts. Ils affirment une identité et des savoir-faire locaux, tout en proposant une gamme élargie de produits locaux aux commerçants et aux consommateurs.

Il est donc nécessaire de soutenir les outils existants qui subissent des contraintes économiques ou réglementaires, avec notamment l'application de normes toujours plus strictes. On citera la nouvelle réglementation européenne sécuritaire REACH visant à améliorer la connaissance des propriétés environnementales et sanitaires des substances chimiques existantes et de leurs usages. Les exigences du programme REACH en matière d'essais sont les mêmes pour des substances chimiques de synthèse que naturelles. Les industries de produits naturels n'ont pas les moyens financiers des industries chimiques, et dans une huile essentielle, il peut y avoir jusqu'à 600 molécules combinées. Cette nouvelle réglementation pourrait remettre en cause à court terme la commercialisation des huiles essentielles et donc toute la filière sur les Baronnies Provençales. C'est ainsi qu'en cumulant ces contraintes à des concurrence extérieures de plus en plus fortes, la pérennité de certaines filières, pourtant traditionnelles et identitaires du territoire, n'est pas assurée.

Le maintien des outils existants doit s'accompagner du développement de nouveaux outils, lorsque les acteurs locaux ont pris conscience de la nécessité d'un projet et d'une action collective. C'est le cas par exemple du projet du CFPPA de Nyons de création d'un atelier collectif de transformation fruitière ouvert à tous les producteurs du territoire. La filière fruit est en effet prédominante sur le territoire et les manques en termes d'outils de transformation locaux sont élevés. Une démarche de réflexion sur la création d'un atelier fromager collectif à Séderon a également été lancée en 2005, afin de réaliser une production locale de Banon, en réponse à l'arrêt de la collecte d'une laiterie privée dans cette partie sud du territoire. Elle regroupe les producteurs concernés, les collectivités locales et des organismes agricoles.

■ **Des circuits de vente classiques à la vente directe : une large gamme de circuits de commercialisation pour les produits des Baronnies Provençales**

Les Baronnies Provençales connaissent plusieurs circuits de diffusion des productions agricoles :

- Les circuits courts ou ultra courts concernent essentiellement la vente directe, effectuée à la ferme, en tournées sur commandes ou dans le cadre de marchés et foires. Parfois, ces ventes peuvent se faire aux collectivités et en utilisant des circuits de distribution spécifiques (correspondance, point de vente collectif ou vente par internet)
- Les circuits courts correspondent à de la vente indirecte qui s'appuie sur des intermédiaires locaux, qui vendent, transforment ou valorisent localement les productions agricoles (restauration, commerçants, artisans ou des professionnels de l'alimentation qui ont des points de vente (boulangers, bouchers, etc.) ou non-commerçants (dépôt-vente ou structure de revente)).
- Les circuits longs concernent la vente indirecte mais engage des intermédiaires qui sont extérieurs au territoire (grossistes, coopératives, etc.)

▪ **Les circuits longs**

La commercialisation par circuits longs se fait dans la plupart des filières du territoire et concerne la plus grande part des volumes de production. Les olives et huiles d'olive de Nyons, vendues en vrac à de grossistes ou à des centrales d'achat, sont bien valorisées grâce à l'image du produit. En revanche le vin vendu en vrac par les coopératives l'est en grande partie à l'Union des Vignerons des Côtes du Rhône. Le monopole que représente cette structure est à l'origine de la disparition de négociants locaux. La filière regrette la diversité de ses clients, qui étaient spécialisés en vins de la région. Aujourd'hui, les grossistes recherchent une gamme de vins très large peu favorable aux vins de Pays des Coteaux des Baronnies.

La commercialisation de l'agneau se fait essentiellement à travers deux coopératives, qui fixent les prix avec les acheteurs, en fonction de la qualité du produit. Quelques efforts sont à souligner : la coopérative Agneaux des Alpes du Sud a mis en place avec ses adhérents un système de vente directe d'agneaux en caissettes pour les éleveurs volontaires, dans le respect de l'apport total, et quelques éleveurs réfléchissent à une organisation commune des producteurs pour le transport des agneaux vers un abattage à façon, afin de développer la vente directe en caissettes. De même la perte de valeur dans la filière abricot, du fait de la vente en gros, est très importante. Mais les investissements pour valoriser les produits sont souvent trop lourds pour de petits producteurs (chambre froide, calibreuse, formation des palettes, outils de transformation...). La filière est donc fragilisée, soumise aux contraintes climatiques et aux aléas des marchés. Vendus en circuits longs, les stocks sont écoulés mais le prix de vente dépend des intermédiaires, du cours des marchés et de la production des régions concurrentes. Bien que le territoire n'ait pas un impact direct sur les circuits de commercialisation, il peut cependant contribuer à la valorisation de ses produits et à leur lisibilité sur le marché national. Les producteurs doivent être alors très organisés et les produits d'excellente qualité pour conquérir les marchés de niche des « produits de terroir ».

▪ **Les circuits courts**

Le réseau d'intermédiaires locaux est peu lisible. La valorisation des produits par les entreprises locales reste informelle, il n'y a pas de structuration de l'approvisionnement en produits locaux. L'approvisionnement

se fait surtout grâce aux contacts personnalisés, voisinage, relations locales, liens de parenté... De nombreux transformateurs effectuent également de la vente en magasin : organisations de producteurs, transformateurs privés (moulins, distillerie...). Aucune donnée n'est à ce jour disponible sur le taux d'approvisionnement local des artisans de bouche réalisant également une transformation des produits (restaurants, boulangeries, bouchers, traiteurs).

La vente directe est bien développée, mais elle est limitée par la consommation locale et la densité faible de la population. 14 marchés hebdomadaires toute l'année, 7 marchés hebdomadaires de saison (de mai à septembre en moyenne) et une trentaine de fêtes de village sont des occasions de vente directe de produits locaux. Ces marchés sont assez bien répartis sur l'ensemble du territoire. La vente directe se pratique également à la ferme. Ce mode de commercialisation est développé, comme en témoignent les très nombreux panneaux en bord de route. On observe aussi d'autres types de vente directe, mais plus marginaux : une AMAP, un point de vente collectif, des magasins de coopérative, des ventes en bord de route, des tournées. La vente directe se traduit aussi par la vente par correspondance, pratiquée par quelques exploitations, souvent gérée grâce à un site Internet. Les exploitations accueillant du public à la ferme, outre le fait de vendre leurs produits, peuvent également proposer des prestations de restauration. Une dizaine de fermes auberges et d'exploitations servent des « goûters fermiers ».

La vente directe est particulièrement développée pour les produits biologiques, souvent issus de petites productions et pour lesquels la demande locale n'est pas saturée.

Les circuits courts ont quatre conséquences directes sur le territoire : la diminution des transports des produits ; l'augmentation de la rentabilité des exploitations, et donc leur création ou leur maintien ; la création d'un lien plus ou moins étroit entre le producteur, le consommateur, et éventuellement un intermédiaire ; et enfin l'existence de produits de qualité. Chacun de ces phénomènes se décline au niveau économique, environnemental et social. Ainsi, les principales externalités sont le maintien d'une agriculture multifonctionnelle, qui contribue à la vie économique et sociale (nombre d'emplois et d'habitants), et au maintien de paysages ouverts et de la biodiversité. Les circuits courts permettent à l'agriculteur d'augmenter ses revenus et de retrouver une activité satisfaisante à tous les niveaux : rentabilité, lien humain, reconnaissance de son travail, indépendance vis-à-vis de systèmes commerciaux complexes... Ces modes de commercialisation créent d'autres phénomènes plus ténus, comme la diminution de la pollution, l'attractivité du territoire, sa cohésion sociale, ou encore la sensibilisation de la population à l'agriculture et à l'environnement.

B.2 - L'économie forestière

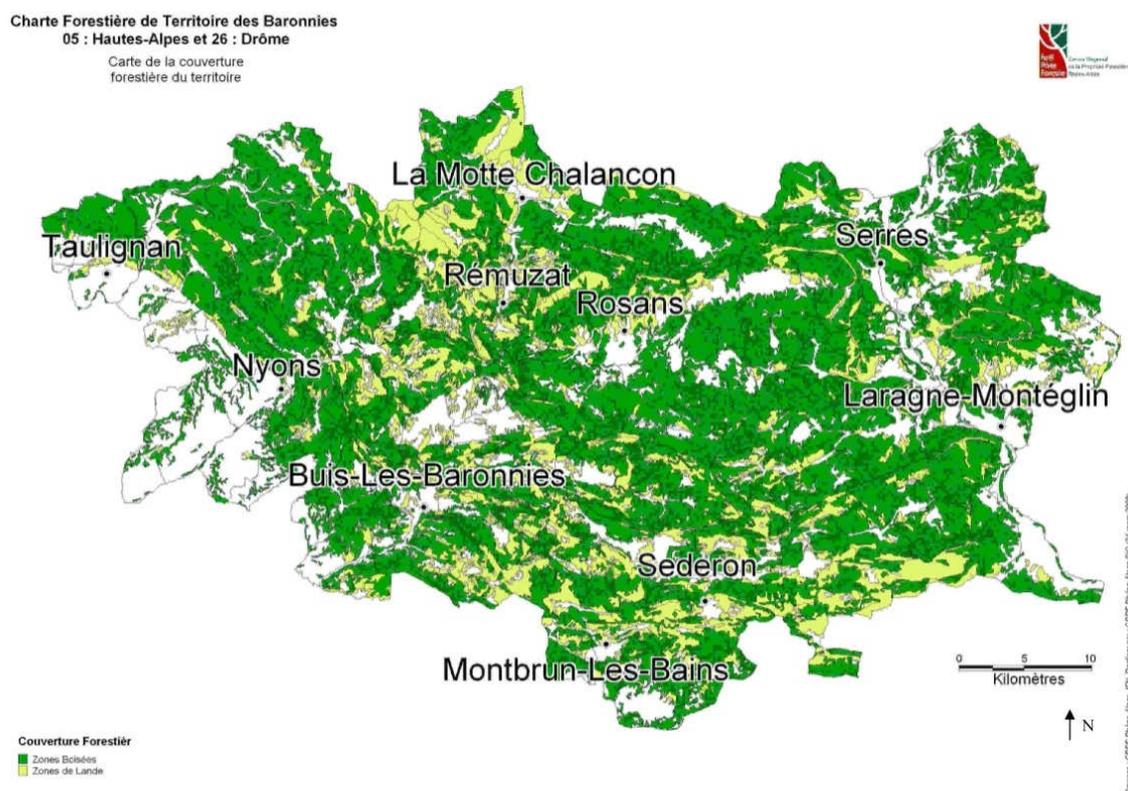
cf annexe Diagnostic Charte forestière

cf annexe Atlas cartographique Charte forestière

La forêt des Baronnies Provençales³¹ correspond à une typologie précise en trois types de territoires :

- Les piémonts méditerranéens qui correspondent aux séries de chêne vert et de pin d'Alep à moins de 500 mètres d'altitude
- Les Hautes Baronnies Provençales qui correspondent aux séries de chêne pubescent et de pin sylvestre entre 500 et 1200 mètres d'altitude en versant sud et entre 500 et 900 mètres en versant nord
- La montagne des Baronnies Provençales qui correspond aux hêtraies, landes et pelouses sommitales à une altitude supérieure à 900 mètres en versant nord et 1200 en versant sud.

La forêt recouvre 79 % de la surface des Baronnies Provençales, soit 178000 hectares de bois (43 %), de landes (21 %) et de landes boisées (18 %). Ce taux de boisement très élevé donne à la forêt un rôle particulier dans le paysage du territoire et contribue à son attractivité.



Carte 40 - Couverture forestière

³¹ Source : Charte Forestière des Baronnies Provençales

a) Les types de peuplement

■ La forêt est partout présente

Le paysage forestier est varié en fonction de l'altitude et de la saison. Les essences forestières sont nombreuses. Le pin sylvestre, qui colonise les terres à l'abandon, est l'espèce résineuse la plus abondante. Son rendement économique est faible et l'espèce dépérit depuis la sécheresse de 2003. Le pin noir d'Autriche, planté à la fin du XIX^e siècle pour lutter contre l'érosion, s'est bien adapté. Très résistant à la sécheresse, il pourrait fournir du bois d'œuvre si un tri efficace des bois et un travail de valorisation de ce bois était réalisé. Le pin d'Alep occupe la partie basse et occidentale du territoire. En ce qui concerne les feuillus, le chêne pubescent tend à remplacer le pin sylvestre et le pin noir. Le chêne vert se développe sur les piémonts ouest méditerranéens. Le hêtre, qui nécessite une certaine fraîcheur, se rencontre dans les ubacs de l'étage montagnard. C'est une essence très peu présente sur le territoire.

Les futaies³², majoritairement composées de résineux, occupent souvent d'anciens terrains agricoles. Les taillis, boisements de feuillus, occupent un territoire beaucoup plus restreint. Le mélange futaie-feuillus repose sur d'anciens espaces abandonnés par l'agriculture. Les boisements lâches sont souvent d'anciens espaces pastoraux ou agricoles sous utilisés dominés par des résineux. Les plantations, encore marginales, sont souvent réalisées avec des pins noirs d'Autriche et de cèdres de l'Atlas mais quelques plantations de feuillus de plus grande valeur se développent aussi (cornier, etc.).

Types de peuplement forestier		
	Surface (ha)	%
Taillis de chêne pubescent	41 045	23,02%
Landes et landes boisées	39 373	22,08%
Boisements lâches de feuillus et de conifères	36 167	20,28%
Futaies de pin sylvestre	33 440	18,75%
Futaies de pin noir	8 278	4,64%
Taillis de hêtre	8 199	4,60%
Futaies d'autres conifères	5 838	3,27%
Futaies de pin indifférencié	2 121	1,19%
Plantations feuillus	1 237	0,69%
Autres reboisement résineux	1 113	0,62%
Futaies de hêtre	877	0,49%
Futaies mixtes de feuillus et de conifères	474	0,27%
Reboisement de sapins-épicéas	109	0,06%
Futaies de pins à crochets	38	0,02%
Reboisement de mélezes	5	0,00%
Total	178 314	100,00%

Source : Charte forestière

■ Une forêt principalement privée, en croissance mais peu gérée

Les 14 forêts domaniales recouvrent 10 % du territoire boisé, les 101 forêts communales 8 %. La seule forêt départementale est celle de Beynaves sur 209 hectares. De ce fait, 82 % du territoire boisé est privé,

³² Les futaies sont composées d'arbres issus de graines, les taillis sont des boisements de feuillus obtenus par recépage d'espèces ayant capacité à produire des rejets.

partagé entre plus de 10000 propriétaires. Les trois quarts de ces propriétés ont moins de 5 hectares et ne représentent que 17 % du territoire forestier. Ce morcellement rend particulièrement difficile l'exploitation de la ressource. Les regroupements de propriétaires sont peu nombreux.

Le capital forestier des Baronnies Provençales est évalué à 7 millions de mètres cubes de bois pour une production annuelle estimée à 240000 mètres cubes. La productivité de la forêt représente un potentiel en bois mobilisable, limitée toutefois par les contraintes de l'accessibilité, et un enjeu pour tout le territoire. Le stock de carbone est estimé à 7 millions de tonnes et l'augmentation annuelle du stockage à 240000 tonnes de carbone³³. Les prévisions d'évolution liées au changement climatique laissent attendre l'accroissement des peuplements de chênes verts et de pin d'Alep vers le nord et la régression des hêtraies.

La forêt privée est peu certifiée par le programme Européen de reconnaissance et de certification. Aucun propriétaire n'est à ce jour adhérent au code de bonnes pratiques sylvicoles. Les forêts domaniales, toutes certifiées, et les forêts communales dont aucune ne l'est, sont soumises à des objectifs de gestion, aussi bien pour les séries de production (les prévisions de récolte sont de 10000 mètres cubes par an environ) que pour les séries de protection (peuplements pour RTM : Restauration Terrain de Montagne).

La desserte forestière est très insuffisante. De très nombreux massifs ne sont pas desservis, malgré le schéma de desserte forestière des Baronnies Drômoises et les plans de massif des Hautes- Alpes. Ceci s'explique par les coûts élevés de réalisation de desserte non rentabilisés par l'exploitation des bois locaux (faible valorisation des bois et difficultés d'exploitations).

Cette desserte insuffisante, si elle complique la prévention des incendies, permet aussi de maintenir des îlots forestiers relativement éloignés des axes de circulation et ainsi concourt à protéger une biodiversité et des continuités d'habitats.

b) La faible valeur économique de la filière bois

L'exploitation du bois, essentiellement en forêt publique, reste faible. Elle oppose la partie Drômoise du territoire, où elle est quasiment inexistante, à la partie Haute-Alpine où elle progresse régulièrement. Entre 2003 et 2007, la production Drômoise a été de 18500 mètres cubes et la production Haute-Alpine de 40 000 mètres cubes, dont le quart via la coopérative Provence Forêt. Le pin noir est l'espèce la plus exploitée. Le volume exploité est estimé entre 10 000 et 15 000 mètres cubes par an, soit 5 % de la productivité annuelle des forêts des Baronnies Provençales.

La filière d'exploitation se limite à une quinzaine d'entreprises le plus souvent extérieures au territoire, dont sept entreprises de travaux forestiers et d'exploitation forestière. La profession doit affronter de nombreuses contraintes : manque de main d'œuvre locale, changement de statut des entrepreneurs de travaux forestiers, contraintes de la réglementation, conditions de travail pénibles, rentabilité insuffisante. De plus, l'accès à la ressource constitue une contrainte majeure.

Les scieries sont en voie de disparition. Une dizaine ont arrêté leur activité ces dernières années et il n'en reste plus que trois : l'une à Cornillac (Scierie du Moulin), une autre à Méreuil (Trans Util) et une troisième à Buis-les-Baronnies. Moins de 2 000 mètres cubes de bois sont sciés sur le territoire. Les petites scieries limitrophes ne s'approvisionnent pas dans les Baronnies Provençales. Ce mouvement condamne toute possibilité de valorisation locale de la production en produits transformés à haute valeur ajoutée. L'engouement actuel pour la construction bois ne profite pas au bois local. Les entreprises de deuxième transformation mettent en oeuvre des bois importés, répondant mieux aux standards actuels de la construction et souvent aux propriétés mieux connues.

³³ On estime qu'un mètre cube de bois stocke du carbone équivalent à une tonne de CO².

Charte Forestière de Territoire des Baronnies Provençales

Les entreprises de la filière bois



ONF BE Vallée - CF_01/2008
Comité FIBOIS 25-07

Carte 21 - Entreprises de la filière bois

De ce fait, la principale destination des feuillus est celle du bois de chauffage, à faible valeur ajoutée. L'affouage est très répandu. Dans la Drôme, le débouché quasi exclusif des résineux est la trituration, réalisée à Tarascon par l'entreprise Tembec. Dans les Hautes-Alpes, une plate forme de tri localisé, installée à Veynes, pourrait améliorer la valorisation locale du pin noir. Cependant le marché national et international du bois est actuellement peu favorable à cette valorisation. Le bois-énergie, sous la forme de fabrication de plaquettes est un nouveau débouché qui pourrait aussi se révéler prometteur.

La filière bois énergie se développe dans un contexte de crise énergétique avéré. Elle porte des créations d'emplois, réduit les charges des utilisateurs, ne dégage pas plus de CO² que n'en stockent les arbres au cours de leur croissance. Plusieurs producteurs de bois bûche produisent environ 24 000 tonnes par an. L'offre en bois déchiqueté, principalement destinée aux chaudières collectives, se développe dans quelques secteurs aux portes des Baronnies : trois structures d'approvisionnement se sont installées autour de Dieulefit dans le cadre du pôle d'excellence rurale « pays d'art et de feu » à Vesc (Yvon Tilloy), Bourdeaux (Dufour) et Montjoux (Guy Chastan). A Veynes, dans le cadre du pôle d'excellence rurale « Bois du Haut Pays du Buëch », ONF Energie, filiale de l'O.N.F., assure la gestion et la distribution de plaquettes forestières. Deux propriétaires forestiers de la Haute Vallée de l'Ouvèze alimentent la chaufferie communale de Montauban sur Ouvèze. Aucun de ces producteurs ne bénéficie encore de la certification « Chaleur-Bois-Qualité » basée sur un référentiel A.F.A.Q.



Carte 22 - Filière Bois-énergie sur les Baronnies Provençales

Ces quelques rares initiatives montrent que tout le potentiel du bois-énergie n'est pas valorisé sur le territoire des Baronnies Provençales. Il est vrai que les installations sont rares : une trentaine de chaufferies individuelles et collectives consomment 300 tonnes de plaquettes forestières et 60 de granulés. Il n'y a actuellement que deux chaufferies communales sur le territoire, à Montauban-sur-Ouvèze et à Montjoux. Cependant, on remarque ces dernières années une augmentation significative des projets, notamment privés.

c) Les multiples fonctions de la forêt

■ Forêt et agriculture

- Pastoralisme sous forêt ou sylvo-pastoralisme

90 % des éleveurs ovins pratiquent le pâturage en forêt pendant une grande partie de l'année. Les unités pastorales potentielles portent sur 45000 hectares de forêt à dire d'experts, dont 20000 hectares réellement pâturés par les éleveurs (source : diagnostic de la Charte Forestière et du Plan Pastoral de territoire). L'élevage ovin est un des premiers utilisateurs de la forêt. Les modes de gestion des parcours sont divers, individuels ou collectifs sous la forme des 12 groupements pastoraux sur la Drôme et des 5 sur les Hautes-Alpes. Une grande partie des parcours est utilisée en parcs qui nécessitent des investissements importants mais limitent les contraintes en temps de travail. La fermeture des milieux menace ces espaces pastoraux : la baisse régulière des cheptels diminue leur impact sur leur territoire, et la bonne utilisation des parcours est parfois rendue difficile par manque d'aménagements pastoraux adéquats. Malgré la durée minimum de

pâturage de 120 jours pour l'A.O.C. Banon, le pâturage sous forêt reste peu développé pour les troupeaux caprins.

Dans les Baronnies, le pâturage sous forêt se justifie à plusieurs titres : il permet d'accéder à une ressource fourragère indispensable aux troupeaux extensifs, il entretient les sous-bois et joue un rôle dans la protection contre les incendies. Des travaux ont déjà été engagés pour valoriser conjointement forêt et pastoralisme. Des sites sylvo-pastoraux potentiels ont ainsi été identifiés et ont fait l'objet d'un travail pour une ré-utilisation pastorale. Ils ont permis de conforter voire installer des exploitations agricoles et de créer des bases de discussion pour une gestion partagée par les éleveurs et les forestiers.

- Trufficulture

La production forestière de truffe est en perte de vitesse et est devenue marginale face à celle issue des plantations (trufficulture au sens propre). Les truffières « naturelles » étaient pourtant fortement présentes historiquement sur le territoire, en lien avec une activité pastorale plus importante. Un potentiel de développement existe et ces truffières constituent une part du patrimoine forestier local.

- **La préservation de la biodiversité**

Chaque type de milieu forestier (forêts, landes, landes boisées, pelouses sèches intra-forestières, habitat rocheux, ripisylves) abrite une flore et une faune remarquables souvent protégées par la réglementation (9 sites Natura 2000, réserve biologique domaniale des gorges de la Méouge, Espaces Naturels Sensibles, sites inscrits du défilé des Trente Pas et des gorges d'Ubieux, cf I-2- Un espace naturel riche et diversifié). On constate également la réduction des prairies et des pelouses sèches et la diminution d'espèces remarquables. Les faibles protections dont elles font l'objet ne sont pas à la hauteur de la richesse écologique des forêts des Baronnies Provençales.

- **La gestion de l'eau**

Les forêts RTM plantées au début du XX^e siècle remplissent pleinement leur rôle de stabilisation des versants et de limitation de l'érosion.

Le couvert forestier permet une gestion durable des sols. Il limite l'érosion et les inondations. La forêt favorise l'infiltration des eaux de surface et limite le ruissellement. Elle protège contre les pollutions des nappes.

La gestion de la ripisylve, reconnue dans les contrats de rivière, souligne l'importance de la forêt des rivières dans la protection de l'environnement.

- **La gestion des risques**

La sécheresse, l'aérogénie et la typologie des espèces forestières exposent au risque d'incendie la forêt des Baronnies Provençales. Toutes les communes sont soumises à des obligations de débroussaillage, au demeurant peu respectées. Si le niveau d'équipements en D.F.C.I. est connu précisément et l'aléa de façon

globale, l'analyse précise du niveau de protection est seulement en cours de réalisation sur quelques parties du territoire (secteur de Pierrelongue, plan de massif dans les Hautes-Alpes). La plupart des équipements D.F.C.I. sont réalisés par des propriétaires privés et ne sont pas toujours entretenus. Les risques incendies ne sont généralement pas intégrés dans les documents d'urbanisme des communes. Pour prévenir les risques de glissement de terrains et les inondations, les forêts de montagne plantées au XIX^e siècle, maintenant vieillissantes, doivent être renouvelées pour pérenniser leur rôle de protection (pour plus de précisions, voir II-1-A5- Un territoire soumis aux risques naturels).

■ Les activités traditionnelles

La forêt constitue une ressource de qualité pour tout un ensemble d'Activités de Pleine Nature : randonnées, promenades, circuits pédestres, VTT et équestres. Il existe sur le territoire des Baronnies Provençales un réseau très dense de chemin de petites ou de grandes randonnées. Les plans départementaux de petites randonnées représentent 470 km dans les Hautes-Alpes et 1130 km dans la Drôme. La filière équestre bénéficie de 23 structures et dispose d'un fort potentiel de croissance.

Les activités cynégétiques sont particulièrement importantes. Les espèces les plus chassées sont celles du gros gibier : le sanglier, le chevreuil et le chamois qui progressent rapidement. Les populations de petit gibier sont par contre en régression : lièvre, bécasse des bois, perdrix rouge, lapin de garenne, faisan, pour la plupart liées à des espaces forestiers ouverts ont du mal à se maintenir sur le territoire.

Le ramassage de champignons sylvestres, autre activité très répandue, attire des amateurs de Grenoble et de Marseille, ce qui peut être une source de conflit. Les lactaires, les chanterelles, le tricholome terreux, les morilles, les cèpes et les girolles développent une économie de la cueillette que l'on peut étendre aux plantes aromatiques et à parfum.

B.3 - Une industrie ponctuelle

Les 254 établissements industriels des Baronnies Provençales ne doivent pas faire illusion. Seuls 10 d'entre eux ont plus de 20 salariés. A part quelques unités isolées (Tanner, fabrication de vêtements à Nyons, Derbès Fermeture, fabrication de charpentes à Mollans-sur-Ouvèze, S.P.I.T., fabricant de tuyaux et de vannes en matières plastiques à Taulignan, Tami industries, fabricant de machines spécialisées à Nyons), ce sont essentiellement des entreprises artisanales dans les industries agroalimentaires et de la chimie fine, notamment dans la transformation des plantes aromatiques et à parfum.

Les industries agroalimentaires fabriquent des conserves de qualité, du miel, de l'huile d'olive, des produits à base d'olives, du fromage de chèvre (Picodon, Banon), des jus de fruits, des liqueurs, des biscuits à partir de productions agricoles locales. La fromagerie de Laragne-Montéglin transforme chaque année 700000 litres de lait. La plupart des établissements ont moins de 20 salariés. La production viticole couvre environ 7500 hectares : vins A.O.C. Côtes du Rhône sur quelques communes à l'entrée du territoire, vins de pays des Coteaux des Baronnies sur toute la moitié ouest des Baronnies Provençales.

La chimie fine est l'activité liée aux plantes à parfum et aromatiques qui participent à l'identité du territoire. Les productions de lavandin sur les cantons de Nyons de Buis-les-Baronnies et de Séderon, de lavande sur les cantons de Buis-les-Baronnies, Rémuzat, Rosans et Séderon, mais aussi celle de sauge sclarée sur ces mêmes cantons induisent, au-delà de la distillation par une vingtaine d'unités, des productions de bouquets, de fleurs séchées, de composition d'herbes de Provence, de parfums d'intérieur. Cette activité, également alimentée par les productions cueillies (thym, romarin, lavande, tilleul...), génère des revenus sur

une production que l'on peut qualifier d'identitaire. Le C.F.P.P.A. de Nyons propose d'ailleurs une formation spécialisée dans les techniques de distillation des plantes aromatiques médicinales et à parfum, de 40 à 60 heures, accessible aux élèves d'un Brevet Professionnel Agricole.

Les entreprises les plus importantes sont Bontoux SA à Saint Auban-sur-Ouvèze, les plantes et parfums de Provence à Mollans-sur-Ouvèze, Reynaud à Montbrun-les-Bains.

La lavande, le lavandin et les plantes aromatiques sont à l'origine de nombreuses activités qui marquent le territoire des Baronnies Provençales, routes de la lavande, fêtes de la lavande, maison des plantes aromatiques de Buis-les-Baronnies, réseau Bienvenu à la ferme... sont autant de réalisations qui développent le territoire dans la mesure où la lavande s'assimile à la Provence et à son art de vivre.

Enfin, près d'une dizaine de carrières sont en activités dans le territoire concerné par la projet de Pnr (voir I-1-A2-c) Les carrières et anciennes mines ou indices minéralisés)

B.4 - Vivacité de l'artisanat

1 000 entreprises artisanales représentant environ 1 700 emplois participent activement au développement du territoire, même si la moitié environ seulement est inscrite au registre de la chambre des métiers. Elles relèvent de métiers très divers dans l'alimentation (boulangeries, transformation de produits alimentaires, fabrication de produits laitiers...), la production (fabrications diverses), le bâtiment (plomberie, maçonnerie, menuiserie, serrurerie...), les services (coiffure, soins de beauté, restauration de meubles, décoration...) et les métiers d'art (fabrication d'objets en terre, bois, cuir...). Souvent installées dans de petits villages dont elles constituent l'unique entreprise de production, les entreprises artisanales des Baronnies peuvent se classer en deux grandes catégories :

- Celles qui répondent aux besoins de la vie quotidienne et qui sont les plus nombreux, notamment dans les commerces de bouche et le bâtiment. On les rencontre principalement dans les 7 communes de plus de 1 000 habitants.
- Celles qui exercent une activité artistique et qui participent activement au développement touristique. Elles sont fréquemment installés au cœur du territoire, dans de petites communes.

a) L'artisanat du terroir

C'est dans l'alimentation que les artisans sont les plus nombreux. Mobilisés sur la qualité du terroir, ils utilisent toutes les ressources de l'agriculture locale pour proposer des produits de haut de gamme. C'est pourquoi, ils transforment fréquemment les olives, le tilleul, les plantes aromatiques, le petit épeautre, le lait de chèvre, la truffe pour fabriquer des tisanes, des boissons, des conserves et des fromages. On rencontre par exemple dans les Baronnies Provençales des artisans dans les productions suivantes :

- Fabricants de fromage de chèvres,
- Boulangers et fabricants de biscuits,
- Entreprises de plantes aromatiques et herboristeries,
- Fabricants de nougats, de confiture, de jus de fruits, de liqueurs,
- Confiseurs d'olives, conserves de truffes,
- Charcutiers artisanaux...

Ces artisans animent les nombreux marchés aux saveurs organisés pendant l'été sur tout le territoire. Ils sont valorisés par les Offices de Tourisme. Leurs produits témoignent de la richesse culinaire des Baronnies Provençales.

b) L'artisanat d'art

Les artisans d'art sont fréquemment des néo-ruraux qui ont choisi de s'installer dans les Baronnies Provençales pour exercer leur talent dans un environnement exceptionnel. La réputation des potiers et des céramistes n'est plus à faire dans la Drôme Provençale et le pays de Dieulefit. Mais bien d'autres produits se retrouvent sur les marchés et dans les ateliers à l'occasion de manifestation régulières : fêtes locales, expositions dans les Offices du Tourisme et foires artisanales :

- Fabrication de cadrans solaires et de scourtins,
- Produits cosmétiques et parfums d'intérieur,
- Poteries, céramique et sculptures,
- Produits de décoration, ébénisterie, tapissiers en meubles, création de tissus et de bijoux, travail du cuir,
- Vannerie, peintures, fresques, tableaux.

Ces artisans sont valorisés par les publications des Offices du Tourisme qui les associent aux ressources de leur territoire. Mais leur situation économique est rarement florissante. Les chambres de métiers les accompagnent dans leurs démarches administratives et dans leurs actions commerciales.

B.5 - Faiblesse des services

a) Un commerce de proximité

Le commerce représente une activité importante dans les Baronnies Provençales. Il répond aux besoins d'une population en croissance et représente, en 1999, 1590 emplois soit 13,5 % du total des emplois, en augmentation de 22,6 % depuis 1990. C'est le secteur d'activité qui, avec celui des services à la personne, a créé le plus d'emplois sur cette période. Le commerce de réparation est dominé par les réparations automobiles et de matériel agricole.

En 2004, le commerce et la réparation représentent 540 établissements, 18 % du total. 320, soit 60 % d'entre eux n'ont aucun salarié et 194 moins de 10. Seuls 46 établissements commerciaux ont plus de 10 salariés, aucun de plus de 50.

Le commerce et la réparation de voitures (155 emplois salariés en 2005) dans les communes les plus peuplées et le commerce de gros de matériel agricoles, de boissons et de matériaux de construction (330 emplois) sont bien représentés par quelques entreprises significatives, à l'échelle de la zone :

- Garages Lambert à Laragne-Montéglin,
- Commerce de gros de boissons Mousset SA à Vinsobres,
- Commerce de gros de matériel agricole : Etablissement Chastel à Lazer,
- Commerce de gros de matériaux de construction : Trezzeni à Laragne-Montéglin, Chausson à Nyons, Peuzin à Serres.

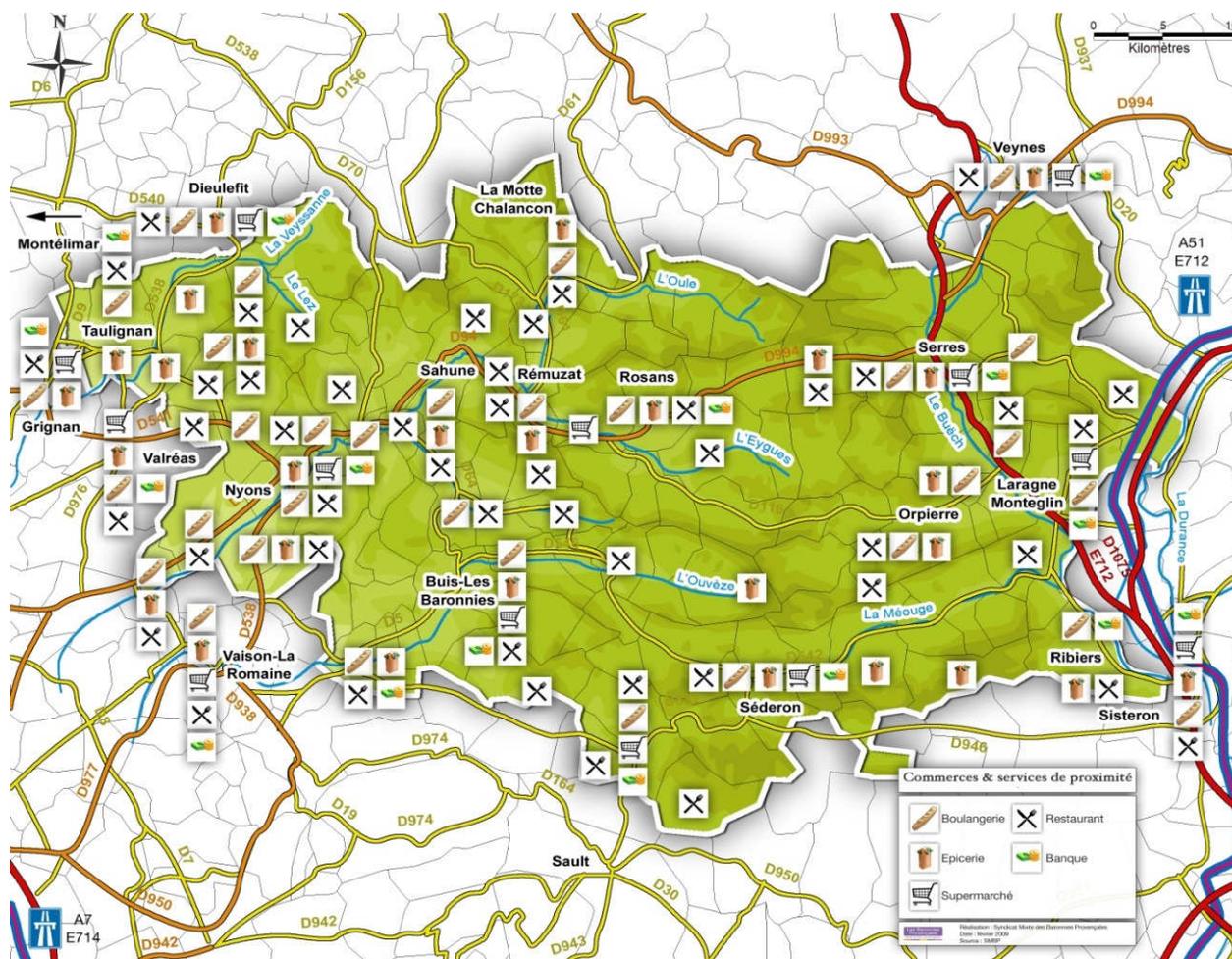
Le commerce de détail, au-delà des petits commerces de proximité, est dominé par les supérettes localisées à Buis-les-Baronnies (Jamale), Laragne-Montéglin (Laralbo et Casino), Nyons (Sanbru, Sundis, Amyc), Serres (Masadia). Ce sont aussi ces communes qui disposent de commerces non alimentaires (quincaillerie, appareils électro-ménagers, pharmacie, combustibles...). La plupart des communes de plus de 200 habitants bénéficient d'un commerce, souvent polyvalent (boulangerie, alimentation générale) qui représentent un millier d'emplois.

Depuis 1999, le secteur du commerce contribue activement à la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire des Baronnies Provençales. Il participe à l'animation des petites villes et à la dynamique territoriale. Il se renouvelle aussi rapidement avec la fermeture de petits commerces alimentaires dans les

communes les moins peuplées et l'ouverture de nouvelles enseignes dans les communes de plus de 1000 habitants, notamment des restaurants, des agences immobilières et des entreprises de conseil en informatique. Les marchés y contribuent favorablement, notamment pendant la saison estivale où ils participent à l'animation du territoire. Les commerces ambulants sont aussi nombreux, notamment au cœur des Baronnies Provençales.

La tendance générale est néanmoins à la concentration des commerces dans ces communes, avec une forte rotation des enseignes et des commerces spécialisés. C'est une nouvelle fois le centre du territoire qui perd régulièrement ses commerces, ce qui induit des déplacements plus longs pour les habitants.

La proximité des villes portes conduit une grande part des habitants à fréquenter leurs grandes surfaces et leurs magasins spécialisés. Dans ce cas, les Baronnies Provençales perdent une partie de leur revenu au bénéfice de ces communes. Le maintien des commerces de proximité, nullement acquis à ce jour, est une des conditions du développement local sur tout le territoire, notamment de son cœur.



Carte 23 - Commerces et services de proximité

b) Un déficit de services à la personne

Les services constituent le premier employeur des Baronnies Provençales avec, en 2006, 1769 établissements, 59,8 % du total dont 57 % sans salarié et 95 % avec moins de 10. Ces entreprises sont en forte croissance de 42 % entre 2000 et 2007. Elles appartiennent à toutes sortes d'activité. Les établissements les plus importants sont des associations qui oeuvrent dans le secteur sanitaire et social.

Les services aux entreprises et aux particuliers représentent dans les Baronnies Provençales 1470 emplois en 1999, 600 pour les premiers et 870 pour les seconds. Entre 1990 et 1999, l'emploi dans les services aux entreprises a augmenté de 19 % et dans les services aux particuliers de 23,3 %.

Les services aux entreprises sont de petites entreprises dans le conseil, l'assistance, le nettoyage que l'on rencontre principalement dans les communes de plus de 1000 habitants. Les plus importantes sont dans le transport de fret : Cotto, Brunet, société de transports Laragnais, déménagements Chastel à Laragne-Montéglin, Transénergie à Lazer... et des bureaux de comptabilité à Condorcet (CVP), Buis-les-Baronnies (CAP Experts), Nyons (CAP Expert, société de comptabilité expertise Alpes-Provence, Nyons expertise Conseil, Next...). Ces entreprises représentent 5,1% des emplois, contre 9,1% dans la Drôme et 6,9% dans les Hautes-Alpes. Cette faible part relative s'explique par le petit nombre d'établissements industriels qui en sont les premiers commanditaires.

Les services aux particuliers représentent en 1999, 7,4 % du total des emplois, pourcentage compris entre celui de la Drôme (9,1 %) et celui des Hautes-Alpes (6,9 %). Les entreprises les plus importantes sont dans le transport de voyageurs (autocars Pinet à Rosans), les banques (la plus importante est la caisse régionale du Crédit Agricole de Nyons). L'hôtellerie et la restauration représentent 300 emplois. La répartition des campings est plus équilibrée sur l'ensemble du territoire. Les services culturels, sportifs et associatifs ne représentent qu'un faible nombre d'emplois.

On constate un réel déficit dans les services à la personne, notamment médicaux, en soins infirmiers, en maisons de retraite, en associations familiales. Il n'existe un service d'aide ménagère à domicile qu'à Ribiers, Laragne-Montéglin, Serres, Curnier, des services de soins infirmiers à domicile à Curnier et Buis-les-Baronnies. Les services à la petite enfance sont également peu représentés.

Ces insuffisances limitent le confort de vie des résidents d'un territoire vieillissant. Elles handicapent la capacité des Baronnies Provençales à pouvoir accueillir de nouveaux habitants ou à relancer la natalité. Elles sont sources de déplacements vers les villes portes.

C - L'économie résidentielle : une approche en termes de revenus

Les Baronnie Provençales dépensent davantage que ce qu'elles produisent. Cet apport net de ressources est la conséquence de la part importante, dans le revenu des ménages, de la dissociation géographique entre les forces productives et les dynamiques de développement. Ce n'est pas parce que cet espace rural produit peu que ses habitants vivent mal. Il bénéficie en effet de revenus qui ne sont pas la contrepartie de sa capacité productive. Dans les Baronnie Provençales, 53 % des revenus ne sont pas des revenus salariaux. C'est un indicateur de dépendance. Le revenu des Baronnie Provençales dépend ainsi largement du poids de la fonction publique. Le territoire bénéficie aussi des Fonds Européens qui participent aux projets locaux compatibles avec les priorités de la politique communautaire de cohésion. Il reçoit également des revenus sociaux dont les retraites sont les plus importants. L'accroissement des déplacements domicile-travail est également un facteur de ressources pour des activités productives exercées en dehors du territoire. Le tourisme enfin, à condition que les touristes ne soient pas des actifs qui habitent et travaillent dans les Baronnie Provençales, représente une part importante du revenu du territoire.

C.1 - Le tourisme, activité motrice

Une partie des revenus des Baronnie Provençales sont ceux des « résidents non recensés » de ceux qui dépensent sans habiter le territoire. Le tourisme en constitue l'illustration la plus visible à certains moments de l'année où la population présente est beaucoup plus nombreuse que la population résidente. Le tourisme constitue une des premières activités du territoire. La capacité d'accueil est importante : les 26 hôtels classés représentant 369 chambres, les 37 campings classés offrant près de 2800 emplacements, les 7033 résidences secondaires qui représentent 29,7 % du total des logements en apportent la preuve. Les capacités d'accueil touristique sont de 16100 lits touristiques, 40 % de la population permanente du territoire. Certes, cette activité est très saisonnière. Plus de la moitié des nuitées est réalisée en juillet-août et le quart au printemps. Les taux d'occupation varient avec la conjoncture économique et le climat. Il n'en demeure pas moins que le tourisme injecte des revenus dont bénéficient la restauration, le commerce, les hébergeurs, les transports, même si le poids des Activités de Pleine Nature, moins marchandes que le tourisme classique, limite les dépenses des touristes probablement inférieures au chiffre national de 80 € par personne et par jour.

Cette attractivité touristique n'est pas sans rapport avec le « panier » de biens des Baronnie Provençales.

Le panier de biens des Baronnies Provençales

Les travaux de B.Pecqueur et A.Mollard ont mis en évidence le rôle de « paniers de biens » dans l'éco-développement des territoires. Dans le cadre du temps long du développement, en lien avec la tradition et la mémoire, par référence au patrimoine et à la culture, certains territoires offrent des « paniers de biens et de services », facteurs de développement local, de réputation et d'attractivité. Les éléments de ce panier sont faciles à identifier dans les Baronnies Provençales. L'huile d'olive et l'olive de Nyons, le tilleul, le picodon, les plantes aromatiques, le vin des coteaux des Baronnies, le miel et l'abricot « orangé de Provence » en sont les éléments agricoles. La qualité de l'environnement naturel, l'offre de pleine nature, la beauté des paysages y participent activement. C'est bien cet ensemble de facteurs matériels et immatériels, de biens publics et de biens privés qui détermine « la rente de qualité territoriale » des Baronnies. La superposition d'indicateurs de qualité des produits et de qualité de l'environnement, appliquée à 34 bassins de vie de Rhône-Alpes, place les Baronnies Provençales en première position pour la qualité de son panier.

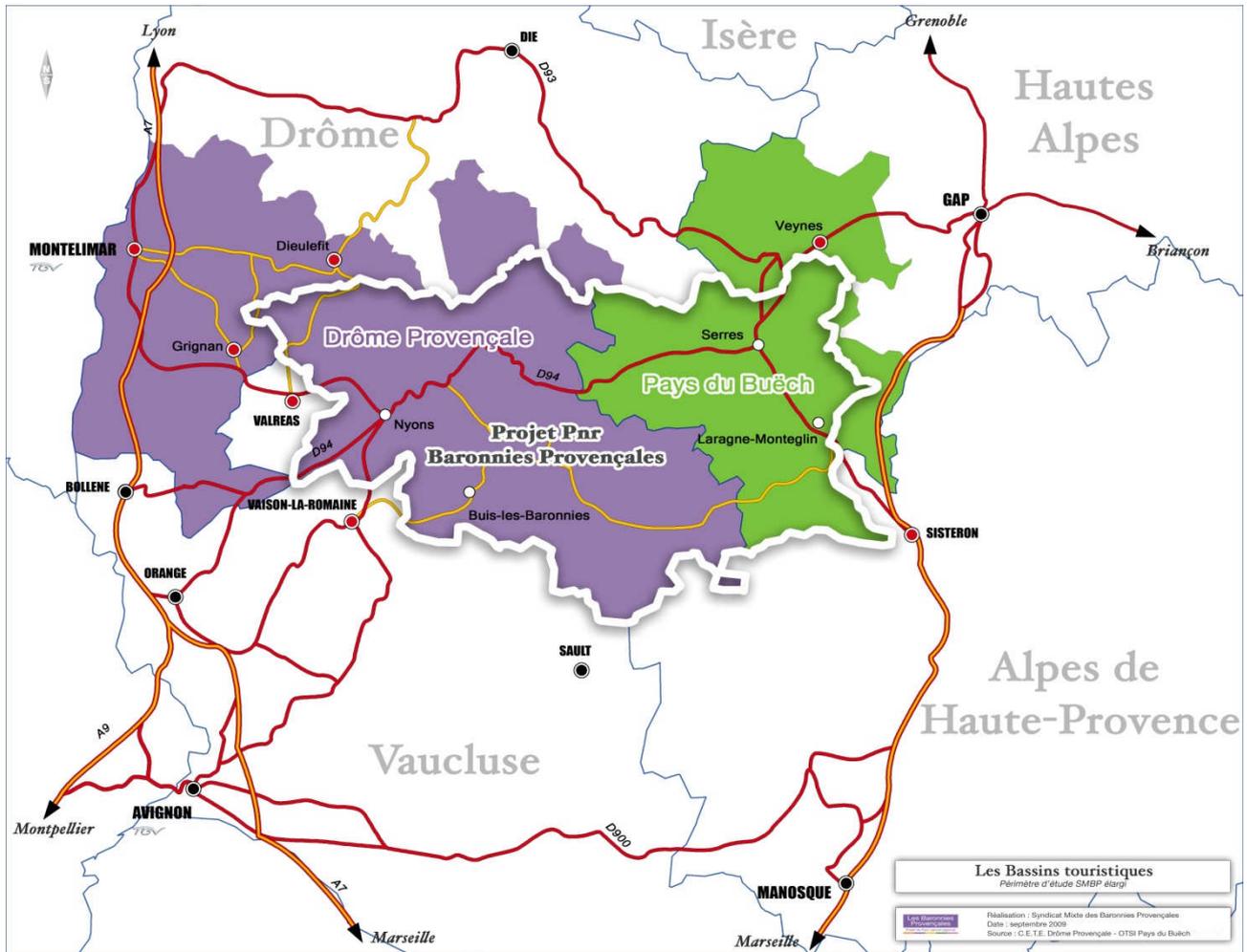
■ Deux bassins touristiques : la Drôme Provençale et le Pays du Buëch

Le périmètre d'étude comprend en partie deux bassins touristiques que sont la Drôme Provençale et le Pays du Buëch.

- Le département de la Drôme se découpe en cinq zones touristiques (Drôme des Collines, Valence et sa région, Royans/Vercors, Vallée de la Drôme/Diois et enfin Drôme Provençale) afin d'offrir une meilleure lisibilité aux visiteurs. Née d'une volonté politique affirmée de réaliser une promotion commune de la destination touristique Drôme Provençale, le Comité d'Expansion Touristique et Economique de la Drôme Provençale se compose actuellement des 155 communes du sud du département de la Drôme. Le Comité est chargé non seulement de la promotion du territoire mais a également pour mission de mener des actions tendant à qualifier l'offre touristique proposée (démarche qualité, préservation et valorisation des paysages, marque collective). Il compte aujourd'hui près de 200 adhérents professionnels individuels qui soutiennent son action et dont le Comité assure la promotion et la représentation.
- De la même façon, le département des Hautes-Alpes est composé de neuf Pays touristiques (Briançonnais, Serre-Ponçon, Champsaur et Valgaudemar, Pays du Guillestrois, Pays des Ecrins, Pays du Buëch, Queyras, Gap-Val Durance, Dévoluy). Comme suite aux préconisations de l'étude de positionnement touristique réalisée en 2007, le Pays Sisteronais Buëch, en collaboration avec les sept Offices de Tourisme³⁴ de son périmètre d'intervention, a développé des outils de communication communs autour d'une marque territoriale « *La Provence des Montagnes* ».

Bien qu'ils ne soient pas dotés d'un document stratégique permettant de guider leurs actions en matière de développement touristique, les départements de la Drôme et des Hautes-Alpes concentrent leurs efforts sur la qualité de l'offre (accueil, hébergement) et, s'appuient sur un positionnement lié au tourisme vert, au développement des Activités de Pleine Nature et de découverte. Les Comités Départementaux du Tourisme de la Drôme et des Hautes-Alpes mettent en œuvre les politiques touristiques des deux départements.

³⁴ OT de Sisteron, la Motte Turriers, Laragne-Montéglin, OTIB Rosans-Orpierre, Serres, Haut-Buëch et Veynes



Carte 24 - Deux bassins touristiques : la Drôme Provençale et le Pays du Buëch

a) Un tourisme patrimonial

L'activité touristique constitue une activité importante des Baronnies Provençales qui bénéficie à d'autres secteurs comme à l'agriculture, à l'artisanat et plus généralement à toute l'économie en contribuant à valoriser l'image de marque du territoire. Son impact est également essentiel en termes de diversification des espaces ruraux, d'aménagement du territoire et de valorisation de l'environnement. Le tourisme propose un panel diversifié d'Activités de Pleine Nature, sportives et culturelles à la population résidente et contribue également à la qualité de vie des habitants des Baronnies Provençales.

■ Une offre diversifiée qui s'appuie sur les richesses du territoire

L'offre touristique ne peut se résumer aux seuls sites ouverts au public. L'attrait du territoire des Baronnies Provençales est avant tout lié à la diversité de ses paysages, à la qualité de ses sites naturels et à la renommée de ses productions locales et de ses savoir-faire. Les principaux facteurs d'attractivité sont liés à l'identité du territoire : les paysages, le climat, les produits du terroir, le patrimoine bâti et naturel. Parmi les

activités touristiques proposées, au-delà des Activités de Pleine Nature exposées dans le paragraphe suivant, on peut relever :

Le thermalisme³⁵, avec la réouverture de l'établissement de Montbrun-les-Bains, « la Station de l'Air Pur » en 1987. Spécialisé dans le traitement des affections des voies respiratoires, l'établissement dispose aussi d'un service de rhumatologie et d'un centre de remise en forme. En 2007, 25452 demi-journées de cures médicales conventionnées et 28432 demi-journées de remise en forme ont été comptabilisées, ce qui représente un total de 1414 curistes. Au total, 53884 demi-journées curistes ont été comptabilisées en 2007 (à partir du mois de mars). Les clientèles sont essentiellement françaises, originaires pour la plupart des régions Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

L'agritourisme se développe avec les exploitations qui s'ouvrent au public dans le cadre de réseaux comme « Accueil Paysan » et « Bienvenue à la ferme » qui proposent des hébergements en gîte, de la restauration et une ouverture aux métiers de l'agriculture (découverte des produits locaux notamment).

Les sites / musées à entrée payante³⁶

La maison des plantes aromatiques et médicinales - Buis-les-Baronnies - 4106 entrées en 2007

Les vieux moulins à huile - Nyons - 4080 entrées en 2007

Le musée de l'olivier - Nyons - 3292 entrées en 2007

Le musée d'archéologie et d'histoire de Nyons et Baronnies - Nyons - 2441 entrées en 2007

Le château d'Aulan - Aulan - 2593 entrées en 2007

Le musée archéologique - Le Pègue - 1553 entrées en 2007

Musée (expositions temporaires) - Laragne-Montéglin - 2211 entrées (de juin à septembre) en 2009

Les sites / musées à entrée non payante

La maison des vautours - Rémuzat - 15993 entrées en 2007

Le musée J-F Layraud - la Roche-sur-le-Buis - 945 entrées en 2007

Ecomusée sur le patrimoine rosanais, terres et gens du Maghreb et des Baronnies - Rosans - 772 visiteurs en 2009 (juillet et août)

Musée privé L'Estanco (voitures et motos anciennes) - Serres - 320 visiteurs en 2008

« Bistrots de Pays »

L'opération « Bistrots de Pays » est une démarche originale mobilisant des commerces indépendants (bistrots, cafés, et autres débits de boissons) dans un projet de pays. Le Bistrot de Pays a pour but, à travers un réseau local d'animation, de contribuer à la conservation et à l'animation du tissu économique et social en milieu rural par le maintien du café de village multiservice de proximité. On compte 9 « Bistrots de Pays » sur le territoire des Baronnies Provençales en 2008.



« Secrets de terroir » en Drôme Provençale³⁷

« Secrets de terroir » est une démarche qualité initiée par la Région Rhône-Alpes permettant à la Drôme Provençale de labelliser des prestations touristiques qui valorisent les savoir-faire locaux. La certification « Secrets de terroir » s'applique aux prestations touristiques dans le respect des exigences fixées dans un référentiel. 7 lieux de production-savoir-faire-dégustation, 2 musées de patrimoine et 2 restaurants sont labellisés « Secrets de terroir » dans les Baronnies Provençales.



Routes et circuits touristiques

³⁵ Sources : Valvital – Montbrun les Bains, Comité Départemental du Tourisme de la Drôme

³⁶ Sources : Observatoires du Tourisme des CDT de la Drôme (bilan touristique 2007) et des Hautes-Alpes (édition 2006)

³⁷ Source : Comité d'Expansion Touristique et Economique de la Drôme Provençale

Il s'agit d'un trajet à suivre le long d'un chemin pittoresque, axé sur une thématique qui relie un certain nombre de sites touristiques et de paysages évocateurs et ouverts aux visiteurs. On distingue sur le territoire :

- La Route touristique des fruits et des vins (Hautes-Alpes),
- La Route touristique des Côtes du Rhône (Drôme Provençale et nord Vaucluse),
- La Route touristique de la Lavande qui traverse le territoire des Baronnies Provençales,
- La Route touristique de l'olivier (Drôme Provençale - Nyonsais),
- Le Circuit touristique des cadrans solaires (Buëch).

Les principaux lieux de visite - sites ouverts au public par bassin touristique

Cf annexe Les principaux lieux de visite - sites ouverts au public par bassin touristique

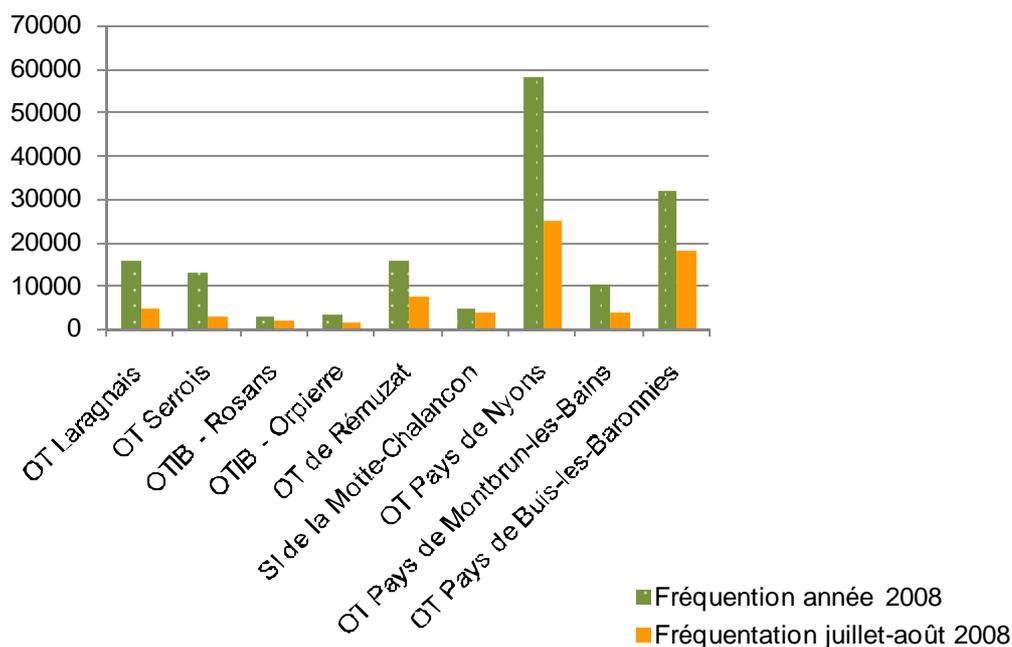
■ Une fréquentation touristique très concentrée sur la saison estivale

Un réseau de 13 Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative assure l'accueil, l'animation et la promotion touristique du territoire. L'Office de Tourisme du Pays de Nyons est classé trois étoiles. 3 Offices de Tourisme sont classés deux étoiles (Buis-les-Baronnies, Montbrun-les-Bains et Serres), 6 OT sont classés une étoile (Laragne-Montéglin, Mirabel-aux-Baronnies, Orpierre, Rémuzat, Séderon et Vinsobres) et 3 Syndicats d'Initiative (La Motte-Chalancon, Rosans et Sahune) complètent le réseau. Les OTSI de la Drôme travaillent en coordination et réseau avec le Comité d'Expansion Touristique et Economique de la Drôme Provençale. Ceux du Buëch sont structurés au sein de « Buëch.com ». Les OTSI de Rosans, Rémuzat et la Motte-Chalancon travaillent en partenariat sur des actions de promotion sous l'impulsion de la Communauté de Communes du canton de Rémuzat.



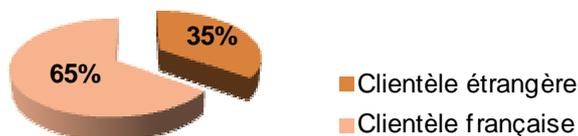
Carte 25 - Les Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative

4 Offices de Tourisme accueillent plus de 10000 visiteurs par an à Nyons (58500), Buis-les-Baronnies (32000), Laragne-Gorges de la Méouge (16000) et Serres (13500).



Graphique 5 - Fréquentation des OTSI en 2008 en nombre de visiteurs

On constate une fréquentation³⁸ en hausse des clientèles françaises de proximité (Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur) et étrangères (Belgique, Pays-Bas, Allemagne, Royaume-Uni), notamment lors de la saison estivale mais également en avril, mai, juin et novembre.



Graphique 6 - Répartition des clientèles françaises et étrangères

Source : Répartition des clientèles françaises et étrangères est une estimation réalisée à partir des nuitées comptabilisées dans les hébergements marchands observés par les CDT Drôme et Hautes-Alpes

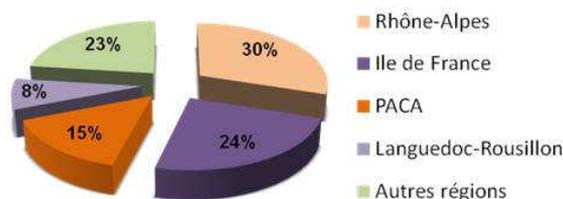
■ Profil du touriste³⁹

Pendant la saison estivale (juillet et août), la clientèle est familiale et pratique des Activités de Pleine Nature : promenades, baignades, rencontres (marchés, visites de villages...). Hors saison estivale la clientèle est sportive (couples ou groupes d'amis) et pratique la randonnée pédestre ou équestre, le VTT, le cyclo l'escalade ou le vol libre. De juin à septembre la clientèle dite « senior » est à la recherche de bien-être

³⁸ Sources : Observatoires CDT 26 et 05

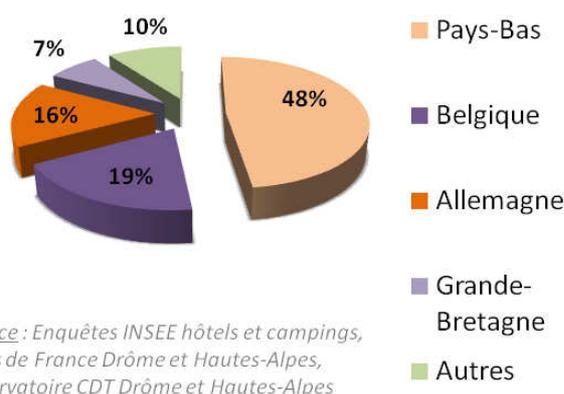
³⁹ Sources : CDT 26, Etude de positionnement touristique du Pays Sisteronais Buëch (2007)

et d'art de vivre. Les trois thématiques qui jouent un rôle majeur dans l'attractivité touristique du territoire sont les sports et Activités de Pleine Nature, la recherche de bien-être et l'art de vivre. 65 % de la clientèle est française (Rhône-Alpes, Ile de France, Provence-Alpes-Côte d'Azur) et 35 % étrangère (Pays-Bas, Belgique, Allemagne).



Source : SOFRES - SDT 2006
 Les caractéristiques des séjours personnels des français dans la Drôme et les Hautes-Alpes (en nuitées)

Graphique 7 - Origine des clientèles françaises



Source : Enquêtes INSEE hôtels et campings, Gîtes de France Drôme et Hautes-Alpes, observatoire CDT Drôme et Hautes-Alpes

Graphique 8 - Origine des clientèles étrangères

■ **L'image véhiculée par les documents de promotion : la nature et l'éveil des sens**

Les documents d'appel touristique mettent en avant la qualité paysagère, sa flore et sa faune, sa diversité et son caractère. La « nature » a une part entière dans la destination touristique que ce soit pour la contemplation ou la pratique des sports de Pleine Nature.

Les différentes brochures s'accordent sur le concept de « l'éveil des sens » où l'accent est tout particulièrement mis sur les odeurs et le goût appréciés à travers la gastronomie, les produits du terroir, et les plantes aromatiques et médicinales.

Dans les Baronnies Provençales, le touriste est ainsi invité à assouvir sa soif de grands espaces de nature et de liberté à travers la vue de grandes étendues paysagères, des randonnées et les odeurs des produits locaux en visitant des distilleries et les sentiers thématiques. C'est l'envie d'un bol d'air en toute sérénité.

	Atouts	Faiblesses
Internet	<p>Nombreux sites Internet de prestataires faisant la promotion de leur filière.</p> <p>Sites Internet des OT/SI, CDT, Comité d'Expansion Touristique et Economique de la Drôme Provençale, présentant les sites touristiques (sports de nature, patrimoine culturel, lieux de visite), les différents hébergements et restaurants et contacts de prestataires des Baronnies Provençales.</p> <p>Site Internet « La Provence des Montagnes » regroupant les OTSI du Pays Sisteronais Buëch.</p>	<p>Pas de sites Internet spécialement dédiés à la promotion et à la commercialisation de produits touristiques sur le territoire des Baronnies Provençales.</p>
Editions	<p>Nombreux dépliants et brochures réalisés par les prestataires et acteurs du territoire sur leur périmètre d'intervention.</p> <p>Guide de présentation de l'offre sports de nature - saveurs et senteurs - sites, patrimoine et artisanat en Drôme Provençale réalisé par le Comité d'Expansion Touristique et Economique de la Drôme Provençale.</p> <p>Brochure « La Provence des Montagnes » présentant sites touristiques, lieux de pratique d'APN et contacts des différents prestataires.</p>	<p>Absence de document de présentation de l'offre touristique à l'échelle des Baronnies Provençales.</p>

Une communication qui porte à confusion

La confusion règne au sein du territoire d'étude. Les documents d'appel intercommunaux se positionnent chacun comme des destinations distinctes, non intégrées dans de vraies destinations touristiques qui ne correspondent pas à des découpages administratifs et encore moins à des découpages de communautés de communes. Il ressort de cette démarche un effet-catalogue duquel le touriste ressort sans vraiment comprendre l'essence et la spécificité d'un lieu par rapport aux autres, et les liens qui unissent ces lieux et qui ensemble forment une destination singulière et attractive. A tous les échelons, une nouvelle stratégie de communication s'impose en tenant compte de la bonne répartition des tâches entre les organismes et en privilégiant une démarche de marketing territorial.

Une commercialisation insuffisante

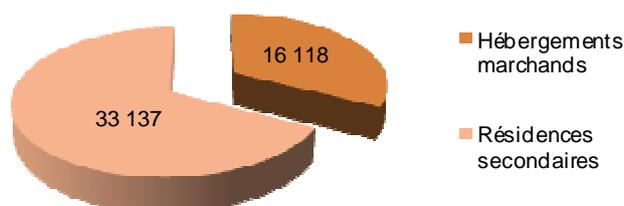
Dans les différentes brochures éditées par les Offices de Tourisme, il y a peu de propositions de séjours tout compris. Seules apparaissent quelques propositions de produits week-end de la part de prestataires mais rarement avec une offre complète : hébergement + restauration + activités. Le Pays du Buëch fait figure d'exception avec des séjours thématiques « Pleine nature », « Découverte et bien-être », « Rando-patrimoine » ou encore « Retrouvance sur les chemins des villages disparus ». Pourtant un grand nombre de visites de caveaux, de fermes, de champs de lavande, etc. sont proposées, et de nombreux syndicats et associations sont spécialisés dans un domaine (vignerons, etc.). A cela, des routes thématiques structurées, telles que les Routes de la Lavande ou encore la Route de l'Olivier, mais sont trop peu valorisées par les brochures touristiques.

■ L'hébergement touristique⁴⁰

La capacité d'accueil touristique dans les Baronnies Provençales est de 49255 lits dont 33 % marchands répartis de la façon suivante :

Nombre d'établissements	Type d'établissements	Capacité d'accueil touristique
26	Hôtels classés	369 chambres
37	Campings classés	2789 emplacements
3	Résidences de tourisme	140 lits touristiques
14	Hébergements collectifs	2053 lits touristiques
686	Meublés classés et/ou labellisés	2994 lits touristiques
66	Chambres d'hôte labellisées	474 lits touristiques
53	Gîtes d'étape/séjour/enfant	935 lits touristiques

Note : ne sont représentés sur les figures ci-dessous essentiellement les établissements classés et/ou labellisés.



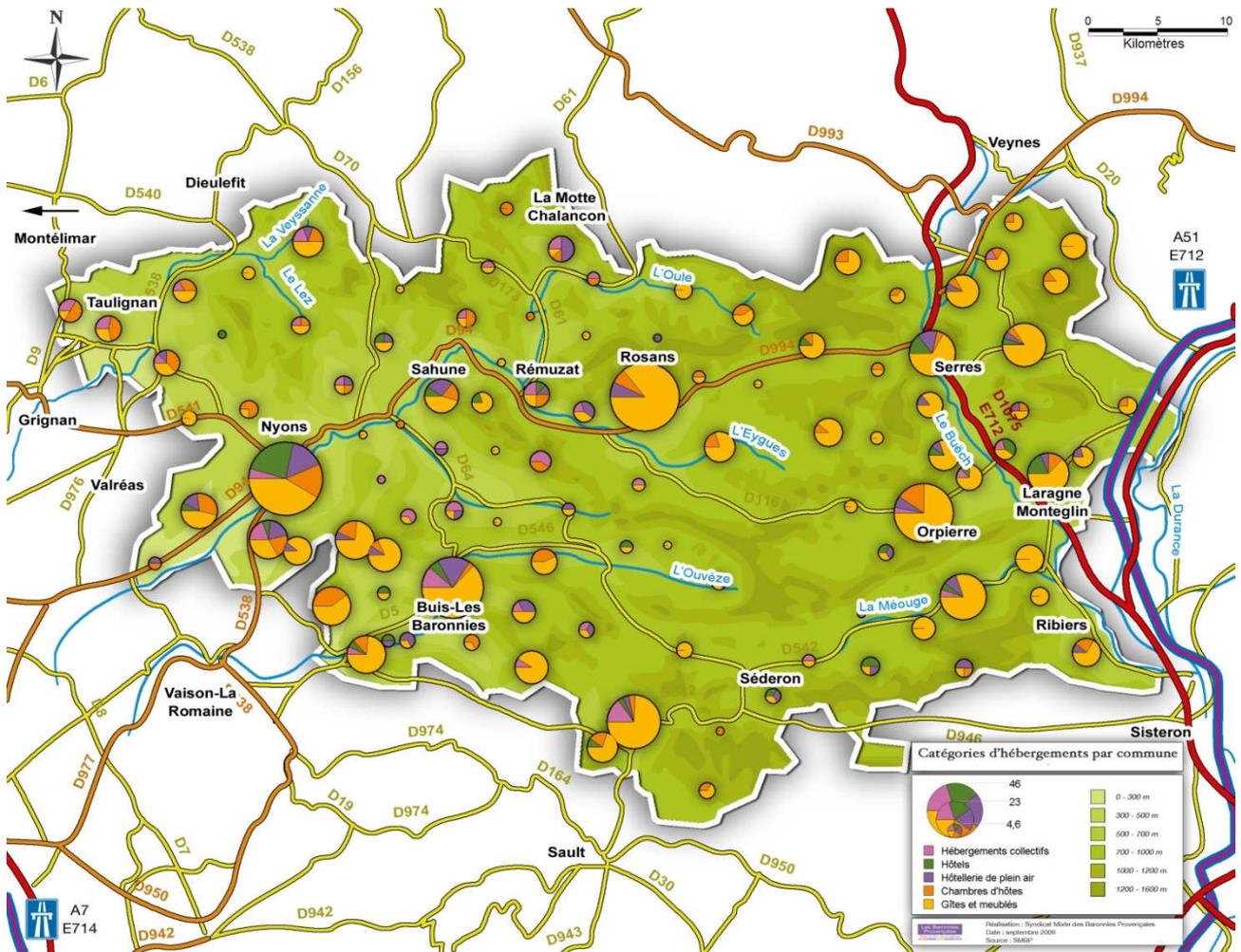
Graphique 9 - Capacité touristique d'accueil (en nombre de lits touristiques)

La Drôme Provençale représente 37 % des lits de la Drôme, et se positionne comme la première destination d'accueil du département. En termes de capacité, l'hôtellerie de plein air regroupe plus de la moitié des lits marchands. La Drôme Provençale concentre 46 % des résidences secondaires du département, dont 19 % sont détenues par des étrangers, Belges et Suisses notamment.

Les Pays du Buëch rassemblent 5,5 % du total des lits touristiques des Hautes-Alpes, et se positionnent au sixième rang départemental en termes de capacité d'accueil sur 9 bassins touristiques. Les modes d'hébergements marchands ne représentent que 12 % du total de l'hébergement et 35 % du total des lits du territoire. Les Pays du Buëch sont très fortement marqués par le phénomène non-marchand avec près de 88 % de résidences secondaires, soit 65 % du total des lits.

L'hôtellerie de plein air prédomine en matière de capacité d'accueil touristique marchande sur l'ensemble du territoire. Cette offre est plus particulièrement développée entre Nyons et Buis-les-Baronnies ainsi qu'autour d'Orpierre, Serres et Laragne-Montéglin avec une majorité de campings classés trois ou quatre étoiles. L'offre de meublés de tourisme, gîtes et chambres d'hôtes, également importante sur le territoire, est caractéristique des espaces ruraux. Par contre, l'offre est relativement faible en résidences de tourisme, hébergements collectifs et hôtels. Le nombre d'établissements bénéficiant de la marque collective « Qualité Tourisme », reconnue au plan national, est modeste.

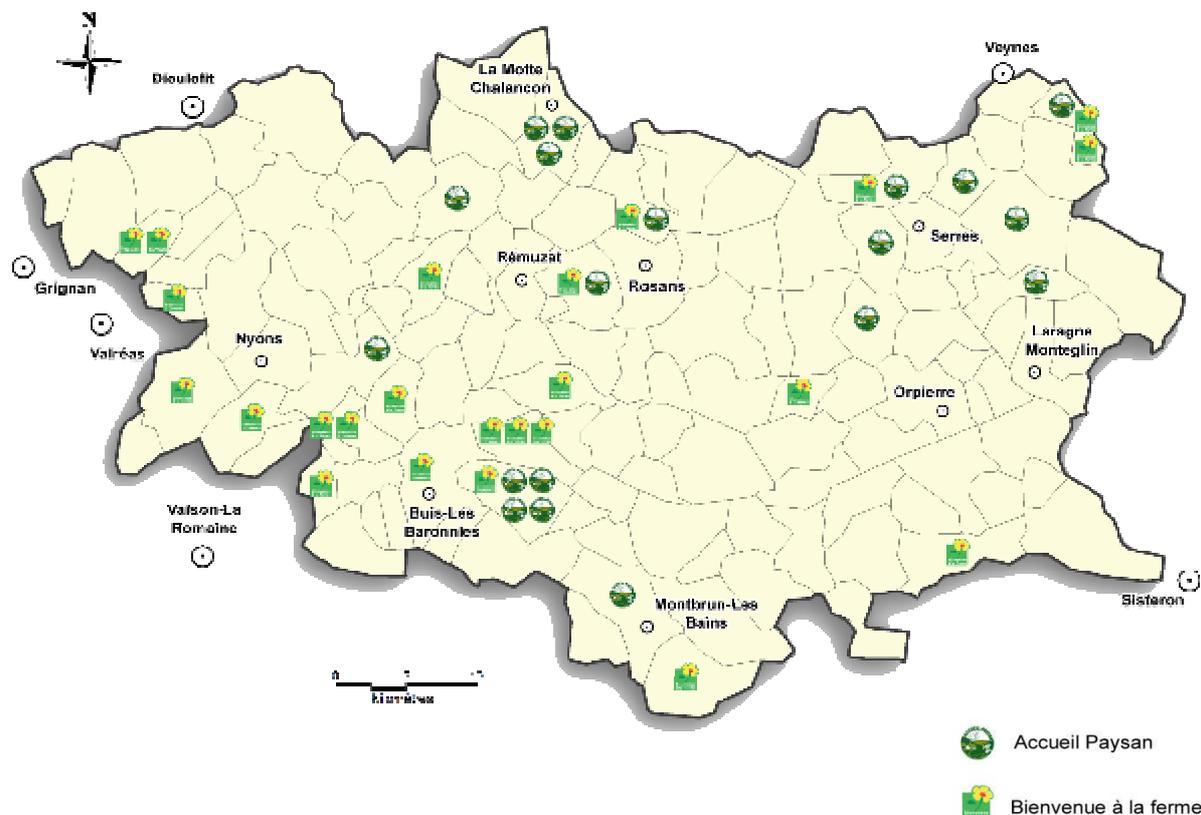
⁴⁰ Sources : Observatoires des CDT 26 et 05, INSEE, Direction du Tourisme – Capacité des communes en hébergement touristique au 1^{er} janvier 2008



Carte 26 - Catégories d'hébergements par commune

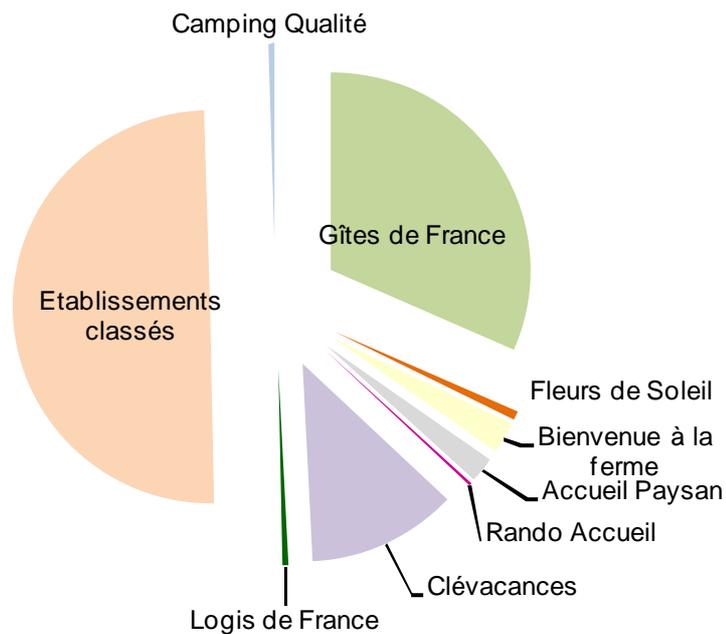
■ Les labels touristiques en milieu rural

L'offre d'hébergements, répartie de manière diffuse sur le territoire, se regroupe majoritairement autour des marques « Gîtes de France » et « Clévacances ». 286 établissements sont labellisés « Gîtes de France » et 111 « Clévacances ». Le nombre de structures agritouristiques, labellisées « Bienvenue à la ferme » ou « Accueil Paysan » demeure également important et représente 43 établissements.



Carte 27 - Structures agritouristiques "Bienvenue à la ferme" et "Accueil Paysan"

Dans cette offre d'hébergements, 6 chambres d'hôtes bénéficient du label « Fleurs de Soleil », 2 établissements « Rando Accueil » et 2 campings « Va Natura ». Plusieurs prestataires des Baronnies Provençales se sont regroupés en association pour réaliser une promotion commune. L'association « Camper en Drôme Provençale » regroupe 20 campings de différentes catégories ayant comme valeur commune un accueil familial. L'association « Au fil du Buëch » fédère les prestataires touristiques, contribue à la préservation des sentiers de randonnée et veille à la pérennité de l'accueil dans le cadre d'une Charte signée par tous les adhérents. « Au fil du Buëch » regroupe 35 structures (chambres d'hôtes, gîtes d'étape et ruraux, auberges, campings...), présentant une capacité d'environ 500 lits touristiques. L'association est initiatrice de publications, de topoguides, créatrice de produits touristiques « tout compris », itinérants ou à thème, coorganisatrice d'évènements locaux et porteuse de projets de formations : 27 établissements situés sur le périmètre d'étude font partie de l'association « Au fil du Buëch ».



Graphique 10 - Etablissements classés et/ou labellisés

Label « Tourisme et handicap »

Ce label apporte une garantie d'un accueil adapté aux besoins des personnes à mobilité réduite. En dépit de plusieurs hébergements, seul l'Office de Tourisme de Serres est titulaire du label « Tourisme et Handicap ».

b) Sports et Activités de Pleine Nature

L'article 50-1 de la loi du 16 juillet 2004 les distingue comme étant les sports qui « s'exercent dans des espaces ou sur des sites et itinéraires qui peuvent comprendre des voies, des terrains et des souterrains du domaine public ou privé des collectivités publiques ou appartenant à des propriétaires privés, ainsi que des cours d'eau domaniaux ou non domaniaux ». A la lecture de cet article, il n'est donc pas possible de proposer une typologie exhaustive des sports de nature. En pratique, on entend par « sports de nature » l'ensemble des activités aériennes, nautiques, terrestres ou souterraines, encadrées ou non, se déroulant en milieu naturel. Il est à noter que ces activités peuvent être pratiquées par des individuels, en famille, en groupe, par des associations ou clubs sportifs, etc., dans un contexte de loisirs ou touristique.

Le territoire des Baronnies Provençales, avec sa topographie variée de moyenne montagne, la richesse de sa nature et de son patrimoine ainsi que par sa faible densité de population est un terrain privilégié pour le développement et la pratique des activités sportives et de loisirs en lien avec la nature. Ainsi, le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales a été retenu, en qualité de territoire pilote, au « programme de développement solidaire et durable des Activités de Pleine Nature et du tourisme sportif en milieu rural de montagne » lancé dans le cadre de la politique volontariste de développement des zones de montagne de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. A ce titre, un diagnostic territorial précisant la localisation et la structuration des Activités de Pleine Nature a été réalisé sur le périmètre d'étude. La démarche a pour finalité l'élaboration d'un projet de développement local à partir des Activités de Pleine Nature, s'inscrivant dans les dynamiques supra territoriales et mobilisant l'ensemble des partenaires concernés. Le Conseil Général de la Drôme a conduit en partenariat avec le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales une étude

de positionnement stratégique, dont l'objectif était de définir une stratégie opérationnelle de développement basée sur les sports et Activités de Pleine Nature sur le périmètre de projet de Parc naturel régional.

■ Un engouement croissant pour pratiquer des sports et Activités de Pleine Nature dans les Baronnies Provençales

Les Baronnies Provençales sont un territoire propice à la pratique des Activités de Pleine Nature attirant des clientèles en provenance de Lyon, Marseille, Grenoble, Gap, Valence et Sisteron. Les principaux atouts de ce territoire sont dans la qualité de l'environnement, la beauté et la variété des paysages, la richesse des sites, des territoires à caractère sauvage peu fréquentés, un climat exceptionnel et des prestataires dynamiques. La pratique d'Activités de Pleine Nature figure parmi un des principaux facteurs d'attractivité des Baronnies Provençales : la randonnée et la promenade représentent 30% des séjours et les activités sportives de loisirs 20%.

■ Rôle et missions des acteurs intervenant dans le domaine des sports et activités de nature

STRUCTURES	MISSIONS
Comité Départemental de la Randonnée Pédestre des Hautes-Alpes	<ul style="list-style-type: none"> -Gestion des 1800 km de sentiers GR du département -Balisage, entretien et veille des itinéraires effectués par 60 baliseurs officiels bénévoles -Promotion des GR et PR par la création de topoguides (éditions FFRP) -Requalification des itinéraires GR -Assistance au Conseil Général 05 dans la structuration de la filière randonnée (expertise et appui méthodologique à la mise en place du PDIPR)
Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de la Drôme	<ul style="list-style-type: none"> -Aménagement et gestion des itinéraires de randonnées en collaboration avec les associations -Formation des animateurs bénévoles et des licenciés -Projets de développement <ul style="list-style-type: none"> Promotion et valorisation de la randonnée sur le terrain par l'organisation d'actions
Conseil Général des Hautes-Alpes	<ul style="list-style-type: none"> -Elaboration du PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) -Réalisation du Plan Départemental des Itinéraires de Randonnée motorisée -Mise en place du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature avec le concours de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature -Promotion du département avec le CDT
Conseil Général de la Drôme	<ul style="list-style-type: none"> -Elaboration du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée -Réalisation du Plan Départemental des Itinéraires de Randonnée motorisée -Mise en place du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature avec le concours de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature -Promotion du département avec le Comité Départemental du Tourisme
Comités Départementaux du Tourisme de la Drôme et des Hautes-Alpes	<ul style="list-style-type: none"> -Mise en œuvre de la politique touristique du département -Suivi et coordination du schéma départemental de développement touristique avec l'ensemble des partenaires touristiques -Formation, développement des équipements touristiques -Elaboration, promotion des produits touristiques -Relations avec la presse -Mise en place de stratégies marketing
Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports de la Drôme et des Hautes-Alpes	<ul style="list-style-type: none"> - Intervention en matière de conseil, d'expertise et d'évaluation afin d'organiser et de promouvoir la pratique des sports de nature dans une logique de développement durable
Comités Départementaux Olympiques et Sportifs de la Drôme et des Hautes-Alpes	<ul style="list-style-type: none"> -Sauvegarde et développement des valeurs de l'olympisme -Contribution à la défense et au développement du patrimoine sportif départemental -Collaboration avec DDJS et Conseil général pour la mise en place de la politique sportive départementale Œuvre pour la promotion et le développement du sport dans leur région
Comité d'Expansion Touristique et Économique de la	<ul style="list-style-type: none"> -Coordination de la politique de développement touristique du territoire par des actions de promotion, communication -Mise en place d'actions de qualification de l'offre touristique

STRUCTURES	MISSIONS
Drôme Provençale	(démarche qualité, préservation et valorisation des paysages, marque collective, etc.)
Communauté de Communes	Politique de développement touristique : promotion, animation, accueil dans la majorité d'entre elles
Offices de Tourisme/ Syndicats d'Initiative	-Accueil -Information -Promotion touristique du territoire -Mise en œuvre de la politique locale du tourisme -Mise en réseau des acteurs du tourisme -Animations -Observation -Veille
Espace Randonnée des Pays du Buëch -	Syndicat Mixte Intercommunautaire des Activités de Randonnée -Gestion, animation et promotion de l'espace randonnée des Pays du Buëch -Développement d'itinéraires de randonnées non motorisées
Socio professionnels	Animation - Commercialisation
Associations et Clubs sportifs	Animation, organisation et accompagnement

L'offre activités et sports de nature est le fait d'un grand nombre de structures et d'acteurs aux caractéristiques et objectifs diversifiés.

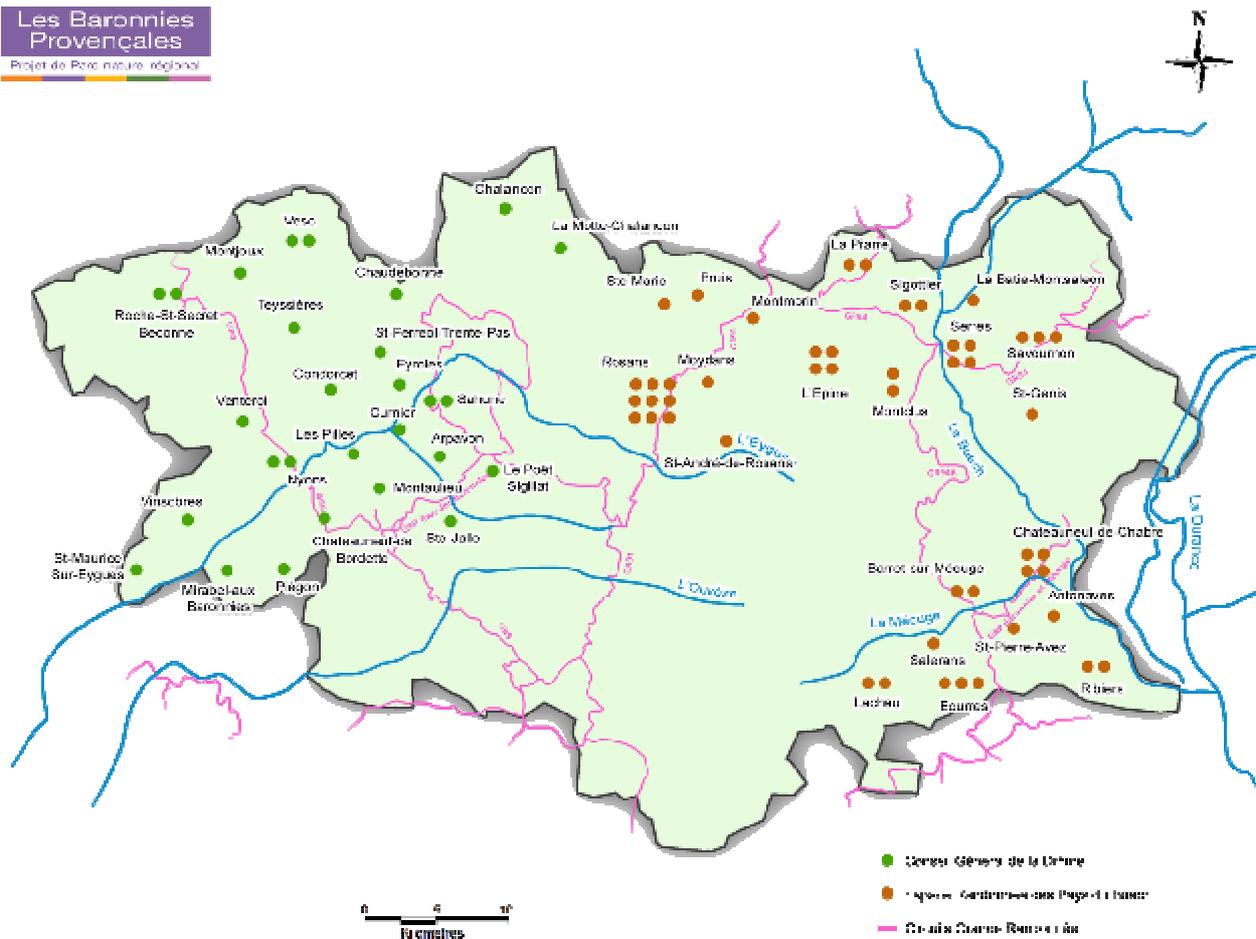
■ Les activités en milieu terrestre sont les plus nombreuses

La randonnée est considérée ici au sens large où toutes les modalités de parcours sont entendues (à pied, à vélo, à cheval). Cette forme de pratique sportive douce prend deux formes principales : itinérante et à la journée. Potentiellement, les itinéraires sont quasiment infinis dans la mesure où le réseau de chemins est très important. Toutefois, seuls les itinéraires qui ont fait l'objet d'une labellisation ou qui sont répertoriés comme tels par des institutions (collectivités territoriales, fédérations sportives, etc.) sont pris en considération. Le



territoire des Baronnies Provençales bénéficie d'un réseau de sentiers pédestres dense puisqu'il est parcouru par trois chemins de Grande Randonnée (GR9, GR91, GR4), un chemin de Grande Randonnée de Pays (GRP) « Tour des Baronnies » ainsi que par 15 itinéraires de Promenades et de Randonnées (PR) ; l'ensemble de ces itinéraires étant labellisés par la Fédération Française de Randonnée Pédestre. A cet état des lieux, il faut rajouter les 28 boucles de randonnée pédestre mises en place par le Conseil Général de la Drôme sur la partie drômoise du périmètre et souligner l'importance du Syndicat Mixte Intercommunautaire des Activités de Randonnées non motorisées « Espace Randonnée des Pays du Buëch » qui entretient plus de 1000 km de sentiers pédestres sur la partie Haut-Alpine des Baronnies Provençales.

Le territoire dispose également d'une offre originale de sentiers thématiques en lien avec le patrimoine naturel et culturel autour de la géologie, l'astronomie, la découverte de la faune et de la flore, le patrimoine culturel, etc. répertoriés et mis en valeur par les associations locales et les clubs sportifs. A ce titre, les accompagnateurs en montagne contribuent à la découverte et à la compréhension du territoire en proposant des randonnées pédestres thématiques accompagnées.



Carte 28 - Points de départ de randonnées pédestres

Le vélo

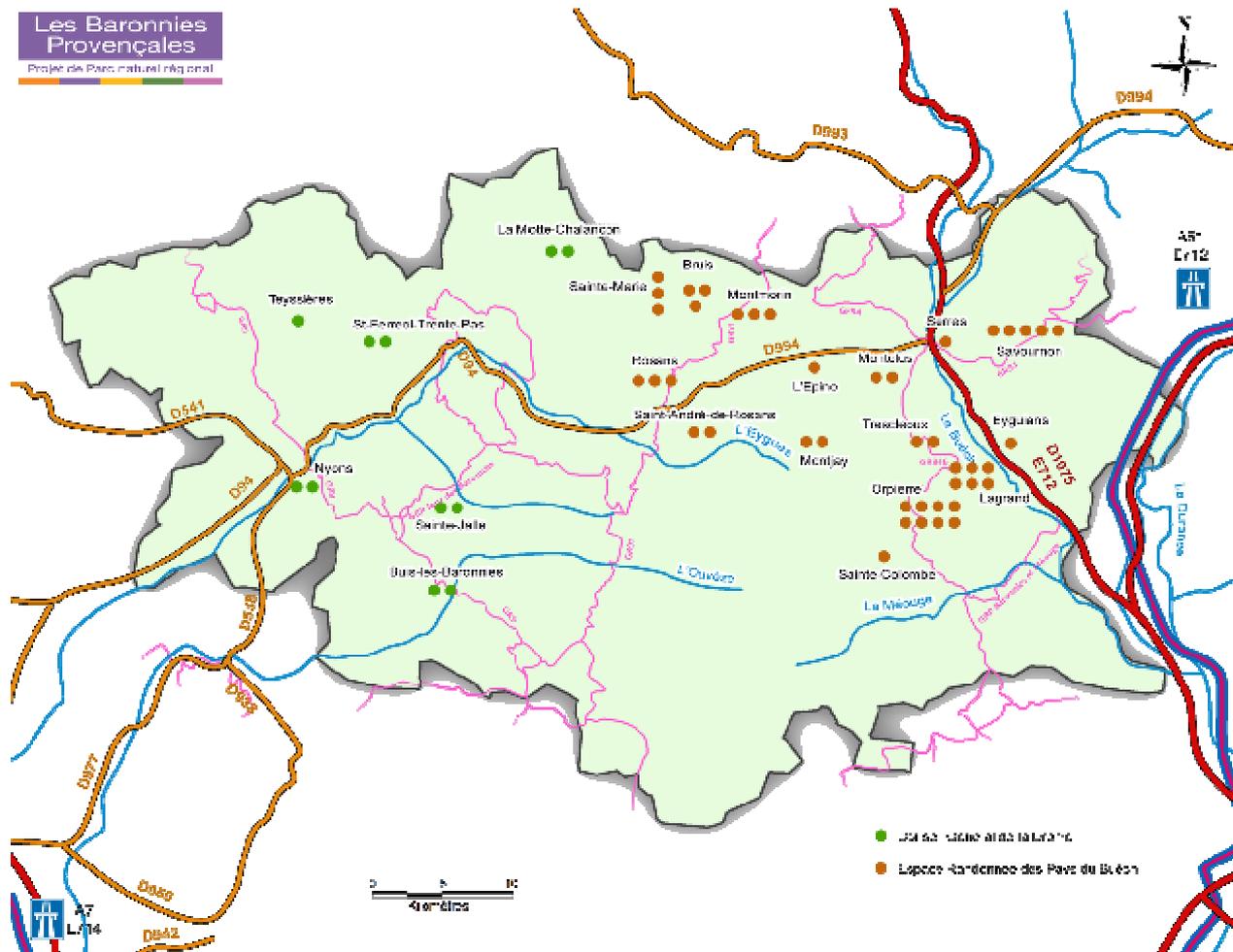
Le territoire bénéficie d'un important réseau de sentiers de Vélo Tout Terrain (VTT) avec deux espaces labellisés par la Fédération Française de Cyclisme :

- L'espace VTT-FFC Buëch-Sisteronais, troisième espace VTT au niveau national, qui propose près de 1500 km de sentiers VTT balisés par l'Espace Randonnée des Pays du Buëch
- L'espace VTT-FFC Drôme Provençale qui comprend 1000 km de sentiers balisés par le Conseil Général de la Drôme et l'association « Drôme à VTT ».



La Grande Traversée des Préalpes à Vélo Tout Terrain (VTT) « Les Chemins du soleil », labellisée par la Fédération Française de Cyclisme, traverse également les Baronnies Provençales. Il s'agit de randonnées itinérantes mises en place par l'association la Grande Traversée des Alpes, représentant 850 km de chemins balisés et regroupant une trentaine d'hébergements adaptés à l'accueil de Vétélistes (point accueil, point lavage, renseignements, location...). Deux parcours sont proposés : de la vallée du Rhône aux Alpes du Sud (Valence - Gap - Sisteron - Digne-les-Bains) et du Vercors à la Provence (Grenoble - Sisteron - Digne-les-Bains). De nombreux évènements liés à la pratique du VTT sont organisés sur le territoire (Raid VTT Les Chemins du Soleil, La Buiscyclette, La Préalpine VTT dans les Pays du Buëch, etc.). Au-delà des

circuits de randonnées VTT, les Baronnies Provençales, par leur proximité avec le Mont Ventoux, attirent de nombreux adeptes du cyclotourisme. Le département de la Drôme a défini un réseau de circuits, notamment en Drôme Provençale, et mis en place une signalisation spécifique : la Drôme à vélo. De la même manière, l'Espace Randonnée des Pays du Buëch a mis en place 18 parcours de randonnées cyclo sur la partie haute-alpine du périmètre du projet de Parc naturel régional. Enfin, plusieurs projets de voies vertes/vélo routes sont en cours de réalisation ainsi qu'un projet de coopération interterritoriale autour du vélo dans le cadre du programme européen LEADER avec les Groupes d'Action Locale des Pays « Une Autre Provence » et « Sisteronais-Buëch », et avec le Syndicat d'Aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux et le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales.



Carte 49 - Points de départ des sentiers VTT

Les activités équestres

En ce qui concerne les itinéraires de randonnées de tourisme équestre, deux interlocuteurs interviennent dans les Baronnies Provençales : l'association « Drôme à cheval » et l'Espace « Randonnée des Pays du Buëch ». En collaboration avec le Conseil Général de la Drôme et le Comité Départemental du Tourisme de la Drôme, l'association « Drôme à cheval » organise le balisage d'un réseau de sentiers, rassemble 20 structures équestres (centres ou fermes équestres) et



Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

Il est important de noter que depuis la loi du 22 juillet 1983, le département bénéficie de compétences particulières et intervient dans le domaine des sports de nature, notamment à travers l'élaboration du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) qui permet de protéger les chemins ruraux et de favoriser la découverte des sites naturels et paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée tout en garantissant la continuité des itinéraires.

Pour figurer dans ce plan, les voies et chemins d'accès doivent faire l'objet d'un conventionnement avec les propriétaires, ce qui permet de déterminer les conditions d'accès et d'utilisation des sites concernés. Par ailleurs, les chemins doivent également faire l'objet d'une délibération de la commune sur laquelle se situe l'itinéraire.

■ Département des Hautes-Alpes

Le département des Hautes-Alpes ne possédait pas jusqu'à présent de PDIPR. En vue de son élaboration, le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre des Hautes-Alpes (CDRP) apporte un appui technique au Conseil Général des Hautes-Alpes. A ce titre, une commission locale randonnée est créée par pays touristique au sein du département dont la commission locale randonnée Buëch. Cette dernière, composée des élus, techniciens de Syndicats Mixtes, agents ONF, OTSI, accompagnateurs en moyenne montagne, associations d'hébergeurs et usagers, a pour vocation de proposer un inventaire d'itinéraires selon des grilles clairement définies pour une inscription au PDIPR. En parallèle, un Comité Technique Départemental de la randonnée, constitué du Conseil Général, du Comité Départemental du Tourisme, et du CDRP ainsi que des experts techniques (Parc National des Ecrins, Jeunesse et Sports, etc.), a pour rôle d'assurer un suivi technique, et d'établir une sélection finale des itinéraires. Il est important de souligner qu'une Charte de signalétique et de balisage a été mise en place au niveau du département des Hautes-Alpes dans l'objectif d'avoir un modèle unique de panneaux de signalétique.

Sources : Comité Départemental de la Randonnée Pédestre, Conseil Général des Hautes-Alpes

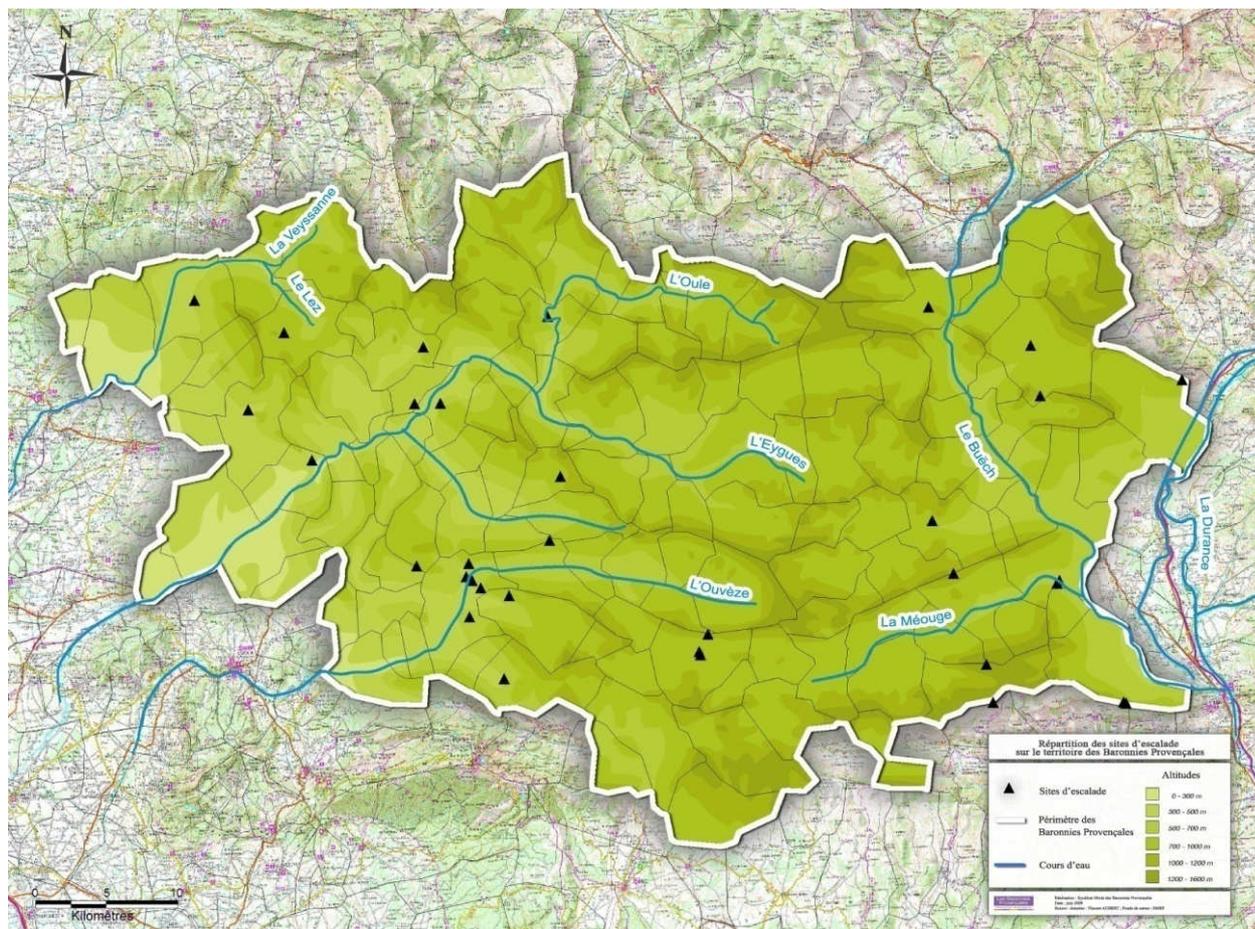
■ Département de la Drôme

Le PDIPR a été adopté par le département de la Drôme en juillet 2002 où 5 373 Km chemins ruraux sont inscrits et protégés. Dans le cadre du PDIPR, le département de la Drôme s'est engagé dans le conventionnement systématique avec les propriétaires privés afin d'obtenir les accords de passage et entretient l'ensemble du réseau dédié aux activités de randonnées non motorisées.

Source : Conseil Général de la Drôme

L'escalade figure parmi une des premières Activités de Pleine Nature pratiquées dans les Baronnies Provençales. Le climat méditerranéen tempéré par l'altitude favorise la pratique de cette activité avec une saison d'escalade étendue qui se déroule de mars à novembre. Le territoire compte 22 sites d'escalade (conventionnés FFME⁴¹) avec près de 1500 voies équipées, dont deux sites phares de renommée internationale que sont Orpierre et Buis-les-Baronnies.

⁴¹ Fédération Française de Montagne et d'Escalade



Carte 29 - Sites d'escalade FFME

Site d'escalade d'Orpierre

La commune d'Orpierre en partenariat avec l'association « Orpierre-Val de Méouge escalade » a réalisé un aménagement global du site incluant accueil au village, parking, signalétique, sentiers d'accès, équipement des voies, sécurisation des rochers avec des actions de promotion et de communication. L'équipement des voies a été conçu pour favoriser l'apprentissage et l'enseignement d'où un grand nombre de voies faciles ou de niveau moyen, accessibles au plus grand nombre et permettant à des professionnels (guides ou moniteurs d'escalade) d'encadrer des groupes. Dans un deuxième temps, d'autres secteurs « haut niveau » ont été aménagés. On compte actuellement plus de 360 voies soit environ 500 longueurs équipées et 30 000 journées grimpeurs sur l'année. Le site d'escalade d'Orpierre garantit une fréquentation touristique de mars à novembre, soit une saison de 8 mois par an et le tourisme assure 25 emplois (commerces et accueils touristiques) sur la centaine d'emplois de la commune⁴². Il est important de noter que grâce à l'escalade, les services et commerces peuvent être viables à l'année et ainsi préserver la vie des habitants permanents de la commune. 130 nouvelles voies seront prochainement équipées, des actions de sensibilisation à l'environnement (faune et flore) seront également mises en œuvre et la commune d'Orpierre a pour projet de réaliser une salle « indoor ».

⁴² Sources : commune d'Orpierre, Association « Orpierre Val de Méouge escalade »

Sites d'escalade de Buis-les-Baronnies⁴³

On distingue six sites d'escalade sur la commune de Buis-les-Baronnies comptant environ 700 voies, qui possèdent différentes caractéristiques et attirent majoritairement des grimpeurs étrangers : Ubrioux, La Baume Noire, Saint-Julien, La Clue de Plaisians, Aiguille et La Baume Rousse. Une via ferrata est en projet au Saint-Julien. Certains de ces sites appartiennent à la commune de Buis-les-Baronnies. Des conventions avec des propriétaires privés sont en cours de réalisation par le Comité FFME Drôme.

Certains sites de pratique d'escalade subissent des pressions: problème de stationnement, dégradation du milieu naturel, piétinement de certaines voies dues à une fréquentation importante à certaine période de l'année.

Il existe aussi sur le territoire une Via-Ferrata à la Motte-Chalancon, un mur d'escalade au gymnase de Buis-les-Baronnies (créé en 2007) et une salle d'escalade « Altigrimp' » à Taulignan (ouverte en octobre 2008).



La chasse

Au même titre que les usagers pratiquant des sports de pleine nature, les chasseurs sont des utilisateurs de la nature. Les Baronnies Provençales sont un territoire riche en espèces de gibier comptant un nombre élevé de pratiquants locaux ou en provenance des territoires voisins (Isère, Rhône, Gard, Bouches du Rhône et Vaucluse). La gestion de la chasse est généralement réalisée par les Associations Communales de Chasse Agréées. La chasse est une activité complémentaire qui contribue à l'allongement de la saison touristique.

Les sports motorisés

Les sites de sports motorisés sont des espaces exclusivement dévolus à cet usage sur terrains privés qu'il s'agisse de terrains d'entraînement ou de quelques randonnées proposées par des prestataires. Toutefois, au regard des acteurs, certains usagers extérieurs au territoire viennent pratiquer ces activités de manière illicite. Il est important de prendre conscience de cette pratique non respectueuse des sites qui risque à terme de poser des problèmes de conflits d'usage et transformer les Baronnies Provençales en simple terrain de jeux.

⁴³ Source : Bureau des guides des Baronnies

Autres activités de loisirs réparties sur l'ensemble du périmètre d'étude

Les Parcours acrobatiques-aventure en hauteur sont des espaces d'activité ludique sécurisés permettant au pratiquant de cheminer en hauteur, de façon autonome entre les arbres ou autres supports. Il existe deux Parcours aventure sur le périmètre d'étude de différents niveaux à destination des enfants et adultes : les Barons Perchés à Châteauneuf-de-Bordette et le Parcours aventure Moogli à Rosans.

■ Les activités en milieu aquatique

Elles utilisent deux types de milieux : les rivières sur lesquelles se déroulent l'activité de pêche et les plans d'eau qui attirent plus particulièrement les adeptes de baignade.

La pêche

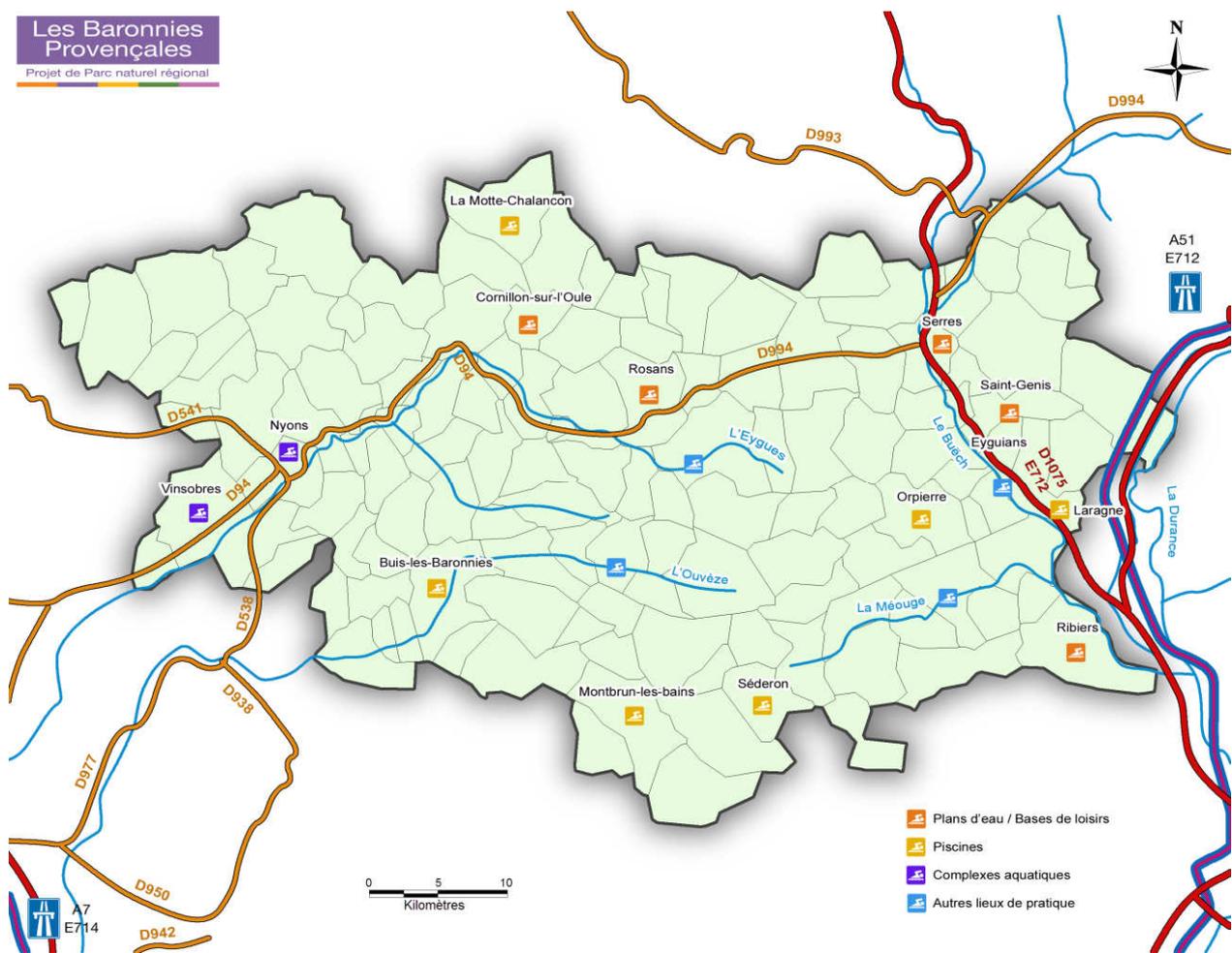
Il s'agit d'une pratique courante diffuse sur le territoire avec la présence de 7 Associations Agréées de Protection des Milieux Aquatiques. L'essentiel du réseau hydrographique du territoire, facilement accessible, est classé en première et deuxième catégorie, royaume de la truite fario. 3 types de pêche sont pratiqués suivant les saisons et secteurs : pêche à la mouche, au « toc » et à la cuillère. Les secteurs les plus fréquentés se situent à la marge du territoire, à proximité des agglomérations. Quelques événements ponctuels autour de la pêche ont lieu mais on peut regretter l'absence de produit touristique lié à cette activité. Le Conseil Général des Hautes-Alpes envisage de développer une offre touristique sur la pêche en partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme des Hautes-Alpes.

La baignade et le canyoning



La baignade se pratique sur les plans d'eau et les bases de loisirs, en piscine mais également dans les gorges naturelles (Méouge, Saint-Genis et Toulourenc) et les rivières (Buëch, Ouvèze et Eygues) en saison estivale. Le territoire est doté de 6 piscines municipales (Buis-les-Baronnies, Montbrun-les-Bains, Séderon, La Motte-Chalancon, Laragne, Orpierre), deux complexes aquatiques « Nyonsoleiada » à Nyons et « Le Sagittaire » à Vinsobres, et de 5 plans d'eau-bases de loisirs. (Le plan d'eau du Riou - Eyguians-Saint-Genis, la base de loisirs de Germanette - Serres, le plan d'eau du Pas des Ondes - Cornillon sur l'Oule, le plan d'eau de Pigerolles - Rosans, et la base de loisirs de Ribiers).

Outre la baignade, le canyoning se développe également sur quelques sites équipés.



Carte 302 - Lieux de baignade

■ Les activités en milieu aérien

Ces activités regroupent toutes les pratiques, motorisées ou non, qui se développent dans les airs. Dans les Baronnies Provençales, il s'agit essentiellement du parapente et du deltaplane.

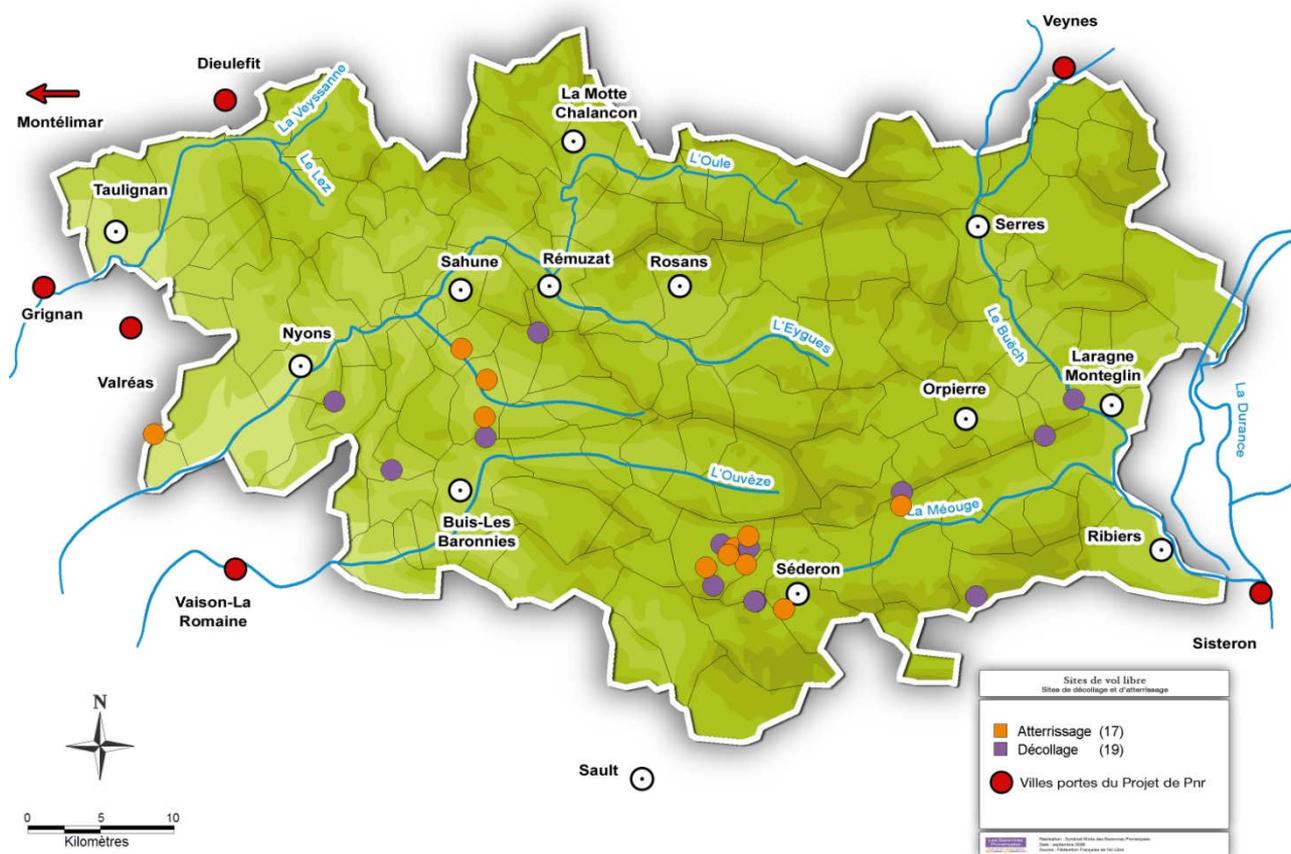
Vol libre : parapente et deltaplane⁴⁴

L'association du climat méditerranéen et du relief alpin fait des Baronnies Provençales un lieu privilégié pour la pratique de sports aériens. Le site de Châteauneuf-de-Chabre est de renommée internationale. Le territoire compte 26 sites de décollage et d'atterrissage qui sont gérés par des clubs au travers de conventions tripartites (club, Fédération Française de Vol Libre et propriétaire foncier du décollage et de l'atterrissage). Il existe cinq clubs dans les Baronnies Provençales : Les Ailes des Baronnies (Nyons), Delta Club Des Goelands (Taulignan), Les Loups Volants (Séderon),



⁴⁴ Source : « Les Ailes des Baronnies » - Nyons

Association Chabre Vol Libre (Ribiers), A.V.O.L.I.A (Laragne-Montéglin), et Mistral (Châteauneuf de Chabre) ainsi que plusieurs professionnels du vol libre : Ecole de parapente des Baronnie (Mévouillon), Esprit-parapente (Mévouillon), Société AILEAU ; Mac Para France/Bureau des guides de Buis-les-Baronnies et Delta Sud (Ventavon).



Carte 313 – Sites de vol libre

■ Les activités en milieu souterrain

Sur le périmètre d'étude, la **spéléologie** est une activité présente mais demeure très discrète.

Des évènements sportifs reconnus se déroulent régulièrement sur le territoire (championnat de delta en 2009 à Châteauneuf de Chabre, championnat de France jeune parapente en 2008 à Mévouillon, championnat de France d'Endurance équestre en 2008 à Ribiers), qui chaque année, comptent de plus en plus de participants et témoignent de la qualité des sites de pratique et de l'engouement pour la pratique des Activités de Pleine Nature.

■ Le développement maîtrisé des sports de nature

La loi n°84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, version consolidée au 16 décembre 2004 donne compétence dans le développement maîtrisé des sports de nature aux Conseils généraux et institue une Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) relatifs aux sports de nature, placée sous l'autorité du président du Conseil Général.

Cette commission se réunit deux fois par an. Son rôle s'articule autour de 3 axes :

- Elle propose le Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature et les conventions relatives au plan,
- Elle est consultée sur toute modification du plan ainsi que sur tout projet d'aménagement ou de mesure de protection de l'environnement susceptibles d'avoir une incidence sur les sports de nature dans les espaces, sites et itinéraires inscrits au plan départemental,
- Elle est consultée pour les conflits d'usage éventuels relatifs aux pratiques des sports de nature.

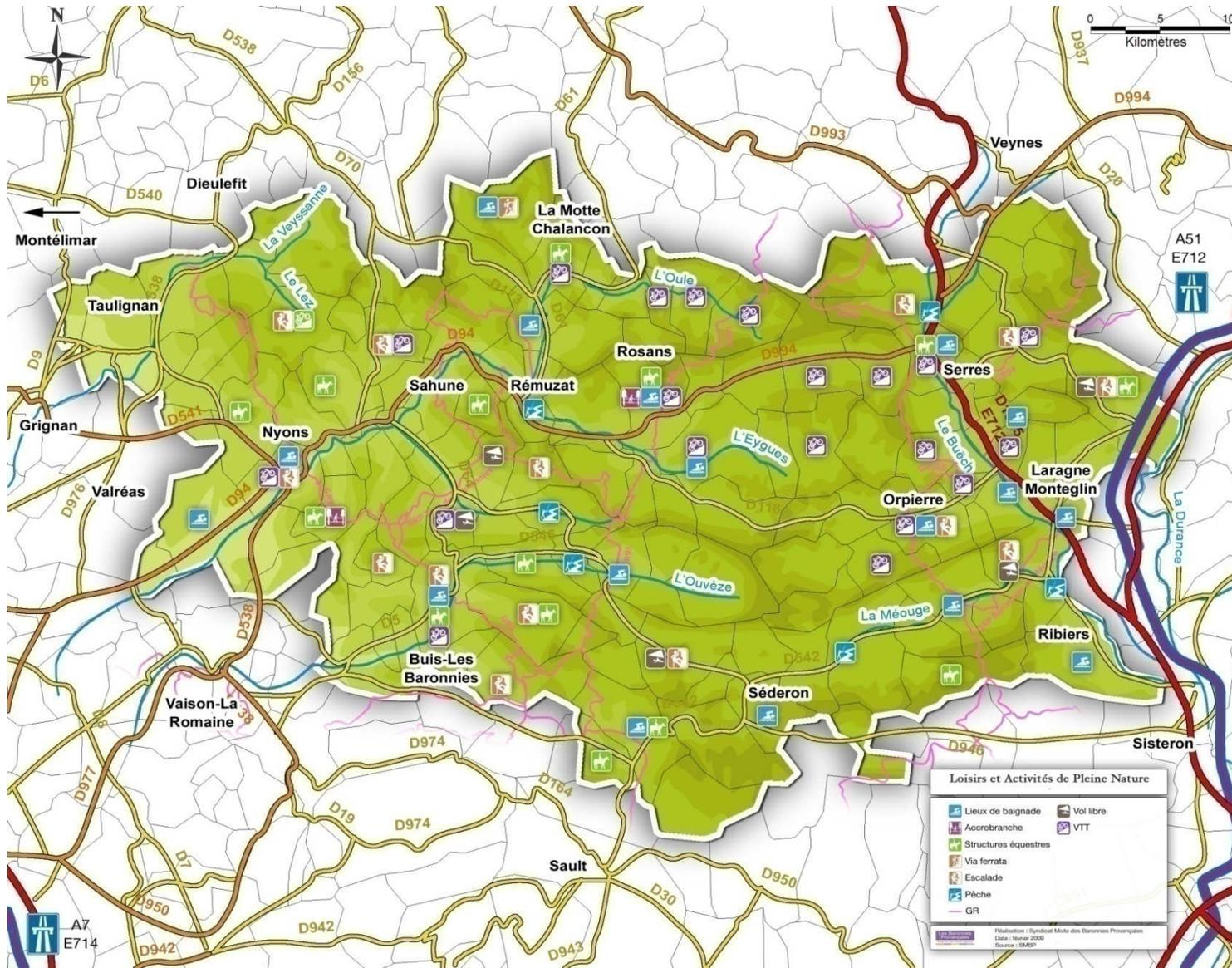
Le PDESI est un outil de planification et de gestion des lieux de pratique. Il inclut le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), outil déjà mis en place par le Conseil général et qui a pour objet la protection et la création de sentiers de randonnée. Il contiendra un inventaire des lieux de pratique, des informations relevant de la gestion et de l'entretien des sites, des mesures de protection environnementales des sites, une connaissance du foncier et des réglementations liés aux espaces et aux pratiques.

Seul le département de la Drôme a initié une CDESI et mis en place un PDESI par délibération du 16 avril 2007 sur le périmètre de projet de Parc naturel régional. La CDESI Drôme, une des plus avancées sur le plan national, a ainsi pu mobiliser autour de l'élaboration de son PDESI un nombre important d'acteurs de tous types, favorisant le décloisonnement entre les différentes catégories concernées par les sports de nature : propriétaires, représentants du mouvement sportif et des professionnels de l'encadrement, acteurs du tourisme, élus et services de l'Etat compétents, autres usagers des espaces naturels, etc. La CDESI devient ainsi l'interlocuteur privilégié permettant d'identifier les acteurs concernés et de les associer à une gestion concertée des pratiques.

■ Synthèse de l'offre sports et Activités de Pleine Nature

Ces sports et Activités de Pleine Nature sont des facteurs de développement économique. Au-delà des retombées indirectes ou induites liées notamment aux hébergements et à la restauration, 20 guides et accompagnateurs de moyenne montagne vivent de cette clientèle sportive. Ils proposent des journées, séjours, formations, stages autour des activités de randonnées, escalade, canyoning, spéléologie et vol libre. Ils sont pour certains d'entre eux regroupés en Bureau des Guides et Accompagnateurs (Bureau des guides des Baronnies, bureau des accompagnateurs en montagne du Buëch).

Le territoire est doté d'une offre touristique riche et variée en Activités de Pleine Nature en harmonie avec l'environnement de manière générale. Le potentiel « sports de nature » n'est pas encore suffisamment valorisé, il existe donc un réel potentiel de développement. Les acteurs locaux sont dynamiques et conscients de la nécessité que représente le développement touristique mais les professionnels du tourisme et des sports de nature ne sont généralement pas structurés entre eux. Les disparités en termes d'organisation des filières et le manque de coordination de l'ensemble des Activités de Pleine Nature créent un problème de lisibilité de l'offre pour la clientèle extérieure. De plus, les Baronnies Provençales souffrent d'un manque de notoriété. Une stratégie de communication et de promotion du territoire autour des sports de nature reste à développer. Les Activités de Pleine Nature mises en relation avec les spécificités naturelles et culturelles du territoire pourraient devenir un facteur supplémentaire d'identification des Baronnies Provençales.



Carte 324 - Synthèse des APN

C.2 - Les transferts de revenus

L'effet redistributif des budgets publics a pour conséquence d'injecter sur ce territoire beaucoup plus d'argent que les prélèvements fiscaux opérés auprès de ses acteurs. Au niveau du budget de l'Etat, 42 % des ménages sont imposés sur le revenu et l'impôt moyen est particulièrement faible : 616 € par foyer fiscal, alors que les dépenses publiques (administration générale, santé, éducation, justice...) sont plus élevées qu'en milieu urbain du fait de la faible densité de la population. Au niveau des collectivités territoriales, la même redistribution s'opère. Les dotations de l'Etat, dont la dotation globale de fonctionnement et la dotation de solidarité rurale sont les plus importantes, représentent près de 40 % des ressources des communes et des communautés de communes. Le quart des ressources fiscales perçues par les collectivités locales au titre des quatre taxes est également à la charge de l'Etat par l'effet des compensations et des dégrèvements. Cet effet de la solidarité nationale en faveur des territoires ruraux en général et des Baronnies Provençales en particulier s'exprime également au niveau des conseils généraux et régionaux qui injectent beaucoup plus de financements que ce que rapportent les contributions fiscales des habitants et des entreprises du territoire. Notons aussi l'importance des salaires des fonctionnaires de la fonction publique qui travaillent dans les Baronnies.

a) Les contributions communautaires

Comme nous l'analyserons plus loin, les Baronnies Provençales bénéficient de fonds européens par l'effet de plusieurs programmes sur la période 2007-2012.

Les programmes opérationnels européens FEDER des Régions Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur ainsi que le programme opérationnel inter-régional massif des Alpes engagent la participation financière de l'Europe sur des dimensions essentielles du développement local : économie de la connaissance, technologies de l'information et de la communication, transports, environnement et développement durable, dynamiques urbaines et solidarités territoriales. Les territoires ruraux font l'objet de mesures spécifiques pour la concrétisation des stratégies d'aménagement des pays, l'amélioration des déplacements, le soutien des dynamiques de reprise, d'implantation ou de développement des activités, la valorisation de l'agriculture et la protection de l'environnement et des paysages.

Les programmes opérationnels de développement rural FEADER des deux régions mobilisent aussi les financements communautaires autour de 3 axes prioritaires pour renforcer et dynamiser le secteur agroalimentaire en finançant le transfert de connaissances et les investissements dans les secteurs prioritaires, une utilisation durable de terres agricoles, le maintien et le développement de l'attractivité des espaces ruraux. L'axe 4 de ce programme est mobilisé pour le financement des programmes LEADER dont deux concernent directement les Baronnies Provençales : ceux du Pays « Une Autre Provence » et du Pays « Sisteronnais-Buëch ».

Le programme opérationnel interrégional FEDER Massif des Alpes enfin s'applique à la totalité du massif, donc aux Baronnies Provençales qui en font intégralement partie. Il se décline autour de deux axes : développer durablement la compétitivité des systèmes valléens autour des stations moyennes de montagne, gérer les risques naturels, développer la mobilisation et l'utilisation du bois-énergie et promouvoir l'efficacité énergétique en montagne. Si le premier axe ne concerne pas les Baronnies Provençales qui ne disposent pas de stations de moyenne montagne, le second les implique tout à fait. Notons aussi que le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales était l'autorité gestionnaire du LEADER+ 2000-2006 sur la thématique de l'accueil de nouveaux acteurs et d'entreprises.

Compte tenu de la durée de ces programmes et des modalités de choix des opérations financées, par appel d'offre, un bilan de ce qu'a reçu le territoire n'est pas possible à ce jour. Il sera conséquent si les acteurs proposent de bons projets. Une des ambitions du Pnr sera de les accompagner dans ces démarches.

b) L'importance des revenus de transfert

■ Les revenus des retraites

Les pensions de retraite représentent 38 % des revenus fiscaux dans les Baronnies Provençales contre 23 % au niveau national. Les retraités constituent 32 % de la population. Près de 40 % du revenu du territoire est donc le simple résultat du mécanisme du système de retraite par répartition. Cette part relative s'accroît avec le vieillissement de la population d'un territoire où la part des plus de 60 ans dans la population totale ne cesse de croître sous le double effet de l'augmentation de l'espérance de vie et de l'installation de retraités originaires d'autres territoires. Les pensions de retraite jouent un rôle majeur dans le développement des Baronnies Provençales dont le tiers du solde migratoire est constitué de retraités en quête d'un cadre de vie de qualité.

■ Les revenus sociaux

Dans la même logique, les revenus sociaux accordés aux habitants en situation difficile constituent un apport net aux revenus des habitants des Baronnies Provençales. Les 650 allocataires du R.M.I., les 90 de l'allocation parent isolé, les 630 de l'allocation adulte handicapés, les 800 de l'allocation chômage, perçoivent un revenu qui n'est pas la contrepartie d'une activité productive. Ils sont, en valeur relative, plus nombreux que dans les départements de la Drôme ou des Hautes-Alpes.

C.3 - La dissociation résidence-travail

Les lieux de travail et de résidence ont tendance à se dissocier avec l'accroissement des déplacements quotidiens. Ces mouvements sont particulièrement importants aux deux extrémités du territoire. D'un côté des actifs qui travaillent sur le Haut-Vaucluse, dans les bassins d'emploi de Valréas, Bollène, Vaison-la-Romaine, Montélimar et habitent les Baronnies Provençales. D'un autre côté, des actifs travaillent dans le Gapençais et le Sisteronnais tout en résidant dans les Baronnies. Ils gagnent leurs salaires en dehors du territoire et le dépensent, tout au moins en partie, à l'intérieur. La situation inverse est naturellement beaucoup plus rare. Ces transferts de revenus depuis les lieux d'emploi vers les lieux de résidence bénéficient largement aux espaces ruraux en général et aux Baronnies Provençales en particulier. L'indicateur de concentration d'emploi est passé de 92,4 à 90,1 entre 1999 et 2006. Cet indicateur est égal au nombre d'emploi au lieu de travail rapporté au nombre d'actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

Le discours classique sur les communes dortoirs n'a plus de sens dans une société de mobilité généralisée. Leurs résidents non seulement injectent sur le territoire des revenus gagnés ailleurs mais, par leur forte demande en logements et en services, contribuent également à la création d'emplois productifs.

Les ressources d'un territoire de nouvelles campagnes : atouts, faiblesses, opportunités, menaces, enjeux

Etablissements, industrie, artisanat et services

ETAT DES LIEUX sur le territoire de préfiguration du Pnr des Baronnies Provençales		
	Atouts	Faiblesses
Etablissements	Forte densité aux marges du territoire Forte part d'établissements publics et d'associations à vocation sociale	Peu de grands établissements Difficultés de grandes entreprises commerciales Faiblesse des entreprises privées Peu d'établissements au cœur du territoire
Zones d'activité	Quelques zones équipées aux marges du territoire Projets d'extension	Peu de disponibilités foncières mobilisables Zones totalement remplies Zones peu aménagées
Géographie	Proximité des marges du territoire de grands axes de communication	Isolement du cœur du territoire
Industrie	Economie identitaire autour des parfums et des arômes	Faiblesses et difficultés du potentiel industriel
Artisanat	Importance et qualité de l'artisanat Forte présence de l'artisanat d'art et du terroir	Difficultés économiques des artisans
Commerce	Vivacité des commerces de proximité Importance des marchés	Nombreuses communes mal équipées Contraintes du déplacement
Services	Progression des emplois dans les services Potentialités des emplois liés au tourisme	Déficit de l'offre des services à la personne Faiblesse des services aux entreprises
Economie résidentielle	Fort apport de revenus extérieurs à la zone Importance des transferts sociaux Recevabilité aux financements Européens	Dépendance des politiques nationales de redistribution Part élevée de l'économie publique et associative

TENDANCES EVOLUTIVES du territoire de préfiguration du Pnr des Baronnies Provençales	
Opportunités	Menaces
Un secteur associatif dynamique, pourvoyeur d'emplois	Une activité économique de plus en plus résidentielle et de moins en moins économique
Un territoire où l'économie de la nature peut avoir tout son sens, par le développement de secteurs économiques porteurs d'avenir (télétravail, écoconstruction)	Fermetures d'établissements économiques importants, pourvoyeurs d'emplois au cœur du territoire
Existence d'un réseau de bourgs susceptibles de concentrer les services et des activités économiques	Menaces de fermeture de services publics, notamment au cœur du territoire

Enjeux du territoire de préfiguration du Pnr des Baronnies Provençales
Maintenir les bourgs comme centre d'activités économique et de services
Favoriser une économie productive, associée aux ressources du territoire et d'une économie de la nature
Favoriser de nouvelles activités économiques ou de nouvelles formes d'activité : télétravail, écoconstruction, etc.

L'agriculture

ETAT DES LIEUX sur le territoire de préfiguration du Pnr des Baronnies Provençales	
Atouts	Faiblesses

Mobilisation de foncier agricole – transmission des EA	Un territoire encore fortement occupé par l'agriculture Prix des terres agricoles encore attractif Existence de nombreux outils fonciers à disposition des institutions, des agriculteurs, des collectivités	Un nombre important d'agriculteurs proches de la retraite = transmissions d'EA à prévoir dans les 10 ans = pas ou peu de repreneurs identifiés Difficultés d'accès au foncier bâti pour siège d'exploitation et/ou installation Voisinage agriculteurs / résidents secondaires parfois source de conflits Fonds publics pour de l'achat et le stockage de foncier et bâti agricoles limités Peu d'accueil de repreneurs « hors cadre familial » ou « nouvel arrivé » au pays
Identité / production de qualité / valorisation	Diversité humaine, paysagère, et grande richesse de produits Agriculture « familiale », peu intensive, dans un environnement préservé Plusieurs productions emblématiques avec des démarches de valorisation bien développées (6 AOC, 4 IGP) et des savoir faire associés Un « panier de biens » fortement marqué par les productions agricoles Des exploitations agricoles diversifiées (plusieurs productions, autres activités complémentaires...)	Manque de lisibilité des caractéristiques des produits (origine, qualité...) Des contraintes naturelles fortes Des démarches de valorisation par filière qui occultent une valorisation croisée et une co-construction de valeur entre les filières Des Exploitations Agricoles à l'équilibre économique, social et sanitaire fragile
transformation	Filières bien structurées : des outils existants	Un manque d'esprit collectif pour certaines filières ou certains projets Des capacités d'investissement limitées des agriculteurs = nécessité de trouver des porteurs de projet collectifs ou hors monde agricole
commercialisation	Diversité de débouchés : de la vente directe aux circuits longs en passant par les circuits courts Une vente directe très présente = un atout en terme d'image du « panier de biens » Des bassins de consommation urbains en périphérie du territoire	Des filières en crise structurelle et conjoncturelle à l'échelon national voire international Une vente directe « opportuniste » parfois source de perte de valeur ajoutée (concurrence locale) et de perte de lisibilité Des produits génériques peu reconnus face à une concurrence sur les circuits longs ne prenant pas en compte leurs spécificités : abricot, agneaux, pomme...
pastoralisme	Un élevage encore présent sur l'ensemble du territoire Des structures collectives présentes sur la Drôme Elevage utilisant des espaces boisés : entretien du milieu. Bonne image du produit	Des besoins d'aménagements Un travail collectif parfois délicat (éloignement, mutualisation) Risque de prédation Coût de production d'un agneau élevé

TENDANCES EVOLUTIVES du territoire de préfiguration du Pnr des Baronnies Provençales	
Opportunités	Menaces
Des exploitations aux productions diversifiées	Equilibre économique fragile des exploitations
Un foncier agricole non bâti encore abordable et peu prisé	Spéculation sur les vieilles pierres et sur le bâti en général = difficulté accrue pour les installations agricoles
Nombreuses démarches de valorisation des produits agricoles (labellisations, circuits courts...)	Une identité commune difficile à partager = un pari sur l'avenir ?
Des produits emblématiques porteurs au-delà de la simple activité agricole (impact touristique)	Menaces sanitaires et économiques spécifiques par filière Non maîtrise de la qualité de leurs produits par les filières
Démarches environnementales en agriculture : agriculture peu intensive, potentiel de l'agriculture biologique en développement	Désertification-développement de la forêt

TENDANCES EVOLUTIVES du territoire de préfiguration du Pnr des Baronnies Provençales	
Opportunités	Menaces
Existence de cultures « oubliées » et de cultures traditionnelles porteuses d'une image du territoire	Aggravation des contraintes naturelles (prédation, aléas climatiques, sécheresse...)
Nouveaux produits transformés à développer (voire inventer)	Capacités d'investissement locales limitées
Des projets de transformation locale en cours d'élaboration	Contraintes réglementaires importantes pour la transformation dans certaines filières
De nouveaux circuits de commercialisation à développer : restauration collective = émergence d'une volonté politique et éthique. Les points de vente collectifs, les AMAP = une demande citoyenne en croissance	Juste prix à trouver dans les circuits courts (multiplication = concurrence locale accrue) Nécessité de travailler en collectif = des individualismes à surmonter
De nouvelles productions ou valorisation : un potentiel local indéniable (Energies renouvelables solaire et bois disponibles, agriculture et tourisme, nouvelles productions agricoles)	Un temps de mise en œuvre important au vu de la fragilité de nombreuses exploitations

Enjeux du territoire de préfiguration du Pnr des Baronnies Provençales
Maintenir une activité économique diffuse et source d'emplois.
Pérenniser des reprises d'exploitations en favorisant l'accès au foncier et bâti agricole
Préserver des espaces et paysages agricoles diversifiés et améliorer l'usage agricole de l'espace pour une optimisation économique
Développer des outils de transformation sur le territoire pour conforter une activité agricole fragilisée et augmenter la valeur ajoutée des produits sur le territoire
Promouvoir et valoriser les productions agricoles de qualité associées à l'image paysagère et sensible du territoire.
Développer le lien consommateur-producteur
Sensibiliser aux enjeux agricoles du territoire dans le cadre du développement de l'agriculture mondiale
Anticiper les évolutions climatiques, économiques, sociales, et adaptation de l'agriculture

L'exploitation forestière

ETAT DES LIEUX sur le territoire de préfiguration du Pnr des Baronnies Provençales	
Atouts	Faiblesses
Un capital bois important et un accroissement naturel de la biomasse non exploité	Une ressource difficilement accessible sur certains secteurs
Une couverture forestière diversifiée : diversité de peuplements, de milieux forestiers...	Des bois de faible valeur économique
Une forêt qui abrite une faune et une flore riches	Un débouché unique actuel : pâte à papier sur Tarascon = fragilisation de la filière
Forêt au rôle de protection important	Morcellement de la propriété, principalement privée = limite des actions collectives
Forêt, lieu d'activités multiples, avec peu de conflits d'usages exprimés	Une méconnaissance locale des potentiels forestiers (élus, propriétaires...)
Un usage pastoral important de ces milieux boisés	

TENDANCES EVOLUTIVES du territoire de préfiguration du Pnr des Baronnies Provençales	
Opportunités	Menaces
Une filière bois-énergie locale en cours de structuration	Non reconnaissance du caractère forestier du territoire : un besoin de sensibilisation important
Un aménagement touristique et une structuration de l'offre pouvant valoriser le patrimoine forestier	Disparition de l'usage pastoral face aux contraintes (économiques, prédation ...) = fermeture des milieux, augmentation du risque incendie...

Enjeux du territoire de préfiguration du Pnr des Baronnies Provençales
--

Maintenir et développer une activité économique source d'emplois locaux
Améliorer la gestion de la fréquentation des espaces boisés et contribuer à une meilleure gestion des activités traditionnelles
Préserver et valoriser le patrimoine écologique et culturel forestier. Maintenir la biodiversité et préserver les milieux
Créer et rénover une culture forestière et environnementale par la formation, l'information et la sensibilisation des propriétaires, professionnels, élus, scolaires, touristes et aux problématiques forestières

Le tourisme

ETAT DES LIEUX sur le territoire de préfiguration du Pnr des Baronnies Provençales		
	Atouts	Faiblesses
Accueil et hébergements	Travail en réseau entre les OTSI de la Drôme via « <i>La Drôme Provençale</i> » et ceux du Buëch via « <i>Buëch.com</i> »	Pas de politique de développement commune à l'ensemble du territoire : offre non structurée
	Plusieurs hébergements classés et/ou labellisés et/ou appartenant à un réseau	Difficultés de travail en commun entre les prestataires (promotion et commercialisation)
	Des prestataires dynamiques	Une offre hétérogène sur le territoire et peu qualifiée
	Une activité économique à part entière, reliée aux autres secteurs d'activités importants du territoire (agriculture, services, commerces)	Hébergements pas toujours adaptés à la demande
Sites et lieux de visite	Richesse environnementale	Valorisation insuffisante des spécificités du territoire
	Patrimoine bâti et vernaculaire remarquable	Manque de notoriété et d'identification de certains sites pourtant remarquables

TENDANCES EVOLUTIVES du territoire de préfiguration du Pnr des Baronnies Provençales	
Opportunités	Menaces
Une offre diversifiée avec un potentiel de développement	Une offre touristique qui ne répond pas à la demande
Des acteurs locaux dynamiques et conscients de la nécessité que représente le développement touristique	Une offre touristique peu lisible et non identifiée résultant d'un manque de coordination et structuration entre les prestataires touristiques

Enjeux du territoire de préfiguration du Pnr des Baronnies Provençales
Organiser et maîtriser la fréquentation touristique des sites, dans le souci de concilier tourisme et développement durable
Améliorer l'accueil et développer une offre touristique avec la volonté de professionnaliser les acteurs et de requalifier l'offre d'hébergement touristique
Valoriser le bien-être et les produits du terroir comme un facteur d'identification et d'appropriation du territoire par les touristes

Les activités de pleine nature

ETAT DES LIEUX sur le territoire de préfiguration du Pnr des Baronnies Provençales		
	Atouts	Faiblesses
Les filières APN sur le territoire	Un environnement naturel propice aux sports et Activités de Pleine Nature	Une offre à améliorer car peu structurée et fédérée
	Une possibilité de pratiquer des sports et Activités de Pleine Nature toute l'année	Un manque de synergie et de coordination entre les acteurs
	Des prestataires dynamiques	Un manque de notoriété de certaines filières et d'identification du territoire
	Des prestataires dynamiques	Des disparités en termes d'entretien et de balisage des sentiers
	Une activité économique à part entière, reliée aux autres secteurs d'activités importants du territoire (agriculture, services, commerces)	Peu de structure pour l'accueil de groupes en hors-saison

		Une absence de produit touristique et d'une structure de commercialisation à l'échelle du périmètre d'étude
		Une absence d'évènement sportif majeur
L'environnement général des sports et Activités de Pleine Nature	Une richesse environnementale indéniable	Une valorisation encore insuffisante des spécificités du territoire
	Un patrimoine bâti et vernaculaire remarquable	Des hébergements pas toujours adaptés à la demande
Les sites de pratique	La beauté des différents sites	Un manque de notoriété de certains sites pourtant remarquables
	Des sites de pratique variés pour tous niveaux en général	Un accès difficile à plusieurs sites de pratique
		Des impacts environnementaux sur certains sites

TENDANCES EVOLUTIVES du territoire de préfiguration du Pnr des Baronnies Provençales	
Opportunités	Menaces
Le territoire est doté d'une offre touristique riche et variée en sports et Activités de Pleine Nature avec un fort potentiel de développement	Des disparités en termes d'organisation des filières qui résulte un problème de lisibilité de l'offre
Des acteurs locaux dynamiques et conscients de la nécessité que représente le développement touristique	Une absence de notoriété et d'identification des Baronnies Provençales
	Des sites de pratique qui subissent davantage de pressions

Enjeux du territoire de préfiguration du Pnr des Baronnies Provençales
Valoriser le potentiel « sport de nature », afin d'améliorer la notoriété de ces activités
Structurer les professionnels du secteur des Activités de Pleine Nature, toutes filières confondues, afin de rendre plus lisible cette filière, tant au sein du territoire qu'à l'extérieur de celui-ci
Développer une stratégie de communication et de promotion du territoire



Partie III : un territoire à ménager

1 - Organisation et coopération territoriale

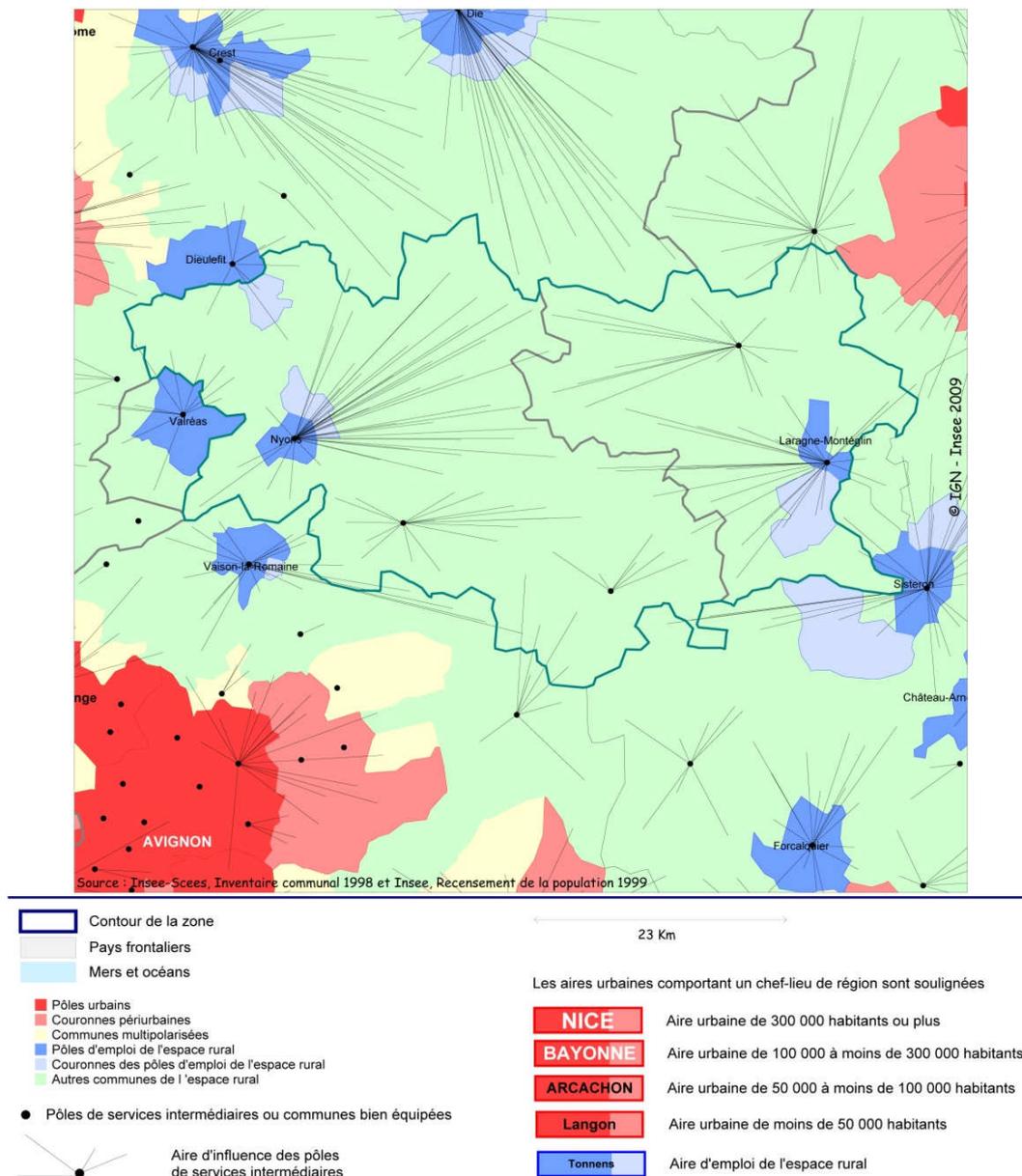
Territoire rural sans influence urbaine, espace de montagne sans station de ski, resté à l'écart du mouvement de péri-urbanisation, à l'écart des grands axes de communication, les Baronnies Provençales constituent un territoire singulier qui ne peut être compris par ses seules données quantitatives. Cet espace vécu ne se retrouve pas totalement dans les limites de ses communes ou de ses cantons.

Les 130 bourgs et villages qui le composent ne constituent pas une structure communale clairement identifiée. Les communes les plus peuplées sont toutes sur les extrémités du territoire, 3 seulement ont plus de 2 000 habitants et 62 moins de 100. Les communes de la marge ouest sont tournées vers la vallée du Rhône. Les communes de la marge est sont tournées vers le val de Durance. Pourtant, on ne peut qualifier les Baronnies Provençales de « rural profond » tant est forte son attractivité. Si tous les villages se ressemblent par les patrimoines hérités de l'époque médiévale, chacun d'entre eux est spécifique, porte une histoire propre, a laissé des hommes célèbres et, longtemps en autarcie, a su tirer le maximum de ressources d'une terre souvent ingrate. Les vestiges de restanques et des cultures sur les piémonts en portent témoignage. En fait, chaque bourg et chaque village peut être identifié par un élément historique, géographique ou économique. La géographie donne son unité à cet espace singulier.

Les 7 villes portes qui l'entourent entretiennent de fortes relations avec les Baronnies Provençales. Les habitants les fréquentent pour leurs équipements commerciaux et de santé. Une grande partie des résidents actifs occupent un emploi. De ce fait, les Baronnies Provençales sont un espace d'intenses déplacements des deux cotés de leur territoire. La marge ouest est tournée vers Montélimar, Grignan, Dieulefit, Valréas et Vaison-la-Romaine. La marge est est tournée vers Veynes et Sisteron. Le Diois au nord et le Mont Ventoux au sud marquent les limites géographiques du territoire sans aucune ville porte du Parc.

Au-delà des découpages administratifs, l'analyse des équipements commerciaux des communes et des déplacements domicile-travail met en évidence des bassins de vie, territoires de la vie quotidienne au sein desquels les habitants ont accès à l'emploi et aux principaux services. Sur les 10 bassins de vie qui concernent les Baronnies Provençales, quatre sont pratiquement inscrits dans le périmètre. Nyons, Buis-les-Baronnies, Serres et Laragne-Montéglin polarisent de vastes territoires. Les parties périphériques des Baronnies appartiennent fréquemment à des bassins de vie limitrophes commandés par des villes portes. Les bassins de vie de Dieulefit, de Valréas, de Vaison-la-Romaine, de Veynes, de Sault et de Sisteron étendent leur influence sur les communes qui bordent le territoire.

Ces bassins de vie ne correspondent pas aux communautés de communes qui animent le territoire dont les limites n'ont pas été arrêtées sur des critères géographiques, démographiques ou économiques. Il est remarquable néanmoins de constater, qu'à trois exceptions près, toutes les communes des Baronnies Provençales relèvent d'une des 14 communautés du territoire. La nécessité, pour les communes, de se rassembler et de mutualiser leurs ressources a été ici commandée par leur faible taille. Ce sont les S.I.V.O.M. qui ont été transformés par la suite en communautés. Ces E.P.C.I. ont décidé d'exercer des compétences étendues et, d'une façon générale, les communes ont accepté de transférer de larges parts de leurs compétences aux structures intercommunales. Les coefficients d'intégration fiscale sont élevés. Mais la faiblesse des bases limite leur potentiel fiscal.



Carte 335 - Aires d'influence

Parallèlement à ces communautés de communes, dont la taille varie entre 200 et 14 000 habitants, deux Pays portent des projets de territoire et renouvellent les dynamiques locales. Les Baronnies Provençales correspondent à la partie montagne du Pays « Sisteronais-Buëch » d'un coté et du Pays « Une Autre Provence » de l'autre. Ces nouveaux territoires de projet s'étendent vers les vallées adjacentes de la Durance à l'est et du Rhône à l'ouest. Ils portent des opérations qui associent la partie la moins peuplée de leur territoire avec la partie la plus dynamique de leur espace et s'impliquent dans des engagements à moyen terme susceptibles de renouveler les gestions classiques des communautés qui les composent. Ils ouvrent leur territoire sur le massif Alpin et le Tricastin, développent des projets structurants et échangent avec des territoires comparables dans d'autres pays d'Europe. Leurs conseils de développement associent la société civile à leurs gestions.

A - 130 villages ne sont pas un système urbain

Les Baronnie Provençales regroupent 130 bourgs et villages. Les principaux bourgs sont sur les marches. Il n'y a aucune concentration démographique importante dans le coeur du territoire. Les 7 communes de plus de 1000 habitants en 2006 sont les bourgs ruraux qui offrent les services essentiels aux habitants de leurs bassins de vie. Les communes entre 400 et 1 000 habitants ne proposent que des services de proximité. Les 62 communes de moins de 100 habitants n'ont généralement aucun service. Ces données caractérisent un territoire exclusivement rural dont les pôles de services sont concentrés dans la partie ouest autour de Nyons dans la vallée de l'Eygues et dans la partie est, autour de Laragne-Montéglin et Serres, dans la vallée du Buëch.

Au-delà de ces bourgs ruraux qui caractérisent les bassins de vie et polarisent la totalité du territoire et bien au delà, les communes du territoire sont de petites villes médiévales, peu ou pas équipées, mais néanmoins attractives par la qualité de leur cadre de vie, la diversité de leur patrimoine bâti et la beauté de leur environnement naturel. A ce titre, les Baronnie Provençales font figure d'exception. Contrairement à ce que l'on peut observer dans la vallée du Rhône ou dans celle de la Durance, le paysage a su, majoritairement, demeurer préservé et n'a été dégradé que ponctuellement par des constructions désordonnées, des zones d'activité classiques, des bâtiments d'entreprise banalisés ou de grands aménagements routiers.

Bourgs et villages des Baronnie Provençales 2006			
Tranches d'habitants 2006	Nombre	Population 2006	Croissance 99-06
Plus de 5000	1	7 065	4,9 %
Entre 2 000 et 5 000	2	5 767	3%
Entre 1000 et 2000	4	5 549	6,4%
Entre 400 et 1000	10	5 749	8,9 %
Entre 100 et 400	51	10 985	7,6%
Moins de 100	62	3 381	7,5%
Baronnie Provençales	130	38 496	6,1%

Source : I.N.S.E.E.

A.1 - Les bourgs ruraux de plus de 1000 habitants

Les 7 premières communes, en termes de population, concentrent 47 % de la population des Baronnie Provençales sur deux axes principaux sur les franges du territoire. Le reste de l'espace est pratiquement vide, seulement parsemé de petits villages, groupés et soignés, au sein d'une nature préservée.

Sur ces 7 bourgs ruraux, quatre d'entre eux sont sur les marges ouest: Nyons, Taulignan, Mirabel aux Baronnie et Vinsobres, un sur ses marges sud, Buis-les-Baronnie et deux sur des marges est, Laragne-Montéglin et Serres.

Communes de plus de 1 000 habitants-2006⁴⁵

⁴⁵ Dans tous les tableaux comparables :

- P. 2006 : Population légale 2006
- 99-06 : Variation de la population légale entre 1999 et 2006
- Densité : Habitants au km² en 2006
- R.N.I. : Revenu net imposable par foyer fiscal en 2006 et en €
- Logements : Nombre de logements en 2006
- Part des R.S. : Part des résidences secondaires dans l'ensemble des logements en 2006
- Emplois : Emploi total au lieu de travail en 2006
- Etablissements : Nombre d'établissements actifs au 31 décembre 2006

Communes de plus de 1 000 habitants-2006 ⁴⁵								
	P. 2006	99-06	Densité	R.N.I.	Logements	Part des RS	Emplois	Etablissements
Nyons	7 065	4,90%	301,3	19 376	4 494	19,50%	3 001	625
Laragne-Montéglin	3 484	3,30%	148,2	17 614	1 912	6,90%	1 668	292
Buis-les-Baronnies	2 283	2,70%	67,7	17 442	1 534	24,40%	985	236
Taulignan	1 589	0	45,9	16 629	961	18,60%	427	89
Mirabel aux Baronnies	1 481	11,50 %	65,7	18 891	934	21,60%	331	90
Serres	1 309	9%	70,5	16 397	943	30,80%	513	127
Vinsobres	1 070	-2%	35,4	21 991	777	37,60%	346	62

A.2 - Les villages entre 400 et 1000 habitants

10 communes relèvent de cette tranche de population. Le tableau suivant montre qu'elles sont très différentes les unes des autres, en fonction notamment de leur proximité avec un bourg-centre. On peut les classer en trois catégories :

- les communes dans le bassin de vie de Nyons : Mollans sur Ouvèze, Venterol, Condorcet, Saint-Maurice-sur Eygues et Aubres
- les communes dans le cœur du territoire : Rosans, La Motte-Chalancon et, plus au sud, Montbrun-les-Bains
- les communes de la Vallée de la Durance (Ventavon) et du Buëch (Ribiers)

Communes entre 400 et 1 000 habitants- 2006								
	P. 2006	99-06	Densité	R.N.I.	Logements	Part des RS	Emplois	Etablissements
Mollans-sur-Ouvèze	968	15,40 %	48,5	17 431	786	38%	234	75
Ribiers	755	9,10%	20,7	17 671	530	28,20%	247	47
Venterol	631	0	19,9	21 623	348	24,70%	169	53
St Maurice-sur-Eygues	618	11,90 %	70,1	15 554	346	9,10%	111	30
Rosans	521	5,90%	17,1	12 252	360	29,90%	251	44
Ventavon	498	8,50%	42,7	16 446	312	20,40%	165	32
Condorcet	458	2,70%	20,4	14 551	306	38,40%	265	26
La Motte-Chalancon	456	15,7%	20	14 881	464	45,4%	167	43
Montbrun les Bains	438	2,30%	13,2	17 618	544	50,40%	209	56
Aubrés	406	16%	20	19 296	204	14,70%	71	27

A.3 - Les villages de 300 à 400 habitants

10 communes sont dans cette tranche en 2006.

2 sont dans le bassin de vie de Dieulefit : La Roche-Saint-Secret et Montjoux

3 dans le bassin de vie de Valréas : Le Pègue, Saint- Pantaléon-les-Vignes et Montbrison-sur-Lez

Une dans le bassin de vie de Nyons : Rémuzat

Une dans le bassin de vie de Buis-les-Baronnies : La Roche-sur-le-Buis

3 dans le bassin de vie de Laragne-Montéglin : Trescléoux, Lazer, et Orpierre

Communes entre 300 et 400 habitants- 2006								
	P. 2006	99-06	Densité	R.N.I.	Logements	Part des RS	Emplois	Etablissements
La Pégué	375	0	33,7	18 923	228	20,50%	41	21
Roche St Secret	361	-6%	10,9	18 262	195	23,10%	60	24
Lazer	344	24,60%	15,6	21 423	162	7,50%	75	25
St Pantaléon les Vignes	336	10,20%	40,4	24 544	180	18,60%	172	18
La Roche sur le Buis	319	10,80%	11,5	16 643	263	39%	58	15
Orpierre	318	24,20%	11,5	18 459	330	53,60%	112	22
Trescléoux	314	14,20%	16,8	17 435	221	33,80%	54	15
Montbrison-sur-Lez	310	0,60%	24,2	18 844	193	24,50%	74	15
Montjoux	310	4,70%	16,9	17 405	198	31,80%	50	15
Rémuzat	309	9,70%	18,4	17 674	235	40%	109	34

Source : I.N.S.E.E.

A.4 - Les autres villages

Il serait erroné de penser que les autres communes des Baronnies Provençales de moins de 400 habitants sont toutes les mêmes. Bien au contraire, chacune d'entre elles a sa propre histoire, qui a laissé un héritage bâti important. Ces communes à vocation résidentielle, souvent d'accès difficile, peu ou pas équipées en commerce et en services, ont toutes un patrimoine naturel et bâti comparable. Restes de châteaux forts, remparts et murailles, chapelles romanes, fontaines et lavoirs, belles portes et maisons de maître sont des éléments constitutifs de leur histoire et facteurs d'attractivité. Posés dans des cadres naturels d'une grande beauté et encore préservés, ces villages, principalement au cœur du territoire, font toute l'âme des Baronnies Provençales.

Ces villages ponctuent les grandes vallées qui traversent le territoire d'ouest en est : hautes vallées de l'Eygues et de l'Ouvèze mais aussi de l'Ennuye, du Menon, de l'Eyguemarse, du Derbous, du Toulourenc, de la Méouge, de l'Armalauze, sans compter les vallées qui plongent dans les Baronnies dans l'autre sens : le Lez, le Bentrax, la Bordette, l'Oule, et tous les affluents du Buëch.

Le plus surprenant est de constater que ces villages perdus sont toujours attractifs et continuent à accueillir non seulement des retraités qui transforment leur résidence principale en résidence secondaire mais aussi des actifs qui préfèrent payer le prix de longs déplacements quotidiens pour pouvoir habiter dans un cadre de vie de qualité. De ce fait, le revenu moyen par foyer fiscal est étonnamment élevé.

B - Les villes-portes

7 villes portes entourent les Baronnies Provençales. A l'ouest, Montélimar, dont la population est équivalente à toute celle du territoire, étend son influence sur un vaste bassin qui comprend non seulement celui des Baronnies Provençales mais aussi toute la Drôme Provençale, la Vallée du Rhône de Bollène à Valence et une partie de l'Ardèche. A l'entrée du territoire, Grignan, Valréas et Vaison-la-Romaine ont de fortes relations avec le pays de Nyons. Plus au nord, Dieulefit est une petite ville partagée entre les Baronnies Provençales et le Diois. De l'autre côté, Sisteron montre l'influence de la Haute-Provence sur les Baronnies Provençales. Veynes, contiguë au territoire, plus Alpine que Provençale, bénéficie de sa situation de nœud de communication routier et ferroviaire et polarise tout à la fois le pays Gapençais et les Baronnies Provençales.

Montélimar, avec près de 34 000 habitants est la seule ville porte importante des Baronnies Provençales et l'aire urbaine la plus proche, à cheval sur les départements de la Drôme et de l'Ardèche. La commune occupe une place centrale dans la Vallée du Rhône entre Avignon et Lyon sur un espace de circulation très fréquenté autoroute A 7, voies ferrées, TGV, canal de Donzère, Rhône.

Les villes portes des Baronnies Provençales								
	P. 2006	99-06	Densité	R.N.I.	Logements	Part des RS	Emplois	Etablissements
Montélimar	33 924	8,20%	724,7	21 297	17 180	1,60%	18 695	2 991
Valréas	9 735	3,20%	167,9	16 307	4 666	4,40%	4 066	701
Sisteron	7 251	4,10%	144,3	18 650	4 048	5,70%	4 477	664
Vaison-la-Romaine	6 313	7%	233,9	19 601	3 633	12,40%	3 378	793
Dieulefit	3 207	3,70%	117	18 270	2 026	20,60%	1 468	325
Veynes	3 164	2,30%	74,3	17 339	2 009	18,10%	1 146	257
Grignan	1 464	6,20%	33,7	19 846	863	22,80%	678	177

C - Les bassins de vie

Le territoire des Baronnies Provençales ne tient pas son unité de ses découpages administratifs mais de sa géographie, de son histoire et de son environnement. Les communes et les cantons, héritiers d'une histoire qui remonte à la Révolution Française ne sont plus les territoires plus ou moins cohérents de leur passé. Les intercommunalités se sont construites sur d'autres critères que ceux de la logique économique. La croissance de la mobilité, les déplacements domicile-travail, l'augmentation du niveau de vie traduit notamment par la démocratisation et la généralisation de l'automobile, l'amélioration des infrastructures de transport ont enlevé aux territoires des pouvoirs locaux toute réalité non seulement économique mais aussi sociologique. Les données quantitatives, dont le plus petit niveau est celui de la commune, sont ainsi trompeuses. Elles confèrent une réalité statistique à des chiffres qui ne traduisent plus une réalité vécue. Même si les communes sont encore la référence incontournable de la vie quotidienne et les cantons ruraux fiers de la gendarmerie de leur chef lieu, l'accès aux services, à l'habitat et à l'emploi ne s'exprime plus dans le cadre des découpages administratifs.

D'autres découpages ont été proposés pour donner un sens aux approches quantitatives. Le premier est celui des espaces vécus. Les espaces vécus sont déterminés à partir de leur niveau d'emplois et leur aire d'attraction commerciale.

L'accès à l'emploi est pris en compte par la notion de pôle urbain et de pôle d'emploi de l'espace rural. Les pôles urbains sont des unités urbaines comprenant plus de 5 000 emplois. De ce fait, l'espace à dominante urbaine ne concerne pas les Baronnies Provençales, aucune unité urbaine n'atteignant ce chiffre. Les pôles d'emploi de l'espace rural sont des communes n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine comptant 1 500 emplois ou plus. Leurs couronnes sont des communes n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine dont 40% des actifs résidents travaillent hors de la commune mais dans l'aire d'emploi de l'espace rural.

Suivant cette définition, il y n'a que deux pôles d'emploi de l'espace rural dans le territoire, un sur chaque marge des Baronnies Provençales. : Nyons d'une part et Laragne-Montéglin d'autre part. Quelques communes sont qualifiées de couronnes des pôles d'emploi de l'espace rural. Elles ne sont pas très nombreuses : Aubres par rapport à Nyons, Montjoux par rapport à Dieulefit, pôle rural extérieur au territoire, Chateauneuf-de-Chabre par rapport à Laragne-Montéglin. Les pôles d'emploi de l'espace rural représentent ainsi 4 669 emplois sur les 12 560 du territoire au lieu de travail en 2006, soit 37 %. Cette situation singulière signifie que la plupart des communes n'appartiennent ni à l'espace à dominante urbaine, ni à une aire d'emploi de l'espace rural. Elles constituent le solde de tout classement.

L'accès aux services prend en compte l'aire d'attraction des communes en fonction de leur niveau d'équipement. L'aire d'influence de Nyons couvre tout le nord du territoire et s'étend jusqu'aux Hautes-Alpes. Elle est beaucoup plus faible au sud où elle n'atteint pas le Vaucluse, rencontrant rapidement celles de Vaison-la-Romaine et de Valréas. Celle de Laragne-Montéglin s'étend jusqu'à la Drôme mais rencontre au sud celle de Sisteron et au Nord celle de Serres. Buis-les-Baronnies et Séderon sont des pôles de services intermédiaires. Les 123 autres communes ne sont ni des pôles d'emploi, ni des pôles de services. Ce sont des villages. Il faut souligner également que Valréas, Vaison-la-Romaine, Sisteron et Veynes exercent leur influence sur les marges des Baronnies Provençales.

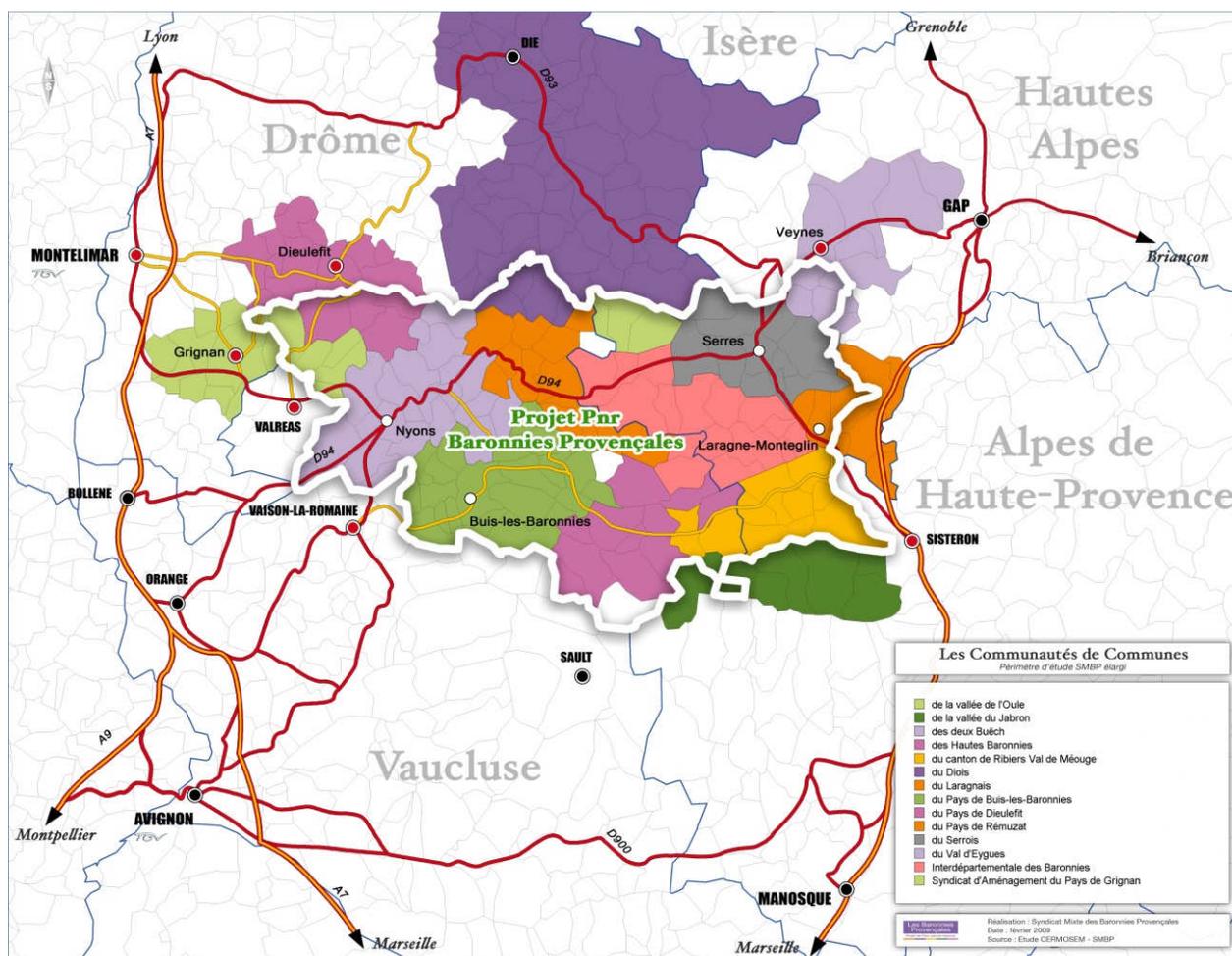
C.1 - Les bassins de vie : une nouvelle approche du monde rural

Une nouvelle approche a été récemment proposée par l'I.N.S.E.E. à partir de l'accès aux services privés ou publics et de l'accès à l'emploi : les bassins de vie. Au delà des espaces vécus, elle prend également en compte l'accès aux services scolaires et de santé. L'accès à l'emploi est défini par la population active ayant

un emploi sur le lieu de travail. Les services à la population retenus sont regroupés en quatre catégories : concurrentiels (commerces, services bancaires...), non concurrentiels (services publics et assimilés hors éducation et santé), les services de santé et les services d'éducation. Le bassin de vie constitue, en milieu rural, le plus petit territoire au sein duquel ses habitants ont un accès aux principaux services et à l'emploi.

Hors du milieu urbain, au niveau national, 1 745 ensembles ont été délimités, peuplés en moyenne de 12 000 habitants : ce sont les bassins de vie des bourgs et des petites villes. Appliquée aux Baronnies Provençales, cette approche distingue 10 bassins de vie, totalement ou partiellement inclus dans le périmètre. Les bassins de vie de Nyons (à une commune près, Bouvières), de Buis-les-Baronnies et de Serres sont totalement inscrits dans le périmètre des Baronnies Provençales, comme la plus grande partie des communes du bassin de vie de Laragne-Montéglin. Par contre, les communes périphériques du périmètre relèvent fréquemment d'autres bassins de vie dont la commune centre est extérieure aux Baronnies Provençales. C'est le cas pour

- Montfroc et Ribiers qui relèvent du bassin de vie de Sisteron
- Chabestan, le Saix, Oze et Saint-Auban-d'Oze qui relèvent du bassin de vie de Veynes
- Montjoux, La Roche-Saint-Secret-Beconne, Teyssières et Vesc qui relèvent du bassin de vie de Dieulefit
- Le Pègue, Montbrison, Rousset les Vignes, Saint-Pantaléon-les-Vignes, Salles sous bois et Tauligan qui relèvent du bassin de vie de Valréas
- Mérindol-les-Oliviers, Mollans-sur-Ouvèze et Reilhanette qui relèvent du bassin de vie de Vaison-la-Romaine
- Aulan, Barret-de-Lioure, Ferrassières et Montbrun-les-Bains qui relèvent du bassin de vie de Sault



Carte 56 - Communautés de communes

La comparaison avec la carte de l'intercommunalité montre qu'il ne s'agit généralement pas des mêmes territoires. Les communes de la communauté de communes de Ribiers Val-de-Méouge sont incluses dans les bassins de vie de Sisteron et Laragne-Montéglin, celles du Val d'Oule dans le bassin de vie de Nyons, celles des Hautes Baronnies dans le bassin de vie de Sault, de l'interdépartementale des Baronnies réparties en trois bassins de vie.

Bassins de vie des Baronnies						
	Territoire d'études		Total bassin de vie		Part relative	
	Communes	Population	Communes	Population	Communes	Population
Buis-les-Baronnies	24	5 054	24	5 054	100%	100%
Dieulefit	4	1 037	13	6 324	31%	16,4%
Laragne-Montéglin	25	7 068	28	8 529	89%	82,8%
Nyons	41	15 608	42	15 762	98%	99%
Sault	4	631	9	3 639	17%	17,3%
Serres	17	3 409	17	3 409	100%	100%
Sisteron	2	835	30	15 573	7%	5,3%
Vaison-la-Romaine	3	1 300	23	19 762	13%	6,6%
Valréas	6	3 103	18	22 876	33%	13,5%
Veynes	4	351	21	7 524	19%	4,6%
Total	130	38 396	225	108 362	58%	35,4%

Source : I.N.S.E.E.

a) Les bassins de vie totalement inscrits dans les Baronnies Provençales

- **Le bassin de vie de Nyons** s'étend vers le nord de la ville centre jusqu'à la frontière avec les Hautes-Alpes autour de la route Nyons-Serres et vers le sud jusqu'à la limite avec le Vaucluse. Il rassemble 42 communes dont une seule, Bouvières, n'est pas dans le périmètre des Baronnies Provençales, soit 15 608 habitants, 40,6 % de la population des Baronnies Provençales. Il s'étend vers le nord jusqu'à La Motte-Chalançon et le Diois. Ce périmètre recouvre les communautés de communes du Val-d'Eygues et du Pays de Rémuzat. Il intègre aussi des communes de la communauté de Buis-les-Baronnies (Bellecombe-Tarendol, Bésignan, Mollans/Ouvèze, Rochebrune et Saint-Sauveur-Gouvernet) et du Diois (Chalançon, La Motte-Chalançon et Rottier). Toutes ces communes sont polarisées par Nyons dont l'aire d'attraction s'étend bien au-delà de celui du territoire de la Communauté du Val-d'Eygues.
- **Le bassin de vie de Buis-les-Baronnies** se structure autour de D 546 qui suit la vallée de l'Ouvèze et du Charuis jusqu'à Séderon. Il regroupe la communauté du pays de Buis-les-Baronnies sauf Mérindol-les-Oliviers qui est dans le bassin de Vaison-la-Romaine, des communes de la communauté des Hautes-Baronnies (Izon-la-Bruisse, Mévouillon, Séderon, Vers-sur-Méouge, Villefranche-le-Château), de celle de Ribiers Val-de-Méouge (Eygalayes, Lachau,) et Montguers, commune isolée. Ce bassin de vie représente 5 054 habitants. Il montre que l'influence de Buis-les-Baronnies s'étend largement vers l'est et recouvre toute la partie sud du territoire, où elle rencontre l'aire d'attraction de Vaison-la-Romaine et de Sault.
- **Le bassin de vie de Serres** suit naturellement la route Serres-Rosans et comprend les petites communes des vallées adjacentes. Il regroupe les communes de la communauté du Serrois (sauf Saint-Genis qui relève du Laragnais), des communes de la communauté des deux Buëch (La Pierre et Sigotier), de l'interdépartementale des Baronnies (Moydans, Robeyret, Rosans et Saint-André-de-Rosans) ainsi que la Communauté de communes de la Vallée de l'Oule. Ce bassin de vie rassemble 3 409 habitants autour de Serres.
- **Le bassin de vie de Laragne-Montéglin** rencontre celui de Nyons sur les limites départementales et recouvre un large territoire autour de la montagne de Chabre. Il regroupe les communes de la vallée de la Méouge et de la vallée du Céans et des communes de plusieurs intercommunalités : Laragnais, dont une partie des communes ne sont pas dans le périmètre du projet de Parc, Ribiers

Val-de-Méouge sauf Montfroc et Ribiers, la communauté de communes interdépartementale des Baronnies. Il regroupe 7 068 habitants.

Cette approche souligne le rôle clef des quatre villes qui, par leur taille et le niveau de leurs services, polarisent les quatre grandes zones des Baronnies Provençales.

b) Les bassins de vie partiellement inscrits dans les Baronnies Provençales

Sur les marges du territoire, les communes appartiennent fréquemment à des bassins de vie voisins : Montbrun-les-Bains, Ferrassières, Barret-de-Lioure au bassin de vie de Sault, Ribiers et Montfroc au bassin de vie de Sisteron, Mollans-sur-Ouvèze, Mérindol-les-Oliviers et Reilhanette à celui de Vaison-la-Romaine. Mais c'est de l'autre côté du territoire que l'influence de Valréas et Dieulefit se fait le plus sentir. Les communes de Taulignan, le Pégue, Saint-Pantaléon-les-Vignes, Montbrison-sur-le-Lez, Rousset-les-Vignes et Salles-sous-bois appartiennent logiquement au bassin de vie de Valréas, La Roche-Saint-Secret, Montjoux, Vesc et Teyssières à celui de Dieulefit.

C.2 - Données de cadrage sur les bassins de vie des Baronnies Provençales

a) Des bassins de vie qui se repeuplent par excédent migratoire

Les comportements démographiques sur la période 1962-1999 permettent de définir six classes ou profil-type. 3 concernent les Baronnies Provençales. Les bassins de vie interne ont tous les mêmes spécificités : la population augmente exclusivement par excédent migratoire. C'est aussi le cas des bassins de vie de Dieulefit, de Vaison-la-Romaine et de Veynes. Le solde naturel n'est positif que dans les bassins de vie de Sisteron et de Valréas, dont la population est plus jeune.

Comportements démographiques 1962-1999		
<i>Bassins de vie internes</i>		
Nyons	Accroissement par excédent migratoire	Dynamique assez forte et régulière
Buis-les-Baronnies	Accroissement par excédent migratoire	Croissance plus ou moins récente
Serres	Accroissement par excédent migratoire	Croissance plus ou moins récente
Laragne-Montéglin-	Accroissement par excédent migratoire	Croissance plus ou moins récente
<i>Bassins de vie limitrophes</i>		
Dieulefit	Accroissement par excédent migratoire	Dynamique assez forte et régulière
Valréas	Accroissement par solde naturel et migratoire	Dynamique assez forte et régulière
Vaison-la-Romaine	Accroissement par excédent migratoire	Dynamique assez forte et régulière
Sault	Déclin par déficit naturel	Déclin récent
Sisteron	Accroissement par solde naturel et migratoire	Croissance plus ou moins récente
Veynes	Accroissement par excédent migratoire	Incertain

C'est incontestablement le bassin de vie de Nyons qui présente le profil démographique le plus dynamique à l'intérieur de la zone. C'est celui où la population est la plus jeune ; comme dans les villes portes du

territoire : Sisteron, Vaison-la-Romaine et Dieulefit notamment. Les personnes âgées sont plutôt dans le rural éloigné, au cœur des Baronnies Provençales.

b) Qualification des bassins de vie : des scores convenables

Pour quantifier la présence de services et d'emplois dans les bassins de vie, des scores partiels, compris entre 0 et 4, ont été calculés sur cinq postes : services concurrentiels, services non concurrentiels, services de santé, services d'éducation et emploi. Si chaque service a été affecté du même poids, celui de l'emploi varie entre le tiers et la moitié de l'ensemble. Le score est établi en tenant compte du niveau d'équipements et de l'écart entre le niveau observé et le niveau attendu au regard du poids démographique du bassin. Ces calculs montrent que le bassin de Nyons est celui qui est le mieux équipé et que celui de Serres est le moins bien doté. Ils soulignent que les bassins de vie de Nyons, Valréas et Vaison-la-Romaine disposent d'un fort potentiel et démontrent la forte dépendance des Baronnies Provençales du Haut Vaucluse. Le score du bassin de Laragne-Montéglin est plus faible en matière de services et ne se relève que par rapport à l'emploi. Celui des Buis-les-Baronnies est limité par les services éducatifs et de l'emploi. La situation du bassin d'emploi de Serres est préoccupante pour tous les services.

Scores d'équipements dans les bassins de vie						
Services						
	Non Concurrentiels	Concurrentiels	Santé	Education	Emploi	Total/20
Nyons	4	4	4	4	4	20
Valréas	4	4	4	3	4	19,25
Sisteron	4	3	3	2	4	19,25
Vaison-la-Romaine	4	3	4	2	4	17,75
Laragne-Montéglin	4	3	3	2	4	17
Veynes	4	4	4	3	2	15,25
Buis-les-Baronnies	3	4	4	3	2	14,5
Sault	3	3	4	3	2	13,75
Dieulefit	2	4	4	2	2	13
Serres	3	3	3	2	2	10,25

Source : I.N.S.E.E.

Par rapport au niveau national des 1 745 bassins de vie étudiés, la situation des Baronnies Provençales n'est pas catastrophique. On estime en effet qu'un bassin de vie est autonome si son score est égal ou supérieur à 12. Seul celui de Serres est qualifié de « faiblement autonome », c'est-à-dire présentant un score global compris entre 8 et 12. Aucun bassin de vie du territoire n'est dépendant, avec un score inférieur à 8. Ils sont pourtant 741 en France à l'être, soit 42% d'entre eux.

c) L'accessibilité aux équipements et aux emplois : les contraintes de la géographie

Au niveau national, l'accessibilité des bassins de vie se situe en moyenne à 16 minutes de l'ensemble constitué des équipements et de l'emploi. Ces temps de déplacements sont beaucoup plus élevés dans les bassins d'emploi internes aux Baronnies Provençales, compte tenu du relief et du réseau routier. Seuls les équipements du bassin de vie de Nyons sont accessibles dans des conditions comparables à la moyenne

nationale. Les autres le sont beaucoup moins. Les équipements et l'emploi des bassins de vie de Laragne-Montéglin et de Buis-les-Baronnies sont plus difficilement accessibles, notamment en termes de déplacements domicile-travail et domicile-études. Les équipements et l'emploi du bassin de vie de Serres, qui recouvrent une grande partie du cœur du territoire sont les plus éloignés de la demande, deux fois plus que par rapport à la moyenne des communes rurales de référence. On peut en conclure que, si chaque bassin de vie dispose d'un niveau d'équipement convenable, les temps nécessaires pour les rejoindre sont particulièrement longs. Les temps d'accès moyens au chef lieu du département varient entre 56 minutes (Bassin de vie Laragne-Montéglin-Gap) et 119 minutes (Bassin de vie Buis-les-Baronnies-Valence). Ceux d'accès moyen au chef lieu de région sont particulièrement élevés : 143 minutes Bassin de vie Nyons-Lyon et 128 minutes (Bassin de vie Serres-Marseille).

Temps d'accès moyen aux équipements en minutes					
Bassins de vie					
	Nyons	Buis	Serres	Laragne-Montéglin	Moyenne nationale
<i>Accessibilité aux équipements</i>					
concurrentiels	8,5	17,4	27	12,5	9
non concurrentiels	20,9	24	35,2	25,4	14
dont de proximité	6,7	11,4	11,4	10,3	6
de santé	17,8	38,2	41,7	31,4	19
dont de proximité	5,5	7,2	9,3	10,6	5
Equipements scolaires	13,9	36,1	30,9	30,1	14
<i>Accessibilité d'après les déplacements</i>					
Domicile-étude 7-18 ans	31,6	54,7	47,8	38,5	23
dont les 7-15 ans	12,4	19,8	18,3	15,7	9
Domicile-travail	12,3	13,9	16,1	15,9	17
Accessibilité générale	16,7	25,7	29,2	22,5	16

Source : I.N.S.E.E.

d) Orientation économique : une forte économie résidentielle

Les orientations économiques des bassins de vie sont construites en différenciant trois grandes catégories d'emploi : secteurs de l'économie résidentielle, secteurs de la sphère agri-alimentaire (agriculture et industries agroalimentaire) et secteurs de l'industrie au sens large. Une typologie établie selon la part relative des emplois distingue, au niveau national, 9 types d'orientations dont 5 sur le territoire des Baronnies Provençales. Le caractère résidentiel du territoire est fortement marqué dans tous les bassins de vie, internes ou limitrophes au territoire. Le bassin de Valréas a perdu depuis 1999 sa vocation industrielle traditionnelle dans la cartonnerie. Les activités agri-alimentaires sont très présentes dans les bassins de vie de Nyons, Laragne-Montéglin, Dieulefit et Vaison-la-Romaine. Le tourisme n'apparaît pas comme une orientation économique majeure sauf dans les bassins d'emploi de Serres, Sault et Veynes où il représente la première activité économique.

Orientations économiques des bassins de vie	
<i>Bassins de vie internes</i>	
Nyons	Bassin fortement résidentiel et agri-alimentaire
Laragne-Montéglin	Bassin fortement résidentiel et sans dominante industrielle ou agri-alimentaire
Buis	Bassin diversifié
Serres	Bassin fortement résidentiel et touristique
<i>Bassins de vie externes</i>	
Dieulefit	Bassin fortement résidentiel et sans dominante industrielle ou agri-alimentaire
Sault	Bassin fortement résidentiel et touristique
Vaison-la-Romaine	Bassin fortement résidentiel et agri-alimentaire

Orientations économiques des bassins de vie	
Valréas	Bassin plutôt industriel et non monospécialisé
Veynes	Bassin fortement résidentiel et touristique
Sisteron	Bassin fortement résidentiel et sans dominante industrielle ou agri-alimentaire

e) L'utilisation du sol : la place prépondérante des espaces naturels

Cette analyse, conduite à partir de Corine Land, distingue les territoires artificialisés, les grandes cultures, les terres agricoles hétérogènes et prairies, les forêts et les milieux naturels. Elle révèle une répartition dans l'utilisation des sols très différente de la moyenne nationale des bassins de vie ruraux traduite par :

- la faible part relative des terres artificialisées sur un espace peu urbanisé qui n'a pas connu de grands travaux (zones d'activité, infrastructures de communication, péri-urbanisation...)
- la faible part relative des grandes cultures sur un espace de petites exploitations spécialisées, part beaucoup plus faible que dans les bassins de vie du Haut Vaucluse compte tenu des productions céréalières
- la part modeste des autres terres agricoles et des prairies, là encore peu comparable à la situation des bassins de vie de Vaison-la-Romaine et de Valréas dominée par la viticulture
- la part deux fois plus élevée de la forêt qui occupe 42,4% du territoire contre 25,3% au niveau national
- la part trois fois plus élevée des milieux semi-naturels qui représentent 28,9% de l'occupation de l'espace contre 8,6% au niveau national. Ces données sont beaucoup plus faibles dans les bassins de vie limitrophes.

Il n'existe pas de différences significatives dans l'utilisation du sol dans les 4 bassins de vie internes aux Baronnies Provençales même si la part des grandes cultures est élevée dans le bassin de vie de Laragne-Montéglin et celle des terres agricoles hétérogènes faible dans le bassin de vie de Serres.

Grands types de couverture des terres - Répartition en %					
	Terres artificialisées	Grandes cultures	Terres agricoles et prairies	Forêts	Milieux semi-naturels
<i>Bassins de vie internes</i>					
Nyons	0,6	6,4	20,5	48	24,5
Laragne-Montéglin	0,5	16	14,4	36,1	33
Buis	0,4	2,1	18,3	48,5	30,7
Serres	0,2	14	8,9	47,5	29,4
Total	0,4	9,4	16,4	44,9	28,9
<i>Bassins de vie externes</i>					
Dieulefit	0,6	1	29	64,5	4,9
Sault	1	18,9	7,8	52,1	20,2
Vaison-la-Romaine	0,8	31,5	15,5	42,2	10
Valréas	1,9	40,5	23,9	31,1	2,6
Veynes	0,3	5,8	6,2	46,7	41
Sisteron	0,7	10,4	10,7	32,9	45,3
<i>Total</i>	0,8	15,9	13,1	42,4	27,8
<i>Total général</i>	0,6	13,3	14,4	43,5	28,2
<i>Total nationale</i>	3,8	28,4	33,9	25,3	8,6

Source : Corine Land

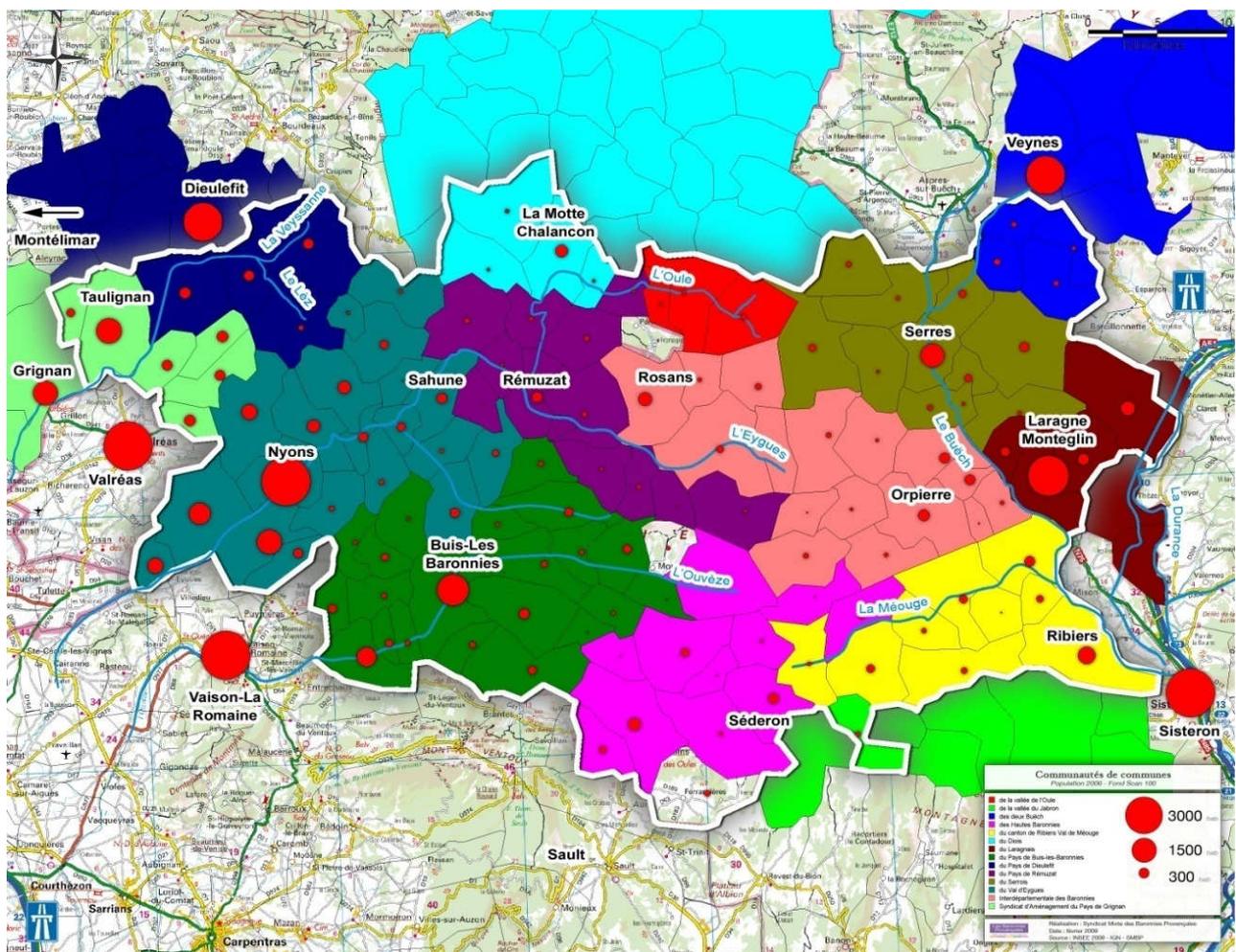
En conclusion, les bassins de vie des Baronnies Provençales caractérisent un milieu totalement rural dont la population augmente par solde migratoire dans une économie résidentielle et agricole sur des espaces dominés par la forêt et les milieux semi-naturels.

Le bassin de vie de Nyons est le plus dynamique, le mieux équipé et le plus facilement accessible. Sur l'autre marge, le bassin de vie de Laragne-Montéglin, tout en étant moins équipé notamment en services

éducatifs et moins accessible, réalise aussi de bons scores. Le bassin de vie de Buis-les-Baronnies est en position intermédiaire, sans dominante économique précise, d'un niveau d'équipement modeste. C'est le bassin de vie de Serre qui est dans la situation la plus difficile. Il s'étend largement vers le cœur du territoire, le moins peuplé, et le plus enclavé. Les bassins limitrophes de Sisteron, Vaison-la-Romaine et Valréas sont plus attractifs que ceux des Baronnies, mieux équipés et davantage spécialisés. Celui de Dieulefit a un système économique comparable à celui de Buis-les-Baronnies. Celui de Sault est le moins structuré. On peut souligner que cette approche ne recouvre pas celle des communautés de communes.

2 - Une intercommunalité avancée

L'intercommunalité est généralisée sur le territoire des Baronnies Provençales. Seules trois communes n'en relèvent pas : Pommerol, Montguers et Ferrassières. Sur les 14 communautés de communes, 8 sont entièrement dans le périmètre du projet de Parc : les communautés interdépartementales des Baronnies, du pays de Buis-les-Baronnies, de Rémuzat, de Ribiers Val-de-Méouge, des Hautes Baronnies, interdépartementale des Baronnies, de la Vallée de l'Oule, du Serrois et du Val-d'Eygues. Les autres comprennent un nombre variable de communes du périmètre : 4 dans la communauté des deux Buëch, 4 dans le Diois, 11 dans les Hautes Baronnies, 4 dans le Laragnais, 4 dans le Diois, 4 dans le pays de Dieulefit et 5 dans le syndicat d'aménagement du pays de Grignan. Si les limites des communautés suivent celles du périmètre du Parc dans sa partie sud, de Saint-Maurice-sur-Eygues à Reilhanette, elles les débordent largement dans les autres directions :



Carte 57 - Intercommunalité

Communautés de communes						
	Total CC	Population	Dans le Phr		% dans le Phr	
	Communes	2 006	Communes	Population	Communes	Population
Deux Buëch	11	5 558	4	351	36%	6,3 %
Diois	52	10 600	4	581	8%	5,5 %
Hautes Baronnies	11	1 440	11	1 440	100%	100 %
Interdépartementale des B.	16	2 220	16	2 220	100%	100 %
Laragnais	7	6 043	4	4 582	57%	75,8 %
Pays de Buis-les-Baronnies	21	5 587	21	5 587	100%	100 %
Pays de Dieulefit	16	7 894	4	1 037	25%	13,1 %
Pays de Rémuzat	13	950	13	950	100%	100 %
Ribiers Val-de-Méouge	9	1 932	9	1 932	100%	100 %
Serrois	11	2 444	11	2 444	100%	100 %
S.A. du pays de Grignan	14	7 293	5	2 728	36%	37,4 %
Val-d'Eygues	20	13 629	20	13 629	100%	100 %
Vallée de l'Oule	3	197	3	197	100%	100 %
Vallée du Jabron	8	1 360	1	80	12%	5,9 %
Total	212	67 147	126	37 758	59%	56,2 %

Source : I.N.S.E.E.

Les parties limitrophes des Baronnies Provençales dépendent de villes extérieures au périmètre et se positionnent dans des politiques de développement et d'aménagement spécifiques qui pourraient être complémentaires de la politique de massif des Baronnies Provençales.

Poids de la commune-centre			
	Ville centre	Population	% CC
Deux Buëch	Veynes	3 164	56,9 %
Diois	Die	4 387	41,3 %
Hautes Baronnies	Montbrun	438	30,4 %
Interdépartementale des Baronnies	Rosans	521	23,5 %
Laragnais	Laragne-Montéglin	3 484	57,6 %
Pays de Buis-les-Baronnies	Buis les B.	2 283	40,8 %
Pays de Dieulefit	Dieulefit	3 207	40,6 %
Pays de Rémuzat	Rémuzat	309	32,5 %
Ribiers Val-de-Méouge	Ribiers	755	39 %
Serrois	Serres	1 309	53,5 %
S.A. du pays de Grignan	Grignan	1 464	20 %
Val-d'Eygues	Nyons	7 065	51,8 %
Vallée de l'Oule	Montmorin	88	44,6 %
Vallée du Jabron	Noyers	362	26,6 %

Source : I.N.S.E.E.

L'analyse du fonctionnement de ces communautés révèle un certain nombre de points communs.

La plupart d'entre elles sont à fiscalité additionnelle. Seules les communautés du Laragnais et du pays de Dieulefit sont à Taxe Professionnelle Unique. Elles ont généralement un potentiel fiscal inférieur à la moyenne nationale, ce qui est un indicateur de faiblesse relative des bases. La Communauté de communes de la Vallée de l'Oule a le plus faible potentiel, Par contre, ces communautés ont généralement un coefficient fiscal supérieur à la moyenne nationale, ce qui montre le caractère intégré de leurs interventions par rapport aux politiques communales. C'est à ce titre la communauté du Laragnais qui est la moins

intégrée. Ce n'est pas la situation de la communauté de communes du pays de Dieulefit qui présente au contraire un potentiel fiscal particulièrement élevé mais un coefficient d'intégration fiscale relativement faible.

Fiscalité des communautés de communes							
	Nombre de communes	Population 2006	Régime fiscal	Potentiel fiscal		C.I.F.	
				CC	Moyen	CC	Moyen
Deux Buëch	11	5 558	Fiscalité additionnelle	72,8	93,9	40,7	29,9
Diois	52	10 600	Fiscalité additionnelle	72,4	93,9	35,9	29,9
Hautes Baronnies	11	1 440	Fiscalité additionnelle	71,2	93,9	35,5	29,9
Interdépartementale des B.	16	2 220	Fiscalité additionnelle	58,5	93,9	37,4	29,9
Laragnais	7	6 043	T.P.U.	271,6	214,9	20,1	29,1
Pays de Buis les B.	21	5 587	Fiscalité additionnelle	82,1	93,9	31	29,9
Pays de Dieulefit	16	7 894	T.P.U.	888	214,9	27,4	29,1
Pays de Rémuzat	13	950	Fiscalité additionnelle				
Ribiers Val-de-Méouge	9	1 932	Fiscalité additionnelle	92,8	93,9	36,4	29,9
Serrois	11	2 444	Fiscalité additionnelle	95,3	93,9	47,9	29,9
S.A. du pays de Grignan	14	7 293	Sans fiscalité propre				
Val-d'Eygues	20	13 629	Fiscalité additionnelle				
Vallée de l'Oule	3	197	Fiscalité additionnelle	33,9	93,9	42,9	29,9
Vallée du Jabron	8	1 360	Fiscalité additionnelle	54,2	93,9	51,6	29,9

Source : D.G.C.L.

CIF : coefficient d'intégration fiscale

CC : Communauté de communes

Moyen : Moyenne nationale de la tranche démographique

Les compétences statutaires des communautés sont extrêmement larges et générales. Au-delà des compétences obligatoires en aménagement de l'espace et en développement économique, elles se mobilisent sur l'action sociale (contrats enfance avec la C.A.F., centres de loisirs, relais d'accueil assistantes maternelles) et culturelle (gestion d'équipements culturels). La plupart interviennent sur l'habitat par l'intermédiaire d'O.P.A.H. dont peu sont en cours. En matière de développement économique, elles gèrent des zones d'activité intercommunale et des maisons de l'emploi. Leur principal service commun est celui de la collecte et le traitement des déchets ménagers. Le tourisme est également un domaine d'intervention important. Beaucoup de ces communautés assurent l'entretien de la voirie, au bénéfice notamment des petites communes isolées.

Les interventions communautaires sont néanmoins dominées par la question des déchets ménagers et assimilés. Ces communautés de communes assurent toutes le service de collecte et de traitement des déchets, gèrent des déchetteries et s'impliquent dans l'assainissement non collectif.

A - Les communautés comprises dans le périmètre des Baronnies Provençales

Il s'agit des Communautés de communes du Val-d'Eygues, du Pays de Buis-les-Baronnies, des Hautes-Baronnies, du Pays de Rémuzat, de la Vallée de l'Oule, interdépartementale des Baronnies, du canton de Ribiers Val-de-Méouge et du Serrois.

A.1 - Communauté de communes du Val-d'Eygues

La Communauté de communes du Val-d'Eygues a été créée en 1997. Elle regroupe 20 communes en pays de Nyons qui représentent 13 629 habitants sur une superficie de 33 793 ha, soit une densité de 41 habitants/km² autour de Nyons, sous préfecture. Ce territoire de transition entre la vallée du Rhône et les montagnes des Baronnies comprend une zone de plaine dominée par les productions oléicoles et viticoles au sud et une zone de collines au nord où l'agriculture est davantage diversifiée. La vallée de l'Eygues (et ses affluents) lui donne son unité géographique.

Communauté de communes du Val-d'Eygues				
	P. 1999	P. 2006	99-06	Canton
Aubres	350	406	16%	Nyons
Chateauneuf-de-Bordette	77	103	33,7%	Nyons
Chaudebonne	55	63	14,5%	Nyons
Condorcet	446	458	2,7 %	Nyons
Curnier	186	221	18,8 %	Nyons
Eyroles	17	21	23,5 %	Nyons
Le Poet-Sigillat	97	111	14,4%	Rémuzat
Les Pilles	226	249	10,2 %	Nyons
Mirabel-aux-Baronnies	1 328	1 481	11,5 %	Nyons
Montaulieu	65	74	13,8 %	Nyons
Nyons	6 731	7 065	4,9 %	Nyons
Piegon	275	228	-17 %	Nyons
Sahune	292	293	0 %	Rémuzat
Sainte-Jalle	269	272	1,1 %	Nyons
Saint-Maurice sur Eygues	552	618	11,9 %	Nyons
Saint-Ferreol-Trente-Pas	214	224	4,7 %	Nyons
Valouse	38	41	7,9 %	Nyons
Venterol	628	631	0,4%	Nyons
Vinsobres	1 089	1 070	- 2 %	Nyons
Communauté de communes	12 935	13 629	5,4 %	

Source : I.N.S.E.E.

Compétences statutaires		Communauté de communes du Val-d'Eygues
Aménagement de l'espace		Service d'assistance architecturale et paysagère Création, balisage, entretien, aménagement et promotion des chemins de randonnés
Actions de développement économique		Promotion du territoire par un support de communication Opération de restructuration de l'artisanat et du commerce Adhésion à une plate forme d'initiative locale Promotion touristique au niveau intercommunal
Environnement		Elimination et valorisation des déchets ménagers

Compétences statutaires		Communauté de communes du Val-d'Eygues
		Information sur les enjeux environnementaux Réalisation de schémas globaux d'assainissement Mise en place du service de contrôle des services d'assainissement autonomes Etudes relatives à l'eau
Logement et cadre de vie		Mise en œuvre des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat O.P.A.H.
Aménagement du territoire		Voirie d'intérêt communautaire Plantations d'arbres en bordure d'une voie Entretien de l'éclairage public Classement des archives
Action sociale		Gestion du Centre de Loisirs Intercommunal des Guards, lieu d'accueil parents-enfants et relais d'assistance maternelle Contrat Educatif local

A.2 - Communauté de communes du pays de Buis-les-Baronnies

La Communauté de communes du pays de Buis-les-Baronnies regroupe 21 communes du sud du territoire sur les deux rives de l'Ouvèze entre Saint-Auban-sur-Ouvèze et Mollans sur Ouvèze et 5 587 habitants. Elle présente une incontestable réalité géographique. Les communes sont pour la plupart d'entre elles localisées à proximité de l'Ouvèze ou de ses affluents. La communauté a été créée en 1996 par transformation d'un S.I.V.O.M. Elle est à fiscalité additionnelle. La ville la plus importante, Buis-les-Baronnies, concentre 40,8 % de la population. Elle est en position géographique centrale par rapport aux autres communes et polarise l'ensemble du territoire.

Communauté de communes du pays de Buis-les-Baronnies				
Communes	P.1999	P.2006	99-06	Canton
Beauvoisin	93	149	60,2 %	Buis-les-Baronnies
Bellecombe-Tarendol	75	92	22,6 %	Buis-les-Baronnies
Benivay-Ollon	58	62	6,9 %	Buis-les-Baronnies
Beignan	69	66	- 4 %	Buis-les-Baronnies
Buis-les-Baronnies	2 222	2 283	2,7 %	Buis-les-Baronnies
Eygaliers	103	131	27,2 %	Buis-les-Baronnies
La Rochette-du-Buis	65	67	0,3 %	Buis-les-Baronnies
La Roche sur le Buis	288	319	10,8 %	Buis-les-Baronnies
La Penne / Ouveze	88	94	6,8 %	Buis-les-Baronnies
Le Poet-en-Percip	17	19	11,7%	Buis-les-Baronnies
Mérindol-les-Oliviers	201	188	- 7 %	Buis-les-Baronnies
Mollans-sur-Ouveze	839	968	15,4 %	Buis-les-Baronnies
Pierrelongue	127	159	25,2 %	Buis-les-Baronnies
Plaisians	175	192	9,7 %	Buis-les-Baronnies
Propiac	78	105	34,6%	Buis-les-Baronnies
Rioms	22	22	0 %	Buis-les-Baronnies
Rochebrune	45	42	- 7 %	Buis-les-Baronnies
Saint-Auban sur-l' Ouvèze	191	203	6,3 %	Buis-les-Baronnies
Sainte-Euphemie-sur-Ouveze	71	98	38 %	Buis-les-Baronnies
Saint-Sauveur-Gouvernet	203	205	0,9 %	Buis-les-Baronnies
Vercoiran	115	123	6,9 %	Buis-les-Baronnies
Pays de Buis-les-Baronnies	5145	5 587	8,6 %	

Source : I.N.S.E.E.

Compétences statutaires	Communauté de communes du Pays de Buis-les-Baronnies
Aménagement de l'espace	Elaboration d'une Charte intercommunale de développement et d'aménagement du territoire
Actions de développement économique	Etude pour la création d'une zone d'activité intercommunale Convention biennale avec l'office de tourisme intercommunal Prospection pour la création d'entreprise
Environnement	Collecte, transfert et traitement des ordures ménagères Plate forme intercommunale de gestion des déchets Assainissement et entretien des rivières Suivi du schéma de restauration et d'entretien du Bassin de l'Ouvèze
Politique du logement et du cadre de vie	P.L.H. Intercommunal O.P.A.H. et P.I.G.
Aménagement du territoire	Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire
Action sociale	Contractualisation avec le CAF (contrat enfance et temps libre) Contrat éducatif local Adhésion au centre local d'information et de coordination gérontologique Nyonsais-Baronnies
Actions culturelles et sportives	Etude d'une classe sport-étude à Buis-les-Baronnies Actions de valorisation et patrimoine intercommunal Schéma intercommunal de déplacements scolaires autour d'équipements culturels et sportifs

A.3 - Communauté de communes des Hautes-Baronnies

La Communauté de communes des Hautes-Baronnies a été créée en 1999. Elle regroupe 11 petites communes du canton de Séderon et 1 440 habitants, au sud du territoire des Baronnies Provençales, au croisement de quatre départements. Le territoire de la communauté est marqué par un relief difficile et des routes de montagnes : montagne d'Albion, montagne du Buc, montagne des Bergiès qui rendent la circulation difficile. Il est sous influence du Vaucluse (plateau de Sault) et des Alpes de Haute-Provence (montagne de Lure).

Communauté de communes des Hautes Baronnies				
Commune	P. 1999	P. 2006	99-06	Canton
Aulan		5	4	- 20 % Séderon
Ballons		66	89	34,8 % Séderon
Barret-de-Lioure		48	71	47,9 % Séderon
Izon-la-Bruisse		14	14	0 % Séderon
Mévouillon		207	211	1,9% Séderon
Montauban-sur-l'Ouveze		85	114	34,1 % Séderon
Montbrun-les-Bains		428	438	2,3% Séderon
Reilhanette		120	144	20 % Séderon
Sederon		286	288	0,7 % Séderon
Vers-sur-Méouge		52	44	- 15% Séderon
Villefranche le Château		21	23	9,5 % Séderon
Hautes Baronnies		1332	1 440	8,1%

Compétences statutaires	Communauté de communes des Hautes Baronnies
Aménagement de l'espace	Charte intercommunale de développement et d'aménagement T.I.C. Signalétique Coordination des sentiers de randonnées
Actions de développement économique	Promotion des activités créatrices d'emploi Création, aménagement et gestion de zones d'activité économique Programme de développement touristique
Environnement	Collecte et traitement des déchets ménagers Assainissement
Politique de logement et cadre de	O.P.A.H. et P.I.G.

Compétences statutaires	Communauté de communes des Hautes Baronnies
vie	Entretien de la voirie d'intérêt communautaire
Aménagement du territoire	Entretien de la voirie Valorisation des énergies renouvelables Site Internet intercommunal
Action sociale	Actions en direction de l'enfance et de la jeunesse Etudes sur la création d'un centre de loisirs intercommunal, la péri-scolarité, le portage de repas aux personnes âgées
Actions culturelles et sportives	Aide aux communes et aux associations Régie de spectacle

A.4 - Communauté de communes du pays de Rémuzat

La Communauté de communes du pays de Rémuzat recouvre le plus petit canton de la Drôme. Elle s'étend de part et d'autre de la D 94. Au nord, elle regroupe les communes de Cornillac, Cornillon, Villeperdrix, la Charce, Saint-May, au sud Montréal-les-sources, Pelonne, Verclause, Lemps, Montferrand, Roussieux, Chauvac-Laux-Montaux dans la haute vallée de l'Eygues. Ces 13 petites communes, qui ont pour la plupart moins de 100 habitants, regroupent 950 habitants. Cette communauté est à fiscalité additionnelle. Malgré sa proximité géographique, La Motte-Chalancon relève de la communauté de communes du Diois.

Communauté de communes du pays de Rémuzat				
Communes	P. 1999	P. 2006	99-06	Canton
Chauvac-Laux-Montaux	39	45	15,4 %	Rémuzat
Cornillac	81	86	6,6 %	Rémuzat
Cornillon-sur-l'Oule	65	69	6,1 %	Rémuzat
La Charce	48	44	- 8 %	Rémuzat
Lemps	44	42	- 5 %	Rémuzat
Montferrand-la-Fare	46	50	8,7 %	Rémuzat
Montréal-les-Sources	22	28	27,3%	Rémuzat
Pelonne	23	19	- 17 %	Rémuzat
Rémuzat	286	309	8%	Rémuzat
Roussieux	22	24	9 %	Rémuzat
Saint-May	40	47	17,5%	Rémuzat
Verclause	84	81	- 4 %	Rémuzat
Villeperdrix	110	106	- 4 %	Rémuzat
Pays de Rémuzat	910	950	4,4 %	

Source : I.N.S.E.E.

Compétences statutaires	Communauté de communes du Pays de Rémuzat
Aménagement de l'espace	Elaboration d'une Charte intercommunale de développement et d'aménagement du territoire Aménagement d'une zone de stockage et de transferts de matériaux inertes
Actions de développement économique	Soutien au développement des activités économiques et touristiques Relais local pour l'avancement des études sur la réaffectation des bâtiments de l'ex SICA de Rémuzat
Environnement	Collecte et traitement des déchets des ménages Organisation du tri sélectif Mise en place d'un site de promotion de l'assainissement non collectif
Politique du logement et du cadre de vie	O.P.A.H. et P.I.G.
Aménagement du territoire	Voirie d'intérêt communautaire
Action sociale	Convention avec le centre local d'information et de coordination gérontologique Nyonsais-Baronnies Contrat enfance-jeunesse avec la CAF Projet « espace multi accueil à Rémuzat

A.5 - Communauté de communes de la Vallée de l'Oule

Cette communauté, la plus petite des Baronnie, regroupe trois communes de moins de 100 habitants au nord des Baronnie Provençales, dans la haute Vallée de l'Oule, à la frontière des deux départements, sur un territoire de montagne difficile d'accès, le long de la D 26 entre le col de Saulce et les gorges de Pommérol. Entre la montagne d'Aup, le sommet de la Bouisse et la montagne de Marysse, ce petit territoire enclavé a peu de ressources propres. Deux communes sur trois perdent des habitants entre 1999 et 2006.

Communauté de communes de la Vallée de l'Oule				
	P. 1999	P. 2006	99-06	Cantons
Bruis	73	67	-8%	Rosans
Montmorin	84	88	4,7 %	Serres
Sainte-Marie	48	42	-12,5%	Rosans
Vallée de l'Oule	205	197	-4 %	

Source : I.N.S.E.E.

Compétences statutaires	Communauté de communes de la Vallée de l'Oule
Aménagement de l'espace	Sentiers de randonnées et de VTT Animation dans le cadre du contrat de pays
Actions de développement économique	Soutien aux activités économiques et à l'emploi Soutien aux activités agricoles et forestières Création d'une zone d'activité pour l'implantation d'un Parc éolien Production et distribution d'énergie T.I.C.
Environnement	Assainissement non collectif Collecte et traitement des déchets ménagers Gestion et aménagement des rivières et des cours d'eau Sentiers botaniques
Politique du logement et du cadre de vie	Programme local de l'habitat O.P.A.H.
Aménagement du territoire	Création, aménagement et entretien de voirie Assistance technique aux communes
Actions culturelles et sportives	Equipements culturels et sportifs Antenne écomusée Bibliothèque intercommunale

A.6 - Communauté de communes Interdépartementales des Baronnie

La communauté de communes interdépartementales des Baronnie, créée en 1994, a succédé au S.I.V.O.M. des Baronnie. Elle regroupe 16 communes dont deux dans le département de la Drôme : Laborel et Villebois-les-Pins, situées autour de la montagne de Pierre Vesce, soit 2 220 habitants. C'est un territoire de montagnes et de collines qui rejoint doucement l'axe Laragne-Montéglin-Serres sur le bassin versant du Buëch par des routes difficiles et notamment la D116 entre Verclause et Eyguians et entre Laragne-Montéglin et Serres.

Interdépartementale des Baronnie				
Commune	P. 1999	P. 2006	99-06	Canton
Chanousse	36	44	22,2%	Rosans
Etoile-Saint-Cyrice	31	34	9,6%	Orpierre
Laborel	112	102	-9 %	Séderon
Lagrand	269	295	9,7 %	Orpierre
Montjay	79	95	20,2 %	Rosans

Interdépartementale des Baronnies				
Moydans	53	48	- 9 %	Rosans
Nossage-et-Benevent	8	12	50%	Orpierre
Orpierre	256	318	24,2 %	Orpierre
Ribeyret	114	107	- 6 %	Rosans
Rosans	492	521	5,9 %	Rosans
Saint-André-de-Rosans	139	147	5,7 %	Rosans
Sainte-Colombe	50	52	4 %	Orpierre
Saléon	69	75	8,7 %	Orpierre
Sorbiers	54	38	-30 %	Rosans
Trescléoux	275	314	14,2 %	Orpierre
Villebois-les-Pins	20	18	- 10 %	Séderon
Interdépartementale des Baronnies	2057	2 220	7,9 %	

Source : I.N.S.E.E.

Le potentiel fiscal est faible : 58,5 €/habitant et le tissu économique limité sur un territoire qui vit essentiellement du tourisme et des transferts sociaux. Pas contre le coefficient d'intégration fiscale est élevé : 35,5%.

Compétences statutaires	Communauté de communes Interdépartementale des Baronnies
Aménagement de l'espace	SCOT Animation des procédures contractuelles Développement numérique
Actions de développement économique	Etudes préalables à des implantations économiques Développement du commerce et de l'artisanat FISAC Création d'ateliers relais
Environnement	Tri sélectif et recyclage des déchets Collecte et traitement des déchets Contrat rivière du Buëch et de ses affluents Service public d'assainissement non collectif
Social	Mise en oeuvre d'actions pour le 3 ^e âge (maintien à domicile) Soutien aux activités péri-scolaires Soutien aux manifestations culturelles et sportives
Actions intercommunales	Appui technico-administratif aux communes membres

A.7 - Communauté de communes du canton de Ribiers-Val-de-Méouge

La Communauté de communes du canton de Ribiers Val-de-Méouge a été créée en 1993. Elle regroupe aujourd'hui 9 communes dont deux, Eygalayes et Lachau dans le département de la Drôme. C'est un territoire de montagne qui suit la basse vallée de la Méouge, barré au sud par la ligne de crêtes qui sépare les Hautes-Alpes des Alpes de Haute-Provence et au nord par la montagne de la Chabre. Ces vallées rejoignent le Buëch.

Communauté de communes du canton de Ribiers Val de Méouge				
Commune	P. 1999	P. 2006	90-99	Canton
Antonaves	160	166	3,7 %	Ribiers
Barret-sur-Méouge	232	218	- 6 %	Ribiers
Chateauneuf-de-Chabre	259	292	12,7 %	Ribiers
Ourres	85	123	44,7 %	Ribiers
Eygalayes	76	71	- 6 %	Séderon
Lachau	225	206	-9 %	Séderon
Ribiers	692	755	9,1 %	Ribiers

Communauté de communes du canton de Ribiers Val de Méouge				
Commune	P. 1999	P. 2006	90-99	Canton
Saint-Pierre-Avez	24	24	0 %	Ribiers
Salerans	84	77	- 8%	Ribiers
Ribiers Val-de-Méouge	1837	1932	5,2 %	

Source : I.N.S.E.E.

Compétences statutaires	CC du canton de Ribiers Val-de-Méouge
Aménagement de l'espace	Schéma de secteur et urbanisme T.I.C.
Actions de développement économique	Création, aménagement, entretien de zones d'activités économiques Soutien aux activités économiques Acquisition en commun de matériel
Environnement	Collecte et traitement des déchets ménagers
Politique du logement et du cadre de vie	Dispositifs de prévention contre la délinquance Programme local de l'habitat Politique du logement non social O.P.A.H.
Aménagement du territoire	Création, aménagement et entretien de la voirie
Actions culturelles et sportives	Equipements sportifs et culturels Activités sportives et culturelles

A.8 - Communauté de communes du Serrois

La Communauté de communes du Serrois, créée en 1993, regroupe 11 communes autour de Serres, commune-centre et noeud de communication : Saint-Genis, Montrond, Méreuil, Savournon et le Bersac autour de la D 1075 entre Lagne et Serres, L'Epine et Montclus sur la D 994 Serres-Nyons, Sigottier, La Pierre sur la D 27, la Bâtie-Montsaléon sur la D 994 entre Serres et Gap. C'est un territoire de moyenne montagne dont les villages perchés occupent les piémonts. La communauté comprend de petites communes et la ville centre représente plus de la moitié des habitants. Cette communauté de communes est à fiscalité additionnelle.

Communauté de communes du Serrois				
Communes	P. 1999	P. 2006	99-06	Canton
La Bâtie-Montsaléon	136	183	34,5 %	Serres
La Pierre	63	88	39,7%	Serres
Le Bersac	134	154	14,9 %	Serres
L'Epine	154	171	11 %	Serres
Méreuil	78	82	5,1 %	Serres
Montclus	48	43	- 10 %	Serres
Montrond	39	48	23 %	Serres
Saint-Genis	49	55	12,2 %	Serres
Savournon	208	244	17,3 %	Serres
Serres	1 201	1 309	9 %	Serres
Sigottier	74	67	- 10 %	Serres
Serrois	2184	2444	11,9 %	

Source : I.N.S.E.E.

Compétences statutaires	Communauté de communes du Serrois
Aménagement de l'espace	Aménagement rural

Compétences statutaires	Communauté de communes du Serrois
	Schéma de secteur
Actions de développement économique	Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, artisanale ou touristique Soutien au développement économique
Environnement	Assainissement non collectif Collecte et traitement des déchets ménagers Protection et mise en valeur de l'environnement
Politique du logement et du cadre de vie	Opérations programmées d'amélioration de l'habitat Gestion de personnel
Aménagement du territoire	Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, artisanale ou touristique
Action sociale et culturelle	Activités sociales Activités péri-scolaires

B - Les Communautés de communes limitrophes aux Baronnies Provençales⁴⁶

Ces communautés comprennent une partie de leurs communes dans le territoire des Baronnies Provençales. Il s'agit des Communautés de communes du Pays de Grignan, du Pays de Dieulefit, du Diois, des Deux Buëch, du Laragnais et, pour une commune seulement, de la vallée du Jabron.

B.1 – Communauté de communes du pays de Grignan

La Communauté de communes du Pays de Grignan est un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre qui regroupe 13 communes du canton de Grignan (les communes du canton de Grignan à l'exception de Grignan). Six de ces communes relèvent du territoire du projet de Pnr des Baronnies Provençales. Elle a succédé en 2009 au Syndicat d'Aménagement du Pays de Grignan. Ces communes représentaient 37,4 % de la population de ce syndicat. Limitrophe à l'Enclave des Papes de Valréas, dont il partage la même économie, ce territoire viticole au pied de la montagne de la Lance est partagé entre l'influence de Dieulefit au nord, Grignan à l'ouest et Nyons au sud.

Syndicat d'aménagement du pays de Grignan				
Communes	P. 1999	P.2006	99-06	Canton
Chamaret	500	532	6,4 %	Grignan
Chantemerle-les-Grignan	175	214	22,3 %	Grignan
Colonzelle	436	474	8,7 %	Grignan
Grignan	1 368	1 464	7 %	Grignan
Montbrison sur Lez	308	310	0,6 %	Grignan
Montjoyer	224	275	22,7 %	Grignan
Le Pégué	372	375	0,8 %	Grignan
Réouville	336	363	8 %	Grignan
Roussas	356	337	- 5 %	Grignan
Roussel les vignes	258	288	11,6 %	Grignan
St Pantaléon les vignes	305	336	10,2 %	Grignan
Salles sous bois	190	205	7,9 %	Grignan
Taulignan	1 597	1 589	- 1 %	Grignan
Valaurie	521	531	1,9 %	Grignan
Pays de Grignan	6946	7 293	5 %	

Source : I.N.S.E.E. (en gras, les communes qui relèvent des Baronnies Provençales)

Compétences statutaires	Syndicat d'aménagement du Pays de Grignan
Aménagement de l'espace	Cadastré numérisé Entretien des voies communales
Environnement	Collecte et traitement des déchets ménagers Service public d'assainissement non collectif
Développement économique	Participation à l'office de tourisme du Pays de Grignan Réalisation de l'inventaire du patrimoine culturel du canton
Actions sociales	Gestion d'un centre de loisirs intercommunal Gestion d'un Relais assistantes maternelles Contrat enfance
Logement	O.P.A.H.

⁴⁶ En gras, dans tous les tableaux, les communes du périmètre des Baronnies Provençales

B.2 - Communauté de communes du pays de Dieulefit

La communauté de communes de Dieulefit regroupe 16 communes du canton de Dieulefit dont 4 dans le périmètre des Baronnies Provençales dans sa partie nord-ouest qui concentre 13,1% de ses habitants. C'est un territoire de collines, agricole (oléiculture, lavande, viticulture), artisanal (poteries) et touristique qui étend son influence jusqu'au pays de Nyons. La communauté exerce de nombreuses compétences.

Communauté de communes du pays de Dieulefit				
Communes	P. 1999	P. 2006	99-06	Canton
Aleyrac	45	37	- 18 %	Dieulefit
La Bégude de Mazenc	1 247	1 395	11,8 %	Dieulefit
Comps	121	153	26,4 %	Dieulefit
Dieulefit	3 202	3 207	0,1 %	Dieulefit
Eyzahut	111	127	14,4 %	Dieulefit
Manas	138	162	17,4 %	Marsanne
Montjoux	296	310	4,7 %	Dieulefit
Orcinas	27	28	3,7 %	Dieulefit
Le Poet Laval	845	875	3,5 %	Dieulefit
Pont de Barret	465	531	14,2 %	Dieulefit
Rochebaudin	114	120	5,2 %	Dieulefit
La Roche St Secret	383	361	- 6 %	Dieulefit
Salettes	96	120	30,4 %	Dieulefit
Souspierres	97	102	5,1 %	Dieulefit
Teyssières	64	87	35,9 %	Dieulefit
Vesc	278	279	0,3 %	Dieulefit
Pays de Dieulefit	7529	7 894	4,8 %	

Source : I.N.S.E.E. (en gras, les communes qui relèvent des Baronnies Provençales)

Compétences statutaires	Communauté de communes du Pays de Dieulefit
Aménagement de l'espace	Zones d'activité intercommunales Mission locale et plateforme d'initiative locale
Développement économique	Immobilier d'entreprises Pôle d'excellence rurale Animation et veille foncière Patrimoine et chemins de découverte Développement touristique Maison de la terre
Environnement	Collecte et traitement des déchets
Vie sociale	Petite enfance et Centres de loisirs Contrat enfance- jeunesse Accueils péri-scolaires

B.3 - Communauté de communes du Diois

La Communauté de communes du Diois regroupe 4 cantons, 52 communes et compte 10 600 habitants. Son territoire est aussi celui du « Pays Diois ». Seules quatre communes relèvent du territoire des Baronnies Provençales, dans le canton de la Motte-Chalancon. Elles représentent 5,5 % de la population de la communauté.

Communes des Baronnies Provençales de la CC du Diois				
	P. 1999	P. 2006	99-06	Canton

Communes des Baronnie Provençales de la CC du Diois				
Arnayon	35	33	- 6 %	La Motte-Chalancon
Chalancon	57	61	7%	La Motte-Chalancon
La Motte-Chalancon	394	456	15, 7 %	La Motte-Chalancon
Rottier	33	31	- 7 %	La Motte-Chalancon
	519	581	11,9 %	

Source : I.N.S.E.E.

Compétences statutaires	Communauté de communes du Diois
Aménagement de l'espace	Réalisation d'études d'aménagement de l'espace
Développement économique	Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique d'intérêt communautaire Aménagement et gestion d'équipements : via ferrata : Chalancon au lieu-dit Pas de l'Echelle. Toute vente en état futur d'achèvement (VEFA) ou toutes autres modalités de vente dans le domaine de l'immobilier d'entreprise. Soutien à la Mission Locale Soutien aux associations d'insertion Soutien à la Plate-forme d'initiative locale (Val de Drôme Diois Initiative)
Environnement	Gestion de la collecte, du traitement, du tri et de l'élimination des déchets ménagers et études en la matière Missions générales d'animation et de coordination d'une politique équilibrée de gestion de la rivière Réalisation de travaux d'entretien sur les rivières
logement	PLH (Programme Local de l'Habitat), PIG (Programme d'intérêt général), Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH)
Vie sociale	Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire Contrat enfance Construction, gestion et entretien des haltes-garderies et Centres de loisirs sans hébergement agréés (CLSH) et inscrits dans les dispositifs de développement social contractuel (contrat enfance jeunesse) Gestion du réseau assistantes maternelles (RAM) Participation au centre local d'information et de coordination gérontologique (CLIC) Construction, gestion et entretien du Centre social intercommunal (Espace social et culturel de Die et du Diois) Office de tourisme intercommunal

B.4 - Communauté de communes des Deux-Buëch

La communauté de communes des Deux-Buëch comprend 11 communes dont 4 dans les Baronnie Provençales, la ville centre, Veynes, étant ville porte du Parc. Ces quatre communes représentent 351 habitants, 6,3% de la population de la communauté qui s'étend en arc de cercle jusqu'à la Roche-des-Arnaud à proximité de Gap, le long de la D 994 A qui relie Serres à Gap. Chabestan et Oze sont de petits villages de côteaoux. Saint-Auban-d'Oze et le Saix sont des villages isolés en pleine montagne, à proximité de Veynes. Leur population n'a pas varié entre 1999 et 2006, sauf à Oze qui bénéficie de la proximité de la D 994 A. Ce sont les autres villages qui bénéficient de l'accroissement du nombre d'habitants, la population de Veynes n'augmentant que modérément.

Communauté de communes des Deux Buëch				
Communes	P. 1999	P. 2006	99-06	Canton
Chabestan	126	116	- 8 %	Veynes
Chateauneuf d'Oze	24	27	12,5 %	Veynes
Furmeyer	154	148	- 4 %	Veynes
La Roche des Arnauds	972	1 222	25,7 %	Gap
Le Saix	81	81	0 %	Veynes
Montmaur	435	499	14,7 %	Veynes
Oze	66	87	31,8 %	Veynes

Communauté de communes des Deux Buëch				
Rabou	68	80	17,6 %	Gap
Saint-Auban-d'Oze	68	67	- 2 %	Veynes
Sigottier	74	67	- 10 %	Serres
Veynes	3 093	3 164	2,3 %	Veynes
Deux Buëch	5 161	5 558	7,7 %	

Source : I.N.S.E.E. (en gras, les communes qui relèvent des Baronnies Provençales)

Compétences statutaires	Communauté de communes des Deux Buëch
Aménagement de l'espace	Détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme
Développement économique	Zones d'activité économique Soutien aux activités économiques Développement touristique
Environnement	Assainissement non collectif Collecte et traitement des déchets
Actions sociales	Activités péri-scolaires, culturelles et socio- culturelles Activités sportives
Autres	Gestion d'un centre de secours

B.5 - Communauté de communes du Laragnais

La communauté de communes à T.P.U. du Laragnais s'est substituée au SIVOM du Laragnais en 1994. Délimité à l'est par la Durance et à l'ouest par la D 4075, son territoire s'étend entre Buëch et Durance entre l'autoroute A 51 qui le traverse de part en part et la D 4075 entre Sisteron et Serres. Elle regroupe 6 043 habitants. Seule la commune de Monétier- Allemont est située de l'autre côté de l'autoroute. Quatre communes relèvent du territoire du projet de Parc : Laragne-Montéglin, Eyguians, Lazer et Ventavon.

Communauté de communes du Laragnais				
	P.1999	P. 2006	99-06	Canton
Eyguians	237	256	8 %	Laragne-Montéglin
Laragne Montéglin	3 372	3 484	3,3 %	Laragne-Montéglin
Lazer	276	344	24,6 %	Laragne-Montéglin
Monétier-Allemont	264	310	17,4 %	Laragne-Montéglin
Le Poët	705	751	6,5 %	Laragne-Montéglin
Upaix	377	400	6,1 %	Laragne-Montéglin
Ventavon	459	498	8,5 %	Laragne-Montéglin
Laragnais	5690	6 043	6,2 %	

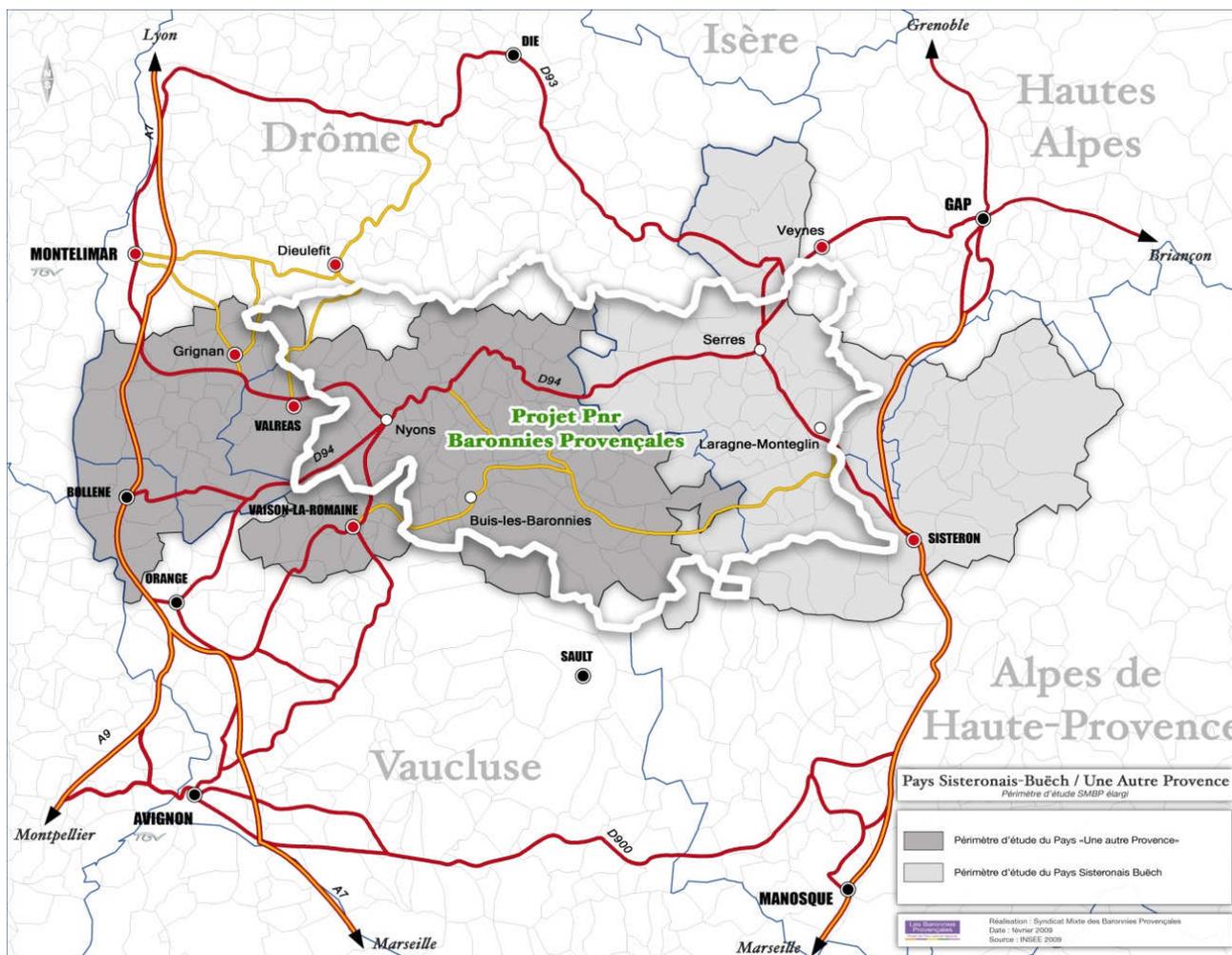
Source : I.N.S.E.E. (en gras, les communes qui relèvent des Baronnies Provençales)

Compétences statutaires	Communauté de communes du Laragnais
Aménagement de l'espace	Schéma de sentiers et de randonnées Contrats rivière Buëch et Durance Animation de procédures contractuelles Gestion de l'Agence pastorale intercommunale de Monétier- Allemont
Développement économique	Zones d'activité d'intérêt communautaire des Grandes Blanches (Le Poët) et Grands Champs (Laragne-Montéglin) Espace Emploi- Formation citoyen Promotion et animation touristique FISAC
Environnement	Collecte, transport et traitement des déchets ménagers Déchetterie intercommunale Contrôle des installations neuves d'assainissement non collectif
Culture et loisirs	Ecole de musique et animations culturelles

Compétences statutaires	Communauté de communes du Laragnais
	Festives Intercommunales du Laragnais Manifestations théâtrales et musicales
Logement et cadre de vie	Logement des personnes défavorisées
Sécurité et prévention de la délinquance	Secrétariat du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance

C - Les Pays

Deux pays partagent une partie de leur territoire avec les Baronnie Provençales qui constituent la partie montagne de leur périmètre. Chacun d'entre eux s'étend largement au delà du périmètre du Parc, en zone de plaine ; d'une coté le Pays Sisteronais-Buëch vers le les Alpes de Haute-Provence et de l'autre le Pays « Une Autre Provence » vers le Vaucluse.



Carte 58 - Les Pays

C.1 - Le Pays Sisteronais-Buëch

Initié dès 2000 par la création de l'association « Pays du Sisteronais-Buëch », ce pays comprend actuellement 84 communes réparties en 9 communautés de communes regroupant près de 28 000 habitants sur un territoire de 1 900 Km² des deux cotés de la Durance. Il intègre sur sa partie montagne 5 communautés de communes des Baronnie Provençales (les communautés du Serrois, de la Vallée de l'Oule, interdépartementale des Baronnie, Larnagnais et Ribiers Val-de-Méouge) soit 46 communes sur 84 et 12 836 habitants qui représentent 46% de sa population. Toutes les communes du pays relèvent d'une intercommunalité.

Pays Sisteronais-Buëch						
C.C.	Création	Communes	P.2006	Ville-centre	Population	Poids VC
Haut- Buëch	2000	8	1 866	Aspres/ Buëch	722	38,7 %
Vallée de l'Oule	1995	3	197	Montmorin	88	44,6 %
Serrois	1993	11	2 444	Serres	1 309	53,5 %
I. des Baronnies	1994	16	2 220	Rosans	521	23,4 %
Laragnais	1994	7	6 043	Laragne-Montéglin	3 484	57,6 %
La Motte-Turriers	2008	17	2 069	La Motte du Caire	504	24,3 %
Ribiers Val-de-Méouge	1993	9	1 932	Ribiers	755	39 %
Sisteronais	2 000	5	9 615	Sisteron	7 251	75,4 %
Vallée du Jabron	2002	8	1 360	Noyers	362	26,6 %
Pays Sisteronais-Buëch	2000	84	27 746	Sisteron	7 251	26,1 %

Source : I.N.S.E.E.

Ces communes, au confluent du Buëch, de la Durance, de la Sasse et du Jabron constituent un vaste territoire de vallées, de campagne et de montagnes sur un espace de faible densité à caractère économique et résidentiel.

a) Les documents d'orientation

- **La Charte de développement durable**, signée en 2002, s'articule autour de trois grands axes qui constituent le projet de développement durable du pays :
 - rendre le territoire attractif et offrir un cadre de vie de qualité
 - assurer un développement économique équilibré et maîtrisé sur tout le pays
 - construire un pays équilibré et cohérent, solidaire avec un aménagement maîtrisé du territoire

- **Le contrat de pays 2004-2006** a mobilisé 6,5 millions d'€ de l'Etat et des collectivités territoriales sur trois objectifs :
 - assurer un développement équilibré et maîtrisé du territoire (52% des crédits)
 - renforcer l'attractivité du territoire et offrir un cadre de vie de qualité (40% des crédits)
 - renforcer la cohésion du pays (8%)

70 projets ont pu être financés

■ **La Convention Cadre de Territoire avec l'Etat 2007-2009 :**

Une convention cadre a été signée avec l'Etat autour de plusieurs axes : étude de faisabilité, étude technique sur projet, mise en réseau des acteurs, mutualisation autour du projet.

- **Le contrat d'aménagement solidaire et de développement durable 2008-2010**, passé entre la Région Provence- Alpes- Côte d'Azur et le Pays Sisteronais- Buëch, représente un engagement sur trois ans de 1,122 million d'€ sur trois orientations stratégiques partagées :
 - Préserver le cadre de vie, valoriser les richesses naturelles et patrimoniales en améliorant la maîtrise de la gestion de la ressource en eau et la gestion des déchets et leur gestion durable, et en exploitant durablement les ressources énergétiques renouvelables
 - Assurer un développement maîtrisé du territoire et favoriser l'accueil de nouveaux arrivants en construisant une stratégie foncière cohérente et en améliorant l'offre de logements à travers une approche OPAH à l'échelle du pays

- Assurer la compétitivité et la diversification de l'économie.

Par ailleurs, le pays Sisteronais-Buëch porte un programme LEADER 2007-2013, « un éco-territoire en marche », qui présenté au chapitre III.3.B.2.b.

b) Les actions en cours (non exhaustif)

■ Tourisme

- *Appel à projets FEDER « Innovation touristique en milieu rural »*
- *Coopération entre les Office de Tourisme du Pays*
- *Réalisation d'une plateforme web de gestion des 70.T. à l'échelle « Provence des Montagnes »*

■ Pôle d'Excellence Rurale « Itinéraire interactif dans le Sisteronais-Buëch » :

- *Suivi de la finalisation des actions de réhabilitation du patrimoine local*

■ Coopération transfrontalière Projets Européens

- *R2D2 (Riduzione e Raccolta – Déchets de Demain)*
Le Pays travaille sur l'émergence d'un projet dans le cadre du PO ALCOTRA avec des partenaires français et italiens, sur la prévention de la production des déchets et de la gestion des déchets. Ce projet, déposé en octobre 2008, est en cours d'instruction
- *Approche « genre » dans le cadre d'un projet de coopération INTERREG IV C*
Le Pays est engagé dans un partenariat avec le CFPPA de Carneiane sur un projet portant sur « la définition et le développement de l'approche genre dans les démarche de gouvernance et d'action de développement local ».

■ Le Schéma de services

Le schéma de services constitue le pilier central de la candidature du Pays Sisteronais-Buëch au programme LEADER. Ses objectifs dont les suivants :

- Elaborer un état des lieux précis, identifier l'existant et les besoins
- Identifier les manques et les freins au développement, mettre en avant et soutenir les atouts et les leviers
- Proposer un outil d'aide à la décision pour favoriser une organisation cohérente des services
- Impulser une politique d'accueil, créer du lien entre les acteurs et de la cohérence entre les projets
- Permettre l'émergence de projets dans le cadre de la candidature LEADER

■ Les Points d'accès Publics à Internet du Pays Sisteronais-Buëch

Huit points d'accès publics à Internet ont été équipés sur le territoire : les commerces multiservices d'Aspremont et de Monétier-Allemont, l'auberge des Deux Vallées à Chateauneuf de Chabre, l'Auberge des Rastels à Savourmon, l'Office Intercommunal de Tourisme de la Motte-Turriers, l'antenne d'Orpierre de l'Office de Tourisme Intercommunal des Baronnie (ce point d'accès sera transféré dans le futur commerce multiservice communal), le Bar « Chez Betty » à St Vincent-sur-Jabron et le gîte des Monges à Authon.

■ Télé- santé

Une action a été conduite avec le pays Gapençais pour repérer les besoins en développement de solution télésanté et sensibiliser les professionnels de santé sur cette question. Ce travail a débouché des réponses expérimentales (stylo communicant, visioconférence, télé lien social) dont certaines ont été mises en œuvre.

■ SIG

Dans le cadre du programme TN, le Pays a réalisé une étude de faisabilité pour un SIG à l'échelle de son territoire.

■ Conseil de Développement

▪ *Fête du Pays*

Initiée en 2007, la Fête du Pays Sisteronais-Buëch est l'occasion pour le Conseil de Développement de permettre aux acteurs culturels et sociaux de mieux se connaître et de s'adresser à un large public

▪ *Energies renouvelables et développement des filières locales*

Dans le cadre de l'émergence d'une candidature du Pays à l'appel à projet AGIR – Maîtrise de l'énergie, et avec la démarche Aster-bois porté par le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales, en partenariat conventionné avec le Pays Une Autre Provence et le Pays Sisteronais-Buëch, le Conseil de Développement s'est mobilisé sur la question des énergies renouvelables.

C.2 – Le Pays « Une Autre Provence »

Créé en 2005, le Pays « Une Autre Provence » regroupe 120 communes et plus de 120 000 habitants sur un vaste territoire de 2 171 Km² de plaines et de collines, de la vallée du Rhône aux montagnes alpines, ce qui en fait un des pays les plus étendus et les plus peuplés de France. Il regroupe 7 communautés de communes, deux syndicats et 5 communes isolées de la vallée du Rhône. Toute sa partie montagne se situe dans les Baronnies Provençales. Elle représente 65 communes et 22 276 habitants, soit 55% des communes mais seulement 18% de la population du Pays.

Pays une autre Provence					
Communautés de communes	Communes	P. 2006	V.Centre	P.V.Centre	%
Hautes-Baronnies	11	1 440	Montbrun	438	30,4 %
Val-d'Eygues	20	13 629	Nyons	7 065	51,8 %
Pays de Buis-les-Baronnies	21	5 587	Buis les B.	2 283	40,8 %
Pays de Rémuzat	13	950	Rémuzat	309	32,5 %
SA pays de Grignan	14	7 293	Grignan	1 464	20 %
Enclave des papes	4	14 533	Valréas	9 732	66,9 %
Pays Voconce	17	15 692	Vaison-la-Romaine	6 313	40,2 %
Rhône-Lez-Provence	5	23 944	Bollène	13 835	57,7 %
SIVOM du Tricastin	10	19 016	St Paul 3 C.	8 214	43,2 %
Communes isolées					
Donzère	1	4 787			
La Garde d'Adhémar	1	1 128			
Les Granges-Gontardes	1	592			
Montguiers	1	57			
Pierrelatte	1	12 315			
Pays Une Autre Provence	120	120 963			

a) Les documents de référence

- **Le contrat de pays 2006-2011 entre l'Etat, et la Région Rhône-Alpes** arrête une stratégie de développement autour de trois axes et de dix objectifs :
 - « faire pays » en donnant au territoire capacité à constituer un espace public de débat et de concertation par la mobilisation du conseil de développement et un système d'observation permanent à même de faciliter l'émergence de savoirs faire et de pratiques
 - « maîtriser le développement et l'attractivité du territoire » par la mise en place d'une stratégie en matière de foncier, de logement et d'occupation de l'espace, l'amélioration des services aux publics, la maîtrise de l'énergie et la protection de l'environnement, la préservation et la mise en valeur du patrimoine, le développement des pratiques culturelles et la mise en réseau des acteurs, le renforcement de l'attractivité des communes
 - « encourager les dynamiques socio- économiques »s en anticipant et accompagnant les mutations socio- économiques du territoire et favorisant la mise en réseau des acteurs.

Le plan d'actions associé à ce contrat comprend 36 projets pour un engagement total de 25 millions d'€ : 1,5 pour l'axe 1, 19 pour l'axe 2 et 4,5 pour l'axe 3.

- **Le contrat d'aménagement solidaire et de développement durable 2008-2010** est passé parallèlement entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le pays (zone Vaucluse).

Ce contrat représente un engagement de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur de 1,4 millions d'€ sur trois ans.

- **Le Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER)**, conclu avec la Région Rhône-Alpes, est un dispositif qui a pour objectif de renforcer l'attractivité et l'identité du territoire en favorisant le maintien de l'agriculture et de la positionner dans la stratégie globale de développement du territoire.

Le pays « Une autre Provence » porte par ailleurs un LEADER « Terroir du goût » présenté au chapitre III.3.B.2.c.

b) Les actions en cours (non exhaustif)

Les communes, les E.P.C.I., les entreprises et les associations de la partie drômoise des Baronnies Provençales peuvent ainsi devenir maîtres d'ouvrage dans plusieurs dimensions essentielles de leur développement dans un certain nombre de secteurs :

■ Schéma de services

Deux schémas de services sont en cours : l'un sur le transport et les déplacements qui a fait émerger une dizaine de priorités et l'autre sur la santé à partir des deux schémas régionaux d'organisation sanitaire.

■ Logement

L'ADIL de la Drôme a été missionnée pour évaluer les besoins en termes de logements et proposer un outil de veille sur le marché foncier.

■ Emploi-Formation

Le Pays porte et anime le Contrat Territorial Emploi-Formation à l'échelle du sud de la Drôme, démarche territoriale visant à définir et à conduire une politique locale en matière d'emploi et de formation.

■ Innovation

Une étude de faisabilité a été financée au bénéfice de la chambre de commerce et d'industrie de la Drôme pour la création d'une plate forme technologique d'extraction de CO² supercritique en collaboration avec le C.E.A. de Pierrelatte.

■ **Mise en réseau**

Le Pays joue un rôle actif dans le rapprochement des associations de développement touristique de la Drôme Provençale et du haut-Vaucluse.

■ **Zones d'activité**

Des projets sont en cours pour la création d'une zone d'activité intercommunale à Séderon, la création d'une zone à Valréas et l'extension de la zone des Laurons à Nyons.

3 - Les politiques publiques conduites dans les Baronnies Provençales

Les Baronnies Provençales bénéficient de nombreuses politiques publiques destinées à promouvoir leur développement. Mais la complexité de ce territoire, qui relève de deux départements qui appartiennent à deux régions, rend leur lisibilité complexe et ne facilite pas les mutualisations et les synergies nécessaires pour accroître leur efficacité. Ne seront présentées dans ce chapitre que les aides spécifiques qui résultent d'actions volontaires d'acteurs publics en faveur des espaces ruraux qui ne sont pas péri-urbains et qui justifient des mesures d'accompagnement dans un objectif de réduction des inégalités territoriales de développement.

Les communes et groupements de communes sont évidemment les premiers acteurs du développement local. Les 130 communes et 12 communautés de communes entièrement ou partiellement dans le périmètre exercent leurs responsabilités en matière d'urbanisme, de politique du logement, de transport, de services publics de proximité. Elles s'efforcent également d'attirer des employeurs pour améliorer la situation de l'emploi. Leur grand nombre ne permet pas de présenter individuellement mais l'implication de leurs élus est fondamentale pour l'avenir de ce territoire. Les faibles moyens financiers des communes et des communautés de communes les portent évidemment à solliciter l'aide de l'Etat, des conseils généraux et régionaux et, au titre notamment de leur appartenance à un pays et au massif alpin, de l'Union Européenne.

Les aides de l'Etat passent par plusieurs entrées. Si les aides à finalité régionale aux entreprises qui ne nécessitent pas un accord de l'Union Européenne ne sont possibles que sur les communes de Lagne-Montéglin et de Ribiers, les zones de revitalisation rurale concernent 92 communes. Toutes les communautés de communes sont recevables. Toutes les communautés de communes peuvent bénéficier aussi de la dotation de développement rural et peuvent recevoir une dotation globale d'équipement, attribuée par projet. Cette dotation est également ouverte à toutes les communes sauf Nyons, Lagne-Montéglin et Buis-les-Baronnies qui ont plus de 2 000 habitants. Les pôles d'excellence rurale sont arrêtés par l'Etat après appel à projet. Trois d'entre eux ont été labellisés. Les principales rivières bénéficient d'un contrat rivière attribué par l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée.

La loi relative au développement des espaces ruraux du 23 février 2005 retient des mesures spécifiques (sur l'emploi, les activités agricoles et équestres, les services de santé, les services en milieu rural, la rénovation du patrimoine et la valorisation des espaces protégés) ouvertes à toutes les communes et E.P.C.I. des Baronnies Provençales.

La situation des Baronnies Provençales, en totalité dans le massif Alpin, permet à ses acteurs de bénéficier de la convention interrégionale pour le massif Alpin 2007-2013. Toute une série de projets sont recevables à ce titre par le comité d'agrément dans les domaines du tourisme, des ressources naturelles, de la protection contre les risques naturels, de la performance des filières agricoles, des emplois et des services pour améliorer l'attractivité du massif. Le programme opérationnel leur permet de mobiliser des fonds européens, F.E.D.E.R., pour la gestion des risques naturels et le développement de la filière bois.

Tout récemment enfin, l'Etat a signé une convention avec les organismes consulaires, le Pays « Une Autre Provence » et le SMBP. Ce « Plan de revitalisation des Baronnies » met en place une mission économique inter consulaire installée à Nyons sur 4 cantons des Baronnies drômoises.

Les Régions apportent aussi leur appui à la partie du territoire des Baronnies Provençales qui les concernent. Chacun des contrats de projets 2007-2013 Etat-Région comprend des mesures particulières pour la partie du territoire concerné. Les communes et E.P.C.I., ainsi que les associations et les entreprises du territoire sont ainsi recevables à des mesures spécifiques. Les comités de gestion retiennent les projets innovants qui concernent les principales dimensions du développement rural : services à la population,

tourisme social, actions de santé et de cohésion sociale, environnement, attractivité. Les Baronnies Provençales peuvent aussi bénéficier du concours des Régions dans le cadre de leur politique de la montagne ou de leur politique territoriale. Chaque Région conduit aussi des actions propres comme le contrat de territoire entre Rhône-Alpes et le Pays « Une Autre Provence » pour les années 2007-2013 ou le contrat d'aménagement solidaire et de développement durable régional 2008-2010 entre la Région Provence- Alpes- Côte d'Azur et le Pays du Sisteronais- Buëch.

L'Union Européenne, déjà impliquée dans les programmes opérationnels des deux Régions, l'est aussi dans le programme opérationnel massif des Alpes accessible aux Baronnies Provençales et peut participer à des projets innovants en matière de gestion des risques et de mobilisation du bois-énergie. L'Union intervient également dans le cadre de deux LEADER 2007-2013 : « un éco-territoire en marche » avec le Pays Sisteronais-Buëch et « Terroirs du goût » avec le Pays « Une autre Provence ».

En conclusion, le grand nombre d'aides publiques dans les Baronnies Provençales ne doit pas faire illusion. Sauf la dotation de développement rural répartie entre les communautés de communes sur des critères démographiques et fiscaux, la plupart des autres aides ne sont possibles qu'après appel à projet et sont attribuées par des comités de gestion sur la qualité du projet, son potentiel d'innovation, la prise en compte de l'environnement, la mobilisation d'acteurs, la nature du partenariat, la cohérence d'ensemble. On a vu également que les priorités et les critères de choix ne sont pas identiques dans les deux Régions concernées et ne concernent pas les mêmes communes.

Le futur Parc naturel régional des Baronnies Provençales pourrait jouer un rôle déterminant par les appuis techniques qu'il pourrait proposer aux communes et E.P.C.I. de son périmètre pour le montage de dossiers de qualité et la construction d'une image économique commune pour toutes les parties de son territoire.

A - Les interventions de l'Etat

A.1 - Les aides de l'Etat au titre de la ruralité

a) Les aides à finalité régionale

Le traité de Rome donne la possibilité aux pouvoirs publics des Etats membres de mettre en œuvre des aides aux entreprises « à finalité régionale » pour contribuer au développement des territoires de l'Union en difficulté. Le décret du 7 mai 2007 arrête la liste des communes éligibles. L'intensité de l'aide est calculée soit sur la base du coût salarial, sur une période de deux ans, des emplois dont la création est directement liée aux investissements productifs aidés, soit sur la base du coût des investissements productifs aidés. Si la commune de Saint-Maurice-sur-Eygues était éligible au titre de la période transitoire 2007-2008, elle ne l'est plus aujourd'hui. Seules les communes de Laragne-Montéglin et de Ribiers sont recevables au titre des zones d'aide à finalité régionale permanente à taux normal.

Communes des Baronnies Provençales bénéficiant des aides à finalité régionale		
	Drôme	Hautes-Alpes
1-Zones d'aide à finalité régionale permanentes à taux normal		
A- Non limitées aux P.M.E.	Aucune	Laragne-Montéglin-Montgelin Ribiers
B-Limitée aux P.M.E. dont les projets d'investissements ne dépassent pas 25 M. €	Aucune	Aucune
2-Zones d'aide à finalité régionale à taux réduit		
A-Non limitée aux P.M.E.	Aucune	Aucune
B-Limitée aux P.M.E.dont les projets d'investissements ne dépassent pas 25 M. €	Aucune	Aucune

Source : D.I.A.C.T.

Les entreprises qui investissent moins de 50 millions d'€ sur ces communes peuvent bénéficier d'une aide de l'Etat à l'investissement dont le taux varie avec la taille de l'établissement :

- 15% pour les grandes entreprises
- 25% pour les entreprises moyennes
- 35% pour les petites entreprises
- entre 20% et 40% pour les entreprises de transformation et de commercialisation des produits agricoles

Au-delà de 50 millions d'€, les taux plafonds sont pondérés par un coefficient de 0,5 dans la tranche comprise entre 50 et 100 millions d'€ et 0,34 au-delà de 100 millions d'€.

b) Les zones de revitalisation rurale

Crées par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire du 4 février 1995, les zones de revitalisation rurale regroupent des territoires ruraux qui rencontrent des difficultés particulières : faible densité démographique, handicaps structurels, difficultés économiques, perte de population, taux de population active agricole supérieur au double de la moyenne nationale. Le classement en Z.R.R. permet aux entreprises de ces territoires de bénéficier d'avantages fiscaux. Il faut que la commune concernée appartienne à un E.P.C.I à fiscalité propre.

L'arrêté du 30 décembre 2005 retient comme communes recevables :

- dans les Hautes-Alpes, l'ensemble des communes des cantons d'Orpierre, Ribiers, Rosans, Serres et Veynes
- dans la Drôme, l'ensemble des communes des cantons de Buis-les-Baronnies, La Motte-Chalancon, Rémuzat et Séderon

Sont donc exclues du dispositif les communes du canton de Nyons, Laragne-Montéglin, Grignan, Dieulefit ainsi que les trois communes qui ne sont pas en intercommunalité : Ferrassières, Montguers et Pommerol. Aucune commune des Baronnies Provençales n'a été classée en zone transitoire, terminée depuis le 31 décembre 2008.

Les exonérations fiscales sont les suivantes :

- amortissement exceptionnel sur les constructions et les rénovations d'immeubles à usage industriel et commercial
- exonération d'impôt sur les bénéfices pour les entreprises nouvelles
- exonération de la taxe d'habitation des établissements hôteliers
- exonération de la taxe foncière pour les propriétés bâties
- exonération de la taxe professionnelle
- réduction des droits de mutation

Les exonérations sociales concernent les cotisations patronales.

Communes des Baronnies Provençales en Z.R.R.					
Communes	P. 2006	Canton	Communes	P. 2006	Canton
Antonaves	166	Ribiers	Montferrand-la-Fare	50	Rémuzat
Arnayon	33	La Motte-Chal.	Montfroc	80	Séderon
Aulan	4	Séderon	Montjay	95	Rosans
Ballons	89	Séderon	Montmorin	88	Serres
Barret-de-Lioure	71	Séderon	Montreal-les-Sources	28	Rémuzat
Barret-sur-Meouge	218	Ribiers	Montrond	48	Serres
Beauvoisin	149	Buis les B.	Moydans	48	Rosans
Bellecombe-Tarendol	92	Buis les B.	Nossage-et-Benevent	12	Orpierre
Benivay-Ollon	62	Buis les B.	Orpierre	318	Orpierre
Bésignan	66	Buis les B.	Oze	87	Veynes
Bruis	67	Rosans	Pelonne	19	Rémuzat
Buis-les-Baronnies	2 283	Buis les B.	Pierrelongue	159	Buis les B.
Chabestan	116	Veynes	Plaisians	192	Buis les B.
Chalencon	61	La Motte-Chal.	Propiac	105	Buis les B.
Chanousse	44	Rosans	Reilhanette	144	Séderon
Chateauneuf-de-Chabre	292	Ribiers	Rémuzat	309	Rémuzat
Chavac-Laux-Montaux	45	Rémuzat	Ribeyret	107	Rosans
Condillac	86	Rémuzat	Ribiers	755	Ribiers
Cornillon-sur-l'Oule	69	Rémuzat	Rioms	22	Buis les B.
Eourres	123	Ribiers	Rochebrune	42	Buis les B.
Etoile-Saint-Cyrice	34	Orpierre	Rosans	521	Rosans
Eygalayes	71	Séderon	Roussieux	24	Rémuzat
Eygalières	131	Buis les B.	Sahune	293	Rémuzat
Izon-la-Bruisse	14	Séderon	Saint Auban sur Ouvèze	203	Buis les B.
La Batie-Montsaléon	183	Serres	Saint-Andre-de-Rosans	147	Rosans
La Charce	44	Rémuzat	Saint-Auban-d'Oze	67	Veynes
La Motte-Chalancon	456	La Motte-Chal.	Sainte-Colombe	52	Orpierre
La Pierre	88	Serres	Sainte-Marie	42	Rosans
La Rochette-du-Buis	67	Buis les B.	Saint-Genis	55	Serres

Communes des Baronnie Provençales en Z.R.R.					
Laborel	102	Séderon	Saint-May	47	Rémuzat
Lachau	206	Séderon	Saint-Pierre-Avez	24	Ribiers
Lagrand	295	Orpierre	Saint-Sauveur-Gouvernet	216	Buis les B.
Le Bersac	154	Serres	Saleon	78	Orpierre
Le Poet-en-Percip	19	Buis les B.	Salerans	79	Ribiers
Le Poet-Sigillat	111	Rémuzat	Savournon	254	Serres
Le Roche sur le Buis	319	Buis les B.	Sederon	292	Séderon
Le Saix	81	Veynes	Serres	1 338	Serres
Lemps	42	Rémuzat	Sigottier	70	Serres
L'Epine	171	Serres	Sorbiers	39	Rosans
Méreuil	82	Serres	Trescleoux	327	Orpierre
Merindol-les-Oliviers	188	Buis les B.	Verclause	86	Rémuzat
Mévouillon	211	Séderon	Vercoiran	125	Buis les B.
Mollans-sur-Ouveze	968	Buis les B.	Vers sur Méouge	45	Séderon
Montauban-sur-l'Ouveze	114	Séderon	Villebois-les-Pins	18	Séderon
Montbrun-les-Bains	438	Séderon	Villefranche le Château	24	Séderon
Montclus	43	Serres	Villeperdrix	111	Rémuzat

Ce sont donc 92 communes sur 130 représentant 16053 habitants, 41,8 % des habitants du territoire, qui bénéficient des avantages offerts par leur classement en zone de revitalisation rurale.

c) Les dispositions de la loi relative au développement des espaces ruraux du 23 février 2005

La loi relative au développement des espaces ruraux s'applique dans la plus grande partie des Baronnie Provençales. Ce texte poursuit de nombreux objectifs.

■ Favoriser l'emploi

Le cumul emploi public et privé est possible dans les communes de moins de 3 500 habitants, c'est-à-dire toutes sauf Nyons et Lagrange-Montéglin. Les groupements d'employeurs, qui bénéficient du régime d'exonération de la taxe d'apprentissage, sont soutenus. Les conditions de l'emploi saisonnier sont améliorées.

■ Les activités agricoles et équestres

La dotation installation des jeunes agriculteurs est exclue de la base servant à calculer les cotisations sociales. Les activités équestres sont considérées comme activités agricoles, avec un taux réduit de T.V.A. de 5,5%. L'exonération de la taxe professionnelle est totale. Elle concerne aussi les parts régionales et départementales de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Les employeurs agricoles peuvent accorder par roulement un repos hebdomadaire à leurs salariés un autre jour que le dimanche.

■ Les services de santé

Les collectivités locales peuvent aider l'installation et le maintien de médecins et de vétérinaires. Les étudiants en médecine qui effectuent leur stage en milieu rural ou qui s'engagent à exercer en zone rurale sont aidés. Dans les communes de moins en Z.R.R. les médecins, auxiliaires médicaux et vétérinaires sont exonérés de la taxe professionnelle pendant 5 ans.

■ Les services en milieu rural

Les 92 communes en Z.R.R. peuvent aider à créer ou à maintenir des services de première nécessité pour satisfaire les besoins de la population en cas de défaillance de services privés (commerces alimentaires, pharmacie, distribution de carburant, café...). La loi améliore les conditions de concertation avec les élus locaux avant toute modification importante de l'organisation des grands opérateurs de services publics : présence postale, service de l'emploi, organismes sociaux, écoles primaires et les services à la personne (aide à domicile des personnes âgées, garde des jeunes enfants, aides ménagère). Le régime juridique des maisons de services publics est modernisé. La loi autorise, sous certaines conditions, un particulier ou une association disposant d'un véhicule de moins de 10 places à effectuer le transport scolaire. Elle facilite la construction de médiathèques de proximité.

■ **La rénovation du patrimoine rural bâti et le logement**

La loi autorise le bailleur à reprendre les bâtiments de ferme présentant un intérêt patrimonial et architectural s'ils ne sont pas essentiels pour l'exploitation. Elle crée la structure de Société d'Investissement pour le Développement Rural pour favoriser l'investissement immobilier, la réhabilitation de logements ou le maintien des services publics dans les 92 communes des Baronnies Provençales en Z.R.R. Tous les présidents des E.P.C.I. du territoire peuvent faire appel à une assistance technique gratuite des services déconcentrés de l'Etat compétents en matière de permis de construire.

■ **Valoriser et protéger les espaces protégés**

La loi permet aux départements, en accord avec les communes et les intercommunalités, de créer des périmètres de protection et d'aménagement des espaces agricoles et naturels périurbains. Le maire peut réglementer l'utilisation des itinéraires des sentiers de randonnées. L'investissement en forêt est encouragé comme le pastoralisme. Les associations foncières pastorales bénéficient d'exonérations fiscales pour dix ans. La pratique de la chasse est simplifiée et son rôle dans la gestion des éco-systèmes reconnu. Les parcelles en zone Natura 2000 faisant l'objet d'un engagement de gestion sont exonérées de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

d) **Les dotations spécifiques**

■ **La dotation de développement rural**

La dotation de développement rural a été créée par la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République. Depuis la loi du 12 juillet 1999, seuls peuvent en bénéficier les groupements de communes à fiscalité propre exerçant une compétence en matière d'aménagement de l'espace et de développement économique dont la population regroupée est inférieure à 60 000 habitants et dont les deux tiers au moins des communes comptent moins de 5 000 habitants. Toutes les communautés de communes des Baronnies Provençales bénéficient de la dotation de développement rural. La première part de la D.D.R. est répartie par les préfetures en fonction du nombre de communes membres de l'E.P.C.I., de la population et du produit de la population en fonction du potentiel fiscal par habitant et du coefficient d'intégration fiscale. Une deuxième part est destinée au maintien des services publics en milieu rural.

■ **La dotation globale d'équipement**

La dotation globale d'équipement, prévue par la loi du 2 mars 1982, finance certaines dépenses d'investissement des collectivités. Toutes les communautés de communes des Baronnies Provençales sont éligibles. Elle est attribuée sous forme de subvention sur projet.

e) **Les pôles d'excellence rurale**

Les pôles d'excellence rurale sont retenus après appel à projet. L'Etat accompagne depuis 2005 les projets « d'excellence » qui contribuent, dans le cadre d'un partenariat public-privé, à la création d'emplois et au développement durable dans les espaces ruraux. Leur labellisation permet la mobilisation des crédits d'Etat représentant au minimum 33% du montant éligible du projet dans la limite de 100 000 € pour des projets qui représentent un montant minimum d'investissement de 300 000 €. Le soutien de l'Etat peut être porté à 50% dans les Z.R.R. Dans les Baronnies Provençales, les trois pôles d'excellence rurale ont été ainsi labellisés :

- « **Pays de Dieulefit : terres de feu et d'art** » comme pôle d'excellence pour la promotion des richesses naturelles, culturelles et touristiques et pour la valorisation et la gestion des bio-ressources. 4 communes du territoire sont concernées : Montjoux, Roche-Saint-Secret, Teyssières et Vesc. Le P.E.R. a pour objets de :
 - renforcer et développer le pôle Maison de la terre
 - protéger et faire connaître la poterie du territoire
 - valoriser les savoir faire des artistes et des artisans des métiers d'art
 - professionnaliser la filière bois- énergie et favoriser l'utilisation de la ressource en soutenant l'acquisition d'équipements
 - développer la filière par l'augmentation des unités de chauffage permettant d'accroître les consommations

12 opérations ont été retenues pour un coût global de 1 ,757 million d'€

- « **Itinéraire interactif du pays Sisteronais-Buëch** » comme pôle d'excellence au titre de la promotion des richesses naturelles, culturelles et touristiques. Sont concernées les communes des Communautés de communes de la Vallée de l'Oule, du Serrois, Interdépartementale des Baronnies, Laragnais et Ribiers-Val-de-Méouge. Les objectifs du pôle sont :
 - développer un tourisme culturel durable par la création d'un itinéraire interactif de découverte du patrimoine
 - revitaliser l'économie locale par l'accroissement des flux touristiques
 - favoriser le développement durable du territoire en renforçant son identité
 - utiliser les nouvelles technologies pour contribuer au désenclavement du territoire.

Le coût total du projet est de 2,8 millions d'€ pour 35 opérations

- « **Bois du Haut Pays du Buëch** » comme pôle d'excellence pour la valorisation et la gestion des bio-ressources. Sont concernées les communes de la Communauté de communes des Deux Buëch suivantes : Chabestan, le Saix, Oze et Saint-Auban d'Oze. Les objectifs du pôle sont :
 - améliorer les capacités de traitement du Parc à bois de Veynes en le dotant d'outils de levage et de manutention
 - renforcer le tissu économique de la filière du territoire en accompagnant les entreprises mettre en place une filière de traitement valorisant les produits connexes issus des P.M.E. à partir de leurs sous-produits pour produire du bois- énergie, des granulés et des bouchons

Pôles d'excellence rurale dans les Baronnies Provençales		
Pôles	Labellisation	Opérateur
Pays de Dieulefit, territoire de feu et d'art	2007	CC Pays de Dieulefit
Itinéraire interactif du pays Sisteronais-Buëch	2007	Pays Sisteronais-Buëch
Bois des Hauts Pays du Buëch	2006	CC Des Deux Buëch

Source : D.I.A.C.T.

f) Le plan de revitalisation des Baronnies 2009-2012

Compte tenu des difficultés économiques récentes du territoire, l'Etat a décidé de mettre en œuvre un Plan de Revitalisation des Baronnies doté de 510 000 € de crédits exceptionnels du FNADT sur 3 ans signé le 14 janvier 2009. Le Pays « Une Autre Provence » et le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales, signataires de la convention, participent à ce programme de coordination des actions économiques engagées sur le territoire des Baronnies Provençales. Une mission économique inter-consulaire est chargée de détecter et d'accompagner les entreprises du territoire dans leur projet de développement. On parle à ce titre de « débusqueurs » économiques.

■ **Objet de la convention**

Les signataires s'accordent sur les principales orientations du développement économique du territoire autour de six priorités :

- redynamiser l'économie du territoire à travers la valorisation des produits agricoles et le développement des filières
- structurer l'offre en foncier et locaux d'entreprises dans une logique de marketing territorial
- accompagner et structurer le développement de nouvelles filières valorisant les atouts, ressources et savoirs- faire du territoire
- encourager et développer un tourisme durable
- faire de l'innovation un facteur de création et de développement des entreprises
- faciliter la transmission – reprise d'entreprises et d'exploitations agricoles et le maintien des activités de services de proximité

■ **Priorités d'intervention de la mission économique inter- consulaire**

- **Valoriser les ressources locales** en accompagnant des entreprises et groupements du territoire en vue de nouvelles valorisations (abricot, petit épeautre, fleurs de lavande, plantes aromatiques, tourisme santé et bien être, paille de lavande...) par la mise au point de nouveaux produits, la recherche de nouveaux marchés et l'appui à l'émergence de nouveaux modes d'organisation
- **Développer l'éco-construction** par la création d'une filière artisanale qualifiée : identification des savoir-faire et des besoins des opérateurs, détection des besoins en formation, mise en réseau et promotions collectives.
- **Soutenir l'innovation**, l'identification de nouveaux débouchés alliant performance économique et environnementale et accompagner les projets d'entreprises par une veille prospective en matière d'innovation et de marché, une mise en relation avec les grands groupes nationaux pour favoriser l'implantation de nouvelles activités dans une stratégie d'essaimage et une identification des besoins des entreprises

Deux chargés de mission, localisés à Nyons, animent cette mission économique.

A.2 - Les aides contractuelles au titre de territoire de massif

a) Le Schéma interrégional d'aménagement et de développement du massif des Alpes

Les Baronnies Provençales sont totalement incluses dans le territoire du massif des Alpes.

Le schéma interrégional d'aménagement et de développement du massif alpin⁴⁷, préparé par le comité de massif et adopté par les deux Régions Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte-d'Azur en 2006 retient quatre priorités pour les années qui viennent :

- Garantir dans la durée la qualité des ressources naturelles et patrimoniales du massif alpin qui en font sa spécificité et conditionnent son développement. Cela passe par la préservation de la qualité de l'espace, la protection des ressources en eau, la prévention des risques naturels, une gestion concertée et une mise en valeur des ressources culturelles et patrimoniales
- Consolider et diversifier les activités spécifiques du massif en renforçant et maîtrisant les activités touristiques, en préservant les activités agricoles, en valorisant la forêt, en modernisant les activités industrielles et en qualifiant l'économie résidentielle
- Organiser et structurer le territoire par la mise en œuvre pour une politique de transports durables dans le massif, le maillage du territoire par ses villes et ses bourgs centre ; initier et soutenir les réseaux d'acteurs et enfin assurer la couverture du territoire en haut débit
- Inscrire les Alpes françaises dans leur environnement régional, transfrontalier et transnational en organisant des complémentarités au sein des espaces régionaux, en créant une dynamique transfrontalière pour contribuer au développement harmonieux de l'espace alpin.

b) La Convention Interrégionale pour le Massif des Alpes

Cette volonté de donner au massif un projet à la hauteur de ses ambitions se retrouve naturellement dans la convention interrégionale pour le massif des Alpes 2007-2013 qui engage l'Etat et les Régions Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur sur 6 programmes d'action représentant un engagement financier de 129,2 millions d'€ dont 61,7 de l'Etat, 36,7 de la Région Rhône-Alpes et 30,8 de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ces programmes concernent l'évolution de l'offre touristique vers un tourisme durable, la préservation des ressources et de la qualité de l'espace, la performance des filières agricoles et plus particulièrement pastorales et forestières, l'emploi et les services pour l'attractivité du massif et les actions transfrontalières et internationales.

Les domaines d'intervention concernent :

- le repositionnement des territoires et des stations moyennes de massif
- le rôle des stations touristiques, moteur économique des bassins de vie montagnards
- le tourisme associatif et social
- l'effort de positionnement et de mise à niveau du réseau des refuges de montagne au sein de leur territoire
- les Alpes, terres d'itinérances, facteur de reconnaissance au delà de nos frontières
- le rayonnement international du massif à travers des grands équipements sportifs

Un certain nombre de programmes d'action sont ainsi recevables au titre de cette convention sur le territoire des Baronnies Provençales qui invite ses acteurs à proposer des projets conformes à ces priorités.

- **Au titre de l'offre touristique**, sur un espace qui n'a ni stations moyennes, ni refuges, des projets sur les grands itinéraires Alpains (pédestres, routiers et V.T.T.) sont recevables comme les grandes compétitions sportives internationales (V.T.T., Sports aériens, escalades, courses en montagne..). Les actions susceptibles de développer les filières sportives de montagne sont également recevables.
- **Au titre de la préservation des ressources naturelles et de la qualité de l'eau**, question sensible dans les Baronnies Provençales, la C.I.M.A. soutient les projets susceptibles de participer à la restauration physique et écologique des milieux aquatiques, à la gestion intégrée des hauts bassins, à la protection de la biodiversité et à la valorisation des espaces alpins.
- **Au titre de la protection contre les risques naturels**, les projets d'ouvrages de protection des zones de vie sont soutenus comme des travaux d'entretien expérimentaux et exemplaires. Des

⁴⁷ Comité de massif alpin- Schéma interrégional d'aménagement et de développement du massif Alpin- Juin 2006

actions expérimentales sur une gestion intégrée des massifs ou des bassins de risques et l'accompagnement de quelques territoires pilotes autour de l'élaboration de plans communaux de sauvegarde sont recevables.

- **Au titre de la performance des filières agricoles** et plus particulièrement pastorales et forestières, la CIMA accompagne les actions innovantes (circuits courts, production et transformation) concernant les produits de qualité à partir notamment de la production laitière de montagne. Le pastoralisme est soutenu ainsi que les échanges d'expériences entre le nord et le sud du massif. La filière forestière est soutenue par la promotion du débardage par câble, la mise en place de labellisation pour le bois de construction et la valorisation du bois énergie.
- **Au titre des emplois et services pour l'attractivité du massif**, la convention soutient les T.P.E. par l'accompagnement et la transmission d'un savoir faire spécifique au milieu montagnard par des formations délocalisées, des expérimentations sur quelques sites pilotes sur l'offre de services publics et encourage l'échange d'expériences entre acteurs du massif. Un programme dédié à l'ingénierie relative à la saisonnalité est retenu et l'émergence de groupements d'employeurs adaptés aux travailleurs saisonniers encouragée.
- **Au titre des actions transfrontalières et internationales**, les Baronnies Provençales pourront bénéficier du soutien aux initiatives de coopération transnationales et internationales portées par ses acteurs.

B - Les aides de l'Union Européenne

B.1 - Le Programme Opérationnel Européen Interrégional 2007-2013 Massif des Alpes

Le Programme Opérationnel Européen Interrégional 2007-2013 Massif des Alpes mobilise 35 millions d'€ du F.E.D.E.R. pour « développer durablement la compétitivité des systèmes Valléens autour des stations moyennes de la montagne » et « gérer les risques naturels, développer territorialement le bois énergie en montagne, promouvoir l'efficacité énergétique en montagne et développer le recours aux autres énergies renouvelables ».

Le premier axe ne concerne pas les Baronnies Provençales qui n'accueillent pas de stations de moyenne montagne. Le second par contre les concerne directement. Il se décline en plusieurs dimensions.

a) La gestion des risques naturels

Le P.O.I.A. a pour objectif d'accroître le niveau de protection des zones urbanisées en aidant les communes ou leur groupement à améliorer la gestion des risques naturels auxquels ils sont confrontés. Il intervient, sur des sites pilotes proposant une gestion intégrée du risque, des études et des dispositifs d'alerte adaptés au phénomène et des actions de prévention : diagnostic du parc d'ouvrages communaux de protection, élaboration de plans et de mesures de prévention et de gestion des risques naturels, actions de communication.

b) Le développement de la mobilisation et de l'utilisation locale du bois énergie

L'objectif de cette mesure est de promouvoir le développement d'énergies propres telles que le bois énergie et de contribuer à la lutte contre le changement climatique en favorisant son utilisation par une amélioration de l'offre de bois en face d'une demande en constante progression. Les projets recevables concernent les plans territoriaux d'approvisionnement, l'acquisition de matériel d'exploitation adapté aux conditions de montagne, l'optimisation de la valeur énergétique de la plaquette forestière produite dans les Alpes et le pilotage du programme bois- énergie.

L'esprit du P.A.I.O. est de promouvoir des actions innovantes qui renouvellent l'approche classique de la prévention des risques

B.2 - Les LEADER des Baronnies Provençales

a) LEADER + 2000-2006

Sur la période 2000-2006, la procédure LEADER+, programme européen d'initiative communautaire, est destinée aux zones rurales qui portent un projet de développement. Sur chaque territoire retenu, un Groupe d'Action Local (GAL) est chargé de la mise en place du dispositif.

C'est la logique des projets de développement et de solidarité entre zones de montagne et de plaine, entre Régions et Départements qui ont été le point de départ de la candidature LEADER + Préalpes Provençales sur le thème de l'accueil de nouveaux acteurs et d'entreprises.

Parmi les grands objectifs figuraient ceux d'apprendre à vivre ensemble, de mettre en place un réseau de partenariat, de collaborer au delà des frontières administratives en gardant une proximité entre le GAL, les collectivités locales et les porteurs de projets via un maillage étroit de l'ensemble du territoire

En effet le GAL des Préalpes Provençales (184 communes), était interrégional (PACA et Rhône-Alpes) et interdépartemental (chevauchant en partie Vaucluse, Drôme, Alpes de Haute Provence et Hautes-Alpes).

Au moment de la phase de réflexion LEADER +, il a réuni trois projets en émergence (180 communes) :

- Deux Pays en préfiguration :
 - « Une Autre Provence » (110 communes)
 - « Sisteronais-Buëch » (74 communes)
- Le projet de « Parc naturel régional des Baronnies Provençales »

La stratégie s'est articulée autour de 6 actions :

- Maîtrise du potentiel d'accueil en matière d'urbanisme, d'habitat et de foncier
- Appui à l'émergence de produits identitaires support de promotion du territoire
- Encouragement et soutien au développement d'activités de qualité sur le territoire
- Soutien à la création d'activités dans le cadre de l'économie solidaire
- Soutien aux services et aux commerces de proximité
- Favoriser le développement des TIC

Géré dans un premier temps par le Syndicat d'Aménagement des Baronnies puis par le SMBP, ce programme a généré 260 opérations pour un montant total de 6 millions d'euros dont 2 millions d'euros de FEOGA.

Leader+ a permis un travail collectif entre des territoires qui n'avaient jamais travaillé ensemble, le projet de Pnr, volet montagne des deux Pays, faisant le lien. La mise en place du GAL s'est révélée être un lieu de rencontres et d'échanges, tant au niveau politique que technique.

Au moment du dépôt de candidatures de la nouvelle génération LEADER 2007/2013, les deux Pays sont en pleine activité. Le Syndicat mixte de préfiguration du Pnr se met en place avec comme mission principale la rédaction de la Charte. Ce nouveau contexte a permis deux candidatures « Une Autre Provence » et « Sisteronais-Buëch ».

Les liens et coopérations créés grâce au LEADER+ des Préalpes Provençales sont maintenus grâce à une participation active des élus et des techniciens du SMBP aux comités de programmation et aux équipes techniques des 2 GALs.

b) Le LEADER du Sisteronais Buëch 2007-2013 : Un éco-territoire en marche

L'orientation retenue par le Pays Sisteronais-Buëch est celle d'un éco-territoire, c'est-à-dire « un territoire sur lequel peuvent s'engager des actions et services impliquant un développement pérenne, une mutualisation des moyens, une préservation des équilibres, la prise en compte des investissements et de la dimension humaine dans un souci de qualité et d'exemplarité ». Fondé sur les trois piliers du développement durable, l'éco-territoire se définit comme l'application locale du développement territorial. Il est conçu comme un « certificat » de durabilité des projets qui appelle ses acteurs à les conduire dans un souci de cohérence, de développement durable et de la participation.

Le plan de développement retenu est axé sur trois priorités opérationnelles :

- l'adaptabilité et l'accessibilité aux services essentiels. Il s'agit d'améliorer l'offre et le fonctionnement des services publics, de faciliter l'émergence de projets et de mutualiser les outils du développement local
- la cohérence dans les actions transversales et la participation des acteurs comme conditions de recevabilité des projets
- la solidarité entre pôles urbains et espace rural pour le bien être des habitants

Le plan de développement pour l'éco-territoire décline ces priorités en termes opérationnels

- Pour adapter ou rendre accessibles les services au public, le programme retient la réalisation de schémas de services et d'études globales à l'échelle du pays, l'accessibilité aux services essentiels en privilégiant la mutualisation et le soutien aux services de proximité
- Pour optimiser et diversifier l'économie locale, la démarche LEADER consiste à promouvoir une approche « raisonnée » de l'économie par de nouvelles approches du développement local fondées sur le respect de l'environnement et des habitants par des diagnostics préalables à la diversification du tissu économique, la promotion de démarches éco- touristiques et des actions nouvelles de sensibilisation à l'éco- territorialité
- Pour coopérer autour de l'éco- mobilité rurale, le programme soutient les initiatives de déplacements doux, en associant à cette ambition les expériences vécues dans d'autres territoires de l'Union Européenne dans le cadre de programmes INTERREG.

LEADER « Un éco-territoire en marche » 2007-2013-Plan de financement en €					
	FEADER		Dépenses Publiques Totales	Taux de financement FEADER / Dépenses publiques	Coût total du projet
1-Adaptabilité aux services essentiels	422 500	32,5%	768 182	55%	1 280 302
2-Optimiser et diversifier l'économie locale	422 500	32,5%	768 182	55%	1 280 302
3-Coopération autour de l'éco-mobilité rurale	195 000	15,0%	345 545	55%	443 181
4-Animation, gestion et évaluation	260 000	20,0%	472 727	55%	590 909
Total	1 300 000	100,0%	2 354 636	55%	3 594 694

Source : LEADER Un éco-territoire en marche

c) Le LEADER du pays Une Autre Provence « Terroirs du goût »

Le pays part du constat que de nombreuses productions agricoles de qualité sont encore insuffisamment valorisées. La viticulture avec plus de 30 000 hectares en Côte du Rhône et 2 400 exploitations affronte la concurrence des vins étrangers et la diminution de la consommation intérieure. L'oléiculture aboutit à des niveaux de prix élevés par rapport aux productions Méditerranéennes. La lavande et le lavandin traversent une crise grave de dépérissement des pieds. Les fromages AOC Picodon et Banon ont des problèmes d'approvisionnement en lait. Le marché de la truffe est largement soumis aux variations de récolte annuelle et des cours. Les productions biologiques sont peu structurées en termes de filières. Toutes ces productions identitaires rencontrent un problème commun : leur déconnexion entre l'amont et l'aval, entre la production et la transformation des produits.

C'est pourquoi la priorité retenue par le programme LEADER est la valorisation de ces produits en structurant progressivement les bases d'une économie territoriale du goût.

Les principes qui orientent cette démarche sont les suivants :

- innover dans la recherche de nouveaux produits, de nouveaux débouchés et de nouveaux partenariats
- développer une autre logique en matière de sites remarquables du goût effectifs ou en projet et mettre en réseau les sites labellisés : oliveraie de Nyons, Truffières du Tricastin, muscat de Baume de Venise, Côte du Rhône de Châteauneuf du pape
- s'appuyer sur l'université du vin de Suze la Rousse
- faire connaître la qualité de ces produits et former les jeunes générations au goût

Les orientations du programme s'organisent autour de six dimensions :

- Accompagner l'agriculture pour lui permettre de répondre aux ambitions du territoire en valorisant les productions agricoles emblématiques à l'image de l'abricot, de l'olive, du vin, de la lavande...
- Encourager la promotion collective du territoire en facilitant l'émergence d'une image et d'une identité commune autour des productions locales et de leur transformation
- Développer de nouveaux circuits de commercialisation des produits agricoles en soutenant la vente directe, les circuits courts, l'approvisionnement et l'utilisation des produits locaux dans le commerce et la restauration
- Renforcer le lien agriculture-patrimoine-tourisme-paysage sur le quel repose l'attractivité du territoire en soutenant les actions de sensibilisation, le développement de réseaux professionnels, le label site remarquable du goût, en utilisant le patrimoine culturel et historique comme facteur de développement et en favorisant le développement de l'agro-tourisme et de l'oenotourisme
- Faire émerger un pôle du goût en encourageant un travail sur l'identité locale ,en sensibilisant et en éduquant au goût et en formant aux métiers du goût
- Nouer des partenariats avec des territoires européens avec des territoires qui partagent le même préoccupation, notamment en Irlande, en Hongrie et en Belgique avec lesquels le pays Une autre Provence est déjà en contact.

LEADER "Terroirs du goût" 2007-2013- Plan de financement en €					
	FEADER		Dépense Publiques Totales	Taux de Financement FEADER /Dépenses publique	Coût total du projet
1-Accompagner l'agriculture	250 000	12,5%	454 545	55%	568 208
2-Encourager le promotion collective	250 000	12,5%	454 545	55%	568 208
3-Développer de nouveaux circuits de commercialisation	250 000	12,5%	454 545	55%	568 208
4-Développer le lien agriculture patrimoine- tourisme	400 000	20,0%	727 272	55%	808 080
5-Faire émerger un pôle du goût	300 000	15,0%	545 454	55%	606 060
6-Coopération	165 000	8,3%	300 000	55%	333 333
7-Animation- Fonctionnement	247 500	12,4%	450 000	55%	450 000
8-Gestion du programme	110 000	5,5%	200 000	55%	200 000
9-Evaluation du programme	27 500	1,4%	50 000	55%	50 000
Total	2 000 000	100,0 %	3 636 361	55%	4 152 097

Source : LEADER « Terroirs du goût »

Ces deux programmes, chacun sur leur territoire, retiennent des orientations qui peuvent s'appliquer à toutes les Baronnies Provençales. Il appartient au SMBP de valoriser dans la partie des Hautes-Alpes les démarches engagées dans la Drôme autour de la notion du goût et dans la Drôme celles qui concernent l'éco-développement retenues dans les Hautes-Alpes, compte tenu de son expérience passée dans le LEADER +.

C - Les interventions des Conseils Régionaux

C.1 - Les interventions de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur sur la partie Haute-Alpine des Baronnies Provençales

Sur sa partie Haute Alpine qui correspond au tiers environ des Baronnies Provençales, la Région Provence-Alpes Côte-d'Azur conduit des politiques spécifiques qui contribuent au développement local.

a) Le contrat de projets 2007-2013 Etat-Région

Au-delà des engagements généraux qui concernent toute la région, le titre IV du contrat retient comme prioritaire la valorisation des atouts et des conditions d'attractivité des territoires ruraux. Comme le souligne l'engagement contractuel, « au-delà des problématiques d'équipement, la priorité sera donnée aux actions qui vont dans le sens de la différenciation des territoires, en leur permettant de contribuer à la redynamisation économique régionale par la mise en valeur de leurs atouts respectifs et la recherche de complémentarités et de coopérations productives ». Les dimensions retenues sont les suivantes.

- **Accroître la performance économique** et les spécificités des territoires par des actions économiques innovantes et le développement des entreprises, l'appui aux économies résidentielles, le soutien aux opérations économiques emblématiques (valorisation du patrimoine culturel, projets et produits touristiques, compétitivité de petites entreprises dont l'artisanat et le commerce)
- **Améliorer les services à la population** et les filières des services à la personne par les démarches des territoires numériques, l'accès à l'emploi et à la formation et notamment des démarches innovantes en faveur des femmes les plus nombreuses dans ces secteurs, et le soutien à l'offre associative de services à la personne.
- **Accompagner les démarches opérationnelles** concernant la performance économique et les services en intégrant les finalités du développement durable dans la conception et la mise en œuvre de ces actions d'ingénierie opérationnelle.
- **Promouvoir le tourisme social** en permettant aux villages de vacances, maisons familiales de vacances, auberges de jeunesse, centres de vacances pour jeunes de réhabiliter leurs équipements et de privilégier leur utilisation dans un souci de meilleure gestion environnementale en compensant une partie des coûts des équipements nécessaires à des besoins spécifiques, notamment ceux des handicapés.
- **Renforcer la cohésion sociale** en améliorant la situation des personnes âgées et des personnes handicapées (modernisation des capacités d'accueil, réhabilitation d'établissements pour personnes âgées dépendantes et développement des écoles de formation au travail social).
- **Mettre en œuvre des actions de santé**, notamment celles relatives à la prévention et aux soins des publics en situation précaire, à la promotion de la santé des jeunes et la lutte contre le SIDA.

Dans tous ces domaines, les acteurs des Baronnies Provençales des Hautes-Alpes peuvent proposer à l'Etat et à la Région des projets innovants d'autant plus nécessaires que ce territoire :

- dispose d'un patrimoine culturel particulièrement important mais souvent mal valorisé
- n'accueille que de très petites entreprises dans le commerce et l'artisanat qui doivent affronter la concurrence internationale
- souffre d'une pénurie de services à la personne, notamment au bénéfice des personnes âgées
- relève de plusieurs acteurs publics qui doivent coordonner leurs interventions
- accueille des structures de tourisme social qu'il est urgent de moderniser
- connaît un niveau élevé de précarité et accueille des institutions à vocation sociale pour des personnes handicapées

b) Les politiques spécifiques territorialisées

■ La politique de la montagne

La politique de la montagne conduite par la Région Provence- Alpes-Côte-d'Azur, dans le cadre de sa mission montagne, s'articule autour de trois dispositifs : le programme des activités de pleine nature et du tourisme sportif en milieu rural, le programme d'aménagement durable et solidaire des espaces nordique et le programme d'aménagement durable et solidaire des stations des Alpes du sud. Les Baronnies des Hautes-Alpes ne sont concernées que par le premier programme. A ce titre, elles font partie des sites pilotes des activités de pleine nature. Un programme est en cours de définition pour hiérarchiser les priorités en termes de filière (escalade, sports aériens, randonnées, activités de découverte...), de thématique et de publics. Au-delà, la Région participe au développement du territoire par sa politique touristique en faveur du tourisme social, l'amélioration des conditions de vie des saisonniers, la modernisation des transports ferroviaires sur la ligne Marseille-Gap dont les gares de Laragne-Montéglin et de Serres sont sur le tracé, les associations et mouvements dans le domaine de la culture et de l'environnement.

■ Le comité Territorial Education-Formation des Hautes-Alpes

Le C.O.T.E.F. est un dispositif de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur qui rassemble tous les acteurs impliqués par l'éducation, la formation et l'insertion à un niveau territorial. Celui des Hautes-Alpes a dégagé les enjeux de l'espace territorial d'accueil, d'information et d'orientation professionnelle (poursuivre la structuration du réseau d'accueil et d'orientation, diversifier les choix professionnels et renforcer l'accès du public jeune aux dispositifs de formation), de l'espace territorial d'accès aux premiers savoirs (renforcer le travail partenarial entre les structures, poursuivre la recherche d'une coordination efficiente des acteurs) et de l'espace territorial d'accès à la qualification (actions de pré- qualification, commissions de validation des entrées en formation). Par domaine de spécialité, le C.O.T.E.F. souligne les domaines de formation à structurer : apprentissage de l'anglais pour les métiers touristiques, professionnalisation de l'offre agricole, offre de formation qualifiante multicritères dans les services, offre qualifiante de niveau IV et V dans les filières commerce-vente, comptabilité-gestion et finances-banque-assurance, offre professionnalisante dans la filière transport- logistique- manutention, offre qualifiante dans la filière des métiers sportifs et de l'animation socio- culturelle. Le C.O.T.E.F. des Hautes-Alpes souligne aussi la nécessité de renforcer l'insertion des personnes privées d'emploi, de sécuriser les parcours professionnels des saisonniers, de développer et de structurer la filière environnementale et d'ancrer les politiques régionales d'emploi et de formation professionnelle dans les territoires de projet.

Ces ambitions concernent tout particulièrement la partie des Hautes- Alpes qui relève des Baronnies Provençales où l'offre de formation et d'insertion reste faible et peu coordonnée.

■ Le programme d'aménagement solidaire des villages et des villes moyennes

Ce programme, sous forme d'un appel à projet permanent, consiste à apporter des moyens techniques et financiers pour soutenir des projets d'aménagement durable conçus à l'échelle des communautés de communes. Ces projets, qui doivent prendre en compte le paysage, le cadre de vie, l'habitat et le dynamisme de la vie quotidienne, intègrent les problématiques de la diversité de l'habitat, de la qualité de l'espace public, de la valorisation du patrimoine et de l'accessibilité aux équipements. La Région participe au financement des frais d'études et accompagne le coordinateur dans l'ensemble de la démarche.

La Communauté de communes des Deux Buëch bénéficie d'un programme d'aménagement solidaire. La communauté de communes interdépartementales des Baronnies porte un projet. Il serait souhaitable que d'autres communautés de communes s'intéressent à ce dispositif et notamment celles du pays Serrois, du Laragnais et de Ribiers-Val de Méouge.

■ La maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables

Un plan local énergie- environnement est un contrat de 3 ans passé entre un territoire de la région (commune, E.P.C.I., Pnr), l'A.D.E.M.E. et la Région pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments communaux, organiser une meilleure gestion des déchets et maîtriser les déplacements. A ce jour, aucune collectivité de Baronnies des Hautes-Alpes n'a engagé une telle démarche.

En ce qui concerne le solaire thermique, la Région accorde une aide aux particuliers qui installent un chauffe eau solaire et subventionne les collectivités territoriales et les entreprises qui font réaliser un diagnostic énergétique. Elle participe au financement des installations collectives. En ce qui concerne le solaire photovoltaïque, la Région accorde une aide aux particuliers raccordés au réseau EDF et participe au financement des projets de 20 000 m² de capteurs. En ce qui concerne le bois-énergie, la Région accompagne les investissements pour les chaudières bois des particuliers, des collectivités et des entreprises. Elle accorde une aide financière pour les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction de bâtiments à haute qualité environnementale. Le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales a été, à ce titre, retenu par la Région PACA pour engager une démarche globale (programme A.S.T.E.R.) de développement du bois-énergie.

■ **L'appui à la création d'entreprises**

La Région participe à la création d'entreprise en participant au financement d'un réseau de 23 plates forme d'initiative locale. Ces structures accompagnent les porteurs de projet de création d'entreprises dans leurs démarches et peuvent proposer aux créateurs un prêt d'honneur sans intérêt. Les communes des Baronnies des Hautes-Alpes dépendent de l'une des deux plates formes du département : Pays Gapençais Initiative, localisée à Gap.

■ **Les sites pilotes d'agriculture durable**

Le S.U.A.C.I. Alpes du Nord et la Chambre régionale d'agriculture Provence-Alpes-Côte d'Azur ont conduit une opération territorialisée, celle des sites pilotes d'agriculture durable. Il s'agit d'une démarche expérimentale dont l'objectif est de construire et de mettre en œuvre des projets agricoles innovants, concrétisant des relations nouvelles entre l'agriculture et son territoire dans un objectif de développement durable.

- Le site du Serrois-Baronnies-Oule regroupe 28 communes sur un territoire de 482 km² et 4 300 habitants dont la S.A.U. est de 13 140 hectares. Les principaux points d'action du programme sont à la hauteur des enjeux de ce territoire :
 - le maintien de l'activité agricole par une politique volontariste et concertée au niveau foncier, de l'installation et de la reprise d'exploitations
 - une veille attentive à l'évolution touristique et résidentielle pour prévenir toute opération d'envergure qui pourrait compromettre la ruralité et l'activité agricole du territoire
 - le réajustement de la condition d'agriculteur pour une plus grande participation à la vie locale et une meilleure reconnaissance de l'identité originale du métier.

- Le site des Baronnies Drômoises regroupent 36 communes sur un territoire de 610 Km² et 3 503 habitants dont une SAU de 15 731 hectares. Les principaux axes d'actions ont été :
 - Maintenir l'activité agricole dans un souci d'équilibre territorial, en favorisant l'installation, la transmission et en préservant le foncier agricole
 - Améliorer la viabilité et le revenu des exploitations par la diversification et le développement des créneaux agri-énergétiques et agri-environnementaux
 - Promouvoir les organisations collectives à taille humaine et les démarches inter-réseaux pour la valorisation des produits et la gestion des charges de travail
 - Développer un agritourisme de qualité, ouvert à tout public, comme activité complémentaire sur les exploitations.

Les deux sites pilotes ont mené plusieurs actions en partenariat, avec des co-financements LEADER+, préfigurant le partenariat du projet de Parc.

■ **Les technologies de l'information et de la communication**

C'est par appel à projets que les pays et les E.P.C.I. peuvent bénéficier du concours de la Région pour réaliser un schéma local de développement numérique, assurer la couverture en haut débit lorsqu'il n'existe pas d'offre A.D.L.S, faciliter l'accès du public à Internet dans le cadre des Espaces Régionaux Internet Citoyens. Les boucles locales alternatives permettent aux pays et aux E.R.C.I. de bénéficier d'un accompagnement pour avoir accès au haut débit. Aujourd'hui, toutes les communautés de communes de la partie Haute-Alpine des Baronnies Provençales bénéficient du Haut Débit. Ces équipements ont mobilisé des fonds de la Région et du F.ED.E.R. Veynes bénéficie d'un espace régional Internet Citoyen.

C.2 - Les interventions de la Région Rhône-Alpes sur la partie Drômoise des Baronnies Provençales

a) Le contrat de pays « Une Autre Provence »

Le contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (C.D.R.A.) a été signé en 2006. Cet engagement contractuel sur 5 ans représente un engagement financier de 25 millions d'€. (pour une présentation complète de ce contrat de Pays, voir III-2-C2- Le Pays « Une « Autre Provence »).

b) Le volet territorial du contrat de projets Etat-Région en Rhône-Alpes 2007-2013

Contrairement à celui de Provence-Alpes-Côte d'Azur, le contrat de projet Rhône-Alpes comprend un volet territorial.

Néanmoins, quatre grands projets du contrat pourraient impliquer les collectivités territoriales et les EPCI des Baronnies Provençales et notamment :

- Le grand projet 6 « Soutenir la compétitivité des filières agricoles » : élevage, vitiviculture, filières fruits, agriculture bio, pastoralisme très présentes dans les Baronnies
- Le grand projet 9 « Investir dans les ressources environnementales de la montagne » qui concerne spécifiquement la zone de montagne, dont les Baronnies Provençales, par des actions de préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques, la préservation de la biodiversité et la gestion des risques naturels
- Le grand projet 10 « Mener le plan régional de lutte contre le changement climatique et pour la préservation de la biodiversité dans le cadre d'une convention avec le département de la Drôme
- Le grand projet 13 « Anticiper et accompagner les mutations économiques » par le développement des compétences, l'accès à la qualification, les reconversions d'entreprises et la professionnalisation des acteurs.

Dans le volet territorial, certaines actions pourraient impliquer plus particulièrement les collectivités de la partie drômoise des Baronnies Provençales :

- Une convention avec le département de la Drôme pour les actions en matière de handicap et de dépendance, compte tenu du grand nombre d'établissements spécialisés pour personnes handicapées dans les Baronnies et leurs besoins en termes de modernisation
- Un renforcement des actions touristiques par une meilleure prise en compte du développement durable dans l'ensemble des politiques conduites

- Un appui au pôle de compétitivité « Plantes à parfum, aromatiques et médicinales » notamment produites dans les Baronnies mais qui rencontrent des difficultés dans la production (dépérissement) et la commercialisation des essences (concurrences étrangères)

c) La politique de la montagne

La Région Rhône-Alpes regroupe 3 massifs et 6 espaces montagnards. 65% du territoire est classé en zone de montagne et 73% en zone de massif. Les Baronnies Provençales, constituent avec le Diois et le Vercors, la montagne Drômoise. Les orientations de la politique de la montagne de Rhône-Alpes s'appliquent naturellement aux Baronnies Provençales :

- Investir dans la formation pour favoriser l'insertion professionnelle. Le niveau moyen de formation professionnelle est faible dans les Baronnies
- Faciliter l'accueil de nouveaux habitants et lutter contre les exclusions, compte tenu de l'attractivité des Baronnies et du niveau élevé de son solde migratoire
- Encourager les coopérations entre les villes et les montagnes, ce qui renvoie aux relations entre le territoire du Parc et ses villes-porte
- Etre acteur ou partenaire des coopérations entre massifs et pays européens, politique conduite notamment pas les deux pays dans le cadre de programmes communautaires
- Conforter et diversifier les activités économiques en montagne, compte tenu de la fermeture ou de la réduction d'activité d'établissements industriels (Mas d'Auge, Clos d'Aguzon...)
- Faire de Rhône-Alpes une région de référence en matière de tourisme durable, compte tenu de l'importance du patrimoine et des activités de pleine nature dans les Baronnies
- Promouvoir une agriculture de qualité, multifonctionnelle et pérenne car la reconversion de l'agriculture des Baronnies vers de produits labellisés n'est pas achevée
- Valoriser la forêt, source de matériaux, d'équilibre paysager, environnemental et d'énergie : c'est l'objectif de la Charte forestière des Baronnies Provençales
- Soutenir prioritairement les territoires de montagne en difficulté par une politique solidaire et équitable. C'est dans cette orientation que la région Rhône-Alpes apporte son appui à la création du Pnr des Baronnies Provençales
- Construire une politique innovante en matière de transport et contribuer à réguler les flux, car les transports collectifs ou « doux » sont encore peu développés sur le territoire du Parc
- Préserver et valoriser les espaces naturels et gérer les risques naturels, compte tenu du rôle de ces espaces dans l'attractivité des Baronnies et les risques particuliers du territoire en matière d'éboulements et d'inondation
- Garantir la ressource en eau par une gestion raisonnée des nombreuses rivières du territoire : l'Eygues, le Buëch, L'Ouvèze, le Lez, l'Oule...
- Promouvoir une culture vivante et mettre en valeur un patrimoine diversifié qui constitue une des principales richesses des Baronnies Provençales.

C.3 – Les interventions des Conseils Généraux de la Drôme et des Hautes-Alpes

a) Le contrat de territoire des Baronnies 2008-2011 du Conseil Général des Hautes-Alpes

Le contrat de territoire des Baronnies a été approuvé par le Conseil général des Hautes-Alpes le 29 janvier 2008. Il concerne en fait la communauté de communes interdépartementale des Baronnies qui est composée de 16 communes et regroupe 2 330 habitants. Sur ce territoire, dont l'économie est marquée par une activité agricole importante, notamment l'élevage d'ovins, l'arboriculture et un tourisme vert qui reste modeste, le Conseil général des Hautes-Alpes a engagé une démarche partenariale basée sur un contrat de développement durable des Baronnies. Ce contrat, en six thématiques, représente un coût total de 10 millions d'€ avec une participation du Département de 3,5 millions d'€.

■ Le développement numérique

Pour offrir aux communes de Chanousse, Montjay, Saint-André-de-Rosans et Sorbiers l'accès au haut débit par un service équivalent à l'A.D.S.L., le contrat permet de compléter le plan de financement des travaux nécessaires. Un point multimédia sera créé à Rosans comme annexe de la salle multimédia de Lagrand qui rencontre un grand succès.

■ La filière lavande et plantes médicinales

Pour faire face à la crise de la filière lavande-lavandin, le contrat apporte son appui à la coopérative « Lavande des Alpes » de Rosans et notamment à l'atelier relais de distillerie en vue d'améliorer sa rentabilité et garantir sa durabilité dans l'économie du territoire. Au-delà des actions générales conduites par le Département pour la promotion et la valorisation des plantes à parfum, aromatiques et médicinales, des financements sont mobilisés pour des aménagements en faveur des économies d'énergie et du traitement des déchets, la mise en œuvre d'une certification BIO et une diversification des apports en plantes aromatiques à la distillerie.

■ Les actions concernant l'environnement

Elles se déclinent entre déchets ménagers, énergies renouvelables, assainissement et eau potable. Le centre de stockage des déchets ultimes de Sorbiers, construit en 1998, est à saturation, des travaux d'extension sont prévus ainsi que le branchement à l'eau potable du site. La mairie de Rosans souhaite équiper trois bâtiments (la Maison Clier, la Maison des énergies et la gendarmerie) d'une chaudière à bois. Divers travaux d'assainissement enfin sont programmés à Ribeyret, Rosans, Saléon, Saint-André-de-Rosans, et Sainte-Colombe

■ La mise en valeur des villages

concerne quelques uns. Le contrat retient l'aménagement de l'entrée et de la voie d'accès au cimetière de Chanousse, divers aménagements de village de Lagrand, l'aménagement des abords de la mairie, la réfection du toit de la mairie et la réfection de l'intérieur de l'église de Moydans, et à Rosans l'aménagement du centre-bourg, de la maison des énergies, la création de 16 logements aidés, l'amélioration de la gendarmerie, l'aménagement d'un place. Des travaux sont arrêtés à Trescleoux (aménagement de ruelles et entretien de bâtiments communaux) et à Sainte-Colombe.

Le contrat prévoit des travaux de **voirie rurale** au bénéfice des communes concernées dans la mesure où la communauté de communes a décidé de ne plus exercer cette compétence.

■ En matière sociale

Le Conseil général soutient les travaux relatifs à la création d'un nouveau bâtiment au bénéfice des établissements « les lavandes », maison d'enfants spécialisée dans le traitement de la dyslexie sévère à Orpierre.

En conclusion, le grand nombre d'aides publiques dans les Baronnies Provençales ne doit pas faire illusion. Sauf la dotation de développement rural répartie entre les Communautés de communes sur des critères démographiques et fiscaux, la plupart des autres aides ne sont possibles qu'après appel à projet et sont attribuées par des comités de gestion sur la qualité du projet, son potentiel d'innovation, la prise en compte de l'environnement, la mobilisation d'acteurs, la nature du partenariat, la cohérence d'ensemble. On a vu également que les priorités et les critères de choix ne sont pas identiques dans les deux Régions concernées et ne concernent pas les mêmes communes.

Le futur Parc naturel régional des Baronnies Provençales pourrait jouer un rôle déterminant par les appuis techniques qu'il pourrait proposer aux communes et E.P.C.I. de son périmètre pour le montage de dossiers de qualité et la construction d'une image économique commune pour toutes les parties de son territoire.

Tableau récapitulatif des aides publiques dans les Baronnie s Provençales

Type d'aide	Communes et EPCI concernés	Type d'aide
Aides à finalité régionale	Laragne-Montéglin Ribiers	Aide à l'investissement des entreprises
Zones de revitalisation rurale	Communes des cantons d'Orpierre, Ribiers, Rosans, Serres, Veynes, Buis les baronnies, La Motte Chamencon, Rémuzat, Séderon	Exonérations fiscales et sociales des entreprises
Dotations de développement rural	Toutes les communautés de communes du territoire	Dotations aux E.P.C.I. par le préfet sur une enveloppe départementale
Dotations globales d'équipement	Toutes les communes sauf Nyons, Laragne-Montéglin et Buis et toutes les communautés de communes	Attribuée sous la forme de subvention aux projets
Pôle d'excellence rurale	Communauté de communes Pays de Dieulefit Pays Sisteronais-Buëch Communauté de communes des Deux Buëch	Attribuée par appel à projet
Contrats de rivière	Buëch, Méouge, Eygues, Ouvèze, Lez	Arrêtés par l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée
Convention interrégionale pour le massif alpin	Tout le territoire	Convention 2007-2013 entre l'Etat, la Région Rhône-Alpes et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Programme opérationnel inter régional du massif des Alpes	Tout le territoire	Appui aux collectivités locales dans la gestion des risques naturels et le bois énergie
Plan de revitalisation des Baronnie s	Partie Drômoise du territoire	Aides indirectes aux entreprises
Contrat de projet Etat-Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Communes des Hautes-Alpes dans le périmètre des Baronnie s Provençales	Aides aux entreprises, aux collectivités locales et aux associations
Contrat de projet Etat-Région Rhône-Alpes	Communes de la Drôme dans le périmètre des Baronnie s Provençales	Aides aux entreprises, aux collectivités locales et aux associations
Contrat de pays Une Autre Provence	Communes de la Drôme appartenant au pays Une Autre Provence	Aides aux entreprises, aux collectivités locales et aux associations
Contrat de territoire des Baronnie s	Communauté de communes interdépartementale des Baronnie s	Aides aux entreprises, aux collectivités locales et aux associations
LEADER Un éco-territoire en marche	Communes du périmètre des Baronnie s Provençales appartenant aux pays du Sisteronais-Buëch	Aides aux entreprises, aux collectivités locales et aux associations
LEADER Terroirs du goût	Communes du périmètre des Baronnie s Provençales appartenant au pays une autre Provence	Aides aux entreprises, aux collectivités locales et aux associations

b) Les interventions du Conseil général de la Drôme sur la partie drômoise des Baronnie s Provençales

La déclinaison des actions entreprises et menées par le Conseil général de la Drôme sur le territoire du futur Parc ne fait pas l'objet d'une politique contractuelle. Toutefois, la mise en œuvre des compétences du Conseil général, obligatoires ou optionnelles, s'effectue pleinement sur un territoire qui demeure l'une des priorités départementales en terme d'aménagement.

Les actions départementales s'articulent autour de trois axes majeurs : le Développement, l'Aménagement, la Solidarité et le Social. Les lignes suivantes donnent des exemples démonstratifs de l'étendue des domaines d'action du Département et de la mise en œuvre d'une politique volontairement interventionniste afin de soutenir fortement ce territoire.

L'axe DEVELOPPEMENT

■ Les Espaces Naturels Sensibles

Le Schéma Départemental des ENS, adopté en avril 2007, fixe le cadre de la politique départementale de préservation, de gestion et d'ouverture au public des ENS.

- 2 axes complémentaires : conforter et soutenir les efforts engagés en terme de préservation, de gestion et de valorisation à l'est du territoire, soutenir des opérations pilotes favorisant les bonnes pratiques environnementales sur le couloir rhodanien.
- 3 domaines d'intervention prioritaires : la valorisation des sites drômois remarquables à dominante paysagère, l'émergence d'une véritable connaissance du paysage drômois et la découverte des espaces naturels périurbains, porteurs de nouveaux enjeux.
- au-delà de l'engagement direct du Département en tant que maître d'ouvrage, la stratégie d'action du SDENS prévoit le soutien à des projets concordants émanant du niveau local.

Exemples d'intervention sur le territoire du Syndicat Mixte des Baronnies Provençales au titre du SDENS :

- aide à l'acquisition par la commune de Verclause du site du Montrond, en attente de mesures de gestion
- aide à l'acquisition et à la gestion du site des Perdignons (commune de Châteauneuf de Bordette)
- projet d'accompagnement de la commune de la Charce pour la valorisation du site géologique du Serre de l'Ane
- accompagnement du SMBP et association Drôme Provençale pour l'étude paysagère
- soutien de l'association « Vautours en Baronnies » pour ses actions en faveur de la biodiversité (retour des vautours sur le territoire)
- soutien de l'association Maison de la Lance pour ses actions en faveur de la valorisation des espaces naturels.

Opérations soutenues :

- canton de Dieulefit : association « Maison de la Lance » (fonctionnement 2009) ; LPO et FRAPNA Drôme (inventaire naturaliste des zones humides et du lit majeur du Lez) - 2008-2009
- canton de Nyons : le CREN pour le plan de gestion des Perdignons à Châteauneuf-de-Bordette
- canton de Remuzat : association « Vautours en Baronnies » (fonctionnement 2008 et 2009, investissement 2008)
- CBNA, cartographie des habitats naturels sur le territoire du futur PNR Baronnies
- association « Drôme Provençale » pour une étude paysagère
- CREN pour l'inventaire des zones humides de la Drôme

■ L'agriculture

- Aménagement Foncier Agricole et forestier

Les parcelles agricoles des communes des Baronnies connaissent un morcellement important et les terrains sont souvent distants du siège d'exploitation. Cette structuration du foncier ne permet ni d'optimiser le fonctionnement des exploitations, ni d'adapter les pratiques agricoles. Depuis 5 ans, face à ce constat, plusieurs communes ont décidé de réfléchir à un projet d'aménagement et d'opérer une restructuration foncière. Le Département, compétent en matière d'aménagement foncier agricole, accompagne ces communes et finance les investissements concernés.

Les opérations menées ou en cours sont :

Cornillac : échanges et cessions d'Immeubles Ruraux terminés en 2009.

Saint Auban sur Ouvèze : lancement en 2010 d'un Aménagement Foncier Agricole et Forestier (ancien remembrement).

Saint Sauveur Gouvernet et La Charce : étude préalable à un aménagement foncier en cours.

- Les filières d'élevages

L'intervention du Département dans ce domaine s'articule autour de deux dispositifs. Une aide directe aux éleveurs pour la rénovation et la construction des bâtiments d'élevages d'une part, et la prise en charge de frais liés aux opérations de prophylaxie animale d'autre part. Depuis 2007, le Département a engagé plus de 236 000 € pour 13 bâtiments d'élevages du territoire (4 en bovins, 4 en ovins et 5 en caprins).

- Pastoralisme

L'élevage pastoral constitue une activité agricole fondamentale et un atout essentiel des Baronnies Provençales. Il contribue à l'entretien des paysages et au maintien de leur spécificité, limite le risque d'incendie, et propose un panel de produits ancrés au territoire. Le Département accompagne le territoire des Baronnies dans le maintien et la consolidation du pastoralisme au travers de ses politiques Agriculture et Espaces Naturels Sensibles. Les participations du Département portent sur le développement du sylvopastoralisme et le diagnostic du Plan Pastoral Territorial.

- la filière lavandicole

Pour faire face à la crise de la filière lavande – lavandin, le Département a lancé en mai 2007 un programme de reconstitution du patrimoine lavandicole drômois. Il s'agit, sur quatre années, de planter 1 000 hectares de plants sains, et de mettre en place, pour la production de ces plants sains, des pépinières selon un cahier des charges très strict. Le Département accompagne les producteurs dans la mise en œuvre de cette mesure.

- Développement de l'agriculture biologique

Le territoire des Baronnies est un des berceaux du développement de l'Agriculture Biologique (AB) en Drôme. Depuis plus de dix ans, le Département incite les exploitants à s'orienter vers ce mode de production plus respectueux des hommes et de l'environnement. L'intervention du Département, au delà de sa politique de communication, se fait au travers d'une aide directe aux exploitants pour l'acquisition de matériel spécifique aux techniques de l'AB.

- Irrigation

L'accès à l'eau, notamment en agriculture, est un facteur déterminant du développement des Baronnies. Entre 2007 et 2009, le Département a été maître d'ouvrage du Schéma Directeur d'Irrigation, en cours de finalisation. Les orientations de ce schéma visent à promouvoir une irrigation qui s'inscrit dans le cadre d'une politique de développement durable, en ne portant pas atteinte au niveau de la ressource et à sa qualité, en donnant la priorité à l'alimentation en eau potable et en concertation avec les autres usagers pour arriver à un partage équilibré.

En termes de projets opérationnels, il s'agirait de promouvoir une politique de stockage dans des retenues à partir d'eau de ruissellement ou de prise en dérivation de cours d'eau en période hivernale.

- Accompagnement des projets de filières

Sur le territoire des Baronnies, le Département accompagne spécifiquement les filières emblématiques que sont les Olives, le Petit Epeautre, et les Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales.

Pour cela, le Département travaille avec la profession agricole et les collectivités, notamment avec la Région Rhône Alpes, dans le cadre des Programmes Intégrés de Développement Agricole (PIDA). Les PIDA sont des dispositifs régionaux dont le but est de développer économiquement un produit ou une filière de production, sur un marché préalablement identifié. Ce dispositif passe par l'association de partenaires, de l'amont à l'aval d'une filière de production ou d'un produit, afin de créer une dynamique collective et de mieux valoriser les produits.

■ La conservation départementale du patrimoine

- Restauration du patrimoine : Plusieurs opérations ont été aidées techniquement et financièrement par la C.P.D pour la restauration et la mise en valeur du patrimoine bâti et mobilier des Baronnie. La mairie de Nyons, par exemple, est actuellement accompagnée pour la restauration de l'église Saint-Vincent. Une aide technique et scientifique a été apportée notamment pour le déménagement et la mise en réserve des œuvres d'art en vue de la réalisation des travaux de restauration intérieure.
- Etude et inventaire du patrimoine : afin de recenser le patrimoine bâti représentatif des techniques architecturales traditionnelles et locales, deux inventaires ont été réalisés : Buis-les-Baronnies, Sahune. L'inventaire de Sahune est complété par un répertoire communal élaboré par le CAUE. Cette opération pourra servir d'expérimentation pour le projet de Pnr.
- Musées et COPATRIM : trois musées sont aidés pour leur mise en réseau et le développement des publics. Il s'agit du Musée d'archéologie et d'histoire de Nyon et des Baronnie, du Musée d'archéologie du Pègue et de l'atelier-musée de la soie de Taulignan. Dans le cadre de l'association COPATRIM, une personne fédère ces 3 musées et recherche de nouveaux publics à travers l'organisation de manifestations, d'expositions, etc.
- Sensibilisation et publications : le territoire des Baronnie a fait l'objet d'une publication spécifique : « patrimoines des Baronnie, paysage, architecture et histoire », avec le CAUE.
- Exposition : un projet d'exposition itinérante est proposé sur le patrimoine des Baronnie, à la demande de la Communauté de communes de Buis-les-Baronnies, à la suite au travail fait sur la « Route des Barons ».

■ La gestion de l'eau

Le Département de la Drôme, au-delà de ses aides réglementaires (assainissement et eau potable des communes) dans le domaine de l'eau, contribue à renforcer la connaissance patrimoniale des ressources en eau superficielle et souterraine : ainsi, sur le territoire des Baronnie Provençales, ce sont quelques 20 points de mesure qui sont mis en oeuvre à partir de 2009, dans le cadre de l'observatoire départemental. Les données qualitatives et quantitatives recueillies seront précieuses pour la gestion au long cours d'un élément rare sur le territoire.

Le Département de la Drôme est également présent auprès des communes au travers de missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage : on peut citer l'appui récent au Syndicat Mixte du Pas des Ondes pour l'aménagement des abords du plan d'eau et le traitement des sédiments fins.

■ L'environnement

Soleil et bois : deux énergies dont l'abondance dans les Baronnie saute aux yeux. Chauffe-eau solaire et chaufferie bois collective de l'association Camphill le Béal à Taulignan, chauffe-eau solaires collectifs pour des logements à Buis-les-Baronnies ou Mollans-sur-Ouvèze ne sont que quelques exemples des nombreuses réalisations soutenues par le Département dans le cadre d'une politique tournée vers les filières de développement de ces ressources renouvelables.

■ La politique SPORT JEUNESSE

Les actes I et II de la décentralisation, ont donné aux Départements des compétences en matière de gestion des sports de nature, en proposant un dispositif composé :

- du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de randonnée (PDIPR)
- du Plan Départemental des Itinéraires de Randonnée Motorisée (PDIRM)

- de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI)
- du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI)
- de la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS)

Soucieux d'un développement maîtrisé des sports de nature, le Département a établi depuis de nombreuses années une politique volontariste en faveur de ces activités. L'évolution des pratiques impose au Département de redéfinir son action. A ce titre, un nouveau schéma des sports de nature 2010/2012 sera proposé aux élus de la Drôme visant à renforcer le partenariat avec les acteurs locaux et le rôle de chef de file du Département.

Celui-ci prévoit une qualification des lieux de pratique à savoir :

- Espace Site et Itinéraire (ESI) de portée nationale.
- Pôles d'excellence sports nature départementaux. Ces pôles doivent posséder un potentiel de pratiques multiactivité sports nature, et doivent posséder une capacité d'hébergements, de restauration et de services annexes permettant une offre complète de séjours de loisirs sportifs.
- ESI d'intérêt local (principalement les réseaux d'itinéraires portés par le territoire et reconnus par le Département dans des conventions territoriales de gestion des sports de nature)
- Espaces sports nature périurbains (lieux de pratique de proximité répondant à un besoin socio-éducatif).

Concernant les Baronnies, le Département a retenu les sports et Activités de Pleine Nature (A.P.N) comme l'un des axes principaux pour le développement et l'identification de ce territoire. Le projet a d'ailleurs été retenu dans le programme régional de développement durable et solidaire des A.P.N lancé dans le cadre de la politique volontariste de développement des zones de montagne de la Région PACA.

Parallèlement, le Département de la Drôme, concerné pour deux tiers du territoire retenu, souhaite définir des orientations à mettre en œuvre pour le développement des sports et activités de pleine nature, cohérentes avec la politique sportive départementale.

A ce titre, le Département de la Drôme en accord avec les autres acteurs concernés pilote une étude sur la définition d'une stratégie opérationnelle de développement basée sur les sports et activités de nature, sur le territoire du futur Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales.

L'objectif principal de l'étude de positionnement stratégique, attendu par le commanditaire, est l'élaboration d'un document d'aide à la décision notamment sur le volet du développement touristique et économique des sports de nature. Le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales s'appuiera sur ce document pour la définition de sa politique en matière de sports et activités de nature. Les conclusions de l'étude seront présentées au 1^{er} semestre 2010.

■ Le tourisme

La principale action spécifique relative aux Baronnies conduite par le service tourisme est la gestion du plan d'eau du Pas des Ondes (situé sur les communes de Cornillon et la Motte Chalancon).

En effet, dans le cadre juridique d'un syndicat mixte, le service tourisme du Conseil général assure le suivi du fonctionnement et les projets de développement de ce site depuis une quinzaine d'années. Le Département, aux côtés de l'Etat et de l'Europe, a soutenu à hauteur de 25 % les récents travaux d'aménagements et outre le temps de travail de l'agent départemental chargé de la gestion du site verse, à ce jour, une subvention de fonctionnement de 31 000 €.

Le site du Pas des Ondes, qui a réalisé 18 000 entrées payantes pour la baignade pendant l'été 2009, est un point structurant pour les activités de pleine nature des Baronnies. Outre la baignade sont proposés sur le site en hors saison la pêche, un parcours de santé, des départs de circuits de randonnée, du VTT, des visites naturalistes.

Le Département soutient également les activités de la Drôme provençale et des routes de la lavande qui s'en être exclusives à ce territoire le concerne en premier lieu.

■ La culture

Les Interventions culturelles soutiennent l'association des Amis du Cinéma de Buis les Baronnies ainsi que l'École de la Lance et des Baronnies

Le Conseil général conforte ainsi sa politique de soutien au cinéma d'une part et au théâtre d'autre part.

Un projet d'atelier musical "nomade" entre Rosans (05) et Rémuzat est actuellement à l'étude.

Ce projet pilote porté par l'École Intercommunale du Pays de Buesch (05), en partenariat avec l'ADDIM Drôme et le Département de la Drôme, devrait voir le jour début 2010.

■ L'économie

Le tissu économique et social diffus des Baronnies implique une stratégie différenciée en matière de développement. A ce titre, il conviendra, sur la base du diagnostic, réalisé par l'Etat dans le cadre du Contrat de Revitalisation des Baronnies et le plan d'action proposé, de se concentrer sur :

- un maintien, voire un développement des activités existantes sur le territoire. A ce titre les règlements économiques départementaux intègrent cette dimension "arrière pays" par le biais d'une bonification de subvention : un projet immobilier pourra être accompagné à hauteur de 7 000 € par emploi créé, alors qu'il s'élève à 3 500 € dans le couloir rhodanien,
- le recensement de l'immobilier et des friches disponibles, pour un examen d'une éventuelle reprise de l'actif par la collectivité, pour mettre le tènement à disposition de porteurs de projets significatifs (ex : Sahune)
- l'implantation d'équipements structurants sur le territoire, correspondants aux besoins locaux. Exemple : le projet Extrapole, implantation sur les Baronnies d'une plate forme d'extraction, notamment par fluides supercritiques, principalement tournée vers le traitement de produits naturels, plusieurs entreprises du secteur, implantées localement, ayant l'usage d'un tel outil.
- l'identification de nouveaux projets par des "débusqueurs" qui ont été engagés dans le cadre du Plan de Revitalisation des Baronnies.

L'axe SOLIDARITE et SOCIAL

En matière sociale, le Département de la Drôme accompagne les personnes vulnérables sur la zone Nyonsais-Baronnies par :

■ Un Réseau de santé pour les personnes âgées

Dans un contexte marqué par l'augmentation du nombre de personnes âgées dont certaines se trouvent très isolées, et le vieillissement du corps médical, le Département de la Drôme a contribué à la mise en place d'un réseau de santé gériatrique qui s'étend sur les cantons de Buis-les-Baronnies, Nyons, Rémuzat et Séderon. Dès 2010, le Département mettra à disposition de cette structure un travailleur social.

Ce réseau de santé permet de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées dépendantes (GIR 1 à 4) en leur proposant un accompagnement médical et social optimal. Il s'agit de coordonner les actions des différents professionnels sanitaires et sociaux qui interviennent auprès de la personne âgée. Cette coopération permet de mieux suivre la personne, d'être plus vigilant et plus réactif pour qu'elle puisse se maintenir à domicile le plus longtemps possible dans les meilleures conditions.

A cette fin, et pour les personnes âgées de toute la Drôme, cette fois-ci, le Département a ouvert en novembre 2009 un numéro de téléphone unique pour répondre à toute les questions des seniors : Allo Drôme Seniors : 0810 01 26 26.

■ En agissant pour la mobilité des personnes démunies

Le Département apporte son soutien à des associations qui oeuvrent contre l'isolement et le problème de la mobilité, qui reste un facteur important d'exclusion dans ce secteur rural. Ainsi, l'association familiale des Baronnies peut proposer un service de location de mobylettes afin de faciliter l'insertion professionnelle. La Mission Locale Drôme Provençale délivre des bons de transports et une réflexion est menée avec le Département du Vaucluse pour proposer les prestations d'une auto-école insertion à un public ayant un projet professionnel nécessitant d'obtenir le permis de conduire.

L'axe AMENAGEMENT

■ Les routes

Avec l'élaboration et la validation du Schéma d'Orientation des Déplacements Routiers (SODeR) en mai 2009, le Conseil général de la Drôme s'est doté d'un outil d'orientation et de programmation des modes de déplacements routiers au sens large.

Accompagnant les demandes sociétales en faveur des modes de transports diversifiés, notamment les transports en commun, les modes doux et un usage partagé de la voiture, ce schéma d'orientation s'articule selon trois axes : l'amélioration du service à l'usager, la prise en compte du développement durable et l'accompagnement des projets de territoires.

Sur ce dernier point, le Conseil général accompagne les projets de développement économique et touristique lorsque que leur desserte s'effectue par une route départementale. Le développement des grands axes de circulation, comme aussi la desserte de l'ensemble des territoires dans une logique d'itinéraires approfondie, sont au cœur des politiques de déplacements en faveur des territoires.

Les dernières interventions principales du Conseil général de la Drôme sur le réseau routier départemental du territoire du projet de Parc naturel régional des Baronnies Provençales sont destinées à :

- désenclaver les communes du Parc, par exemple, la déviation sud de Nyons, le calibrage de la RD 541 entre St Pantaléon les vignes (limite du Vaucluse) et Venterol, l'aménagement de la RD 546 entre Mévouillon et la Rochette-du-Buis, l'aménagement de la RD 64 entre Ste Jalle et St Sauveur de Gouvernet ;
- améliorer la sécurité du réseau avec les aménagements de carrefours et les protections contre les éboulements rocheux ;
- améliorer le cadre de vie des habitants en accompagnant les communes dans le traitement de leurs traverses d'agglomération, comme par exemple les traverses des communes de Lachau, de Villeperdrix, ou de Sahune.

■ Les transports

A la suite d'une étude menée sur le territoire des Baronnies en 2006, et en réponse aux attentes qui ont été mises en avant lors de plusieurs réunions de concertation menées sur le terrain, de nouveaux services de transport à la demande desservent le territoire des Baronnies depuis le 1^{er} septembre 2007 avec comme objectif principal de répondre aux attentes de déplacements non seulement des personnes âgées mais aussi désormais de toutes les personnes isolées, en difficultés sociales, sans véhicule...

Tout d'abord, en lieu et place de la mission commodité, auparavant ouverte aux seuls plus de 65 ans et personnes handicapées, cinq Services Réguliers à la Demande (SRD), ouverts à tous et fonctionnant sur deux à trois demi-journées par semaine, sont proposés sur ce territoire :

- 1) « Montmorin/Pommerol – La Motte Chalancon – Nyons – Vaison La Romaine/Valréas »
- 2) « Bellecombe Tarendol – Ste Jalle - Nyons – Valréas »
- 3) « Montbrun les Bains - Buis les Baronnies - Vaison la Romaine »
- 4) « Séderon - Montbrun les Bains – Carpentras »

5) « Ballons - Séderon – Sisteron »

La mission de rabattement, assurant des trajets pour une correspondance en car ou en train, est maintenue et la tarification commerciale simplifiée. Il existe quatre « régions » de transport à la demande de rabattement sur ce territoire des Baronnies :

- 1) Région de Buis Les Baronnies : les habitants des communes de cette région peuvent accéder en rabattement à Buis Les Baronnies, Nyons et Vaison La Romaine
- 2) Région de la Motte Chalancon - Remuzat : les habitants des communes de cette région peuvent accéder en rabattement à Die, La Motte Chalancon, Luc en Diois, Nyons, Rémuzat et Serres
- 3) Région de Montbrun Les Bains : les habitants des communes de cette région peuvent accéder en rabattement à Carpentras, Sault et Vaison La Romaine
- 4) Région de Séderon : les habitants des communes de cette région peuvent accéder en rabattement à Buis Les Baronnies, Carpentras, Laragne, Séderon et Sisteron

L'ensemble des informations sur le fonctionnement du service rabattement est précisé dans chacun des trois dépliants d'information.

Les dépliants ont été largement diffusés sur le territoire : CMS, CLI, CLIC,

Cette réorganisation s'est accompagnée :

- de la mise en place d'une tarification unique et simplifiée
- de la mise en place d'un organisme de réservation unique, l'Office de Tourisme de Nyons, en charge des réservations et de toutes demandes d'informations sur l'ensemble des services de transport public régulier ou à la demande.

En guise de premier bilan, il apparaît que, en 2008, 2 860 voyageurs ont été pris en charge par ce système de transport à la demande, un coût pour le Département de 94 000 € soit un coût par voyage de plus de 30 €, déduction faite de la participation des usagers. Les Baronnies représentent 45 % de la fréquentation totale du Transport à la Demande de la Drôme.

■ La construction, l'habitat et l'urbanisme

Concernant le logement, il existe les contrats territoriaux d'animation, pour faciliter la mise en œuvre des PIG afin de financer les travaux visant à mettre des logements privés en location conventionnée ou à aider des propriétaires bailleurs modestes à les aménager et les opérations publics HLM que le Département soutient financièrement avec DAH (Séderon, Poët Sigillat..).

Pour la construction, le Département a entrepris le très important chantier de la cité mixte de Nyons (20 M€) qui est en cours, et lancera prochainement la restructuration complète du collège de Buis pour 3 M€ avec intégration d'un volet portant sur le Photovoltaïque.

A ce sujet, le Conseil général participe à la mise en place d'alternatives basées sur le développement du photovoltaïque par le SDED, notamment sur la ferme de Mévouillon qui appartient au Département mais est louée à la Chambre d'Agriculture. Un projet pédagogique sera mis en place autour de cette opération avec l'appui du futur Pnr.

■ Les aides aux collectivités

Depuis 2005, le Département a réformé ses aides aux collectivités territoriales, qui prennent, désormais en compte de façon adaptée les besoins, les capacités à investir des bénéficiaires et les orientations départementales pour une solidarité équitable avec les petites collectivités, d'une part, et un partenariat de projet avec les plus importantes, d'autre part. Deux dispositifs ont été mis en œuvre qui diffèrent selon la taille des collectivités : plus ou moins de 5 000 habitants.

Pour les plus petites, des dotations cantonales servent à soutenir des projets d'investissement à l'échelle communale ou locale. Les exemples suivants de financements peuvent être représentatifs de l'effort départemental :

- la construction d'une école neuve portée par le SIVOS de Saint Auban sur Ouvèze
- la construction d'une école neuve portée par le SIVOS des Pilles/Aubres
- la restructuration de l'école de Sainte Jalle portée par le SIVOS de la Vallée
- la construction de la Bibliothèque de Mollans sur Ouvèze

Pour les Communes de plus de 5 000 habitants ou les Communautés de Communes, il s'agit de passer d'une logique de guichet à une logique de projet. Les équipements structurants sont recensés dans le cadre d'un appel à projets, ce qui a permis :

- de faire émerger des projets structurants à l'échelle d'un bassin de vie ou du Département
- d'instaurer une vision départementale d'ensemble de ces projets avec, à la clef, une véritable labellisation
- de garantir la cohérence des projets dans le temps, grâce à une programmation pluriannuelle
- d'obliger à la prise en considération dans l'ensemble des projets labellisés de l'aspect développement durable.

Les pré labellisations suivantes en sont des exemples importants :

- La requalification de la place Buffaven (place où se situe l'Hotel de Ville de Nyons, à proximité de la médiathèque départementale et de la cité scolaire)
- la réalisation de la Vélo-routes voies vertes, projet porté par la Communauté de Communes du Pays de Buis-les-Baronnies.

■ La mission TIC

Grâce au projet « Ardèche Drôme Numérique », l'ensemble des Baronnies Provençales bénéficie d'une prise en compte de la résorption des zones blanches tout en assurant la montée en débit du territoire. Ce projet renforce de fait l'attractivité des Baronnies Provençales, en garantissant notamment un haut niveau de performance aux entreprises et aux acteurs publics. Plus de 130 kms de fibre optique sont déployés afin de raccorder 24 sites publics et 20 entreprises réparties sur les zones d'activités de Buis, Nyons, Sahune et Séderon.

Par ailleurs, le maillage d'un réseau d'Espaces Publics Internet se structure progressivement. Lieux d'initiation et de sensibilisation à Internet et aux nouvelles technologies ouvert à tous, ils offrent à l'ensemble des habitants du territoire une appropriation citoyenne de la société de l'information notamment à travers ses nouveaux usages (e-administration, e-démocratie, e-formation, ...). Le projet porté par la commune de Saint Auban sur l'Ouvéze en collaboration avec Buis les Baronnies et Molans sur Ouvèze verra le jour en 2010.



Conclusion

Les objectifs du diagnostic territorial « partagé » étaient :

- d'établir un état des lieux initial de référence et de montrer les tendances d'évolution du territoire,
- de mettre en évidence les enjeux de développement durable et de protection des patrimoines, préalablement à l'élaboration de la charte de Parc naturel régional.

Au carrefour d'influences géographiques, à l'interface du bassin méditerranéen, du couloir rhodanien, des Préalpes et du massif alpin, soumises à des influences climatiques contrastées, le territoire des Baronnies Provençales est propice à l'expression d'une grande diversité de la nature, avec une mosaïque de milieux et de paysages.

Ce vaste territoire rural, aux confins des Régions Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, du fait de sa situation excentrée, à l'écart des agglomérations et des grandes voies de communication, est resté en marge des modèles d'aménagement et de développement qui ont prévalu au siècle dernier. C'est pourquoi la richesse biologique de ce territoire a été particulièrement épargnée.

Inscrites dans un maillage d'espaces naturels et ruraux remarquables, les Baronnies Provençales représentent aujourd'hui un enjeu national pour la préservation d'un continuum alpin d'espaces reconnus pour leur valeur patrimoniale.



Carte 59 - Le projet de Pnr des Baronnies Provençales : un élément d'organisation du massif alpin

Unifié à l'époque médiévale, éclaté sous l'Ancien régime entre comté de Provence et Dauphiné et Comtat Venaissin, découpé après la Révolution par les départements, et plus récemment en régions, le territoire ne bénéficie pas d'une unité administrative, ce qui renforce l'enjeu de création du Parc naturel régional comme outil fédérateur.

Les Baronnies Provençales ne peuvent donc exister qu'à travers un projet commun aux deux Régions, confortant l'identité d'un territoire de massif à cheval sur deux Pays, en affirmant sa vocation de lieu de rencontre et de solidarité entre un cœur rural de massif et des marches orientales et occidentales qui assurent une fonction d'interface dans la relation du territoire avec les agglomérations périphériques.

Dans le contexte national de recomposition des territoires et des institutions, la démarche de création du Parc naturel régional sur les Baronnies Provençales procède d'une forte volonté locale de redonner une cohérence et une organisation à ce territoire. A l'époque médiévale des Baronnies de Montauban et de Mévouillon, le territoire était unifié. Il est toujours vécu et perçu aujourd'hui comme une entité. La création du Parc constitue donc un aboutissement dans le long processus d'unification initié voici 35 ans par le Syndicat d'Aménagement des Baronnies, relayé par la création en 2001 d'une Association de préfiguration d'un parc naturel régional, concrétisé à travers le programme européen Leader +.

La conscience de la qualité des paysages et des patrimoines naturels et culturels, amène aujourd'hui les acteurs du territoire à organiser le développement en intégrant l'impérieuse nécessité de préserver durablement ce capital naturel remarquable et de le valoriser. Devenir Parc naturel régional est une marque de reconnaissance, mais c'est aussi une responsabilité nouvelle, que les acteurs locaux comptent bien assumer, au sein des espaces naturels remarquables de l'arc alpin.

ANNEXES

- Liste des associations et organismes associés - 2008
- Composition du Comité d'Orientation et de Développement - 2009
- Composition du Conseil scientifique - 2009

Les annexes suivantes sont consultables au Syndicat Mixte des Baronnies Provençales

- Paysages des Baronnies provençales - 2009 - 35 pages
- Périmètres réglementaires et d'inventaires - 2009 - 10 pages
- Réglementation et inventaires du patrimoine naturel - 2009 - 5 pages
- Habitats naturels, espèces végétales et animales remarquables présents sur le territoire de préfiguration du Pnr des Baronnies provençales - 2009 - 35 pages
- Etat actuel des connaissances sur la faune et la flore présents sur le territoire de préfiguration du Pnr des Baronnies provençales - 2009 - 19 pages
- Les principales filières agricoles présentes sur les Baronnies provençales - 2008 - 21 pages
- Diagnostic du Plan Pastoral de Territoire - 2009 - 73 pages
- Diagnostic Charte forestière des Baronnies provençales - 2008 - 77 pages
- Atlas cartographique - Charte forestière des Baronnies provençales - 2008 - 42 pages
- Les principaux lieux de visite - sites ouverts au public par bassin touristique - 2009 - 5 pages
- Diagnostic Paysage des Baronnies Provençales - 2009 - 35 pages

Les annexes sont toutes téléchargeables à l'adresse web suivante :

http://www.baronnies-provencales.fr/dl.php?fichier=2010-06-09-diagnostic_annexes.zip

Annexe – Liste des associations et organismes associés

"Les Floraisons Musicales"
AAPPMA "L'Areton Serrois"
AAPPMA "la Gaule Laragnaise"
AAPPMA Gaule de l'Eygues et de l'Oule
AAPPMA Gaule Tricastine
AAPPMA Truite de l'Ouvèze
AAPPMA Truite de la Méouge
AAPPMA Truite du Lez
ACAR de la vallée du Buëch
ACCA Nyons
Accueil Paysan Drôme
ACSVE (Association Culturelle et Sportive de la Vallée de l'Ennuyé)
ADASEA de la Drôme
ADASEA des Hautes-Alpes
ADCAVL
ADEFA Drôme
ADEM Drôme
ADRETS
Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse - Délégation régionale de Marseille
Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse - Délégation régionale Rhône-Alpes
Agribio Hautes-Alpes
Agribiodrôme
AIDER
APAVEN
APEAS
APPEV
Archives départementales de la Drôme
Archives Départementales des Hautes-Alpes
Association "Ici et Maintenant"
Association Abeille Vinsobraise
Association Agriculteur, artiste et artisans du Rosanais
Association AHUE-ADIA
Association Aide à Domicile du Pays Nyonsais
Association Animation sociale du Haut-Nyonsais
Association Artipays
Association artistique et culturelle Serres Lez'arts
Association Au fils du Buëch
Association Aube Nouvelle
Association Blue Buëch
Association Botanique de la Haute Ouvèze
Association Camper en Drôme Provençale
Association Cant'Ouvèze
Association Chabre Vol Libre
Association Club des Anciens
Association contes et rencontres
Association Culture et langue d'Oc
Association culturelle Castelbordettaine
Association de l'individu
Association de sauvegarde du patrimoine de Mirabel
Association de Sauvegarde du Patrimoine du Pays du Buëch et des Baronnie
Association Départementale d'Information sur le Logement 26
Association des amis du village touristique de Serres
Association des communes forestières des Hautes-Alpes (COFOR)
Association Familiale des Baronnie
Association Familiale du Nyonsais
Association Foret Dromoise Provençale

Association Graines de Provence
Association ILE en Baronnies
Association Intramuros
Association La Barule-Bureau des Accompagnateurs en Montagne du Buëch
Association la respelido
Association La Vie en Œuvre
Association lavande fleurs et bouquets
Association Le Luminaire
Association Le Tambourinaire
Association Les amis du Buis et des Baronnies
Association Les amis du cinema de Buis
Association Les Amis du Jardin des Arômes
Association Les Amis du Vieux SAHUNE
Association Les arts de la scene au soleil
Association Les Peintres dans la Rue
Association Les Randonneurs du Laragnais
Association Les Vergers des Baronnies
Association Monalisa
Association Montaulieu : Mémoire & Avenir
Association Musique au Cœur des Baronnies
Association Orpierre - Val de Méouge
Association PAN
Association Participe Présent
Association Pivoine
Association Randouvèze
Association Scientifique Arnica Montana
Association Site Remarquable du Goût Oliveraie de Nyons
Association Solidarité Paysans Drôme
Association Toilettes du Monde
Association Vautours en Baronnies
Association Vent du sud
Atelier Atlas
Auto sport du Laragnais
Autour d'un Relais de Poste à Eyguians
Bienvenue à la ferme (Drôme)
Bienvenue à la ferme (Hautes-Alpes)
BOUTIQUE DE GESTION ACTIV CONSEIL
C.L.S.H de Rosans
CEDER
CEEP - Antenne Hautes-Alpes / Alpes de Haute-Provence
CEEP - Conservatoire des Espaces Naturels de Provence (Siège Social)
Centre d'Action Sanitaire et Sociale du Haut-Nyonsais
Centre de Formation Professionnelle et Promotion Agricole
Centre de loisirs à la ferme
Centre de Loisirs Intercommunal La Courte Echelle
Centre Oralité Alpine
Centre Social Rural Emile Meurier
CERPAM
Chambre d'Agriculture de la Drôme
Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes
Chambre de Commerce et d'Industrie de la Drôme
Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes
Chambre des Métiers
Chambre des Metiers des Hautes-Alpes
Chambre des Métiers et de l'Artisanat Drôme Provençale
Cinéma Regain
CIVAM Senteurs et Saveurs
CIVAM Traction animale
Club de Parapente Les Ailes des Baronnies
Club escalade de Buis les Baronnies

Club sportif et culturel Mottois
Comité d'Expansion de la Drôme Provençale
Comité de Bassin d'Emploi Voconce Enclave des Papes
Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de la Drôme
Comité Départemental de la Randonnée Pédestre des Hautes-Alpes
Comité Départemental du Tourisme de la Drôme
Comité Départemental du Tourisme des Hautes-Alpes
Comite des fêtes de Lachau
Commanderie de la lavande
Commission locale d'insertion / CG 26
Commission qualité de vie du Pays l'Autre Provence
Communauté de Communes de la Vallée de l'Oule
Communauté de Communes de la Vallée du Jabron
Communauté de Communes des Deux-Buëch
Communauté de Communes des Hautes Baronnies
Communauté de Communes du Canton de Ribiers Val de Méouge
Communauté de Communes du Diois
Communauté de Communes du Laragnais
Communauté de Communes du Pays de Buis
Communauté de Communes du Pays de Dieulefit
Communauté de Communes du Pays de Rémuzat
Communauté de Communes du Serrois
Communauté de Communes du Val d'Eygues
Communauté de Communes Interdépartementale des Baronnies
Compagnie Le Pas de l'Oiseau
Compagnie PILE ou VERSA - Théâtre Ambulant
Compagnie Tarataïka
Confrérie Chevaliers de l'Olivier
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Drôme
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement des Hautes-Alpes
Conseil Général de la Drôme
Conseil Général des Hautes Alpes
Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
Conseil Régional Rhône-Alpes
Conservatoire Botanique National de Gap Charance
Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Rhône-Alpes (siège social)
Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Rhône-Alpes - Antenne Drôme-Ardèche
Coopérative d'emploi et d'activités Solstice
Coopérative du nyonsais - Vignolis
COPATRIM - Comité Partenariat des 3 musées
Cora Drôme
CRAVE (Centre de Recherche Alpin sur les Vertébrés)
CRPF Buis les Baronnies
CRPF Provence Alpes Côte d'Azur
CRPF Provence Alpes Côte d'Azur
CRPF Rhône-Alpes
DDAF de la Drôme
DDAF des Hautes-Alpes (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt)
DEBA Défense de l'Environnement des Baronnies
Direction Départementale de l'Équipement de la Drôme
Direction Départementale de l'Équipement des Hautes-Alpes
Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports de la Drôme
Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports des Hautes-Alpes
Direction Départementale du travail, de l'emploi, et de la formation professionnelle
Direction du Développement économique
DIREN Provence Alpes Côte d'Azur
DIREN Rhône-Alpes
Distillerie Bleu Provence
Drôme aménagement habitat (OPAC)
École de Parapente des Baronnies

Ecomusée - Bibliothèque - Culture (Mairie)
ECTI délégation Ardeche Drôme
ECTI Rhône-Alpes
EMALA des Baronnies
Emala du Buëch
EnviScope Rhône-Alpes
ESAT - Foyers SANBA APAJH
Escapade
ESN Echanges Sports Nature
Espace Randonnée des Pays du Buëch - SMICAR
FDSEA 05
Fédération de la Drôme pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Fédération Départementale des Aînés Ruraux de la Drôme
Fédération Départementale des Associations de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
Fédération Départementale des Chasseurs de la Drôme
Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Alpes
Fédération Départementale des CIVAM de la Drôme
Fédération Départementale des Maisons Familiales Rurales de Drôme Ardèche
Fédération Départementale des Offices de Tourisme
Fédération Départementale Ovine de la Drôme
Fédération Départementale Ovine des Hautes-Alpes
Fédération Lavande
Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique des Hautes-Alpes
Ferme Equestre La Viste
Ferme Expérimentale ARDEMA
FIBOIS 04-05
FIBOIS 07-26
FRAPNA Drôme
Garde-Notes Baronnard
GE Terres d'Emplois (Groupement d'Employeurs)
Gîte - Domaine de Sivas
Gîtes de France de la Drôme
Gîtes de France des Hautes-Alpes
GPENB
Grande Traversée des Alpes
Groupe chiroptère de Provence
GRPLS - Groupe de Recherche et de Protection des Libellules Sympetrum - antenne Drôme
GRPLS - Groupe de Recherche et de Protection des Libellules Sympetrum - antenne Hautes-Alpes
GRPLS - Groupe de Recherche et de Protection des Libellules Sympetrum - siège social
Herbaplanets
Histoire et Culture - Patrimoine des Baronnies
Immobilier agence Collet
Institut d'Études Occitanes Rhône-Alpes
Institut des Plantes Aromatiques et Médicinales
Institut du Monde de l'Olivier
L'Union Régionale des Associations de Communes Forestières Rhone-Alpes
La Biasse Paysanne
La buiscyclette
La Catananche (société Botanique et Mycologique du Nyonsais)
La cigale
La Drôme à Cheval
La Ferme d'Autanne
La Fourmi Diable
La maison de la Lance
Le canard en bois
Le Dauphin
Le gîte du Lievre
Le TamTam des Baronnies
Les Amis de Mollans et du Val d'Ouvèze
Les Amis du Patrimoine de Lagrand

Les Barons Perchés - Parcours Acrobatique Forestier
Les Jardins de Cocagne en Baronnies
Les jardins du Buech
Les Restoublons (chanteurs traditionnels de la Vallée du Buëch, Hautes-Alpes)
Librairie "Au fil des mots"
Lire en Mai
Maison d'hôtes L'Ancienne Cure
Maison de la Nature des Hautes-Alpes
Maison Familiale et Rurale des Baronnies
Maison USHER
Mission Locale Drôme Provençale
MJC de Laragne
MODEF (Mouvement Défense Exploitation Familiale)
Mohair du Moulin - FDCivam
Musée d'archéologie et d'histoire de Nyons et des Baronnies
Musée de l'olivier
Observatoire de la Forêt Méditerranéenne
Observatoire du Mas des Grès
Office de Tourisme de l'Orpierrois
Office de Tourisme de Mirabel - Piégon
Office de Tourisme de Montbrun Les Bains
Office de Tourisme de Montélimar
Office de Tourisme de Rémuzat
Office de Tourisme de Séderon
Office de Tourisme de Sisteron
Office de Tourisme de Vaison-La-Romaine
Office de Tourisme de Valréas et de l'Enclave des Papes
Office de Tourisme de Veynes
Office de Tourisme de Vinsobres
Office de Tourisme du Laragnais - Gorges de la Méouge
Office de Tourisme du Pays de Buis Les Baronnies en Drôme Provençale
Office de Tourisme du Pays de Dieulefit
Office de Tourisme du Pays de Grignan
Office de Tourisme du Pays de Nyons
Office de Tourisme du Serrois
Office de Tourisme Intercommunal des Baronnies
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage_Délégation Régionale Alpes-Méditerranée-Corse
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage_Service Départemental de la Drôme
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage_Service Départemental des Hautes-Alpes
ONEMA - service départemental de la Drôme
ONEMA - service départemental des Hautes-Alpes
ONF Drôme Ardèche
ONF Hautes-Alpes
ONIPPAM
OPIE Drôme-Ardèche (Office Pour les Insectes et leur Environnement)
Parc Naturel Régional du Queyras
Parlaren Nioun
Pastoreu dins las aups
Pays Sisteronais - Buëch
Pays une Autre Provence
Quad Senteurs
REE 05 (Réseau Education Environnement)
Région Rhône-Alpes Rovaltain
Relais Service Public
Sabots d'Ollon
SAFER Drôme
SAFER PACA
SAFER Rhône-Alpes
SAGIRTERRE Scop Sarl (Entreprise de travaux agricoles, forestiers et ruraux à traction animale)
SAPN - Société Alpine de Protection de la Nature

Section Fruits
Sentouleygues - Accompagnateurs en Montagne
Service Départemental d'Architecture et du Patrimoine de la Drôme
Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine des Hautes-Alpes
SIDREI - Syndicat Intercommunal de Défense des rives de l'Eygues Inférieure
SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) Patrimoine et Culture
Ski Club de Veynes
SNAM (syndicat national accompagnateurs en montagne) 05
SNAM Vercors (syndicat national des accompagnateurs en montagne)
Société Coopérative Agricole L'Agneau des Alpes du Sud
Société d'Archéologie et d'Histoire
Société d'Archéologie, d'Histoire et de Géographie de la Drôme
Société d'Etude des Hautes-Alpes
Société d'Etudes Nyonsaises
Société Escapade
Société française d'Orchidophilie PACA
Société française d'Orchidophilie Rhône-Alpes
Syndicat Caprin des Hautes Alpes
Syndicat Coteaux des Baronnies
Syndicat d'Aménagement du Pays de Grignan
Syndicat d'Initiative de la Motte Chalancon
Syndicat d'Initiative Intercommunal Sahune-Montréal Les Sources-Villeperdrix
Syndicat de valorisation de l'abricot des Baronnies
Syndicat des Maraîchers
Syndicat des Producteurs de Tilleul Officinal des Baronnies
Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs de la Drôme et l'Union Forestière Drômoise
Syndicat du petit épeautre de Haute Provence
Syndicat Intercommunal de Défense des rives de l'Eygues Supérieure et de l'Oule
Syndicat Intercommunautaire d'Entretien de la Méouge
Syndicat Intermassif pour l'économie des simples
Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et ses Affluents
Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez
Syndicat Mixte école de musique des Pays du Buëch
Syndicat Mixte Ouvèze Provençale
Syndicat Ovin des Baronnies
Syndicat Ovin Eygues et Oule
Syndicat Porcin
Syndicat Tanche
Terres Oubliées
Théâtre-école de la Lance et des Baronnies
Union Bovine
Union Cycliste des Baronnies
Union Laitière
Union Sportive Secteur du Buëch (USSB)
Vieux Sahune
Village de Vacances Le Val de l'Oule
Village de Vacances Les Lavandes
Village Vacances La fontaine d'Annibal

Annexe - Composition du Comité d'Orientation et de Développement

ADEM Drôme
Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse
Agribio Drôme
Agribio Hautes-Alpes
ARPE PACA
Association ARNICA MONTANA
Association de Sauvegarde du Patrimoine du Pays du Buëch et des Baronnies
Association Drôme à cheval
Association pour le Développement en REseau des Territoires et des Services
Association Vautours en Baronnies
Associations Départementales d'Information sur le Logement
Associations Départementales pour la Formation et le Perfectionnement des Agriculteurs 05 et 26
Associations Départementales pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles 05 et 26
Associations des COFOR
CEDER
CEEP - Antenne Hautes-Alpes / Alpes de Haute-Provence
Centre Oralité Alpine
CERPAM
Chambres d'Agriculture 05 et 26
Chambres de Commerce et d'Industrie 05 et 26
Chambres des Métiers et de l'Artisanat 05 et 26
CIVAM 05 et 26
Comité d'Expansion de la Drôme Provençale
Comités Départementaux de la Randonnée Pédestre 05 et 26
Comités Départementaux du Tourisme 05 et 26
Comités Départementaux Olympique et Sportif 05 et 26
Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement 05 et 26
Conservatoire Botanique National de Gap Charance
Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Rhône-Alpes (Antenne Drôme - Ardèche)
Coopérative d'emploi et d'activités SOLSTICE
CRAVE (Centre de Recherche Alpin sur les Vertébrés)
CRPF Rhône-Alpes et PACA
EMALA des Baronnies et du Buëch
Espace info énergie
Espace Randonnée des Pays du Buëch - SMICAR
Fédération départementale d'électrification des Hautes-Alpes
Fédérations Départementales des Associations de Pêche et de Protection du milieu aquatique 05 et 26
Fédérations Départementales des Chasseurs 05 et 26
Fédérations Départementales des Offices de Tourisme 05 et 26
FIBOIS 04-05 et 07-26
FRAPNA Drôme
Garde-Notes Baronnard
GPENB
Grande Traversée des Alpes
Groupe Chiroptères de Provence
Groupe Chiroptères Rhône-Alpes
GRPLS - Groupe de Recherche et de Protection des Libellules Sympetrum 05 et 26
Institut d'Etudes Occitanes Rhône-Alpes
La maison de la Lance
LPO Drôme (Rhône Alpes)
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage 05 et 26
Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques 05 et 26
Office National Interprofessionnel des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales
ONF 05 et 26
OPIE Drôme-Ardèche (Office Pour les Insectes et leur Environnement)
Président du Pays Sisteronais Buëch
Président du Pays Une Autre Provence
REE 05 (Réseau Education Environnement)
Réseau Alpin des Espaces Protégés
Rhône Alpes Energie Environnement
SAFER Rhône-Alpes et PACA
SAPN - Société Alpine de Protection de la Nature

SIDREI
SIDRESO
SIEM
SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) Patrimoine et Culture
SMBVL
SMGIBA
SMOP
Syndicat d'Energie de la Drôme
Syndicat national des accompagnateurs en montagne 05 et 26

Annexe - Composition du Conseil scientifique

Prénom	NOM	Discipline
Régis	AMBROISE	<i>Paysagiste</i>
Laurent	ARCUSET	<i>Développement durable tourisme</i>
Marcel	BARBERO	<i>Paléoenvironnements et biogéographie évolutive</i>
Guy	BARRUOL	<i>Archéologue</i>
Didier	BOUILLON	<i>Paysagiste</i>
Jean Jacques	BRUN	<i>Ecologie du sol, écologie du paysage et biodiversité</i>
Luc	BULOT	<i>Géologue</i>
Chrystelle	BURGARD	<i>Conservatrice en chef du patrimoine à la Conservation de la Drôme du patrimoine</i>
Yuna	CHIFFOLEAU	<i>Agriculture - innovation - circuits courts</i>
Hervé	COQUILLARD	<i>CREN Rhône-Alpes</i>
Emmanuel	COSSON	<i>Naturaliste</i>
Madeleine	FERRIERES	<i>Professeure d'Histoire Moderne</i>
Dominique	GARCIA	<i>Professeur d'archéologie</i>
Philippe	LANGVIN	<i>Economie – développement local – aménagement</i>
Jacques-Henri	LEPRINCE	<i>Botaniste - Flore méditerranéenne</i>
Pascal	MAO	<i>Géographe - aménagement du territoire - Sports de pleine nature</i>
Roger	MATHIEU	<i>naturaliste</i>
Amédée	MOLLARD	<i>économie de l'environnement</i>
Bernard	PECQUEUR	<i>Géographie Economique</i>
Olivier	SIVAN	<i>Géoarchéologue</i>
Jean-Louis	TRAVERSIER	<i>ONF</i>
Jérémie	VAN-ES	<i>CBNA</i>
Frédérique	VERLINDEN	<i>Conservatrice en chef du musée départemental de Gap</i>
Jean-Benoît	ZIMMERMAN	<i>Economie du territoire</i>
Jean Claude	BOUVIER	<i>Linguiste, occitaniste</i>

Glossaire Parc naturel régional

A

Accueil paysan : l'accueil paysan apparaît comme partie intégrante de l'activité agricole. Le paysan pratiquant cet accueil est désireux de faire connaître son métier et son environnement (contact avec les animaux, connaissance des plantes, du rythme des saisons). Il propose donc un confort adapté à l'habitat local. Ainsi, la Charte « Accueil Paysan » regroupe différents modes d'hébergement : la chambre paysanne ; le gîte paysan ; le relais paysan et l'auberge paysanne et le camping paysan.

Acidophile : désigne un organisme qui se développe le mieux en milieu acide (jusqu'à pH 1).

Adret : Versant d'une montagne exposé au soleil, orienté au sud ou à l'est.

Annexes hydrauliques : secteurs connectés au cours d'eau principal à certains moments de l'année.

Anthropique : Relatif à l'activité humaine. Qualifie toute forme provoquée directement ou indirectement par l'action de l'homme: érosion des sols, pollution par les pesticides des sols, relief des digues, ...

B

Bienvenue à la ferme : réseau composé d'un service de l'Assemblée Permanente des Chambres d'agriculture, de relais « Bienvenue à la ferme » régionaux et départementaux et de plus de 5700 agriculteurs adhérents. Affilié à la labellisation Gîtes de France, « Bienvenue à la ferme » est un label proposant différents types d'hébergements : camping à la ferme ; chambre d'hôte, gîte d'étape et/ou de séjour, gîte rural, et ferme de séjour. Le respect et le suivi des engagements sont contrôlés par les services décentralisés de l'Etat, par les Chambres d'Agriculture et par le réseau « Bienvenue à la ferme ».

Biodiversité : terme qui désigne la diversité du monde vivant à tous les niveaux : diversité des milieux (écosystèmes), diversité des espèces, diversité génétique au sein d'une même espèce. Synonyme de diversité biologique.

C

Calicole : Se dit d'une plante qui pousse en sol calcaire.

Camping : sous la rubrique camping, sont regroupés les campings classés, les aires naturelles de camping et les campings à la ferme.

Chambre d'hôte (*Article.324.13 du Code du Tourisme*) : L'activité de location de chambres d'hôtes est la fourniture groupée de la nuitée et du petit-déjeuner. Elle est limitée à un nombre maximum de cinq chambres pour une capacité maximale de 15 personnes. L'accueil est assuré par l'habitant.

Clévacances : Clévacances France est un label national agréé par le Ministère du Tourisme en 1997, puis renouvelé en 2004. Par cet agrément, l'Etat français reconnaît officiellement la Charte de Qualité Clévacances et, les compétences du réseau de professionnels Clévacances en matière de visites de classements d'hébergements touristiques, en étroite liaison avec les Préfets des départements. La location Clévacances peut-être une maison indépendante, une demeure de caractère, un chalet, un appartement dans une maison particulière, dans un immeuble collectif ou dans une résidence de tourisme. Ces locations doivent répondre aux conditions minimales de confort et d'habitabilité (décret n° 87-149 du 6 mars 1987)

dont le respect de la conformité incombe au loueur ou à son mandataire habilité. La marque « Locations de France Clévacances » est décernée nominativement, en fonction de la qualité de l'environnement, de l'aménagement intérieur et des prestations associées, par logement de 1 à 5 clés.

Corridor biologique de déplacement : désigne un ou des milieux reliant fonctionnellement entre eux différents habitats vitaux pour une espèce ou un groupe d'espèce (habitats, sites de reproduction, de nourrissage, de repos, de migration, etc.). Ces structures écopaysagères permettent de connecter ou reconnecter entre elles plusieurs sous-populations. Elles permettent la migration d'individus et la circulation de gènes (animaux, végétaux ou fongiques) d'une sous-population à l'autre.

D

Domaine biogéographique : La biogéographie est « la discipline qui étudie la répartition des espèces animales et végétales à la surface du globe et la mise en évidence des causes qui régissent cette répartition » (Yves Lacoste, « De la géographie aux paysages », *Dictionnaire de la Géographie*). Le terme de « domaine » désigne, chez les biogéographes, « une unité territoriale climatique et biogéographique étendue, intermédiaire entre la zone et la région » (Pierre George, *Dictionnaire de la Géographie*).

E

Ecosystème : l'ensemble formé par une association ou communauté d'êtres vivants (ou biocénose) et son environnement géologique, pédologique et atmosphérique (le biotope). Les éléments constituant un écosystème développent un réseau d'interdépendances permettant le maintien et le développement de la vie.

Édaphique : Qui a rapport à la nature du sol.

Emondage : forme de taille consistant à supprimer les branches latérales et parfois la cime d'un arbre pour favoriser la croissance de rejets ou du feuillage. Cette taille qui se pratique souvent sur des arbres isolés ou émergents du bocage provoque souvent l'apparition de gourmands sur le tronc, qui formeront de nouvelles branches, qu'il faudra à nouveau couper.

Endémique : Désigne une espèce (animale ou végétale) indigène que l'on retrouve en une région particulière et dont la distribution est relativement restreinte.

Espaces Naturels Sensibles : Site mis en place par les Départements, ce type de périmètre désigne des sites naturels qui constituent une richesse au plan écologique (faune, flore, géologie...) et des paysages. Il s'agit souvent de sites fragiles ou menacés, boisés ou non qui bénéficient d'une protection légale mais qui nécessitent des actions de sauvegarde. Ces sites ont pour vocation d'être ouverts au public sauf exception (milieux trop fragiles ou espèces sensibles au dérangement).

Espèce nitrophile : Qui vit sur des sols riches en azote, qui demande beaucoup de nitrates pour son développement.

Etiage : Niveau minimal des eaux d'un cours d'eau; débit le plus faible.

Eutrophisation : modification et la dégradation d'un milieu aquatique, lié en général à un apport exagéré de substances nutritives, qui augmentent la production d'algues et de plantes aquatiques.

F

Fleurs de soleil : Label déposé par l'association des Maisons d'Amis en France, réseau officiel certifiant la qualité de l'accueil en maison d'hôte. Les conditions générales d'agrément figurent dans la Charte de qualité que tous les hôtes, sélectionnés après visite, s'engagent à respecter. Trois traits dominant ressortent : bonnes conditions d'environnement et de confort - les hôtes habitent la maison - l'accent est mis sur la chaleur de l'accueil et le temps consacré aux visiteurs.

Fonctionnalité écologique : l'ensemble des fonctions écologiques nécessaires à la permanence des composantes d'un écosystème ou d'un habitat, qu'elles soient abiotiques (édaphiques, microclimatiques), ou biotiques (proies, plantes-hôtes, mycorhises...). La fonctionnalité peut être intrinsèque au milieu considéré ou dépendre des facteurs extrinsèques.

Forêt décidue : forêt à feuilles caduques.

G

Géomorphologie : discipline des sciences physiques de la Terre qui décrit les formes de la surface de la Terre (relief) et explique leur formation et leur évolution, sous l'effet de la tectonique et de l'érosion. Comme toute science elle a son objet, le relief, et ses méthodes d'étude (comparaison relief-géologie, mesures du relief, etc.).

Gîte d'étape : c'est un gîte de groupe (capacité de 12 à 50 personnes) conçu pour l'accueil de passage de randonneurs (pédestres, cyclistes, équestres et autres) à la nuitée.

Gîtes de France : Le label de qualité « Gîtes de France » garantit des normes de confort précises, validées régulièrement par un classement en épis et le respect d'une Charte nationale. Différents types d'hébergement peuvent être labellisés : gîte rural, gîte d'étape/de séjour, chambre d'hôte (Charmance), gîte d'enfants, campings à la ferme/chalets loisirs (PréVert), gîte Panda.

Gîte rural - Gîtes de France : meublé de tourisme situé dans un habitat de qualité, de préférence de caractère régional. Sont exclues les habitations situées dans un lotissement pavillonnaire et les habitations dépourvues d'espace extérieur. Le gîte rural, dont le type demeure la maison individuelle ou le logement indépendant dans la maison du propriétaire, ne peut être situé ni dans un immeuble en copropriété, de construction verticale, à vocation commerciale, ni dans une maison ayant plus de cinq logements ou dépassant deux étages. Un gîte rural ne peut être situé au-dessus d'un local commercial que si celui-ci a une activité compatible et sans nuisance (bruits, odeurs, horaires...). Le gîte rural se loue en priorité à l'unité semaine, mais des locations de week-end ou de milieu de semaine peuvent également être pratiquées. En aucun cas le gîte rural ne pourra être employé comme résidence principale ou secondaire, exclusive ou permanente, soit du propriétaire, soit du locataire. Un propriétaire de gîte rural peut être cafetier- hôtelier-restaurateur, mais son gîte rural devra être obligatoirement commercialisé de façon distincte par le service de réservation dûment habilité.

H

Habitat d'espèce : correspond à l'habitat de vie d'une espèce donnée (là où elle naît, vit, se reproduit, se nourrit...).

Habitat naturel : se définit par la végétation présente (ensemble de plantes ou groupement végétal) et les facteurs environnementaux le caractérisant (humidité, sol, ...). S'y ajoutent également les notions d'espace géographique et d'organisation dans le temps et l'espace.

Hébergement collectif : sont regroupés dans cette catégorie d'hébergements les villages et centres de vacances, les colonies de vacances, etc.

Hébergement marchand : hébergement donnant lieu à une rémunération de la prestation offerte.

Hébergement non marchand : hébergement ne donnant lieu à aucune rémunération de la prestation offerte (hébergement dans une résidence secondaire, chez des amis ou de la famille).

Hygrophile : Se dit d'un organisme qui aime l'humidité.

I

Inféodé : se dit d'une espèce (animale ou végétale) dépendante d'un type de milieu spécifique pour se développer.

Infère : se dit pour une espèce possédant une mâchoire inférieure plus courte que la supérieure

J

K

Karstique : Désigne des terrains calcaires que l'eau a progressivement creusés, formant diverses cavités telles qu'avens, failles et galeries.

L

Label « Tourisme et handicap » : Il apporte une garantie d'un accueil efficace et adapté aux besoins indispensables des personnes à mobilité réduite. C'est un moyen de sensibiliser les professionnels du tourisme à l'accueil des personnes handicapées grâce aux unions professionnelles mais aussi par l'intermédiaire du réseau français d'institutionnels du tourisme (OTSI, CDT, CRT).

Lande : association de plantes qui dépassent rarement le stade d'arbustes et poussant sur des milieux pauvres, souvent acides et oligotrophes.

Ligneux : Se dit d'une plante dont la tige a la consistance du bois.

M

Mégaphorbiaie : La mégaphorbiaie typique est constituée d'une prairie dense de roseaux et de hautes plantes herbacées vivaces (1,5 à 2 mètres de haut voire 3 mètres pour certains roseaux), située en zone alluviale sur sol frais, non acide, plutôt eutrophe et humide (mais moins humide que les bas-marais et tourbières). Elle peut être périodiquement mais brièvement inondée.

Messicoles : Plantes annuelles à germination préférentiellement hivernales habitant dans les moissons.

Meublés de tourisme (*Article.324.1 du Code du Tourisme*) : Villas, appartements, ou studios meublés, à l'usage exclusif du locataire, offerts en location à une clientèle de passage qui y effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine ou au mois, qui n'y élit pas domicile.

N

Nappe alluviale : Volume d'eau souterraine contenu dans des terrains alluviaux, en général libre et souvent en relation avec un cours d'eau.

Natura 2000 : Le réseau Natura 2000 a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire de l'Union européenne. Il doit assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage d'intérêt communautaire. Il est composé de sites désignés spécialement par chacun des Etats membres en application des directives européennes dites "Oiseaux" et "Habitats, Faune, Flore" respectivement de 1979 et 1992. Sa création doit contribuer en outre à la réalisation des objectifs de la convention sur la diversité biologique adoptée au "Sommet de la Terre" de Rio de Janeiro en juin 1992.

- La Directive "Habitats, Faune, Flore" (Directive 92-43 / CEE du Conseil du 21 mai 1992) concerne la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Elle prévoit la constitution d'un réseau de sites (le réseau Natura 2000) abritant les habitats naturels et les habitats d'espèces de la faune et de la flore sauvages d'intérêt communautaire. Elle comprend notamment une annexe I (habitats naturels), une annexe II (espèces animales et végétales) pour lesquelles les Etats membres doivent désigner des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) et une annexe III relative aux critères de sélection des sites.
- La **Directive "Oiseaux"** (Directive 79-409 / CEE du Conseil du 2 avril 1979) concerne la conservation des oiseaux sauvages. Elle organise la protection des oiseaux dans les Etats membres et celle de leurs habitats. Elle comprend entre autres une annexe I (qui énumère les espèces les plus menacées de la Communauté européenne devant faire l'objet de mesures de conservation spéciale) pour laquelle les Etats membres doivent désigner des **Zones de Protection Spéciale (ZPS)**.

O

Oligotrophe : C'est un milieu particulièrement pauvre en éléments nutritifs.

P

Plante hôte : Certaines espèces d'insectes (papillons notamment) sont liées à une ou à quelques espèces de plantes en particulier. Ils pondent leurs œufs sur cette espèce de plante seulement et les larves se nourrissent uniquement de cette plante, on l'appelle la plante-hôte de l'insecte.

Prairie mésophile : prairie où le gradient d'humidité-sécheresse des sols est moyen.

Q

R

Réserve biologique : Ces sites concernent des espaces boisés relevant du régime forestier et gérées à ce titre par l'Office national des forêts :

- réserve biologique domaniale : domaine forestier de l'Etat
- réserve biologique forestière : autres forêts relevant du régime forestier (mentionnées à l'article L. 141-1 du Code forestier), principalement forêts de collectivités (forêts communales, départementales, régionales...).

Il existe deux types de réserves :

- **réserve biologique dirigée** : elle permet de protéger et assurer la gestion conservatoire d'habitats naturels particulièrement intéressants ou rares, d'espèces rares ou menacées de la faune et de la flore, voire d'autres ressources du milieu naturel (gisements de minéraux, etc.). Ce classement est le seul qui contraint les gestionnaires et les exploitants au respect de prescriptions strictes en matière de gestion.
- **réserve biologique intégrale** : ce zonage laisse libre cours à la dynamique spontanée des habitats, aux fins d'étude et de connaissance des processus impliqués, ainsi que de conservation ou développement de la biodiversité associée (insectes se nourrissant de bois, etc.). Son objectif particulier est la constitution d'un réseau national de réserves biologiques intégrales représentatif de la diversité des types d'habitats forestiers présents dans les forêts gérées par l'ONF.

Résidence de tourisme (Article.321.1 du Code du Tourisme) : Etablissement commercial d'hébergement classé, faisant l'objet d'une exploitation permanente ou saisonnière. Elle est constituée d'un ensemble homogène de chambres ou d'appartements meublés, disposés en unités collectives ou pavillonnaires, offerts en location pour une occupation à la nuitée, à la semaine ou au mois, à une clientèle touristique qui n'y élit pas domicile.

Ressource trophique : ressource alimentaire.

Résurgence : Réapparition à l'air libre, sous forme de grosse source, d'une nappe d'eau ou d'une rivière souterraine.

Ripisylve : ensemble des formations boisées, buissonnantes et herbacées présentes sur les rives d'un cours d'eau, la notion de rive désignant l'étendue du lit majeur du cours d'eau non submergée à l'étiage.

S

Saproxylophages : Par opposition aux organismes *xylophages* qui consomment le bois vivant **et/ou** mort, les organismes **saproxylophages** ne regroupent que des espèces qui ne consomment **que** le bois mort et qui participent à sa décomposition.

Séjour : période continue incluant au moins une nuit effectuée par un touriste en un lieu fixe ou circuit. Le long séjour comprend 4 nuits et plus, le court séjour comprend entre une et trois nuits.

Sempervirente : du latin *sempervirent* signifiant « qui reste toujours vert ».

Sommitale : Propre à un sommet; qui se trouve au sommet d'un élément du relief (ex : pelouses sommitales).

Strate herbacée : la strate herbacée est l'une des 5 strates végétales utilisées par les botanistes pour décrire les principaux niveaux d'étagement vertical d'un peuplement végétal, chacun étant caractérisé par un microclimat, et une faune spécifique. C'est la strate des plantes herbacées (plantes tendres, grêles, et qui ne sont pas ligneuse)

Système karstique : l'ensemble au niveau duquel les écoulements souterrains de type karstique s'organisent pour constituer une unité de drainage.

T

Table d'hôtes : cette formule est le prolongement d'une activité d'hébergement (chambre d'hôtes...) et ne peut être proposée qu'aux hôtes qui y dorment. Il s'agit de servir dans une salle à manger de caractère

familial, un repas de type traditionnel, à base de produits régionaux, issus autant que possible des produits d'une exploitation agricole ou du potager.

Taxon : entité conceptuelle qui est censée regrouper tous les organismes vivants possédant en commun certains caractères taxinomiques ou diagnostiques bien définis. L'espèce constitue le taxon de base de la classification systématique. Plus le rang du taxon est élevé et plus le degré de ressemblance (le nombre de caractères qu'ils ont en commun) entre les individus concernés (plantes, animaux, champignons, bactéries) diminue, et inversement.

Thermophile : se dit d'un organisme ayant besoin d'une température élevée pour vivre.

Touriste : toute personne ayant passé au moins une nuit dans un lieu différent de son lieu de résidence.

Trames verte et bleue : la trame verte est définie dans le cadre du Grenelle de l'environnement comme un outil d'aménagement du territoire, constituée de grands ensembles naturels et de corridors les reliant ou servant d'espaces tampons. Elle est complétée par une **trame bleue** formée des cours d'eau et masses d'eau et des bandes végétalisées généralisées le long de ces cours et plans d'eau. L'objectif de la trame verte et bleue est d'assurer une continuité biologique entre les grands ensembles naturels et dans les milieux aquatiques pour permettre notamment la circulation des espèces sauvages.

U

Ubac : versant d'une montagne qui bénéficie de la plus courte exposition au soleil (face nord).

V

W

X

Xylophage : qui se nourrit de bois mort ou dépourvu.

Y

Z

Zone humide : Selon l'article 2 de la loi sur l'eau française de 1992, « on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année.

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique : Etablis pour le compte du Ministère en charge de l'environnement, les inventaires ZNIEFF constituent un outil de connaissance du patrimoine naturel national de la France. L'inventaire identifie, localise et décrit les territoires d'intérêt patrimonial pour les espèces vivantes et les habitats. Il organise le recueil et la gestion de nombreuses données sur les

milieux naturels, la faune et la flore. La validation scientifique des travaux est confiée au Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel et au Muséum National d'Histoire Naturelle. Les ZNIEFF n'ont pas de valeur juridique directe et n'engendrent donc aucune contrainte réglementaire vis-à-vis des espaces concernés. Elles permettent toutefois une meilleure prise en compte de la richesse patrimoniale dans l'élaboration des projets susceptibles d'avoir un impact sur le milieu naturel.

- **Les ZNIEFF de type I** sont des secteurs de territoire particulièrement intéressants sur le plan écologique, d'une superficie en général limitée, caractérisés par la présence d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional ou national.
- **Les ZNIEFF de type II** sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés ou offrant des potentialités biologiques importantes. Les zones de type II peuvent inclure une ou plusieurs zones de type I.

Sigles et abbréviations

A

AAPPMA : Associations Agréées pour la Protection de la Pêche et du Milieu Aquatique

AOC : Appellation d'Origine Contrôlée

APN : Activités de Pleine Nature

B

C

CBNA : Conservatoire Botanique National Alpin

CD FFME : Comité Départemental de la Fédération Française de Montagne et de l'Escalade

CDESI : Comité Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires

CDOS : Comité Départemental Olympique et Sportif

CDRP : Comité Départemental de la Randonnée Pédestre

CDT : Comité Départemental du Tourisme

CEBB : Centre d'Escalade de Buis et des Baronnie

CETE Drôme Provençale : Comité d'Expansion Touristique et Economique de la Drôme Provençale

CORA : Centre Ornithologique Rhône-Alpes

CRAVE : Centre de Recherche Alpin sur les Vertébrés

CREPS : Centre Régional de l'Education Physique et Sportive

CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière

CRT : Comité Régional du Tourisme

D

DDAF : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt

DDJS : Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports

DDSV : Direction Départementale des Services Vétérinaires

DFCI : Défense de la Forêt Contre les Incendies

DIREN : Direction Régionale de l'Environnement (maintenant désignées par DREAL)

DOCOB : Document d'Objectifs

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DRJS : Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports

E

ENS : Espaces Naturels Sensibles

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

ERPB : Espace Randonnée des Pays du Buëch

F

FDC : Fédération Départementale des chasseurs

FDPPMA : Fédération Départementale de Protection de la Pêche et du Milieu Aquatique

FEDER : Fond Européen de Développement Régional

FFC : Fédération Française de Cyclisme

FFCT : Fédération Française de Cyclotourisme

FFE : Fédération Française d'Equitation

FFME : Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade

FFRP : Fédération Française de la Randonnée Pédestre

FFVL : Fédération Française de Vol Libre

G

GAL : Groupe d'Action Locale

GCP : Groupe Chiroptères de Provence

GCRA : Groupe Chiroptères Rhône-Alpes

GPS : Global Positioning System (Guidage Par Satellite)

GR : itinéraire de Grande Randonnée

GRP : itinéraire de Grande Randonnée de Pays

GTA : Grande Traversée des Alpes

H

I

IFEN : Institut Français de l'ENvironnement

IFN : Inventaire Forestier National

J

K

L

LEADER : Liaison Entre les Actions de Développement de l'Economie Rural

LPO : Ligue de Protection des Oiseaux

M

MAEt : Mesure Agro-Environnementale territorialisée

N

N2000 : Natura 2000

O

ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

ONF : Office National des Forêts

OT : Office de Tourisme

P

PACA : région Provence-Alpes-Côte-d'Azur

PANC : Plan d'Actions National pour les Chiroptères

PDESI : Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires

PdG : Plan de Gestion

PDIPR : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

PPRi : Plan de Prévention des Risques d'Inondation

PR : itinéraire de Promenade et de Randonnée

Q

R

RD : Route Départementale

RMC : Rhône-Méditerranée-Corse

RTM : Restauration des Terrains en Montagne

S

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SFEPM : Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères

SI : Syndicat d'Initiative

SIDREI : Syndicat Intercommunal de Défense des Rives de l'Eygues Inférieure

SIDRESO : Syndicat Intercommunal des Rives de l'Eygues Supérieure et de l'Oule

SIEM : Syndicat Intercommunautaire d'Entretien de la Méouge

SMBP : Syndicat Mixte des Baronnie Provençales

SMBVL : Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez

SMICAR : Syndicat Mixte Intercommunautaire des Activités de Randonnée

SMIGIBA : Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents

T

U

V

VTT : Vélo Tout Terrain

W

X

Y

Z

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

ZPS : Zone de Protection Spéciale

ZSC : Zone Spéciale de Conservation

Bibliographie

Paysage

AGENCE PAYSAGE, 2009. *TOME 1 : Atlas Paysages. TOME 2 : Enjeux*

Architecture, urbanisme et vie citadine dans le sud, intégration

AGULHON Maurice, *La vie sociale en Provence intérieure au lendemain de la Révolution*

BROMBERGER Christian (sous la direction de), *L'architecture rurale française, corpus des genres, types et variantes, tome Provence*, Éditions A Die / Musée national des Arts et traditions populaires, 1999.

LENCLOS Jean-Philippe, *Couleurs de la France*, Le Moniteur 2003.

MONGIN Olivier, *La condition urbaine, la ville à l'heure de la mondialisation*, Seuil, Paris 2005.

Cartes consultées ou retravaillées

Carte géologique de la France et son livret, 1/250000, feuille n°34 Valence

Cartes IGN 25/000e et 50.000e .

Carte de Cassini

Cadastres « Napoléoniens », Archives en lignes de la Drôme, Archives en ligne des Hautes Alpes

Histoire et archéologie des Baronnie

LEVEAU, Philippe (sous la direction de), « La Bâtie-Montsaléon, Mons Seleucus, vicus et sanctuaire gallo-romain dans le Haut-Buëch », *Revue archéologique narbonnaise*, no 35, 2002.

OLLIVIER-ELLIOTT Patrick, *Les Baronnie, mode d'emploi d'un fragment de paradis*, Édisud, 2001.

Monographies et guides sur les Baronnie, leurs pays, leurs communes

ALLARD André, *Ca et là dans la vallée du Buëch*, Histoire des communes du Buëch, éd de la Librairie des Hautes-Alpes, Gap 1994

ARTHAUD Rodolphe, *Orpierre, la Baronnie*, par la Commission Cantonale d'Etudes Historiques, publié sous l'égide du Conseil municipal d'Orpierre, 1974

GAUTHIER Marcelle, *Trescléoux se souvient...*, 1999

GAUTIER, E., *Recherches sur la morphologie et la dynamique fluviales dans le bassin du Buëch*, Thèse de géographie, Université de Paris X Nanterre, 1992.

Randonnées pédestres dans les Préalpes du Buëch, ouvrage collectif, éd Edisud Guides de randonnées

VINSON David, « Histoire d'un vent, le Pontias entre mythes et réalité », *Revue drômoise*, no 97, 2006

Ouvrages et articles sur le paysage provençal, de la Drôme ou du Dauphiné

Écologie, milieu naturel, flore

LIEUTAGHI Pierre, *Jardins du chêne blanc, Chênaie pubescente méridionale, paysages floraux, économie traditionnelle, évolution*, éd Actes Sud – Salagon

QUÉZEL, Pierre / MÉDAIL Frédéric, *Écologie et biogéographie des forêts du bassin méditerranéen*, Elsevier, Paris 2003

Vent, eau et forces naturelles

FISCHESSER, Bernard, *Rivières et paysages*, Éd. La Martinière, 2003.

GAUTIER, E., *Recherches sur la morphologie et la dynamique fluviales dans le bassin du Buëch*, Thèse de géographie, Université de Paris X Nanterre, 1992.

GUEUSQUIN, Marie-France, « Des vents, des espaces et des hommes (Provence, Cotentin, Flandre) », revue *Études rurales*, Éditions de l'EHESS, no 177, 01/2006.

PIÉGAY Hervé (sous la direction de), *Les forêts riveraines des cours d'eau*, Institut pour le développement forestier, 2003.

VINSON, David, « Histoire d'un vent, le Pontias entre mythes et réalité », *Revue drômoise*, no 97, 2006

Agriculture, arboriculture, forêts en Provence

AMOURETTI, Marie-Claire / COMET Georges, *Le livre de l'Olivier*, Édisud, Aix-en-Provence rééd. 2000.

REPARAZ, André (de), *Les campagnes de l'ancienne Haute-Provence, vues par les géographes du passé, 1850-1950*, éd. Les Alpes de Lumière 2000

Pierres sèches et restanques

COSTE Pierre / CORNU Claire / LARCENA Danièle / SETTE René, *Pierre sèche*, éd Le bec en l'air 2008

COSTE Pierre / MARTEL Pierre, *Pierre sèche en Provence*, N°89/90, éd Les Alpes de Lumière

Histoire des voyages et pèlerinages, histoire du mulet et du piéton

GUÉNON, Adolphe, *La grande histoire du mulet*, 1899 rééd. Éditions Du Vieux crayon, 1999.

Transhumance et moutons

DUCLOS Jean Claude / PITTE André, *L'homme et le mouton dans l'espace de la transhumance* (Actes du colloque), Glénat, 1993.

Paysages sauvages / Paysages domestiques

DESCOLA Philippe, *Par-delà nature et culture*, Gallimard, 2005 (ethnologie)

SCHNITZLER-LENOBLE Annick, *L'écologie des forêts naturelles d'Europe, biodiversité, sylvigénèse, valeur patrimoniale des forêts*. Éditions Tec & Doc, 2002.

Langues et cultures

HONNORAT, *Dictionnaire Provençal-Français*, (trois volumes) Digne, 1847.

Eau, patrimoines naturels

AGENCE DE L'EAU RHONE-MEDITERRANEE-CORSE, 1996. *Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Vol 1, 2, 3*

ARTHUR L. ET LEMAIRE M, 2005. *Les chauves-souris maîtresses de la nuit.* Delachaux et Niestlé, Paris. 272 p.

BCREDP, n°22, 1988 - Ardu

BIRD LIFE INTERNATIONAL, 2004. *Birds in the European Union : a status assessment.* Wageningen, The Netherlands : Birds Life International. 50 p.

BISSARDON M., GUIBAL L., RAMEAU J.-C., 1991. *Corine biotopes, version original, types d'habitats français,* ENGREF-ATEN, 175 p.

BRGM, 1982 - Facile à lire

CAREX ENVIRONNEMENT, 2002. Atlas hydrogéomorphologique du bassin versant de l'Ouvèze.

CHAS E., LE DRIANT F., DENTANT C., GARRAUD L., VAN ES J., GILLOT P., REMY C., GATTUS J.-C., SALOMEZ P. ET QUELIN L., 2006. *Atlas des plantes rares ou protégées des Hautes-Alpes,* Gap Société alpine de protection de la nature/Turriers, Naturalia Publications, 312 p.

COMMISSION EUROPEENNE DG ENVIRONNEMENT, 1999. *Manuel d'interprétation des habitats de l'union européenne – EUR 15/2.* 132 p.

COMMISSION EUROPEENNE, 2007. *Interpretation manual of european union habitats.* 144 p.

CONSEIL GENERAL DE LA DROME, 2008. *Etude de cadrage pour la mise en place d'un observatoire des eaux souterraines.*

Conservation du patrimoine de la Drôme, 2007. Pierres de la Drôme- Facile à lire

CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL ALPIN DE GAP-CHARANCE, 2008. *Secteurs à enjeux et cartographie des habitats. Projet de Parc naturel régional des Baronnies Provençales.* 605 p + annexes.

CORA, 2002. *Atlas des chiroptères de Rhône-Alpes.* Bièvre, Hors-série n°2. 134 p.

CORA, 2002. *Reptiles et Amphibiens de Rhône-Alpes – Atlas préliminaire.* Bièvre, Hors-série n°1. 146 p.

CORA, 2003. *Atlas des oiseaux nicheurs de la Drôme.* 312 p.

CORA, 2003. *Les Oiseaux nicheurs de Rhône-Alpes.* CORA Editeur. 336 p.

CRAVE, PN DES ECRINS, 1995. *Faune sauvage des Alpes du Haut-Dauphiné – Atlas des Vertébrés – Tome I – Poissons, Amphibiens, Reptiles, Mammifères.* 303 p.

CRAVE, PN DES ECRINS, 1999. *Faune sauvage des Alpes du Haut-Dauphiné – Atlas des Vertébrés – Tome II – Oiseaux.* 272 p.

CREN RHONE-ALPES, ADEM, 2007. *Montagne de Chamouse – Pratiques pastorales et patrimoine naturel – Commune de Montauban-sur-Ouvèze.* 26 p. + annexes.

CREN RHONE-ALPES, VAUTOURS EN BARONNIES, 2005. *Plan de gestion 2005-2009. Pelouses sèches et falaises des Perdigons – commune de Châteauneuf-de-Bordette (26).* 65 p + annexes.

DE GRACIANSKY P.C, ET AL. *Les terres noires du sud-est de la France*

DE THIERSANT M.P. et DELIRY C. (coord.), 2008. *Liste Rouge résumée des Vertébrés Terrestres de la région Rhône-Alpes. Version 3 (14 mars 2008).* CORA Faune Sauvage : 22 p.

DEBELMAS J. *Découverte géologique des Alpes du Sud*

DEFAUT, SARDET ET BRAUD, 2009. *Atlas des orthoptères de France*

DELIRY C (COORD.), 2008. *Atlas illustré des Libellules de la région Rhône-Alpes.* Dir. Du Groupe Sympetrum et Muséum d'Histoire Naturelle de Grenoble, Collection Parthénope, éditions Biotope, Mèze (France). 408 p.

DIREN PACA / ONCFS DR PACA-CORSE, 2004. *Orientations Régionales de Gestion de la Faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses Habitats. Provence-Alpes-Côte d'Azur.* 165 p.

DIREN RHONE-ALPES / ONCFS, 2004. *Orientations Régionales de Gestion de la Faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses Habitats. Rhône-Alpes.* 331 p.

DUGUET R. ET AL, 2003. *Les Amphibiens de France, Belgique et Luxembourg.* Collection Parthénope, éditions Biotope, Mèze (France). 480 p.

ECTI (G. MONCHALIN), 2009. *Synthèse des connaissances sur les eaux de surface et souterraines sur le territoire de préfiguration du projet de Parc naturel régional des Baronnies Provençales*

Empire et Royaume, Valence, 1982 - Facile à lire

FIERS V., GAUVRIT B., GAVAZZI E., HAFFNER P., MAURIN H. ET COLL., 1997. *Statut de la faune de France métropolitaine. Statuts de protection, degrés de menace, statuts biologiques.* Col. Patrimoines naturels, volume 24 – Paris, service du Patrimoine Naturel/IEGB/MNHN, Réserves Naturelles de France, Ministère de l'Environnement : 225 p.

GARRAUD L. CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL ALPIN DE GAP-CHARANCE, 2003. *Flore de la Drôme – Atlas écologique et floristique.* 925p.

GEO +, 2001. *Contrat de rivière « Aygues-Eygues » - Dossier sommaire de candidature.* 68 p.

GINGER ENVIRONNEMENT, 2006. *Etude des aquifères patrimoniaux karstiques de Drôme - Ardèche, Synthèse de l'ensemble karstique Diois – Baronnies.*

GODINEAU F. PAIN D., 2007. *Plan de restauration des chiroptères en France métropolitaine, 2008-2012*

GRAND D., BOUDOT JP., 2006. *Libellules de France, Belgique, Luxembourg.* Collection Parthénope, éditions Biotope, Mèze (France). 480 p.

GRUPE CHIROPTERES RHONE-ALPES, CORA FAUNE SAUVAGE, 2008. *Plan de restauration des Chiroptères en Rhône-Alpes - 2008-2010.* 35 p.

GUYETANT R., 1997. *Les amphibiens de France.* *Revue Française d'aquariologie herpétologie.* 64 p.

KETH P. ET ALLARDI J., 2001 - *Atlas des poissons d'eau douce de France.*

LAFRANCHIS T., 2000. *Les Papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles.* Collection Parthénope, éditions Biotope, Mèze (France). 448 p.

MAP-MATE-MNHN, 1999-2005. *Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire – Tomes 1, 3, 4, 5, 6 et 7.* La Documentation française.

MONOD T. *Pour une esquisse géologique de la Drôme*

MULLER S. (COORD.), 2004. *Plantes invasives de France.* Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 168 p.

- NAULEAU G., 1987.** *Les serpents de France. Revue Française d'aquariologie herpétologie.* 57 p.
- NAULEAU G., 1990.** *Les lézards de France. Revue Française d'aquariologie herpétologie.* 128 p.
- ONF, 2007.** *Document d'objectifs Natura 2000 - Site Natura 2000 FR9301518 Gorges de la Méouge.* 138 p.
- ONF-CRPF-FIBOIS, 2008.** *Diagnostic de la Charte forestière de territoire des Baronnies Provençales.* 77 p.
- RATZ D.** *Découverte géologique de la Drôme et de l'Ardèche*
- SFPEM, 2008.** *Connaissance et conservation des gîtes et habitats de chasse de 3 chiroptères cavernicoles : Rhinolophe euryale, Murin de Capaccini et Minioptère de Schreibers ».* 103 p.
- SOGREAH, 2007.** *Etude morphodynamique et plan de gestion du transport solide sur la Méouge.* 58 p + annexes
- SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE D'ENTRETIEN DE LA MEOUGE (SIEM), 2005.** *Contrat de rivière – rapport final.* 178 p.
- SYNDICAT MIXTE DE GESTION INTERCOMMUNAUTAIRE DU BUËCH ET DE SES AFFLUENTS (SMIGIBA), 2008.** *Buëch vivant, Buëch à vivre – Un contrat de rivière pour le Buëch et ses affluents – Le contrat 2008—2014.* 103 p.
- SYNDICAT MIXTE DE GESTION INTERCOMMUNAUTAIRE DU BUËCH ET DE SES AFFLUENTS (SMIGIBA), 2008.** *Buëch vivant, Buëch à vivre – Un contrat de rivière pour le Buëch et ses affluents – Programme des opérations 2008-2014.*
- SYNDICAT MIXTE DE GESTION INTERCOMMUNAUTAIRE DU BUËCH ET DE SES AFFLUENTS (SMIGIBA), 2008.** *Document d'objectifs Natura 2000 Note de synthèse - Site Natura 2000 FR9301519 Buëch.* 43 p.
- SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU LEZ (SMBVL), 2006.** *Contrat de rivière du Lez et de son Bassin versant – Tome 1 : diagnostic, enjeux et objectifs.* 240 p.
- SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU LEZ (SMBVL), 2006.** *Contrat de rivière du Lez et de son Bassin versant – Tome 2 : contrat.* 77 p.
- SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU LEZ (SMBVL), 2006.** *Contrat de rivière du Lez et de son Bassin versant – Tome 3 : fiches actions.* 77 p.
- THIOLLAY JM. ET BRETAGNOLLE V., 2004.** *Rapaces nicheurs de France.* Delachaux et Niestlé, Paris. 176 p.
- UMR 5600 – CNRS, F.LIEBAULT, P.CLEMENT, H.PIEGAY, 2001.** *Analyse géomorphologique de la recharge sédimentaire des BV de la Drôme, de l'Eygues et du Roubion*
- UMR 5600 – CNRS, H.PIEGAY, F.LIEBAULT, N.KRES,** *Forêts et Risques Naturels liés à l'eau, Forêts et torrentialité dans les Préalpes françaises du sud.*

Références internet :

<http://cyrille.deliry.free.fr/>

<http://www.cbn-alpin.org/>

http://www.florealpes.com/atlas_flore_rare_hautes_alpes.php

<http://www.ifen.fr/donnees-essentiellles/nature-et-biodiversite/faune-et-flore.html>

<http://inpn.mnhn.fr/isb/index.jsp>

<http://www.ecologie.gouv.fr/-Biodiversite-et-paysages-.html>

<http://www.espaces-naturels.fr>

<http://www.ifen.fr/zoneshumides/accueil.htm>

<http://pagesperso-orange.fr/ramieres/papillons/papillonsdrome.html>

<http://www.natura2000.fr/>

<http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/>

<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/>

http://www.eaufrance.fr/?rubrique15&id_article=447

Patrimoines culturels

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE DU PAYS DU BUËCH ET DES BARONNIES, 1997, Buëch et patrimoine, Patrimoine, facteur de développement ?, Actes du colloque de Serres (Hautes-Alpes), 19 et 20 avril 1996, 279 pages.

BARRUOL G., 1981, Provence romane, La Pierre qui vire, Zodiaque, tome 2, 434 pages.

BARRUOL G., 1992, Dauphiné roman, La Pierre qui vire, Zodiaque, 416 pages.

BARRUOL G., BACOU R. et GIRARD A., 2001, L'abbaye Saint-André de Villeneuve-les-Avignon, histoire, archéologie, rayonnement, Mane, Alpes de Lumière, Col. Les Cahiers de Salagon, 448 pages.

BERNARD C., 1979, Histoire du Buis-les-Baronnies, Buis-les-Baronnies, Caisse des écoles de Buis-les-Baronnies, 312 pages

BIARD N., TRAVERS C., Contribution à la carte archéologique de La Roche-sur-le-Buis, Lyon, DRAC Rhône-Alpes/Service Régional de l'Archéologie, 18 pages-VI planches.

BLEU S., 1993, Contribution à la carte archéologique des Baronnie (canton de Séderon), Lyon, D.R.A.C. Rhône-Alpes, Service régional de l'Archéologie, 328 pages.

BOCHATON P.-Y., NOLL J.N., 2007, Les Baronnie du Buëch, Carnet de découverte, Lagrand, Communauté de communes Interdépartementale des Baronnie/Espace randonnée des Pays du Buëch (SMICARD),° 68 pages.

BOIS M., 1993, Le sud du département de la Drôme entre le Xe et le XIIIe siècle. L'organisation du terroir, fortifications et structures d'habitat, thèse de doctorat nouveau régime, Université de Provence, Aix-Marseille 1, 1993, 4 volumes, 651 pages.

BOIS M., CARRU D., 2001 Marques épiscopales sur tuiles du VIIe siècle dans la basse Vallée du Rhône, in Jean GUYON, Marc HEIJMANS, D'un monde à l'autre. Naissance d'une Chrétienté en Provence IVe-VIe siècle, Catalogue d'exposition, Arles, Actes Sud/Musée de l'Arles Antique, pp. 146-147, p. 219

BOIS M., BURGARD C., 2004, Fortifications et châteaux dans la Drôme, Des premières positions défensives aux châteaux de plaisance, Paris, Créaphis, 192 pages.

BOTTANI D. (avec la collaboration du Comité économique agricole de l'olivier), 1994, Le guide des routes de l'olivier, Les Alpilles, La Vallée des Baux, Les Baronnies, le Nyonsais, Romans, La Manufacture, 1994, 270 pages.

BOUVIER J.-C., 1976, Les parlers provençaux de la Drôme, étude de géographie phonétique, Paris, Librairie G. Klincksieck, 610 pages.

BOYRIE-FENIE B., FENIE J.-J., 2007, Toponymie des pays occitans, Bordeaux, Editions Sud-Ouest, 480 pages.

BROMBERGER C., LACROIX J., RAULIN H., 1999, L'architecture rurale française, Provence, Die, Editions A Die, 360 pages.

BRUN-DURAND J., 1973, Dictionnaire topographique et historique de la Drôme, Nyons, Chantemerle éditeur, 502 pages.

BUIX A., 1953, Quelques grands hommes des Baronnies, s.l., 1953,56 pages.

BURGARD Chrystèle,1989, Saint Sébastien – Saint Roch, patrimoine des églises drômoises, Musée de Valence, catalogue d'exposition, 60 pages

BURGARD C., 1993, Joseph-Fortunet LAYRAUD, itinéraire d'un peintre drômois au XIXe siècle, Valence, Musée de Valence, 44 pages.

CHAMOIX S., 1989, Le témoin, notes de lectures du fond notarial ancien des Baronnies drômoises, Valence, Pages, 1989,192 pages.

CHAMOIX S., 1993, Chroniques villageoises, Condorcet en Baronnies du Dauphiné (1657-1658/1667-1672), Nyons, Presses des Baronnies, 264 pages.

CHEVALIER C.U.J., 1875, Cartulaires des Hospitaliers et des Templiers en Dauphiné, Vienne, E.-J. Savigné, 136 pages.

COLLECTIF, 1988, Les conféries de pénitents (Dauphiné – Provence), Actes du colloque de Buis-les-Baronnies (octobre 1982), Valence, Histoire et Archives Drômoises, 1988, 296 pages.

COLLECTIF, 1989a, SAINT-ANDRE-DE-ROSANS, Millénaire de la fondation du prieuré, 988-1988, Actes du colloque, 13-14 mai 1988, Gap, Société d'Histoire des Hautes-Alpes, 438 pages.

COLLECTIF, 1989b, La Drôme romane, Taulignan, Plein Centre éditions, 120 pages.

COLLECTIF, 1990, Les Drômois acteurs de la Révolution, Actes du colloque de Valence, Hôtel du Département, 12, 13, 14 octobre 1989, Valence, Association drômoise pour la célébration du bicentenaire de la Révolution Française, 1990, 598 pages.

COLLECTIF, 1994, Saint Maïeul, Cluny et la Provence, expansion d'une abbaye à l'aube du Moyen Age, Mane, Alpes de Lumière, 1994, 92 pages

COLLECTIF, 1994, « Que le bonheur habite dans les chaumières », la Vente des biens nationaux dans la Drôme, Valence, Histoire et Archives drômoises, 1994, 460 pages.

COMMUNE D'ORPIERRE, 1986, Orpierre, la Baronnie, Histoire de la Baronnie d'Orpierre, ancien fief des Princes d'Orange, Orpierre, Conseil municipal d'Orpierre, 1986, 108 pages

CONSERVATION DU PATRIMOINE DE LA DROME, 2000, Les Voies du sacré, itinéraires en Drôme Provençales, 1 – Le Tricastin, Valence, , Conservation Départementale du Patrimoine du Département de la Drôme / Conseil Général de la Drôme, 16 pages.

CONSERVATION DU PATRIMOINE DE LA DROME, 2001, Les Voies du sacré, itinéraires en Drôme Provençales, 2 – De Montélimar à Bourdeaux, Valence, Conservation Départementale du Patrimoine du Département de la Drôme / Conseil Général de la Drôme, 24 pages.

CONSERVATION DU PATRIMOINE DE LA DROME, 2003a, Guide des musées et des maisons thématiques de la Drôme, Valence, Conservation du Patrimoine de la Drôme / Conseil Général de la Drôme, 48 pages.

CONSERVATION DU PATRIMOINE DE LA DROME, 2003b, Les Voies du sacré, itinéraires en Drôme Provençales, 3 – Les Baronnies, Valence, Conservation Départementale du Patrimoine du Département de la Drôme / Conseil Général de la Drôme, 28 pages.

CONSERVATION DU PATRIMOINE DE LA DROME, 2004, Guide des musées et des sites de préhistoire de la Drôme, Valence, Conservation du Patrimoine de la Drôme / Conseil Général de la Drôme, 64 pages.

CONSERVATION DU PATRIMOINE DE LA DROME, 2006a, Patrimoines des Baronnies, paysage, architecture et histoire, Valence, Conseil général de la Drôme, 112 pages.

CONSERVATION DU PATRIMOINE DE LA DROME, 2006b, Guide des patrimoines remarquables, Valence, Conservation du Patrimoine de la Drôme / Conseil Général de la Drôme, 64 pages.

CONSERVATION DU PATRIMOINE DE LA DROME, 2007,, Pierres de la Drôme, De la géologie à l'architecture, Valence, Conseil Général de la Drôme, Valence, 120 pages.

CONSERVATION DU PATRIMOINE DE LA DROME, 2006, Guide des associations du patrimoine, Valence, Conservation du Patrimoine de la Drôme / Conseil Général de la Drôme, 2006, 48 pages.

DARTEVELLE G., 1990, Eglises médiévales des Hautes-Alpes, Taulignan, Plein Cintre éditions, 1990, 120 pages.

DELACROIX M., 1835, Statistique du département de la Drôme, Peronnas, Editions de la Tour Gile, 1993 (réimpression de l'édition de 1835), 690 pages.

DUPRAT B., PAULIN M., TRAN F., 1993, Du fil à retordre, L'architecture des moulins à soie dans le Rhône moyen, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1993, 224 pages.

ESTIENNE M.-P., BOIS M., BARRUOL G., OLLIVIER-ELLIOTT P., JORDA M., ROYER J.-Y., 1997, Les Baronnies au Moyen Age, femmes, hommes, territoires, villages, châteaux et églises, Mane, Les Alpes de Lumière, n°123, 168 pages.

ESTIENNE M.-P., 1999a, Les réseaux castraux et l'évolution architecturale castrale ans les Baronnies de Mévouillon et de Montauban de la fin du Xe siècle à 1317, thèse de doctorat, Université de Provence Aix-Marseille 1, 5 volumes, 876 pages.

ESTIENNE M.-P., NICOLAS, LUCAS Gérald ? 1999b, Châteaux médiévaux des Hautes-Alpes, Gap ? Amis des Archives des hautes-Alpes, 224 pages.

ESTIENNE M.-P., 2004, Châteaux, village et terroirs en Baronnies, Xe-XVe siècle, Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence, 290 pages.

ESTIENNE M.-P., 2008, Châteaux médiévaux dans les Baronnies, Xe-XIVe siècles, Lyon, Association de Liaison pour la Patrimoine et l'Archéologie en Rhône-Alpes et en Auvergne, 164 pages. (collection des Documents d'Archéologie en Rhône-Alpes et Auvergne, n°31)

- GANET I., 1995, Les Hautes-Alpes, Carte archéologique de la Gaule, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 190 pages.**
- JOISTEN C., 2007, Etres fantastiques, patrimoine narratif de la Drôme, Grenoble, Musée Dauphinois, 256 pages**
- JOISTEN C., 2006, Etres fantastiques, patrimoine narratif des Hautes-Alpes, Grenoble, Musée Dauphinois, 608 pages**
- JOURDAN C., 2007, Patrimoine historique des Baronnie de Mévouillon et Montauban, inventaire, Buis-les-Baronnies, Communauté de communes du pays de Buis-les-Baronnies, 2 volumes, 392 et 74 pages.**
- JOURDAN G., REMOND Cécile, TREZIN C., 2001, Le pays de Grignan, Paris, Editions du Patrimoine (col. Images du Patrimoine), 96 pages.**
- JUILLE G.,1988, Les voies de communication en Baronnie, Buis-les-Baronnies, Les Amis du Buis et des Baronnie, 1988, 26 pages.**
- LACROIX A., 1973, Histoire de l'arrondissement de Nyons, Nyons, Chantemerle Editeur, 2 tomes, 468 et 510 pages.**
- LUCAS G. 1997, Au fil des pays du Buëch, Meylan, Boréal éditions, 64 pages.**
- MASSOT J.-L.,2004, Maisons rurales et vie paysanne en Provence, Arles, Actes Sud, 290 pages.**
- MERCIER J., 1978, Haute-Provence drômoise et haut comtat, autour de Nyons, Valréas, St-Paul-Trois-Châteaux, Vaison-le-Romaine, Buis-les-Baronnies, le Ventoux, Aix-en-Provence, EDISUD,, 400 pages.**
- MUSEE DEPARTEMENTAL DE GAP, 1991,Archéologie dans les Hautes-Alpes, Gap, Musée Départemental de Gap, 350 pages.**
- MUSEE DE VALENCE, 1995, Sola gloria Dei, Patrimoine des églises drômoises, Musée de Valence, catalogue d'exposition, 72 pages**
- OLLIVIER-ELLIOTT P., 2001, Les Baronnie, mode d'emploi d'un fragment de paradis, Aix-en-Provence, EDISUD, 288 pages.**
- POLY J.-P. 1976, La Provence et la société féodale (876-1166), Paris, Bordas, 431 pages**
- RABUT E., 1987, Le Roi, l'Eglise et le Temple, L'exécution de l'Edit de Nantes en Dauphiné, Grenoble, La Pensée Sauvage, 1987, 264 pages**
- RAULIN H., 1977, L'architecture rurale française, Dauphiné, Paris, Berger-Levrault, 277 pages.**
- RIPERT-MONTCLAR François (de), 1978, Cartulaire de la commanderie de Richerenches de l'Ordre du Temple (1136-1214), Marseille, Laffitte Reprints (réédition de l'édition de 1907), I-CLXIV et 307 pages.**
- SAUTEL J., 1926 et 1927, Vaison dans l'Antiquité, Avignon et Lyon, Aubanel et A. Rey, 3 tomes, 408 pages-XXXX, 632 pages et 108 planches.**
- SYNDICAT D'AMENAGEMENT DES BARONNIES, 1990, Contrat de développement culturel des Baronnie, Buis-les-Baronnies, S.A.B., 2 volumes, 88 et 57 pages**
- THIVOT H., 1970, La vie publique dans les Hautes-Alpes vers le milieu du XIX^e siècle, La Tronche-Montfleury, Editions des Cahiers de l'Alpe, 462 pages.**
- TERRES VOCONCES, Diois – Baronnie, revue annuelle, n°1 (1999), n°2 (2000), n°3 (2001), n°4 (2002), n°5 (2003), n°6 (2004), n°7 (2005), n°8 (2006), n°9 (2007), n°10 (2009)**

TOESCA J., 1985, Le canton de Nyons de 1789 à 1959, Nyons, Société d'Etudes Nyonsaises, 296 pages.

Agriculture-forêt

AGENCE MTDA – DDAF DE LA DROME, 2007. *Plan départemental de protection des forêts contre les incendies.* 94 p.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SERROIS - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BARONNIES - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'OULE, 2006. *Quel avenir pour le foncier agricole sur le territoire Serrois-Baronnies-Oule ?.* 88 p.

DDAF DES HAUTES-ALPES – OFFICE NATIONAL DES FORETS, 2008. *Plan de Massif D.F.C.I. Hautes-Alpes Massif C : Aujour-Céüse- Saint Genis.* 38 p.

ESE – ISARA Lyon, 2002. *Diagnostic de la Filière tilleul.* 53 p.

GERVASONI L., 1999. *La fleur de tilleul, Richesse des Baronniees.* 91 p.

OBSERVATOIRE DE LA FORET MEDITERRANEENNE – REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, 2003. *Les espaces forestiers en Provence-Alpes-Côte d'Azur*

SYNDICAT D'AMENAGEMENT DES BARONNIES – CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA DROME, C. POUPIN, 2005. *Le Développement de la vente directe dans les Baronniees : entre spécificités agricoles et dynamiques territoriales.* 133 p.

SYNDICAT D'AMENAGEMENT DES BARONNIES, 2005. *Etude foncière préalable à la définition d'objectifs opérationnels – Site Pilote des Baronniees Drômoises.* 179 p.

SYNDICAT D'AMENAGEMENT DES BARONNIES – CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA DROME, C. BOMPARD, 2007. *L'agritourisme dans les Baronniees Drômoises : l'accompagnement des agriculteurs dans leur démarche de diversification agritouristique.* 56 p.

SYNDICAT MIXTE DES BARONNIES PROVENÇALES – ENITA CLERMONT, C. LEGER, 2008. *Valorisation des produits agricoles des Baronniees Provençales par les filières courtes – mémoire de fin d'étude.* 44p.

FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX DE FRANCE, 2008. *Quel accompagnement des filières courtes par les Parcs Naturels Régionaux ? analyse des actions et perspectives de développement.* 56 p.

Références internet :

www.legrenelle-environnement.fr

www.agriculture.gouv.fr

www.agreste.agriculture.gouv.fr Recensement Général Agricole, 2000.

www.inao.gouv.fr : liste et aires des appellations du territoire (AOC, IGP)

www.I.N.S.E.E..fr

www.inra.fr

<http://afidol.org>

www.petitepeautre.com

www.herbes-de-provence.org

www.france-lavande.com/

www.foretpriveefrancaise.com

www.ofme.org

Tourisme et APN

AFIT (LES CAHIERS DE) 2004. *Tourisme et loisirs sportifs de nature, développement touristique des territoires et sports de nature*

AFIT-SEATM / DATAR / MINISTERE DES SPORTS, REGION RHONE-ALPES ET REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, 2003. *Étude sur les activités de pleine nature dans les Alpes Françaises, Altimax et Versant Sud*

ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU HAUT-VAUCLUSE, GOGET J., COMITE D'EXPANSION TOURISTIQUE ET ECONOMIQUE DE LA DROME PROVENÇALE, 2008. *Mission de diagnostic des sites touristiques du Haut-Vaucluse et de la Drôme Provençale*

ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU HAUT-VAUCLUSE, COMITE D'EXPANSION TOURISTIQUE ET ECONOMIQUE DE LA DROME PROVENÇALE, SYNDICAT MIXTE DES BARONNIES PROVENÇALES, 2009. *Étude paysagère - Tourisme : état des lieux et analyse des représentations - Géo-Système - Drôme Provençale, Baronnie Provençales et Haut-Vaucluse*

ASSOCIATION LA DROME A CHEVAL, 2009. *La Drôme à cheval 2009*

ASSOCIATION ORPIERRE VAL DE MEOUGE ESCALADE, 2005. *Grimper dans les Hautes-Alpes - Orpierre et les Pays du Buëch : Châteauneuf, Ventavon, Savourmon, Sigottier, Buëch nord*

ASSOCIATIONS « AU FIL DU BUËCH » ET DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE DU PAYS DU BUËCH ET DES BARONNIES, 2000. *Découverte du Buëch par le vélo - VTT/Cyclotourisme - Itinéraires et patrimoine - TOME 1 - LE SERROIS*

CENTRE D'ESCALADE DE BUIS ET DES BARONNIES, 2004. *Escalade dans la Drôme - Buis-les-Baronnies, Ubrieux, Lou Passo, Baume Rousse, Rocher du Québec, La Clue de Plaisians*

CENTRE D'ESCALADE DE BUIS ET DES BARONNIES, 2006. *Grimper dans la Drôme - Bellecombe et Bodon*

CENTRE D'ESCALADE DE BUIS ET DES BARONNIES, 2008. *Escalade dans la Drôme - Le Rocher Saint-Julien*

CENTRE DE RECHERCHE ALPIN SUR LES VERTEBRES, 2004. *Compte-rendu du travail d'observation ornithologique et d'enquête sociologique réalisé sur la commune d'Orpierre*

COMITE D'EXPANSION TOURISTIQUE ET ECONOMIQUE DE LA DROME PROVENÇALE, 2005. *Manuel Territorial de la démarche Secrets de Terroir en Drôme Provençale*

COMITE D'EXPANSION TOURISTIQUE ET ECONOMIQUE DE LA DROME PROVENÇALE, 2009. *Plein air, nature et bien-être en Drôme Provençale - Ecouter-Découvrir-Sentir-Savourer-Toucher*

COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME DE LA DROME, 2007. *Bilan touristique 2007*

COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME DES HAUTES-ALPES, 2006. *Les carnets du tourisme - Réflexions et actions -*

CONFEDERATION REGIONALE DES OTSI DE LA REGION RHONE-ALPES - CHAUMAT D., VERNIER A., LE VAN T, 2008. *Diagnostic et prospective emploi formation compétences dans les offices de tourisme de la région Rhône-Alpes -Rapport de diagnostic*

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL PROVENCE ALPES COTE D'AZUR, 2007. *Le tourisme sportif en Provence-Alpes-Côte d'Azur*

CONSEIL GENERAL DE LA DROME - Drôme Provençale ouest - 8 boucles VTT / Drôme Provençale est - 8 boucles VTT

CONSEIL GENERAL DE LA DROME *Itinéraires de randonnées dans la Drôme - Drôme Provençale I Le Pays de Nyons / Itinéraires de randonnées dans la Drôme - Diois I / Itinéraires de randonnées dans la Drôme - Drôme Provençale II -Le Pays de Dieulefit*

CONSEIL GENERAL DE LA DROME, 2009. *Etude de positionnement stratégique sur le développement basé sur les sports et activités de nature sur le territoire du projet de Parc naturel régional des Baronnies Provençales*

CONSEIL GENERAL DES HAUTES-ALPES, 2006. *Etude des retombées économiques de la randonnée dans les Hautes-Alpes*

CONSEIL GENERAL DES HAUTES-ALPES, COMITE DEPARTEMENTAL DE LA RANDONNEE PEDESTRE DES HAUTES-ALPES, COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME DES HAUTES-ALPES, 2009. *Structuration de la filière randonnée dans les Hautes-Alpes - Petit guide méthodologique à destination des acteurs en charge de la randonnée à pied, à cheval, à VTT*

ENTREPRISE VERTCALE - BOCHATON P.-Y. *L'escalade à Orpierre, dans les Hautes-Alpes, Eléments de réflexion pour une approche économique*

ESPACE RANDONNEE DES PAYS DU BUËCH - ALLEGRE M., 2006. *Comment valoriser la randonnée pédestre dans les Pays du Buëch ?*

ESPACE RANDONNEE DES PAYS DU BUËCH - CHABANEL R., 2009. *La valorisation des activités de randonnée dans les territoires ruraux de moyenne montagne : enjeux et perspectives dans les Baronnies Provençales*

ESPACE RANDONNEE DES PAYS DU BUËCH. *La randonnée pédestre dans les Pays du Buëch : Une nature préservée au cœur des Alpes Provençales / Les Pays du Buëch - Topo-guide randonnées pédestre s-Ribiers-Gorges de la Méouge / Les pays du Buëch - Topoguide randonnées pédestres - Le Rosanais / Les pays du Buëch - Topoguide randonnées pédestres - Le Serrois - Val d'Oule*

ESPACE RANDONNEE DES PAYS DU BUËCH. *Les Pays du Buëch Topoguide VTT - sportifs »/ Topos VTT des Pays du Buëch - familles / Topos VTT des Pays du Buëch - confirmés / Randonnées cyclo dans les Pays du Buëch*

ESPACE RANDONNEE DES PAYS DU BUËCH. *Espace VTT des Pays du Buëch Serrois - Haut-Buëch - Vallée de l'Oule - Baronnies - Val de Méouge*

FEDERATION FRANÇAISE DE LA RANDONNEE PEDESTRE, FEVRIER 2009. *Les Pays du Buëch...à pied - Topo guide PR, 58 Promenades Randonnées, Réf.P053*

FEDERATION FRANÇAISE DE LA RANDONNEE PEDESTRE, JUIN 2007. *La Drôme à pied - Du Vercors à la Provence - Topo guide PR, 50 Promenades Randonnées, Réf.D026*

FEDERATION FRANÇAISE DE LA RANDONNÉE PEDESTRE, MAI 2009. *Tours et traversées du Vercors, du Diois et des Baronnies - Topo guide GR, Réf.904*

FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX DE FRANCE, 2008. *Etat des lieux du tourisme et des loisirs dans les Parcs naturels régionaux, préparer un positionnement commun, rapport de stage*

OBSERVATOIRE DU TOURISME - COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME DES HAUTES-ALPES, 2006. *Les chiffres clés du tourisme*

OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE NYONS - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'EYGUES, 2006. *Etude-action pour la mise en œuvre d'une stratégie de développement touristique du Pays de Nyons et d'un observatoire local de suivi de l'activité - Synthèse rapport diagnostic*

OLLIVIER P., 2001. *Les Baronnies, mode d'emploi d'un fragment de paradis, Edisud, Collection Carnet d'un Voyageur Attentif*

PAYS SISTERONNAIS BUËCH, 2007. *Etude de positionnement touristique, synthèse de l'étude*

REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR - DAT-MIMO - FROIDEVAUX A., 2007. *Les activités touristiques de pleine nature, outil de revitalisation des territoires ruraux de montagne ? Etude sur la Vallée de la Clarée et les Baronnies Provençales*

REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR - NOEL.A, UNIVERSITE DE LA MEDITERRANEE AIX-MARSEILLE II, 2006. *Vers un Tourisme Durable en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur*

REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, Schéma régional de développement touristique 2006-2010

REGION RHONE-ALPES, 2008. *Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs, Livre blanc*

SYNDICAT MIXTE DES BARONNIES PROVENCALES - AUBERT V., 2009. *L'escalade dans les Baronnies Provençales*

Références internet :

Agence de Développement Touristique de la France (ATOOUT France) : <http://www.odit-france.fr/>

Centre National de Ressources du Tourisme en Espace Rural : www.source.asso.fr

Comité Départemental du Tourisme de la Drôme : <http://www.ladrometourisme.com/>

Comité Départemental du Tourisme des Hautes-Alpes : <http://www.hautes-alpes.net/>

Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires www.diact.gouv.fr

Espace Randonnée des Pays du Buëch : www.Buëch-rando.com

Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France : www.Parcs-naturels-regionaux.tm.fr

Fédération Française de Cyclisme : www.ffc.fr

Fédération Française de cyclotourisme : www.ffct.org

Fédération Française de la montagne et de l'Escalade : <http://www.ffme.fr/>

Fédération Française de la Randonnée Pédestre : www.ffrandonnee.fr

Fédération Française de l'Equitation : www.ffe.com

Fédération Française de Vol libre : <http://federation.ffvl.fr/>

Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative : www.sports.gouv.fr/

Ministère du Tourisme : www.tourisme.gouv.fr/,

Mission d'Ingénierie Touristique Rhône-Alpes : pro.rhonealpes-tourisme.com

Pôle ressources nationales des sports de nature : www.sportsdenature.gouv.fr/

www.veilleinfotourisme.fr

REMERCIEMENTS

L'élaboration de ce diagnostic territorial est le résultat d'un travail principalement réalisé en interne. Pour leur précieux concours, sont particulièrement remerciés :

En premier lieu, l'ensemble des citoyens, élus, acteurs socio-économiques, qui ont participé aux différents groupes de travail et commissions, qui ont co-produit ce diagnostic territorial.

Philippe Langevin, Maître de conférences à la Faculté des sciences économiques de Marseille et Président du Conseil scientifique du comité de massif des Alpes,

Les membres bénévoles retraités de la délégation de l'association ECTI Ardèche – Drôme : Patrick ADRAGNA, Yves BARRAUD, Jean-Pierre CLAIR, Jean-Pierre DYKMAN, Françoise GAUDART, René JULIAN, Gérard MONCHALIN, Michel PIANFETTI, Jean-Bertrand PONT, Roger RUFFO, Gérard SENAC, Jean-Marie VEILHAN

Les stagiaires du Syndicat Mixte des Baronnies Provençales :

Christine LEGER - Agriculture-Circuits Courts - Printemps/été 2008

David MARCHELLO - Diagnostic socio-économique - Printemps/été 2008

Hélène SPAGGIARI - Droit de l'urbanisme, des collectivités et droit à l'image - Septembre 2008

Matthieu MORARD - Culture-Mise en réseau des acteurs culturels - Février à Novembre 2008

Rémy ADAM, Charles RONZANI, Emmanuel JUBAN - Etude paysagère du projet de Pnr des Baronnies Provençales - Automne 2008 - Printemps 2009

Claire AGNES - Bois-énergie - Articulation territoriale, filière bois-énergie - Printemps 2009

Vincent AUBERT - Activités de Pleine Nature - Etat des lieux de l'escalade dans les Baronnies Provençales - Avril à Juin 2009

Marion VASSY - Epicentre - Création d'un centre de télétravail, télé-services, téléformations - Juin 2009

Kévin LAGIER - Acteurs de l'aménagement - Septembre à Décembre 2009

Les membres de l'équipe technique du Syndicat Mixte des Baronnies Provençales :

Anne AUBERT-JACQUIN, Comptable,

Charlotte BAS, Secrétaire,

Gilberte BREMOND, Directrice Adjointe,

Aurélie CAROD, Chargée de mission Environnement et Gestion de l'espace,

Amélie FROIDEVAUX, Chargée de mission Tourisme et Activités de Pleine Nature,

Gwennaëlle PARISET, Chargée de mission Agriculture-Forêt,

Charles RONZANI - Chargé de mission Paysage,

Lionel TARDY, Directeur,

Romain VENOT, Chargé de mission Informatique et TIC,

Alexandre VERNIN, Chargé de mission Patrimoines culturels et Education au territoire.